

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons

Quel bilan de la décennie,
quelles priorités d'ici à 2030 ?



**HAUT-COMMISSARIAT
AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.



LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES FILLES-GARÇONS

QUEL BILAN DE LA DÉCENNIE,
QUELLES PRIORITÉS D'ICI À 2030 ?

Rapporteurs

Marine de Montaignac (coord.),
Cécile Jolly, Peggy Furic

Avec la contribution de Ludovica Fiaschetti, Marie Jugé et Victoire Buiron



Ont également contribué à ce projet Gautier Maigne, directeur du département Société et Politiques sociales, et Hélène Garner, directrice du département Travail, Emploi, Compétences (jusqu'au 30 novembre 2024), en tant que directeurs de projet.

Les auteurs remercient :

- les personnes auditionnées (liste en [Annexe 1](#)) ;*
- les membres des trois groupes de travail mobilisés dans le cadre du projet : le groupe dédié à la création du questionnaire de l'enquête sur les stéréotypes chez les 11-17 ans ; le séminaire dédié spécifiquement au diagnostic sur la « ségrégation professionnelle sexuée » ; enfin le groupe destiné à partager le diagnostic et à travailler sur les priorités pour l'action publique d'ici à 2030 (liste en [Annexe 2](#)) ;*
- ainsi que les membres du Réseau Emplois Compétences de France Stratégie, sollicités par sondage.*



AVANT-PROPOS

Clichés persistants, presque anodins ou insurmontables ? Pourquoi s'intéresser aux stéréotypes de genre, dix ans après un rapport de France Stratégie sur la même question ?

Parce que la volonté de faire reculer ces stéréotypes nécessite durée, suivi et constance, qui manquent parfois dans nos politiques publiques. Parce que, surtout, l'on voit poindre des signaux alarmants, d'une remise en cause brutale des politiques d'égalité aux États-Unis à une jeunesse « en réaction » pour laquelle l'égalité filles-garçons n'a rien d'évident... Enfin, parce que la lutte contre les stéréotypes n'est pas « la cerise sur le gâteau » de l'égalité entre les sexes, mais son socle : ces représentations dans les têtes nourrissent les inégalités dans les faits, les discriminations, voire les violences sexuelles ou sexistes. C'est un continuum, un esprit d'égalité qu'il faut bâtir, dès la petite enfance.

Cette nouvelle étude est très ambitieuse et originale. Elle s'appuie sur des données détaillées, une enquête inédite auprès des plus jeunes, un groupe de travail large et des consultations multiples, ainsi que sur une analyse de très nombreux champs – la famille et la garde d'enfants, l'école, l'orientation scolaire et professionnelle, la culture et le sport, la santé et, nouveauté essentielle, les réseaux sociaux.

On peut en tirer quatre enseignements clés.

D'abord, les stéréotypes de genre reculent sur longue période. En France, la part de la population adhérant à l'idée que « les femmes devraient rester à la maison » a ainsi été divisée par deux entre 2000 et 2014 (de 44 % à 22 %). Et notre pays se situe parmi les moins « stéréotypés », sur le podium européen derrière la Suède et l'Islande (*European Values Study* de 2017).

Mais la baisse ralentit... Depuis le milieu des années 2010, une stagnation s'observe, sans doute en partie parce que l'on touche au socle le plus difficile à éroder des stéréotypes dans la population. Ainsi, en 2022, un quart des Français continue d'adhérer fortement ou modérément aux stéréotypes de genre, avec un écart significatif entre femmes et hommes.

Sur certains stéréotypes, liés au *care*, il existe même un retour en arrière. Si les stéréotypes sur le partage des tâches économiques et domestiques continuent de reculer, il n'en va pas de même sur la prédisposition supposée des femmes au travail parental et au soin des autres. Par exemple, 59 % des Français partagent en 2022 l'idée que les

« mères savent mieux répondre aux besoins des enfants que les pères », soit un niveau d'adhésion supérieur à 2014 (54 %).

Surtout, de nombreux stéréotypes ressurgissent chez les jeunes (18-24 ans), alors que les plus jeunes étaient précédemment les plus « progressistes ». C'est notamment le cas sur la vocation parentale des mères : en 2022, 57 % des 18-24 ans pensent que « les mères savent mieux répondre aux besoins des enfants que les pères », contre 50 % en 2014. Et la part des 18-24 ans se disant « tout à fait d'accord » avec l'affirmation selon laquelle « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » a nettement reculé, de 62 % en 2014 à 53 % en 2022.

Ce sont ces signaux, notamment, qui nous ont conduits à enquêter, de manière inédite, sur les 11-17 ans. Le sondage CSA-France Stratégie met en évidence une adhésion précoce aux stéréotypes d'aptitudes et de rôles sociaux différenciés. La vision stéréotypée des adolescents baisse en moyenne avec l'âge, mais l'écart se creuse entre les filles et les garçons, plus marqués par les stéréotypes. Il faudra suivre cette catégorie d'âge dans la durée pour mieux connaître la formation, l'ancrage ou la persistance des stéréotypes chez les plus jeunes.

C'est un risque social de double polarisation que fait apparaître cette étude : entre les générations, si la cohorte actuelle des jeunes adultes confirme dans la durée sa vision plus genrée de la société ; entre les hommes et les femmes, si l'écart d'adhésion aux stéréotypes entre adolescents filles et garçons se maintient ou s'amplifie.

Le développement massif des réseaux sociaux, dont on ne perçoit que les premiers effets, est à cet égard alarmant : ils agissent comme une arme de construction massive des stéréotypes de genre, en les relayant et les amplifiant, dès le plus jeune âge.

Une certitude émerge en tout cas : l'impératif d'une politique publique de lutte contre les stéréotypes plus ambitieuse, plus constante et plus globale.

La nécessité d'aller au cœur des réflexes les plus ancrés et d'agir le plus tôt possible est bien démontrée par un fait éloquent, persistant : alors que les filles affichent de meilleures compétences en mathématiques que les garçons en début de CP, l'écart s'inverse dès le milieu de l'année scolaire...

L'étude formule ainsi vingt propositions, dans tous les domaines. Avec, en particulier, des idées fortes en matière de petite enfance (répartition obligatoire du congé parental, allongement du congé paternité) ou d'orientation scolaire et professionnelle (bonus dans Affelnet ou Parcoursup pour inciter au choix des filières les moins mixtes).

Le nouveau combat, sans doute le plus difficile, portera sur le monde numérique : au-delà des violences directes, la régulation des plateformes et des réseaux sociaux, au niveau européen, devra intégrer la lutte contre les stéréotypes eux-mêmes, faute de quoi tous les efforts (et progrès) de meilleure représentation dans les médias traditionnels seront absolument vains.

Clément Beaune

HAUT-COMMISSAIRE AU PLAN ET COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE FRANCE STRATÉGIE



TABLE DES MATIÈRES

Synthèse	11
Introduction	37
PREMIÈRE PARTIE – DES STÉRÉOTYPES ENCORE TRÈS ANCRÉS CHEZ LES ADULTES ET PRÉSENTS DÈS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE	41
Chapitre 1 – Stéréotypes sexués et inégalités entre les sexes	43
1. Des représentations collectives des rôles sexués qui se construisent dès la petite enfance	43
1.1. Les stéréotypes de sexe : des représentations collectives qui assignent les individus à des rôles prédéfinis	43
1.2. Les stéréotypes se construisent dès la petite enfance par la socialisation	46
2. Des stéréotypes filles-garçons aux inégalités, des inégalités aux stéréotypes	50
2.1. Stéréotypes et inégalités de genre s'auto-entretiennent	50
2.2. Les stéréotypes participent à la construction des inégalités, les inégalités renforcent les stéréotypes	51
2.3. Les stéréotypes sont eux-mêmes alimentés par les inégalités	54
Chapitre 2 – Évolution des stéréotypes filles-garçons	57
1. Des stéréotypes de genre encore très ancrés chez les adultes	59
1.1. Une diminution de l'adhésion aux stéréotypes sur longue période, jusqu'au milieu des années 2010	59
1.2. Mais une évolution de l'adhésion plus contrastée selon les stéréotypes durant la dernière décennie, marquée par un regain de certains stéréotypes	64
1.3. Une recrudescence des stéréotypes chez les jeunes adultes	71
2. Des stéréotypes présents dès l'enfance et l'adolescence	76

2.1. Une adhésion précoce aux stéréotypes sur les aptitudes et les rôles sociaux genrés, en particulier sur l'assignation des femmes au <i>care</i>	77
2.2. Une soumission des adolescents à des stéréotypes sur les attitudes et pratiques différenciées selon le sexe et une dévalorisation du féminin déjà intériorisée	83
2.3. Une soumission ambivalente des jeunes aux stéréotypes	88

DEUXIÈME PARTIE – L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS FILLES-GARÇONS : REGARDS SUR LA DÉCENNIE 93

Chapitre 3 – Petite enfance 95

1. Au sein de la famille, un partage inégal qui se crée dès la naissance de l'enfant.....	97
1.1. Les femmes continuent largement d'endosser les rôles parentaux et domestiques	97
1.2. Les réformes conduites n'ont que marginalement permis de mieux impliquer les pères au moment de la naissance.....	105
2. Au sein des modes d'accueil, peu d'actions contre les stéréotypes, et des professions encore quasi totalement féminisées	112
2.1. En dix ans, les actions menées pour déconstruire les stéréotypes ont été (quasi) inexistantes	113
2.2. Les métiers de la petite enfance restent dans leur immense majorité exercés par des femmes	114

Chapitre 4 – Socialisation scolaire et choix d'orientation..... 117

1. Malgré des efforts, l'école reste un lieu de transmission des stéréotypes filles-garçons	121
1.1. Des représentations sexuées dans la littérature éducative et un renforcement récent de la sensibilisation aux stéréotypes dans les programmes scolaires	122
1.2. Les enseignants, reflets d'une société stéréotypée ?	128
1.3. La place encore genrée de l'élève à l'école.....	132
2. Des performances éducatives et des orientations scolaires qui restent très sexuées	136
2.1. Une réussite éducative et des compétences scolaires très sexuées.....	137
2.2. Une orientation scolaire des filles vers des filières peu rémunératrices et des garçons vers les filières professionnelles.....	144

Chapitre 5 – Marché du travail et formation..... 155

1. L'impact négatif de la parentalité sur les carrières des femmes reste fort.....	158
1.1. Des femmes moins actives que les hommes, en particulier quand elles sont mères.....	159

1.2. Le temps partiel : un moyen de concilier vie familiale/vie professionnelle pour les femmes, mais pas pour les hommes	160
2. Il en résulte des inégalités femmes-hommes persistantes depuis dix ans	162
2.1. Le plafond de verre résiste	162
2.2. Les inégalités de revenu se réduisent lentement.....	165
3. Métiers de femmes et métiers d'hommes, une ségrégation professionnelle qui décroît lentement.....	170
3.1. Une part dans l'emploi des métiers féminisés ou masculinisés qui reste forte, bien qu'en diminution	170
3.2. Une mixité en progression dans les métiers	177
3.3. La décrue de la ségrégation professionnelle ralentit.....	180
4. Une ségrégation professionnelle inscrite dans des normes sociales dès l'école.....	181
4.1. Une ségrégation professionnelle des jeunes débutants comparable à celle de l'ensemble des travailleurs	182
4.2. Une ségrégation d'origine éducative et liée au marché du travail	183
4.3. Trois types de métiers selon les origines de la ségrégation professionnelle des jeunes.....	185
5. Un bilan en demi-teinte des actions menées depuis dix ans en faveur de la mixité du recrutement et des formations	190
Chapitre 6 – Sport et culture	197
1. Les filles toujours moins investies que les garçons dans le domaine sportif en particulier à l'adolescence, une féminisation lente des instances dirigeantes sportives et des représentations médiatiques.....	200
1.1. Comme il y a dix ans, des pratiques moins fréquentes pour les filles et des sports très sexués qui le restent	202
1.2. Des institutions, un encadrement sportif et une visibilité qui entretiennent la vision du sport comme un domaine masculin	208
1.3. Des politiques publiques de lutte contre les stéréotypes très limitées et des actions contre les inégalités ciblées sur les femmes plutôt que sur les filles.....	211
2. La sphère culturelle toujours moins investie par les garçons que par les filles, des inégalités envers les femmes qui diminuent dans les institutions et les médias.....	215
2.1. En dix ans, des pratiques culturelles qui se modifient sous l'effet du développement du numérique, des activités toujours plus investies par les filles que par les garçons	217
2.2. Un mouvement de féminisation mais une moindre visibilité dans les œuvres et les médias qui persiste.....	221

2.3. Des politiques publiques qui visent la lutte contre les stéréotypes et les inégalités mais qui sont peu contraignantes, et un sous-investissement des garçons non pris en compte	223

Chapitre 7 – Santé..... 229

1. Un recours aux soins toujours plus fréquent chez les filles, et une santé perçue plus dégradée, mais une surmortalité des garçons.....	233
2. Une dégradation de la santé mentale particulièrement marquée chez les filles	237
2.1. Les enjeux de santé mentale touchent toujours les deux sexes, mais leur prévalence croît plus fortement chez les filles	237
2.2. Les tentatives de suicide et les pensées suicidaires chez les jeunes ont fortement augmenté sur la période pour les deux sexes, tout en demeurant plus élevées chez les filles.....	238
3. Une baisse de la consommation de substances psychoactives et une réduction des écarts entre sexes	240
4. Des violences physiques et sexuelles toujours importantes et différenciées selon le sexe	241
5. Un rapport au corps toujours davantage dégradé pour les filles	243
6. Une dimension sexuée des inégalités de santé quasi absente des politiques de santé des enfants	246

Complément – Le rôle des plateformes numériques dans la diffusion des stéréotypes et les inégalités filles-garçons..... 251

Synthèse.....	251
1. Les plateformes numériques et les réseaux socio numériques occupent une place majeure dans la socialisation des enfants et des adolescents.....	256
2. Les industries numériques, comme l'ensemble des industries culturelles, reposent sur la diffusion de représentations stéréotypées des identités sexuées	263
3. La moindre visibilité des femmes et des contenus qu'elles produisent, la diffusion massive de contenus sexistes et un milieu professionnel largement masculin caractérisent la forte minoration des femmes sur les plateformes numériques	266
4. La différenciation des usages numériques entre filles et garçons reflète les stratégies sexuées mises en œuvre par les plateformes	277
5. Les activités de publicisation de soi qui offrent aux jeunes des espaces inédits d'expression sont eux aussi des espaces de reproduction des stéréotypes sexistes.....	283

6. La puissance des stéréotypes sexués se révèle aussi dans la situation très inégalitaire et très exposée que vivent les filles sur les différentes plateformes...	288
7. La construction de l'identité sociale en ligne se fait principalement sous le contrôle des plateformes et des réseaux socionumériques avec des mécanismes d'autorégulation insuffisants et de régulation publique peu efficaces	293

TROISIÈME PARTIE – QUELS SUJETS PRIORITAIRES, QUELLES PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES ? 301

Réaffirmer la lutte contre les stéréotypes comme le socle de l'égalité entre les femmes et les hommes	303

Axe 1 – Faire de la lutte contre les stéréotypes filles-garçons une priorité politique.....	307

Axe 2 – Réduire la pénalité liée à la maternité et renforcer la coparentalité.....	311

Axe 3 – Agir à l'école pour lutter contre les stéréotypes et renforcer la culture de l'égalité	317

Axe 4 – « Dégenrer » l'orientation scolaire, les formations et les métiers.....	321

Axe 5 – Agir contre les représentations stéréotypées sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques	329

ANNEXES

Annexe 1 – Auditions	335

Annexe 2 – Composition des groupes de travail	339

Annexe 3 – Les principales dispositions légales condamnant les agissements à caractère sexiste en France	345

Annexe 4 – Lois sur la mixité et la parité en France	347

Annexe 5 – Évolution de l'adhésion aux stéréotypes de genre par classe d'âge entre 2002 et 2022 (ISSP)	351

Annexe 6 – Évolution des stéréotypes par classe d'âge entre 2014 et 2022 (baromètre d'opinion de la Drees).....	353

Annexe 7 – Résultats d'enquêtes auprès d'enfants et d'adolescents.....	359



SYNTHÈSE

En 2014, France Stratégie publiait un rapport sur les stéréotypes filles-garçons¹, établissant un diagnostic dans cinq sphères clés de la vie quotidienne et formulant des recommandations de politiques publiques.

Dix ans plus tard, le constat est préoccupant : les avancées sont restées limitées, les stéréotypes de genre demeurent fortement ancrés et les inégalités persistantes, notamment du fait d'une action publique insuffisamment ciblée sur les causes profondes de ces inégalités.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les inégalités sur le marché du travail sont certes devenues des priorités d'action (essentiels), mais l'engagement contre les stéréotypes s'est érodé, alors qu'ils constituent le terreau des inégalités, des discriminations, voire des comportements sexistes.

Une action volontariste pour les faire reculer est d'autant plus cruciale que de nouveaux défis ont émergé, en particulier la diffusion massive de clichés sexistes via les technologies numériques, et une résurgence préoccupante des stéréotypes chez les jeunes.

Face à ces signaux d'alarme, France Stratégie a souhaité, avec l'aide d'un groupe de travail composé de chercheurs, d'administrations, de représentants d'associations et de la société civile, dresser un bilan des évolutions intervenues depuis dix ans et identifier les actions à mener.

Ce rapport analyse dans un premier temps l'évolution de l'adhésion aux stéréotypes parmi les adultes et présente les résultats d'une enquête inédite auprès de 1 500 jeunes français de 11 à 17 ans.

Il dresse ensuite un état des lieux des inégalités entre les sexes et des politiques publiques visant à lutter contre les stéréotypes ou les inégalités sexuées, mises en place sur la période dans le périmètre du rapport de 2014, en y ajoutant la dimension du numérique.

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

L'analyse porte sur les différentes sphères de socialisation des enfants et des adolescents, de la petite enfance à l'entrée dans la vie active.

Le rapport formule enfin vingt propositions pour renforcer la lutte contre les stéréotypes d'ici à 2030 et en faire un levier central de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Des stéréotypes encore très ancrés chez les adultes et présents dès l'enfance et l'adolescence

Des représentations collectives qui alimentent les inégalités entre les sexes et s'en nourrissent

Représentations simplifiées d'un groupe humain, les stéréotypes permettent de faire face à l'abondance des informations reçues en les catégorisant rapidement et en généralisant les attributs des membres du groupe. Appliqué au genre, ce processus cognitif va prêter certains rôles sociaux, certaines aptitudes, ou certains traits de personnalité spécifiques à ce qui constitue traditionnellement le masculin et le féminin.

Ces stéréotypes assignent une place différente aux femmes et aux hommes dans la société (rôle central de la mère dans la sphère domestique, des pères dans la sphère professionnelle, compétences et goûts différents selon le sexe, etc.), mais ils affectent aussi les relations interpersonnelles entre les sexes et constituent le fondement d'attitudes et de violences sexistes. Véhiculés, souvent de manière inconsciente, par la socialisation familiale, scolaire ou amicale, les stéréotypes se diffusent également par imprégnation dans le système social dans lequel les individus évoluent.

Les stéréotypes participent en ce sens à la construction et à la reproduction des inégalités de genre, par la hiérarchisation entre ce qui est perçu comme masculin et féminin. Ces inégalités affectent les femmes (charges parentales inégales, impact sur les trajectoires professionnelles et les revenus, violences sexistes et sexuelles), mais également les hommes qui peuvent plus difficilement affirmer une autre masculinité. Ces stéréotypes, intériorisés par les individus dès leur plus jeune âge, sont amplifiés par des phénomènes d'autocensure (le préjugé induisant un manque de confiance en soi, par exemple en mathématiques pour les filles) ou de crainte de comportements sexistes ou discriminatoires.

Si les stéréotypes construisent les inégalités de genre, ces inégalités de fait nourrissent à leur tour les stéréotypes. En effet, ces préjugés se forgent non seulement dans l'imaginaire collectif mais aussi dans l'observation du quotidien, en particulier chez les enfants. Par conséquent, changer les représentations implique aussi de réduire les inégalités de fait entre femmes et hommes. C'est une condition de l'égalité des chances pour toutes et pour tous.

Un recul de l'adhésion aux stéréotypes en France qui s'atténue depuis dix ans, une résurgence chez les jeunes adultes

L'adhésion aux stéréotypes est mesurée au moyen d'enquêtes au niveau européen depuis 1981 et depuis 2000 en France.

Si plusieurs enquêtes se concentrent sur les adultes, peu de données permettent de mesurer l'adhésion des enfants et des adolescents aux stéréotypes filles-garçons. Pour combler ce manque, France Stratégie a demandé à l'Institut CSA de réaliser une enquête *ad hoc* auprès de 1 500 jeunes âgés de 11 à 17 ans, dont le questionnaire a été élaboré avec un groupe de travail composé d'experts.

La période de la préadolescence et de l'adolescence est en effet cruciale : dans ces tranches d'âge, les attentes sociales en matière de conformité aux normes de genre stéréotypées sont susceptibles de se renforcer et vont influencer leurs aspirations futures et leur bien-être. Cette enquête vise à identifier comment se positionnent les 11-17 ans par rapport aux normes genrées auxquelles ils sont confrontés dans leurs différentes sphères de socialisation (famille, école, pairs) et, d'une manière générale, dans les représentations culturelles (médias, réseaux sociaux, etc.).

Chez les adultes, une baisse de l'adhésion aux stéréotypes qui s'est partiellement interrompue durant la dernière décennie, avec une recrudescence de certains préjugés notamment chez les jeunes

En France, l'adhésion aux stéréotypes de genre, mesurée par les enquêtes internationales¹ et françaises², a diminué de manière générale, et parfois spectaculaire, depuis les années 1990 et 2000 et ce, jusqu'au milieu des années 2010. À titre d'exemple, la part de la population se disant d'accord avec l'affirmation selon laquelle « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison » a diminué de moitié en quatorze ans, passant de 44 % en 2000 à 22 % en 2014.

¹ L'*European Values Study* (EVS) depuis les années 1980 et l'*International Social Survey Programme* (ISSP) depuis les années 1990.

² Baromètre de la Drees depuis les années 2000.

L'augmentation du niveau de diplôme et la chute de la pratique religieuse des babyboomers ont entraîné une convergence plus rapide de ces générations vers des représentations plus égalitaires¹, et les hommes ont rejoint le niveau d'adhésion des femmes².

Depuis le milieu des années 2010, les données françaises montrent une évolution plus contrastée selon les stéréotypes, avec une recrudescence de certains d'entre eux, en particulier chez les jeunes. Si les stéréotypes sur le partage genré des tâches économiques et domestiques continuent de reculer dans l'ensemble de la population, il n'en va pas de même de la prédisposition prétendument naturelle des femmes au travail parental et de leur capacité supposée au soin des autres (le *care*). Cette assignation au *care* n'est plus considérée comme une norme obligatoire, mais elle perdure sous la forme de compétences ou d'un désir présumé des femmes en la matière.

L'idée selon laquelle « avoir un travail, c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment, c'est un foyer et des enfants » a connu une baisse notable depuis 2012 (de 20 points), même si elle reste présente pour 17 % de la population. De même, l'adhésion au cliché de l'homme « apporteur de revenu » et de la femme vouée à l'entretien du foyer ne recueille plus qu'un assentiment marginal en 2022³, alors qu'à l'inverse le fait qu'une femme travaille tout en s'occupant bien de ses enfants est une idée devenue prédominante⁴. En revanche, l'adhésion à l'idée selon laquelle « être femme au foyer donne autant de satisfactions qu'avoir un emploi rémunéré » se maintient à 27 % de la population en 2022, proche de celui d'il y a dix ans (30 % en 2012). Plus encore, 59 % des Français partagent en 2022 le présupposé que les « mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères », soit un niveau d'adhésion supérieur à 2014 (54 %) ; ils sont 41 % à préjuger que « les femmes font de meilleures infirmières que les hommes », un stéréotype également en augmentation depuis 2014 (35 %).

Au total, sur données françaises, un quart de la population de l'Hexagone continue en 2020-2022 d'adhérer fortement ou modérément aux stéréotypes de genre, avec un écart

¹ Papuchon A. (2017), « [Rôles sociaux des femmes et des hommes. L'idée persistante d'une vocation maternelle des femmes malgré le déclin de l'adhésion aux stéréotypes de genre](#) », dans Insee, *Femmes et hommes, l'égalité en question. Édition 2017*, coll. « Insee Références », mars.

² Coron C. (2023), [Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Quelles responsabilités pour les organisations ?](#), Caen, EMS Éditions, coll. « Questions de société ».

³ ISSP : 5 % des répondants considèrent en 2022 que « le rôle d'un homme, c'est de gagner l'argent du ménage ; le rôle d'une femme, c'est de s'occuper de la maison et de la famille », contre 12 % en 2012.

⁴ ISSP : l'affirmation selon laquelle « une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes » recueille l'adhésion de 87 % des Français en 2022, contre 81 % en 2012 et 73 % en 2002.

significatif entre les sexes : 58 % des Françaises rejettent ainsi modérément ou totalement les stéréotypes, contre 48 % des hommes¹.

Si les jeunes adhèrent globalement moins que leurs aînés aux stéréotypes sexués, on observe toutefois une résurgence de plusieurs représentations genrées chez les 18-24 ans. C'est en particulier le cas de la vocation parentale des mères. En 2022, 57 % des 18-24 ans sont d'accord avec l'idée selon laquelle « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères », contre 50 % en 2014. Les jeunes adultes sont aussi 23 % en 2022 à être d'accord avec l'affirmation selon laquelle « un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a des chances de souffrir si sa mère travaille », un niveau comparable aux 70 ans et plus et en augmentation depuis 2012 (18 %). Et la part des 18-24 ans se disant « tout à fait d'accord » avec l'affirmation « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » a baissé de 62 % en 2014 à 53 % en 2022.

La France fait néanmoins partie des pays européens dont les représentations sont les plus égalitaires (juste derrière la Suède et l'Islande²) et où les différences entre les femmes et les hommes sur l'adhésion aux stéréotypes sont les moins marquées.

Des stéréotypes présents dès l'enfance et l'adolescence

Le sondage CSA-France Stratégie auprès des jeunes âgés de 11 à 17 ans confirme une adhésion précoce aux différences sexuées d'aptitudes et de rôles sociaux. La vision stéréotypée des adolescents baisse en moyenne avec l'âge mais plus fortement chez les filles que chez les garçons.

Si comme les adultes les adolescents réfutent dans leur majorité l'exclusion des femmes de la sphère professionnelle, la vocation parentale des mères et leur capacité supposée au soin des autres d'une manière générale (le *care*) semble déjà bien ancrée. Plus de la moitié d'entre eux (54 %) sont d'accord avec l'affirmation « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » et 44 % avec « les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » (voir Tableau I page suivante).

¹ De Champs C. et Pirus C. (2024), « [Des stéréotypes de genre encore très ancrés, notamment chez les hommes](#) », *Études et Résultats*, Drees, n° 1294, février.

² D'après les données de l'*European Values Study* (EVS) de 2017.

Tableau I – Une association des femmes au soin des enfants et au care déjà marquée

Question : « Es-tu d'accord avec chacune des affirmations suivantes ? »

% d'accord	Ensemble	Filles	Garçons	11-14 ans	15-17 ans	Filles 11-14 ans	Filles 15-17 ans	Garçons 11-14 ans	Garçons 15-17 ans
Les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons	73 % (90 %)*	74 % (91 %)	71 %	72 %	72 %	75 %	71 %	69 %	73 %
Les mères savent mieux répondre aux besoins et aux attentes des enfants que les pères	54 % (59 %)	52 % (60 %)	56 % (59 %)	56 %	51 %	56 %	46 %	57 %	56 %
Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes	44 % (41 %)	38 %	48 %	45 %	40 %	42 %	33 %	50 %	47 %
Les hommes sont de meilleurs chefs que les femmes	23 % (20 %)**	17 % (13 %)	28 % (27 %)	25 %	20 %	19 %	16 %	31 %	23 %
Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants	19 % (19 %)	18 % (17 %)	20 % (21 %)	20 %	18 %	19 %	17 %	21 %	19 %

* Pour cette question, les répondants d'accord avec l'affirmation n'adhèrent pas au stéréotype sur des capacités intellectuelles différenciées entre femmes et hommes.

** Pour cette question, l'item de la Drees est : « les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes ».

Les résultats sont présentés hors NSP – entre parenthèses figurent les résultats du baromètre Drees pour les adultes.

Source : enquête CSA-France Stratégie

Les adolescents adhèrent peu, en revanche, à une majorité de préjugés sur les comportements et qualités supposés naturels aux filles et aux garçons. Ils réfutent l'impossibilité d'une amitié entre une fille et un garçon ou l'idée qu'un garçon ne doit pas pleurer, tandis que les jeux et pratiques culturelles sont peu empreints de clichés. L'adhésion est néanmoins forte sur la prédisposition supposée des garçons à la violence (58 %) et au sérieux des filles (49 %), comme sur le devoir de protection des garçons (60 %) et la soumission à l'apparence physique des filles (40 %). Enfin, les adolescents acceptent moins facilement qu'un garçon ait un comportement féminin que l'inverse, ce qui renvoie à la dévalorisation du féminin.

L'adhésion aux stéréotypes des adolescents reste néanmoins ambivalente : garçons et filles identifient très bien les attitudes stéréotypées que la société attend d'eux, qu'ils ne partagent pas ou seulement partiellement. Les garçons en particulier perçoivent que le courage, la force et la performance sont les premières qualités qu'on attend d'eux, mais valorisent davantage l'intelligence et le sérieux. Ces différences entre normes sociales

perçues et adhésion des adolescents traduisent un accommodement entre leurs désirs individuels, les préjugés véhiculés et les différences de traitement sexuées qu'ils constatent dans leurs sphères de socialisation, en particulier sur les réseaux sociaux.

Stéréotypes et inégalités filles-garçons dans leurs sphères de socialisation : quelles évolutions dans la décennie passée ?

La recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes bute sur la persistance de stéréotypes qui s'installent très tôt dans les sphères de socialisation des enfants et des adolescents.

De la petite enfance à l'entrée sur le marché du travail, des stéréotypes persistants qui maintiennent des inégalités entre les sexes

Une prise en charge des jeunes enfants encore essentiellement assurée par les femmes

C'est au cours de sa socialisation précoce (0-6 ans) que l'enfant forge ses représentations sur les rôles et fonctions des hommes et des femmes. Les environnements dans lesquels il grandit – famille en premier lieu mais également modes d'accueil du jeune enfant – jouent un rôle prépondérant dans la transmission des représentations et des stéréotypes de genre. Or « l'observation par le jeune enfant (de son environnement) le confronte à l'asymétrie des rôles des pères et des mères dans l'exercice des fonctions éducatives et de soins, ainsi qu'à l'omniprésence des femmes (et la rareté des hommes) parmi les professionnels le prenant en charge ». Ce constat du rapport de France Stratégie de 2014 a peu évolué depuis dix ans.

La participation des hommes aux tâches parentales reste inférieure à celle des femmes, quelles que soient les configurations familiales et de travail des couples, et cet écart est encore plus prononcé pour les tâches domestiques (ménage, cuisine, lessive, etc.). Ni l'expérience du confinement ni le développement du télétravail n'ont modifié cette répartition inégalitaire de la charge du foyer.

Si les deux tiers des pères prennent un congé paternité dont la durée a été allongée depuis 2021, ils sont toujours aussi peu nombreux (0,5 %) à prendre un congé parental à temps plein et l'écart entre femmes et hommes reste très important (14 % des mères y avaient recours en 2021)¹. Cette division des tâches parentales est encore renforcée pour les enfants de parents séparés, qui résident toujours majoritairement chez leur mère, même

¹ Périvier H. et Verdugo G. (2021), « Cinq ans après la réforme du congé parental (PreParE), les objectifs sont-ils atteints ? », *Policy brief OFCE*, n° 88, avril.

si la part de la résidence alternée progresse. Et cette charge parentale, plus forte pour les mères, constitue un obstacle à l'activité professionnelle des femmes.

Les politiques publiques visant l'implication des pères dès la naissance des enfants (dispositions des 1 000 premiers jours, réformes du congé paternité et du congé parental) n'ont pas produit les effets escomptés à ce stade, et le développement des capacités d'accueil des jeunes enfants est resté insuffisant pour permettre à toutes les mères qui le souhaitent de travailler.

L'asymétrie persistante des rôles parentaux entretient chez les enfants une vision stéréotypée de l'assignation historique des femmes à la sphère domestique et à leur rôle de mère. Elle est préjudiciable à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, mais aussi source de reproduction des inégalités chez les enfants eux-mêmes, en matière de partage des tâches domestiques durant l'enfance, mais aussi de trajectoire professionnelle future des filles.

L'assignation des femmes au soin des enfants se retrouve en dehors de la famille : la prise en charge des enfants entre 0 et 6 ans demeure comme il y a dix ans une « affaire de femmes », malgré des campagnes de communication en ce sens et la pénurie de professionnels dans ce secteur. Les assistants maternels restent à 98 % des femmes et la part des hommes enseignant à l'école maternelle demeure inférieure à 10 %.

Une école qui reste un lieu de transmission des stéréotypes et une orientation encore fortement sexuée

La socialisation genrée des enfants et des adolescents se poursuit à l'école. Si les politiques éducatives ont depuis dix ans multiplié les initiatives pour promouvoir la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes¹, force est de constater une résistance des assignations et des modèles genrés auxquels enfants et adolescents sont confrontés dans leur cursus éducatif.

La socialisation scolaire reste d'abord marquée par des représentations sexuées dans la littérature éducative et les manuels scolaires (invisibilité des femmes dans les grandes réalisations et assignation à un rôle de mère), même si des ressources alternatives ont été proposées depuis dix ans. De ce point de vue, la charte pour l'égalité filles-garçons dans les manuels scolaires, signée en octobre 2024, devrait promouvoir une vision plus équilibrée des sexes.

¹ Notamment par la mise en place de référents égalité dans les établissements scolaires depuis 2014, et depuis 2022 par la labellisation « Égalité filles-garçons » destinée à promouvoir une culture d'égalité dans les établissements scolaires et l'objectif d'une labellisation de 100 % des établissements du second degré d'ici 2027 – un établissement sur huit était labellisé mi-2024.

Les enseignants eux-mêmes peuvent être porteurs de stéréotypes, non seulement par les modèles qu'ils proposent aux enfants et aux adolescents (les professeurs des écoles sont à 83 % des femmes, et certaines disciplines du secondaire sont majoritairement enseignées par des hommes ou des femmes¹) mais aussi par la projection de stéréotypes inconscients sur les comportements en classe et les aptitudes disciplinaires des filles et des garçons. Peu de pratiques pédagogiques « non genrées » ont été développées et les formations dispensées aux enseignants sur ces sujets restent insuffisantes.

La sensibilisation des élèves eux-mêmes à l'égalité entre les sexes et aux préjugés sexistes a souffert des retards dans la mise en place des séances d'éducation à la vie affective et sexuelle, pourtant prévues depuis 2001. Promulgué le 6 février 2025, le nouveau programme intègre des modules permettant de déconstruire les stéréotypes sexués de l'école maternelle au lycée et devrait concourir à la sensibilisation et la connaissance des élèves à ce sujet, tout comme l'ajout d'éléments sur les stéréotypes dans le nouveau programme d'éducation morale et civique.

Les interactions entre élèves conservent également un caractère genré très marqué. Les violences au collège et au lycée restent ainsi très différenciées selon le sexe, les garçons étant plus souvent victimes de violences physiques, les filles de violence psychologique (mise à l'écart, humiliation, insultes sexistes)². Comme il y a dix ans, les garçons sont toujours les auteurs de plus des trois quarts des incidents graves dans le cadre scolaire. L'image du garçon bagarreur et l'intériorisation par les filles de la dévalorisation du féminin se perpétuent, même si le niveau de violence diminue depuis dix ans. Des politiques volontaristes ont, en effet, été mises en place pour combattre les violences dans le cadre scolaire mais elles ne comportent pas toujours de volet spécifique sur les différences entre les sexes.

Le maintien des stéréotypes a enfin des impacts sur la réussite et l'orientation éducatives et les écarts entre filles et garçons se sont accentués depuis dix ans. Le préjugé qui associe la masculinité à d'autres valeurs que celles de l'effort studieux (le courage et la force) peut conduire à des comportements plus compétitifs et plus indisciplinés en classe ainsi qu'à un sous-investissement qui défavorise les garçons en milieu scolaire, en particulier ceux issus de milieux modestes. Les sorties sans diplôme ont diminué mais les écarts persistent entre les filles (6 % en 2022, contre 9 % en 2012) et les garçons (9 % en 2022, contre 12 % en 2012). De même l'élévation du niveau de diplôme bénéficie toujours davantage aux filles (84 % de bachelières dans une classe d'âge en 2023, contre 79 % en 2013) qu'aux garçons (75 % de bacheliers en 2023, contre 71 % en 2013).

¹ 80 % de femmes parmi les professeurs de lettres ou de langues dans le secteur public, 85 % d'hommes parmi les professeurs de technologie, mais une situation plus proche de la parité en mathématiques.

² Données DEPP, Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens en 2016-2017 et 2021-2022.

Les disciplines dans lesquelles filles et garçons réussissent restent également très différenciées, traduisant la persistance des stéréotypes sur les aptitudes sexuées (compétences langagières supposées féminines et compétences mathématiques supposées masculines) et les écarts se sont creusés (l'écart en mathématiques à 15 ans dans les tests PISA est passé de 6 points en 2015 à 10 points en 2022, en faveur des garçons ; l'écart en 3^e en compétences langagières et littérature est passé de 6 points en 2015 à 12 points en 2021, en faveur des filles¹). Il est à noter que ces écarts genrés ne sont pas propres à la France.

L'impact des rôles sociaux genrés est également très visible lors des choix d'orientation. Les jeunes femmes s'orientent beaucoup plus fréquemment dans les formations d'aide et de soin : elles représentent plus de 85 % des élèves en santé-social dans les voies professionnelle et technologique et les trois quarts des diplômés de l'enseignement supérieur dans les filières de l'éducation, de la santé et de la protection sociale. Inversement les jeunes hommes restent très majoritaires dans les filières scientifiques du supérieur (80 % des étudiants diplômés en ingénierie et numérique), et dans les formations techniques et de production des voies technologique et professionnelle.

Si le caractère sexué des filières s'est atténué depuis dix ans dans les voies technologique et professionnelle, il y reste très marqué. Il est resté globalement stable dans l'enseignement supérieur, mais s'est aggravé dans le choix de spécialités au lycée général, sous l'effet notamment de la réforme du baccalauréat. Les filles ne sont, en terminale, plus que 42 % à suivre six heures de mathématiques en 2023 contre 48 % en 2019, ce qui entrave leur entrée dans nombre de formations scientifiques du supérieur.

Si la lutte contre l'orientation sexuée a bien été depuis dix ans un objectif affiché des politiques publiques, celles-ci se sont souvent limitées à une meilleure information et des initiatives volontaires, principalement axées sur l'accès des filles aux filières scientifiques, mais peu tournées vers l'orientation des garçons vers des filières très féminisées.

Sur le marché du travail, une pénalité à la maternité qui reste forte et une faible mixité des métiers

Les stéréotypes influencent également l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Ils ont intériorisé une image inégalitaire de l'investissement professionnel et des métiers occupés par les parents, et plus généralement par leur entourage et dans la société, qu'ils risquent de reproduire dans leurs trajectoires professionnelles.

Si la place sur le marché du travail des femmes progresse depuis de plus de vingt ans et si la bi-activité des couples est devenue la règle, le stéréotype de la mère, garante

¹ L'enquête nationale Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillons (Cedre).

« naturelle » de l'éducation et du soin des enfants, et celui du père, garant « naturel » du revenu du foyer, influencent toujours les comportements sur le marché du travail.

L'impact de la maternité sur les trajectoires professionnelles des femmes demeure ainsi marqué, y compris dans les jeunes générations. L'écart d'activité entre les sexes aux âges de la parentalité a cessé de reculer depuis dix ans et reste élevé (8 points). Contraintes par leur charge parentale, les femmes sont plus souvent à temps partiel, moins mobiles professionnellement et moins promues. Partant, elles occupent des postes moins qualifiés et moins rémunérateurs malgré plusieurs avancées législatives¹. Si les femmes restent majoritaires parmi les moins qualifiés (trois employés et ouvriers peu qualifiés sur cinq sont des femmes) et parmi les travailleurs à temps partiel, l'écart avec les hommes s'est néanmoins réduit depuis dix ans. Les femmes ont toujours moins de chances d'accéder à un poste de cadre que les hommes, pourtant moins nombreux à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur. On constate même, parmi les jeunes générations, un recul de la probabilité d'être cadre pour les femmes, à niveau de diplôme et spécialité de formation comparables.

Les inégalités salariales se sont réduites sur la période : à temps de travail égal, l'écart entre les sexes est passé de 19 % en 2013 à 14 % en 2023 dans le secteur privé. À poste comparable (même profession chez le même employeur), l'Insee estime cet écart à 3,8 % en 2023. Mais leurs trajectoires professionnelles sont toujours pénalisées par la maternité et les écarts de revenu avec les hommes se maintiennent à long terme après la naissance des enfants. Alors que le revenu des hommes n'est pas affecté, l'arrivée des enfants engendre une perte de 38 % de leur revenu du travail dans les dix années suivant la naissance, du fait d'une moindre participation au marché du travail, d'une baisse des heures travaillées et de leur salaire horaire². La persistance, pour les mères, d'un arbitrage entre le travail rémunéré et le soin des enfants traduit la permanence d'une norme genrée où le *care* reste assigné aux femmes.

Ces normes de « travail » selon les sexes s'appliquent aussi aux métiers exercés, différents qu'on soit femme ou homme. Et c'est la seconde inégalité à laquelle les enfants et les adolescents sont exposés et qu'ils reproduisent très tôt dans le choix de leurs orientations scolaires. La mixité des métiers a certes continué de progresser depuis dix ans, mais elle ralentit et maintient une division sexuée des professions où les fonctions de la sphère autrefois domestique semblent « réservées » aux femmes et celles techniques

¹ Notamment, la loi Rixain de 2021 qui fixe des quotas de 40 % de femmes cadres dirigeantes de grandes entreprises d'ici à 2030 ; l'index égalité professionnelle en 2018 obligeant les entreprises de plus de 50 salariés à publier et corriger les écarts de rémunération ; la loi Sauvadet de 2012 imposant un seuil minimal de primo-nominations de chaque sexe aux postes à responsabilité dans le secteur public.

² Auriol E., Landais C. et Roussille N. (2024), « [Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique](#) », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 83, novembre.

et/ou mobilisant la force physique aux hommes. Ces métiers à dominante féminine et masculine¹ devraient continuer à représenter d'ici la fin de la décennie 75 % de l'emploi et il faudrait toujours réallouer un quart des femmes et des hommes pour parvenir à la parité des sexes dans l'ensemble des professions. Cette segmentation sexuée des métiers n'est pas sans incidence sur les inégalités de trajectoires professionnelles. Une partie des métiers féminisés sont, à qualification égale, moins rémunérateurs (salaire inférieur en moyenne de 25 % à ceux des métiers mixtes²), le temps partiel y est parfois un mode habituel de gestion de la main-d'œuvre, et les possibilités de promotion et d'encadrement sont moindres.

Le maintien de cette « ségrégation professionnelle sexuée³ » reflète en partie des choix de parcours scolaire. Les métiers de la santé et de l'éducation sont ainsi très féminisés comme les filières qui y conduisent (les femmes représentent 80 % des jeunes débutant dans le métier d'infirmier comme dans les écoles en santé-social) ; inversement les jeunes femmes sont minoritaires dans les métiers techniques et de production, qu'il s'agisse de l'informatique, de l'industrie ou de la construction, comme dans les filières éducatives « mathématiques, ingénierie, systèmes » qui y mènent. Mais la ségrégation des filières de formation est souvent redoublée par une « préférence » des recruteurs et des candidats qui vient accroître la « ségrégation sexuée » des métiers dans les jeunes générations : la majorité des jeunes débutants dans le métier d'ingénieur informatique sont issus de formations supérieures en mathématiques, ingénierie et système⁴, à 67 % masculines, mais la part des hommes qui sont titulaires de ce diplôme est encore supérieure dans l'emploi, à 83 % (voir Graphique I).

Face à cette faible mixité de certains métiers et des filières de formation qui y conduisent, les initiatives ont été nombreuses dans les instituts de formation et les branches professionnelles, mais ont surtout consisté dans des campagnes de sensibilisation aux effets limités, en l'absence d'objectifs chiffrés et de coordination. Ces actions ont par ailleurs manqué de continuité, souvent motivées par les tensions sur le recrutement, et visent davantage les femmes dans la technologie que les hommes dans la santé et le social.

¹ Part des femmes/hommes supérieure à 65 %.

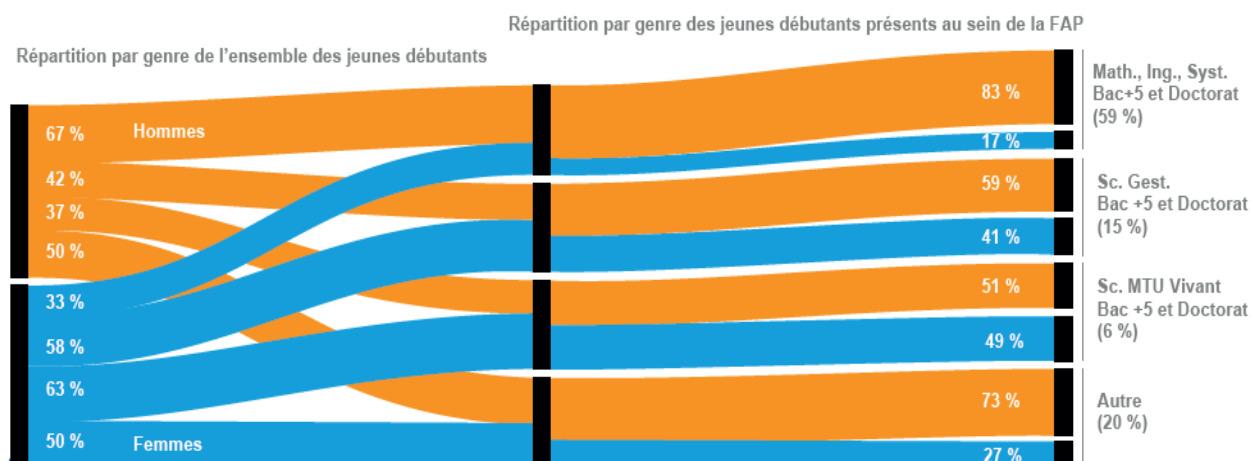
² Part des femmes/hommes supérieure à 35 %.

³ La ségrégation professionnelle des femmes renvoie à deux phénomènes : d'une part la ségrégation verticale, qui désigne la sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans les hauts revenus et les postes à responsabilité (plafond de verre) ; d'autre part la ségrégation horizontale, qui désigne la concentration ou surreprésentation des femmes dans certaines professions, en partie d'origine éducative.

⁴ Hors médecine mais y compris sciences naturelles.

Graphique I – Chez les ingénieurs informatiques la « ségrégation professionnelle » des jeunes débutants est liée à la fois au marché du travail et à l'origine éducative

Ingénieurs de l'informatique : 76 % d'hommes parmi les jeunes débutant dans le métier



Lecture : 59 % des jeunes débutant dans le métier d'ingénieur de l'informatique sont titulaires d'un bac +5/doctorat en « mathématiques, ingénierie et système ». Cette filière éducative est très masculinisée (67 % de garçons) et la part des hommes qui sont titulaires de ce diplôme est encore supérieure dans l'emploi (83 %).

Source : Céreq, enquêtes générations empilées (moyenne des générations 2010-2013-2017 interrogées trois ans après leur sortie d'études initiales), calculs France Stratégie

Les stéréotypes sont également très présents dans la sphère des loisirs et leur place est amplifiée par le développement des usages numériques

Les stéréotypes de genre affectent également les enfants et les adolescents dans leurs pratiques culturelles et sportives et ont des impacts, différents selon le sexe, sur leur santé.

Des pratiques sportives et culturelles très différenciées selon le sexe

Le sport et la culture sont des espaces de socialisation et de construction de soi des enfants et des adolescents. Enjeu identitaire fort pour les jeunes et leur famille, ils restent marqués par des attentes sociales normées qui conduisent à des pratiques sportives et culturelles très genrées qui ont peu évolué depuis dix ans. Les garçons sont toujours plus investis dans le domaine sportif et les filles dans le domaine culturel, et au sein même de ces loisirs les pratiques restent différenciées selon le sexe (choix d'un sport, modalités, etc.).

En 2022, 8 % des filles de 11 à 15 ans pratiquent 60 minutes quotidiennes d'activité physique ou sportive modérée à soutenue, contre 17 % des garçons¹, soit un écart stable depuis 2014.

L'écart est encore plus marqué pour la pratique encadrée, à l'école ou en extra-scolaire via des associations ou des clubs, prédominante chez les enfants. Les garçons sont ainsi toujours plus nombreux que les filles à détenir une licence dans une fédération agréée, malgré un rattrapage des licences féminines observé entre 2012 et 2017. On observe pour les deux sexes une baisse de la pratique encadrée à partir de 15 ans, plus marquée pour les filles. Ces différences sexuées dans la pratique sportive s'atténuent à l'âge adulte (60 % des hommes de 15 ans et plus et 56 % des femmes ont une activité physique ou sportive régulière en 2024, un écart en baisse de deux points par rapport à 2018).

Plusieurs disciplines sportives restent très segmentées. Si le football et le rugby – sports associés au masculin – se sont un peu féminisés entre 2013 et 2022, la gymnastique et la danse – sports associés au féminin – n'ont pas attiré davantage de garçons. Les écarts de pratiques ne peuvent pas s'expliquer, surtout dans l'enfance, par des différences objectives d'ordre physiologique, d'autant que la pratique s'effectue le plus souvent de manière non mixte. Les stéréotypes liés au corps dans la pratique du sport et l'injonction de conserver sa féminité (ne pas trop se muscler) ou sa masculinité (développer sa force) restent présents.

L'encadrement par les adultes est encore très majoritairement masculin, et la mise en valeur du sport féminin toujours très en deçà du sport masculin dans les retransmissions sportives sur les chaînes gratuites généralistes (les compétitions féminines représentent en 2021 seulement 5,5 % des retransmissions sportives, contre 33,5 % pour les compétitions masculines²). Ces chiffres varient beaucoup selon les années, mais même en 2019, année particulièrement favorable avec l'organisation en France de la coupe du monde de football, les compétitions féminines ont plafonné à 17 % du total.

Les politiques publiques se sont principalement orientées sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La lutte contre les stéréotypes et les inégalités dans les pratiques sportives a principalement pris la forme d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels, qui restent insuffisantes. Plusieurs politiques publiques se sont concentrées sur le développement de la pratique « pour tous³ », sans viser particulièrement les filles, voire en menant des politiques qui pourraient favoriser la pratique masculine (comme le développement de l'offre d'espaces sportifs en accès libre,

¹ Sources : [enquêtes Health Behaviour in School-aged Children \(HBSC-EnClass\)](#), 2014 et 2022.

² Le reste correspondant aux compétitions mixtes, comme les Jeux olympiques et paralympiques.

³ Il en va ainsi du programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne par jour » mis en place avec l'Éducation nationale à l'occasion des Jeux olympiques de 2024.

qui à l'heure actuelle sont plutôt investis par les garçons). Si l'obligation de mixité des bureaux dans les instances fédérales, puis de parité à compter de 2024¹, semble avoir eu des effets au vu de la féminisation de ces fonctions ces dernières années, les inégalités persistent. Des politiques récentes visant la féminisation du sport et la visibilité des femmes dans les médias ont aussi été mises en place et restent à évaluer.

La segmentation sexuée des pratiques culturelles traditionnelles constatée en 2014 a reculé depuis dix ans, dans un contexte de baisse de la plupart des activités culturelles traditionnelles des 15-18 ans au profit du numérique. Cependant les activités culturelles traditionnelles restent toujours plus investies par les filles que par les garçons, à l'inverse de ce qui est constaté pour les pratiques sportives.

Si les pratiques culturelles restent genrées, les écarts entre les filles et garçons s'amenuisent. C'est en particulier le cas de la lecture : 86 % des filles de 7 à 19 ans déclarent lire par goût sur leur temps libre en 2024, contre 76 % des garçons, soit un écart sexué qui s'est réduit de 6 points depuis 2016 (87 % des filles et 70 % des garçons). Symétriquement, les différences sexuées dans la pratique des jeux vidéo, traditionnellement plus masculins, sont moins marquées. Néanmoins les pratiques artistiques amateur restent largement féminisées, comme les classes spécialisées de collège ou de lycée, notamment en arts plastiques, danse et théâtre.

Les progrès ont été également sensibles dans la féminisation de l'encadrement culturel public et la visibilité médiatique des femmes. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à diriger les services publics culturels², les théâtres et les centres d'art publics, même si elles restent minoritaires dans la musique et la danse. La visibilité des femmes s'est également améliorée depuis dix ans dans les œuvres audiovisuelles (passant de 38 % en 2014 à 43 % en 2022) et dans les fictions (passant de 37 % en 2014 à 42 % en 2022) diffusées à la télévision. En revanche, le temps de parole des femmes a diminué à la radio et à la télévision entre 2017 (où il était de 36 %) et 2023 (34 %), alors même que leur présence a augmenté (43 % des femmes présentes sur les plateaux télé et radio en 2023, contre 40 % en 2017). Les femmes continuent par ailleurs d'être fortement sous-représentées pour les programmes sportifs (12 % en 2017, 19 % en 2023).

Si la politique volontariste du ministère de la Culture et la régulation de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) ont accompagné ces

¹ Prolongeant la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui imposait une obligation de représentation de chacun des deux sexes dans les instances dirigeantes des fédérations sportives françaises, la loi du 2 mars 2022 exige désormais la parité dans les instances dirigeantes des fédérations sportives.

² La part de femmes dirigeant les services déconcentrés du ministère de la Culture (Direction régionale des affaires culturelles DRAC) est passée de 21 % en 2012 à 47 % en 2024.

évolutions, les mesures mises en place pour accroître les pratiques culturelles des jeunes, à l'instar du pass Culture, n'ont pas ciblé spécifiquement les garçons, plus éloignés de ces pratiques.

La place croissante du numérique, amplificateur de stéréotypes

La décennie est marquée par la montée en puissance des usages numériques et la place croissante occupée par les plateformes et les réseaux sociaux dans la socialisation des enfants et des jeunes. Les réseaux et les plateformes constituent dès la préadolescence des espaces personnalisés de sociabilité, de divertissement et d'information. Mais filles et garçons ne les mobilisent pas de la même manière : les filles sont davantage présentes dans la sphère de la publication d'image de soi, des activités conversationnelles et de création (70 % des filles de 15-16 ans déclarent souvent réaliser ou envoyer des photos ou des vidéos, contre la moitié des garçons), les garçons dans la sphère vidéoludique (71 % déclarent jouer souvent, contre 25 % des filles) et la consultation des sites pour adultes (en 2024, 41 % des garçons déclarent en consulter parfois ou souvent, contre 8 % des filles)¹.

Les enfants et les adolescents sont massivement exposés sur les plateformes à des contenus sexistes – qu'ils soient pornographiques, commerciaux ou récréatifs – qui véhiculent des représentations stéréotypées dévalorisantes, en particulier pour les femmes. D'après l'enquête CSA-France Stratégie, la conscience par les adolescents d'une inégalité de traitement est elle-même sexuée (54 % des filles de 15-17 ans estiment injuste la représentation des femmes sur les réseaux sociaux, 47 % d'entre elles estiment injuste la représentation des hommes, contre respectivement 45 % et 35 % des garçons).

À l'instar des autres industries culturelles, les industries numériques s'appuient sur la diffusion de stéréotypes de genre, qui servent une logique de standardisation des contenus. Cette logique privilégie les représentations les plus partagées, susceptibles de répondre aux attentes des annonceurs et de capter les audiences les plus larges. Des contenus alternatifs, porteurs de représentations plus diversifiées ou de discours féministes, existent mais restent confinés à des niches moins visibles, car le modèle économique repose sur la maximisation de l'audience. Enfin, les femmes créatrices de contenus sont sous-représentées sur les plateformes numériques, comme dans les médias audiovisuels et culturels.

Mais les éléments spécifiques aux industries numériques (likes, filtres, mise en avant de soi, algorithmes) renforcent la diffusion et l'appropriation de ces stéréotypes sexistes, à travers leurs interfaces, leurs formats et les contenus que leurs algorithmes favorisent.

¹ Enquête de l'Opnan (Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie).

Pour mieux capter l'attention et rentabiliser les espaces publicitaires, les plateformes poussent les utilisateurs à adopter des stratégies de différenciation sexuée. C'est notamment le cas des influenceurs et influenceuses, qui s'alignent souvent sur des postures très stéréotypées. Au-delà, les activités de publicisation ou d'exposition de soi qui offrent aux jeunes des espaces inédits d'expression sont elles aussi des espaces de reproduction des stéréotypes sexistes dans la période de fragilité que constitue l'adolescence.

Les algorithmes de recommandation qui profilent les usagers peuvent renforcer des biais et enfermer les adolescents dans des « bulles » correspondant à ce que les plateformes considèrent comme « pertinent » pour un profil sexué donné.

Le numérique diffère également des industries culturelles par les violences en ligne et le cyberharcèlement, qui touchent aussi bien les filles que les garçons. Les adolescents perçoivent les espaces numériques de manière ambivalente : à la fois espaces d'expression et de liberté et espaces de surveillance et de contrôle social.

L'économie de l'attention favorise les comportements extrêmes – sexualisés, misogynes, violents – qui ciblent particulièrement les filles, ce qui peut les pousser à se retirer, se dissimuler, et adopter, comme dans l'espace public, une posture secondaire.

Cette forte exposition aux contenus sexistes se déroule dans un environnement bien moins encadré que celui de la sphère médiatique traditionnelle (TV, publicité, etc.), et la tâche des parents pour superviser l'accès de leurs enfants à internet est complexe. En l'absence d'une régulation efficace, la construction de l'identité sociale en ligne se fait principalement sous le contrôle des plateformes et des réseaux sociaux.

La régulation publique pour assurer la protection des enfants et des adolescents a porté ses efforts sur la pédocriminalité, puis progressivement sur la lutte contre les discours de haine (racisme, antisémitisme principalement) et l'accès des mineurs à la pornographie – sans réelle efficacité sur ce dernier point. Mais la place des médias numériques est encore considérée comme secondaire dans la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre et peu d'actions spécifiques ont été entreprises par les pouvoirs publics.

Les actions d'éducation aux médias et au numérique prévues dans les établissements scolaires sont limitées. Le règlement européen DSA, entré en vigueur en février 2024, vise notamment à simplifier les procédures de signalement et renforcer la protection des mineurs, mais la modération des contenus reste de la responsabilité des plateformes.

Les stéréotypes sexués ont également un impact sur la santé des adolescents

Les stéréotypes de genre - les filles seraient par nature « fragiles » et « sensibles » alors que les garçons seraient par nature « forts » et « résistants » – influencent « leur état de santé, la prise de risque ainsi que l'expression de leurs symptômes¹ ».

Le rapport à la santé et au système de soins reste plus étroit chez les filles, reflet de leur supposée fragilité : elles consultent plus régulièrement médecins et dentistes que les garçons à l'adolescence, et continuent de percevoir leur état de santé comme plus dégradé que les garçons. Depuis dix ans, l'écart de perception s'est même creusé entre les sexes : 24 % des filles âgées de 11 à 15 ans se disent en excellent état de santé en 2024 (32 % en 2014), contre 39 % des garçons (43 % en 2014)². Ces écarts sexués sur la santé perçue s'accroissent encore après 15 ans et dans le temps : les lycéens sont 41 % à s'estimer en excellente santé en 2022 (37 % en 2018), contre 21 % des filles (24 % en 2018).

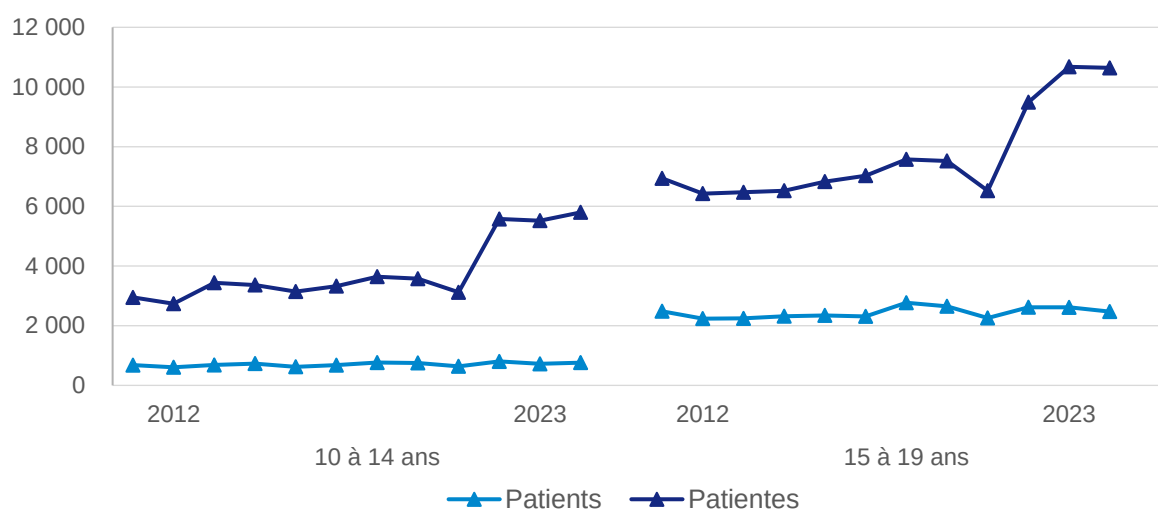
Les garçons ont en moyenne tendance à adopter des comportements plus violents et risqués, qui renvoient aux stéréotypes de bravoure et de force qui leur sont assignés. Il en résulte une surmortalité des garçons par rapport aux filles, en particulier à l'adolescence. Et ces écarts sexués de mortalité chez les 15-19 ans, qui avaient diminué depuis les années 1990, stagnent depuis 2014. En revanche, les écarts de consommation de substances psychoactives entre filles et garçons s'amenuisent.

Enfin, les problèmes de santé mentale restent inégalement répartis entre les deux sexes, en particulier à partir de l'adolescence. Les adolescentes sont davantage diagnostiquées en état de dépression ou de maladie psychiatrique que les garçons. Si la santé mentale des enfants et des jeunes s'est fortement dégradée depuis dix ans, et plus encore après le confinement, cette détérioration est plus marquée chez les filles particulièrement à l'adolescence : selon l'assurance-maladie, entre 2015 et 2022 le nombre de filles âgées de 15-19 ans atteintes de maladies psychiatriques a crû de 55 % et celui des garçons de 24 %. À cela s'ajoute la hausse spectaculaire des hospitalisations pour geste auto-infligé (tentative de suicide ou automutilation) chez les filles depuis 2020 (+61 % entre 2020 et 2023), creusant l'écart avec les garçons.

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

² Sources : *enquêtes Health Behaviour in School-aged Children (HBSC-EnClass)*, 2014 et 2022 (données déclaratives).

Graphique II – Nombre annuel de patients hospitalisés au moins une fois en court séjour pour geste auto-infligé (tentative de suicide ou automutilation) entre 2012 et 2023, par âge et sexe



Champ : France entière, patients âgés de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans hospitalisés au moins une fois en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) avec un diagnostic associé de geste auto-infligé (Code CIM-10 de X60 à X84).

Lecture : en 2012, on dénombre 2 948 patientes âgées de 10 à 14 ans ayant eu au moins une hospitalisation comportant un diagnostic de geste auto-infligé, contre 5 798 en 2023.

Source : France Stratégie, données du système national de données de santé, Cnam

Les troubles alimentaires sont également plus marqués chez les adolescentes, ce qui traduit un rapport au corps qui reste très sexué. L'idéal de minceur demeure une norme physique plus prégnante pour les filles que pour les garçons. Aussi, on constate des écarts conséquents entre la perception d'un surpoids et sa véracité, principalement chez les filles. Parmi les collégiens qui se perçoivent en surpoids (« un peu ou beaucoup trop gros »), les filles sont surreprésentées, alors qu'elles sont selon leurs caractéristiques d'indice de masse corporelle (IMC) moins fréquemment en surcharge pondérale que les garçons¹. Et ces écarts se sont légèrement accrus entre 2014 et 2022 : en 2014, 35 % des collégiennes se pensaient en surpoids contre 21 % des garçons ; en 2022, l'écart atteint près de 16 points (38 % pour les filles contre 22 % pour les garçons).

Si les politiques publiques ont cherché depuis dix ans à porter une attention accrue à la santé des enfants et des jeunes, comme l'illustre le renforcement des rendez-vous de suivi médical obligatoire entre 0 et 16 ans, la prise en compte de la dimension sexuée des problèmes de santé des enfants et des adolescents reste marginale, y compris dans les

¹ Sources : enquêtes *Health Behaviour in School-aged Children (HBSC-EnClass)*, 2014 et 2022, d'après Santé publique France (2024), *La santé des collégiens en France : perception du corps, corpulence et puberté* pour l'IMC en 2014 et d'après l'Inserm pour l'IMC en 2022.

domaines où s'observe une dégradation marquée et des écarts croissants entre les sexes (santé mentale notamment).

Malgré les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS) et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en la matière en 2020, les actions de sensibilisation des acteurs sur les stéréotypes ou les différences en matière de santé entre les sexes n'ont pas été développées¹.

Les stratégies nationales de santé successives ont intégré des volets spécifiques à la santé des femmes et aux stéréotypes pour ce qui concerne les adultes, mais cette prise en compte ne se retrouve pas de la même manière pour les enfants. Ainsi la santé physique et mentale des enfants est au cœur de la feuille de route 2024-2030² issue des assises de la pédiatrie et de la santé des enfants, mais aucune mention sur le sexe ou les stéréotypes n'y figure. Par ailleurs, aucune mesure de sensibilisation des acteurs de la santé des enfants (famille, professionnels, etc.) aux stéréotypes et à leurs effets délétères sur la santé des enfants n'est prévue.

Pour une politique volontariste et globale de lutte contre les stéréotypes durant l'enfance et l'adolescence

La stagnation de l'adhésion aux stéréotypes voire la recrudescence de certains préjugés, en particulier chez les jeunes, nécessite de porter une attention renouvelée à ce terreau des inégalités entre les sexes. Si les politiques publiques se sont attaquées aux effets les plus délétères des représentations genrées, au premier rang desquels les violences sexistes et sexuelles et les inégalités professionnelles, les actions sur les stéréotypes qui en sont le ferment ont été moins constantes, leur efficacité est restée limitée et les mesures prévues pas toujours suivies d'effets. La dynamique initiée en 2012 pour faire de la lutte contre les stéréotypes l'une des priorités des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes semble, en effet, s'être érodée.

Or le maintien des stéréotypes chez les adolescents et les jeunes adultes, comme la persistance des écarts sexués en matière de soin aux enfants, de parcours scolaire et professionnel ou de pratique sportive et culturelle, impose non seulement de poursuivre et d'intensifier la sensibilisation des jeunes et de ceux qui les accompagnent à ces préjugés mais aussi de mener des actions visant à faire évoluer concrètement les pratiques dans les

¹ Soulignons cependant la mesure 26 du Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2023-2027, qui prévoit de « saisir la HAS pour établir un référentiel concernant la symptomatologie spécifique aux femmes de certaines pathologies ».

² Ministère du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles (2024), [Rapport sur les assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant](#), avril.

différentes sphères de socialisation des enfants et des adolescents. Car les stéréotypes ne sont pas que des représentations mentales mais se nourrissent des inégalités observées.

À l'heure où les réseaux sociaux amplifient la diffusion des stéréotypes voire les renforcent, et dans un climat international de régression des politiques en faveur de l'égalité des sexes, une politique publique plus affirmée pour les combattre mérite d'être élaborée.

Nos propositions en ce sens présentent des pistes que nous mettons en débat et non des mesures complètes ayant fait l'objet d'une instruction sur leurs modalités précises de mise en œuvre. Elles s'articulent autour de cinq axes : un axe transversal de gouvernance qui donne des éléments de méthode pour s'assurer que la lutte contre les stéréotypes soit une priorité politique dont les résultats seraient évaluables ; un axe destiné à réduire la pénalité à la maternité et à renforcer la coparentalité ; un axe ciblé sur l'école pour lutter contre les stéréotypes et renforcer la culture de l'égalité ; un axe visant à « dégenrer » l'orientation et les métiers ; un axe de lutte contre les représentations stéréotypées sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques.

Axe 1 – Faire de la lutte contre les stéréotypes filles-garçons une priorité politique

La lutte contre les effets néfastes des stéréotypes sur les filles et les garçons nécessite un portage politique fort, pour rendre plus visibles et mieux coordonner les actions des différents ministères. Elle doit reposer sur la définition d'un cadre stratégique interministériel pluriannuel, décliné en une feuille de route et assis sur la production de données permettant son pilotage, son suivi et son évaluation.

Proposition 1 – Mettre en place une politique interministérielle de lutte contre les stéréotypes et lui garantir un portage politique fort et durable.

Il s'agit de nommer auprès du Premier ministre un délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité de plein exercice, auquel seraient rattachés le service des droits des femmes et de l'égalité ainsi que les réseaux qu'il anime, et d'inscrire la lutte contre les stéréotypes dans le plan interministériel en faveur de l'égalité et dans les missions des hauts fonctionnaires à l'égalité.

Proposition 2 – Mettre en place un suivi effectif et une évaluation du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027.

Il s'agirait de décliner le plan interministériel suivant une feuille de route mesurable et évaluable (moyens, calendriers, indicateurs, résultats, cibles) faisant l'objet d'un calendrier de suivi interministériel. Le Haut Conseil à l'égalité (HCE) dresserait ensuite un bilan annuel de la mise en œuvre et des effets du plan, rendu public et transmis au Parlement.

Proposition 3 – Développer des indicateurs sexués permettant de disposer d'une vision d'ensemble des stéréotypes et des inégalités qui touchent les filles et les garçons et de documenter les effets des politiques publiques sur les inégalités entre les sexes.

Il est proposé de renouveler chaque année l'enquête sur l'état des stéréotypes filles-garçons auprès des collégiens et des lycéens, mais également de combler le besoin de données sexuées nécessaire pour développer une vision d'ensemble des inégalités qui touchent les filles et les garçons dans toutes les sphères de vie des enfants.

Axe 2 – Réduire la pénalité à la maternité et renforcer la coparentalité

Des changements structurels sont à mettre en place pour un meilleur partage des rôles des hommes et des femmes dans la société et dans le foyer, car l'observation par le jeune enfant des rôles genrés des parents contribue à la perpétuation des stéréotypes.

Proposition 4 – Réformer le congé paternité et le congé parental.

Il s'agirait, d'une part, d'allonger le congé paternité à dix semaines, dont six obligatoires, d'autre part de mettre en place un congé parental plus court et mieux indemnisé en ramenant la durée d'indemnisation à huit mois à partager entre les deux parents, dont trois mois par parent seraient non transférables (coût estimé à 1 milliard d'euros en régime de croisière, après une montée en charge qui devrait prendre plusieurs années).

Proposition 5 – Garantir un accueil formel pour tous les enfants à partir de l'âge de un an dans le cadre du service public de la petite enfance.

L'atteinte de cet objectif suppose d'offrir 200 000 solutions d'accueil formel supplémentaires, individuel et collectif, à l'horizon 2030. Outre les 100 000 places déjà financées dans le cadre de la convention d'objectifs entre l'État et la Cnaf, 100 000 places pourraient être progressivement libérées en étendant la scolarisation pré-élémentaire aux enfants atteignant 3 ans entre janvier et août (coût estimé à 300 millions d'euros).

Proposition 6 – Favoriser l'implication des deux parents en cas de séparation

La possibilité d'une résidence alternée pourrait être plus systématiquement examinée par les différents acteurs intervenant lors des séparations (avocats, notaires, agents des CAF et services de médiation familiale ou juges aux affaires familiales en cas de contentieux

ou pour l'homologation des conventions parentales), en faisant toujours primer l'intérêt supérieur de l'enfant¹.

Proposition 7 – Réformer les prestations et prélèvements pour réduire les désincitations à l'activité des femmes en couple, sur la base d'un audit du système social et fiscal

La prise en compte des ressources des deux conjoints dans la fiscalité et les prestations sociales réduit les incitations au travail du deuxième apporteur de ressources, dont les trois quarts sont des femmes. Un travail d'audit du système social et fiscal, visant à étudier ses effets désincitatifs selon le sexe et la situation familiale, apparaît ainsi nécessaire, afin d'identifier les principaux mécanismes à l'œuvre et de proposer des réformes permettant de les corriger.

Axe 3 – Agir à l'école pour lutter contre les stéréotypes et renforcer la culture de l'égalité

Faire de l'école un vecteur plus efficace de la lutte contre les stéréotypes et de l'égalité entre les sexes nécessite d'agir simultanément sur différents leviers².

Proposition 8 – S'assurer que tous les élèves bénéficient d'un enseignement de sensibilisation aux stéréotypes et d'éducation à l'égalité à partir du primaire et durant toute la scolarité.

Deux mesures pourraient y concourir : faire évaluer la mise en place des enseignements et la pertinence des contenus par l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ; déployer des délégués ou des ambassadeurs dans les établissements scolaires du second degré sur le modèle des éco-délégués ou des ambassadeurs contre le harcèlement afin de sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre.

¹ La résidence alternée serait notamment exclue en cas de situations de violences conjugales et/ou familiales. Voir les propositions sur ce sujet formulées dans le rapport de Xavier Iacovelli à l'issue de sa mission confiée par le gouvernement sur le soutien aux familles en situation de monoparentalité : Iacovelli X. (2024), *Mission gouvernementale sur les familles monoparentales - Rapport final*, novembre.

² Les mesures annoncées le 7 mai 2025 par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du plan « Filles et maths » mobilisent plusieurs des leviers identifiés dans cet axe et dans le suivant.

Proposition 9 – S’assurer que, sous cinq ans, les enseignants, personnels d’éducation et psychologues de l’éducation nationale auront suivi un module de formation continue afin de les sensibiliser et les former à la pédagogie égalitaire et au poids des stéréotypes de genre dans l’orientation des élèves.

Pourrait également être expérimentée la mise en place d’équipes de formateurs spécialisés en mathématiques pour accompagner les équipes pédagogiques dans l’identification des stéréotypes filles-garçons dans cette discipline et l’adoption de pratiques pédagogiques neutres.

Proposition 10 – Prévoir la réalisation fin 2026 d’un bilan de la mise en place de la Charte pour l’égalité filles-garçons dans les manuels scolaires, et envisager une labellisation si les résultats ne sont pas satisfaisants.

Proposition 11 – Inscire systématiquement dans les lettres de mission des recteurs, des directeurs académiques et des chefs d’établissement des objectifs sur l’égalité et sur la mixité dans l’orientation scolaire.

Axe 4 – « Dégenrer » l’orientation scolaire, les formations et les métiers

Il est nécessaire d’adopter des politiques structurantes qui se fondent sur des objectifs chiffrés et des mécanismes d’incitation. C’est la condition pour accroître la mixité qui garantira une plus grande liberté de choix d’orientation des adolescents et une meilleure adéquation sur le marché du travail.

Proposition 12 – Élaborer à destination des employeurs publics et privés un plan d’action pour encourager la mixité dans des métiers stratégiques où la relation emploi-formation est forte.

Les métiers stratégiques pour les transitions démographique, écologique et numérique sont souvent des métiers peu mixtes (infirmiers, ouvriers du bâtiment, ingénieurs informatique), ce qui alimente les tensions sur le recrutement. Il s’agirait de prioriser ces métiers et de fixer des objectifs chiffrés de progression de la mixité dans les métiers et dans les filières de formation qui y mènent entre tous les acteurs de la formation et de l’insertion professionnelle (Éducation nationale, France Travail, enseignement supérieur, branches professionnelles, etc.).

Proposition 13 – Moduler les subventions à l'apprentissage pour les établissements en fonction de la progression de leur taux de mixité.

Il s'agirait d'instaurer un bonus-malus en fonction de la progression de la mixité qui serait plafonné à 5 % des coûts des contrats validés par France compétences, qui aurait la charge de moduler ces subventions.

Proposition 14 – Fixer aux établissements de formation initiale, publics et privés, des objectifs de progression de mixité des spécialités de formation pré et post-bac et bonifier les subventions aux établissements en fonction des progrès accomplis (fonds dédié).

Un fonds dédié permettrait de bonifier les subventions aux établissements en fonction des progrès accomplis. Cette augmentation permettrait également de financer des actions pour accélérer les candidatures du sexe minoritaire.

Proposition 15 – Instaurer un bonus sur Affelnet (vœux d'orientation post-3^e) et Parcoursup (vœux d'orientation post-baccalauréat) pour les jeunes filles et garçons dont les vœux d'orientation se portent sur des spécialités de formation où leur sexe est nettement minoritaire.

Proposition 16 – Conditionner la formation continue aux progrès de la mixité.

Des indicateurs de mixité des formations pourraient être ajoutés dans les critères pris en compte pour la labellisation des certifications professionnelles au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). Par ailleurs, un système de bonification serait instauré pour les individus qui demandent l'accès au fonds de reconversion (20 000 personnes formées par an) et qui s'orientent dans des formations où leur sexe est minoritaire.

Proposition 17 – Ajouter des indicateurs de mixité dans l'index égalité à l'occasion de la transposition de la directive sur la transparence salariale (écart à la moyenne de la branche et mixité minimale)

Les entreprises devraient publier l'écart par métier à la moyenne de la branche et à la mixité minimale (part des femmes/hommes inférieure à 65 % et supérieure à 35 %). Si l'entreprise est en dessous du seuil minimal et de la moyenne de la branche, elle devra progresser de 5 points de pourcentage en trois ans vers la moyenne de la branche ; si elle est au-dessus de la moyenne de la branche mais en dessous du seuil minimal, elle devra progresser de 3 points de pourcentage en trois ans vers la mixité minimale par métier. Ces indicateurs seraient publiés, dans une logique de *name and shame*.

Axe 5 – Agir contre les représentations stéréotypées sur les réseaux sociaux et les plateformes numériques

Alors que les enfants et les adolescents sont fortement exposés aux contenus stéréotypés des réseaux sociaux, les plateformes numériques sont moins régulées que les médias traditionnels.

Proposition 18 – Assurer un suivi annuel des stéréotypes sexistes sur les plateformes numériques afin d'alerter sur la diffusion des biais genrés et de faciliter des mesures de correction et de sanction.

Ce suivi serait opéré dans le cadre d'un projet de recherche soutenu par les pouvoirs publics et qui intégrerait aussi la question du fonctionnement des algorithmes dans la diffusion des biais genrés.

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes pourrait assurer la publication des résultats de l'évaluation annuelle ainsi que l'émission d'un avis et de points de vigilance à l'attention de l'Arcom et des plateformes. L'Arcom pourrait également s'appuyer sur l'évaluation pour alerter la Commission européenne sur des contenus préjudiciables (et faciliter des mesures de correction ou sanction).

Proposition 19 – À l'occasion d'une révision du Règlement européen sur les services numériques (RSN), la France pourrait porter une demande de renforcement du cadre européen, avec notamment une obligation pour les plateformes numériques de justifier auprès du signaleur le non-retrait de contenus signalés, une plus grande intégration de la lutte contre les stéréotypes et la mise en place d'un régulateur européen.

Proposition 20 – Développer l'éducation à l'esprit critique et aux faits à l'école et s'assurer que les élèves bénéficient d'enseignements sur le rôle des plateformes et des réseaux sociaux dans la diffusion de représentations stéréotypées.

Réaliser chaque année sous l'égide de l'Arcom une évaluation des actions menées par les plateformes en matière d'éducation aux médias et à l'information, et révéler publiquement les mauvaises pratiques (*name and shame*).



INTRODUCTION

Il y a dix ans, France Stratégie publiait un rapport sur les stéréotypes filles-garçons¹. Ce travail effectuait un diagnostic sur la prégnance des stéréotypes et sur les inégalités filles-garçons dans cinq sphères de la vie quotidienne (petite enfance ; orientation scolaire et métiers ; outils pédagogiques, pratiques éducatives et socialisation scolaire ; pratiques sportives et culturelles ; et santé), avant de proposer des recommandations de politiques publiques en la matière.

Plusieurs rapports récents dressent un état des lieux peu encourageant sur les progrès réalisés en matière de lutte contre les stéréotypes en France. L'Assemblée nationale a notamment montré dans un rapport publié en 2021 que les stéréotypes de genre restaient bien ancrés dans toutes les dimensions examinées dans le rapport de France Stratégie de 2014². Dans un rapport d'initiative citoyenne de septembre 2023, la Cour des comptes fait état d'« avancées limitées par rapport aux objectifs fixés » dans le cadre de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État, notamment en raison d'efforts insuffisants concernant les causes structurantes des inégalités renvoyant à des déterminants socioculturels³. Elle souligne, en janvier 2025, les limites de l'action publique déployée pour résorber les différences de parcours des femmes et des hommes sur lesquelles les stéréotypes influent⁴.

Cette dernière décennie, plusieurs politiques publiques visant à lutter pour l'égalité des filles et des garçons et/ou des femmes et des hommes⁵ – plus rarement contre les

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

² Le Bohec G. et Lebon K. (2021), *Rapport d'information fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les stéréotypes de genre*, Assemblée nationale, octobre.

³ Cour des comptes (2023), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État. Des avancées limitées par rapport aux objectifs fixés*, septembre.

⁴ Cour des comptes (2025), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État, de l'école au marché du travail*, janvier.

⁵ Rappelons qu'en 2017, Emmanuel Macron se faisait élire avec la promesse de faire de l'égalité femmes-hommes la « grande cause » de son quinquennat, cause reprise pour son second mandat.

stéréotypes – à l'école, dans l'enseignement supérieur, sur le marché du travail ou encore dans la sphère familiale ont été mises en place¹. Toutefois, dans le même temps, certains choix de politiques publiques ont pu avoir des effets contre-productifs sur les stéréotypes filles-garçons, comme la suppression des mathématiques obligatoires en classe de première (matière remise en place depuis)². Plus largement, la prise en compte dans les politiques publiques des effets liés aux stéréotypes sexués apparaît insuffisante, et insuffisamment constante.

Dix ans après ce rapport, on observe que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et des inégalités sur le marché du travail³ sont devenues des priorités d'action (essentielles), mais que le sujet des stéréotypes filles-garçons ou femmes-hommes a dans le même temps été plus négligé, alors même que la persistance de ces stéréotypes peut être source d'inégalités, de discriminations, voire de violences. Cela est d'autant plus préoccupant que les stéréotypes et les effets délétères sur les inégalités filles-garçons sont entretenus et parfois renforcés par l'omniprésence de la technologie (réseaux sociaux, plateformes numériques, etc.) dans la vie des enfants et des jeunes, via les clichés sexistes qu'ils véhiculent⁴. On assiste également à une remontée de certains stéréotypes chez les plus jeunes, dans un contexte de sensibilité différente des filles et des garçons sur ces sujets, et dans un climat international de régression de la place donnée à la lutte pour l'égalité entre les sexes.

¹ Ces politiques publiques sont décrites dans la Deuxième Partie du rapport. Citons par exemple la réforme du congé parental de 2015, qui visait à un meilleur partage du congé entre les pères et les mères ; la création par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel de l'Index de l'égalité professionnelle qui vise à mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises de plus de 250 salariés depuis 2019 et de 50 salariés l'année suivante ; et la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024), qui met en avant cinq grands axes d'intervention. Plus récemment, le gouvernement a lancé un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027. Articulé autour de quatre grands axes (la lutte contre les violences faites aux femmes, la santé des femmes, l'égalité professionnelle et économique, et la culture de l'égalité), il comporte plusieurs mesures dédiées à la lutte contre les stéréotypes.

² Béjean S., Roiron C. et Ringard J.-C. (2021), *Faire de l'égalité filles-garçon une nouvelle étape dans la mise en œuvre du lycée du XXI^e siècle*, rapport remis au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, juillet.

³ Comme le souligne la Cour des comptes en 2023 : « Sous l'effet de l'opinion publique, deux thématiques sont devenues prioritaires et ont concentré les efforts, bénéficiant d'un suivi plus rigoureux et d'une mise en œuvre plus systématique des mesures : celle de la lutte contre les violences conjugales et celle de l'égalité professionnelle, relayée dans tous les ministères », Cour des comptes (2023), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État*, op. cit., p. 11.

⁴ Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2023), *La femme invisible dans le numérique. Le cercle vicieux du sexisme*, rapport n° 2023-11-07, novembre. Selon le rapport, ces réseaux sociaux participent au « triple processus d'invisibilisation des femmes, de reproduction des stéréotypes de genre et de diffusion de la violence symbolique et physique [envers les femmes] » (p. 9).

Une politique publique plus affirmée pour les combattre mérite ainsi d'être élaborée et poursuivie dans la durée. Si les stéréotypes construisent les inégalités de genre, ces inégalités de fait nourrissent à leur tour les stéréotypes. Dans cette perspective, lutter contre les stéréotypes sexistes est un levier pour atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette lutte peut prendre deux formes complémentaires : lutte contre les représentations stéréotypées et lutte contre les inégalités observées – et ce dans toutes les sphères de socialisation des enfants et des adolescents.

Dans ce contexte, nous avons décidé de faire un nouveau point d'étape sur les stéréotypes filles-garçons afin de documenter les évolutions et les politiques publiques en la matière durant la décennie, et de faire des propositions pour accélérer d'ici à 2030 la lutte contre les stéréotypes et les inégalités qui en découlent.

Comme dans le rapport de 2014, nous étudions la période de l'enfance à l'entrée dans la vie active, car c'est au cours de cette première période de la vie que se forment les stéréotypes et que les garçons et les filles font des choix clés pour leur future situation économique et sociale.

Nous reprenons les thématiques du rapport de 2014 (petite enfance ; outils pédagogiques, pratiques éducatives et socialisation scolaire ; orientation scolaire et mixité des métiers ; sport et culture ; santé) et ajoutons un complément sur le sujet du numérique, qui a pris une place très importante dans la vie des enfants et des adolescents durant la décennie. Nous nous intéressons aux effets délétères des stéréotypes sur les filles et sur les garçons.

Le rapport se décompose en trois volets :

- dans un premier temps, nous documentons l'évolution des stéréotypes observée en Europe depuis 1981 et en France depuis 2000 par les enquêtes d'opinion sur les stéréotypes chez les adultes. Nous documentons aussi pour la première fois, à l'aide d'une enquête *ad hoc* inédite (un sondage auprès de 1 500 jeunes) réalisée avec le support d'un groupe de travail composé d'experts (voir [Annexe 2](#)) et de l'Institut CSA, l'état des stéréotypes chez les 11-17 ans¹ ;
- nous décrivons ensuite les évolutions des inégalités filles-garçons durant la décennie avec les données disponibles sur les inégalités entre les sexes, et faisons un bilan des politiques publiques visant à lutter contre les stéréotypes ou les inégalités mises en place sur la période, via les travaux d'évaluation disponibles et les résultats d'une enquête auprès des membres du Réseau Emploi Compétences de France Stratégie. Nous nous intéressons également à la mise en place des recommandations du rapport

¹ L'enquête CSA-France Stratégie est [disponible sur le site de France Stratégie](#).

2014, ainsi qu'aux politiques qui ont pu avoir un effet négatif sur les stéréotypes et/ou les inégalités.

- nous faisons enfin vingt propositions pour accélérer d'ici à 2030 la lutte contre les stéréotypes et les inégalités qui en découlent, en priorisant à la fois les leviers les plus structurants dont dispose la puissance publique, et les domaines où les stéréotypes de genre et les inégalités sexuées qui en découlent sont les plus négatifs pour les individus, et ont peu évolué voire se sont accentués. Nous avons bénéficié de l'appui d'un groupe de travail composé de chercheurs, d'administrations, de représentants d'associations et de la société civile pour éclairer nos constats et réfléchir aux priorités et aux actions à mener (voir [Annexe 2](#)).

Nous nous appuyons aussi sur des travaux scientifiques, des rapports d'administrations, d'institutions et d'experts et sur plus de quarante auditions (voir [Annexe 1](#)).



PREMIÈRE PARTIE

DES STÉRÉOTYPES ENCORE TRÈS ANCRÉS CHEZ LES ADULTES ET PRÉSENTS DÈS L'ENFANCE ET L'ADOLESCENCE



CHAPITRE 1

STÉRÉOTYPES SEXUÉS ET INÉGALITÉS ENTRE LES SEXES

1. Des représentations collectives des rôles sexués qui se construisent dès la petite enfance

1.1. Les stéréotypes de sexe : des représentations collectives qui assignent les individus à des rôles prédéfinis

Représentations simplifiées d'un groupe humain, les stéréotypes permettent de faire face à l'abondance des informations reçues en les catégorisant rapidement et en généralisant les attributs des membres du groupe. Au sens propre, le substantif « stéréotype », du grec *stereos* signifiant « solide » et du français *type* pour « caractère », désigne au XIX^e siècle un ouvrage « imprimé avec des planches dont les caractères ne sont pas mobiles et que l'on conserve pour de nouveaux tirages¹ ». Cette idée de conservation se retrouve dans le sens figuré du terme, apparu pour la première fois en 1922 sous la plume du journaliste américain Walter Lippmann². Ce dernier définit les stéréotypes comme des « images dans notre tête ». En se fondant sur des généralisations simplificatrices, les stéréotypes nous coupent d'une partie de la réalité, formant ainsi ce que Lippmann appelle un « pseudo-environnement ». La notion a par la suite été reprise dans divers champs des sciences sociales.

En psychologie sociale, les stéréotypes sont définis comme des : « **croyances partagées** au sujet des caractéristiques personnelles, généralement des traits de personnalité, mais aussi souvent des comportements, des personnes³ ». Les « images dans nos têtes » évoquées par Walter Lippmann ont ainsi la particularité d'être communes aux membres

¹ Amossy R. et Herschberg-Pierrot A. (2021), *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*, Paris, Armand Colin.

² Lippmann W. (1922), *Public Opinion*, Londres, Allen & Unwin.

³ Leyens J.-P., Yzebyt V. et Schadron G. (1996), *Stéréotypes et cognition sociale*, Bruxelles, Mardaga.

d'une même société. Ce sont des **représentations collectives** attachées à une culture donnée¹. Au travers de ces représentations simplifiées d'un individu ou d'un groupe humain, les stéréotypes remplissent une fonction cognitive importante en permettant à chacun de faire face à l'abondance des informations reçues en simplifiant la réalité qui l'entoure, en la catégorisant et en la classant.

La définition communément retenue en droit est celle de Rebecca Cook et Simone Cusack : « **une généralisation ou une idée reçue concernant les attributs ou les caractéristiques des membres d'un groupe donné ou les rôles que ceux-ci occupent ou devraient occuper**² ». Ainsi, le stéréotype peut émaner de l'extrapolation d'une réalité empirique (généralisation) comme d'une croyance infondée (idée reçue)³. Il peut également acquérir une portée normative et assigner des individus à des rôles prédéfinis et figés. D'après Denis Ramond et Dominique Lagorgette, ce que le stéréotype oblitère « n'est pas la réalité mais le changement – et, avec le changement, la possibilité même de l'émancipation⁴ ».

Appliqués au sexe, les stéréotypes prêtent certains rôles sociaux, certaines aptitudes, ou certains traits de personnalité spécifiques à ce qui constitue traditionnellement le masculin et le féminin ; en cela, ils participent à une catégorisation binaire femme/homme. Pour reprendre les mots de la philosophe Geneviève Fraisse, « le stéréotype résume, en une représentation imagée, les assignations auxquelles chaque sexe est renvoyé, psychologiquement, socialement, comme des identités sûres et intangibles⁵ ».

Les stéréotypes reposent sur la persistance d'idées essentialistes. Il existerait un déterminisme biologique qui viendrait d'une programmation génétique laquelle influencerait la structure de nos cerveaux, qui fait que cela expliquerait pourquoi les

¹ Charlesworth T.E.S. et Banaji M.R. (2022), « [Patterns of implicit and explicit stereotypes III: Long-term change in gender stereotypes](#) », *Social Psychological and Personality Science*, vol. 13(1), p. 14-26.

² Cook R. J. et Cusack S. (2010), *Gender Stereotyping Transnational Legal Perspectives*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

³ Par exemple, l'idée selon laquelle le cerveau des garçons serait plus apte au raisonnement mathématique est infondée ; en revanche, le fait que les garçons ont en moyenne de meilleurs résultats que les filles dans cette matière est une réalité statistique observée dans les enquêtes PISA et TIMSS (du moins pour la France), ce qui peut avoir pour effet de renforcer le stéréotype selon lequel les garçons sont naturellement meilleurs que les filles en mathématiques. Voir Vidal C. (2015), « 5. Le cerveau a-t-il un sexe ? », dans Peyre É. et Wiels J. (dir.), *Mon Corps a-t-il un sexe ?*, Paris, La Découverte, p. 89-104, et les page Web dédiées au [PISA](#) et au [TIMSS 2019](#) sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

⁴ Ramond D. et Lagorgette D. (2023), *Lutter contre les stéréotypes*, Paris, Puf.

⁵ Fraisse G. (2014), *Les Excès du genre. Concept, image, nudité*, Paris, Lignes, p. 43.

femmes et les hommes n'ont pas la même place dans la société, pourquoi il y a des différences dans les aptitudes, dans les comportements et dans les personnalités¹.

Les stéréotypes de sexe constituent donc un des éléments de la construction sociale du genre. La notion de genre est introduite par Ann Oakley en 1972. Dans son ouvrage *Sex, Gender and Society*, la sociologue met en évidence la distinction entre le sexe et le genre. Selon elle, le mot « sexe » fait référence aux différences biologiques entre les mâles et les femelles : ces derniers n'ont pas les mêmes organes génitaux et donc pas les mêmes fonctions procréatives. Le mot « genre » fait référence à la culture : il existe une classification sociale en « masculin » et « féminin »². Le genre est considéré en sociologie comme un « système de bi catégorisation hiérarchisé entre les sexes et entre les valeurs et représentations qui leur sont associés³ ». Dans *La Citoyenne paradoxale*, l'historienne Joan W. Scott écrit « Le genre est l'organisation sociale de la différence sexuelle. Il ne reflète pas la réalité biologique première, mais il construit le sens de cette réalité⁴ ».

On retiendra dans ce rapport comme équivalents les termes « stéréotypes de genre », « stéréotypes sexués », « stéréotypes femmes-hommes ou filles-garçons » en ce qu'ils désignent une même réalité, même si en toute rigueur l'expression « stéréotypes de genre » est un abus de langage⁵.

La distinction entre sexe et genre peut également renvoyer à l'identité des personnes. La statistique publique se référant exclusivement à l'heure actuelle à des catégories de sexe, les termes « filles » et « garçons » ou « femmes » et « hommes » utilisés dans la suite du rapport désignent le sexe biologique des personnes, ou genre auquel elles ont été assignées à la naissance, et pas le genre auxquels elles s'identifient⁶.

¹ Audition de Catherine Vidal par France Stratégie.

² Oakley A. (1972), *Sex Gender and Society*, Londres, Temple Smith.

³ Bereni L., Chauvin S., Jaunait A. et Revillard A. (2020), *Introduction aux études sur le genre*, Bruxelles, De Boeck, 3^e éd., coll. « Ouvertures politiques », p. 432.

⁴ Scott J. W. (1998), *La citoyenne paradoxale. Les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris, Albin Michel, p. 15.

⁵ Comme l'indique le HCE dans son rapport sur les stéréotypes de 2014, « les stéréotypes attribuent des caractéristiques à des personnes catégorisées selon un critère particulier, ici le sexe. Le genre en tant que "système de normes hiérarchisé et hiérarchisant de masculinité/féminité" ne désigne pas des catégories de personnes. "Stéréotype de genre" est donc un abus d'usage ». Voir HCE (2014), [Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes](#), Haut Conseil à l'égalité, octobre.

⁶ Certaines enquêtes commencent à inclure les minorités de genre (personnes non binaires et transgenres) dans leurs modalités de réponse, mais elles restent rares et ne couvrent pas toutes les sphères de vie abordées dans ce rapport. Une réflexion sur la mesure statistique des minorités de genre et de sexualité est en cours au Conseil national de l'information statistique (Cnis), avec pour objectif de mieux identifier des problématiques particulières de discriminations ou d'inégalités.

Les stéréotypes de sexe ne constituent pas un bloc monolithique. Plusieurs dimensions des stéréotypes peuvent être identifiées selon leurs implications, leur prévalence dans la société – tant d'un point de vue statique que dynamique, et les catégories de la population étant le plus susceptibles d'y adhérer. Par exemple, le stéréotype « Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart de femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant » renvoie à la place de la mère dans la sphère domestique. Le stéréotype « Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » renvoie à la capacité supposée des femmes au soin des autres d'une manière générale (voir [Chapitre 2](#)).

Ces dimensions se retrouvent dans d'autres études. Ainsi, Tessa Charlesworth et Mahzarin Banaji étudient à l'échelle mondiale l'évolution des stéréotypes attribuant aux femmes des compétences artistiques et aux hommes des compétences scientifiques (arts/science) d'une part et, d'autre part, l'évolution des stéréotypes se rapportant au rôle de la mère en assignant les femmes à la famille et les hommes à la carrière (famille/carrière)¹. Ces dimensions des stéréotypes ont en commun de se rapporter à la place respective des femmes et des hommes dans la société (sphère privée/sphère publique, secteurs professionnels, etc.). Toutefois, d'autres stéréotypes concernent les relations interpersonnelles entre les sexes et constituent le fondement d'attitudes sexistes (voir *infra*).

Les stéréotypes peuvent varier dans l'espace et dans le temps. Les stéréotypes peuvent différer entre les sociétés. Au sein d'une même société, ils évoluent dans le temps : prévalence au sein de la population, poids des différences, dimensions et contenus des représentations ne sont pas figés dans le temps (voir [Chapitre 2](#))². Ces évolutions sont à la fois le produit et le catalyseur de changements sociétaux.

1.2. Les stéréotypes se construisent dès la petite enfance par la socialisation

Ces représentations se diffusent par la socialisation, un ensemble de processus par lesquels les individus acquièrent et intériorisent les normes, valeurs et règles qui régissent la vie sociale. Cette socialisation est genrée en fonction du sexe de l'enfant : on n'attend pas les mêmes choses des filles et des garçons, et on se comporte différemment avec une fille ou un garçon dans une même situation. Par exemple, les filles apprennent à être sages ou à faire attention à leur apparence physique (voir *infra*). Ce sont des attentes qu'elles intériorisent et elles apprennent à s'y conformer ensuite. À travers la socialisation, les enfants apprennent quels comportements sont jugés adéquats pour les femmes et pour

¹ Charlesworth T.E.S. et Banaji M.R. (2022), « [Patterns of implicit and explicit stereotypes...](#) », *op. cit.*

² Eagly A. H., Nater C., Miller D. I., Kaufmann M. et Sczesny S. (2020), « Gender stereotypes have changed: A cross-temporal meta-analysis of U.S. public opinion polls from 1946 to 2018 », *American Psychologist*, vol. 75(3), avril, p. 301-315.

les hommes. Ces stéréotypes peuvent en outre être renforcés par ce que les enfants observent : ainsi un enfant qui constate que la (quasi) totalité des personnes qui prennent soin de lui sont des femmes intégrera que les femmes sont plus aptes à prendre soin des enfants que les hommes, voire que c'est leur rôle.

Les parents, les adultes rencontrés dans les autres milieux de vie, les livres, les jouets, l'école, les médias, les réseaux sociaux... sont des sphères et instances de socialisation qui jouent un rôle important dans cette diffusion. L'intériorisation des règles sociales ne se réalise en effet pas « naturellement » mais au travers de l'exposition à différentes instances sociales : la cellule familiale est dans la plupart des cas le premier agent de socialisation, suivie du lieu d'accueil collectif ou individuel dans lequel l'enfant est éventuellement gardé avant son entrée à l'école. L'école occupe également une place déterminante dans l'éducation des enfants, puisque l'enfant est scolarisé dès 3 ans et a *minima* jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans, plus longtemps le plus souvent. Le groupe de pairs joue également un rôle important dans la socialisation, dès l'enfance et surtout entre adolescents, au travers de pratiques sociales telles que la pratique d'un sport, l'écoute de musique, les loisirs, etc. Les médias – en particulier les contenus diffusés à la télévision et surtout les plateformes numériques – exercent aussi une influence à travers les normes sociales qu'ils véhiculent (voir le [Complément](#) sur le numérique)¹.

La période allant de la petite enfance à l'âge adulte est particulièrement favorable à l'intériorisation des stéréotypes de genre (voir [Chapitre 3](#)). C'est en effet à cette période, et en particulier lors de la socialisation primaire ou précoce, qui commence dès la naissance et se prolonge durant la petite enfance, que les stéréotypes de genre s'ancrent et se consolident, devenant ensuite difficiles à remettre en cause dans la phase de socialisation secondaire².

L'enfant construit à ce moment-là ses premières représentations sur les rôles et fonctions des hommes et des femmes. En ce sens, les stéréotypes se construisent dès le plus jeune âge.

Le gouvernement du Québec propose sur son site internet des exemples de stéréotypes liés aux filles et aux garçons. Par exemple, on considère que les filles aiment seulement les jeux de rôles, les poupées et les soins aux tout-petits, les garçons les jeux moteurs et de construction (voir Tableau 1).

¹ Riutort P. (2013), *Premières leçons de sociologie*, Paris, Puf, chapitre « La socialisation. Apprendre à vivre en société », p. 63-74.

² Au cours de la socialisation précoce, les stéréotypes s'intériorisent à travers trois mécanismes dans lesquels la famille joue un rôle important : la catégorisation, la prise d'exemple et le renforcement.

Tableau 1 – Comparaison de stéréotypes liés aux filles et aux garçons

Filles	Garçons
Les filles sont plus dociles et cherchent à plaire.	Les garçons écoutent moins les consignes et sont moins attentifs.
Les filles vont parfois bouder plus longtemps et pour rien.	Les conflits sont plus facilement réglés avec les garçons ; c'est moins dramatique.
Les filles aiment seulement les jeux de rôles, les poupées et le soin des plus petits.	Les garçons s'intéressent seulement aux jeux moteurs et de construction.
Une fille peut bricoler et jouer à l'éducatrice toute la journée.	Il est difficile pour les garçons de rester à l'intérieur toute la journée quand il pleut.
Les filles sont plus calmes et patientes.	Les garçons prennent plus de place et bougent tout le temps.
Les filles sont plus persévérantes.	Les garçons veulent tout comprendre et sont créatifs.
Les filles sont plus manipulatrices. Elles jouent sur les sentiments. Elles sont plus orgueilleuses que les garçons.	Les échanges entre garçons sont plus directs et violents.
Les filles sont plus fragiles.	Les garçons ne pleurent pas.
Les filles sont intéressées par la mode, les arts et les garçons.	Les garçons aiment les jeux vidéo et le sport.
Les filles sont plus perfectionnistes et meilleures pour faire le ménage.	Les garçons sont plus désordonnés et s'appliquent moins dans les tâches ménagères.
Les filles sont bonnes en français.	Les garçons sont bons en mathématiques.
Les filles sont meilleures à l'école.	L'école n'est pas faite pour les garçons.

Source : gouvernement du Québec (2023) – [en ligne](#)

Les adultes vont alors catégoriser de manière inconsciente les filles et les garçons sous l'influence des stéréotypes et adopter des comportements différenciés selon le sexe. Par exemple, les goûts attribués à chacun des sexes en matière de jeux vont entraîner la mise en place de zones de jeux différentes pour les filles et les garçons et l'encouragement des adultes en contact avec l'enfant pour certains jeux en particulier (les poupées pour les filles, les jeux encourageant l'action pour les garçons). Le gouvernement du Québec propose d'autres exemples de ces différences de comportements (voir Tableau 2).

Tableau 2 – Comparaison des comportements des adultes avec les enfants selon leur sexe.

Filles	Garçons
Dès la naissance, les gens font des remarques sur la beauté du bébé.	Dès la naissance, les gens font des remarques sur l'énergie et la force du bébé.
Les gens sont plus doux avec une fille et l'accueillent souvent en commentant son apparence physique ou son habillement.	Les gens sont plus énergiques avec un garçon et l'accueillent souvent en le lançant dans les airs ou de toute autre manière dynamique.
Les aires de jeux sont parfois divisées de façon à ce que d'un côté, les filles aient accès aux poupées et à tous les jeux de rôles (ex : cuisinière).	Les aires de jeux sont parfois divisées de façon à ce que de l'autre côté, les garçons ont accès aux jeux moteurs (ex : petites voitures) et de construction.
Les filles reçoivent plutôt des jouets liés à l'apparence.	Les garçons reçoivent plutôt des jouets éducatifs qui encouragent l'action.
Les gens ont plus tendance à interroger une jeune fille si elle ne semble pas aller bien.	Les gens évitent de rendre un jeune garçon mal à l'aise en l'interrogeant sur ses sentiments.
Les gens acceptent plus facilement que les filles aient des activités et des habiletés jugées masculines.	Les garçons sont plus souvent découragés de s'intéresser à des activités jugées féminines.
La publicité propage des représentations tournées vers le paraître et l'hypersexualisation (image de Barbie).	La publicité incite les garçons à l'action, à l'aventure et au dépassement de soi (image du héros).

Source : gouvernement du Québec (2023) – [en ligne](#)

Tout au long de la socialisation, les stéréotypes s'intériorisent à travers trois mécanismes¹ :

- la catégorisation : l'enfant organise les informations de son environnement (les personnes mais aussi les objets, les jouets, les activités, etc.) selon une catégorisation binaire, entre le masculin et le féminin. Cette catégorisation est susceptible d'évoluer vers des schémas de pensée stéréotypés, notamment par l'exagération des différences entre les sexes et une conception des attributs liés au masculin et au féminin comme exclusifs ou incompatibles ;
- la prise d'exemple : l'observation par l'enfant de son environnement le confronte à l'asymétrie des rôles des hommes et des femmes, d'abord dans son environnement immédiat (pères et mères dans l'exercice des fonctions éducatives et de soins), puis dans celui des professionnels qui le prennent en charge, et enfin plus largement dans les différents milieux qu'il peut observer (loisirs, monde professionnel). Cet apprentissage

¹ France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

de la division sexuée des rôles sociaux est renforcé par les représentations figurant dans différents médias (livres, presse, télévision, réseaux sociaux, etc.) ;

- le renforcement : l'enfant est encouragé dans les comportements jugés conformes à ceux de son sexe ou découragé dans des comportements référés au sexe opposé, par les différents adultes interagissant avec lui (parents, éducateurs) ou par ses pairs.

2. Des stéréotypes filles-garçons aux inégalités, des inégalités aux stéréotypes

2.1. Stéréotypes et inégalités de genre s'auto-entretiennent

Stéréotypes et inégalités entretiennent des relations complexes. Les stéréotypes sont « l'un des maillons d'un système inégalitaire¹ », en ce qu'ils légitiment et naturalisent les inégalités², voire les discriminations et les violences³. Mais ces inégalités viennent à leur tour alimenter la construction des stéréotypes, qui reposent à la fois sur les représentations (ce qu'on donne à voir ou à imaginer quant au rôle de chaque sexe dans la société ou dans ses interactions avec l'autre sexe) et la réalité (ce qu'on observe des places et des rôles différenciés des femmes et des hommes).

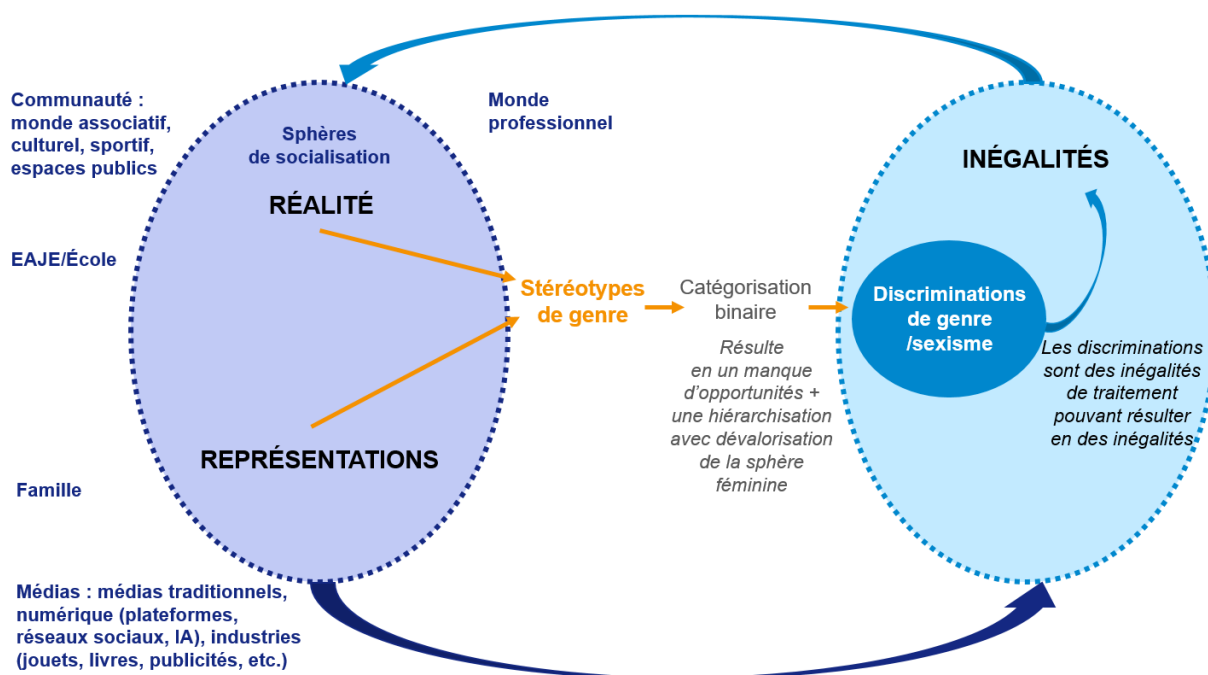
Le Schéma 1 ci-dessous illustre les processus d'interaction entre stéréotypes et inégalités.

¹ HCE (2014), *Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes*, op. cit.

² Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2015), *Le sexisme dans le monde du travail. Entre déni et réalité*, mars.

³ « La violence trouve sa source dans la domination et l'infériorisation des femmes. Les stéréotypes, en tant qu'outils de la légitimation de la hiérarchie, légitiment, par là même, les discriminations et les violences » (HCE [2014], *Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes*, op. cit., p. 40).

Schéma 1 – Chaîne causale : des stéréotypes de genre aux inégalités, des inégalités aux stéréotypes de genre



Source : France Stratégie

2.2. Les stéréotypes participent à la construction des inégalités, les inégalités renforcent les stéréotypes

Les stéréotypes participent à la construction des inégalités

Les stéréotypes participent à la construction des inégalités. C'est en cela qu'ils se révèlent négatifs.

Par la simplification qu'ils proposent, les stéréotypes de genre peuvent être rassurants pour mieux appréhender le monde social, en particulier dans la sphère familiale, ce qui explique que la lutte contre les stéréotypes et leur remise en question ne fassent pas consensus dans une société. Pourtant, la catégorisation opérée par les stéréotypes de genre aboutit à une forme de hiérarchisation entre ce qui est perçu comme féminin et ce qui est perçu comme masculin. Les caractéristiques associées aux garçons sont ainsi valorisées, tandis que celles liées aux filles sont souvent dévalorisées. Ces mécanismes renforcent les inégalités¹. Ils peuvent également aboutir à des comportements sexistes. Si les filles subissent particulièrement les effets délétères des stéréotypes de genre, ils causent également du tort aux garçons qui voient leurs choix limités, voire subissent les

¹ Audition de Geneviève Fraisse.

conséquences négatives d'un modèle de virilité¹. Les effets négatifs des stéréotypes de genre nuisent ainsi à la société dans son ensemble. Les stéréotypes contribuent à transformer des différences biologiques (par exemple le fait que seules les femmes portent les enfants) en inégalités socioéconomiques (différences de carrière dues à l'inégale répartition des tâches parentales entre les femmes et les hommes).

Ces inégalités peuvent être en défaveur des filles/femmes comme des garçons/hommes. Par exemple, l'inégale répartition des soins et de l'éducation des enfants, qui découle de stéréotypes intériorisés pendant l'enfance concernant le rôle de mère, impacte la carrière des femmes et leurs revenus. À l'inverse, ces stéréotypes peuvent affecter la vie de famille des hommes dans la mesure où les demandes de temps partiel et de congé parental sont moins facilement accordées aux hommes qu'aux femmes².

L'effet délétère des stéréotypes sur les inégalités passe par trois canaux. Tout d'abord, les stéréotypes restreignent le champ des possibles pour les individus, affectant ainsi l'égalité des chances. Ensuite, les stéréotypes peuvent être le fondement de comportements sexistes. Enfin, les stéréotypes constituent une forme de discours légitimant les inégalités au niveau sociétal par une valeur différenciée entre les femmes et les hommes et contribuant à leur maintien.

Les stéréotypes restreignent le champ des possibles pour les individus et affectent l'égalité des chances

Comme montré précédemment, les stéréotypes de genre participent à une catégorisation binaire (filles/garçon, femme/homme) de la société. Dès lors, en assignant les filles et les garçons à des rôles prédéfinis, ils réduisent le champ des possibles des individus – ce qui se traduit par un manque d'opportunités. Par exemple, le stéréotype de genre institue que les garçons sont *naturellement* plus forts en mathématiques (une croyance qui peut être confirmée par les statistiques sur les écarts de performance en mathématiques selon le sexe dès le primaire). Les filles vont alors intérioriser l'idée qu'elles ne peuvent pas réussir aussi bien que les garçons en mathématiques puis moins s'orienter qu'eux vers les filières scientifiques. Or ce ne sont pas des facteurs biologiques qui expliquent ces performances des élèves, mais le contexte d'évaluation, la confiance en soi, voire des pratiques enseignantes, souvent inconscientes (voir [Chapitre 4](#))³.

À cet égard, les psychologues Claude Steele et Joshua Aronson montrent le rôle qu'un stéréotype peut avoir dans la confiance en soi et la capacité des individus à se projeter.

¹ Voir notamment à ce sujet l'ouvrage de Peytavin L. (2021), *Le coût de la virilité*, Paris, Anne Carrière.

² *Ibid.*

³ Sayac N. (2023), « [En maths, les évaluations de primaire favorisent-elles les inégalités de genre ?](#) », *The Conversation*, article du 14 septembre.

À travers le concept de « menace du stéréotype », ils soulignent qu'une personne membre d'un groupe ciblé par un stéréotype va, par peur de faire quelque chose qui pourrait le confirmer, adopter des comportements allant finalement dans le sens du stéréotype¹. La menace du stéréotype conduit ainsi à du désengagement, de moindres performances et de l'auto-censure² (par exemple, moins s'orienter dans les filières stéréotypiquement masculines, telles les mathématiques ou les sciences, ou modifier ses aspirations et objectifs afin d'éviter d'être « exposé »). L'auto-censure est toutefois une notion à utiliser avec précaution dans le sens où elle fait peser la responsabilité des inégalités sur les personnes sous-représentées.

Le coût de la sortie du stéréotype est également un facteur de renoncement. Ainsi, d'après l'économiste Hélène Périvier, les filles et les femmes s'orientent moins dans les secteurs dans lesquels elles pressentent risquer de faire l'objet de discriminations ou de comportements sexistes. La non-mixité est alors le fruit d'un climat hostile (ou perçu comme tel). S'engager dans une filière d'étude masculine pour une fille, se mettre en congé parental pour un homme, jouer à la poupée pour un petit garçon, etc., nécessite du soutien et des ressources pour s'affranchir des stéréotypes et cela reste moins coûteux de prime abord de s'y conformer.

Les stéréotypes constituent un terreau fertile au sexisme

Les inégalités peuvent être le produit du sexisme – une forme de discrimination qui est fondée sur le sexe. Benoît Dardenne, Johanne Huart et Aude Silvestre soulignent l'existence de deux types de sexisme³. Le premier se traduit à travers « des croyances et des comportements hostiles et négatifs à l'égard des femmes ». Le sexisme hostile se manifeste par exemple par les violences physiques, le harcèlement sexuel ou encore l'humour et les remarques sexistes. Ce type de sexisme est facilement identifiable et fait l'objet de sanctions pénales (voir [Annexe 3](#)). Le deuxième type de sexisme, plus subtil, transparaît au travers d'actes ou d'opinions qui ne sont pas nécessairement considérés comme de la discrimination. Ce type de sexisme, qualifié de « sexisme positif » ou de « sexisme bienveillant » est un « mélange de bienveillance [de la part des hommes] soulignant la chaleur et la sociabilité des femmes mais impliquant, par compensation et/ou omission entre autres, une moindre compétence par comparaison aux hommes ». Selon

¹ Steele C. M. et Aronson J. (1995), « Stereotype threat and intellectual test performance of African Americans », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 69(5), p. 797-811.

² *Ibid.*

³ Dardenne B., Huart J. et Silvestre A. (2018), « [Chapitre 7. Sexisme positif : bienveillance et chaleur](#) », dans Klea Faniko (dir.), *Psychologie de la discrimination et des préjugés. De la théorie à la pratique*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, coll. « Ouvertures Psy - LMD », p. 119-128. Ces deux formes de sexisme ont été introduites en 1996 par les psychologues Peter Glick et Susan Fiske.

B. Dardenne¹, les évolutions récentes montrent que le sexisme ne disparaît pas mais qu'il se transforme, passant d'une forme hostile à une forme plus subtile. En cela, une grande vigilance est à observer sur ce glissement car hostile comme subtil, le sexisme reste un terreau de discriminations.

Les stéréotypes légitiment les inégalités

Au-delà de leur effet sur les choix individuels, les stéréotypes constituent une forme de discours légitimant les inégalités et contribuant à leur maintien. Ils ancrent l'idée d'un ordre naturel des choses dans la place différenciée occupée par les femmes et les hommes dans la société.

L'anthropologue Françoise Héritier fait le constat que les deux sexes ne se valent pas. En effet, nos sociétés placent le masculin en leur centre et répondent à l'intérêt d'une prévalence sociale des hommes. Françoise Héritier parle de la « valence différentielle des sexes », c'est-à-dire une différence d'appréciation de la valeur du féminin et de celle du masculin, avec une valorisation plus importante de ce qui se rapporte culturellement au masculin (par exemple, adopter un métier ou des codes dits masculins est plus valorisant pour une femme qu'adopter un métier ou des codes dits féminins pour un homme). Dans ce cadre, la femme qui n'endosse pas (toute) la féminité peut gagner en valeur ; l'homme qui n'endosse pas (toute) la masculinité est déprécié. Ainsi, le modèle masculin est à la fois dominant et apparaît comme un objectif en soi². Et le rôle de ces stéréotypes est relativement plus fort dans les sociétés contemporaines qui affirment le principe d'égalité entre les femmes et les hommes³, où le stéréotype constitue une « opération spécieuse de naturalisation et de légitimation de la hiérarchie au nom de la différence⁴ ».

2.3. Les stéréotypes sont eux-mêmes alimentés par les inégalités

Si les stéréotypes contribuent aux inégalités entre les sexes, ces inégalités nourrissent à leur tour les stéréotypes. Dès lors, la lutte contre les stéréotypes passe également par des politiques ciblant directement les inégalités entre les sexes.

Les stéréotypes se nourrissent de la réalité observée. Si certains chercheurs considèrent que les stéréotypes se construisent principalement sur des représentations issues de l'imaginaire, d'autres affirment à l'inverse que les stéréotypes se forment davantage à la lumière de ce que les individus observent dans la réalité de leur quotidien

¹ Source : audition de Benoît Dardenne.

² Héritier F. (1981). *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard-Le Seuil, coll. « Hautes Études ».

³ Macé É. (2016), *L'Après-patriarcat*, Paris, Le Seuil.

⁴ Ramond D. et Lagorgette D. (2023), *Lutter contre les stéréotypes*, Paris, Puf, coll. « La Vie des idées ».

(*social role theory*)¹. Les images ne seraient ainsi « que les costumes du réel »². Manuel Tostain, professeur en psychologie sociale, éclaire cette idée en reprenant les recherches de la philosophe Geneviève Fraisse et de Véronique Rouyer, professeure en psychologie :

« Pensons à l'enfant qui, à la fois, peut être amené à entendre des stéréotypes de sexe très traditionnels (par exemple quand on lui lit, avant de s'endormir, des contes issus des grands classiques de la littérature enfantine), constater des différences de comportements entre femmes et hommes en accord avec ces stéréotypes, mais remarquer, dans le même temps, que son père fait aussi la cuisine, le ménage, tandis que sa mère est active en dehors de la maison, qu'elle travaille, prend des décisions qui concernent la famille. Il faut être attentif au fait que de multiples influences, tantôt similaires, tantôt opposées, sont source de réflexion pour l'enfant et peuvent lui permettre, finalement, de prendre ses distances avec les stéréotypes traditionnels et de former son propre jugement³. »

Ainsi, une étude réalisée aux États-Unis montre que l'exposition à des pratiques égalitaires, comme le fait d'avoir une mère qui travaille, réduit la probabilité d'adhérer aux stéréotypes de genre⁴.

Par conséquent, changer les représentations ne suffit pas : changer les représentations qui fondent les stéréotypes passe aussi par des politiques qui visent à réduire les inégalités réelles observées entre hommes et femmes. Le combat des stéréotypes serait donc autant un combat à mener sur les représentations qu'un combat à mener dans la réalité de notre quotidien. M. Tostain rappelle ainsi que :

« en deçà et au-delà des stéréotypes de sexe, ce sont les situations concrètes, matérielles, dans lesquelles les individus et les groupes vivent, qui favorisent dévalorisation de soi, fausse-conscience, stéréotypes, préjugés et discriminations (Sherif et Sherif, 1969)⁵. C'est la modification de ces conditions concrètes d'existence, faites d'inégalités et d'injustices, qui constitue une priorité majeure⁶ ».

L'action sur les représentations doit ainsi s'accompagner d'outils d'intervention publique plus contraignants, comme les dispositions visant une meilleure représentation des deux

¹ Koenig A.M. et Eagly A.H. (2014), « [Evidence for the social role theory of stereotype content: observations of groups' roles shape stereotypes](#) », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 107(3), p. 371-392.

² Fraisse G. (2014), *Les Excès du genre...*, *op. cit.*

³ Tostain M. (2016), « [Faut-il en finir avec les stéréotypes de sexe ? Revue de questions critique sur les études psychosociales des relations entre sexes](#) », *Bulletin de psychologie*, vol. 543(3), 2016, p. 163-178, ici p. 173.

⁴ Donnelly K., Twenge J. M., Clark M. A., Shaikh S. K., Beiler-May A. et Carter N. T. (2016), « [Attitudes toward women's work and family roles in the United States, 1976-2013](#) », *Psychology of Women Quarterly*, vol. 40(1), p. 41-54.

⁵ Sherif M. et Sherif C. W. (1969), *Social Psychology*, New York, Harper et Row.

⁶ Tostain M. (2016), « [Faut-il en finir avec les stéréotypes de sexe ?](#) », *op. cit.*

sexes, pour faire évoluer les pratiques – dans l'univers professionnel comme dans celui de la représentation politique (voir [Annexe 4](#) pour une présentation des principaux dispositifs en matière professionnelle). L'action publique peut également chercher à orienter les comportements au sein de la sphère familiale, par le biais des services fournis aux parents ou des prestations qui leur sont proposées.

C'est aussi en modifiant la réalité qu'ils observent que les enfants pourront s'émanciper des clichés et développer un esprit critique vis-à-vis des stéréotypes¹.

¹ Extrait de l'audition de Geneviève Fraisse par France Stratégie.



CHAPITRE 2

ÉVOLUTION DES STÉRÉOTYPES FILLES-GARÇONS

Ce chapitre vise à faire un état des lieux des stéréotypes filles-garçons, à la fois d'un point de vue dynamique – comment ces stéréotypes ont-ils évolué sur longue période, depuis 1990 et au cours de la dernière décennie ? – et d'un point de vue statique – qu'en est-il des stéréotypes aujourd'hui ?

Cet état des lieux se veut à la fois quantitatif, en décrivant l'évolution de la prévalence des stéréotypes au sein de la population, et qualitatif, en prenant en compte les différentes dimensions de l'adhésion aux stéréotypes, afin de mettre en évidence les potentielles transformations à l'œuvre dans le contenu même des stéréotypes.

Si cette analyse se concentre sur la France, nous proposons également de replacer la situation française dans le contexte européen et mondial.

Notre analyse s'appuie sur les enquêtes existantes comportant des questions permettant de mesurer l'adhésion de la population aux stéréotypes sexués (voir Encadré 1 page suivante). Elle porte en premier lieu sur les adultes, dont l'adhésion aux stéréotypes est étudiée au travers d'enquêtes internationales depuis plus de trente ans, et en France depuis 2000.

Les résultats de l'enquête *ad hoc* réalisée par France Stratégie et l'Institut CSA, présentés dans un second temps, apportent un éclairage inédit sur l'adhésion aux stéréotypes des enfants de 11 à 17 ans (voir Encadré 4 de la section 2 *infra*). Ils viennent enrichir les enquêtes visant à déterminer l'état des stéréotypes chez les enfants et les adolescents, beaucoup plus récentes (fin des années 2010) et très peu nombreuses.

Encadré 1 – La mesure des stéréotypes

Les stéréotypes se mesurent au moyen d'enquêtes qui visent à déterminer l'adhésion aux stéréotypes de manière explicite et sur une base déclarative au travers de la réponse à quelques questions¹. La plupart de ces enquêtes proposent aux répondants d'indiquer leur degré d'accord avec une affirmation. Par exemple : « Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants. » (Baromètre d'opinion de la Drees)².

En agrégeant les réponses à plusieurs questions, il est possible de construire un indice (ou index) synthétique. L'intérêt de ces indicateurs est de fournir une mesure de référence permettant de suivre l'évolution des stéréotypes dans le temps. Plusieurs indices, portant sur des publics différents, seront utilisés dans cette partie :

- l'indice synthétique du degré d'adhésion aux stéréotypes de genre calculé à partir du Baromètre d'opinion de la Drees ;
- le *Gender Social Norms Index* (GSNI) calculé à partir des données de la *World Values Survey* ;
- des enquêtes d'opinion pluriannuelles réalisées à intervalle régulier sur de larges échantillons représentatifs à l'échelle nationale (par exemple, le Baromètre d'opinion de la Drees et son module « Valeurs », en place depuis 2000), européenne (par exemple, l'*European Values Study* depuis 1981) et internationale (par exemple, la *World Values Survey* depuis 1981) permettant d'établir des comparaisons dans le temps et entre pays.

Si la plupart des enquêtes disponibles se concentrent sur les adultes, des enquêtes permettant d'évaluer l'adhésion des enfants aux stéréotypes filles-garçons se sont développées en 2021 et 2022, mais elles restent rares. La plus importante est la version française de l'enquête de la Global Boyhood Initiative « Grandir d'égal à égal » en 2022, qui concerne uniquement les garçons. À l'international, quelques enquêtes ciblent soit les filles, soit les garçons.

¹ D'autres mesures existent, tel le « test d'association implicite » (*Implicit Association Test* ou IAT en anglais) mis au point par Greenwald *et al.* en 1998, mais elles sont réalisées sur des échantillons non représentatifs et ne permettent pas de faire des comparaisons dans le temps et entre pays. Néanmoins, une première analyse visant à rapprocher les mesures implicites et explicites à l'échelle internationale a mis au jour des tendances similaires entre les deux mesures, souvent perçues comme complémentaires. Voir Charlesworth T. et Banaji M. (2022), « [Patterns of Implicit and Explicit Stereotypes III: Long-Term Change in Gender Stereotypes](#) », *Social Psychological and Personality Science*, vol. 13 (1), p. 14-26.

² Dans ces enquêtes, les modalités de réponse sont généralement déclinées selon une échelle de Likert. Par exemple, à partir de 2014, la Drees propose quatre catégories de réponses : « Pas du tout d'accord » ; « Plutôt pas d'accord » ; « Plutôt d'accord » ; « Tout à fait d'accord ». Avant 2014, les réponses proposées étaient binaires : « Plutôt d'accord » ; « Plutôt pas d'accord ».

Ainsi, peu de données permettent de mesurer l'adhésion des enfants et des adolescents aux stéréotypes filles-garçons. Aussi, nous avons réalisé avec le support d'un groupe de travail (voir en [Annexe 2](#) la liste des membres du groupe de travail) et de l'Institut CSA une enquête *ad hoc*, sous la forme d'un sondage auprès de 1 500 jeunes de 11 à 17 ans.

Dans toutes les enquêtes, qu'elles concernent les enfants ou les adultes, les stéréotypes évalués dépendent des questions posées. Ainsi, les différentes enquêtes ne mesurent pas nécessairement les mêmes stéréotypes ni les mêmes dimensions des stéréotypes de genre. Si le croisement des enquêtes permet d'éclaircir certains résultats ou d'offrir un angle de vue différent, les comparaisons doivent être faites avec précaution.

1. Des stéréotypes de genre encore très ancrés chez les adultes

Des enquêtes d'opinion pluriannuelles à l'échelle nationale, européenne et mondiale permettent de suivre l'évolution dans le temps de l'adhésion des adultes (15 ans et plus) aux stéréotypes de genre.

1.1. Une diminution de l'adhésion aux stéréotypes sur longue période, jusqu'au milieu des années 2010

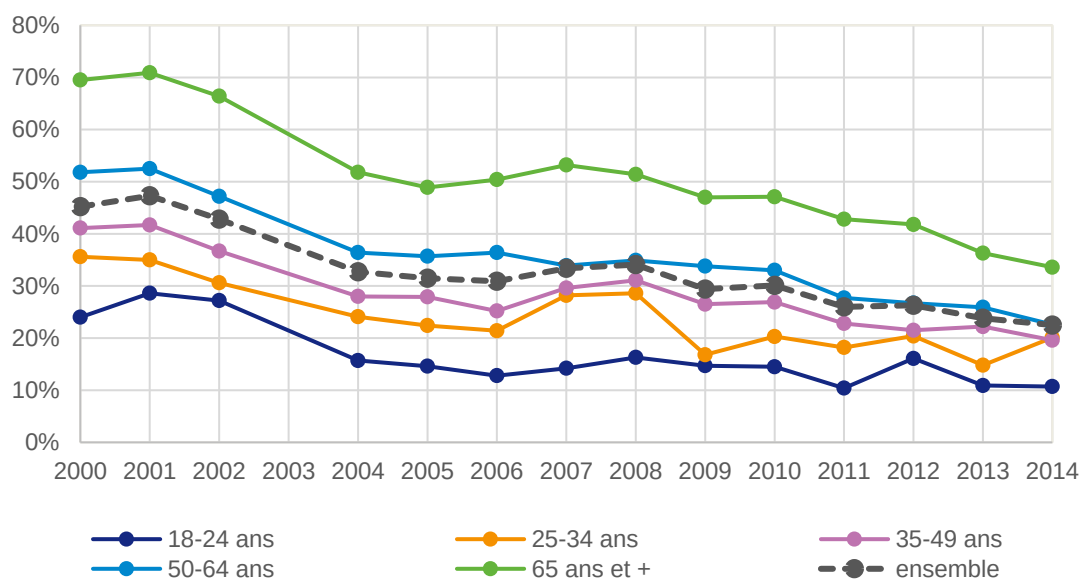
Entre 1990 et 2014, l'adhésion aux stéréotypes sexués a diminué pour toutes les catégories sociodémographiques

En France, l'adhésion aux stéréotypes mesurés par l'*European Values Study* (EVS) a diminué de manière continue entre la deuxième vague de l'enquête en 1990 et la dernière en 2017¹. Une même tendance baissière s'observe à travers les résultats de l'*International*

¹ Les trois affirmations qui apparaissent dans les quatre vagues de l'enquête (1990, 1999, 2008, 2017) sont les suivantes : « Quand une mère a un emploi, les enfants en souffrent » ; « Avoir un travail, c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment, c'est un foyer et des enfants » ; « Quand les emplois sont rares, un homme a plus droit à un travail qu'une femme ». Quatre affirmations apparaissent dans les éditions 1990, 1999, 2008 : « Une mère qui travaille peut établir une relation aussi chaleureuse et sécurisante avec ses enfants qu'une mère qui ne travaille pas » ; « Être mère au foyer est aussi épanouissant qu'avoir un travail rémunéré » ; « Mari et femme devraient tous deux contribuer au revenu du foyer » ; « Avoir un travail est la meilleure façon pour une femme d'être indépendante ». Coron C. (2023), *Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Quelles responsabilités pour les organisations ?*, coll. « Questions de société », EMS Éditions.

Social Survey Programme (ISSP) sur la période 2002-2012¹. Le déclin de l'adhésion aux stéréotypes de genre s'observe également à travers les résultats du Baromètre d'opinion de la Drees entre 2000 et 2014 (voir Graphique 1). La part de la population se disant d'accord avec l'affirmation selon laquelle « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison » (seule question relative aux stéréotypes de genre du baromètre) a connu une baisse continue et diminué de moitié en quatorze ans, passant de 44 % en 2000 à 22 % en 2014, une baisse qui concerne les femmes et les hommes et toutes les classes d'âge.

Graphique 1 – Part de la population adhérant à l'idée selon laquelle « Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants » selon l'âge (2000-2014)



Note : cette question n'a pas été posée en 2003.

Champ : personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Lecture : la part des répondants de plus de 65 ans se disant « plutôt d'accord » avec l'affirmation : « Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants » est passée de 69,5 % en 2000 à 33,6 % en 2014. Pour l'ensemble de la population interrogée (18 ans et plus), cette part est passée de 45,2 % à 22,5 % sur la même période.

Source : France Stratégie, Données Drees, Baromètre d'opinion, 2000-2014

¹ Les répondants de cette enquête doivent donner leur degré d'accord avec les affirmations suivantes : « Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes qu'une mère qui ne travaille pas » ; « Un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a des chances de souffrir si sa mère travaille » ; « Tout bien pesé, quand la femme travaille à plein temps, la vie de la famille en souffre » ; « Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant » ; « Être femme au foyer donne autant de satisfaction qu'avoir un emploi rémunéré ». Papuchon A. (2017), « Rôles sociaux des femmes et des hommes. L'idée persistante d'une vocation maternelle des femmes malgré le déclin de l'adhésion aux stéréotypes de genre », dans Insee, *Femmes et hommes, l'égalité en question*. Édition 2017, coll. « Insee Références », mars.

Certains facteurs sociodémographiques influencent le degré d'adhésion aux stéréotypes. Ainsi, selon les analyses menées sur les résultats de ces enquêtes, le fait d'être un homme augmente la probabilité d'adhérer aux stéréotypes de genre. De même, le degré d'adhésion augmente avec l'âge et la pratique religieuse. En revanche, la probabilité d'adhérer aux stéréotypes de genre est inversement corrélée au niveau de diplôme. Cette probabilité est également plus faible pour les catégories socioprofessionnelles les plus élevées¹.

Ce déclin a toutefois eu lieu à des rythmes différents selon les catégories démographiques

Ce déclin de l'adhésion aux stéréotypes, jusqu'au milieu de la dernière décennie, est expliqué par les experts notamment par un renouvellement générationnel et par la progression des hommes vers des représentations plus égalitaires².

En effet, d'après les données de l'*International Social Survey Programme* (ISSP) et du Baromètre d'opinion de la Drees, l'écart type entre les classes d'âge s'est réduit de 2002 à 2012, ce qui indique une diminution de la variation de l'adhésion aux stéréotypes selon l'âge (voir [Annexe 3](#)). Dès lors, les représentations des plus âgés se sont modifiées à un rythme plus élevé que celles des plus jeunes afin de converger vers des représentations plus égalitaires. Adrien Papuchon parle ainsi de « rupture générationnelle d'après-guerre » pour qualifier l'adhésion plus marquée des nouvelles générations à des représentations plus égalitaires que les générations précédentes. Il évoque deux tendances qui se sont exercées sur les déterminants sociodémographiques de l'adhésion aux stéréotypes pendant la seconde moitié du XX^e siècle et qui ont porté cet effet de génération : l'augmentation du niveau de diplôme et la chute de la pratique religieuse. En effet, pour un même niveau de diplôme et de religiosité, l'effet d'âge est significativement réduit³. Cet effet n'exclut pas un effet d'âge.

De plus, d'après les résultats de l'enquête sur les valeurs européennes (EVS), les représentations des hommes ont évolué à un rythme plus élevé que celles des femmes, rejoignant ainsi celles, plus égalitaires, de ces dernières⁴. Clotilde Coron montre que si, jusqu'en 2008, les femmes adhéraient moins que les hommes aux trois stéréotypes

¹ Papuchon A. (2017), « [Rôles sociaux des femmes et des hommes...](#) », *op. cit.* ; De Champs C. et Pirus C. (2024), « [Des stéréotypes de genre encore très ancrés, notamment chez les hommes](#) », *Études et Résultats*, Drees, n° 1294, février.

² Papuchon A. (2017), « [Rôles sociaux des femmes et des hommes...](#) », *op. cit.*

³ *Ibid.*

⁴ Coron C. (2023), [Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Quelles responsabilités pour les organisations ?](#), *op. cit.*

présents dans les quatre vagues de l'enquête EVS (1990, 1999, 2008, 2017), les représentations des hommes ont rejoint celles des femmes en 2017¹.

Le rythme auquel l'adhésion aux stéréotypes femmes-hommes a décliné jusqu'au milieu des années 2010 diffère selon les stéréotypes considérés

Si les stéréotypes excluant explicitement les femmes de la sphère professionnelle en se fondant sur l'idée de rôles sociaux ou de compétences professionnelles différenciés ont reculé, ceux renvoyant à une « vocation maternelle », définie à travers les aspirations supposées des femmes à la maternité et au soin des enfants ou la valorisation de compétences parentales supposément innées, ont persisté.

D'une part, les stéréotypes normatifs assignant explicitement les femmes à la sphère domestique ont perdu du terrain face aux stéréotypes fondés sur les aspirations supposées des femmes. Si, entre 2002 et 2012, l'adhésion à l'affirmation selon laquelle « le rôle d'un homme, c'est de gagner l'argent du ménage ; le rôle d'une femme, c'est de s'occuper de la maison et de la famille » a baissé de moitié (passant ainsi de 22 % à 12 %), l'idée selon laquelle « avoir un travail, c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment, c'est un foyer et des enfants » est restée plus ancrée (passant de 47 % en 2002 à 37 % en 2012)².

Ainsi, alors que 12 % de la population interrogée dans le cadre de l'enquête ISSP 2012 souscrit à l'assignation explicite des femmes à la sphère domestique en se référant à leur rôle social, 37 % continue d'adhérer à une assignation implicite fondée sur les aspirations supposées des femmes³. Selon le stéréotype, les femmes accordent en 2012 une plus grande importance que les hommes à leur vie de famille, leur vie professionnelle apparaissant alors comme secondaire et moins nécessaire à leur épanouissement. Cette opinion est mise en lumière par les résultats de l'enquête Camme. En 2012, 41 % de la population estime que la vie de famille est plus importante que la vie professionnelle pour une femme. Seule 16 % de la population pense la même chose pour un homme⁴.

D'autre part, l'idée d'une prédisposition naturelle des femmes au travail parental est restée très ancrée. En 2014, 54 % de la population affirme que « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères ». À titre de comparaison, la même année, seuls 22 % des répondants du Baromètre d'opinion de la Drees sont

¹ Ces stéréotypes sont : « Quand une mère a un emploi, les enfants en souffrent » ; « Quand les emplois sont rares, un homme a plus droit à un travail qu'une femme » ; « Avoir un travail, c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment, c'est un foyer et des enfants ». *Ibid.*

² ISSP, 2002-2012.

³ *Ibid.*

⁴ Insee (2014), « Enquête de conjoncture auprès des ménages » (Camme).

d'accord avec l'affirmation : « Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants ». Pourtant, en 2000, cette proportion s'élevait à 45 %. Elle a ainsi diminué de 50 % entre 2000 et 2014¹.

De plus, sans que l'on puisse décrire une évolution dans le temps faute de données avant 2014, on remarque qu'à cette date, l'idée de capacités intellectuelles et de compétences professionnelles différenciées entre les femmes et les hommes suscite peu d'adhésion (voir Tableau 3). La littérature suggère que la diminution de l'adhésion à ces stéréotypes s'explique en partie par l'augmentation du taux d'éducation et de participation des femmes au marché du travail, ainsi que de leur part dans des postes à responsabilités². Par ailleurs, les questions concernant ces stéréotypes peuvent davantage faire l'objet d'un biais de désirabilité sociale – en particulier pour les enquêtes administrées en face à face – engendrant une sous-estimation de l'adhésion à ces stéréotypes³.

Des attentes contradictoires peuvent ainsi être mises au jour entre, d'une part, une acceptation croissante de la participation des femmes au marché du travail et, d'autre part, la persistance de stéréotypes associés au rôle de la mère, soutenant une idéologie de la « maternité intensive » dans le cadre d'injonctions à la parentalité renforcée⁴.

Ainsi, sur longue période, depuis 1990, l'adhésion aux stéréotypes femmes-hommes a diminué pour toutes les catégories sociodémographiques à un rythme relativement élevé bien que différencié selon les catégories et les dimensions. Néanmoins, la dernière décennie est marquée par une situation plus contrastée, avec la poursuite de la décrue pour certains stéréotypes et une tendance au retour de certains autres qui paraissaient jusqu'alors délégitimés.

¹ Drees (2014), Baromètre d'opinion.

² Eagly A. H., Nater C., Miller D. I., Kaufmann M. et Sczesny S. (2019), « [Gender Stereotypes Have Changed: A Cross-Temporal Meta-Analysis of U.S. Public Opinion Polls From 1946 to 2018](#) », *American Psychologist*, juillet.

³ *Ibid.*

⁴ Coron C. (2023), *Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Quelles responsabilités pour les organisations ?*, *op. cit.*

Tableau 3 – Opinion sur les capacités intellectuelles et les compétences professionnelles des femmes et des hommes (2014)

	Femmes	Hommes	Ensemble
Part des personnes plutôt d'accord avec la proposition :			
« Les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » (1)	87 %	87 %	87 %
« Les hommes n'ont pas naturellement plus d'autorité qu'une femme » (2)	76 %	75 %	75 %
« Les hommes n'ont pas un cerveau plus apte que les femmes au raisonnement mathématique » (2)	76 %	80 %	78 %
« Vous feriez autant confiance à un homme qu'à une femme pour s'occuper d'enfants en crèche » (2)	88 %	76 %	82 %
« Vous feriez autant confiance à une femme pilote de ligne qu'à un homme » (2)	93 %	96 %	94 %

Source : Papuchon A. (2017), « *Rôles sociaux des femmes et des hommes...* », op. cit. ; (1) données Drees, Baromètre d'opinion, 2014 ; (2) Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages (Camme), septembre 2014

1.2. Mais une évolution de l'adhésion plus contrastée selon les stéréotypes durant la dernière décennie, marquée par un regain de certains stéréotypes

Les résultats de l'édition 2022 de l'enquête ISSP¹ montrent une baisse de l'adhésion aux stéréotypes qui y sont mesurés tandis que la part de la population adhérant à plusieurs stéréotypes du Baromètre d'opinion de la Drees a augmenté sur la période.

La décrue des stéréotypes se poursuit pour certains stéréotypes

La baisse de l'adhésion aux stéréotypes mesurée par l'ISSP s'est poursuivie entre les deux dernières vagues de l'enquête ISSP de 2012 et 2022. Cependant, la décrue ne s'est pas faite à la même vitesse selon les stéréotypes et on observe à l'heure actuelle une adhésion encore élevée aux stéréotypes relatifs à un investissement de la sphère domestique par les femmes par choix plutôt qu'en lien avec la place que leur donne la société (voir Tableau 4). Si, entre 2012 et 2023, l'adhésion à l'affirmation selon laquelle « le rôle d'un homme, c'est de gagner l'argent du ménage ; le rôle d'une femme, c'est de s'occuper de la maison et de la famille » a baissé, passant de 12 % à 5 %, l'idée selon laquelle « être femme au foyer donne autant de satisfaction qu'avoir un emploi rémunéré » est encore

¹ Les données pour cette édition de l'enquête ont été collectées en 2023.

présente pour 27 % de la population (30 % en 2012). En revanche, l'idée selon laquelle « avoir un travail, c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment, c'est un foyer et des enfants » a connu une baisse spectaculaire depuis 2012 (de 20 points), même si elle reste présente pour 17 % de la population. Autrement dit, alors qu'une personne sur vingt de la population interrogée dans le cadre de l'enquête ISSP 2022 souscrit à l'assignation explicite des femmes à la sphère domestique en se référant à leur rôle social, trois fois plus de personnes continuent d'adhérer à une assignation implicite fondée sur les aspirations supposées des femmes¹.

**Tableau 4 – Évolution de l'adhésion aux stéréotypes de genre entre 2002 et 2022
(enquête ISSP)**

	2002	2012	2022*
Rôle d'un H. : gagner l'argent du ménage Rôle d'une F. : s'occuper de la maison et de la famille	22 %	12 %	5 %
Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage	74 %	82 %	-
Être femme au foyer donne autant de satisfaction qu'avoir un emploi rémunéré	37 %	30 %	27 %
Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant	47 %	37 %	17 %
Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes	73 %	81 %	87 %
Un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a des chances de souffrir si sa mère travaille	48 %	35 %	17 %
Tout bien pesé, quand la femme travaille à plein temps, la vie de famille en souffre	47 %	34 %	18 %

* La collecte de données pour l'édition 2022 s'est déroulée en 2023.

Source : France Stratégie ; données ISSP pour 2002 et 2012 : Papuchon A. (2017), « *Rôles sociaux des femmes et des hommes...* », op. cit., et données ISSP pour 2022 : ISSP 2022²

Les résultats de l'ISSP 2022 montrent des résultats proches pour les hommes et les femmes en matière d'association des femmes à la sphère domestique comme de préférence innée des femmes pour cette sphère, mais des écarts importants pour les « indécis » (ni d'accord ni pas d'accord). Davantage d'hommes (6,5 %) que de femmes (4 %) adhèrent à l'affirmation selon laquelle « le rôle d'un homme, c'est de gagner l'argent du ménage ; le rôle d'une femme, c'est de s'occuper de la maison et de la famille ». 15 % des hommes sont indécis (ni d'accord ni pas d'accord), contre 6,5 % des femmes. La

¹ ISSP 2012-2022.

² Pour toutes les mentions ISSP 2022, la source des données est : *International Social Survey Programme (ISSP) - Enquête France - Famille et rôles sociaux V - 2022*, ISSP-France (producteur), PROGEDO-ADISP (diffuseur) ; doi:10.13144/lil-1665.

proportion d'hommes et de femmes adhérant au stéréotype qu'« être femme au foyer donne autant de satisfaction qu'avoir un emploi rémunéré » est proche (29,5 % des hommes, 25 % des femmes), mais 39 % des hommes sont indécis (ni d'accord ni pas d'accord) contre 32,5 % des femmes. Enfin la part des hommes et celle des femmes qui considèrent le foyer comme seul univers pour les femmes sont proches (respectivement 17 % et 16 %), mais près d'un homme sur trois est indécis (une femme sur cinq)¹.

Durant la dernière décennie, une résurgence de certains stéréotypes jusqu'alors délégitimés, différenciée selon les sexes

La Drees a affiné la connaissance sur l'adhésion aux stéréotypes à compter de 2014 avec l'ajout de nouveaux items dans le questionnaire de son baromètre d'opinion. Les résultats les plus récents du baromètre montrent une recrudescence de l'adhésion à trois des cinq stéréotypes étudiés, et des évolutions de l'adhésion qui diffèrent entre les hommes et les femmes (voir Tableau 5).

Ainsi, la part de la population d'accord avec l'affirmation : « Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » est passée de 35 % en 2014 à 41 % en 2022. De même, la part de la population qui pense que « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » a augmenté de 54 % en 2014 à 59 % en 2022. L'adhésion au stéréotype « les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes », mesurée pour la première fois en 2017, est quant à elle passée de 17 % en 2017 à 20 % en 2022.

L'analyse de l'évolution des résultats du Baromètre d'opinion de la Drees selon le stéréotype mesuré et le sexe montre que ceux renvoyant à des différences de compétences managériales entre les femmes et les hommes semblent gagner du terrain chez les hommes. L'augmentation de l'adhésion à l'idée selon laquelle « les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes » entre 2017 (la première année où cette question est posée) et 2022 semble davantage portée par les hommes. Si, en 2017 comme en 2022, 13 % des femmes se disent d'accord avec cette affirmation, cette proportion passe pour les hommes de 21 % à 27 % sur la même période².

¹ Audition de Sandrine Astor.

² Drees, Baromètre d'opinion.

**Tableau 5 – Adhésion aux stéréotypes de genre selon le sexe en 2014, 2017 et 2022
(Baromètre d'opinion de la Drees)**

	Femmes			Hommes			Ensemble		
	2014	2017	2022	2014	2017	2022	2014	2017	2022
Les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons**.	88 %	88 %	91 %	87 %	89 %	89 %	87 %	89 %	90 %
Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes.	24 %	27 %	37 %	47 %	46 %	44 %	35 %	36 %	41 %
Les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères.	50 %	48 %	60 %	58 %	58 %	59 %	54 %	53 %	59 %
Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants.	20 %	17 %	18 %	25 %	18 %	21 %	22 %	18 %	19 %
Les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes*.	/	13 %	13 %	/	21 %	27 %	/	17 %	20 %

* Question posée uniquement depuis 2017.

** Pour cette question, une hausse de la part de répondants d'accord avec l'affirmation correspond à une diminution de l'adhésion au stéréotype sur des capacités intellectuelles différenciées entre femmes et hommes.

Source : France Stratégie, à partir des données de la Drees, Baromètre d'opinion 2014-2022

En revanche, les représentations traditionnelles associées à la maternité sont davantage endossées par les femmes. La prévalence croissante de l'idée selon laquelle « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » semble davantage portée par les femmes. En 2022, 60 % des femmes sont d'accord avec cette affirmation, contre 50 % en 2014. Sur la même période, la part des hommes souscrivant à cette opinion n'a augmenté que d'un point de pourcentage, de 58 % à 59 %. Il est intéressant de noter que les femmes adhèrent désormais davantage à ce stéréotype que les hommes. Une même tendance s'observe parmi les répondants se disant « tout à fait d'accord » avec cette affirmation¹. Ainsi, si cette proportion a diminué pour les femmes comme pour les hommes entre 2014 et 2022, cette baisse a été moins importante pour les femmes (de 19 % en 2014 à 17 % en 2022) que pour les hommes (de 23 % en 2014 à 15 % en 2022). Par conséquent, les femmes sont désormais plus nombreuses que les hommes à se dire « tout à fait d'accord » avec l'idée selon laquelle « les mères savent

¹ En 2014, la Drees est passée de deux à quatre modalités de réponse dans son Baromètre d'opinion, en plus de la modalité « Ne se prononce pas » ; « Pas du tout d'accord » ; « Plutôt pas d'accord » ; « Plutôt d'accord » ; « Tout à fait d'accord ».

mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères¹ ». Ces résultats renvoient au poids de l'idée de la maternité intensive pesant sur les femmes et suggèrent un renforcement de cette dernière².

De même, la part des femmes adhérant à l'idée selon laquelle « les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » a augmenté de 24 % à 37 % sur la période 2014-2022, tandis qu'elle a légèrement diminué pour les hommes (de 47 % à 44 %). La proportion de femmes se disant « tout à fait d'accord » avec cette affirmation a également augmenté de trois points de pourcentage (de 9 % en 2014 à 12 % en 2022) alors qu'elle a baissé de six points pour les hommes (de 17 % à 11 %) sur la même période. Or, cette idée renvoie également à une prédisposition des femmes au soin.

L'indice synthétique d'adhésion aux stéréotypes de genre calculé par Claudine Pirus et Clémentine De Champs offre une grille de lecture complémentaire des résultats du Baromètre d'opinion de la Drees pour 2020-2022³, dont l'analyse rejoint celle de l'échelle ci-dessus. En 2020-2022, les stéréotypes restent très ancrés : environ 25 % de la population française adhère fortement ou modérément aux stéréotypes de genre. Les hommes sont plus nombreux à adhérer fortement aux stéréotypes de genre (12,1 % contre 6 % des femmes). Les femmes sont néanmoins légèrement plus nombreuses que les hommes à y adhérer modérément (17,2 % contre 15,6 % des hommes). Par ailleurs, les femmes sont plus susceptibles que les hommes de rejeter totalement ces stéréotypes (15,1 % contre 10,4 % des hommes)⁴ (voir Graphique 2).

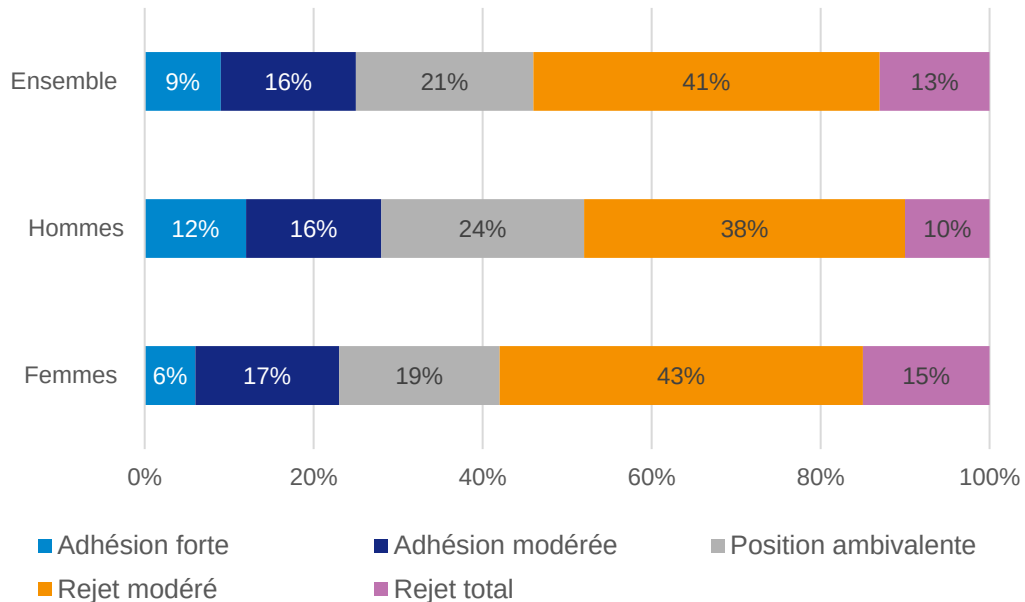
¹ Drees, *Baromètre d'opinion 2014-2022*.

² Cotter D., Hermesen J. M. et Vanneman R. (2011), « [The End of the Gender Revolution? Gender Role Attitudes from 1977 to 2008](#) », *American Journal of Sociology*, The University of Chicago Press Journals, 117(1), p. 259-289.

³ Les vagues 2020 et 2022 du Baromètre d'opinion de la Drees ont été rassemblées afin de disposer d'effectifs suffisants pour comparer l'opinion des personnes enquêtées sur les stéréotypes de genre.

⁴ L'indice synthétique du degré d'adhésion aux stéréotypes de genre de la Drees est constitué de cinq catégories : 1) *adhésion forte* aux stéréotypes de genre (9 %) : dans cette catégorie, se retrouvent les individus qui adhèrent de manière affirmée ou modérée à au moins quatre stéréotypes sur les cinq ; 2) *adhésion modérée* (16 %) : ce sont les enquêtés adhérant à deux ou trois stéréotypes, dont au moins une fois de manière affirmée ; 3) *position ambivalente* (21 %) : ce sont les enquêtés adhérant à deux ou trois stéréotypes, mais de manière modérée ; 4) *rejet modéré des stéréotypes* (41 %) : dans cette catégorie, se classent les personnes déclarant rejeter au moins quatre stéréotypes, quel que soit le degré de rejet ; 5) *rejet total* (13 %) : ce sont les enquêtés qui rejettent les cinq stéréotypes, dont au moins quatre de manière affirmée. Voir De Champs C. et Pirus C. (2024), « [Des stéréotypes de genre encore très ancrés...](#) », *op. cit.*

**Graphique 2 – Indice synthétique d’adhésion aux stéréotypes de genre
(Baromètre d’opinion de la Drees 2020-2022)**



Lecture : sur la période 2020-2022, 12 % des hommes et 6 % des femmes interrogés adhèrent fortement aux stéréotypes de genre¹.

Source : De Champs C. et Pirus C. (2024) à partir des données du Baromètre d’opinion de la Drees².

Encadré 2 – La France en Europe et dans le monde

Si les stéréotypes sont moins ancrés dans l’hexagone qu’ailleurs en Europe et dans le monde, la France n’est pas immune face au retour des représentations traditionnelles observé dans différents pays.

En 2017, la France fait partie des pays européens aux représentations les plus égalitaires

D’après les données de l’EVS, la France se caractérise en 2017 par une vision plus égalitaire que la plupart des pays européens sur l’ensemble des stéréotypes de genre et des dimensions. Selon Clotilde Coron, en prenant en compte l’ensemble des dimensions mises en évidence par les questions de l’EVS (compétences, rôle de la mère, justification des inégalités, essentialisme), la France se situe en deuxième position des pays ayant les représentations les plus

¹ De Champs C. et Pirus C. (2024), « *Des stéréotypes de genre encore très ancrés...* », *op. cit.*

² *Ibid.*

égalitaires derrière la Suède et au même niveau que l'Islande¹. La Finlande et l'Espagne ont une vision plus égalitaire en ce qui concerne les stéréotypes associés au rôle de la mère, mais plus traditionnelle sur les autres dimensions.

Le positionnement favorable de la France par rapport aux autres pays européens s'explique par deux facteurs principaux. D'une part, la France a connu une progression très rapide vers des représentations plus égalitaires entre 1999 et 2008, tandis que cette évolution plus rapide a eu lieu de 2008 à 2017 pour le reste de l'Europe. D'autre part, les représentations des hommes ont évolué plus rapidement que celles des femmes, dans un mouvement de convergence vers des représentations plus égalitaires (voir *infra*, section 2.1.). Toutefois, en France comme dans les autres pays européens, cette progression vers des représentations plus égalitaires a été moins rapide sur la dimension des stéréotypes associés au rôle de la mère que sur les autres dimensions.

À l'échelle mondiale, la France fait partie des pays où les stéréotypes sont les moins présents

Selon l'indice des normes sociales de genre (GNSI) calculé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à partir des données de l'enquête sur les valeurs mondiales (WVS), en 2021, neuf personnes sur dix ont au moins un biais à l'égard des femmes. Le domaine dans lequel les biais de genre sont les plus élevés à l'échelle mondiale est celui de l'intégrité physique, avec 75 % de la population mondiale nourrissant des préjugés à l'encontre des femmes dans ce domaine. En particulier, 25 % des personnes pensent qu'il est acceptable qu'un homme batte sa femme. Les biais sont également très présents dans le domaine politique, avec 61 % de la population adhérant au moins à un biais. Par exemple, 49 % de la population estime que les hommes sont de meilleurs dirigeants que les femmes. Les stéréotypes sont également très ancrés dans le domaine économique, pour 60 % de la population. Ainsi, 46 % de la population pense que les hommes devraient avoir plus facilement accès à un emploi que les femmes. Enfin, si la part de la population nourrissant au moins un préjugé à l'encontre des femmes dans le domaine de l'éducation est plus faible (28 %), elle reste substantielle. À titre d'exemple, 28 % de la population pense que l'université est plus importante pour les hommes que pour les femmes. Ces biais sont systématiquement plus élevés pour les hommes que pour les femmes².

¹ Clotilde Coron distingue, à partir des questions de l'EVS, quatre dimensions des stéréotypes de genre : compétences ; rôle de la mère ; justification des inégalités ; essentialisme.

Coron C. (2023), *Stéréotypes de genre et inégalités professionnelles entre femmes et hommes. Quelles responsabilités pour les organisations ?*, op. cit.

² PNUD (2023), *Gender Social Norms Index* (GSNI).

Par ailleurs, l'enquête sur les valeurs mondiales (WVS) montre que les stéréotypes de genre sont présents dans tous les pays. Au minimum, un quart de la population adhère au moins à un biais de genre. C'est le cas de la Nouvelle-Zélande (27,5 %), qui apparaît comme le pays le plus égalitaire. Avec 56,5 % de la population possédant au moins un biais à l'égard des femmes et malgré ce chiffre élevé, la France est bien positionnée par rapport aux autres pays du monde. De plus, elle se distingue par un écart faible entre les femmes (56 % ont au moins un biais) et les hommes (57 %). La prévalence des biais de genre se décline comme suit selon les dimensions, en France : 36,5 % de la population adhère au moins à un biais dans le domaine politique ; 26 % dans le domaine économique ; 23 % dans le domaine de l'intégrité physique et 7 % dans le domaine de l'éducation¹.

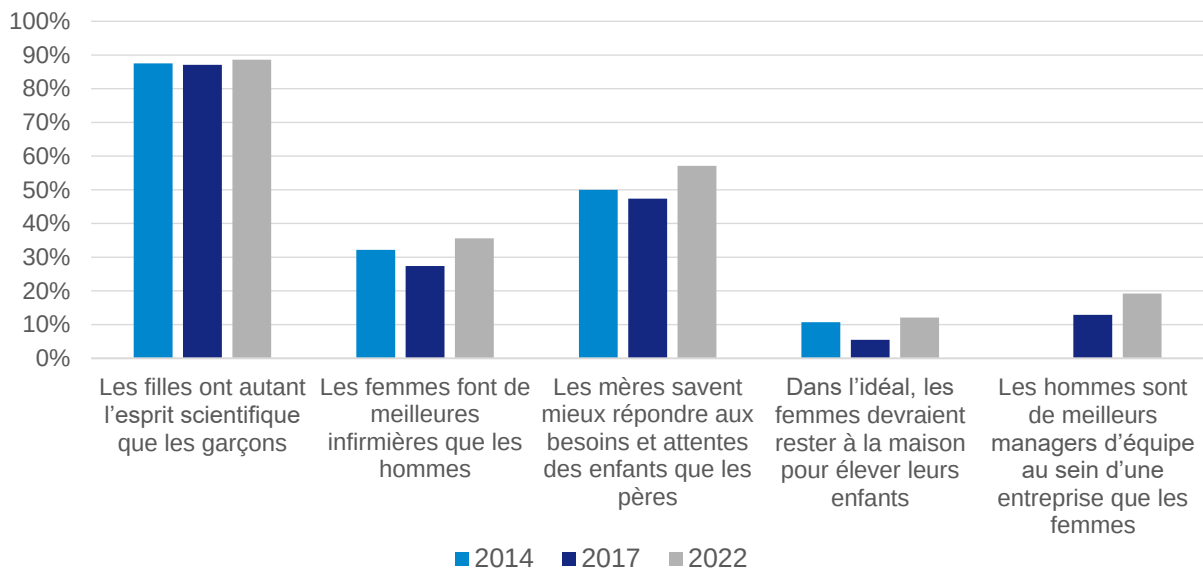
1.3. Une recrudescence des stéréotypes chez les jeunes adultes

La résurgence des stéréotypes s'observe chez les jeunes adultes

Si les jeunes adhèrent globalement moins que leurs aînés aux stéréotypes sexués, en toute cohérence avec la littérature sur les déterminants sociodémographiques de l'adhésion à ces stéréotypes, la résurgence de certains d'entre eux s'observe en particulier chez les 18-24 ans. L'augmentation de l'adhésion à certains stéréotypes présentés dans le Baromètre d'opinion de la Drees est une tendance commune à toutes les classes d'âge, avec des dynamiques propres aux différentes classes d'âge selon les stéréotypes observés. Les tendances notables entre 2014 et 2022 sont, d'une part, une baisse de 12 points de pourcentage de la part des plus de 65 ans se disant « tout à fait d'accord » avec l'idée selon laquelle « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » et, d'autre part, une augmentation de 8 points de pourcentage de la part des 25-34 ans adhérant « plutôt ou tout à fait » à l'idée selon laquelle « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » (voir [Annexe 4](#)). Toutefois, les jeunes sont la seule catégorie pour laquelle l'adhésion augmente sur trois des quatre stéréotypes mesurés depuis 2014 et pour celui mesuré en 2017 (voir Graphique 3 page suivante).

¹ Ibid.

Graphique 3 – Adhésion des 18-24 ans aux stéréotypes de genre, 2014-2022



Note : pour l'affirmation « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons », une hausse de la part de répondants d'accord avec l'affirmation correspond à une diminution de l'adhésion au stéréotype sur des capacités intellectuelles différenciées entre femmes et hommes. Pour rappel, la question sur « les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes » a été ajoutée en 2017.

Lecture : en 2014, 32 % des personnes de 18 à 24 ans interrogées par la Drees sont d'accord avec l'affirmation suivante : « Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes ». C'est 27 % en 2017 et 36 % en 2022.

Source : France Stratégie, données Drees, Baromètre d'opinion, 2014-2017-2022

D'après les résultats du Baromètre d'opinion de la Drees, la prévalence des stéréotypes de genre semble plus élevée au sein de cette classe d'âge en 2022 qu'elle ne l'était en 2014. Dès lors, cette génération apparaît plus sensible aux stéréotypes de genre que la génération précédente.

Une tendance perceptible aussi bien sur la dimension des capacités intellectuelles que sur celle d'une supposée prédisposition des femmes au soin ou « vocation maternelle »

En 2022, l'adhésion des 18-24 ans à l'idée selon laquelle « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » se fait plus nuancée qu'en 2014. Si la part des 18-24 ans se disant « plutôt » ou « tout à fait d'accord » avec cette idée a légèrement augmenté (+1,1 point de pourcentage), la part se disant « tout à fait d'accord » avec cette idée a baissé de 62 % en 2014 à 53 % en 2022. De surcroît, la part des 18-24 ans « pas du tout d'accord » avec cette affirmation a augmenté de 1,9 % à 3,4 %. De même, les 18-24 ans sont désormais plus nombreux à penser que « les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes », puisque leur part est passée de 13 % en 2017 à 19 % en 2022.

Par ailleurs, l'adhésion des 18-24 ans à l'idée selon laquelle « les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » a augmenté de 2014 à 2022. La part des 18-24 ans « plutôt » ou « tout à fait d'accord » est passée de 32 % à 35 % sur la période, avec une augmentation de la proportion de répondants de cette classe d'âge « tout à fait d'accord » de 9 % à 10 %. De plus, la part des 18-24 ans se disant d'accord avec l'idée selon laquelle « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » a augmenté de 50 % en 2014 à 56 % en 2022. Dans le même temps, cependant, la part de personnes « tout à fait d'accord » a baissé de 21 % à 15 %. La part des 18-24 ans « plutôt » ou « tout à fait d'accord » avec l'idée selon laquelle « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants » a elle aussi légèrement augmenté, passant de 11 % en 2014 à 12 % en 2022, en rupture avec la baisse observée sur l'ensemble de la population¹ (voir [Annexe 6](#)).

Les données de l'ISSP 2012 et 2022 montrent également une résurgence de l'adhésion aux stéréotypes pour les plus jeunes. Pour les autres classes d'âge, le rythme auquel l'adhésion aux stéréotypes diminue est positivement corrélé à l'âge, avec une nette baisse pour les 60-69 ans et surtout pour les 70 ans et plus, de sorte que l'écart-type entre les classes d'âge se réduit fortement. L'adhésion des 18-29 ans augmente partout sauf pour « Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant ». Toutefois, les comparaisons peuvent être faussées car cette classe d'âge a été modifiée par rapport aux éditions précédentes de l'ISSP. La première classe d'âge couverte incluait auparavant les 15-29 ans. Dans le détail, l'adhésion des 30-39 ans à l'idée selon laquelle « Être femme au foyer donne autant de satisfaction qu'avoir un emploi rémunéré » augmente de 2 points. C'est le seul stéréotype pour lequel l'adhésion de cette classe d'âge augmente. C'est intéressant car cette catégorie correspond à l'âge où beaucoup de personnes deviennent parents. Concernant l'adhésion au schéma selon lequel « Le rôle d'un homme, c'est de gagner l'argent du ménage ; le rôle d'une femme, c'est de s'occuper de la maison et de la famille », nous observons dans la décennie un changement de tendance avec l'âge. Ainsi, s'il y a dix ans, l'adhésion au stéréotype augmentait avec l'âge, en 2022 ce sont les jeunes générations qui y adhèrent le plus. En 2022, il s'agit de 8 % des jeunes âgés de 18-29 ans (3 % en 2012) et 7 % pour les 30-39 ans (10 % en 2012), contre 2 % chez les 50-59 ans (11 % en 2012) et 4 % pour les 60-69 ans (14 % en 2012).

Une adhésion plus importante chez les jeunes est aussi observable pour le stéréotype selon lequel « Un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a des chances de souffrir si sa mère travaille ». Si 18 % des jeunes étaient d'accord avec cette affirmation en 2012, ils sont 23 % en 2022 – un niveau comparable aux 70 ans et plus. Par rapport à la population âgée de 30-39 ans et de 40-49 ans, la différence est de +10 points (13 % chez ces catégories). Pour ces deux catégories, nous observons une baisse importante de

¹ Drees, Baromètre d'opinion, 2014-2022.

l'adhésion au stéréotype entre 2012 et 2022 – comme pour les personnes plus âgées, respectivement de 25 % et 33 %. Les jeunes sont, là aussi, la seule classe d'âge pour laquelle on observe une hausse de l'adhésion au stéréotype.

Une recrudescence des représentations stéréotypées chez les jeunes qui s'accompagne d'une polarisation des représentations

Plusieurs enquêtes rendent compte de la diffusion d'attitudes progressistes dans la société. Par exemple, une étude réalisée par l'Institut BVA pour le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en 2022 relève que 60 % des personnes de 17 à 19 ans interrogées, dont 83 % des filles, se disent féministes¹. L'institut Montaigne souligne quant à lui, en s'appuyant sur une enquête réalisée en 2022 auprès des 18-24 ans, que les jeunes femmes sont « à l'avant-garde sur beaucoup de questions politiques et sociétales », et notamment sur les questions relatives au genre. Selon cette enquête, « 60 % d'entre elles estiment que les différences de genre sont produites par la société et non naturelles, contre respectivement 37 % des femmes de la génération des parents et 36 % de celles de la génération des *Baby boomers*² ».

Mais le HCE soulignait aussi dans son rapport annuel sur le sexisme 2023 le retour d'attitudes dites « masculinistes » chez les jeunes pouvant s'analyser comme une réaction identitaire face au féminisme. Dans le baromètre sur le sexisme 2023, plus d'un homme de 25 à 34 ans sur trois jugeait que le féminisme menace la place et le rôle des hommes dans la société³.

Le rapport 2024 de l'institution insiste sur une polarisation sociale des opinions qui s'observe au travers du gain de visibilité dans les médias des discours sexistes et masculinistes notamment, et du sexisme vu comme une opinion et non un fait établi⁴.

Ainsi, au sein de cette génération, la promotion de valeurs progressistes et l'engagement féministe coexistent avec des attitudes dites masculinistes, une hausse de l'adhésion aux stéréotypes de genre (y compris chez les filles) et une polarisation des représentations pouvant être source de conflictualité mais qu'il convient de nuancer (voir Encadré 3).

Au regard des évolutions récentes en matière d'adhésion aux stéréotypes femmes-hommes, il semble intéressant de s'interroger sur les représentations des générations à venir.

¹ HCE (2022), *Égalité, stéréotypes, discriminations entre les femmes et les hommes : perceptions et vécus chez les jeunes générations en 2022*, mars.

² Institut Montaigne (2022), *Une jeunesse plurielle : enquête auprès des 18-24 ans*, rapport, février.

³ HCE (2023), *Rapport annuel 2023 sur l'état des lieux du sexisme en France.*, janvier. HCE (2023), *Baromètre sexisme Vivavoice*, janvier.

⁴ HCE (2024), *Rapport annuel 2024 sur l'état des lieux du sexisme en France. S'attaquer aux racines du sexisme, à l'heure de la polarisation*, janvier.

Encadré 3 – Selon le HCE, une résurgence de certains stéréotypes et des représentations polarisées

Au-delà des enquêtes d'opinion comportant un module sur les stéréotypes sexués, le Baromètre du sexisme réalisé par le HCE depuis 2019 porte plus spécifiquement sur la notion de sexisme.

Alors que les enquêtes d'opinion traitent généralement des stéréotypes concernant la place respective des femmes et des hommes dans la société, les enquêtes de type sondage telles que le Baromètre du sexisme interrogent également la dimension intra- et interpersonnelle des stéréotypes, c'est-à-dire le rapport à soi et à l'autre sexe.

Du fait de sa nouveauté, le Baromètre du sexisme ne permet pas de décrire une évolution dans le temps avec une grande profondeur historique. Il permet cependant de mettre en lumière des tendances récentes et d'apporter un éclairage sur les stéréotypes sous-tendant des attitudes sexistes.

Dans son édition 2025, le Baromètre du sexisme note à partir de l'analyse des résultats d'un sondage auprès de 3 200 personnes de plus de 15 ans que l'adhésion à certains stéréotypes essentialistes (renvoyant à des différences naturelles entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire une essence masculine et une essence féminine) a augmenté depuis l'édition précédente.

Il est à noter que ces questions reflètent davantage l'idée que les répondants se font des normes sociales (attentes de la société) – intrinsèquement liées aux représentations collectives – plutôt que leur adhésion personnelle à ces stéréotypes :

- l'adhésion à l'idée « qu'il est plus difficile pour les hommes de pleurer que pour les femmes » augmente de 2 points chez les hommes (44 %) ;
- l'adhésion à l'idée que « les femmes sont naturellement plus douces que les hommes » progresse de 2 points chez les femmes (55 %) ;
- l'adhésion à l'idée « qu'il est normal que les femmes s'arrêtent de travailler pour s'occuper de leurs enfants » gagne 6 points (40 %).

Par ailleurs, hommes et femmes n'adhèrent pas aux mêmes stéréotypes et semblent plus sensibles aux représentations associées à leur propre sexe :

- 71 % des hommes pensent qu'un homme doit prendre soin financièrement de sa famille pour être respecté dans la société (64 % des femmes le pensent) ; 37 % pensent qu'il faut savoir se battre (29 % des femmes), 10 % qu'il faut avoir beaucoup de partenaires sexuels (6 % des femmes) ;
- 76 % des femmes pensent qu'on attend d'elles qu'elles soient sérieuses (70 % des hommes le pensent), 61 % qu'elles soient discrètes (46 % des hommes), 52 %

qu'elles aient des enfants (41 % des hommes), 42 % qu'elles aient peu de partenaires sexuels (42 % pour les hommes).

Cette hausse de l'adhésion aux stéréotypes (ou en tout cas des stéréotypes supposés de la société) s'accompagne d'une hausse importante de la part de jeunes femmes et hommes estimant qu'il est difficile d'être une femme ou un homme dans la société : 94 % des femmes de 15 à 24 ans considèrent qu'il est difficile d'être une femme dans la société actuelle (62 % pour l'ensemble de la population), en progression de 14 points par rapport à l'édition précédente. À l'inverse, 44 % des hommes de 15 à 24 ans considèrent qu'il est difficile d'être un homme dans la société actuelle, contre 23 % pour l'ensemble de la population (en progression de 5 points). Cependant, le HCE souligne que les jeunes générations d'hommes semblent, à la différence de leurs aînés, aborder cette situation sous l'angle des difficultés réciproques en reconnaissant pour une part d'entre eux que la situation est plus difficile pour les femmes que pour les hommes¹.

2. Des stéréotypes présents dès l'enfance et l'adolescence

Le sondage administré par l'institut de sondage CSA à la demande de France Stratégie sur les jeunes âgés de 11 à 17 ans en France vise ainsi à mesurer leur adhésion aux stéréotypes² (voir Encadré 4). Il comble aussi une lacune en la matière, cette classe d'âge étant davantage interrogée sur ses choix d'orientation ou ses rapports à l'école (enquêtes de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - DEPP). L'enquête de la Global Boyhood Initiative « Grandir d'égal à égal » en 2022 porte sur les stéréotypes et les normes de masculinité. L'enquête de l'Unicef sur les jeunes Français de 6 à 18 ans les questionne certes depuis 2013 sur leur vie quotidienne (école, santé, pratiques sportives et culturelles, etc.), leurs droits, leurs difficultés et leurs privations qui peuvent être différents selon le sexe³. Mais elle ne mesure pas ou peu leur adhésion aux stéréotypes sexués. Quelques résultats de ces enquêtes sont présentés en [Annexe 5](#).

À ce moment charnière que constituent la préadolescence et l'adolescence, comment se positionnent ces jeunes par rapport aux normes genrées auxquelles ils sont confrontés dans leurs différentes sphères de socialisation (famille, école, pairs) et, d'une manière générale, dans les représentations culturelles (médias, réseaux sociaux, etc.) ?

¹ HCE (2025), *Rapport annuel 2025 sur l'état des lieux du sexisme en France. S'attaquer aux racines du sexisme, À l'heure de la polarisation*, janvier.

² Pour faciliter la lecture, nous ferons référence à cette enquête de la manière suivante : « enquête CSA-France Stratégie ».

³ 25 300 participant(e)s à 180 questions en France hexagonale et en outre-mer pour l'édition de 2021. Voir Unicef (2021), *Consultation nationale des 6/18 ans 2021. La jeunesse à bonne école ?*, rapport, septembre.

Encadré 4 – L'enquête CSA-France Stratégie¹

Un questionnaire a été élaboré par France Stratégie et l'institut de sondage CSA pour mesurer l'adhésion aux stéréotypes des jeunes âgés de 11-17 ans en France. Il a bénéficié de l'expertise d'un groupe de travail composé de spécialistes d'enquêtes sur les stéréotypes sexués.

La période de la préadolescence et de l'adolescence est en effet cruciale : c'est dans ces tranches d'âge que les attentes sociales en matière de conformité aux normes de genre stéréotypées sont susceptibles de se renforcer chez les filles et les garçons et vont influencer leurs aspirations futures et leur bien-être. Or les enquêtes interrogent en général les adultes et celles sur les enfants et les adolescents sont rares, en partie parce qu'elles sont juridiquement (accord des parents) et méthodologiquement plus complexes. La manière d'interroger les jeunes est nécessairement différente de celle appliquée aux adultes pour assurer une bonne compréhension et être encore plus prudent afin que les questions n'induisent pas les réponses. Si cet effort a été fait dans le questionnaire CSA-France Stratégie, certaines questions posées aux adultes dans d'autres enquêtes ont néanmoins été répliquées. Il est ainsi possible de comparer le niveau d'adhésion aux stéréotypes sexués des adultes et des préadolescents et adolescents.

Il reste difficile néanmoins d'en interpréter les résultats sans comparaison historique, et compte tenu des différences méthodologiques entre les enquêtes sur les adultes et ce sondage. Il serait bon de ce point de vue de pouvoir répliquer ce sondage voire de le transformer en enquête statistique récurrente. Ce questionnaire a été administré en ligne par l'institut de sondage CSA sur un panel de 1 510 jeunes âgés de 11 à 17 ans entre le 4 et le 17 juillet 2024. Leur représentativité est assurée par la méthode des quotas sur les variables suivantes : sexe, âge, catégorie socio-professionnelle (CSP) du parent ayant les revenus les plus élevés et la région d'habitation.

2.1. Une adhésion précoce aux stéréotypes sur les aptitudes et les rôles sociaux genrés, en particulier sur l'assignation des femmes au *care*

L'enquête confirme une adhésion précoce aux différences sexuées d'aptitudes et de rôles sociaux. Si les adolescents comme les adultes réfutent dans leur majorité l'exclusion des femmes de la sphère professionnelle, la vocation maternelle des mères et leur capacité supposée au soin des autres d'une manière générale (le *care*) semble déjà bien ancrée. Comme pour les adultes, le fait d'être un garçon accroît la probabilité d'adhérer aux

¹ L'enquête CSA-France Stratégie est [disponible sur le site de France Stratégie](https://www.strategie.gouv.fr).

stéréotypes de genre, de même que la pratique religieuse. Le fait de vivre le plus souvent avec des hommes est également un facteur adjuvant.

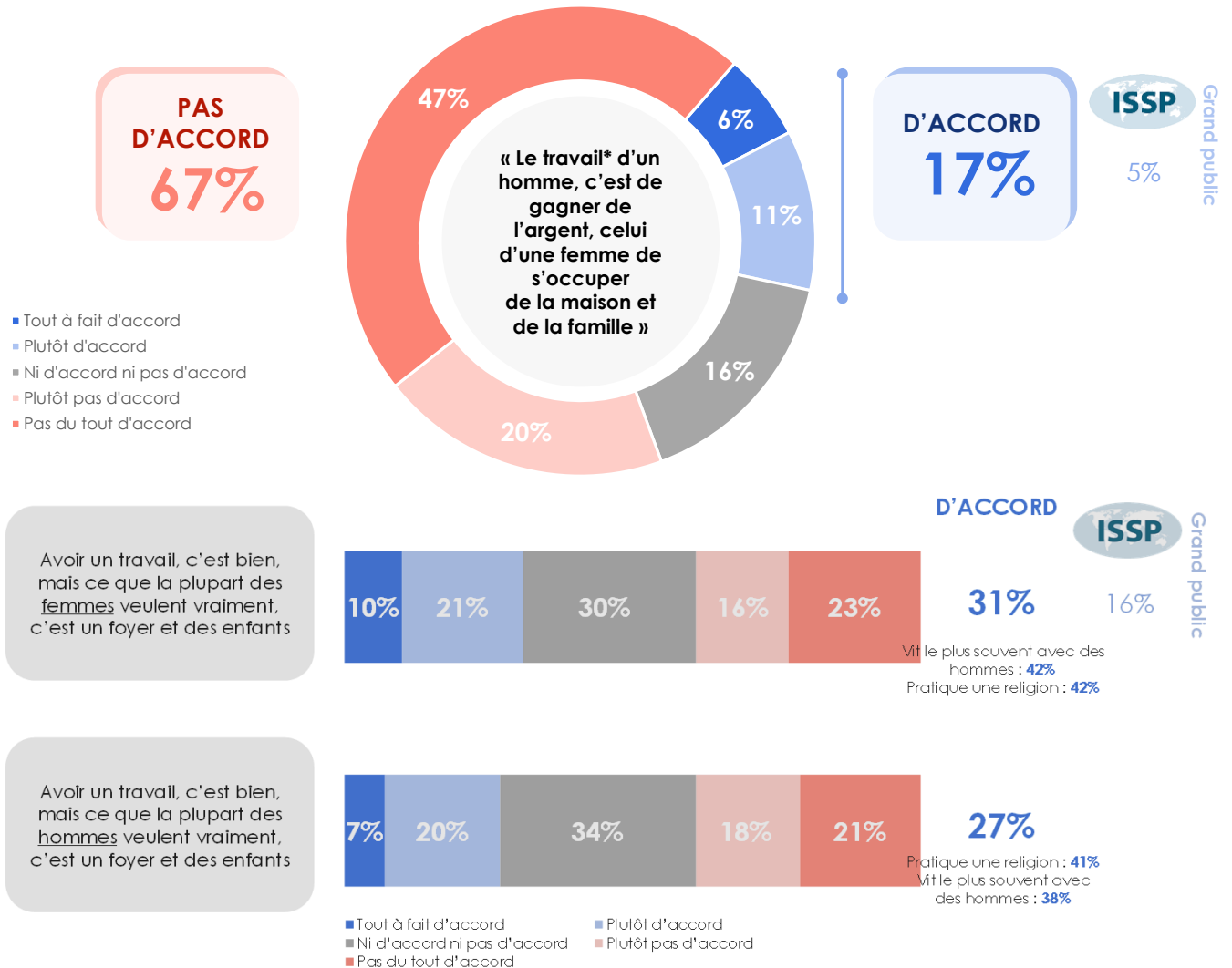
Les adolescents ont une vision relativement égalitaire des tâches parentales et du travail des mères comme des pères...

La division stéréotypée du travail des couples, où l'homme assure le revenu du ménage et la femme gère la sphère domestique, ne recueille ainsi qu'un assentiment minoritaire (17 %, voir Graphique 4), de même que l'assignation des femmes à rester à la maison pour élever leurs enfants (19 %, voir Graphique 6). De manière symptomatique, les adolescents ne sont pas plus nombreux à attribuer un désir plus grand de s'occuper du foyer et des enfants aux femmes (31 %) qu'aux hommes (27 %).

Symétriquement, les adolescents sont aussi nombreux à estimer (moins d'un tiers) que la famille et les enfants sont plus importants que le travail dans l'échelle des valeurs des hommes comme des femmes (voir Graphique 4). Ce faible assentiment se double d'une vision assez égalitaire de la répartition des tâches parentales (éduquer, conseiller, jouer étant estimé être le devoir des deux parents par la très grande majorité des enfants : plus de 80 %).

Graphique 4 – Une adhésion faible à une vision stéréotypée de la femme au foyer et de l'homme apporteur de revenu

Es-tu d'accord ou non avec cette affirmation ? (une seule réponse)



* « Travail » utilisé ici au lieu de « Rôle » dans l'enquête ISSP.

Champ : ensemble des 11-17 ans ; les résultats sont présentés hors NSP ; comparaison avec les résultats de l'enquête de l'*International Social Survey Programme* - ISSP, enquête 2022 (+ de 18 ans, France métropolitaine).

Note : la méthodologie et les méthodes de passation étant différentes (sélection aléatoire sans quotas, collecte par voie postale puis relance téléphonique pour l'enquête ISSP), les comparaisons sont à faire avec la plus grande prudence.

Source : enquête CSA-France Stratégie

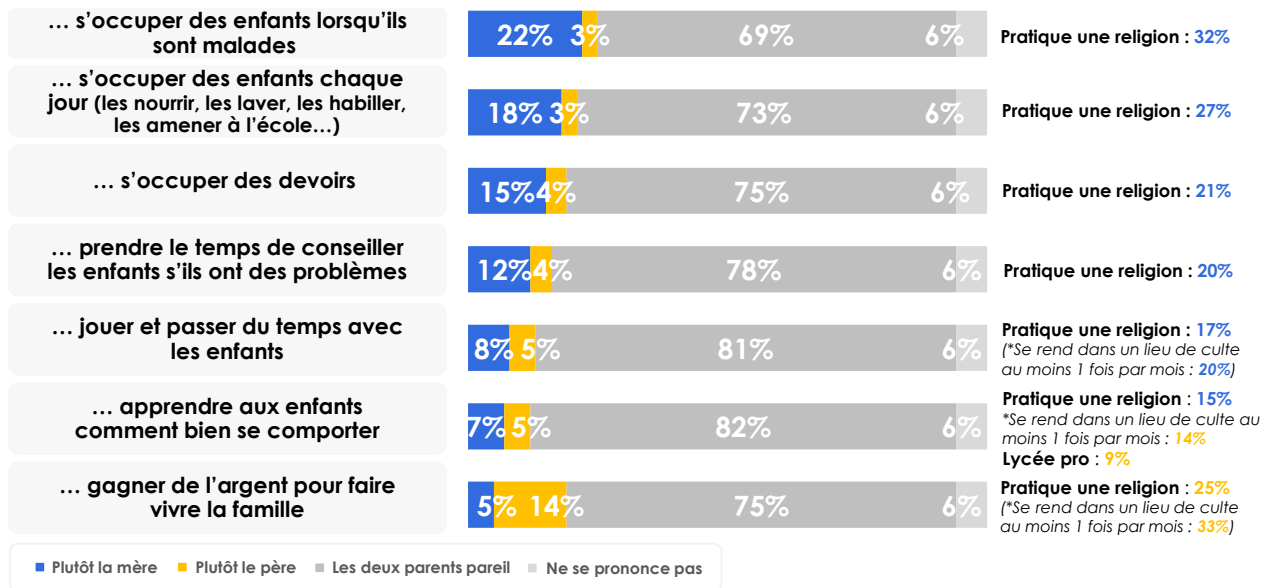
... Mais ils assignent les femmes au soin des enfants et des autres

Dès qu'il s'agit de s'occuper des enfants au quotidien (les laver, les nourrir, les habiller, les amener à l'école), leur adhésion au partage de tâches parentales s'amenuise néanmoins :

ils ne sont plus que 73 % à adhérer à l'idée d'un partage égalitaire des deux parents au profit de la mère, un pourcentage qui tombe à 69 % quand il s'agit de s'occuper d'un enfant malade (voir Graphique 5).

Graphique 5 – Une adhésion à un partage relativement égalitaire des tâches parentales

*Imaginons une famille composée d'un père et d'une mère qui élèvent un ou plusieurs enfants.
 A ton avis, qui devrait... ? (une seule réponse)*



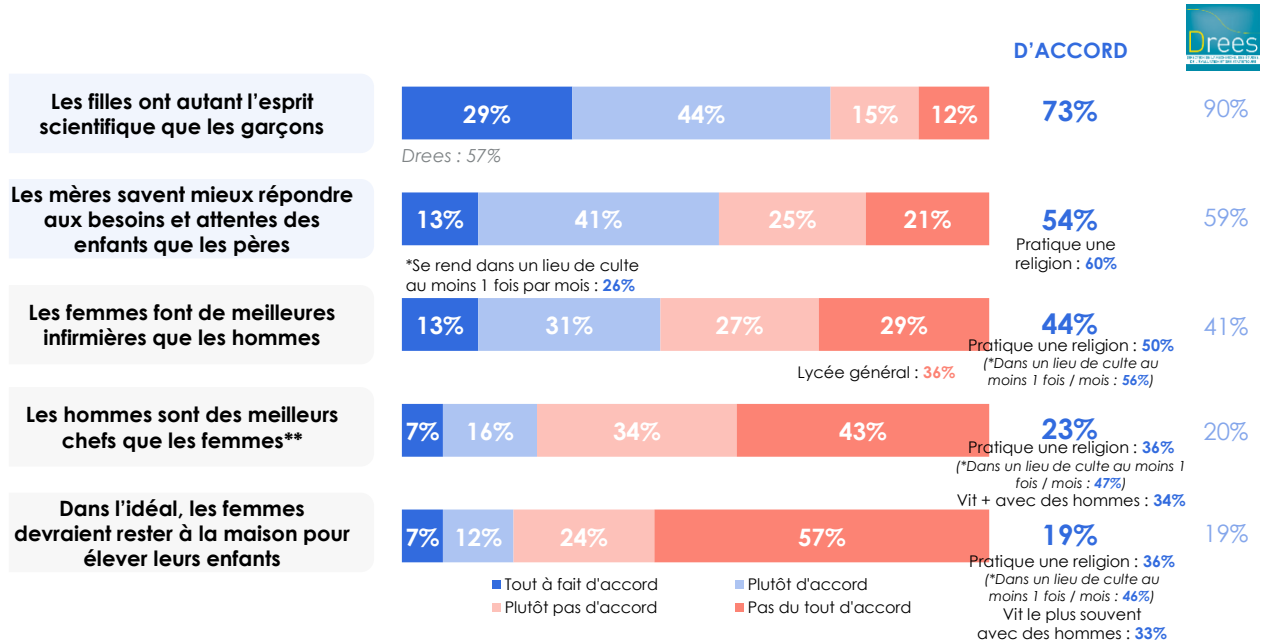
Champ : ensemble des 11-17 ans. Les résultats sont présentés hors NSP.

Source : enquête CSA-France Stratégie

La vision relativement égalitaire des adolescents sur les rôles des femmes et des hommes dans la société et dans la famille est contrebalancée par une association des femmes au care. Plus de la moitié d'entre eux (54 %) est d'accord avec l'affirmation « Les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » et 44 % avec « Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » (voir Graphique 6).

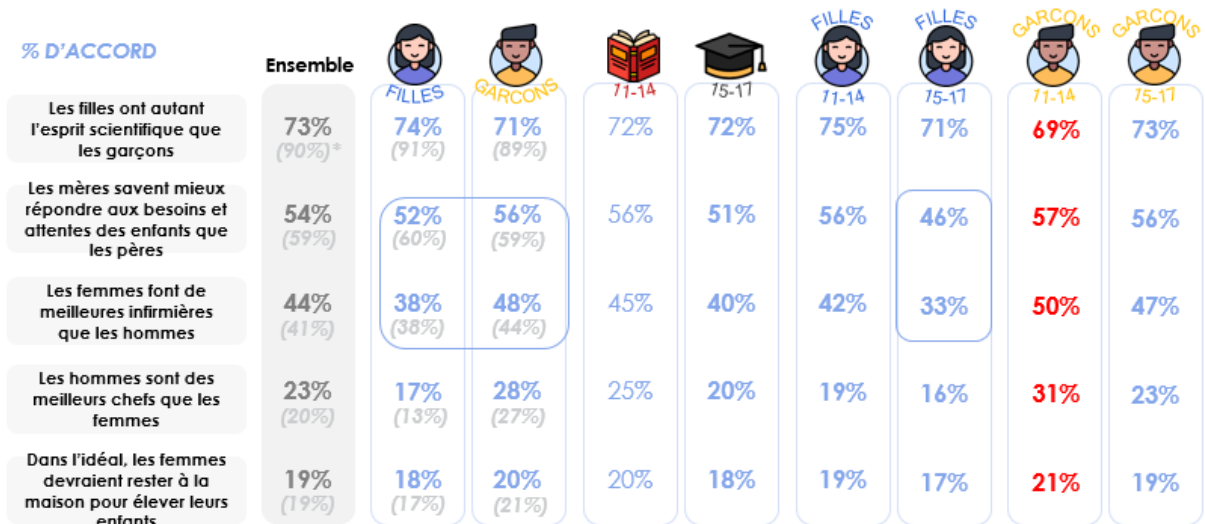
Graphique 6 – Une association des femmes au soin des enfants et au care déjà marquée

Es-tu d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes ? (une seule réponse)



* Parmi celles et ceux pratiquant une religion (26 % de l'échantillon).

** Item de la Drees : les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes.



* Pour cette question, les répondants d'accord avec l'affirmation n'adhèrent pas au stéréotype sur des capacités intellectuelles différenciées entre femmes et hommes.

Note : pour la question « Les hommes sont des meilleurs chefs que les femmes », l'item de la Drees est : « Les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes ».

Champ : ensemble des 11-17 ans ; les résultats sont présentés hors NSP ; comparaison avec les résultats du Baromètre d'opinion de la Drees pour 2022.

Source : enquête CSA-France Stratégie

Les opinions favorables au partage plus égalitaire des rôles sont plus faibles chez les adolescents que chez les adultes et, corrélativement, les adhésions aux stéréotypes sur la vocation supposée des femmes au soin (des enfants, des malades) sont plus fortes que parmi les plus de 18 ans enquêtés par ailleurs. Par exemple, la comparaison avec les résultats de l'enquête ISSP 2022 montre ainsi que leur adhésion à la division stéréotypée des rôles du père au travail et de la mère au foyer est trois fois plus élevée que pour les adultes (17 % contre 5 %), celle sur la prédisposition naturelle des femmes au travail parental deux fois plus élevée (31 % contre 16 %). Il est difficile d'interpréter cette association plus forte des femmes au *care* chez les adolescents, compte tenu des différences sensibles de taille et de méthodologie des enquêtes, et de la part des jeunes ayant choisi l'option de répondre « ni d'accord ni pas d'accord » (16 % et 30 %). Ce peut être un effet d'âge, l'adolescence constituant un épisode de la vie où l'appartenance au groupe de pair est cruciale pour se distancier de son appartenance familiale, ce qui s'accompagne d'une plus grande conformité aux normes pour se faire accepter. C'est aussi une période durant laquelle on peut avoir une moindre capacité à se détacher du modèle familial genré auquel on appartient. On constate ainsi une adhésion plus faible au stéréotype associant les femmes au *care*¹ dans la tranche d'âge des 15-17 ans que dans celle des 11-14 ans, ce qui pourrait accréditer un effet d'âge (voir Graphique 6).

On pourrait également inférer de cette différence de résultat une résurgence de ce stéréotype, conforme à celle qu'on observe chez les adultes, en particulier les plus jeunes. Mais sans comparaison dans le temps, il est difficile de faire la part des choses. En revanche, la baisse de l'adhésion avec l'âge, plus forte chez les jeunes filles de 15-17 ans que chez les jeunes garçons, indique bien une forme de polarisation préoccupante, et que l'on retrouve chez les 18-24 ans actuels. D'autant que les garçons préadolescents (11-14 ans) montrent une adhésion à cette vision essentialiste du rôle de la femme plus forte que l'ensemble des filles et que les garçons plus âgés. Au total, l'écart d'adhésion s'accroît avec l'âge entre les sexes².

¹ Mesurée via l'adhésion à l'affirmation selon laquelle « les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » et que « les mères savent mieux répondre aux attentes des enfants que les pères ».

² L'écart d'adhésion à l'idée que « les mères savent mieux répondre aux attentes des enfants que les pères » est quasi inexistant entre les filles et les garçons de 11-14 ans (1 point de pourcentage) et se creuse à 10 points de pourcentage dans la tranche d'âge des 15-17 ans, les filles à cet âge y adhérant nettement moins tandis que les garçons maintiennent quasi le même niveau d'adhésion.

2.2. Une soumission des adolescents à des stéréotypes sur les attitudes et pratiques différenciées selon le sexe et une dévalorisation du féminin déjà intériorisée

En dehors de leur vision pas toujours égalitaire des rôles sociaux des hommes et des femmes, les adolescents adhèrent également à des stéréotypes sur les caractéristiques que doivent revêtir les filles et les garçons. Cette adhésion traduit la persistance d'une essentialisation des sexes et d'une socialisation encore genrée. Mais elle est très variable selon les items. Forte sur la prédisposition supposée des garçons à la violence et au sérieux des filles, comme sur le devoir de protection des garçons et la soumission à l'apparence physique des filles, elle est minoritaire sur les clichés relatifs aux jeux et aux pratiques sportives et culturelles. Enfin, la dévalorisation du féminin est déjà intériorisée par les adolescents.

Comme pour les rôles sociaux sexués, l'adhésion à un déterminisme féminin et masculin de « l'être et l'agir » est plus forte chez les garçons et s'accroît avec la pratique religieuse et le fait de vivre le plus souvent avec des hommes, les différences sociales étant peu mises en évidence¹. En revanche, contrairement à leur vision du partage des tâches parentales ou de la vocation parentale des mères, les stéréotypes de genre sur les attitudes ne décroissent pas systématiquement avec l'âge, certains préjugés sexués se renforçant, en particulier chez les garçons (comme celui selon lequel les filles « sont par nature plus sages »).

Des préjugés marqués sur le devoir de protection des garçons et leur caractère violent ou sur le sérieux et la soumission à l'apparence des filles

Les préjugés sur le devoir de protection des garçons vis-à-vis des filles et le caractère naturellement violent des garçons sont les plus partagés par les adolescents (assentiment de respectivement 60 % et 58 % des répondants). Le devoir de protection recueille un assentiment plus prononcé des garçons et s'accroît chez eux avec l'âge, alors que l'adhésion diminue chez les adolescentes de 15-17 ans (voir Graphique 7).

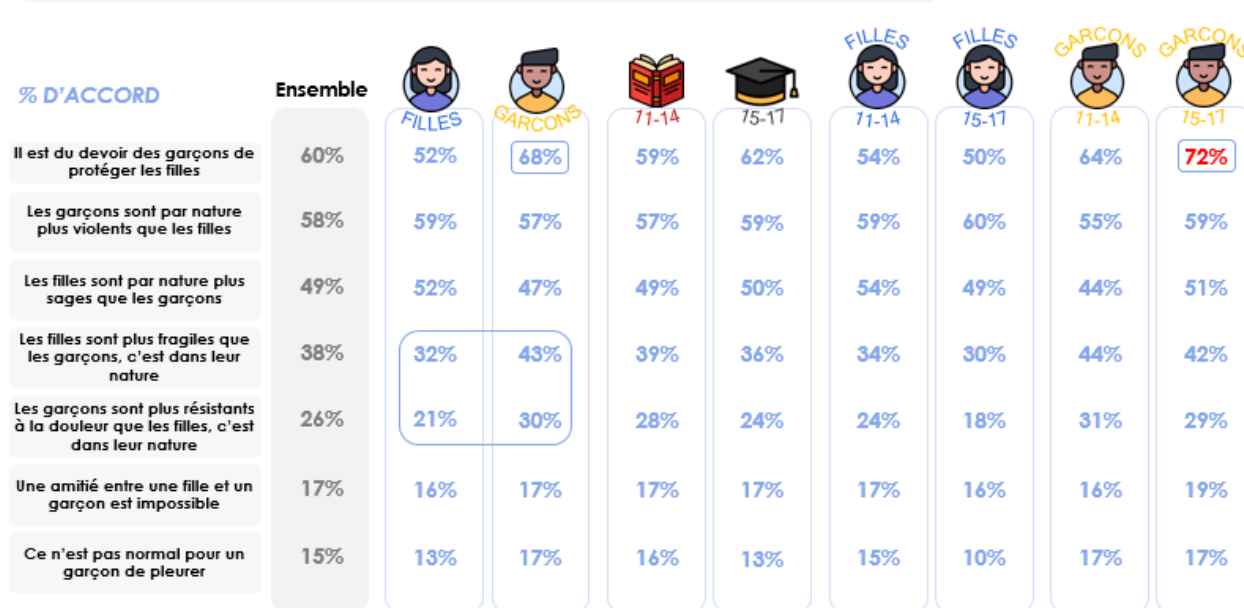
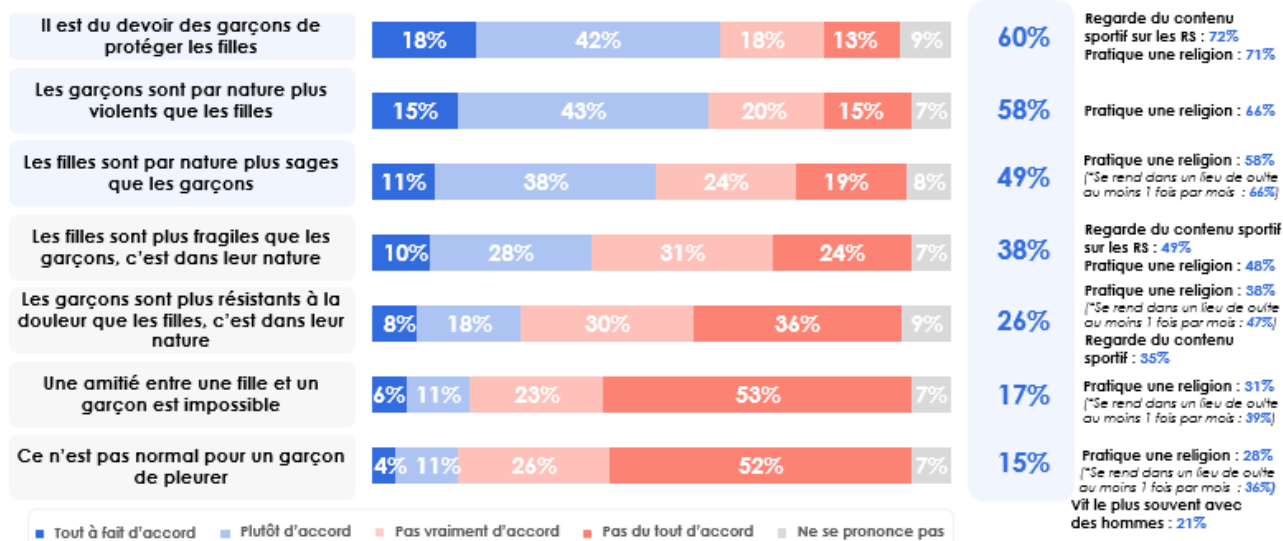
Le sérieux et la fragilité des filles recueillent un assentiment d'une partie non négligeable des adolescents, même s'il reste minoritaire en moyenne (assentiment de respectivement de 49 % et 38 % des répondants). L'adhésion au caractère « naturellement » sérieux des filles est majoritaire chez les adolescentes de 11-14 ans (et minoritaire chez les garçons) mais devient minoritaire chez les filles de 15-17 ans (et majoritaire chez les garçons de cet âge), traduisant là encore une évolution opposée entre les sexes sur ce préjugé.

¹ Ce qui peut être lié à la taille de l'échantillon.

Graphique 7 – Une adhésion variable aux attitudes supposées « naturelles » des filles et des garçons

Es-tu d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes ? (une seule réponse)

D'ACCORD



Champ : ensemble des 11-17 ans.

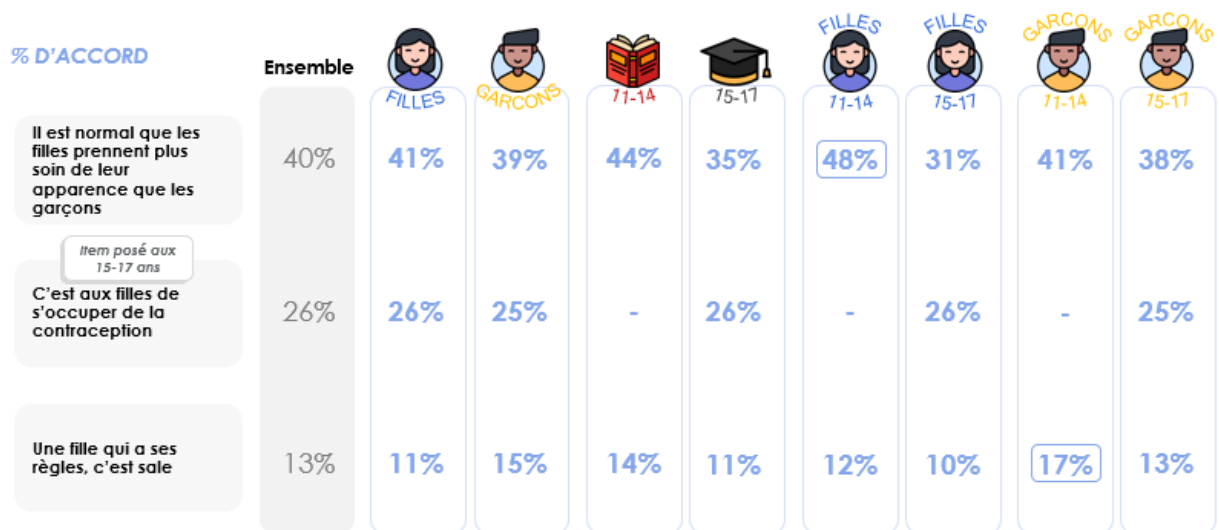
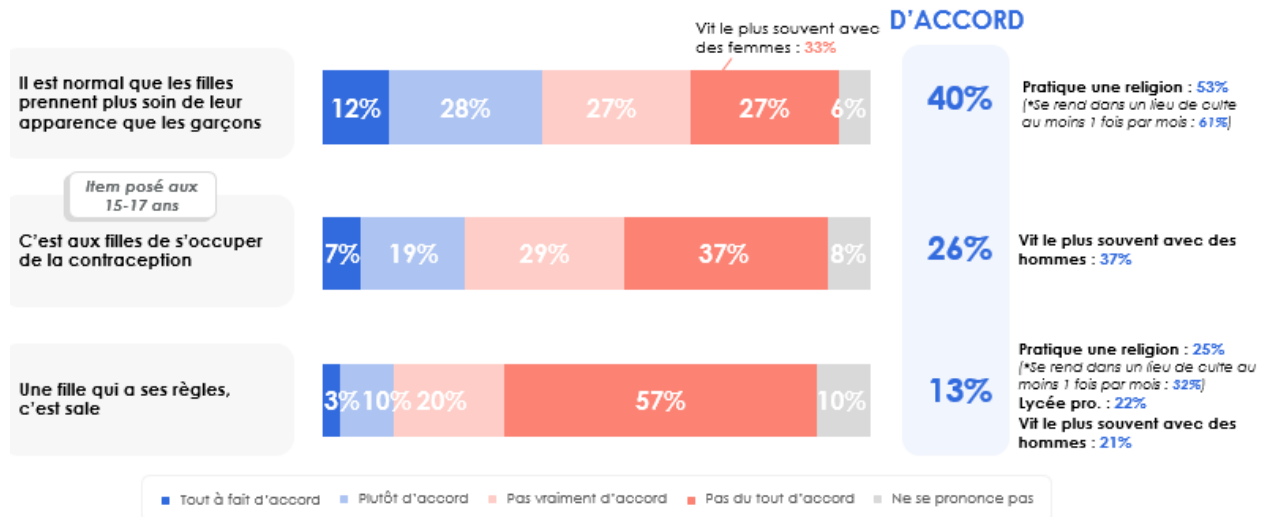
Source : enquête CSA-France Stratégie

Autre préjugé qui reste à un niveau d'adhésion important chez les adolescents, 40 % estiment normal que les filles soient plus soucieuses de leur apparence physique que les garçons (voir Graphique 8). Ce stéréotype est particulièrement élevé chez les filles de 11-14 ans (48 %) mais décroît fortement avec l'âge, alors que la baisse d'adhésion est beaucoup plus faible chez les garçons. De ce fait, alors que ce préjugé est moins prononcé

chez les garçons de 11-14 que parmi les filles de cet âge, c'est l'inverse dans la tranche d'âge des 15-17 ans. Là encore, la progression des idées émancipatrices de la femme, plus forte chez les jeunes filles que chez les jeunes garçons, corrobore les constats sur une forme de polarisation observée chez les jeunes adultes (voir *supra*).

Graphique 8 – L'apparence physique et la santé sexuelle « réservées » aux filles

Es-tu d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes ? (une seule réponse)



Champ : ensemble des 11-17 ans sur l'apparence et seulement les 15-17 ans sur la contraception et les règles.

Source : enquête CSA-France Stratégie

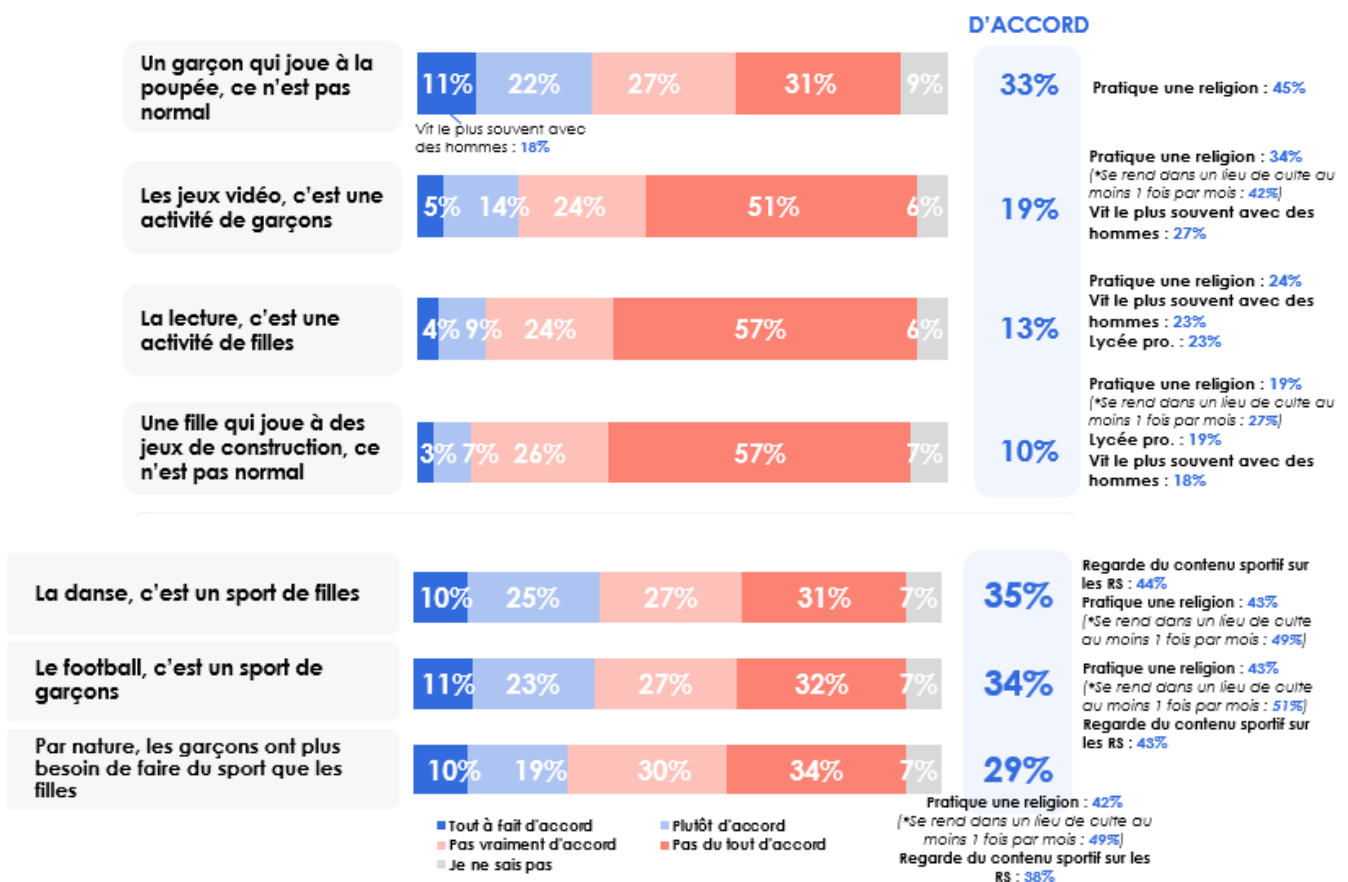
Une faible adhésion aux stéréotypes sexués sur les pratiques culturelles et sportives

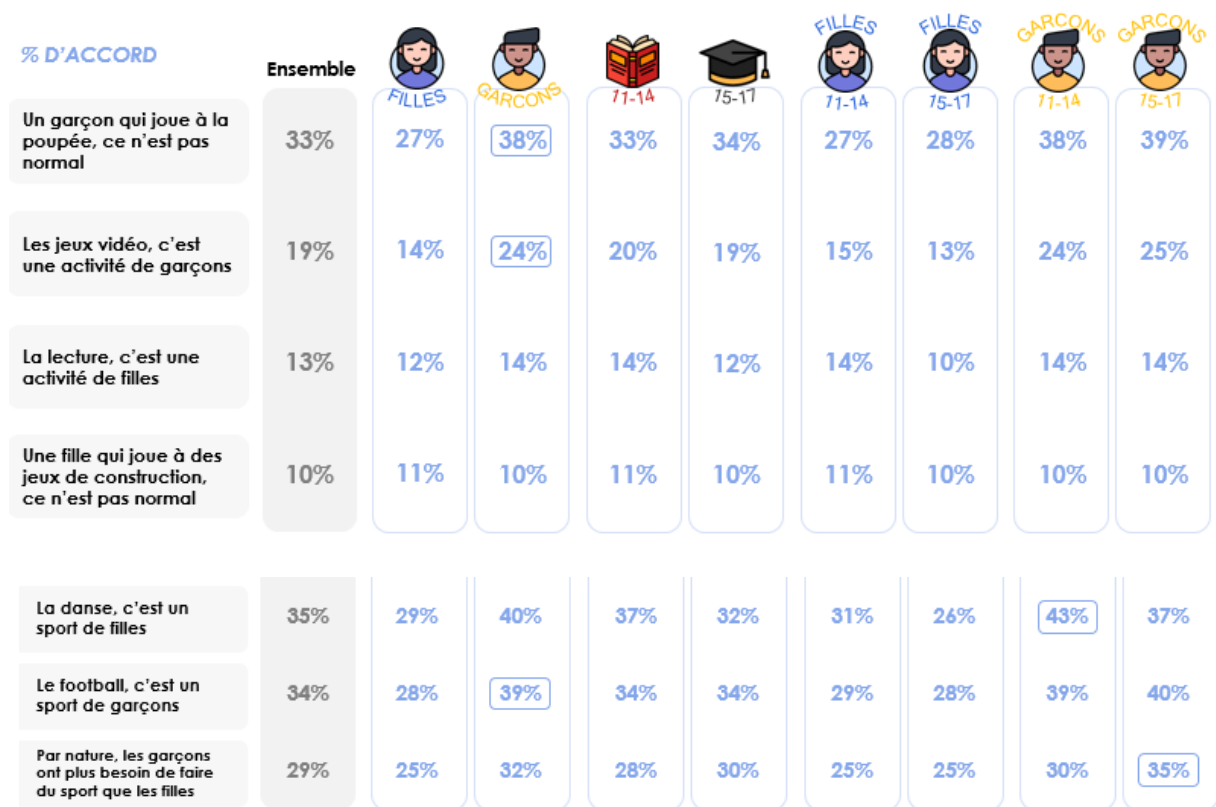
Les adolescents adhèrent peu cependant à d'autres préjugés. Quel que soit leur sexe, ils réfutent l'impossibilité d'une amitié entre une fille et un garçon ou l'idée qu'un garçon ne doit pas pleurer (respectivement 17 % et 15 % d'assentiment, voir Graphique 7) ; et ils sont un quart à estimer que la contraception est du ressort des femmes et non des hommes.

De manière comparable, les jeux et activités culturelles sont peu empreints de clichés (voir Graphique 9). Les garçons adhèrent néanmoins davantage à des stéréotypes sur ces activités, en particulier quand ils pratiquent une religion ou qu'ils vivent plus souvent avec un homme. Le fait de regarder des contenus sportifs sur les réseaux sociaux est néanmoins corrélé à une plus forte adhésion aux préjugés sexués. Les préjugés les plus forts chez les garçons concernent le sport (la danse pour les filles, le foot pour les garçons), les jeux vidéo réputés plus masculins et l'idée que jouer à la poupée n'est pas normal pour un garçon (près de 40 % des garçons y adhèrent).

Graphique 9 – Peu d'adhésion aux clichés sur les jeux et les pratiques culturelles et sportives

Es-tu d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes ? (une seule réponse)





Champ : ensemble des 11-17 ans.

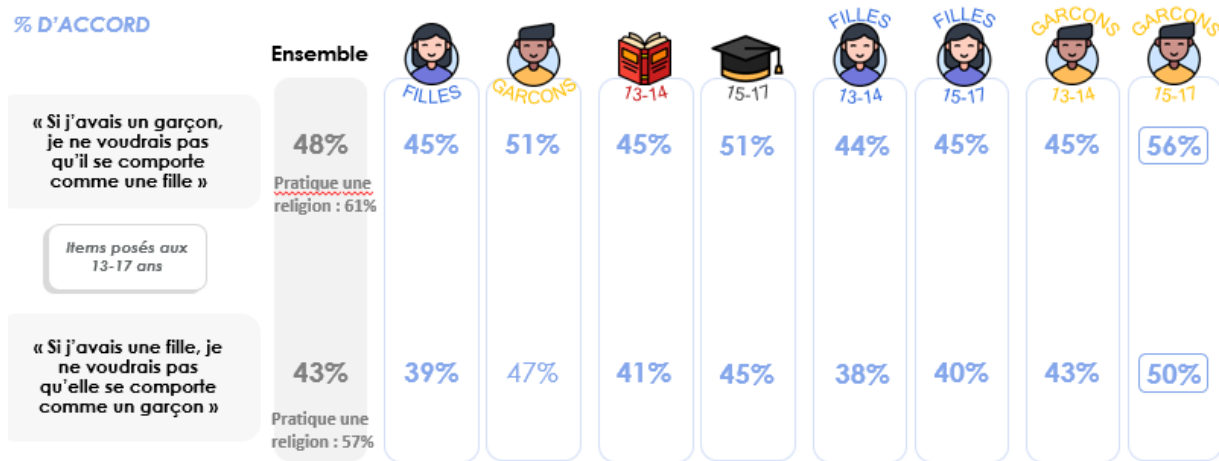
Source : enquête CSA-France Stratégie

Des identités sexuées peu fluides qui traduisent une dévalorisation du féminin

Enfin, les identités sexuées ne semblent pas avoir la même valeur chez les adolescents. Pour le mesurer, on les invite à se projeter en tant que parent (uniquement les 13-17 ans) et on les interroge sur leur acceptation d'un comportement féminin pour un garçon et d'un comportement masculin pour une fille. Or les adolescents acceptent moins facilement qu'un garçon ait un comportement féminin que l'inverse, ce qui renvoie à la dévalorisation du féminin. Cette « valence différentielle des sexes » identifiée par Françoise Héritier¹ est perceptible chez les filles et les garçons (écart comparable) et ne se dément pas avec l'âge. La crainte d'être associés aux attributs du sexe opposé est néanmoins plus forte pour les garçons de 15-17 ans (voir Graphique 10), qui semblent avoir une vision plus stéréotypée des identités de sexe.

¹ Héritier F. (1981), *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard/Le Seuil, coll. « Hautes Études ».

**Graphique 10 – Des comportements genrés peu interchangeables
 et une dévalorisation du féminin**



Champ : limité aux 13-17 ans.

Source : enquête CSA-France Stratégie

2.3. Une soumission ambivalente des jeunes aux stéréotypes

L'adhésion aux stéréotypes des adolescents reste néanmoins ambivalente et peut être une réaction aux différences de traitement qu'ils constatent dans leur environnement.

Des écarts entre les attentes sociales et les désirs individuels des adolescents

De ce point de vue, garçons et filles identifient très bien les attitudes stéréotypées que la société attend d'eux et qu'ils ne partagent pas totalement. Les différences entre les attentes sociales et les qualités qu'ils prônent pour eux-mêmes sont plus marquées chez les garçons. S'ils perçoivent que le courage et la performance sont les premières qualités qu'on attend d'eux, ils valorisent pour eux-mêmes davantage l'intelligence et le sérieux que ne le fait la société (voir Graphique 12). Cela renvoie aux injonctions contradictoires auxquelles ils sont confrontés dans la société qui valorise un comportement combattif et dans le cadre scolaire où la performance passe par l'effort studieux. Une partie des garçons, et c'est notable, valorise d'être attentionné (27 %), soit plus que les filles pour elles-mêmes (25 %), renvoyant une autre image de la masculinité que les adolescentes valorisent (elles sont 41 % à estimer qu'être attentionné est une qualité importante pour les garçons).

Les adolescents, particulièrement les filles, perçoivent les injonctions sociales en matière de beauté féminine (voir Graphique 11), que les filles partagent en partie, spécialement quand elles sont plus jeunes (11-14 ans), ce qui corrobore une certaine soumission à l'apparence déjà constatée. Elles valorisent pour elles-mêmes des comportements plus

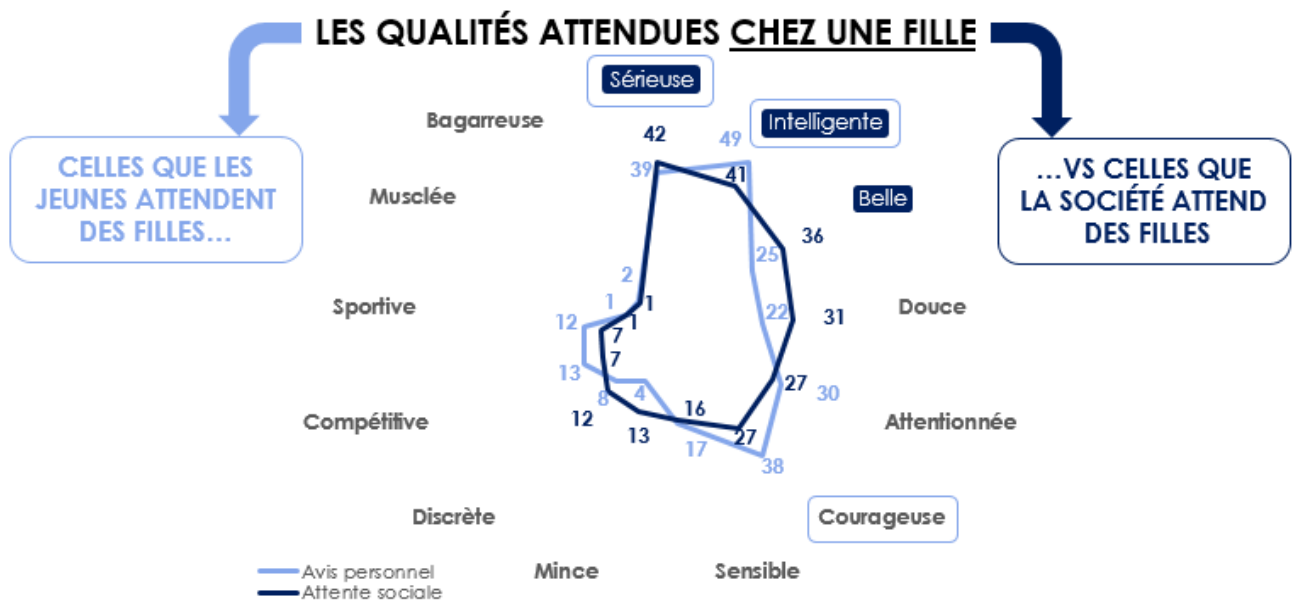
compétitifs et sportifs que ce qu'elles perçoivent des attentes sociales (et que les garçons attendent d'elles). Si le sérieux et l'intelligence sont valorisés pour les filles par la société et les adolescents eux-mêmes, les adolescentes prônent pour elles-mêmes des valeurs de courage que les garçons envisagent peu pour elles et que l'ensemble de cette classe d'âge ne perçoit pas comme une norme sociale. Le courage est ainsi la seconde qualité « féminine » déclarée par les adolescentes (après l'intelligence et avant le sérieux). Enfin, si les adolescents semblent adhérer en moyenne aux qualités de douceur et de sensibilité attribuées aux filles par la société, c'est beaucoup moins vrai pour les filles qui se reconnaissent assez peu dans cette définition.

Graphique 11 – Qualités attendues des filles par la société et différence avec la perception des adolescents

Q9A. Selon toi, dans la vie en général, quelles sont les trois qualités qu'on attend le plus d'une fille ?

Q10A. Et pour toi personnellement, quelles sont les trois qualités les plus importantes chez une fille ?

Trois réponses possibles



* Les opinions sur les qualités attendues des filles sont présentées en moyenne pour les adolescents mais elles peuvent être différentes selon le sexe (précisé dans le texte).

Champ : ensemble des 11-17 ans.

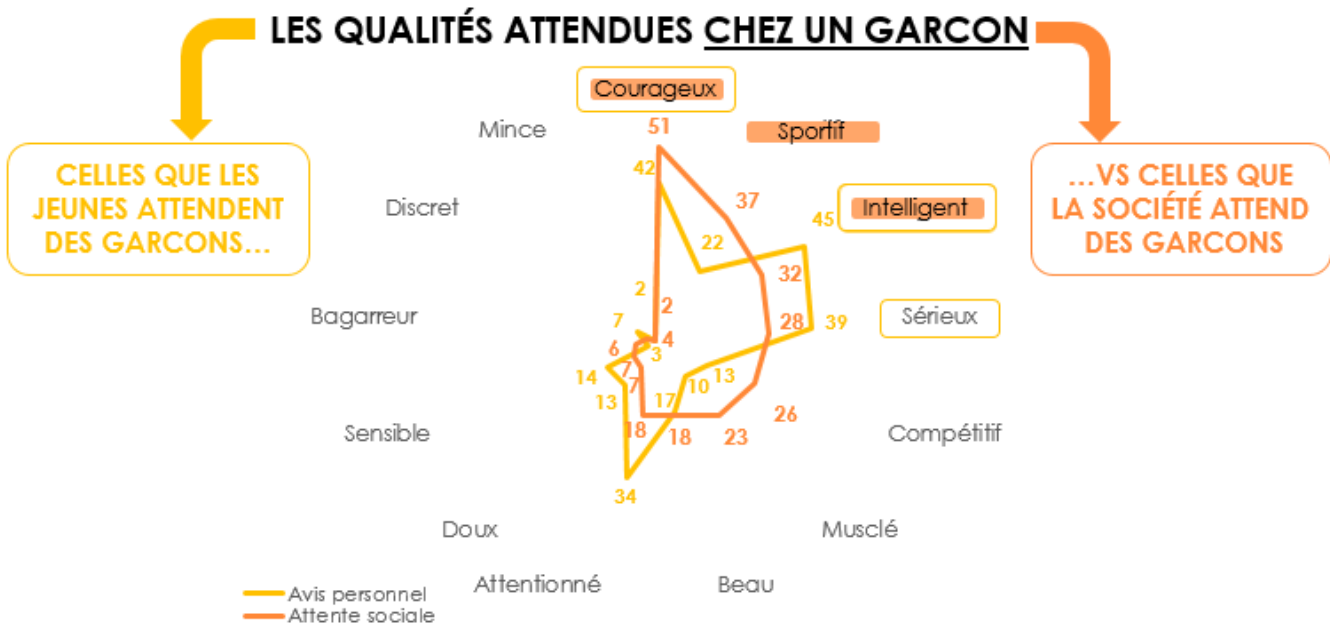
Source : enquête CSA-France Stratégie

Graphique 12 – Qualités attendues des garçons par la société et différence avec la perception des adolescents

Q9B. Selon toi, dans la vie en général, quelles sont les trois qualités qu'on attend le plus d'un garçon ?

Q10B. Et pour toi personnellement, quelles sont les trois qualités les plus importantes chez un garçon ?

Trois réponses possibles



* Les opinions sur les qualités attendues des garçons sont présentées en moyenne pour les adolescents mais elles peuvent être différentes selon le sexe (précisé dans le texte).

Champ : ensemble des 11-17 ans.

Source : enquête CSA-France Stratégie

L'adhésion aux stéréotypes des adolescents : un accommodement aux traitements différenciés selon le sexe, en particulier sur les réseaux sociaux ?

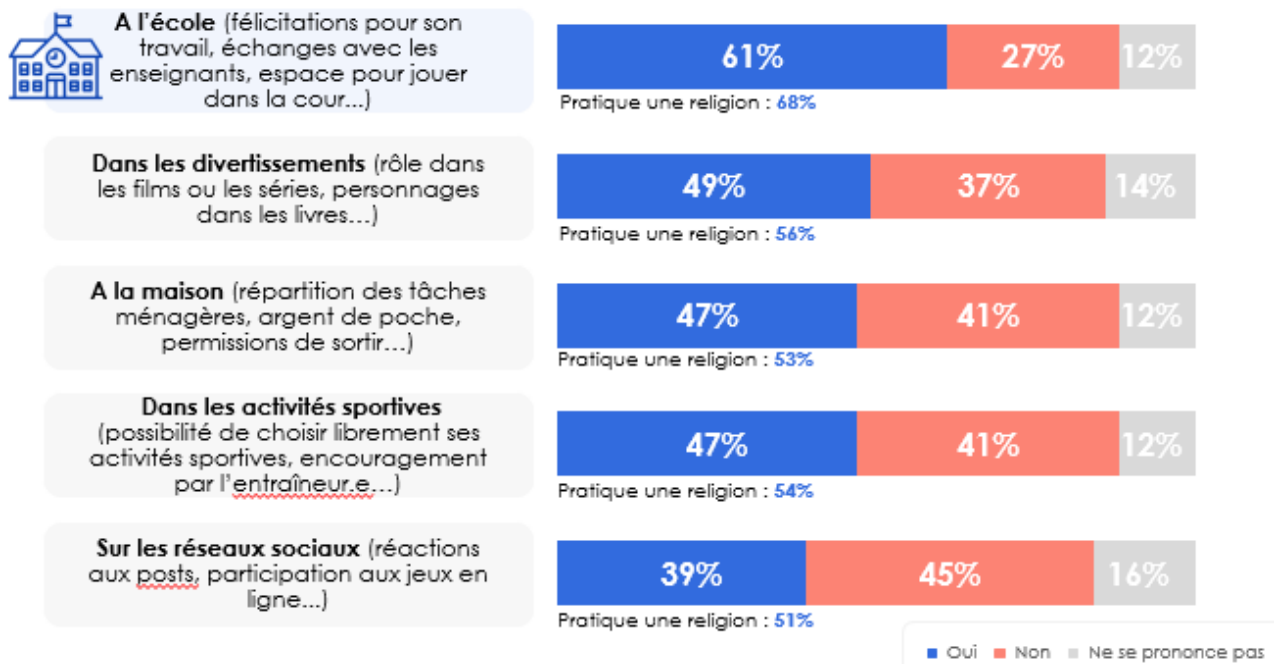
Ces différences entre normes sociales perçues et adhésion des adolescents traduisent aussi un accommodement entre les préjugés véhiculés par leurs sphères de socialisation et leurs désirs individuels. Ils ajustent ainsi leurs comportements pour se conformer à une attente perçue. Car leurs sphères de socialisation ne les traitent pas de la même manière selon leur sexe.

Cette différence de traitement est perçue au même niveau par les filles et les garçons. Si l'école apparaît la sphère la plus égalitaire entre les sexes, plus d'un quart des adolescents le réfute. Les réseaux sociaux sont vécus par les adolescents comme particulièrement genrés, ce qui traduit à la fois le caractère parfois très sexué des applications utilisées par les jeunes mais aussi la perpétuation des biais genrés qu'ils induisent (voir Complément sur le numérique). En comparaison, les représentations culturelles et médiatiques

paraissent aux adolescents moins inégalitaires. Enfin, plus de 40 % des adolescents vivent la vie de famille (répartition des tâches ménagères, permission de sortie, argent de poche) et les pratiques sportives comme inégalitaires entre les sexes (voir Graphique 13).

Graphique 13 – Traitements différenciés entre les filles et les garçons dans leurs sphères de vie

Selon toi, dans la vie en général, penses-tu que les filles et les garçons sont traité.es de la même manière... ? (une seule réponse)



Champ : ensemble des 11-17 ans.

Source : enquête CSA-France Stratégie



DEUXIÈME PARTIE

L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS

FILLES-GARÇONS : REGARDS SUR LA DÉCENNIE



CHAPITRE 3

PETITE ENFANCE

PETITE ENFANCE — ÉVOLUTION SUR DIX ANS DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES SUR QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Stagnation des écarts → Baisse des écarts ↗ Hausse des écarts ↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Congé maternité, paternité, parental</i>		
Taux de recours au congé paternité	Entre 2013 et 2021, amélioration du taux de recours au congé paternité (67 % des pères en 2021 contre 62 % en 2013) et de sa durée moyenne (passée de 11 à 23 jours) – <i>Source : Drees</i>	↗
Taux de prise de congé (paternité, prolongement après congé paternité, prolongement après congé maternité)	Entre 2014 et 2021, le recours des pères à l'allocation de congé parental n'a presque pas augmenté. Pour le congé à taux plein, le recours des pères est passé de 0,4 % à 0,5 % pendant la première année de l'enfant alors que celui des femmes est passé de 14,9 % à 13,7 % – <i>Source : OFCE</i>	→
<i>Travail domestique (soin, tâches ménagères)</i>		
Répartition des tâches ménagères (les courses, le ménage et le linge)	Entre 2014 et 2022, le partage des tâches ménagères n'a que marginalement évolué. En 2022, 55 % des femmes déclarent qu'elles prennent majoritairement en charge ces tâches, contre 7 % des hommes (ces chiffres étaient respectivement de 56 % et 7 % en 2014) – <i>Source : Baromètre d'opinion de la Drees</i>	→
<i>Structure familiale (type famille, séparation)</i>		
Répartition de la résidence des enfants après la séparation des parents	La part d'enfants en résidence alternée progresse, mais reste très faible. Elle est passée de moins de 1,5 % chez les enfants de moins de 18 ans en 2010 à 3,4 % en 2020. Toutefois, les situations sont très	→

Indicateur	Résultat	Évolution
	variables suivant l'âge des enfants – <i>Source : recensement Insee</i>	
<i>Métiers de la petite enfance</i>		
Part des femmes dans le secteur de l'accueil et de l'éducation des jeunes enfants	La part des femmes et des hommes dans les métiers de la petite enfance n'a pas évolué. Ainsi, en 2012, 99 % des assistantes maternelles étaient des femmes et, en 2020, elles représentent 98 % des effectifs – <i>Source : Crédoc et Dares</i>	→
Part des femmes dans l'enseignement préélémentaire	Stagnation de la part d'hommes enseignants en école maternelle en France (9,3 % en 2013 à 8,9 % en 2021) – <i>Source : OCDE</i>	→

Introduction

C'est au cours de la période de la socialisation précoce (0-6 ans) que l'enfant construit ses premières représentations sur les rôles et fonctions des hommes et des femmes. Les sphères dans lesquelles il grandit participent de cette construction. Parmi elles, la famille constitue le premier lieu de socialisation ; son influence se couple rapidement à celle d'autres milieux comme les modes d'accueil du jeune enfant. Ces deux sphères de socialisation jouent un rôle central dans la transmission des représentations et des stéréotypes de genre pouvant participer à leur renforcement ou à l'inverse contribuer à les rompre.

Le rapport de France Stratégie paru en 2014¹ montrait que plusieurs éléments ayant cours dans la petite enfance pouvaient contribuer à la transmission de représentations genrées chez les jeunes enfants comme le partage des tâches parentales entre les parents, l'implication des pères au cours de la grossesse, les dispositifs de conciliation entre la vie personnelle et professionnelle, ou encore la formation des professionnels de la petite enfance à ces enjeux et la mixité de ces métiers dans les lieux d'accueil.

Dix ans plus tard, quelles ont été les évolutions sur ces différents aspects ?

Les données récentes concernant la petite enfance donnent à voir une situation assez similaire à celle de 2010. Ainsi, les tâches domestiques et parentales restent l'apanage des femmes et les métiers de la petite enfance sont toujours occupés quasi exclusivement par des femmes. Si le télétravail, qui s'est fortement développé après l'épidémie de Covid-19, a pu favoriser la conciliation entre la vie personnelle et professionnelle, il ne semble avoir

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

conduit à réduire les inégalités entre femmes et hommes ni dans la sphère domestique ni dans le milieu professionnel, et pourrait même en avoir accru certaines.

Les politiques publiques de cette décennie ont affiché leur volonté d'accorder une plus grande place au deuxième parent lors de la grossesse et à la naissance de l'enfant : deux mesures phares ont été adoptées concernant le congé parental et le congé paternité. Toutefois, et bien que reflétant des avancées, ces politiques restent encore trop timides au vu des enjeux qu'elles recouvrent. Par ailleurs, l'objectif de mixité des métiers de la petite enfance est passé au second plan malgré la pénurie des professionnels.

1. Au sein de la famille, un partage inégal qui se crée dès la naissance de l'enfant

La première instance de socialisation de l'enfant est la famille. Or, comme le rappelle Véronique Rouyer, « les personnes qui constituent ce milieu familial ont des représentations et des attentes relatives aux rôles de sexe qu'ils vont transmettre à l'enfant au cours des interactions avec lui ; elles créent un environnement physique spécifique selon le sexe de l'enfant, et elles sont aussi porteuses de modèles de rôles de sexe¹ ».

1.1. Les femmes continuent largement d'endosser les rôles parentaux et domestiques

Au sein des couples, les tâches parentales et domestiques restent largement assumées par les femmes

En 2014, France Stratégie² soulignait le maintien d'une inégale répartition des tâches parentales³ au sein du foyer. Malgré l'apparente volonté d'un engagement plus prononcé des pères dans leur rôle parental, les mères restaient celles qui y consacraient le plus de temps, et de loin. En 2010, en France, les mères vivant en couple passaient deux heures par jour au « travail parental » (trois heures en présence d'un enfant de moins de 3 ans) contre une heure et dix minutes pour leur conjoint (une heure et vingt minutes en présence d'un enfant de moins de 3 ans)⁴. En dix ans (de 1999 à 2010), la participation des hommes n'avait que très peu progressé – plus cinq minutes par jour en moyenne – au sein des couples biactifs. Au-delà de ce timide progrès, le type de tâches réalisées par

¹ Ibid.

² France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

³ Les tâches parentales englobent les tâches relatives aux soins aux enfants (bain, habillage, jeux) et à l'organisation familiale (rendez-vous médicaux, inscriptions, etc.).

⁴ Insee (2009-2010), enquêtes Emploi du temps.

chacun des parents restait très différencié. Ainsi les tâches parentales les plus contraignantes (soins aux enfants, suivi scolaire ou accompagnement pour les trajets) restaient davantage prises en charge par les femmes, quand les activités de jeux et de socialisation étaient plus équitablement partagées entre les femmes et les hommes¹.

Au cours de la dernière décennie, le suivi du partage de ce temps n'a pas été documenté par la statistique publique. Toutefois, les données collectées lors de l'épidémie de Covid-19² apportent des éléments d'éclairage sur l'état plus récent de cette répartition. L'enquête EpiCov menée lors des confinements du printemps et de l'automne 2020 montre que les mères restent celles qui consacrent le plus de temps aux tâches parentales, quelle que soit la configuration familiale. Ainsi, en mai 2020, au sein des couples ayant au moins un enfant de moins de 12 ans, les femmes consacraient cinq heures et trente minutes au temps parental, contre un peu plus de quatre heures pour les hommes (ces chiffres étaient inférieurs de deux heures pour chaque sexe au sein des couples avec enfants de plus de 12 ans). Dans les familles monoparentales, elles consacraient un peu moins de cinq heures contre quatre heures pour les hommes (voir Graphique 14 page suivante). Si le premier confinement du printemps 2020 a entraîné un plus grand investissement des femmes et des hommes dans les tâches parentales, ce temps a diminué lors du deuxième confinement (novembre 2020). Les hommes des familles monoparentales ont particulièrement revu à la baisse leur temps parental, en comparaison avec les femmes de ces mêmes familles.

En dehors des tâches parentales, les tâches domestiques restent principalement prises en charge par les femmes. Cette inégale répartition dans la sphère domestique a un impact sur la reproduction des stéréotypes auprès des jeunes enfants (le foyer serait du ressort de la femme) et sur la perpétuation des inégalités entre les femmes et les hommes (les femmes au foyer, les hommes au travail). Les enquêtes EpiCov effectuées lors des confinements de 2020 montrent le maintien d'une inégale répartition des tâches domestiques entre les femmes et les hommes³. À titre illustratif, en mai 2020, au sein des couples ayant au moins un enfant de moins de 12 ans, les femmes y consacrent près de trois heures et les hommes moins de deux heures⁴ (voir Graphique 15).

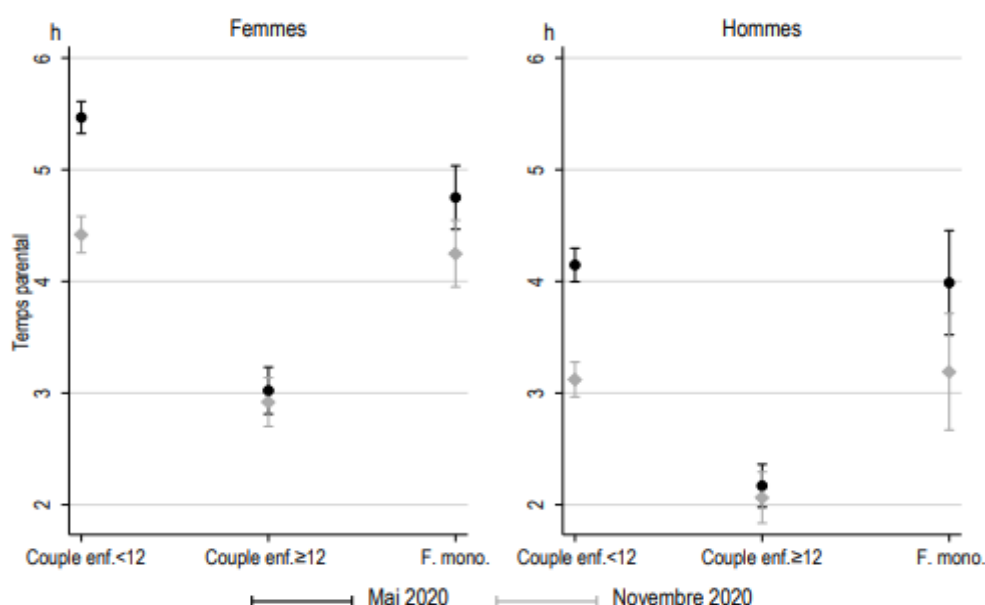
¹ Champagne C., Pailhé A. et Solaz A. (2015), « [Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?](#) », *Économie et statistique*, n° 478-480, p. 209-242.

² Champeaux H. et Marchetta F. (2022), « [Les couples pendant le confinement : "La vie en rose" ?](#) », *Économie et statistique*, n° 537-536, p. 27-51.

³ Les tâches domestiques englobent les tâches « relatives à l'entretien et au fonctionnement du logement, comme le ménage, le repassage, la vaisselle, les courses, etc. ».

⁴ Aussi, les chercheurs indiquent que « Quels que soient le niveau de vie et la période (mai ou novembre 2020), le temps domestique des femmes est plus élevé que celui des hommes ».

Graphique 14 – Temps parental selon la configuration familiale et la période (en heures)



Note méthodologique : la question posée est la suivante « Au cours des sept derniers jours, combien de temps en moyenne par jour avez-vous passé à vous occuper de vos enfants ou de vos petits-enfants de moins de 18 ans ? ». Afin de faciliter la réponse, sept modalités de réponse étaient proposées : zéro minute ; moins de trente minutes ; entre trente minutes et moins d'une heure ; entre une heure et moins de deux heures ; entre deux heures et moins de quatre heures ; entre quatre heures et moins de six heures ; six heures et plus.

Champ : sous-échantillon de 13 500 personnes habitant en France, âgées de 15 ans et plus.

Lecture : en mai 2020, au sein des couples ayant au moins un enfant de plus de 12 ans, les femmes consacraient en moyenne trois heures et les hommes un peu plus de deux heures par jour aux tâches parentales.

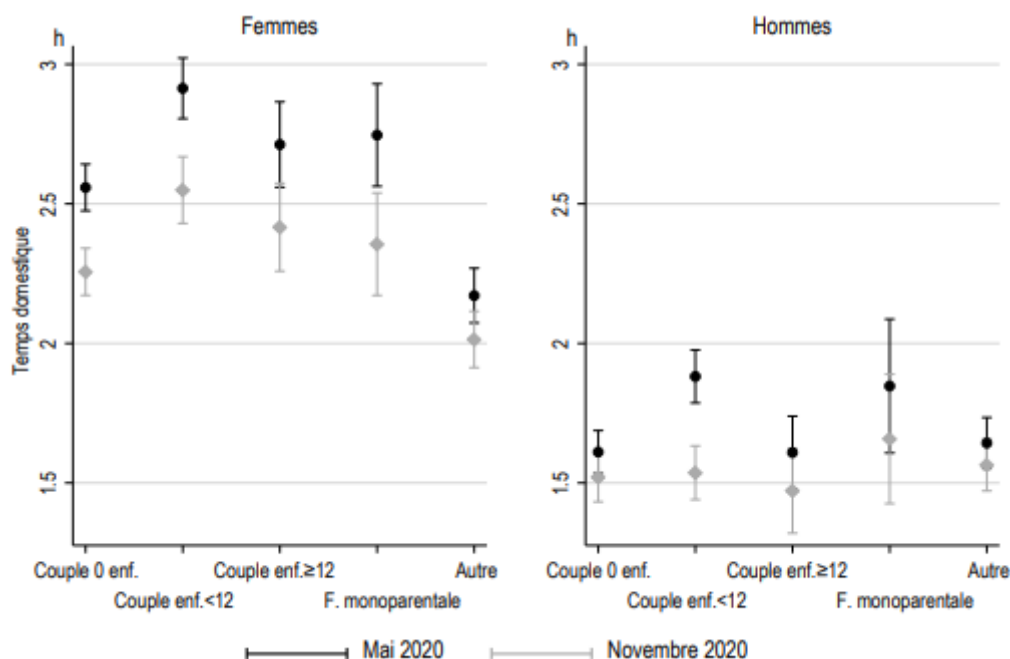
Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov vagues 1 et 2-2020¹

Comme pour le temps parental, le temps consacré aux tâches domestiques a diminué entre le premier et le deuxième confinement, et proportionnellement plus fortement chez les hommes. Il semble donc que, passé la période exceptionnelle du premier confinement durant laquelle l'arrêt quasi total des activités professionnelles avait conduit à une réduction des écarts d'investissement dans ces tâches, on soit revenu dès le deuxième confinement à un partage plus inégalitaire. Le confinement a pu en outre conduire à renforcer les stéréotypes : au cours de cette période, les croyances en des normes de genre traditionnelles auraient augmenté, notamment chez les pères de jeunes enfants².

¹ Pailhé A., Solaz A., Wilner L. et l'équipe EpiCov (2022), « [Travail domestique et parental au fil des confinements en France : comment ont évolué les inégalités socio-économiques et de sexe ?](#) », *Économie et Statistique*, n° 536-537, décembre, p. 3-25.

² Boring A. et Moroni G. (2022), *Turning back the clock: Beliefs about gender roles during lockdown*,

**Graphique 15 – Temps domestique selon la configuration familiale et la période
 (en heures)**



Note méthodologique : la question posée est la suivante « Au cours des sept derniers jours, combien de temps avez-vous consacré aux tâches domestiques courantes en moyenne par jour (cuisine, courses, ménage, linge) ? ». Afin de faciliter la réponse, sept modalités de réponse étaient proposées : zéro minute ; moins de trente minutes ; entre trente minutes et moins d'une heure ; entre une heure et moins de deux heures ; entre deux heures et moins de quatre heures ; entre quatre heures et moins de six heures ; six heures et plus.

Champ : sous-échantillon de 13 500 personnes habitant en France, âgées de 15 ans et plus.

Lecture : en mai 2020, au sein des couples ayant au moins un enfant de plus de 12 ans, les femmes consacraient en moyenne environ deux heures quarante-cinq et les hommes plus d'une heure trente par jour aux tâches domestiques.

Source : Inserm-Drees, enquête EpiCov vagues 1 et 2-2020¹

Les résultats du baromètre d'opinion 2022 de la Drees² corroborent ces constats : « 55 % des femmes déclarent qu'elles prennent majoritairement en charge les tâches ménagères (les courses, le ménage et le linge), contre 7 % des hommes³. Ces chiffres n'ont pas évolué de manière significative depuis 2014 : ils étaient à l'époque pour les femmes de 56 % et pour les hommes de 7 %. En 2022, 41 % des femmes déclarent un partage à parts

Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, Sciences Po, avril.

¹ Ibid.

² De Champs C. et Pirus C. (2024), « Des stéréotypes de genre encore très ancrés, notamment chez les hommes », *Études et Résultats*, n° 1294, janvier.

³ Cette question est posée tous les deux ans depuis 2014.

égales (+ 1 point par rapport à 2014), ce qui est le cas de 48 % des hommes (-3 points par rapport à 2014).

En 2022, l'écart entre les hommes et les femmes est presque aussi important concernant les activités consacrées aux enfants (repas, loisirs, éducation) : 46 % des femmes déclarent les faire majoritairement elles-mêmes, contre 5 % des hommes¹. **Par ailleurs, ce partage inégalitaire est d'autant plus fort chez les couples qui adhèrent fortement aux stéréotypes de genre.** Par exemple, parmi ces hommes, seuls trois sur dix affirment partager les tâches ménagères à parts égales avec leur partenaire, contre deux tiers parmi ceux qui rejettent totalement les stéréotypes ; 37 % des femmes qui rejettent totalement les stéréotypes disent s'occuper majoritairement des tâches ménagères, contre 58 % en moyenne parmi les femmes appartenant aux autres catégories.

La répartition des tâches domestiques et parentales reste donc aujourd'hui encore très genrée. Ce déséquilibre est à la fois préjudiciable à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes – lesquelles ne disposent pas du même temps pour s'investir dans leur travail –, et source de reproduction des stéréotypes et des différences genrées chez les enfants (avec une incidence sur la participation aux tâches domestiques des enfants², et sur la trajectoire professionnelle future des filles³).

Le développement récent du télétravail ne semble pas avoir changé la donne de manière significative.

Le net développement du télétravail n'a pas conduit à réduire ces inégalités

En 2014, France Stratégie proposait de favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle notamment pour les pères avec de nouvelles formes de flexibilité positive de l'emploi via le *job sharing* ou encore le télétravail. Si le recours à celui-ci s'est fortement développé depuis dix ans, sans distinction selon les sexes et avec une accélération forte depuis la crise sanitaire, la négociation collective sur le sujet reste déliée de celle portant sur l'égalité professionnelle ou la parentalité⁴. Jusqu'en 2020, le

¹ 50 % des femmes déclarent partager les tâches parentales à parts égales avec leur partenaire, contre 60 % des hommes. Cette question a été posée pour la première fois en 2022, il n'est donc pas possible d'analyser l'évolution de ces résultats dans le temps.

² Pailhé A. et Solaz A. (2024), « *“Je mets la table tous les jours” : la participation des enfants de 10 ans aux tâches domestiques* », *Population & Sociétés*, n° 628, décembre.

³ « *Girls growing up in families with a more traditional division of labor between the parents incur larger child penalties when they themselves become mothers.* ». Kleven H., Landais C., Posch J., Steinhauer A. et Zweimüller J. (2019), « *Child penalties across countries: Evidence and explanations* », *AEA Papers and Proceedings*, vol. 109, mai, p. 122-126.

⁴ HCE (2023), *Pour une mise en œuvre du télétravail soucieuse de l'égalité entre les femmes et les hommes*, rapport, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, février.

télétravail a fait l'objet d'actions dans le cadre d'accords et de protocoles multiples¹ pour favoriser la conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle dont le suivi et l'évaluation n'ont pas été effectués.

Les analyses des conséquences du télétravail durant les différents confinements puis de son extension postérieure à la crise montrent un premier bilan complexe en matière d'inégalités entre femmes et hommes. **Si cette possibilité offerte aux salariés est souvent plébiscitée tant elle apporte des avantages pour améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et familiale, elle ne conduit pas forcément à un meilleur partage des tâches et à une réduction des inégalités.**

Davantage que pour les hommes, le télétravail peut conduire à pénaliser la trajectoire professionnelle des femmes : moins visibles sur le lieu de travail, elles sont plus fréquemment exclues de discussions et, à terme, de promotions ; elles sont également davantage soupçonnées de moins s'investir durant le télétravail du fait de leurs responsabilités familiales².

Les impacts du télétravail sur la répartition des tâches parentales sont également ambigus³ : si sa pratique favorise bien l'articulation entre vie privée et vie professionnelle, en particulier pour les hommes, elle ne conduit pas à une implication plus importante des hommes dans le travail domestique, sauf au sein des couples avec jeunes enfants (voir Tableau 6).

¹ Parmi ces derniers, nous pouvons énumérer le plan interministériel du 4 octobre 2016 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PIEP) , l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique signé en novembre 2018, ou encore la directive « Conciliation » de 2019.

² Pochic S. et Guillaume C. (2024), « [L'égalité professionnelle : un impensé de la négociation collective sur le télétravail](#) », *Revue de l'IRESI*, n° 112-113, p. 49-75.

³ Mikael B. et Erb L.-A. (2024), « [Le télétravail améliore-t-il les conditions de travail et de vie des salariés ?](#) », *Dares analyses*, n° 65, novembre.

Tableau 6 – Proportion de salariés en couple effectuant plus de sept heures hebdomadaires de travail domestique selon la pratique du télétravail, le genre et la présence d'enfants, en 2023 (en %)

Genre	Enfant(s)*	Pratique du télétravail			
		Non	Oui		
			Ensemble	1 jour ou moins par semaine	2 jours ou plus par semaine
Femmes	Aucun	47	48	49	47
	Moins de 3 ans	65	67	69	66
	3 ans et plus	68	66	66	65
	Ensemble	60	60	61	59
Hommes	Aucun	41	41	39	43
	Moins de 3 ans	44	56	55	57
	3 ans et plus	47	48	46	50
	Ensemble	44	47	45	48
Écart entre femmes et hommes (en points de %)	Aucun	7	7	10	4
	Moins de 3 ans	21	11	14	9
	3 ans et plus	21	18	21	15
	Ensemble	16	13	16	10

* La modalité « moins de 3 ans » regroupe les personnes en couple avec au moins un enfant de moins de 3 ans, la modalité « 3 ans et plus », celles en couple avec un enfant ou plus, tous âgés d'au moins 3 ans.

Champ : salariés en poste télétravaillable, en couple, en France, hors Mayotte.

Lecture : en 2023, 47 % des femmes salariées en poste télétravaillable mais ne télétravaillant pas, en couple sans enfant, réalisent plus de sept heures hebdomadaires de travail domestique.

Source : Dares, enquête Tracov 2

En revanche, parmi les salariés dont le poste est « télétravaillable¹ », les inégalités entre femmes et hommes dans l'organisation des activités quotidiennes du foyer (ou « charge mentale ») sont plus marquées en cas de pratique du télétravail. Les femmes télétravailleuses sont autant préoccupées par la gestion quotidienne du foyer pendant leur journée de travail que celles qui ne télétravaillent pas (33 %, contre 35 %), tandis que les hommes télétravailleurs s'en préoccupent nettement moins souvent (23 %, contre 33 %). Les écarts sont particulièrement importants parmi les parents de jeunes enfants qui

¹ Un poste est considéré comme télétravaillable si le salarié indique que ses tâches dans son emploi principal sont compatibles avec le télétravail. Ils représentent 39 % de l'ensemble des salariés en France (hors Mayotte) d'après l'enquête.

télétravaillent : 54 % des femmes qui télétravaillent (et 50 % de celles qui ne télétravaillent pas) se préoccupent de la gestion du foyer pendant leur travail, contre 34 % des hommes (et 45 % de ceux qui ne télétravaillent pas).

En cas de séparation, la mère reste très majoritairement le « parent principal »

Le rapport de France Stratégie de 2014 soulignait le renforcement du statut de « parent principal » de la mère lors de la désunion du couple. En 2012, la fixation de la résidence principale chez la mère demeurait majoritaire, bien qu'en recul au profit de la résidence alternée¹ : elle concernait 71 % des enfants en 2012 contre plus de 80 % en 2003, sachant que le critère d'âge joue en faveur d'une garde principale du jeune enfant par la mère. La résidence alternée avait progressé de 10 % en 2003 pour s'établir à 17 % des enfants en 2012, la résidence principale étant fixée chez le père pour 12 % d'entre eux².

Une étude menée sur les décisions de 2013 concernant la résidence d'un peu plus de 2 000 enfants³ montre qu'elles correspondent aux demandes des parents et qu'elles sont le fruit d'un accord dans 72 % des cas : pour une résidence chez la mère en premier lieu (pour 54 % des enfants), pour la résidence alternée (13 %), et plus rarement pour la résidence chez le père (5 % des enfants). À ces accords explicites s'ajoute la situation où seule la mère fait une demande de résidence chez elle sans que le père ne s'exprime (13 % des enfants), et la situation inverse (3 % des enfants). Les auteures en concluent que « si les jugements aux affaires familiales organisent une division très asymétrique de la prise en charge des enfants par les pères et les mères après les séparations, c'est en premier lieu parce que les demandes des pères et des mères vont largement dans le sens de cette division sexuée du travail parental. » L'étude souligne cependant que « la résidence chez la mère est bien la solution par défaut, notamment lorsque l'un ou l'autre des parents, voire les deux, sont en retrait dans la procédure », et que, « dans les cas de désaccord explicite, l'issue la plus fréquente, dans 61 % des cas, est la résidence chez la mère ». Au final, le rapport conclut que les professionnels du droit et de l'institution

¹ « Fichier enfants », Répertoire général civil, sous-direction de la statistique et des études et Pôle d'évaluation de la justice civile, ministère de la Justice et des Libertés. Guillonnet M. et Moreau C. (2013), *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge. Exploitation des décisions définitives rendues par les juges aux affaires familiales au cours de la période comprise entre le 4 juin et le 15 juin 2012*, ministère de la Justice, direction des affaires civiles et du sceau, Pôle d'évaluation de la justice civile, novembre.

² Ces données, issues d'une enquête de 2012 du ministère de la Justice, n'ont pas été actualisées. À noter que les rapports du HCFEA de janvier 2020 et d'octobre 2021 ([Les ruptures de couples avec enfants mineurs, Panorama des familles d'aujourd'hui](#)) traitant de cette question indiquent qu'il n'existe pas de sources plus récentes sur le sujet.

³ Gollac S. (2013), *Parents au tribunal. La coparentalité façonnée par l'institution judiciaire*, Cnaf, coll. « Dossier d'étude », n° 231.

judiciaire mettent en œuvre un encouragement à la « coparentalité » « porteur d'un régime d'obligation différencié selon le genre : l'obligation de prise en charge quotidienne reste celle des mères, s'y ajoutant celle de faire une place aux pères lorsque ceux-ci le demandent ».

Bien qu'il ne soit pas possible d'en retracer l'évolution, les données de l'enquête annuelle du recensement 2020 permettent de suivre une évolution dans la répartition de la résidence des enfants après une séparation depuis 2010. En effet, la résidence alternée connaît une certaine progression tout en restant largement minoritaire : elle concernait ainsi moins de 1,5 % des enfants de moins de 18 ans en 2010, 2,7 % en 2016 et 3,4 % en 2020, d'après les enquêtes annuelles de recensement¹.

Cette dynamique vers un partage accru des tâches parentales en cas de séparation reste donc encore très timide, et la responsabilité des enfants de couples séparés revient toujours très largement aux mères. Outre le renforcement du stéréotype selon lequel la charge des enfants doit revenir aux mères, cette situation peut constituer un obstacle à leur activité professionnelle : la probabilité de travailler un an après le divorce est ainsi de 24 points de pourcentage plus élevée pour les mères qui ne se sont pas remises en couple et dont les enfants sont en garde partagée que pour celles qui en ont la garde seule².

1.2. Les réformes conduites n'ont que marginalement permis de mieux impliquer les pères au moment de la naissance

L'implication des pères constitue un enjeu central pour permettre la réduction des stéréotypes entre les filles et les garçons et l'atteinte d'une plus grande égalité entre les hommes et les femmes. Pour favoriser ce plus grand engagement, deux types de mesures étaient recommandés dans le rapport de France Stratégie de 2014 :

- l'adaptation de la préparation à la naissance et à l'accompagnement à la parentalité au public masculin ;
- la mise en place de dispositifs de conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle non ciblés (congrés liés à la naissance et mesures sur l'organisation du travail).

¹ HCFEA (2021), *Panorama des familles d'aujourd'hui*, op. cit.

² Bonnet C., Garbinti B. et Solaz A. (2022), « Does part-time mothering help get a job? The role of shared custody in women's employment », *European Journal of Population*, vol. 38, juin, p. 885-913.

Les dispositifs déployés pour favoriser la préparation à la naissance et l'accompagnement à la parentalité restent essentiellement tournés vers les mères

Il y a dix ans, France Stratégie faisait le constat d'une prise en compte limitée des réalités masculines par les services familiaux, sociaux et sanitaires, et d'une tendance à privilégier la réponse aux besoins des femmes et des enfants dans le travail social et en périnatalité. Pour y répondre, il était recommandé d'élaborer des dispositifs de préparation à la naissance (PNP) dans les maternités et des dispositifs d'accompagnement à la parentalité dans les Protections maternelle et infantile (PMI) et les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) incluant davantage les pères, grâce à des supports, des contenus et des horaires adaptés. Il était souligné que l'investissement précoce des pères dans leur parentalité (et ce, dès la grossesse) permettait de favoriser l'équilibre des rôles familiaux sur le long terme et, ce faisant, de lutter contre les stéréotypes au sein des familles.

Pendant la dernière décennie, l'importance de l'inclusion des deux parents et, dans certains cas, de la place du père lors de l'arrivée d'un bébé, a fait l'objet d'un consensus partagé par les professionnels du secteur¹, les familles et les décideurs publics. Les travaux de la commission des 1 000 premiers jours (2019-2020) ont souligné l'importance de proposer aux deux parents un parcours « éclairé » lors de la grossesse et à l'arrivée du bébé en mettant à disposition des informations pertinentes et adaptées à chaque étape, et en favorisant l'écoute. Parmi les pistes proposées figurait précisément la promotion des PNP et surtout de l'entretien prénatal précoce pour les deux parents. À la suite de ces travaux, le ministère a affiché son soutien à la généralisation de l'entretien prénatal précoce en 2022². Si le déploiement d'une telle mesure constituerait un progrès, le protocole de sa mise en place effective n'est pas connu, tout comme les moyens qui lui seraient alloués. Par ailleurs, l'objectif de toucher les pères dans les mêmes proportions que les mères n'y est pas précisé et le suivi du nombre de pères participant aux séances de préparation à la naissance n'est pas connu. De plus, depuis 2022, est entré en vigueur

¹ Voir notamment Chateau A. (2019), « [Place du père autour de la naissance : point de vue des professionnels de santé dans une maternité de type III \(Région Auvergne Rhône-Alpes\)](#) », École des sages-femmes de Clermont-Ferrand, mémoire. Dans ce mémoire, la sage-femme Anaïs Chateau met en avant quelques outils existants et initiatives à développer (notamment au sein du corps médical) pour favoriser l'implication des pères autour de la naissance de leur enfant. Parmi ces initiatives, nous retrouvons le label « Maternité amie des papas » qui est une initiative de la maternité de Saint- Maurice ayant pour but de valoriser le noyau familial dans sa globalité et non pas seulement la mère et l'enfant ou encore la création des groupes de parole pour répondre aux interrogations des pères pendant la grossesse et pour la suite pour l'accouchement et le post-partum.

² Un [support de communication à l'attention du grand public](#) a ainsi été élaboré sur l'entretien prénatal précoce. Il s'adresse toutefois principalement aux femmes enceintes, bien qu'il comporte une mention « au couple » et soit illustré par un dessin ce dernier.

l'entretien postnatal précoce (EPNP) qui permet un échange entre les jeunes parents et des professionnels (médecin ou sage-femme) afin de « prévenir et dépister les troubles psychiques du postpartum, et en premier lieu la dépression du postpartum¹ ».

Par ailleurs, concernant les dispositifs d'accompagnement à la parentalité dans les PMI et les REAAP incluant davantage les pères, aucun nouveau dispositif généralisé n'a été mis en place depuis dix ans selon la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Si les dispositifs n'ont pas connu d'évolution notable en dix ans, il convient de souligner le déploiement à partir de 2021 d'une large campagne d'information auprès des deux parents afin de mieux les accompagner dans leur nouveau rôle². Plusieurs supports de communication ont été élaborés, parmi lesquels :

- un site internet dédié aux jeunes parents et promouvant plus spécifiquement l'implication du père³ ;
- une campagne d'information grand public⁴ intitulée « Devenir parent, c'est aussi se poser des questions⁵ ». Cette dernière s'adresse aux deux parents sans faire de distinction selon le sexe ;
- « Le livret de nos 1 000 premiers jours⁶ », envoyé par les Caisses d'allocations familiales à la réception de la déclaration de grossesse, qui apporte des informations afin de mieux préparer l'arrivée puis l'accueil de l'enfant⁷.

Par ailleurs, la loi prévoit désormais que le conjoint d'une femme enceinte bénéficie de trois autorisations d'absence rémunérée pour l'accompagner lors d'examens de suivi de grossesse⁸.

¹ Sécurité sociale (2024), fiche « [Congés maternité et paternité](#) ».

² Cette campagne a été menée dans le cadre de la politique des 1 000 premiers jours de l'enfant, lancée à la suite de la remise du rapport de la Commission en 2020.

³ Voir le [site des 1000 premiers jours](#).

⁴ Cette campagne est menée par Santé publique France et le ministère en charge de la Santé dès 2021.

⁵ Plus d'informations sur la campagne rediffusée en 2022 sur [cette page](#).

⁶ Consulter le [livret des 1000 premiers jours](#).

⁷ Certaines sections du livret s'adressent au « père ou mère » pour leur rappeler les professionnels qui se tiennent à leur disposition pour répondre à leurs questions (en lien avec la Protection maternelle infantile, p. 17), ou encore la possibilité de rencontrer des professionnels et d'autres parents dans les Lieux d'accueil enfants-parents (LAEP, p. 19).

⁸ [L'article L 1225-16 du Code du travail](#), modifié par la [loi n°2014-873 du 4 août 2014 \(article 11\)](#).

Les congés autour de la naissance ont été repensés, mais avec une ambition encore trop limitée

Ces congés représentent un levier de politiques publiques visant à favoriser une implication plus équilibrée des deux parents autour de l'enfant. Des études effectuées dans plusieurs pays nordiques ont montré qu'accorder plus de temps aux pères pour s'occuper de leur enfant avait à la fois des effets bénéfiques sur leur confiance en tant que parent mais également sur leur rapport aux tâches domestiques¹. De premiers travaux sur données françaises confirment ces résultats : la prise du congé paternité conduirait à une répartition plus équitable des tâches parentales (mais marginale des tâches domestiques)².

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes de 2014 a modifié l'allocation versée aux parents qui réduisent ou interrompent leur activité pour s'occuper de leur jeune enfant au-delà des congés maternité et paternité, souvent dans le cadre d'un congé parental. Le complément de libre choix d'activité (CLCA) a été remplacé par la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). Le droit individuel à l'allocation est passé de trente-six mois à prendre jusqu'aux trois ans de l'enfant, à vingt-quatre mois maximum pour un même parent. Ainsi, alors qu'un seul parent pouvait utiliser son droit individuel au CLCA jusqu'à l'âge de la scolarisation de l'enfant, le bénéfice de la PreParE jusqu'aux trois ans de l'enfant suppose que l'autre parent prenne au moins douze mois. Le montant de l'indemnisation est resté forfaitaire (avec un maximum de 428,71 euros par mois). Cette réforme visait à inciter les pères à recourir à une partie du congé et à réduire la période de congé prise par les femmes pour en limiter les effets sur leur parcours professionnel.

D'une manière générale, si l'on compare les bénéficiaires du CLCA³ au 31 décembre 2011, à ceux bénéficiant de la PreParE⁴ en 2022, nous observons une réduction de l'écart entre les hommes et les femmes. Ainsi, en 2011, les pères bénéficiant du CLCA étaient 3,5 % contre 96,5 % pour les mères, soit un écart de 93 points de pourcentage, alors qu'en 2022, les pères bénéficiant à la PreParE étaient 5,9 % contre 94,1 % pour les mères, soit un

¹ Haas L. et Hwang P. C. (2008), « The impact of taking parental leave on fathers' participation in childcare and relationships with children: Lessons from Sweden », *Community, Work and Family*, vol. 11(1), février, p. 85-104. Duvander A.-Z., Haas L. et Thalberg S. (2017), « Fathers on leave alone in Sweden: Toward more equal parenthood? », dans O'Brien M. et Walls K. (dir.), *Comparative Perspectives on Work-Life Balance and Gender Equality*, Springer, p. 125-146.

² Pailhé A., Solaz A. et Tô M. (2024), « [Can daddies learn to care for babies? The effect of a short paternity leave on the division of childcare and housework](#) », *Population Research and Policy Review*, n° 43, juin.

³ Boyer D., Nicolas M. et Robert M.-J. (2013), « [Les pères bénéficiaires du complément de libre choix d'activité](#) », *L'Essentiel*, n° 131, janvier.

⁴ Sécurité sociale (2024), fiche « [Bénéficiaires de prestation partagée d'éducation de l'enfant](#) ».

écart de 88 points. Cette réduction dans l'écart s'explique par l'effet d'une baisse du taux de recours des mères, et par une très légère hausse du recours des pères à la suite de la mise en place de la PrePare.

Le recours des pères à l'allocation est cependant resté très faible. D'après les chiffres établis par Hélène Périvier et Grégory Verdugo, le recours des pères au congé à taux plein est passé, entre 2014 et 2021, de 0,4 % à 0,5 % pendant la première année de l'enfant alors que celui des femmes est passé de 14,9 % à 13,7 % ; pour le congé à taux partiel, le recours des pères d'un premier enfant est passé de 0,7 % à 0,9 % (pour les mères de 13,6 % à 13,2 %) et celui des pères ayant deux enfants ou plus durant la troisième année de l'enfant est passé de 1,1 % à 1,8 % (18,6 % à 5 % pour les mères)¹. Les auteurs concluent que « la réforme n'a pas atteint le premier objectif de la PreParE qui était d'atteindre une participation de 25 % des pères² » et en conséquence « n'a pas eu d'effet direct sur la répartition des rôles parentaux entre pères et mères ». Ils soulignent qu'« en revanche le second objectif visant à encourager un retour plus rapide à l'emploi de femmes a été atteint puisque les mères sont retournées sur le marché du travail plus rapidement et la croissance de leurs revenus d'activité a compensé la baisse du droit à l'allocation. Des conclusions similaires ont été apportées plus récemment par l'évaluation réalisée pour France Stratégie par le Cnam-CEET sur l'impact de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) sur le congé parental des pères, l'emploi des mères³ et les modes de garde.

Par ailleurs, l'évolution du nombre de places d'accueil formel a été insuffisante pour que tous les parents qui le souhaitent puissent voir leur enfant accueilli. En effet, comme le rappelle le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge dans son rapport de 2023, « après avoir augmenté entre 2013 et 2016, le nombre de places d'accueil formel évolue à la baisse depuis 2017. Au total, entre 2013 et 2020, le nombre de places d'accueil formel a reculé de 35 000 ». Le Haut Conseil précise que « la hausse continue du nombre de

¹ Périvier H. et Verdugo G. (2021), « [Cinq ans après la réforme du congé parental \(PreParE\), les objectifs sont-ils atteints ?](#) », *Policy brief OFCE*, n° 88, avril.

² Selon l'exposé des motifs de la loi créant la PrePare : « le Gouvernement attend de cette réforme un résultat équivalent à celui qu'a permis le système mis en œuvre avec succès en Allemagne à l'occasion de la création du Elterngeld en 2007 (deux mois réservés au père sur douze) : trois ans après cette réforme, la proportion des pères prenant un congé parental y a été multipliée par sept (passant de 3 à 21 %). »

³ HCFEA (2023), [L'impact de la prestation partagée d'éducation de l'enfant \(PreParE\) sur le congé parental des pères, l'emploi des mères et les modes de garde](#), avril. « La réforme a augmenté la probabilité des mères d'être en emploi la troisième année de l'enfant et entre sa troisième et sa sixième année : la probabilité d'être en emploi des mères ayant eu recours au congé parental indemnisé augmente lors de la troisième année de leur enfant (+ 20 pp) et entre la troisième et la sixième année de leur enfant (+ 3,4 pp), ce qui témoigne d'un effet à moyen terme. Sont concernées les mères avec les contraintes familiales les plus fortes (famille nombreuse avec des enfants en bas âge), plus jeunes que la médiane et appartenant aux ménages les moins aisés, c'est-à-dire les mères qui avant la réforme étaient les plus susceptibles de prendre une troisième année de congé parental rémunéré et de ne pas retourner en emploi à l'issue des trois années »

places en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) ne suffit plus à compenser la baisse sensible du nombre de places chez les assistantes maternelles (depuis 2015) et à l'école préélémentaire (depuis 2017)¹ ». D'après le dernier rapport de l'Observatoire national de la petite enfance (ONAPE), l'offre de place en mode d'accueil formel a été quasiment stable entre 2020 et 2022². Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'activité des parents qui sont alors contraints pour une partie d'entre eux – dans leur immense majorité des mères – de réduire, voire de renoncer à leur activité professionnelle. L'enquête Modes de garde de la Drees de 2021 estime en effet à un sur cinq la proportion d'enfants de moins de 3 ans gardés par leurs parents, faute d'avoir eu accès à un accueil formel³. Par ailleurs, le HCFEA estimait qu'à l'horizon 2027, les besoins de places d'accueil supplémentaires pourraient se situer entre 140 000 et 695 000 places selon les hypothèses retenues⁴.

La durée du congé paternité a également été réformée depuis 2021 : sa durée est passée de quatorze à vingt-huit jours, dont sept sont obligatoires⁵. S'il n'existe pas encore d'évaluation de cette réforme, on constate une hausse du taux de recours au congé paternité et de la durée effectivement utilisée.

En 2021, 67 % des pères d'enfants de moins de 3 ans ont recouru au congé paternité, contre 62 % en 2013. Cette progression s'explique à la fois par une plus grande part de pères éligibles (passée de 91 % à 94 %) et par une hausse de ceux qui, parmi eux, y ont recours (passée de 68 % en 2013 à 71 % en 2021). Ce taux de recours se rapproche donc de celui des mères (76 %), moins fréquemment éligibles au congé maternité (c'est le cas de 82 % d'entre elles), mais qui y recourent plus souvent (93 %) lorsque c'est le cas. Ce taux de recours reste cependant très variable selon le statut d'activité (13 % des pères au chômage indemnisé contre 76 % des pères en emploi) ou le secteur :

« Le taux de recours progresse fortement parmi les indépendants (de 32 % en 2013 à 46 % en 2021), mais il reste très inférieur à celui des pères fonctionnaires ou salariés en CDI dans le secteur public (91 % en 2021) ou salariés en CDI dans le secteur privé

¹ HCFEA (2023), *Accueil des enfants de moins de 3 ans : relancer la dynamique*, mars.

² +0,31 % d'après les calculs de France Stratégie fondés sur les chiffres du rapport 2024 de l'ONAPE, *L'accueil des jeunes enfants*.

³ Dans son rapport de 2022, le HCFEA rappelle que le fait de garder eux-mêmes leur enfant était le souhait de 36 % des parents d'enfants de moins de 3 ans. La part d'enfants effectivement gardés par leurs parents est toutefois bien plus élevée, puisque 56 % des enfants sont dans ce cas (soit 20 points de plus). HCFEA (2023), *Accueil des enfants de moins de 3 ans...*, op. cit.

⁴ Pour le détail de ces hypothèses, voir HCFEA (2023), *Accueil des enfants de moins de 3 ans...*, op. cit.

⁵ Plus précisément, il se compose d'un congé de naissance obligatoire de trois jours ouvrables au lendemain de la naissance et d'un congé de paternité d'une durée de vingt-cinq jours calendaires (trente-deux jours calendaires en cas de naissance multiple), dont quatre jours obligatoires immédiatement après le congé de naissance, et la possibilité de fractionner le congé optionnel en deux périodes.

(82 % en 2021). Les salariés en contrat court ou discontinu se situent entre les deux extrêmes : leur taux de recours est plus élevé que les indépendants, mais progresse moins (de 48 % en 2013 à 51 % en 2021)¹. »

En 2023, les mères relevant du régime général se sont arrêtées en moyenne cent vingt-huit jours pour la naissance de leur enfant, contre vingt-trois jours pour les pères. Si pour les mères cette durée est stable depuis 2016, on observe une forte augmentation de la durée moyenne du congé pris par les pères, qui était de onze jours quatre ans auparavant. « Plus de 60 % des pères maximisent leur durée de congé (vingt-cinq jours), et 4 % prennent uniquement les quatre jours de congés obligatoires. Les autres recourent entre cinq et vingt-quatre jours² ».

Une majorité de pères prennent désormais leurs jours de congés au moment de la naissance de l'enfant (72 % en 2021 contre 49 % en 2013) et environ 40 % des pères en emploi salarié au moment de la naissance déclarent en 2021 avoir complété leur congé de paternité par d'autres types de congés, le plus souvent des congés annuels³.

Si les effets de l'allongement du congé paternité sur la prise de celui-ci ne sont pas encore connus, une enquête qualitative réalisée à la Drees au quatrième trimestre 2021 donne des clés de lecture sur ses effets en termes d'organisation familiale, et notamment sur son influence dans la répartition des tâches domestiques et sur le lien père-enfant. L'enquête relève ainsi qu'il existe une prise de conscience, de la part des parents rencontrés, des enjeux d'inégale répartition des tâches domestiques et de l'importance que la période de congé de paternité joue dans la « réorganisation de l'équilibre domestique » ainsi que dans la création du lien père-enfant. Par ailleurs, « pour la plupart des parents, le congé de paternité permet de faciliter l'entrée des couples dans la parentalité. Il permet de prendre sa place auprès de l'enfant, d'accompagner l'évolution des relations entre la mère et le père au moment de la naissance, et d'organiser la répartition des tâches. En cela, être là dans les premiers temps semble important pour vivre cette réorganisation familiale⁴ ».

Une réforme visant à remplacer le congé parental par un congé de naissance a été annoncée en 2024. Si ses contours ne sont pas encore précisément définis, le projet présenté en mai 2024 à la concertation par la ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la

¹ Guedj H. et Le Pape M.-C. (2023), « Premiers jours de l'enfant : un temps de plus en plus sanctuarisé par les pères via le congé de paternité », *Études et résultats*, n° 1275, juillet.

² Sécurité sociale (2024), fiche « Congés maternité et paternité », *op. cit.*

³ Guedj H. et Le Pape M.-C. (2023), « Premiers jours de l'enfant... », *op. cit.*

⁴ Viévard L. (coord.), Grosdemouge P. et Mettidji D. et Quérel A. (2023), *Réforme du congé paternité : modalités de recours, vécus, effets sur les inégalités femmes-hommes et la construction de la paternité*, rapport d'enquête pour la Drees, juin.

Jeunesse et des Familles envisageait une durée de trois mois pour chaque parent et une indemnisation à hauteur de 50 % du salaire antérieur dans la limite de 1 900 euros par mois¹.

La situation française en matière de congés autour de la naissance reste, malgré ces évolutions, en retrait par rapport à ce que l'on observe dans plusieurs pays européens, qui offrent des congés paternité plus longs et mieux rémunérés, facilitant ainsi l'implication des pères lors des premiers mois de leurs enfants. En 2021, le rapport de la commission des 1 000 premiers jours a présenté d'autres modèles européens plus avancés en la matière. La commission rappelle notamment que « la Norvège a été le premier pays à introduire un quota paternel dès 1993. Ce pays s'est engagé depuis plus de quarante ans dans l'allongement du congé paternité, en tant que congé parental partagé ». Depuis 2020, le pays propose aux parents un congé parental de quarante-neuf semaines : les mères et les pères disposent de quinze semaines chacun non transférables au deuxième parent et de dix-neuf semaines qu'ils peuvent se partager comme ils le souhaitent. « La part des pères qui prennent ce congé a augmenté de façon continue durant les dix dernières années pour arriver à 71 % actuellement² ». Ces dernières années, l'Espagne se démarque : depuis le 1^{er} janvier 2023, le congé paternité en Espagne s'élève à seize semaines, une durée qui n'a cessé de s'allonger depuis la loi de 2019³.

En France, certains employeurs ont décidé d'aller au-delà des obligations légales, dans la sphère publique (depuis le 21 décembre 2023, la Ville de Lyon a mis en place un congé paternité de dix semaines, équivalent au congé maternité, pour tous ses agents⁴) ou privée (l'initiative « Parental Act » permet notamment au deuxième parent de prendre un congé plus long que le minimum légal tout en étant rémunéré à 100 % de son salaire).

2. Au sein des modes d'accueil, peu d'actions contre les stéréotypes, et des professions encore quasi totalement féminisées

Véronique Rouyer souligne que « Tout comme la famille, les lieux d'accueil de la petite enfance (...) sont porteurs de la différence des sexes par l'environnement physique mis

¹ Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (2024), « [La ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités Sarah El Haïry lance une concertation sur la mise en place du congé de naissance](#) », mai.

² À noter que ce congé bénéficie d'une bonne indemnisation puisque les parents conservent 100 % de leur salaire, jusqu'à 6 000 euros par mois, sur la période.

³ Décret-loi royal 6/2019.

⁴ Mairie de Lyon (2023), « [Ville de Lyon : un congé paternité égal au congé maternité](#) », juin.

en place, qui offre des opportunités à l'enfant, par les modèles de rôles de sexe qui lui sont donnés, et par les interactions avec les adultes ».

2.1. En dix ans, les actions menées pour déconstruire les stéréotypes ont été (quasi) inexistantes

Les modes d'accueil représentent l'un des premiers lieux de socialisation des enfants et constituent en cela un rouage essentiel dans leur construction du monde et leur appréhension des questions d'égalité entre les hommes et les femmes. L'une des premières pistes de recommandation du rapport de France Stratégie de 2014¹ était donc de déconstruire les stéréotypes grâce à l'action du personnel de ces structures sur ce sujet : « Établir un recueil de bonnes pratiques d'implication des pères (participation à l'encadrement des activités et aux animations, aux temps d'échanges sur les questions relatives à l'enfant, etc.) à destination des professionnels de la petite enfance ».

Les objectifs de sensibilisation des professionnels de la petite enfance à l'implication des pères et de lutte contre les stéréotypes sexistes ont bien été inclus dans les objectifs des politiques publiques² – à travers notamment la formation de ces professionnels – mais on ne dispose pas d'éléments de suivi précis de ces mesures ni d'une évaluation de l'atteinte de ces objectifs.

De même, dans le cadre du plan de formation des professionnels de la petite enfance mis en place au sein de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, il leur était possible de suivre différents thèmes de formation comme « la recherche d'égalité entre les filles et les garçons à travers la prévention des stéréotypes ». Certains commissaires à la lutte contre la pauvreté ont financé localement des actions de formation en ligne portant sur la prévention des stéréotypes³. Le suivi de ces formations nationales et territoriales, tout comme leur contenu, n'ayant pas été documenté de manière précise, il reste difficile d'en saisir la portée et encore moins l'impact⁴.

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

² Dans le plan interministériel du 4 octobre 2016 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PIEP) (Axe 5 – mesure 36) et le plan d'action pour la petite enfance du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes datant de décembre 2016 (Axe 2, axe 3-2, axe 3-4). Ce dernier a donné lieu à la création d'un cadre national pour l'accueil du jeune enfant le 23 mars 2017 dont le septième principe visait la lutte contre les stéréotypes sexistes dans la prime enfance. Toutefois, ce cadre n'a pas donné lieu à une d'obligation d'application.

³ Par exemple, une formation sur « l'égalité filles-garçons : déconstruire les stéréotypes » mise en place par Léo Lagrange formation était proposée par la plateforme eve&leo Petite Enfance.

⁴ D'après la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), 147 000 professionnels ont été formés entre 2020 et 2023. Le nombre de professionnels formés par thématique n'est en revanche pas connu.

Plus récemment, en 2023, le projet [Epicènes](#), porté par l'association Crescendo du groupe SOS, a reçu une subvention de la Direction générale de la cohésion sociale. Ce dispositif expérimental vise à mettre en place un programme de sensibilisation et d'accompagnement à la déconstruction des stéréotypes de genre auprès des professionnels de la petite enfance et des parents. Les actions déployées pour atteindre cet objectif sont la formation théorique et un retour sur les pratiques professionnelles, une sensibilisation auprès des familles et la mise à disposition de ressources pédagogiques. L'expérimentation devrait se dérouler dans 22 établissements d'accueil de jeunes enfants et concerner 700 professionnels et 1 500 enfants, ainsi que 10 cafés des parents associant 100 parents.

2.2. Les métiers de la petite enfance restent dans leur immense majorité exercés par des femmes

En dehors de la lutte contre les stéréotypes transmis par les adultes encadrant les jeunes enfants, le manque de mixité des métiers conforte la représentation des métiers du soin comme relevant du domaine féminin. En cela, il contribue à perpétuer la vision d'une division genrée des tâches auprès des enfants, alimentant les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

En dix ans, la part des femmes et des hommes dans les métiers de la petite enfance n'a pas évolué. Le secteur reste très féminin. Ainsi, en 2012, 99 % des assistantes maternelles étaient des femmes ; elles représentent 98 % des effectifs en 2020¹. En 2020, 98 % des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) étaient des femmes, soit une proportion similaire à celle observée en 1990 (99,7 %)². En 2022, 97 % des élèves en formation pour obtenir le diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants étaient des femmes³. Cette proportion était identique en 2014.

À l'étranger, la présence des hommes dans les métiers de la petite enfance reste également minoritaire, mais certains pays font mieux que la France. Comme le rapport de France Stratégie de 2014⁴ le relevait déjà dans les années 2000, le Danemark et la Norvège observent les plus forts taux de masculinisation de ces métiers avec respectivement 7,5 % et 6,3 % d'hommes exerçant en crèche⁵. Par ailleurs, les données

¹ Dares (2022), « [Portraits statistiques des métiers](#) », septembre.

² Imbert A. (2024), « [Des ATSEM « maternelles » aux « animatrices](#) ». [Transformation de l'identité professionnelle des travailleuses éducatives subordonnées de l'école maternelle](#) », *Recherches en éducation*, n° 54.

³ Drees (2024), « [La formation aux professions sociales](#) », septembre.

⁴ France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), *op. cit.*

⁵ OCDE (2018), [Enquête TALIS petite enfance](#).

internationales révèlent une légère baisse de la part d'hommes enseignant en école maternelle en France (9,3 % en 2013 à 8,9 % en 2021), part qui, en comparaison avec les autres pays de l'OCDE, reste malgré tout parmi les plus importantes¹.

Pour répondre au défi de la mixité des métiers de la petite enfance, France Stratégie émettait en 2014 une recommandation en ce sens à travers l'élaboration d'un plan national d'action pour la montée en mixité des métiers de la petite enfance au sein du futur « Plan métiers de la petite enfance », avec des objectifs incitatifs de progression des effectifs masculins et le développement d'une campagne de promotion ciblée.

Si plusieurs documents ont affiché la volonté d'agir en faveur de la mixité des métiers de la petite enfance dans la décennie passée, il est difficile d'en trouver une traduction concrète ou des éléments de bilan. L'accord-cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences pour la petite enfance (2015-2018), le plan interministériel du 4 octobre 2016 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (PIEP), le plan d'action pour la petite enfance du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes de décembre 2016 envisageaient avant tout des actions de communication auprès du public afin de promouvoir la mixité ; des actions de communication auprès des prescripteurs (Pôle Emploi, Missions locales, Éducation nationale) notamment pour lutter contre les représentations stéréotypées de ces métiers, et la collaboration avec les branches professionnelles et, entre autres, la création de supports d'information. Mais on ne dispose pas d'éléments de suivi permettant d'étudier la mise en œuvre de ces actions, et moins encore leurs effets.

La campagne nationale de valorisation des métiers de la petite enfance « Les métiers de la petite enfance nous font grandir », lancée en avril 2022 puis en novembre 2023 par le ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, visait notamment à attirer les hommes vers ce secteur, avec plusieurs supports de communication développés et mis à disposition sur internet². Ici encore, nous ne disposons pas d'éléments de bilan de ces actions.

Enfin, la mixité n'apparaît pas dans les objectifs premiers des travaux du comité de filière petite enfance, bien qu'elle figure dans son contrat d'engagement. La priorité du comité semble davantage avoir été portée sur l'attractivité du métier en général pour pallier la pénurie des professionnels, sans que le recrutement de davantage d'hommes dans ces métiers ait été identifié comme levier potentiel.

¹ OCDE (2023), [Regards sur l'éducation 2023](#), rapport, décembre.

² Voir la page dédiée à la campagne sur le site jeune.fr : [Les métiers de la petite enfance nous font grandir, une campagne nationale de valorisation](#) (2023).



CHAPITRE 4

SOCIALISATION SCOLAIRE ET CHOIX D'ORIENTATION

SCOLARITÉ ET ORIENTATION – ÉVOLUTION SUR DIX ANS DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES SUR QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Stagnation des écarts → Baisse des écarts ↗ Hausse des écarts ↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Corps enseignant</i>		
Présence majoritaire des femmes enseignant dans le premier et le deuxième degré des établissements publics	Entre 2015 et 2023, augmentation de la part des enseignantes dans les établissements publics et privés sous contrat du premier degré (passée de 85 % en 2015 à 87 % en 2023) et stabilité de cette part dans le second degré (60 % en 2015 et 2023) – <i>Source : DEPP-RERS</i>	↘
Les différences sexuées des disciplines enseignées par les professeur(e)s dans les établissements du second degré publics et privés	Stabilité depuis 2013 de la part majoritaire des femmes enseignant les « lettres » (80 % en 2023 et 2013) et léger recul de la part minoritaire des femmes enseignant les « mathématiques » (47 % en 2023, contre 48 % en 2013) dans les disciplines générales. Dans les disciplines technologiques et professionnelles, léger recul de la part minoritaire des femmes enseignant la « technologie » (15 % en 2023, contre 17 % en 2013) et stabilité de la part majoritaire des femmes enseignant le « Paramédical et social-Soins personnels » (92 % en 2023) – <i>Source : DEPP-RERS</i>	→

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Harcèlement scolaire</i>		
Part des filles qui se sentent mises à l'écart et humiliées dans le cadre scolaire au lycée	Entre 2015 et 2022, augmentation de la part des filles qui se sentent mises à l'écart par d'autres élèves (passant de 38 % à 44 %), et creusement de 7 points de pourcentage avec les garçons qui sont un quart à avoir ce sentiment en 2022 comme en 2015. Sur la même période, augmentation de la part des filles qui se sentent humiliées en classe (passant de 16 % à 20 %) et creusement de 4 points de pourcentage de l'écart avec les garçons qui sont seulement 10 % à avoir ce sentiment en 2022 (11 % en 2018) – <i>Source : DEPP, Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation</i>	↘
Violences sexistes par sexe	En 2022, 10 % des collégiennes disent avoir été victimes d'insultes sexistes contre 2 % des garçons ; en 2011, elles étaient 6 % à le rapporter contre 4 % des garçons – <i>Source : DEPP, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation</i>	↘
<i>Réussite et performances scolaires</i>		
Écart filles-garçons dans les sorties précoces du système scolaire	En 2022, les garçons sont 9 % (12 % en 2012) à sortir précocement du système scolaire contre 6 % des filles (9 % en 2012), soit un écart sexué défavorable aux garçons (qui se maintient depuis dix ans : 3 points de pourcentage d'écart) – <i>Source : EEC, DEPP</i>	→
Écart filles-garçons dans la proportion de bacheliers d'une génération	84 % des filles d'une génération sont bachelières en 2023 (79 % en 2013) contre 75 % des garçons (71 % en 2013), et l'écart défavorable aux garçons s'accroît entre 2013 et 2023, passant de 7 à 9 points de pourcentage. – <i>Source : DEPP et EDP Insee</i>	↘
Écart filles-garçons de compétences langagières et littératie en fin de collège (3 ^e)	Entre 2015 et 2021, accroissement de l'avantage des filles en compétences langagières et littératie : l'écart de score entre les filles et les garçons passe de 6 points en 2015 à 12 points en 2021. – <i>Source : DEPP, enquête Cedre</i>	↘
Écart filles-garçons de 15 ans en compétences mathématiques	La moindre performance des filles de 15 ans en mathématiques s'accroît depuis 2015 dans les évaluations internationales PISA : l'écart de score entre les filles et les garçons est passé de 6 points en 2015 à 10 points en 2022. Entre 2012 et 2022, l'écart est passé de 9 points à 10 points. – <i>Source : OCDE, Program for International Student Assessment (PISA)</i>	↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Orientation scolaire</i>		
Écart filles-garçons en apprentissage	L'écart entre les jeunes hommes et les jeunes femmes en apprentissage s'est amélioré, passant de 3,6 % en 2013 à 2,9 % en 2023 (+0,7 point de pourcentage). 6,4 % des femmes de 15 à 29 ans étaient en apprentissage en 2013 contre 10 % des hommes, elles sont 14 % en 2023 contre 11,2 % des hommes. – <i>Source : enquêtes Emploi, Insee</i>	↗
Part des filles ayant au moins 6 heures de maths par semaine en terminale générale	Baisse de 6 points de pourcentage de la part des filles qui suivent un cursus mathématiques en terminale (6 heures de maths équivalant à la section S avant 2019 et à la spécialité mathématiques post-réforme) entre 2019 (48 %) et 2023 (42 %). – <i>Source : DEPP</i>	↘
Part des filles et des garçons dans les filières à dominante masculine ou féminine de la voie technologique et professionnelle	La part des filles dans le sanitaire et social a baissé de 7 points de pourcentage en 1 ^{re} et terminale technologiques et de 4 points en CAP et bac professionnel entre 2013 et 2023 et atteint respectivement 84 % et 87 %. La part des garçons en voie professionnelle en « génie civil, construction et bois » a baissé de 9 points entre 2013 et 2023 et atteint 80 %. – <i>Source : DEPP</i>	↗
Part des jeunes femmes dans les filières d'enseignement supérieur en mathématiques, ingénierie, systèmes (enseignement supérieur)	Recul entre 2015 (46 %) et 2021 (42 %). – <i>Source : Eurostat à partir des données ESR</i>	↘

Introduction

L'école est une sphère de socialisation importante pour les enfants et les adolescents et un lieu d'apprentissage, et ce dès l'école pré-élémentaire¹. S'y jouent aussi bien l'apprentissage de la place de chacun des sexes dans la société que la réussite et l'orientation scolaires qui par la suite auront un rôle décisif dans la vie des filles et des garçons².

Parce qu'elle est perméable aux normes sociales en vigueur, l'école est, partant, un lieu de reproduction voire d'amplification des stéréotypes. Si les politiques éducatives ont depuis dix ans multiplié les initiatives pour promouvoir la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes, force est de constater une

¹ École maternelle dans l'usage courant.

² Canzittu D. et Wiels E. (2019), « *École, orientation et stéréotypes de sexe : quels liens ?* », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 48(4), p. 517-553.

résistance des assignations et des modèles genrés auxquels enfants et adolescents sont confrontés dans leur cursus éducatif.

La socialisation scolaire reste marquée par des représentations sexuées dans la littérature éducative et les programmes scolaires (invisibilité des femmes dans les grandes réalisations et assignation à un rôle de mère), même si des ressources alternatives ont été proposées depuis dix ans. Les enseignants eux-mêmes peuvent être porteurs de stéréotypes, non seulement par les modèles qu'ils proposent aux enfants et aux adolescents mais aussi par la projection de stéréotypes inconscients sur les comportements en classe et les aptitudes disciplinaires des filles et des garçons. De ce point de vue, la progression depuis dix ans de la féminisation des professeurs des écoles et le maintien du caractère sexué des enseignants en fonction des disciplines (femmes en lettres et en arts ; hommes en physique et en technologie) n'a pas été dans le sens d'une atténuation des stéréotypes. Peu de pratiques pédagogiques « non genrées » ont été développées et les enseignants continuent d'intérioriser une différenciation sexuée des compétences scolaires des filles et des garçons. Les formations dispensées sur ces sujets restent très marginales dans l'institution scolaire.

La socialisation scolaire est aussi marquée par l'apprentissage des interactions parfois violentes entre élèves et là encore leur caractère très différencié selon les sexes reste marqué voire s'accroît depuis dix ans. Si l'appropriation des espaces collectifs par les garçons (cours de récréation, espaces sportifs) fait l'objet d'une attention renouvelée, les violences au collège et au lycée restent très genrées, les garçons étant plus souvent victimes de violences physiques, les filles de violence psychologique (mise à l'écart, humiliation, insultes sexistes). L'image du garçon bagarreur et l'intériorisation par les filles de la dévalorisation du féminin se perpétuent, même si le niveau de violence diminue depuis dix ans.

Le maintien des stéréotypes a enfin des impacts très concrets sur la réussite et l'orientation éducatives et les écarts entre filles et garçons se sont accentués depuis dix ans. La réussite scolaire des garçons reste durablement inférieure à celle des filles, tandis qu'ils sont orientés davantage vers la voie professionnelle et l'apprentissage. Les disciplines dans lesquelles filles et garçons réussissent restent également très différenciées, l'avance des filles en français et des garçons en mathématiques s'étant approfondie, traduisant la persistance des stéréotypes sur les aptitudes sexuées en ces matières.

Cette différenciation sexuée dans la valeur accordée aux apprentissages disciplinaires est renforcée à l'issue du collège par les rôles sociaux auxquels hommes et femmes sont assignés dans la société et que les adolescents continuent à reproduire. Non seulement les jeunes femmes s'orientent peu dans les filières scientifiques mais elles continuent d'avoir une préférence marquée pour toutes les formations d'aide et de soin, ce qui renvoie à l'assignation du *care* au féminin. Inversement les jeunes hommes restent majoritaires dans les disciplines scientifiques ou les formations techniques et de production qui mènent

à des professions à dominante masculine. La sous-représentation des filles dans les STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) et celle des garçons dans les humanités et le soin est aujourd'hui un sujet préoccupant.

1. Malgré des efforts, l'école reste un lieu de transmission des stéréotypes filles-garçons

En France, c'est à partir de la loi Haby de 1975 et de son dernier décret d'application (28 décembre 1976) que la mixité filles-garçons devient obligatoire dans l'enseignement primaire et secondaire. Si cette loi constitue une étape dans la recherche d'une égalité de traitement à l'école entre les filles et les garçons, elle ne permet pas à elle seule d'atteindre cet objectif.

Comme le rappelle le ministère de l'Éducation nationale, la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école est « une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent sans discrimination sexiste ni violence. Elle a pour finalité la constitution d'une culture de l'égalité et du respect mutuel¹ ». En effet, si les classes sont mixtes, les stéréotypes attachés aux filles et aux garçons restent tenaces. De ce fait, la place et les attentes assignées à chaque sexe diffèrent avec le risque d'entraîner un manque d'opportunités pour les filles et les garçons dans leur parcours scolaire puis professionnel. Pourtant, la politique contre les inégalités de genre n'a jamais fait l'objet d'un financement public spécifique, contrairement aux inégalités sociales ou à la politique d'inclusion scolaire des élèves porteurs de handicap. Aujourd'hui encore, cet enjeu essentiel ne dispose d'aucun moyen spécifique dédié.

Dans son rapport de 2014, France Stratégie abordait la question des stéréotypes entre les filles et les garçons à l'école à travers la littérature éducative et les programmes scolaires, des méthodes et des outils pédagogiques, des interactions entre le personnel éducatif et les élèves, et la socialisation scolaire (partage des espaces publics, vêtements, violences entre les élèves)².

Dix ans après, les constats restent assez similaires. Les données disponibles indiquent que les femmes sont toujours sous-représentées et davantage assignées à des rôles domestiques dans les manuels scolaires et la littérature jeunesse. Le corps enseignant reste à dominante féminine, avec un renforcement de la part des femmes dans le premier

¹ Ministère de l'Éducation nationale (s.d.), page Web « [Égalité entre les filles et les garçons](#) ».

² France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

degré et une relative stabilité de la répartition femmes-hommes dans le second degré. Concernant les violences, les garçons sont toujours davantage les victimes de celles à caractère physique et les filles de celles à caractère sexiste et psychologique, dans un contexte de diminution des violences.

L'examen des politiques publiques montre une prise en compte des sujets relatifs à la lutte contre les stéréotypes et les inégalités à l'école. Au cours de la décennie de nombreuses initiatives ont été mises en place, notamment dans le cadre de deux conventions interministérielles pour l'égalité filles-garçons, femmes-hommes (2013-2017, 2019-2024). Certes, comme le recommandait le rapport de 2014, des référents égalité ont été mis en place dans chaque établissement, un module de formation aux stéréotypes à l'école a été intégré à la formation initiale des enseignants, des ressources pédagogiques autour de l'égalité ont été développées, et des fonds ont été mobilisés pour un partage plus juste des cours d'écoles élémentaires. Mais ces actions sont souvent à l'initiative des établissements scolaires et n'ont pas de caractère contraignant. Par ailleurs, le suivi de leur mise en œuvre est peu documenté. Ce manque de suivi et d'évaluation ne permet pas de qualifier les effets qu'ont les mesures sur les élèves.

Promulgué le 6 février 2025, le nouveau programme des cours d'éducation à la vie affective et sexuelle, qui intègre des éléments sur la lutte contre les stéréotypes, devrait concourir à faire progresser la sensibilisation et la connaissance des élèves à ce sujet. Il en est de même pour le renforcement du volet Égalité et de l'ajout d'éléments sur les stéréotypes dans le nouveau programme d'éducation à la vie morale et civique. Il est à noter que l'intégration de ce thème dans les programmes tout comme le développement de manuels non empreints de stéréotypes et la recherche de mixité dans l'orientation constituent des mesures structurantes pour l'atteinte d'une école égalitaire. Toutefois, ces dispositions restent difficiles à mettre en place.

1.1. Des représentations sexuées dans la littérature éducative et un renforcement récent de la sensibilisation aux stéréotypes dans les programmes scolaires

Des manuels scolaires et une littérature jeunesse toujours empreints de stéréotypes

Les manuels scolaires constituent des supports d'apprentissage pour les enseignants et pour les élèves dans le suivi du programme scolaire. S'ils portent sur les savoirs, ils véhiculent également des normes. Parmi elles, celles du genre restent fortes. La représentation (nombre, caractéristiques, rôle, apport des femmes dans les savoirs) des femmes et des hommes dans les manuels scolaires reste ainsi marquée du sceau des

stéréotypes. Ces implicites ne sont pas sans conséquence sur les projections que se font les filles et les garçons quant à leur place dans la société.

Au cours de la décennie, quelques rares études ont analysé la présence des stéréotypes dans les manuels scolaires. Néanmoins, la progression d'une représentation moins inégalitaire ou la permanence des stéréotypes depuis dix ans est difficile à établir. Les études existantes, déjà anciennes, font surtout le constat d'une sous-représentation des femmes et de leur assignation à des rôles genrés. C'est le cas des travaux du Centre Hubertine Auclert sur les manuels de lecture du CP¹ ou dans les manuels d'enseignement civique et moral². Dans cette nouvelle matière³, seule une personne sur trois représentée est de sexe féminin. De plus, l'inégale présence des femmes et des hommes varie suivant la sphère de vie décrite dans le manuel. Sans surprise, les femmes sont les plus représentées dans la sphère domestique, ce sont, en revanche, les hommes qui le sont dans les sphères professionnelle et civique. Enfin, les femmes restent également peu visibles dès qu'il s'agit de fonctions hiérarchiques ou de personnages célèbres et leurs rôles sont bien souvent minimisés.

Des faits assez similaires sont constatés dans huit manuels d'histoire de CM1 et CM2 édités entre 1992 et 2017 par deux maisons d'édition⁴. Cette étude d'Océane Danse montre qu'en moyenne, les femmes réelles ou les personnages féminins anonymes y sont sous-représentés – 21 % contre 79 % d'hommes, avec une faible progression dans le temps.

Outre les manuels scolaires, les enseignants s'appuient sur la littérature jeunesse pour transmettre les savoirs aux élèves. Tout comme pour les manuels, cette littérature reste empreinte de biais genrés. La recherche disponible⁵ sur le sujet montre des femmes associées aux soins et à l'entretien de la sphère domestique, quand les hommes exercent des activités manuelles.

¹ Sur vingt-deux manuels issus de dix maisons d'édition, voir Centre Hubertine Auclert (2015), *Et si on apprenait l'égalité ? Étude des représentations sexuées et sexistes dans les manuels de lecture du CP*, Étude, septembre.

² Sur vingt-cinq ouvrages, seize manuels de cycle 4 et neuf manuels de cycle 5, voir Centre Hubertine Auclert (2017), *Quelle place pour l'égalité femmes-hommes dans les manuels d'enseignement moral et civique ?*, Étude, décembre.

³ « Elle est conçue pour remplacer trois dispositifs : l'instruction civique en primaire, l'éducation civique au collège et l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS) au lycée. L'enseignement moral et civique bénéficie d'horaires propres, du CP à la terminale, à raison d'une heure par semaine au primaire et de deux heures par mois dans le secondaire. »

⁴ Danse O. (2018), *L'histoire des femmes et l'histoire enseignée à l'école primaire*, mémoire Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, École supérieure du professorat et de l'éducation.

⁵ Jean L. et Moll M. (2022), *L'égalité filles-garçons à travers la littérature de jeunesse : le point de vue de deux enseignants exerçant en cycle 2 en contextes scolaires contrastés*, mémoire Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, Institut national supérieur du professorat et de l'éducation.

Pour soutenir les enseignants dans la recherche d'un apprentissage exempt de stéréotypes, des supports pédagogiques ont été développés à leur destination. Parmi eux, en 2019, la Bibliothèque nationale de France a élaboré une bibliographie présentant une soixantaine de références autour de l'égalité – ou non – entre les filles et les garçons dans les livres pour enfants et adolescents¹. Le réseau Canopé² ainsi que le Centre Hubertine Auclert³ proposent également des documents pour questionner l'égalité dans la littérature de jeunesse à l'aide de grilles d'analyse. La fréquence d'utilisation de ces outils et leur impact sur les représentations ne sont néanmoins pas documentés, ce qui interroge sur leur efficacité.

Dans le sillage de la recommandation du rapport de France Stratégie de 2014⁴, une charte pour l'égalité filles-garçons dans les manuels scolaires a été signée en octobre 2024 entre les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale d'un côté, et l'association des Éditeurs d'éducation de l'autre⁵. Cette charte n'a cependant pas de valeur contraignante, au nom de l'indépendance des maisons d'édition, et de la liberté de choix des enseignants dans leur sélection des manuels. Elle vise, dans tous les manuels scolaires de l'école maternelle au lycée, à « représenter de manière plurielle, équilibrée et non sexiste les femmes et les hommes (parité des représentations des deux sexes, attention aux rôles genrés, aux images sexistes à raison de l'apparence ou du comportement relationnel), à rendre plus visibles les femmes dans le champ des savoirs, à bannir les stéréotypes attribuant des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles et aux garçons qui vont influencer sur leurs performances et leur orientation scolaire ou professionnelle, et à veiller à l'emploi des noms féminins et masculins de métiers, titres, grades et fonctions ».

Son effectivité se fonde, d'une part, sur une sensibilisation des éditeurs et de leurs prestataires via la création de référents dans les équipes éditoriales chargés de son respect et, d'autre part, sur la sensibilisation des enseignants et des inspecteurs de l'Éducation nationale, qui ont un rôle de prescripteurs. Le choix des manuels et de tout autre support d'enseignement relève, en effet, de la liberté pédagogique de l'enseignant et les inspecteurs ont pour mission de conseiller et de veiller à la bonne utilisation des manuels. Un portage fort est donc nécessaire pour faire connaître la charte et sensibiliser les enseignants et les inspecteurs aux enjeux associés à la présence de contenus

¹ BNF (2019), *Filles et garçons : Égalité ? Dans la littérature de jeunesse*, décembre.

² Réseau Canopé (s.d.), page Web « [Repérer les inégalités dans la lecture et la littérature de jeunesse](#) ».

³ Centre Hubertine Auclert (2020), *Faire des manuels scolaires des outils de l'égalité entre les femmes et les hommes*, Guide, avril.

⁴ Le rapport sur les stéréotypes filles-garçons recommandait de contractualiser avec les éditeurs un nombre équilibré de personnages féminins et masculins, et une répartition équilibrée des rôles sociaux des hommes et des femmes dans les manuels et la littérature pédagogique. Voir France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

⁵ Les éditeurs d'éducation (2024), *Charte pour l'égalité filles-garçons dans les manuels scolaires*, septembre.

stéréotypés dans les manuels scolaires et à leur utilisation avec les élèves. La volonté au niveau des établissements d'utiliser des manuels scolaires intégrant des valeurs d'égalité est en effet indispensable à la mise en œuvre effective de la charte. Sa valorisation en milieu scolaire sera effectuée par l'Éducation nationale via une affiche apposable dans les écoles et les établissements, sur la base du volontariat, et par la mise à disposition de documents ressources destinés aux enseignants.

Un renforcement de la sensibilisation aux stéréotypes dans les programmes scolaires depuis 2024, mais un non-respect de la loi de 2001 sur l'éducation à la sexualité qui a persisté jusqu'à la mise en place d'un programme dédié à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en 2025

Comme évoqué dans le [Chapitre 1](#) du rapport, les stéréotypes de genre constituent un terreau fertile au sexisme. Comme le rappelle B. Dardenne, chercheur en psychologie sociale, ce dernier est une idéologie insidieuse qui maintient les inégalités de genre¹. Il peut se manifester à travers des violences morales, physiques ou sexuelles.

Pour prévenir celles-ci, il est essentiel d'éduquer et de sensibiliser les élèves aux stéréotypes et à leurs conséquences ainsi qu'à l'égalité entre les sexes dès leur plus jeune âge. L'éducation à la sexualité est également indispensable, mais il n'y a pas de consensus au sein de la société sur l'âge auquel il convient de la débiter.

En 2001, la [loi Aubry](#) ([article L312-16](#)²) instaure une obligation de proposer au moins trois séances annuelles d'information et d'éducation à la sexualité en milieu scolaire dans les écoles primaires, les collèges et les lycées, par groupes d'âge homogène. D'abord axée sur les connaissances biologiques et sanitaires et sur la reproduction avant 2001, l'éducation à la sexualité, prolongée par d'autres lois, décrets et circulaires, a intégré différentes dimensions, psychologiques et émotionnelles, culturelles, sociales, éthiques et juridiques. À la prévention des risques (grossesses non désirées, infections sexuellement transmissibles / sida), à la protection des jeunes (violences sexuelles et sexistes,

¹ Faniko K. et Dardenne B. (2021), *Psychologie du sexisme. Des stéréotypes de genre au harcèlement sexuel*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

² « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire [...] ainsi que d'autres intervenants extérieurs [...]. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé pourront également y être associés. »

pornographie)¹ et à la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes², se sont ajoutées des questions sociétales liées à l'égalité entre les filles et les garçons, ou au cyberharcèlement. Rappelée par des circulaires dont la dernière remonte à 2018³, cette obligation n'est toujours pas respectée dans tous les établissements. L'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) souligne ainsi dans son rapport de 2021 *Éducation à la sexualité en milieu scolaire*⁴ que moins d'un élève sur six bénéficie des trois séances d'éducation à la sexualité à l'école primaire et au lycée, moins d'un élève sur cinq au collège. Par ailleurs, 25 % des établissements déclarent n'avoir jamais mis en place ces cours⁵. L'inspection pointe également l'absence de contenu homogène, dépendant des académies et des établissements, la variabilité des temps consacrés et des intervenants (qui peuvent être extérieurs à l'Éducation nationale).

En 2023, devant le constat d'une atteinte très partielle des objectifs assignés par la loi et d'une mise en œuvre des séances très hétérogène, le ministère de l'Éducation saisit le Conseil supérieur des programmes pour élaborer un programme d'Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS), de la maternelle jusqu'à la terminale. La lettre de saisine rappelle que « l'éducation à la sexualité s'inscrit pleinement dans les priorités de la politique éducative en faveur de l'égalité, de la lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence⁶ ». Ce programme a suscité l'opposition d'associations familiales et de l'enseignement catholique, hostiles à une éducation à la sexualité précoce plus qu'à la lutte contre les stéréotypes. Le programme EVARS fait finalement débiter l'éducation à la sexualité au collège, à partir de la quatrième, et jusqu'à la fin du lycée,

¹ Aux termes de la loi du 8 février 2010 : « Les écoles, les collèges et les lycées assurent une mission d'information sur les violences et une éducation à la sexualité. » La loi prévoit qu'« au moins une séance annuelle d'information et de sensibilisation sur l'enfance maltraitée, notamment sur les violences intrafamiliales à caractère sexuel, est inscrite dans l'emploi du temps des élèves des écoles, des collèges et des lycées ». La [loi du 3 août 2018](#) renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes complète l'article L121-1 du Code de l'éducation en ajoutant « une obligation de sensibilisation des personnels enseignants aux violences sexistes et sexuelles ainsi qu'aux mutilations sexuelles féminines et à la formation au respect du non-consentement ».

² Une circulaire ajoute la lutte contre les préjugés homophobes dans l'éducation à la sexualité en 2003 et la transphobie est intégrée en 2018.

³ [Circulaire](#) du 12 septembre 2018 rappelant aux recteurs d'académie que l'éducation à la sexualité est obligatoire. Elle en précise les objectifs (il s'agit d'une démarche éducative transversale à l'intersection de plusieurs champs : biologique, psychologique, émotionnel, juridique et social). La maternelle n'apparaît plus dans le texte.

⁴ Ministère de l'Éducation nationale (s.d.), page Web « [Éducation à la sexualité en milieu scolaire](#) ».

⁵ Gondard-Lalanne C. et Jeanne-Rose E. (2024), *Éduquer à la vie affective, relationnelle et sexuelle*, Avis et rapports, Conseil économique, social et environnemental, septembre.

⁶ [Lettre de saisine](#) disponible sur la page du CSP, 23 juin 2023.

ainsi qu'en CAP. Pour l'école primaire, seront seulement dispensées des séances d'éducation à la vie affective et relationnelle.

Le nouveau programme d'Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS), soumis au Conseil supérieur de l'éducation en janvier 2025, intègre la sensibilisation aux stéréotypes dans le premier et le second degré (ce qui n'était pas systématique dans les cours dispensés auparavant). Il prévoit la mise en œuvre, pour chaque niveau, d'au moins trois séances annuelles spécifiques obligatoires¹, et des temps d'apprentissage déployés à partir des autres enseignements. Le programme préconise ainsi aux enseignants de maternelle de décrire et d'échanger avec les élèves à partir de la lecture d'albums ou d'imagiers en explicitant les assignations de rôle et les stéréotypes perceptibles. En élémentaire, il est prévu d'inciter les élèves à repérer les discriminations issues des stéréotypes de genre, de les comprendre et de promouvoir les relations égalitaires. L'exercice au collège se poursuit en poussant à la mise en pratique de cet esprit critique sur les stéréotypes (identification, analyse, questionnement). Au lycée, le programme insiste sur la déconstruction des représentations stéréotypées dans une optique d'acceptation et de meilleure connaissance de soi et de tolérance vis-à-vis des autres. Pour mettre en place ce nouveau programme, de nouvelles formations auprès des professeurs et des personnels sociaux et de santé de l'Éducation nationale seront dispensées à partir du second semestre 2025². Validé par le Conseil supérieur de l'Éducation et promulgué le 6 février 2025, ce programme entrera officiellement en vigueur à la rentrée de septembre 2025.

De plus, le volet Égalité a été renforcé dans le programme d'enseignement moral et civique (EMC) mis en place de manière progressive depuis la rentrée 2024-2025³. Il intègre désormais quelques éléments de sensibilisation aux stéréotypes en CE1, CM2, 5^e et 1^{re}.

Ce renforcement de la sensibilisation aux stéréotypes et son intégration dans des programmes obligatoires constituent un pas en direction d'un enseignement effectif aux élèves. Cependant, le contenu des programmes ne garantit pas un enseignement à chaque niveau scolaire (par exemple en primaire, le programme EVARS ne propose des contenus sur les stéréotypes que pour les classes de CE1 et de CM1)⁴, ni la qualité des apprentissages ou l'adéquation de leur contenu aux besoins. Si aborder la question des

¹ D'une durée d'environ deux heures au collège et au lycée.

² Ministère de l'Éducation nationale (s.d.), page Web « [Un projet ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité](#) ».

³ Mise en œuvre en CP, CM1, 5^e et 2^{de} GT à la rentrée 2024, CE1, CM2, 4^e et 1^{re} à la rentrée 2025 et en CE2, 6^e, 3^e et terminale à la rentrée 2026.

⁴ Des contenus sur les stéréotypes sont proposés : 1) dans le programme EVARS en petite section de maternelle, CE1, CM1, 6^e, 5^e et 4^e, et très peu au lycée ; 2) dans l'enseignement moral et civique en CE1, CM2, 5^e, et 1^{re}.

stéréotypes qui influent sur l'orientation genrée vers des formations et des métiers en 5^e paraît pertinent au vu des choix d'orientation à faire en 3^e, y revenir en première paraît tardif, les options d'orientation étant déjà contraintes par les trois choix de spécialités en fin de 2^{de} générale.

En dehors de ce renforcement de la sensibilisation aux stéréotypes dans les programmes scolaires, l'axe 4 « culture de l'égalité » du [Plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027](#) prévoit le déploiement du processus de labellisation « égalité filles-garçons » pour les établissements du second degré avec pour objectif que 100 % des établissements soient engagés dans la démarche d'ici 2027. Créé en mars 2022 par l'Éducation nationale (circulaire du 10 mars 2022), ce label vise à donner de la cohérence et de la visibilité à la politique en faveur de l'égalité de genre, qui peut constituer un outil pertinent de pilotage de l'établissement. Pour obtenir le premier niveau de labellisation (sur trois), il faut obligatoirement, entre autres exigences, avoir mis en place les séances d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle¹. Dans le second degré, plus de 1 500 établissements sur les 11 800 en France ont demandé leur labellisation et l'ont obtenue pour les années 2022-2023 et 2023-2024². Dans son rapport de début d'année, la Cour des comptes souligne que « la marche reste haute » pour atteindre l'objectif de 2027. La labellisation pour le premier degré a été expérimentée en 2023-2024 dans trois académies : Bordeaux, Créteil et La Réunion. À ce sujet, la Cour des comptes indique dans son rapport que l'Éducation nationale « engage, sur le fondement des expérimentations précitées, un chantier pour l'année 2024-2025 afin d'établir un cahier des charges national pour le label égalité filles-garçons dans le premier degré³ ».

1.2. Les enseignants, reflets d'une société stéréotypée ?

Un corps enseignant à dominante féminine

Outre la littérature éducative et les programmes scolaires, le corps enseignant lui-même est le reflet d'une société stéréotypée. Majoritairement constitué de femmes, en particulier dans le premier degré, il participe à l'idée selon laquelle les femmes seraient davantage prédisposées aux métiers d'enseignement et de soin des enfants que les hommes. Ce faisant, les élèves intègrent très tôt cet implicite qui prend ancrage dans la réalité de leur quotidien scolaire. Le rôle-modèle de l'enseignante devient de fait plus fort que celui de l'enseignant. Ainsi, en 2023, la part des femmes enseignant dans les établissements publics du premier degré est de 86 %, contre 59 % dans le second degré.

¹ Échange entre la haute fonctionnaire Claude Roiron et France Stratégie, septembre 2024.

² Éduscol, label « [Égalité filles-garçons](#) ».

³ Cour des comptes (2025), [Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail](#), Réponses des administrations, organismes et personnes concernés, janvier.

Cette féminisation s'est accentuée au cours de la dernière décennie, en particulier dans le premier degré (où la part des enseignantes était de 82 % en 2012)¹.

Si les chiffres montrent une relative mixité dans l'enseignement secondaire, ils ne traduisent pas les spécialisations genrées par matière des enseignants. Or, la représentation des hommes et des femmes dans chacune d'elles est très variable et est fortement liée aux stéréotypes, contribuant ainsi à renforcer des représentations et projections sexuées selon les disciplines. Ainsi, les femmes représentent 80 % du corps professoral en lettres en 2023 dans le secteur public, contre 44 % en physique². Les écarts sont encore plus marqués dans certaines disciplines, dites non généralistes. Par exemple, la part de femmes enseignant le génie thermique dans le secteur public n'est que de 4 % en 2023, mais de 92 % dans la discipline « Paramédical et social, soins personnels ». Notons que dans la décennie, la répartition femmes-hommes par discipline est restée stable.

Des interactions enseignants-élèves moins marquées par le sexe de l'élève ?

L'école donne donc à voir une répartition sexuée des rôles dans la société à travers ses manuels et la composition de son corps professoral. Dans leur pratique, les enseignants contribuent également à infléchir la vision des élèves quant à leur place dans la classe, et plus largement dans leur environnement de vie.

Dans le rapport de 2014, France Stratégie constatait un comportement différencié de la part des enseignants, souvent involontaire, au regard des élèves – les enseignants incitant davantage les garçons que les filles à travailler et à participer³. Le rapport soulignait qu'en conséquence de ces différences sexuées d'interaction, les filles et les garçons développaient des comportements genrés avec des incidences tout au long de leur vie et notamment dans le milieu professionnel : confiance en soi, capacité à défendre une opinion et à faire valoir ses intérêts. En dix ans, les interactions enseignants-élèves ont été peu documentées, rendant leur évolution difficile à qualifier. Parmi les rares études ayant poursuivi l'analyse de ce sujet au cours de la décennie, trois chercheuses ont étudié ces interactions dans vingt classes de fin de primaire en 2020 et dressent un état des lieux nuancé, qui illustre les progrès constatés et les points de vigilance. Si les interactions enseignants-élèves semblent tendre vers une plus grande parité, certaines différences demeurent : les filles sont ainsi davantage félicitées que les garçons mais moins encouragées à répondre à des questions complexes⁴.

¹ DEPP (2014), [Repères et références statistiques](#) et DEPP (2024), [Repères et références statistiques](#).

² Dans les établissements publics et privés sous contrat. *Ibid.*

³ France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), *op. cit.*

⁴ Fournier V., Durand-Delvigne A. et De Bosscher S. (2020), « [Garçons et filles : interactions pédagogiques](#)

En 2014, France Stratégie recommandait de former contre les stéréotypes les directeurs d'école, les principaux de collège et les proviseurs de lycée, ainsi que les conseillers d'éducation et d'orientation et les recteurs, pour développer une meilleure mixité dans les filières etc. Depuis, des mesures ont été prises en ce sens pour intégrer l'enseignement de ces enjeux à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation¹. Depuis janvier 2021, 18 heures obligatoires sont dédiées, dans le cadre de la formation initiale des enseignants, à la question de l'égalité filles-garçons. Elles sont très inégalement effectuées dans les INSPE.

La loi du 8 juillet 2013 pour la Refondation de l'école de la République intègre, en effet, l'enseignement à l'égalité femmes-hommes dans la formation initiale. Le Code de l'éducation stipule que les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) doivent « organiser des formations de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations (...) ». Toutefois, en dépit de cette obligation, la mise en place de ces enseignements dans les ESPE semble très variable. Selon le baromètre réalisé par le HCE auprès d'une trentaine d'ESPE (rapport 2017), moins de la moitié d'entre elles avaient dispensé cette formation. Dans son rapport de janvier 2025, la Cour des comptes pointe par ailleurs « qu'outre la difficulté de connaître la quotité horaire effectivement dévolue à ce sujet, il n'est pas possible d'en apprécier la qualité et les conséquences sur les pratiques des futurs professeurs² ».

Le constat est similaire pour la formation continue du personnel de l'éducation nationale, qui est structurée par le Programme national de formation. Ce dernier prévoit des formations sur le thème de l'égalité entre les filles et les garçons (« transmettre l'égalité filles-garçons dans les enseignements », « agir pour l'égalité filles-garçons à l'échelle de l'établissement ») et de la lutte contre les stéréotypes³. En 2017, seule une minorité des 900 000 personnels enseignants et non-enseignants qui travaillent dans les écoles, les collèges et les lycées en avait bénéficié⁴. De 2019 à 2024, 419 modules de formation ont été suivis par 4 000 stagiaires du premier degré, 993 modules ont été suivis par 20 000 stagiaires du second degré dans le cadre des programmes académiques de formation. Au-delà de l'offre de formation, la demande de formation peut également être questionnée. Obligatoire dans le premier degré, uniquement pour les mathématiques et le français, la

différenciées ? », *Enfance*, n° 4, p. 509-526.

¹ Le suivi de ces formations restant toutefois facultatif.

² Cour des comptes (2025), *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail*, Réponses des administrations, organismes et personnes concernés, janvier.

³ Dans sa version la plus récente : ministère de l'Éducation nationale (s.d.), « *Le Programme national de formation 2024-2025* ».

⁴ HCE (2017), *Formation à l'égalité filles-garçons : faire des personnels enseignants et d'éducation les moteurs de l'apprentissage et de l'expérience de l'égalité*, rapport, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, février.

formation continue est facultative dans le second degré. De ce fait, le suivi de formations en lien avec l'égalité entre les filles et les garçons et la lutte contre les stéréotypes résulte d'une démarche volontaire de l'enseignant.

De plus, si les conventions interministérielles « Égalité filles-garçons » (2013-2017, 2019-2024) successives et le plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027 prévoient des mesures relatives à la formation, la mise en place effective de celles-ci, leur qualité et leurs effets ne sont pas documentés.

Soulignant les limites de la formation des enseignants, la Cour des comptes relève toutefois l'engagement de la Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) qui travaille avec l'IHE2F (parcours de formation en ligne), dans le cadre du Programme national de formation 2024-2025, afin d'étoffer les formations continues disciplinaires sur la dimension de l'égalité filles-garçons¹.

Depuis la rentrée 2018, chaque établissement du second degré doit désigner un « référent égalité », comme le préconisait le rapport de France Stratégie de 2014. Ce référent doit mettre en œuvre des actions éducatives pour sensibiliser les élèves, diffuser de l'information et former les équipes éducatives, organiser la mobilisation à l'occasion du 25 novembre – Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes – et du 8 mars – Journée internationale des droits des femmes – et développer des actions partenariales avec les associations promouvant l'égalité entre les filles et les garçons. S'il est obligatoire pour les établissements de désigner des référents, le non-respect de cette mesure n'est pas sanctionné. 63 % des établissements publics d'enseignement du second degré avaient nommé un référent égalité en 2020², mais en l'absence de suivi dédié on ne dispose pas d'information actualisée. Il est à noter que quelques académies ont fait appel à des référents égalité dans les établissements du premier degré.

Enfin, d'autres actions ont été mises en œuvre pour accompagner l'éducation aux stéréotypes et favoriser une culture de l'égalité, notamment par le déploiement de ressources³. Le rapport de 2017 de l'IGAS⁴ soulignait ainsi le travail de l'Onisep (p. 176) sur l'emploi d'un langage non genré dans la présentation des métiers pour veiller à ne pas masculiniser ou féminiser inconsciemment une activité professionnelle à travers les illustrations. « Favoriser l'accès à des ressources pédagogiques et culturelles permettant

¹ Cour des comptes (2025), *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail*, op. cit.

² Selon une enquête du ministère de l'Éducation nationale citée dans *ibid.*

³ Par exemple la création Réseau Canopé qui inclut le site Éduscol où l'on retrouve les noms des référents académiques dans les trente académies.

⁴ IGAS (2017), *Évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers*, avril.

le développement de la culture de l'égalité » est par ailleurs l'un des objectifs de l'axe 4 « culture de l'égalité » du plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027.

1.3. La place encore genrée de l'élève à l'école

Une appropriation stéréotypée des espaces publics qui renforce les représentations genrées

En 2014, France Stratégie constatait qu'à l'école primaire et au collège, les filles et les garçons ont des jeux différents en des endroits distincts de la cour de récréation – les garçons monopolisant le centre via des jeux avec le ballon ou de combat alors que les filles restent à la marge de la cour de récréation en privilégiant des jeux moins « mobiles ». La mixité dans les jeux est peu fréquente et, quand c'est le cas, les filles sont généralement exclues des jeux de garçons – ou en sont les spectatrices –, et les garçons s'aventurent très rarement en terrain féminin.

Pour lutter contre cette appropriation différenciée des espaces publics, France Stratégie proposait en 2014 de « lutter contre le partage inégalitaire des espaces de jeux et de détente et sensibiliser aux bonnes pratiques d'utilisation mixte de la cour de récréation et des espaces de pratique d'activités sportives ou culturelles ».

Dix ans après, la sociologue Édith Maruéjols¹ affirme que le sujet de la cour de récréation est devenu sociétal et souligne une prise de conscience dans l'impact que d'autres espaces scolaires peuvent avoir dans la reproduction des stéréotypes et des inégalités, tels les toilettes – lieu à risque de harcèlement scolaire –, les vestiaires, la cantine, la salle de classe, le centre de documentation et d'information, les espaces circulatoires, etc.². Plusieurs expérimentations ont ainsi été mises en place³ afin de faire des cours de récréation des espaces mixtes qui luttent contre une appropriation stéréotypée des espaces publics.

L'objectif d'inciter davantage les collectivités dans cette voie a été intégré dans le plan interministériel « Toutes et tous égaux » 2023-2027⁴. Si l'Agence nationale du Sport (ANS)

¹ Audition de France Stratégie avec Edith Maruéjols (2023).

² Bouvatier V., Etienne L., Réguer-Petit et Titli L. (2022), *Les espaces scolaires du secondaire au prisme du genre*, étude, Agence Phare.

³ À l'image de celles mises en place par le bureau d'étude L'ARObE – L'Atelier Recherche Observatoire Égalité – spécialisé dans l'aménagement égalitaire des espaces et la lutte contre les stéréotypes de genre.

⁴ Plus précisément, l'axe 4 « culture de l'égalité » prévoit l'objectif de « favoriser la culture de l'égalité dans le traitement des espaces scolaires » avec la mesure suivante : « accroître la visibilité des ressources existantes destinées aux collectivités sur les espaces scolaires égalitaires et en développer des nouvelles ». Mesure réalisée à travers une large diffusion du guide *Les espaces scolaires du secondaire au prisme du genre* par

a lancé en juin 2023 un appel à projets : « Cours d'école actives et sportives » qui vise l'aménagement des cours de récréation de 1 500 établissements du premier degré d'ici 2026¹, il n'existe pas à notre connaissance de plan national visant à un partage égalitaire des cours d'école et des espaces scolaires dans l'ensemble des établissements scolaires français.

Les filles davantage victimes de violences psychologiques et sexistes et les garçons de violences physiques à l'école

Les violences sexistes dans les établissements du second degré² concernent toujours davantage les filles, et sont présentes au collège comme au lycée : en 2022, 9,5 % des collégiennes disent avoir été victimes d'insultes sexistes, et 2 % des collégiens³ – c'est 8,3 % des lycéennes et 1,3 % des lycéens en 2023⁴⁵. En 2011, 6 % des filles et 4 % des garçons déclaraient avoir été victimes d'insultes sexistes au collège⁶.

Les garçons sont toujours plus victimes de violences physiques que les filles, dans un contexte de diminution de ces violences entre 2017 et 2022 et d'une réduction de l'écart entre les deux sexes⁷. Ils en sont aussi toujours davantage les auteurs : si en 2011, plus de trois quart des incidents graves dans le cadre scolaire étaient commis par des garçons⁸, dix ans après, en 2021, la situation reste identique⁹.

le centre Hubertine Auclert.

¹ Les critères d'évaluation des projets financés comprennent l'atteinte d'objectifs intégrant des objectifs d'égalité et de mixité fixés par les porteurs de projets et un suivi par sexe de l'utilisation. Il n'est pas prévu d'évaluation globale du dispositif. Appel à projets « [Année 2023. Cours d'école actives et sportives](#) », Agence nationale du sport, juin.

² On ne dispose pas de données sur les violences dans les établissements du premier degré. Par ailleurs, les violences dans le supérieur ne sont pas mentionnées ici car elles dépassent le cadre de la scolarité obligatoire. Toutefois, il convient de souligner qu'elles sont documentées et doivent faire l'objet d'attention des pouvoirs publics.

³ Traore B. (2023), « [6,7 % des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée](#) », *Note d'information*, n° 23.08, DEPP.

⁴ Hubert T. (2018), « [Résultats de l'enquête de climat scolaire et victimation auprès des lycéens pour l'année scolaire 2017-2018](#) », *Note d'information*, n° 18.33, MENJ-DEPP.

⁵ Avec le module 2023, l'indicateur est « insulte liée au sexe » et non plus « insulte sexiste », comme c'était le cas pour l'enquête de 2018. Par ailleurs, pour l'enquête de 2023, il existe d'autres indicateurs tels que « être moins bien traité en lien au sexe » et « agression liée au sexe ».

⁶ Évrard L. (2011), « [Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011](#) », *Note d'information*, n° 11.14, DEPP, octobre.

⁷ Données DEPP, Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens en 2016-2017 et 2021-2022.

⁸ Enquête SIVIS 2011.

⁹ Enquête SIVIS 2021.

Les filles sont par ailleurs plus souvent victimes de violences verbales et psychologiques (mises à l'écart, moqueries sur le physique par exemple), de cyberviolences (voir la partie sur le numérique) et de harcèlement scolaire. Ainsi, au collège, elles sont 9 % à être concernées par les rumeurs contre 5 % pour les garçons, 12 % par les moqueries ou insultes contre 9 %, 6 % par les messages insultants ou menaçants en ligne contre 3 %, et 6 % par la mise à l'écart dans la cour contre 3 %. Les filles sont plus souvent mises à l'écart (en classe ou à la récréation) au collège (12 % contre 9 % pour les garçons en 2023¹) et surtout au lycée (44 % des filles contre 25 % des garçons en 2022²), un sentiment qui s'est accentué depuis 2015 (38 % des lycéennes et 25 % des lycéens³), creusant l'écart entre les sexes. Le sentiment d'humiliation des lycéennes s'est également accentué entre 2015 et 2022 (passant de 16 % à 20 %).

Au cours de la décennie, le sujet des violences scolaires a fait l'objet d'une politique volontariste des pouvoirs publics. Un suivi a ainsi été mis en place grâce aux enquêtes de climat scolaire et de victimisation (9 depuis 2011). Plus spécifiquement, pour mesurer les violences à caractère sexiste, la [Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif de 2019-2024](#) prévoyait le suivi d'une série d'indicateurs auprès des établissements. Ces indicateurs devaient ainsi renseigner sur le nombre d'enquêtes locales de climat scolaire réalisées, le nombre de signalements de violences à caractère sexiste ou sexuel, ou encore le type d'accompagnement proposé aux établissements pour mettre en œuvre les sanctions adaptées. Le suivi effectif de ces indicateurs n'est pas connu.

En dehors du suivi, les pouvoirs publics ont mis en place des actions de prévention et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles. Ainsi, en 2019 paraît le guide [Comportements sexistes et violences sexuelles. Prévenir, repérer et agir](#) à destination des équipes éducatives⁴ afin de les aider à identifier des situations sexistes et savoir y répondre. En 2022, le ministère de l'Éducation nationale publie le vade-mecum [Violences sexuelles intrafamiliales : comprendre, prévenir, repérer et agir](#) afin d'améliorer la connaissance du personnel éducatif sur ce sujet, de l'outiller pour répondre à ces situations et de renforcer les actions de prévention. En renfort de ces ressources institutionnelles, les partenaires du ministère – comme le centre Hubertine Auclert⁵, l'association En avant

¹ DEPP (2024), [Premiers résultats statistiques de l'Enquête harcèlement 2023](#), février.

² Traore B. (2024), « [2,2 % des lycéens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée](#) », *Note d'Information*, n° 24-26, DEPP.

³ Tamara H. (2015), « [Neuf élèves sur dix déclarent se sentir bien dans leur lycée](#) », *Note d'information* n° 15.50, DEPP.

⁴ Il s'agit d'un document issu du Grenelle contre les violences conjugales.

⁵ Centre Hubertine Auclert, « [Ressources contre les violences faites aux femmes 2023 : pour agir toute l'année](#) », Observatoire régional des violences faites aux femmes.

toute(s)¹, les centres d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)², ou encore le Mouvement du Nid³ – contribuent à prévenir ces violences au moyen de dispositifs et de ressources propres.

Par ailleurs, dans le cadre plus large du programme de lutte contre le harcèlement à l'école (Phare) de 2021, les sanctions pénales encourues pour des faits de ce type ont été rappelées⁴ et le protocole à suivre en cas de situation de harcèlement a été détaillé. Toutefois, le recours à ce protocole et aux sanctions n'est pas documenté. Le plan de lutte contre le harcèlement ne comporte pas de volet particulier sur les violences sexistes et sexuelles, pourtant spécifiques et en développement constant dans le cadre du cyberharcèlement (*nudes, revenge porn...*).

Des cours d'empathie ont aussi été expérimentés de janvier à juin 2024 afin de lutter contre le harcèlement scolaire dans 1 200 écoles volontaires maternelles et primaires. Un kit pédagogique⁵ a été créé et des ressources ont été mises à disposition des professeurs pour développer les compétences psychosociales (CPD) des élèves. Dans ce dernier, les stéréotypes de genre ne sont pas mentionnés alors que le respect de l'autre est un des aspects centraux que les cours d'empathie visent à améliorer. La Dgesco a effectué un bilan⁶ de cette expérimentation et souligne l'impact positif de ces derniers. Plus précisément, 47 % des écoles concernées ont vu le nombre de situations de violence diminuer au cours de l'expérimentation. Par ailleurs, 64 % des académies ont également observé une diminution des conflits du quotidien et des moqueries, grâce notamment à une gestion différenciée de ces situations par le personnel éducatif (79 % des académies).

Par ailleurs, en 2023, le souhait de prévenir et de lutter contre les cyberviolences a donné lieu à la loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne⁷ qui a pour objectif de protéger les jeunes des dangers des réseaux sociaux. Elle fixe ainsi la majorité numérique à 15 ans pour pouvoir s'inscrire seul sur des

¹ Dispositifs et outils de l'association [En avant toute\(s\)](#), notamment un tchat et le violentomètre – règle graduée d'auto-positionnement.

² Nos projets nationaux : notamment [InfoJeunesProstitution](#), une campagne de prévention de la prostitution des jeunes.

³ Mouvement du Nid (s.d.), page Web « [Y a quoi dans ma banane ? Tout ce qu'il faut pour dire stop à la violence !](#) ».

⁴ Service-Public.fr (2024), « [Harcèlement scolaire au collège et au lycée](#) », 4 avril.

⁵ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse (2024), [Kit pédagogique pour les séances d'empathie à l'école](#), janvier.

⁶ Dgesco (2024), « [Bilan de l'expérimentation des cours d'empathie à l'école](#) », ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Direction générale de l'enseignement scolaire, septembre.

⁷ [Loi n° 2023-566 du 7 juillet 2023](#) visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne, *Journal officiel* « Lois et décrets » n° 0157.

plateformes comme TikTok, Snapchat, Instagram, etc., et prévoit des sanctions en cas de cyberharcèlement^{1 2} incluant une peine complémentaire de suspension de six mois de l'accès au compte par le juge³ ainsi qu'une amende de 75 000 euros « d'amende à l'encontre du réseau social qui ne procèdera pas au blocage du compte suspendu ».

2. Des performances éducatives et des orientations scolaires qui restent très sexuées

Si les stéréotypes marquent la socialisation scolaire, leur construction graduelle, présente très tôt dans le parcours des élèves, influence également les performances et l'orientation éducatives, qui restent très sexuées. Et ces résultats semblent stables dans le temps, les écarts entre filles et garçons ne se résorbant pas. Ainsi les filles réussissent mieux à l'école que les garçons, aujourd'hui comme hier, et elles s'orientent toujours massivement dans des filières éducatives moins valorisées/rémunératrices : la santé et le social, la gestion et les sciences humaines et sociales. Ce déterminisme social n'est pas sans incidences sur leur parcours professionnel, accentuant la ségrégation professionnelle et les inégalités de revenu des femmes (voir [Chapitre 5](#)).

La moindre réussite scolaire des jeunes garçons et les disciplines très genrées que les élèves et les étudiants embrassent renvoient à la persistance de stéréotypes à la fois sur les compétences et les rôles sociaux. L'adhésion aux stéréotypes, mesurée soit de manière explicite à travers des enquêtes (voir [Chapitre 2](#)), soit de manière implicite à travers des mises en situation ou les résultats en termes de marquage sexué des disciplines éducatives, induit une valeur accordée aux apprentissages et un sentiment de compétence différenciée selon les sexes et les disciplines, mais aussi une anxiété liée à la menace du stéréotype qui inhibe le potentiel des individus (mathématiques pour les filles, échec scolaire pour les garçons). De ce point de vue, les rôles sociaux genrés comme l'intégration de normes sexuées de compétences scolaires, souvent inconscientes, ont des impacts très directs à la fois sur le rendement/cheminement scolaire et sur l'orientation professionnelle des jeunes adultes.

¹ [Loi n° 2024-449 du 21 mai 2024](#) visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique.

² La même peine est prévue pour les personnes condamnées pour des faits de pédopornographie, négationnisme, apologie du terrorisme, diffusion d'images violentes.

³ Cette peine est portée à un an en cas de récidive.

2.1. Une réussite éducative et des compétences scolaires très sexuées

Réussite scolaire des filles, décrochage scolaire des garçons : un maintien des écarts ?

La réussite scolaire des filles et, à l'inverse, la concentration du décrochage scolaire chez les garçons constituent le premier marqueur de genre dans les parcours éducatifs des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Cette différenciation traduit notamment des stéréotypes sur les compétences scolaires et les rôles attendus des filles et des garçons dans l'apprentissage.

Les garçons et les jeunes hommes semblent moins valoriser la réussite scolaire et davantage le parcours professionnel, se conformant ainsi à un préjugé qui associe la masculinité à d'autres valeurs que celles de l'effort studieux. Comme en témoigne l'enquête CSA-France Stratégie (voir [Chapitre 2](#)), la majorité des garçons (51 %) ont intégré ce que la société attend d'eux – même s'ils n'y souscrivent pas totalement –, le courage et la force apparaissant au premier rang. D'où des comportements plus compétitifs et plus indisciplinés en classe, mais aussi une confiance en soi qui impute plus facilement aux autres la raison de leurs échecs et, partant, une forme d'idéalisation d'une improbable réussite sans effort (surestimation de leurs capacités). Déterminés par leur socialisation familiale, renforcés par les enseignants et par leurs pairs, ces stéréotypes peuvent défavoriser les garçons en milieu scolaire (sous-investissement), en particulier ceux issus de milieux modestes qui valorisent moins les savoirs.

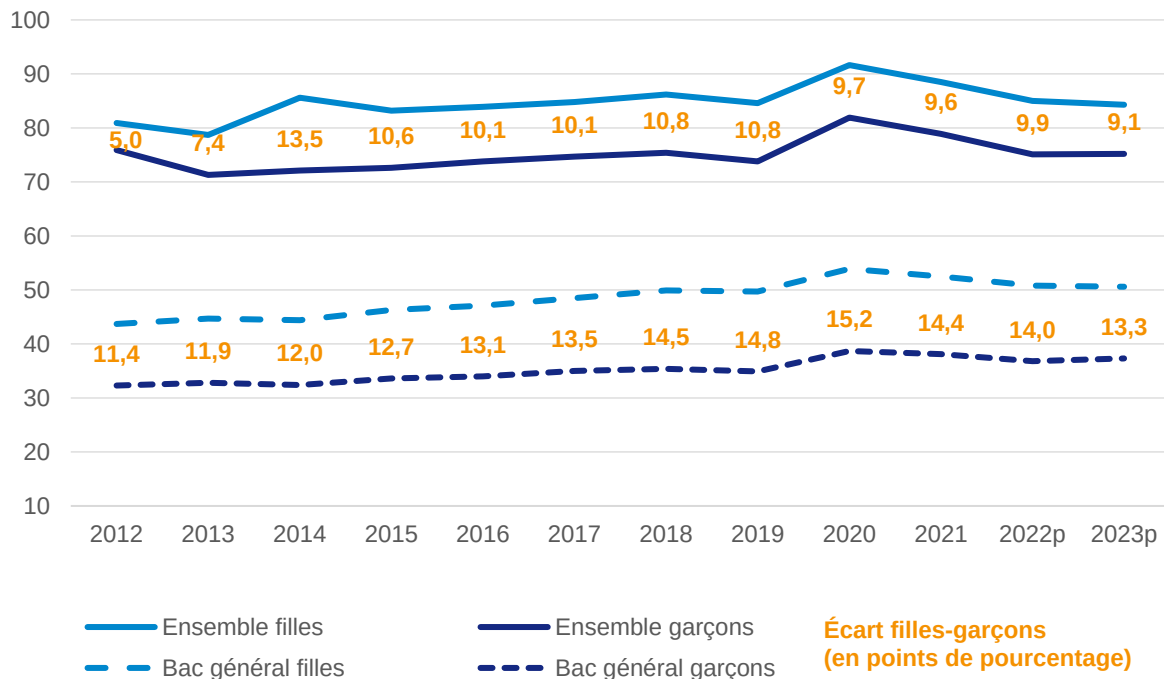
À l'inverse, les filles manquent plus souvent de confiance en elles et sous-estiment davantage leurs capacités, ce qui renvoie à la dévalorisation du féminin qu'elles ont intériorisée. Ce stéréotype les incite à une persévérance scolaire qui les favorise, d'autant que d'autres « marqueurs » sexués (le sérieux et la discipline étant associés au féminin par opposition au masculin) peuvent également contribuer à leur réussite éducative.

Les filles sont plus nombreuses à être bachelières et à accéder à l'enseignement supérieur, et elles maintiennent l'écart avec les garçons depuis dix ans

La réussite scolaire des filles se manifeste à toutes les étapes du parcours éducatif et l'écart avec les garçons perdure dans le temps, sauf dans les niveaux d'études les plus élevés. Dès l'école primaire, elles ont de meilleurs résultats scolaires, redoublent moins et sont plus souvent admises au brevet. Après la 3^e, elles poursuivent plus que les garçons leurs études au lycée, essentiellement dans les voies générales et technologiques, où leur part majoritaire (54 %) se maintient depuis 2011. Elles sont, partant, plus nombreuses à être bachelières et, là encore, le décalage de performance avec les garçons se maintient au même niveau au cours du temps. Il est particulièrement marqué en voie générale où

les écarts entre filles et garçons se sont même creusés depuis 2011 (voir Graphique 16). Or c'est vers la voie générale que les meilleurs élèves sont orientés. De ce point de vue, la forte progression des bacheliers d'une génération depuis dix ans (+13 points) n'a pas contribué à réduire les inégalités de performance entre les sexes.

Graphique 16 – Proportion de bacheliers d'une génération par sexe et écart filles-garçons (en points de pourcentage)



Champ : France (hors Mayotte) – public + privé, tous candidats.

Lecture : en 2023, dans la filière générale, la proportion des filles bachelières est d'environ 50 %, contre 36,7 % des garçons, soit un écart de 13,3 points de pourcentage.

Source : DEPP / Système d'information OCEAN et CYCLADES (MENJ) et système d'information du ministère chargé de l'Agriculture

Plus souvent bachelières, les jeunes femmes sont aussi plus nombreuses à être diplômées de l'enseignement supérieur où elles sont majoritaires (56 %) depuis plus de trente ans, la part des garçons restant durablement inférieure. Leur prédominance dans l'enseignement supérieur, liée à leur succès scolaire, s'amenuise néanmoins avec l'élévation du niveau de diplôme. En 2021, elles représentent 62 % des diplômés de niveau licence (61 % en 2013), 55 % des diplômés de niveau master ou équivalent (54 % en 2013), et deviennent minoritaires au niveau du doctorat (45 % des diplômés en 2021 et 44 % en 2013), y compris dans les sciences humaines et sociales. Le processus de sélection qui caractérise l'enseignement supérieur après les premières années d'études avantagerait

l'esprit de compétition et la confiance en soi, davantage associés à la masculinité¹. Les jeunes femmes semblent éviter dès après le baccalauréat les filières compétitives, ce dont témoigne leur part en baisse dans les classes préparatoires aux grandes écoles, y compris dans les filières littéraires² : elles y représentaient 42 % des élèves en 2013-2014, une proportion réduite à 40 % en 2023-2024³, alors même que les effectifs sont restés stables. Le déclin est particulièrement marqué dans les filières économiques où les jeunes femmes étaient légèrement plus nombreuses que leurs camarades masculins il y a dix ans et où elles sont désormais minoritaires (48 %).

Les sorties précoces du système scolaire toujours majoritairement masculines

Corollaire de la meilleure réussite éducative des filles, les sorties précoces du système scolaire, bien qu'en diminution, concernent toujours majoritairement les garçons et l'écart avec les filles ne s'est pas amenuisé entre 2012 et 2022 (voir Graphique 17).

Toutefois, si les garçons sortent plus souvent sans diplôme du système scolaire, les filles qui n'ont pas dépassé le brevet connaissent une insertion professionnelle plus difficile que leurs homologues masculins. Parmi les jeunes sortis de formation initiale depuis un à quatre ans sans diplôme ou titulaires d'un brevet des collèges, seules 25 % des femmes sont en emploi en moyenne sur les années 2017-2020, contre 32 % des hommes⁴. Ces résultats traduisent une dégradation par rapport à la période 2013-2015, où 28 % des femmes étaient en emploi, contre 33 % des hommes⁵. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les filles qui ont « décroché » vivent dans un environnement social encore plus précaire que celui des garçons en situation de décrochage scolaire, qu'elles sont confrontées à un choix plus réduit de formations professionnelles⁶, induisant une orientation souvent subie⁷.

¹ Darnon C., Martinot D. et Sicard A. (2021), « [La domination scolaire des filles : un effet en trompe-l'œil](#) », *The Conversation*, article du 16 mars.

² Lievre A. (2024), « [Les effectifs en classes préparatoires aux grandes écoles à la rentrée 2023-2024](#) », *Note flash du SIES*, n° 03, février.

³ Lievre A. (2025), « [Les effectifs des inscriptions en section de technicien supérieur sous statut scolaire en 2024-2025](#) », *Note flash du SIES*, n° 04, février.

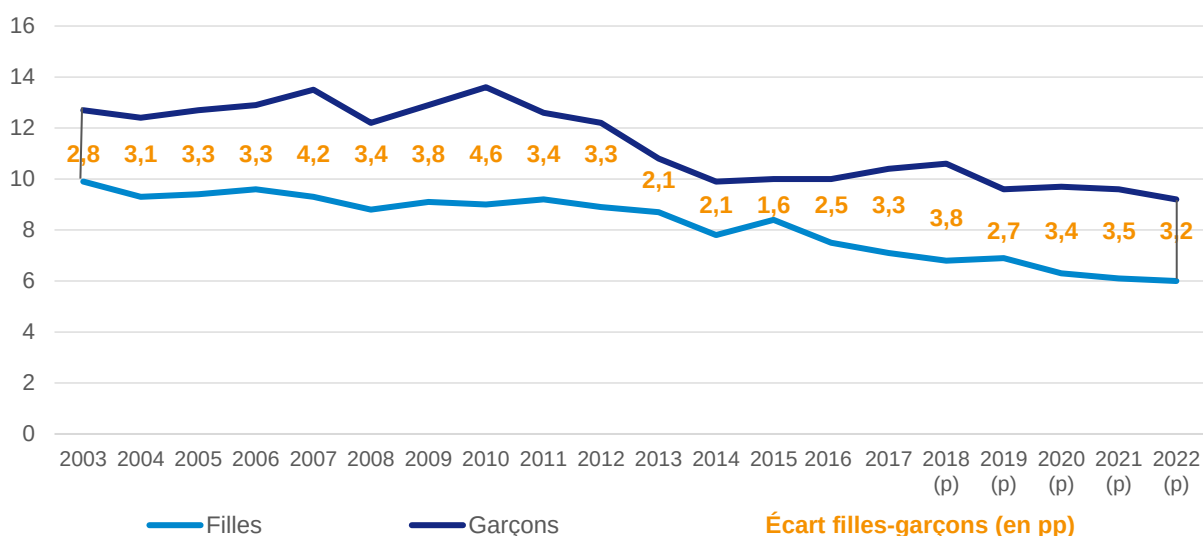
⁴ Besnard X., Dugué A., Evrard A., Gateau F., Glénat P., Goarant P., Quénechdu V., Pujol S., Saint-Orens A., Samson O. et Tchobanian C. (2022), [Femmes et hommes, l'égalité en question. Édition 2022](#), coll. « Insee Références », mars.

⁵ Demaison C., Grivet L., Maury-Duprey D., Mayo-Simbsler S. et Tagnani S. (2017), [Femmes et hommes, l'égalité en question. Édition 2017](#), coll. « Insee Références », mars.

⁶ Dont les filières sont très genrées (voir *infra*).

⁷ Bernard P.-Y. et Michaut C. (2018), « [Pourquoi les filles décrochent-elles ? L'effet du genre sur l'expérience du décrochage scolaire](#) », *Éducation & Formations*, n° 96, mars, p. 97-112.

Graphique 17 – Sorties précoces* du système scolaire : part des filles et des garçons âgés de 18 à 24 ans et écart en points de pourcentage



* Sorties précoces : le taux de sortants précoces mesure, parmi les 18-24 ans, la part de ceux « qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du diplôme national du brevet ».

Champ : France (hors Mayotte), population des ménages ordinaires.

Lecture : en 2022, les garçons sont 9,2 % à sortir précocement du système scolaire, contre 6 % des filles.

Source : Insee, enquêtes Emploi, calculs et corrections des ruptures de série DEPP

De ce point de vue, on peut s'interroger sur les moyens de prendre en compte dans les politiques publiques cette différenciation sexuée des filles et des garçons en situation de décrochage scolaire. Certes, la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) met en place des instruments pour un suivi plus individualisé des jeunes en difficulté éducative¹, mais elle s'appuie essentiellement sur l'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans instaurée en 2019² et confiée aux missions locales, et dans une moindre mesure sur la réforme du lycée professionnel de 2024³.

C'est effectivement des expériences scolaires difficiles qui marquent souvent le parcours des garçons décrocheurs, lesquels vivent majoritairement dans un environnement social défavorisé. Le diagnostic pour les filles sans diplôme est différent : elles sont moins en rupture avec la scolarité, mais éprouvent de graves difficultés d'insertion professionnelle,

¹ Éduscol (s.d.), « [De la prévention à la remédiation du décrochage scolaire](#) », ministère de l'Éducation nationale, Direction générale de l'enseignement scolaire.

² Par la [loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019](#) pour une école de la confiance.

³ Éduscol (s.d.), « [Réforme des lycées professionnels](#) », ministère de l'Éducation nationale, Direction générale de l'enseignement scolaire.

ce qui renvoie aussi à des freins périphériques à l'emploi, dont la maternité précoce, dans un environnement social très précaire. Lever ces freins à l'emploi, y compris en favorisant leur entrée dans des filières d'apprentissage ou en étendant le spectre de l'apprentissage à des filières très féminisées (dans le *care* notamment) comme préconisé dans le rapport de 2014, pourrait constituer un progrès de ce point de vue. Pour les garçons, l'accent pourrait être mis sur la prévention de leur exclusion scolaire dont le film *Entre les murs* est un témoignage émouvant. Comment éviter la rupture scolaire des garçons, qui sont davantage sanctionnés mais le sont au motif d'une présumée « nature turbulente », un stéréotype faisant fi de leur situation sociale et psychique dégradée ? L'obligation de scolarité ne suffit sans doute donc pas à résoudre totalement cette difficulté.

Les stéréotypes filles-garçons induisent des performances en mathématiques et en français très sexuées

Si la réussite scolaire des élèves est un facteur de différenciation genrée qui puise ses racines dans des valeurs accordées aux apprentissages par leur entourage, différentes selon le sexe, les disciplines dans lesquelles filles et garçons surclassent l'autre sexe sont également très déterminées par les capacités genrées qui leur sont attribuées, et les enseignants contribuent à cette assignation sexuée des compétences aujourd'hui comme hier¹. Les filles continuent de mieux réussir en français, les garçons en mathématiques, et les écarts tendant à s'accroître quelles que soient les enquêtes considérées. Ces écarts se construisent très tôt dans le parcours des enfants et la scolarité a des effets hétérogènes sur leur maintien. En effet, les écarts sexués de compétences disciplinaires n'apparaissent pas au même âge et n'évoluent pas de la même manière.

En mathématiques, filles et garçons ne manifestent pas de différence de performance avant 6-7 ans, si ce n'est plutôt en faveur des premières jusqu'à l'âge de 5 ans². À l'entrée en CP, les évaluations montrent une équivalence de niveau en mathématiques qui, pourtant, se dégrade très vite en défaveur des filles dès la fin de leur première année d'école primaire³. Et ces différences s'amplifient jusqu'à la fin du primaire, en particulier

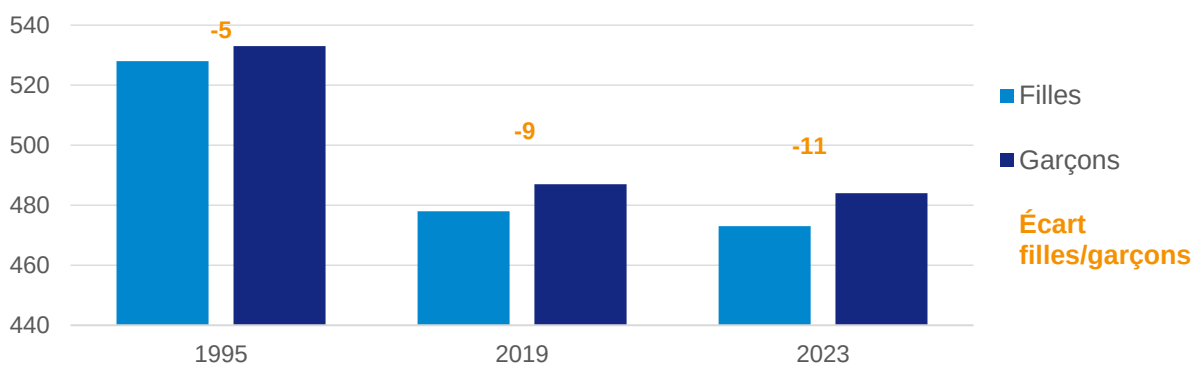
¹ Imberdis A., Toczec M.-C., Dutrévis M. et Sacré M. (2021), « [Disciplines scolaires et stéréotypes de genre : perceptions d'élèves et d'enseignant-es](#) », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 50(4), p. 623-652 ; Dutrévis, M. et Toczec M.-C. (2007), « [Perception des disciplines scolaires et sexe des élèves : le cas des enseignants et des élèves de l'école primaire en France](#) », *L'orientation scolaire et professionnelle*, vol. 36(3), p. 379-400. Ces deux études sur les enseignants et les élèves montrent la permanence de la priorité accordée aux mathématiques pour les garçons et au français pour les filles, quels que soient les résultats des élèves.

² Sur données Elfe, voir Fischer J.-P. et Thierry X. (2022), « [Boy's math performance, compared to girls', jumps at age 6 \(in the ELFE's data at least\)](#) », *British Journal of Developmental Psychology*, vol. 40(4), novembre, p. 504-219.

³ À partir des évaluations nationales standardisées en début, milieu et fin de CP : voir Breda T., Parraud J.-S. et Toutou L. (2024), « [Le décrochage des filles en mathématiques dès le CP : une dynamique diffuse dans la société](#) », *Note IPP*, n° 101, Institut des politiques publiques, janvier.

parmi les élèves les plus performants¹. Au collège, le caractère davantage studieux des filles leur permet de progresser et de réduire quelque peu leur écart dans cette discipline (évaluations réalisées à partir du panel d'élèves 2011² ou de l'enquête Cedre³). La moindre performance des filles ne disparaît pas néanmoins à la fin du collège : dans un contexte de baisse générale de niveau en mathématiques, les écarts avec les garçons ont même eu tendance à s'amplifier au fil des générations, que ce soit sur les compétences scolaires, évaluées par l'enquête internationale Timss à la fin de la 4^e (voir Graphique 18) et le test de positionnement en mathématiques à l'entrée de 2^{de} (voir Graphique 19), ou sur la culture mathématique au sens large (dans une dimension plus appliquée), évaluée par l'enquête internationale PISA sur les élèves de 15 ans (voir Graphique 20).

Graphique 18 – TIMSS, mathématiques, scores par sexe, classe de 4^e de collège ou équivalent



Champ : élèves en fin de 4^e.

Lecture : en 2023, en France les filles ont un score moyen inférieur de 11 points à celui des garçons.

Source : DEPP, IEA-Timss

Le contexte scolaire favorise en cela la reproduction de stéréotypes sur des compétences supposées masculines en mathématiques. Si les filles ont une perception plus positive des règles scolaires que les garçons, leur sentiment d'insécurité sur leur réussite dans cette discipline est bien plus élevé qu'en français par exemple, quel que soit le niveau des élèves, et atteint son maximum en 4^e⁴. Or l'anxiété vis-à-vis de cette discipline rend également les

¹ Fleury D., Le Cam M. et Vourc'h R. (2022), « [Panel des élèves entrés en CP en 2011 – Performances à l'école élémentaire selon le niveau scolaire initial et l'origine sociale](#) », *Note d'information*, n° 22.14, DEPP, mai.

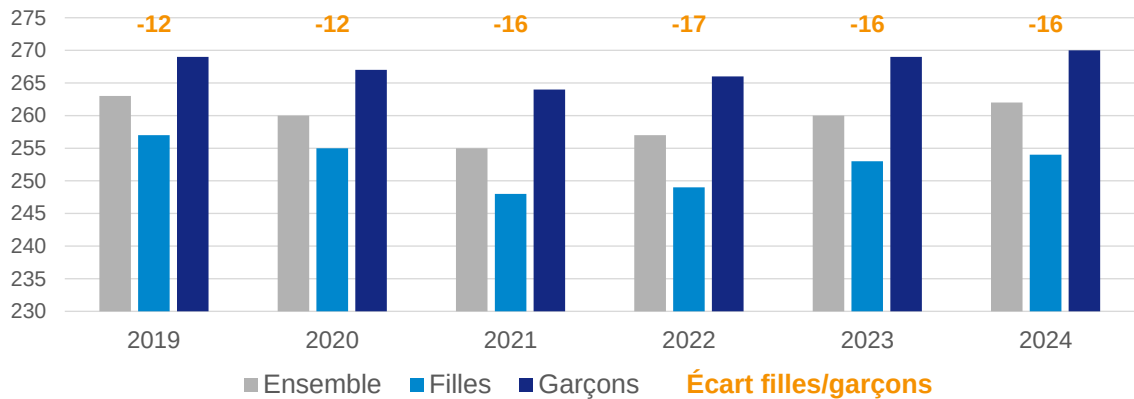
² Delarue M.-C., Heidmann L. et Raffy G. (2024), « [Étude des progressions au collège à partir du panel 2011. Méthodologie psychométrique et modélisation économétrique](#) », *Document de travail*, n° 2024-E25, DEPP, décembre.

³ Ninnin L.-M. et Salles F. (2020), « [Cedre 2008-2014-2019 Mathématiques en fin de collège : des résultats en baisse](#) », *Note d'information*, n° 20.34, DEPP, septembre.

⁴ DEPP (2023), [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Édition](#)

filles moins performantes, la crainte du préjugé ou la « menace du stéréotype », identifiée par Steele et Aronson¹, agissant comme une prophétie auto-réalisatrice.

Graphique 19 – Scores moyens et par sexe du test de positionnement en début de 2^{de} en mathématiques

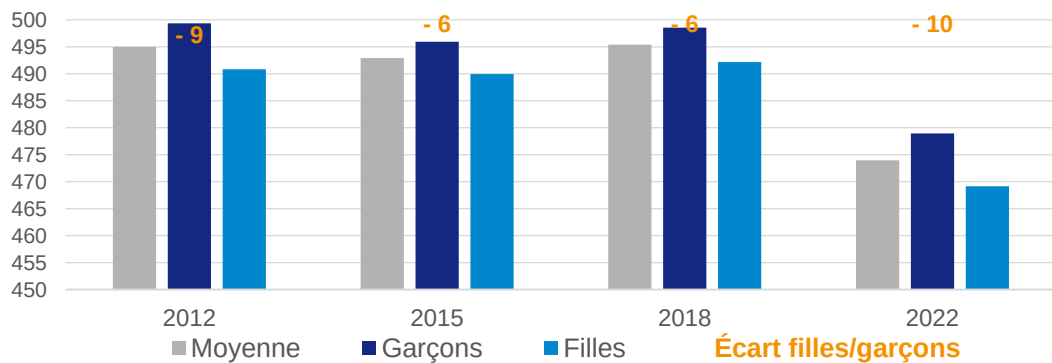


Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + COM (hors Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna), public et privé sous contrat.

Lecture : en 2024, le score moyen des filles au test de positionnement de 2^{de} est de 254 en mathématiques. Leur écart est de 16 points avec les garçons.

Source : DEPP, test de positionnement de début de 2^{de} générale et technologique

Graphique 20 – PISA, scores moyens et par sexe en culture mathématique, élèves de 15 ans scolarisés



Champ : élèves de 15 ans scolarisés.

Lecture : en 2022, le score moyen des filles de 15 ans en culture mathématique est de 474 points, soit 10 points de moins que les garçons.

Source : DEPP ; OCDE-PISA

2023, rapport, mars.

¹ Steele C. M. et Aronson J. M. (1995), « [Stereotype Threat and the Intellectual Test Performance of African Americans](#) », *Journal of Personality and Social Psychology*, vol. 69(5), novembre, p. 797-811.

Les politiques publiques ont été plutôt centrées sur la baisse du niveau en mathématiques, même si des préconisations pédagogiques à destination des enseignants ont été formulées pour réduire les inégalités filles-garçons dans cette discipline¹. Le Plan mathématiques, issu du rapport Villani-Torossian *L'enseignement des mathématiques en France* (février 2018), vise ainsi à renforcer les compétences en mathématiques des élèves, sans distinction de sexe : il s'appuie sur un réseau de référents dédiés, une formation des formateurs au niveau national et en académie, et sur l'organisation d'une formation des professeurs des écoles en proximité. En dépit d'une forte mobilisation, il souffre d'un manque de personnels et des difficultés de recrutement de professeurs de mathématiques², et tarde à produire des effets sur les résultats des élèves (voir TIMSS 2023). Aucune des mesures préconisées n'est à destination explicite des filles et des stéréotypes qui les handicapent dans la réussite de cette discipline.

En français, l'écart filles-garçons est marqué dès l'entrée au CP, les activités proposées aux filles par leur entourage ayant un contenu langagier plus important. Cette valorisation des interactions pour les petites filles renvoie au rôle sexué qu'on leur attribue de devoir prendre soin. Elle a pour pendant le développement d'activités plus physiques ou techniques pour les garçons. Ces écarts se renforcent tout au long de la scolarité, les filles continuant leur progression dans cette matière où elles sont plus en confiance, les garçons restant à la traîne. Ils sont pénalisés par un moindre intérêt pour la lecture et par des activités extra-scolaires (sport, jeux vidéo) qui incitent moins à la compréhension de l'écrit et à la pratique du langage.

Contrairement aux mathématiques, les écarts de compétences en français du primaire s'accroissent, en effet, au collège³. Dans un contexte de relative stabilité des performances en français des élèves, ces écarts semblent s'être accentués en fin de collège, même si on ne dispose que d'une seule évaluation à six ans d'intervalle (Cedre) pour en juger. Selon cette enquête, les garçons de 3^e qui accusaient en 2015 un retard de 6 points sur les filles en compétences langagières et littéraires ont doublé leur écart de performance en 2021 (12 points).

2.2. Une orientation scolaire des filles vers des filières peu rémunératrices et des garçons vers les filières professionnelles

Si les stéréotypes affectent la réussite scolaire, ils sont également très présents dans le choix des filières. À l'issue du collège, les jeunes femmes s'orientent toujours davantage

¹ Gauchard X. (2023), *Égalité filles-garçons en mathématiques*, rapport IGÉSR n° 22-23-139A, février.

² Desbuissons G., Sidokpohou O. et al. (2022), *Suivi du Plan mathématiques*, rapport IGÉSR n° 2021-228, janvier.

³ Fleury D., Le Cam M. et Vourc'h R. (2022), « *Panel des élèves entrés en CP en 2011...* », *op. cit.*

dans la santé et le social et toujours moins que les jeunes hommes dans les filières de production, d'ingénierie, de mathématiques/physiques et du numérique. Sentiment de compétences et rôles sociaux, différenciés selon les sexes, se conjuguent pour reproduire un déterminisme social qui exclut les jeunes femmes des sciences et incline les jeunes hommes vers la voie professionnelle et les filières d'excellence. Adolescents et jeunes adultes reproduisent inconsciemment le schéma de leurs parents ou de la société en général où le père est encore le plus souvent le principal apporteur de revenu et la mère un soutien familial, y compris dans les formations aux métiers auxquels ils et elles se destinent.

Voie professionnelle et apprentissage : des filières toujours masculines

Conséquence de cette division sexuée des rôles sociaux, les formations professionnalisantes sont davantage investies par les jeunes hommes à tous les niveaux d'études.

Après le collège, les filles choisissent moins la voie professionnelle où l'apprentissage domine et l'écart avec les garçons s'est amplifié depuis dix ans. En 2013, elles représentaient 46 % des élèves en voie professionnelle tous niveaux confondus (CAP/BEP et bac pro), elles ne comptent plus que pour 41 % des effectifs en 2023¹. Quand elles rejoignent la voie professionnelle, elles sont moins souvent en apprentissage (seulement la moitié d'entre elles en 2020) que les garçons (62 %). La proportion d'apprenties en CAP/BEP a néanmoins augmenté depuis 2011 (32 % des filles seulement étaient alors en apprentissage)². Cette inégalité persistante tient également au plus faible nombre de formations en apprentissage menant à des métiers féminisés, vers lesquelles les filles allant dans la voie professionnelle sont encore orientées massivement (voir *infra*).

C'est également le cas dans l'enseignement supérieur (du BTS au master) où l'apprentissage s'est beaucoup développé depuis dix ans, en particulier depuis la loi « Avenir professionnel » de 2018 qui a repoussé à 29 ans les bornes d'âge pour ce type de contrat et favorisé son financement public. Alors que l'enseignement supérieur comptait pour moins d'un tiers des apprentis en 2012, il en représente 60 % en 2022. Plus présentes dans les formations post-baccalauréat, les jeunes femmes ont pleinement bénéficié de cet essor, avec une hausse de 75 % en apprentissage. La part des jeunes femmes de 15 à 29 ans en apprentissage s'est ainsi accrue de 5 points depuis 2013, en particulier dans l'enseignement supérieur où quatre apprentis sur dix sont des femmes en 2022 (c'était trois sur dix en 2012). Néanmoins, la hausse de l'apprentissage a profité presque autant aux hommes, avec lesquels l'écart s'est réduit de moins d'un point (voir Tableau 7). De ce point de vue, la générosité récente à l'égard de la formation en alternance n'a pas permis de résorber ces

¹ Sources : DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

² DEPP (2013), *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Édition 2013*, rapport, mai, p. 27.

inégalités entre les sexes qui se répercutent sur les différences sexuées d'insertion professionnelle. L'apprentissage favorise, en effet, l'entrée sur le marché du travail, limitant la durée de chômage et la précarité des contrats qui sont le lot de nombreux jeunes débutants.

Tableau 7 – Évolution de l'écart 2013-2023 de la part des hommes et des femmes en apprentissage

	Hommes	Femmes	Écart F/H	Odds ratio H/F
2013	10 %	6,4 %	3,56 %	1,6
2020	10,90 %	7,56 %	3,34 %	1,5
2023	14,07 %	11,21 %	2,87 %	1,3

Champ : population âgée de 15-29 ans vivant en logement ordinaire ; France (hors Mayotte).

Lecture : la part des femmes de 15 à 29 ans en apprentissage est passée de 6,4 % en 2013 à 11,2 % en 2023, celle des hommes est passée de 11 % à 14 %. Au total, l'écart entre les deux sexes dans l'apprentissage a diminué, passant de 3,6 points à 2,9 points. Les hommes avaient 1,6 fois plus de chances d'être en apprentissage en 2013, un rapport de chance qui s'est réduit à 1,3 en 2023.

Source : calculs France Stratégie, d'après les enquêtes Emploi de l'Insee

La prédominance des jeunes hommes dans la voie professionnelle et la formation en alternance s'étend aux cycles courts, plus orientés vers l'accès rapide à une profession (BTS, DUT)¹ où les jeunes hommes sont devenus majoritaires en 2021 (ils représentent 51 % des diplômés de ces cycles en 2021, contre 46 % en 2013). La socialisation des garçons en faveur de l'accès à une profession leur assurant une autonomie financière, mais aussi leur moindre investissement scolaire explique sans doute cette évolution très conforme aux stéréotypes.

Une orientation des filles dans des filières éducatives moins rémunératrices

Le caractère sexué des filières de formation n'est pas spécifique à la voie professionnelle. Au lycée comme dans l'enseignement supérieur, les stéréotypes qui affectent les compétences scolaires du primaire au collège sont accentués par les préférences marquées des jeunes femmes pour les disciplines littéraires et les formations d'aide et de soin, qui ont pour pendant une prédilection des jeunes hommes pour les disciplines scientifiques ou les formations techniques et de production.

¹ Dont une partie est réalisée en alternance comme dans le reste de l'enseignement supérieur.

Au lycée, les filles délaissent les spécialités scientifiques et se concentrent dans les services à la personne et aux particuliers

Dans la voie générale, les lycéennes choisissent moins les spécialités scientifiques et la réforme du baccalauréat¹ a plutôt accentué cette tendance ou a permis de la révéler précocement². Alors que la part des lycéennes en terminale scientifique (S) s'approchait de la parité, atteignant 47,5 % en 2018³, contre 45,7 % en 2009⁴, la possibilité de choisir un nombre restreint de spécialités au lycée depuis 2019⁵ a renforcé le caractère genré des disciplines, notamment en mathématiques. Ainsi la proportion de filles qui suivent au moins 6 heures de cours de mathématiques par semaine en terminale⁶ est passée de 48 % en 2019 à 40 % en 2021 avant de se redresser légèrement à 42 % en 2023 (voir Graphique 21).

Le vivier de filles susceptibles de rejoindre une formation supérieure scientifique s'est donc amenuisé. Car nombre de ces filières ne sont pas accessibles aux élèves qui n'ont pas pris les mathématiques comme spécialité en terminale, en particulier les écoles d'ingénieurs post-baccalauréat et les prépas scientifiques. Or les filles qui ont choisi les mathématiques comme enseignement de spécialité en première sont plus nombreuses que les garçons à l'abandonner en terminale (42 % des filles en 2022-2023 contre 24 % des garçons)⁷. Au total, un tiers seulement des filles (33 %) suivent un enseignement de

¹ La réforme du lycée et du baccalauréat général et technologique de 2018 (effective à la rentrée 2019) a supprimé les trois séries du bac général (L, ES et S), mais pas les séries technologiques. Les élèves suivent trois enseignements de spécialités en 1^{re} puis deux en terminale, ces choix étant libres en voie générale et déterminés en fonction de leur série en voie technologique.

² Avant la réforme, les jeunes filles délaissaient massivement post-baccalauréat les filières mathématiques et scientifiques d'une manière générale, même quand elles étaient issues d'une filière scientifique (ancienne terminale S).

³ DEPP (2020), *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Édition 2020*, rapport, mars.

⁴ Smeding A., Dumas F., Loose F. et Régner I. (2013), « *Order of administration of math and verbal tests: An ecological intervention to reduce stereotype threat on girls' math performance* », *Journal of Educational Psychology*, vol. 105(3), p. 850-860.

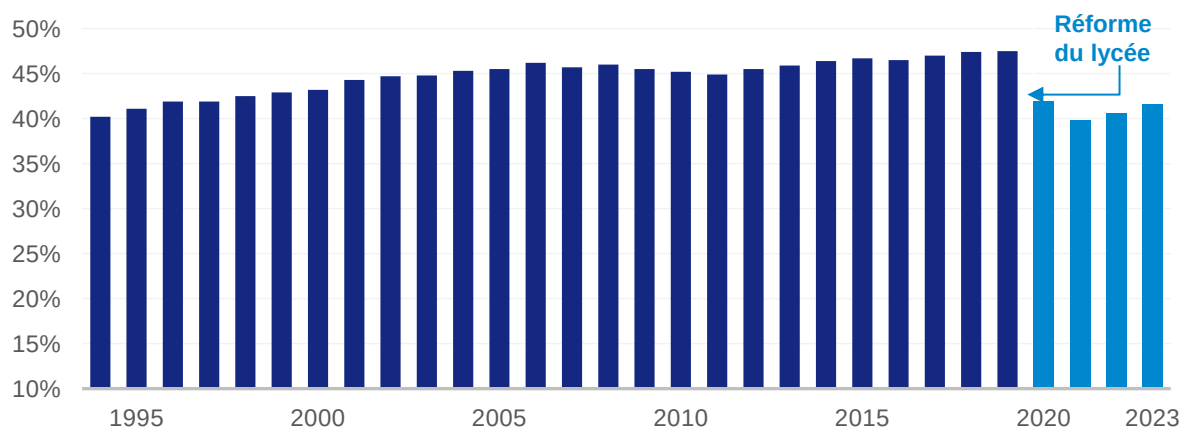
⁵ Depuis la rentrée 2019, les élèves choisissent en première générale trois enseignements de spécialités (qui viennent s'ajouter au tronc commun et aux deux langues vivantes obligatoires) puis en abandonnent une des trois en terminale.

⁶ Pour comparer l'orientation vers cette matière avant et après la réforme du baccalauréat, le nombre d'heures de mathématiques (au moins 6 heures) constitue un proxy du choix de la discipline : de 1994 à 2019, les élèves de terminale scientifique avaient 6 à 8 heures de mathématiques par semaine ; à partir de 2020, les élèves en spécialité mathématiques ont 6 à 9 heures de mathématiques par semaine.

⁷ Dauphin L. (2024), « *Les choix d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels à la rentrée 2023* », *Note d'information*, n° 24.06, DEPP.

spécialité en mathématiques en terminale générale, contre près de trois garçons sur cinq (57 %), et l'écart de sexe est resté identique depuis la réforme du lycée.

Graphique 21 – Part des filles ayant au moins 6 heures de maths par semaine en terminale générale de 1994 à 2023



Champ : établissements publics et privés sous contrat.

Lecture : 42 % des filles en terminale générale ont au moins 6 heures de mathématiques par semaine en 2023, contre 48 % en 2019 avant la réforme du baccalauréat.

Source : DEPP (2023), *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur. Édition 2023*, rapport, mars

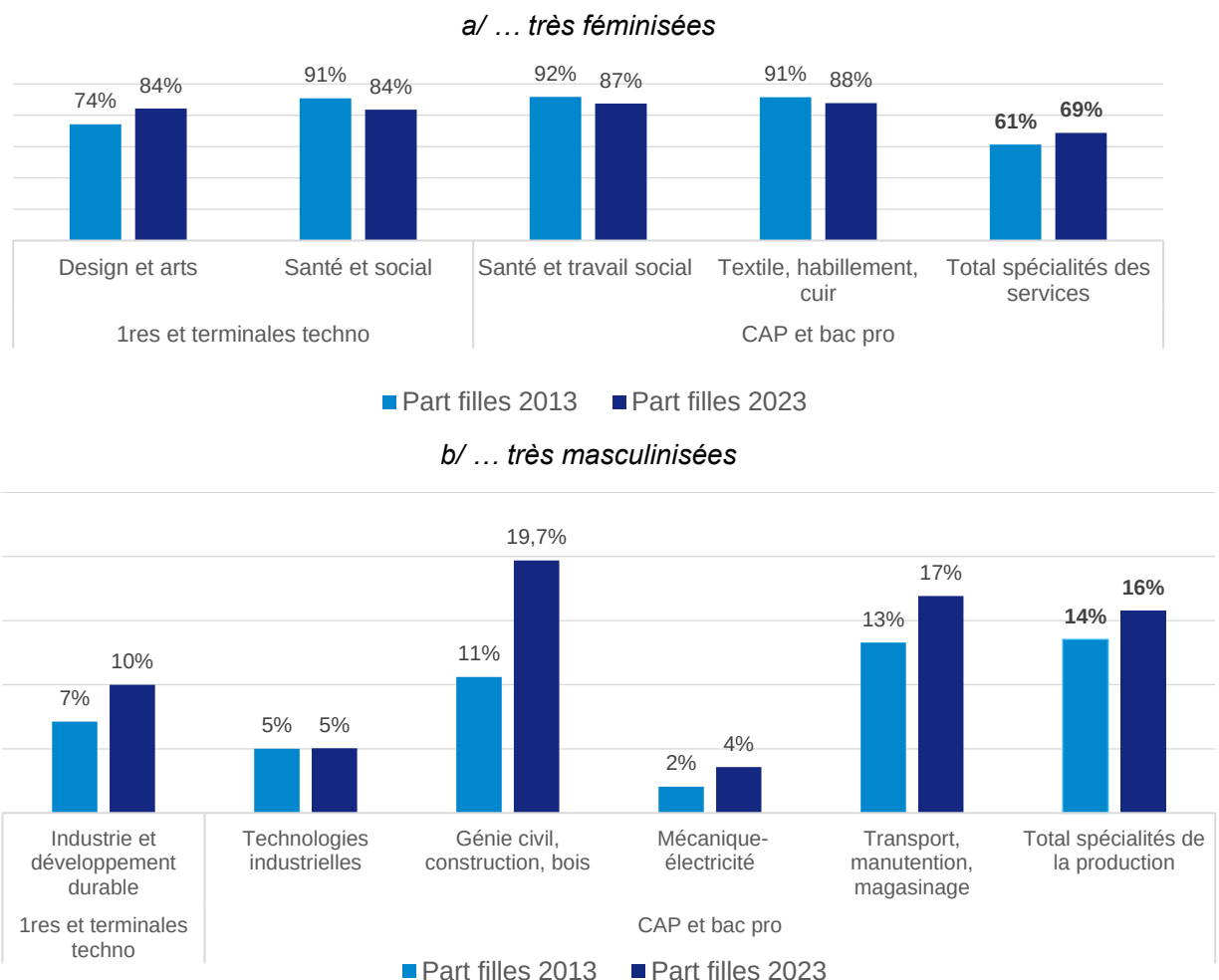
Si la discipline la plus choisie en terminale, où les écarts filles-garçons sont les plus notables, reste les mathématiques, d'autres très demandées sont également très genrées. La physique-chimie est la troisième discipline choisie par les élèves de terminale¹, mais par 26 % des filles et 38 % des garçons en 2023, soit un écart de 12 points, stable depuis 2020. Les classes y sont néanmoins presque mixtes en raison d'un nombre plus élevé de filles en terminale générale (56 %). Symétriquement, si les spécialités « Langues, littérature et cultures étrangères et régionales » et « Humanités, littérature et philosophie » sont les sixième et septième spécialités choisies par les élèves de terminale générale (respectivement 18 % et 11 % des élèves en 2023), c'est essentiellement du fait des filles qui y sont ultra-majoritaires depuis 2020, comme elles l'étaient dans les classes de terminale littéraire avant la réforme du baccalauréat.

Enfin d'autres spécialités, bien que moins répandues (représentant moins de 5 % des élèves de terminale générale), sont très peu choisies soit par les filles (Numérique et sciences informatiques, Sciences de l'ingénieur et sciences physiques), soit par les garçons (Arts, Littérature et langues et cultures de l'Antiquité).

¹ Après les sciences économiques et sociales.

Dans les séries technologiques et la voie professionnelle, le caractère sexué des filières a eu, à l'inverse, tendance à se réduire même s'il reste très marqué. Dans les formations très féminisées, la part des garçons progresse dans la santé et le social dans les lycées professionnels et technologiques (voir Graphique 22a). Elle continue néanmoins de régresser en première et terminale technologique dans le design et les arts. Dans les filières très masculinisées, la progression des filles est encore plus sensible, en particulier dans les filières de la construction et de la manutention en voie professionnelle (voir Graphique 22b).

Graphique 22 – Part des filles dans les filières technologiques (1^{res} et terminales) et professionnelles (CAP et bac)



Note : les filières sélectionnées sont non mixtes (moins de 30 % de filles ou de garçons) et représentent au moins 2 % des élèves en voie professionnelle.

Champ : France, établissements publics et privés sous contrat.

Source : DEPP (2014), *Repères et références statistiques* et DEPP (2024), *Repères et références statistiques* »

Dans l'enseignement supérieur, les jeunes femmes s'orientent toujours davantage dans la santé et le social et toujours moins que les jeunes hommes dans les filières d'ingénierie, de mathématiques/physiques et du numérique

Dans l'enseignement supérieur, la même orientation genrée se reproduit. Les jeunes femmes restent minoritaires parmi les diplômés des disciplines scientifiques et de production¹, qui représentent à l'inverse 41 % des diplômes supérieurs obtenus par les jeunes hommes en 2021. Cette présence minoritaire, particulièrement marquée dans l'ingénierie et le numérique (voir Graphique 22a), relève d'un sentiment d'incompétence des jeunes femmes plus fort en mathématiques et en sciences, mais aussi d'une préférence pour d'autres disciplines qui correspondent à des rôles sociaux plus liés aux stéréotypes féminins ou dans lesquelles elles réussissent mieux.

Les jeunes femmes représentent ainsi les trois quarts des diplômés de l'enseignement supérieur dans les filières de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, qui mènent aux métiers de l'enseignement ou de l'aide et du soin aux personnes fragiles. L'orientation scolaire reproduit, en ce sens, la division sexuée du travail dans laquelle le « care » est dévolu aux femmes à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer². Symétriquement, la « production » et la technique sont historiquement associées au masculin.

Par conséquent, c'est dans le choix des spécialités de formation du soin et de l'éducation d'un côté, de l'ingénierie et du numérique de l'autre³ que l'écart entre les sexes est le plus notable : une étudiante sur cinq est diplômée en santé et en éducation contre un étudiant masculin sur dix ; inversement, 30 % des étudiants masculins sont diplômés en ingénierie et numérique contre seulement 7 % des étudiantes. Il est à noter que la médecine est la seule filière compétitive vers laquelle les jeunes femmes s'orientent.

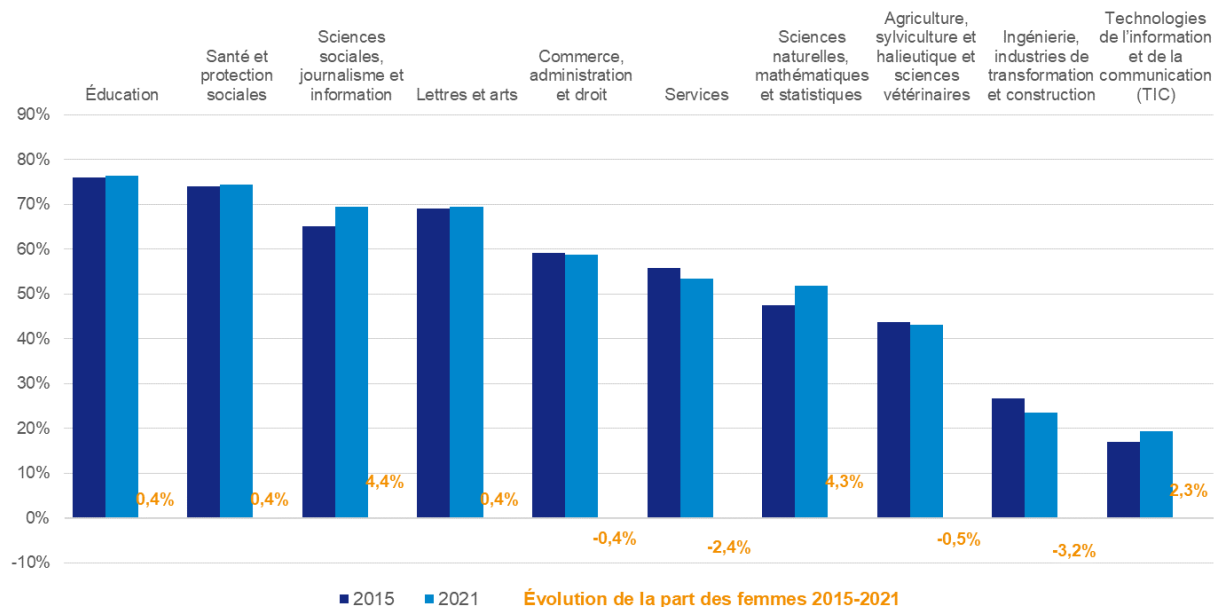
Les jeunes femmes sont également majoritaires parmi les diplômés du supérieur en lettres et arts, sciences sociales, journalisme et information (une étudiante sur cinq est diplômée de ces filières, moitié moins pour les étudiants masculins). Cela renvoie à la meilleure réussite des filles dans les matières littéraires, qui « réalise » en quelque sorte un stéréotype très fortement ancré (voir *supra*). C'est aussi le reflet d'une orientation des jeunes femmes plus souvent pensée en termes d'intérêt pour les études.

¹ Sciences naturelles, mathématiques et statistiques ; agriculture, sylviculture et halieutique et sciences vétérinaires ; ingénierie, industries de transformation et construction ; technologies de l'information et de la communication.

² Hugon A., Plumauzille C. et Rossigneux-Méheust M. (sous la dir.) (2019), « [Travail de care](#) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 49.

³ La santé, l'aide sociale et l'éducation d'un côté, l'ingénierie, les industries de transformation, la construction et les technologies de l'information et de la communication représentent chacun 17 % des diplômes obtenus par les étudiants en 2021.

Graphique 23 – Part des femmes diplômées des filières éducatives de l'enseignement supérieur : 2015-2021



Lecture : 19 % des jeunes femmes ayant suivi une formation supérieure (tous niveaux confondus) sont diplômées d'une filière « technologie de l'information et de la communication » (numérique) en 2021, soit une augmentation de 2,3 points par rapport à 2015.

Source : Stat (données administratives sur l'éducation : ESR)

En revanche, le commerce, l'administration et le droit sont des disciplines devenues très mixtes dans l'enseignement supérieur, alors que les effectifs étudiants y sont en croissance et représentent 36 % des diplômés du supérieur. De même, dans les sciences naturelles¹, statistiques et mathématiques, la parité est atteinte, essentiellement du fait de la féminisation de la filière biologie, alors qu'en mathématiques-statistiques et en environnement, les femmes ne représentent qu'un tiers des diplômés.

Le choix genré des spécialités de formation évolue peu dans le temps. L'écart d'orientation entre les sexes est demeuré presque identique dans l'ensemble des disciplines. Il s'approfondit même dans les sciences sociales, le journalisme et l'information qui se féminisent encore davantage et dans l'ingénierie, l'industrie de transformation et la construction qui se masculinisent : les étudiants s'orientent moins d'une manière générale vers ces disciplines, un désaveu plus prononcé parmi les étudiants masculins dans les sciences sociales et plus prononcé parmi les étudiantes dans l'ingénierie. La progression des jeunes femmes dans les technologies de l'information et de la communication résulte

¹ Biologie, physique, chimie, sciences de la terre, environnement.

essentiellement d'une offre de formation en forte croissance, même si elles s'orientent toujours très peu en proportion dans ces filières.

Des politiques publiques orientées vers les filles et les sciences

En dépit de résultats décevants, la lutte contre l'orientation sexuée dans le parcours scolaire a bien été depuis dix ans un objectif des politiques publiques. La convention de 2013 sur l'égalité filles-garçons dans le système éducatif, prolongée par une nouvelle convention en 2019, met ainsi l'accent sur l'orientation en faveur d'une plus grande mixité des formations. Cette démarche s'est principalement appuyée sur les référents égalité et a été déclinée dans dix régions (Provence-Alpes-Côte d'Azur, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne, La Réunion, Guyane). Néanmoins, cet objectif est entré en concurrence avec d'autres priorités, notamment la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui ont pris le dessus.

Un nouvel effort en faveur de la mixité éducative est perceptible depuis 2021, impliquant des objectifs chiffrés et de nouvelles procédures de lutte contre les stéréotypes.

Le nouveau plan « Toutes et tous égaux » 2023-2027 prévoit ainsi de nouvelles mesures visant à promouvoir la mixité dans les spécialités scientifiques, avec des objectifs dès le lycée, notamment pour les cours de mathématiques et de physique-chimie en classe de première, ainsi que l'option « mathématiques expertes » en terminale. Ce plan est accompagné du label « Égalité filles-garçons », destiné à promouvoir une culture d'égalité dans les établissements scolaires, avec des actions spécifiques pour inciter les filles à s'orienter vers les sciences. Lancé en 2023, ce label vise également la lutte contre les stéréotypes et contre les violences sexistes et sexuelles et ambitionne que l'ensemble des établissements scolaires s'engagent dans cette démarche d'ici 2027. D'après le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), il se déploie significativement depuis son lancement et plus de 1 000 établissements du second degré sont désormais labellisés (collèges et lycées sur l'ensemble du territoire).

Enfin, la loi Rixain de 2021 et son décret d'application de décembre 2023¹ imposent un index de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur. Chaque établissement doit publier des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (part des femmes/hommes dans les formations et dans les jurys, salaires par sexe des diplômés insérés dans l'emploi) et

¹ [Décret n° 2023-1400 du 29 décembre 2023](#) relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur.

les types d'actions mises en œuvre pour réduire les inégalités (formations et communications, accompagnement à la parentalité, mentorat ou tutorat, etc.).

Ces politiques restent essentiellement fondées sur une information plus transparente et sur des initiatives volontaires, les objectifs affichés restant indicatifs, sans incitation ni sanction financières. De plus, la mixité dans les formations est souvent assimilée à l'accès des filles aux filières scientifiques les plus rémunératrices, mais peu tournée vers l'orientation des garçons vers des filières très féminisées. Il en va ainsi du programme « Tech pour toutes », mesure phare du plan « Toutes et tous égaux », qui vise à accompagner, à l'horizon 2026, 10 000 jeunes femmes qui souhaitent commencer ou poursuivre des études supérieures dans le numérique (mentorat, formations, aides matérielles et financières). Les écoles d'ingénieurs (Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs Inria, France numérique et France université) se sont engagées à participer à cet objectif en développant dans le secteur du numérique leur opération « Ingénieuses » qui vise à encourager les jeunes femmes à embrasser des carrières dans l'ingénierie (création d'un prix décerné à une candidate, femme ou élève-ingénieure illustrant un parcours inspirant dans le numérique).

Beaucoup d'actions de sensibilisation et de mise en valeur des réussites de femmes en sciences sont menées par les pouvoirs publics ou les associations. Le gouvernement mène ainsi des campagnes de communication multimédia pour déconstruire les stéréotypes et promouvoir les filières STIM auprès des filles tandis que le ministère de l'Enseignement supérieur organise une « Fête de la Science » pour attirer les jeunes filles vers les sciences, en les présentant sous un angle ludique et pratique. Nombre d'initiatives associatives, souvent subventionnées par la puissance publique (gouvernement, établissements), promeuvent également l'image des femmes en sciences, organisent des rencontres avec des « *role models* » et mènent des actions de mentorat (« scienceuses », « femmes et sciences », « elles bougent » « elles en sciences »).



CHAPITRE 5

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION

EMPLOI ET FORMATION – ÉVOLUTION SUR DIX ANS DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES SUR QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Stagnation des écarts → Baisse des écarts ↗ Hausse des écarts ↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Inégalités sur le marché du travail</i>		
Écart de taux d'activité des femmes et des hommes aux âges de la parentalité (25-49 ans)	L'écart de taux d'activité entre femmes et hommes cesse de se combler aux âges de la parentalité, se réduisant de 0,2 point de pourcentage entre 2013 et 2023. 84,9 % des femmes et 93,3 % des hommes de 25-49 ans étaient actifs (en emploi ou au chômage) en 2013 ; c'est 84,5 % des femmes et 92,6 % des hommes en 2023, soit un écart de 8 points de pourcentage qui reste stable. – Source : EEC	→
Écart de temps partiel entre les femmes et les hommes	L'écart de temps partiel entre les femmes et les hommes reste élevé mais se réduit de 6 points de pourcentage entre 2014 et 2023. 32,5 % des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2014 contre 7,4 % des hommes ; elles sont 26,6 % en 2023 contre 7,8 % des hommes. – Source : EEC	↗
Écart entre la part des cadres dans l'emploi des femmes et la part des cadres dans l'emploi des hommes	Stabilité de l'écart entre 2013 et 2023 : 15,1 % des femmes en emploi étaient cadres ou exerçaient une profession intellectuelle supérieure en 2013 contre 20,4 % des hommes ; 19,7 % des femmes en emploi sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure en 2023, contre 25,1 % des hommes. – Source : EEC	→
Part des femmes parmi les peu qualifiés	La part des femmes parmi les employés peu qualifiés s'est réduite de 4 points de pourcentage entre 2013 et 2023, passant de 79,7 % à 75,8 %. 21,9 % des femmes en emploi étaient employées peu qualifiées en 2013, elles sont 17,2 % en 2023. Dans le même temps, la part des femmes parmi les ouvriers peu	↗

Indicateur	Résultat	Évolution
	qualifiés (moins de 5 % de l'emploi féminin en 2013 comme en 2023) a augmenté de 5 points de pourcentage, passant de 31,6 % en 2013 à 36,5 % en 2023. Au total, la part des femmes dans l'emploi peu qualifié a un peu diminué, passant de 63,3 % à 62,0 % en 2023. – <i>Source : EEC</i>	
Écart de salaire dans le privé entre les hommes et les femmes à temps de travail identique	Diminution de 5 points de pourcentage entre 2013 (19 %) et 2023 (14 %) dans le secteur privé. – <i>Source : Base tous salariés</i>	↗
La pénalité en termes de rémunération induite par la maternité est toujours aussi forte	En 2020, la naissance des enfants explique près de 90 % de l'écart sexué de rémunération du travail en France, contre seulement 50 % en 1990. La pénalité liée à la maternité se maintient quand les autres sources d'inégalités de revenu décroissent. – <i>Source : CAE, à partir de l'EEC</i>	→
<i>Ségrégation professionnelle</i>		
Part des métiers à dominante féminine (plus de 65 % de femmes) dans l'emploi des femmes et dans l'emploi total	La part des métiers à dominante féminine dans l'emploi des femmes s'est réduite de 3 points de pourcentage entre 2010 (66 %) et 2020 (63 %) et devrait atteindre 60 % en 2030 si on prolonge la part tendancielle de chacun des sexes dans les métiers. Dans le même temps, leur poids dans l'emploi total est passé de 40 % en 2010 à 38 % en 2020 et devrait s'élever à 37 % en 2030. – <i>Source : EEC</i>	↗
Part des métiers à dominante masculine dans l'emploi des hommes	La part des métiers à dominante masculine dans l'emploi des hommes se réduit de 5 points de pourcentage entre 2010 (64 %) et 2020 (59 %) et devrait atteindre 58 % en 2030 si on prolonge la part tendancielle de chacun des sexes dans les métiers. Dans le même temps, leur poids dans l'emploi total est passé de 39 % en 2010 à 38 % en 2020, une part qui devrait rester stable en 2030. – <i>Source : EEC</i>	↗
Part des métiers mixtes (entre 35 % et 65 % de femmes ou d'hommes) dans l'emploi total	La part des métiers mixtes dans l'emploi total a augmenté de 2 points de pourcentage entre 2010 (23 %) et 2020 (25 %), un poids qui devrait atteindre 26 % en 2030 si on prolonge la part tendancielle de chacun des sexes dans les métiers. – <i>Source : EEC</i>	↗
Part des femmes dans l'emploi des ingénieurs et cadres de l'industrie et de l'informatique	La part des femmes s'est réduire de 4 points de pourcentage entre 2010 (27 %) et 2020 (24 %) et devrait encore reculer en 2030 si on prolonge la part tendancielle des femmes dans ces métiers. – <i>Source : EEC</i>	↘

Indicateur	Résultat	Évolution
Indice de ségrégation professionnelle* des actifs en emploi	L'indice de ségrégation professionnelle des actifs en emploi est passé de 26,3 % en 2010 à 25,4 % en 2020, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage. Si on prolonge la part de chacun des sexes dans les métiers, la diminution de la ségrégation devrait ralentir d'ici à 2030. Un quart des travailleurs et travailleuses devraient toujours être réalloué(e)s dans un autre métier pour parvenir à la parité des sexes dans toutes les professions**. – Source : EEC	↗
Indice de ségrégation professionnelle* des jeunes débutants	L'indice de ségrégation professionnelle des jeunes débutants*** est passé de 25 % en 2011-2013 à 24,1 % en 2018-2020, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage. – Source : EEC	↗

* L'indice de ségrégation professionnelle mesure la part de femmes/hommes qu'il faudrait réallouer dans une autre profession pour atteindre une égalité parfaite des sexes.

** La rupture de série de 2021 ne permet pas de comparer les séries chronologiques. Néanmoins, sur 83 familles professionnelles, l'indice de ségrégation professionnelle s'élève à 24,5 % sur la période 2021-2023, ce qui est cohérent avec les résultats sur les anciennes nomenclatures de métiers (FAP 2009).

*** Jeunes en emploi sortis de formation initiale trois ans avant.

Introduction

Si les stéréotypes de genre marquent les parcours des enfants et des adolescents de la petite enfance à l'école (voir [Chapitre 3](#) et [Chapitre 4](#)), ils influencent leur entrée sur le marché du travail, déjà en partie construite par les parcours scolaires. Les enfants et les adolescents ont intériorisé une image inégalitaire de l'investissement professionnel et des métiers occupés par les parents, et plus généralement par leur entourage et dans la société, qu'ils risquent de reproduire dans leurs trajectoires éducatives et professionnelles.

La première inégalité auxquels les enfants et les adolescents sont confrontés est celle d'un plus faible investissement professionnel des mères, qui pèse durablement sur les trajectoires des filles et des femmes. Le choix de ne pas travailler est largement dicté par la maternité. Cela conduit à un écart d'activité entre les sexes aux âges de la parentalité qui se maintient depuis dix ans, le soin des enfants et des proches fragiles (handicap, perte d'autonomie) restant l'apanage des femmes dans les couples. Partant, elles sont plus souvent à temps partiel et moins mobiles professionnellement, occupent des postes moins qualifiés et moins rémunérateurs. Malgré la réduction des inégalités salariales depuis dix ans, la pénalité liée à la maternité maintient des écarts de revenu entre femmes et hommes, y compris dans les jeunes générations. La persistance d'un arbitrage, ressenti ou contraint, entre le travail rémunéré et le soin des enfants qui continue de ne s'appliquer qu'aux mères traduit la permanence d'une norme genrée où le *care* reste assigné aux femmes.

Ces normes de « travail » selon les sexes s'appliquent aussi aux métiers exercés, différents qu'on soit femme ou homme. Et c'est la seconde inégalité à laquelle les enfants et les adolescents sont exposés et qu'ils reproduisent très tôt dans le choix de leurs orientations scolaires. La mixité des métiers a certes progressé depuis dix ans, mais sa progression ralentit : une division sexuée des professions se maintient, dans laquelle les fonctions de la sphère autrefois domestique semblent « réservées » aux femmes et celles techniques et/ou mobilisant la force physique aux hommes. Cette segmentation sexuée des métiers n'est pas sans incidence sur les inégalités de trajectoires professionnelles. Une partie des métiers féminisés sont, à qualification égale, moins rémunérateurs, le temps partiel y est parfois un mode habituel de gestion de la main-d'œuvre, et les possibilités de promotion et d'encadrement sont moindres.

Le maintien de cette ségrégation professionnelle reflète en partie des choix sexués de parcours éducatif. Les filières de formation dans la santé et l'éducation sont ainsi très féminisées comme les professions qui y conduisent ; inversement les jeunes femmes sont minoritaires dans les filières « mathématiques, ingénierie, systèmes » comme dans les métiers techniques et de production. Les cursus éducatifs ne sont pas la seule cause de cette reproduction. Elle est souvent redoublée par une « préférence » des candidats ou des recruteurs, qui perpétue la ségrégation sexuée des métiers. Ce constat invite à agir de concert sur les représentations sexuées des métiers et des filières de formation qui y conduisent.

1. L'impact négatif de la parentalité sur les carrières des femmes reste fort

Depuis dix ans, l'insertion professionnelle des jeunes filles au sortir de leur parcours éducatif a progressé. Leurs perspectives de carrière restent cependant inférieures à celles des hommes, en dépit d'une meilleure réussite scolaire.

Cet écart demeure d'abord en raison d'un impact, différencié en fonction du sexe, de la parentalité sur les trajectoires professionnelles. Si la place sur le marché du travail des femmes progresse depuis plus de vingt ans (leur taux d'activité, de 71 % en 2023, se rapproche de celui des hommes) et si la bi-activité des couples est devenue la règle, il n'en va pas de même du partage des tâches parentales, et domestiques d'une manière générale. Le stéréotype de la mère, garante « naturelle » de l'éducation des enfants, et celui du père, garant « naturel » du revenu du foyer, restent fortement ancrés dans les valeurs véhiculées en France comme ailleurs en Europe¹. Ce partage genré des tâches économiques et domestiques toujours très prégnant influence les comportements des

¹ Coron C. (2023), « [Gender stereotypes in Europe](#) », *Économie et Statistique*, n° 541, p. 33-53.

femmes et des hommes comme des recruteurs qui vont intérioriser cette norme sociale. En retour, les parents, et plus généralement l'ensemble de l'entourage, vont donner une image stéréotypée de ce partage aux enfants, contribuant *de facto* à sa perpétuation.

1.1. Des femmes moins actives que les hommes, en particulier quand elles sont mères

La représentation genrée de la mère comme « pivot de l'éducation » et la concurrence que peut exercer l'activité professionnelle sur le soin prodigué aux enfants se manifestent dès l'entrée sur le marché du travail. À niveau de diplôme égal, les femmes restent moins actives que les hommes et c'est la naissance d'un enfant qui pénalise leur entrée et leur maintien sur le marché du travail. Quel que soit leur niveau d'étude, les mères de deux enfants en bas âge¹ sont deux fois plus souvent inactives que les autres². Et cette pénalité liée à la maternité n'épargne pas les jeunes générations. Parmi les jeunes couples sortis de formation sept ans avant, 14 % des mères de plusieurs enfants ne travaillent pas ni ne recherchent d'emploi en 2017, tandis que la situation des hommes ne varie pas avec la naissance des enfants et que les jeunes femmes sans enfants sont beaucoup moins inactives (4 %)³. Ce constat ne varie pas avec les générations : en 2020, parmi les jeunes sortis de formation initiale trois ans avant (génération 2017), « les jeunes mères ont moins de chances d'être en emploi que les femmes sans enfant, le fait d'être père accroît en revanche les leurs⁴ ». Si les mères ont accru leur participation au marché du travail depuis vingt ans, les pères n'ont pas diminué leur investissement dans la sphère professionnelle, ce qui aurait traduit un meilleur partage des tâches parentales⁵.

Signal de cette parentalité à deux vitesses, l'écart de taux d'activité des femmes et des hommes, qui s'était fortement réduit aux âges de la parentalité (25-49 ans) jusqu'au milieu des années 1990, se comble ensuite beaucoup plus lentement et stagne depuis dix ans (voir Tableau 8). Cette stabilisation de l'écart d'activité hommes/femmes intervient alors

¹ Dont l'un au moins est âgé de moins de 3 ans.

² Algava E. et Bloch K. (2023), « [L'inactivité depuis cinquante ans : la présence d'enfants continue de faire la différence entre femmes et hommes](#) », dans Insee (2023), *Femmes et hommes, l'égalité en question – Édition 2022*, coll. « Insee Références », mars, p. 71-88.

³ Couppié T. et Épiphanie D. (2022), « [Lorsque l'enfant paraît : heurs et malheurs dans les carrières des jeunes couples](#) », dans Couppié T., Dupray A., Gasquet C. et Personnaz E. (coord.), *Chemins vers l'emploi et la vie adulte : l'inégalité des possibles. Les sept premières années de vie active de la Génération 2010*, Céreq, coll. « Céreq Essentiels », n° 4, décembre, p. 87-96.

⁴ di Paola V., Épiphanie D. et Del Amo J. (2023), « [Inégalités de genre en début de vie active, un bilan décourageant](#) », *Céreq Bref*, n° 442, juillet.

⁵ Esteban L. (2024), « [L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères](#) », *Études et résultats*, n° 1298, Drees, mars. La prochaine enquête Emploi du temps de l'Insee permettra d'apprécier si le partage des tâches parentales a progressé.

même que la réforme du congé parental depuis 2014 a plutôt dissuadé les mères de suspendre temporairement leur emploi¹ (sans inciter les pères – voir [Chapitre 3](#)).

Tableau 8 – Évolution de l'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes par âge, en points de pourcentage : 1984-2023

	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans	15-64 ans	15 ans ou plus
1984	8	25	22	21	21
1994	6	16	14	13	15
2004	8	12	8	10	11
2014	6	8	5	7	8
2023	5	8	4	6	7

Champ : France hors Mayotte, personnes en logement ordinaire, de 15 ans ou plus.

Lecture : entre 2014 et 2023, l'écart de taux d'activité entre les femmes et les hommes âgés de 25 à 49 ans est resté inchangé à 8 points de pourcentage.

Sources : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail (1984-2023)

1.2. Le temps partiel : un moyen de concilier vie familiale/vie professionnelle pour les femmes, mais pas pour les hommes

Même quand les deux conjoints travaillent, les stéréotypes sur les rôles genrés des pères et des mères participent de leurs choix différenciés de carrière et de temps de travail. Après une naissance, les mères passent beaucoup plus souvent à temps partiel que les pères, y compris dans les jeunes générations², et c'est la raison principale qu'elles invoquent pour justifier ce choix, une raison invoquée par seulement 8 % des hommes à temps partiel³. Si on observe depuis 2014, et surtout depuis 2017, une petite convergence des taux de temps partiel⁴, l'écart entre les femmes et les hommes demeure considérable (deux personnes à temps partiel sur trois sont des femmes) et sa légère baisse résulte davantage de contraintes professionnelles (voir *infra*) que d'une parentalité mieux partagée. Rappelons toutefois qu'un écart très élevé entre les hommes et les femmes en termes de temps partiel s'observe également chez les personnes sans enfant, ce qui renvoie aux métiers exercés (voir *infra*).

¹ Guergoat-Larivière M., Narcy M. et Sari F. (2023), *L'impact de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) sur le congé parental des pères, l'emploi des mères et les modes de garde*, rapport final, Haut Conseil de la famille de l'enfance et de l'âge, avril.

² Couppié T. et Épiphanie D. (2022), « *Lorsque l'enfant paraît...* », *op. cit.*

³ Dares, « *Le temps partiel* », données annuelles nationales au 16 avril 2024.

⁴ Insee et Dares (2023), *Emploi, chômage, revenus du travail : temps partiel – Édition 2023*, coll. « Insee Références », juin.

De manière générale, beaucoup de mères mettent en suspens leur carrière après la naissance de leurs enfants, alors que l'investissement professionnel des hommes est plutôt redoublé par la paternité, la parentalité jouant le rôle de révélateur d'une division genrée des tâches qui avait pu sembler diminuer au fil des générations. De manière symptomatique, l'enquête européenne sur les valeurs montre ainsi un regain d'adhésion aux stéréotypes de genre aux âges de la parentalité¹. Ce constat est confirmé par l'enquête *Conditions de vie et aspirations* du Crédoc de 2020 : les couples avec enfants pensent plus souvent que les femmes ne devraient jamais travailler quand elles ont des enfants en bas âge (13 %, contre 5 % des couples sans enfant)². Signal supplémentaire de la persistance d'une division sexuée des tâches parentales et économiques, la part des couples qui ont des revenus comparables en 2010-2016³ plafonne à 50 % – 53 % entre 25 et 30 ans – puis elle diminue à nouveau chez les couples plus âgés au profit des couples où l'homme est le principal apporteur de revenus⁴.

L'adaptation de leur trajectoire professionnelle au soin des enfants conduit ainsi les mères à privilégier des emplois leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ce sont elles qui prennent les congés parentaux (voir [Chapitre 3](#)), qui limitent leur trajet domicile-travail pour leur permettre d'aller chercher leurs enfants à l'école, qui réduisent leur mobilité géographique en début de carrière pour ne pas les perturber ou qui mettent leur carrière entre parenthèses pour suivre leur conjoint⁵. Les femmes sont également surreprésentées dans la fonction publique car elles privilégient la stabilité et de bonnes conditions de travail et consentent en échange au « déclassement » plus facilement que les hommes⁶. Si les hommes sont moins déclassés dans le public que dans le privé (en termes de salaires ou de qualification par rapport à leur niveau de diplôme), les femmes qui travaillent dans la fonction publique ont ainsi un ressenti plus positif que les hommes agents publics et que les salariés du privé car elles valorisent davantage la stabilité de l'emploi.

¹ Coron C. (2023), « [Gender stereotypes in Europe](#) », *op. cit.*

² Insee (2022), [Femmes et hommes, l'égalité en question – Édition 2022](#), coll. « Insee Références », mars, section « 6.5. Stéréotypes de genre », p. 154-155. Voir aussi Coulange M. et Hoibian S. (2020), [Quelques éléments sur l'opinion des Français sur l'orientation des jeunes selon leur genre et l'éducation à la vie affective et sexuelle](#), Crédoc, octobre.

³ Calculé à partir de l'échantillon démographique permanent.

⁴ Marynissen L. (2022), « [Prêts pour un premier enfant ? Le rôle des positions relatives de l'emploi des conjoints sur l'entrée en parentalité en France](#) », *Population*, 2022/3, vol. 77, p. 411-437.

⁵ Dares (2019), « [Mobilités géographiques, emplois et inégalités](#) », *Travail et Emploi*, n° 160, coord. par Brunet C. et Rieucau G., décembre.

⁶ di Paola V. et Moullet S. (2009), « [Femmes et fonction publique : un risque calculé de déclassement ?](#) », *Travail et Emploi*, n° 120, octobre-décembre, p. 47-61.

2. Il en résulte des inégalités femmes-hommes persistantes depuis dix ans

Ces choix (ou non choix) professionnels, ancrés dans une vision patriarcale de la division du travail au sein des couples, ont des implications sur les trajectoires de carrière des femmes et des hommes.

2.1. Le plafond de verre résiste

Parce que, pour élever leurs enfants, elles ont des parcours professionnels plus heurtés avec des passages plus fréquents vers l'inactivité que les hommes, qu'elles travaillent plus à temps partiel, qu'elles sont moins mobiles, que leur choix d'emploi vise plus souvent la compatibilité avec leur vie familiale quitte à accepter un poste moins qualifié, qu'elles optent pour des métiers moins rémunérateurs, les femmes en payent au final le prix, en termes d'ascension professionnelle et de revenus d'activité. Elles perdent ainsi le gain de leur réussite scolaire qui aurait pu les mener à des postes plus qualifiés et mieux rémunérés. À l'inverse, les hommes, en moyenne, compensent leur moindre réussite scolaire par une meilleure insertion sur le marché du travail, le choix de métiers plus rémunérateurs et des trajectoires professionnelles ascendantes plus fréquentes. Cet état de fait entretient lui-même la persistance d'une représentation du travail féminin « contingent » par rapport à un travail masculin « nécessaire »¹ (qui a pour pendant une répartition inégale des tâches parentales et domestiques).

Si les femmes deviennent plus souvent cadres, elles restent majoritaires dans les emplois peu qualifiés

Si les femmes sont presque aussi nombreuses dans l'emploi que les hommes depuis près de dix ans (une proportion stable à près de 49 % de l'emploi), et devraient le rester d'ici la fin de la décennie², elles occupent toujours des emplois moins qualifiés que les hommes : elles représentent plus de trois postes peu qualifiés sur cinq³, une proportion qui a peu varié depuis les années 1990⁴. Symétriquement, parce que l'emploi flexible se concentre sur les moins qualifiés, plus d'une personne sur deux (54 %) occupant un emploi à durée

¹ Maruani M. et Meron M. (2012), *Un siècle de travail des femmes en France. 1901-2011*, Paris, La Découverte.

² Si on prolonge les tendances passées d'hommes et de femmes dans les métiers (voir *infra*).

³ Définis comme les ouvriers et employés peu qualifiés.

⁴ Voir Insee (2023), *Activité, emploi et chômage en 2022 et en séries longues – Enquête Emploi en continu*, coll. « Insee Résultats », juin ; Insee (2024), *Activité, emploi et chômage en 2023 et en séries longues – Enquête Emploi en continu*, coll. « Insee Résultats », juillet.

limitée (CDD, intérim) est une femme en 2022, une part stable depuis les années 1980, qui se maintiendrait en 2030.

Pourtant les femmes sont plus nombreuses à devenir cadres depuis dix ans (43 % en 2023 contre 41 % en 2013). L'écart entre les sexes ne se réduit pas néanmoins, et suit seulement l'élévation globale du niveau de qualification des emplois occupés par les femmes et les hommes¹. Les femmes ont toujours moins de chances d'accéder à ce type de poste que les hommes, pourtant moins nombreux à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur.

Cette probabilité masculine plus forte d'accéder à un poste de cadre se vérifie dans les jeunes générations : plus diplômées que leurs homologues masculins, les jeunes femmes sorties de leurs études initiales trois ans avant restent, en 2013 comme en 2020, moins nombreuses que les jeunes hommes à occuper un poste de cadre et l'écart entre les deux sexes qui s'était réduit parmi les jeunes cadres débutants dans les années 2000² s'est même accentué dans la dernière décennie (les jeunes femmes représentaient 48 % des jeunes cadres en 2013, c'est 47 % en 2020), y compris quand les deux sexes sont issus des mêmes filières d'enseignement. Pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en emploi stable trois ans après leur sortie d'études en 2020, le fait d'être une femme réduit la probabilité d'être cadre à niveau de diplôme et spécialité de formation similaires. Cette perte de chance des femmes s'est accrue par rapport à la génération des jeunes débutants de 2013³. Elle explique en partie les inégalités salariales en début de vie active des jeunes femmes et des jeunes hommes⁴.

L'érosion des positions des femmes commence donc dès leurs premières années de vie active et se poursuit au long de leur parcours professionnel. Quand elles occupent des postes très qualifiés, elles exercent moins souvent des responsabilités hiérarchiques, y compris dans les jeunes générations, et leurs postes d'encadrement sont moins élevés (équipes plus restreintes, moindre responsabilité de budget/chiffre d'affaires)⁵. Elles demeurent également minoritaires parmi les créateurs et les dirigeants d'entreprises et

¹ L'écart entre la part des femmes et celle des hommes dans l'emploi des cadres est resté stable entre 2013 et 2023. Voir le tableau d'indicateurs fourni au début du présent chapitre.

² di Paola V., Dupray A., Épiphanie D. et Moullet S. (2017), « [Accès des femmes et des hommes aux positions de cadres en début de vie active : une convergence en marche ?](#) », dans Insee (2017), *Femmes et hommes, l'égalité en question – Édition 2017*, coll. « Insee Références », mars.

³ di Paola V., Épiphanie D., Del Amo J. (2023), « [Inégalités de genre en début de vie active...](#) », *op. cit.*

⁴ Herbaut E., Barone C. et Vallet L.-A. (2022), « [Filières du baccalauréat et emploi à la fin des études : contribution des parcours scolaires et analyse des écarts entre femmes et hommes](#) », *Économie et Statistique*, n° 530-31, avril, p. 61-81.

⁵ Apec (2021), « [Inégalités femmes-hommes chez les cadres. Rémunération et accès aux responsabilités : du chemin à parcourir](#) », mars.

elles éprouvent plus de difficultés à lever des fonds¹. Toutes catégories socio-professionnelles confondues, les encadrants (du chef d'équipe au dirigeant) restent majoritairement des hommes (un tiers de femmes en 2021)². De ce point de vue, la moindre mobilité des femmes, liée en particulier à leur maternité, est coûteuse parce que changer d'emploi est un facteur d'ascension professionnelle. De même, la plus grande occurrence du temps partiel les pénalise dans les promotions. Elles continuent enfin de faire face aux stéréotypes de genre sur une « présomption de désengagement professionnel » liée à leur (future) maternité³ et intègrent elles-mêmes des comportements moins confiants à l'égard des responsabilités hiérarchiques que les hommes.

Des politiques publiques qui ont favorisé les promotions des femmes

La part des encadrants parmi les femmes a néanmoins progressé, notamment dans la fonction publique, sous l'effet de leur part croissante parmi les professions les plus qualifiées (qui ont une probabilité plus grande d'être encadrants) – une évolution qui a été encouragée par les politiques publiques.

Dans le secteur public, les règles imposant un seuil minimal de primo-nominations de chaque sexe aux postes à responsabilités (20 % selon la loi Sauvadet de 2012, porté à 40 % en 2017) commencent à rééquilibrer la composition de l'encadrement supérieur de l'État et la loi du 19 juillet 2023 devrait accentuer cette évolution : elle consacre un objectif de 50 % de féminisation de tous les postes de direction à partir de 2027 (et non seulement ceux des nouveaux entrants) et élargit les fonctions et établissements publics concernés.

Dans le secteur privé, les avancées législatives en faveur de la féminisation des instances dirigeantes des entreprises ont instauré des quotas qui ont porté leurs fruits. Dix ans après la loi dite « Copé-Zimmermann » du 27 janvier 2011 qui imposait un quota minimal de 40 % de femmes dans les conseils d'administration et de surveillance⁴, la féminisation des conseils d'administration des grandes entreprises cotées a plus que triplé (entre 2010 et 2021), atteignant 46 % et plaçant la France au premier rang mondial en cette matière, devant la Norvège et la Suède⁵. En revanche, la parité est restée limitée dans les conseils

¹ Audition de B. Grésy.

² Bendekkiche H. et Mainaud T. (2022), « [Encadrer : une tâche peu féminisée qui n'est pas réservée aux cadres](#) », *Insee Première*, n° 1920, septembre.

³ Meurs D. et Pora P. (2019), « [Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France : une lente convergence freinée par les maternités](#) », *Économie et Statistique*, n° 510-511-512, décembre, p. 111-134.

⁴ Les quotas, de 20 % en 2014 avant d'être étendus à 40 % depuis 2017, concernent les sociétés cotées et non cotées employant plus de 500 salariés (250 depuis le 1^{er} janvier 2020) et présentant un chiffre d'affaires ou un bilan d'au moins 50 millions d'euros.

⁵ Sénat (2021), [Parité en entreprise. Pour de nouvelles avancées, dix ans après la loi Copé-Zimmermann](#), rapport d'information n° 757, juillet.

d'administration et de surveillance des plus petites capitalisations boursières (moins d'un tiers de femmes), des entreprises non cotées de plus de 250 salariés (moins de 25 % de femmes) et des PME n'entrant pas dans le champ d'application de la loi (environ 18 % de femmes). Pour aller plus loin, la dernière loi de 2021, dite « loi Rixain », fixe des quotas de 40 % de femmes cadres dirigeantes de grandes entreprises d'ici à 2030, destinés à accélérer la trajectoire vers la parité des positions de pouvoir économique.

2.2. Les inégalités de revenu se réduisent lentement

La maternité explique l'essentiel des écarts de revenus entre femmes et hommes

Les trajectoires moins favorables des femmes ont enfin des impacts sur l'échelle des revenus. Leur inactivité plus fréquente et, d'une manière générale, leur moindre investissement professionnel suite à la naissance des enfants contribuent pour 60 % à 70 % aux écarts de revenu entre les hommes et les femmes, sur l'ensemble d'une trajectoire de vie¹ (écart estimé entre 25 %² et 30 %³). Et cette pénalité à la parentalité, différentielle selon les sexes, ne semble pas épargner les jeunes générations. Pour les sortants du système éducatif⁴, la naissance d'un enfant creuse toujours l'écart de salaire, d'activité, d'heures travaillées et de mobilité entre les mères et les pères⁵.

Les dernières études empiriques suggèrent non seulement que la pénalité liée à la maternité explique la majorité des inégalités salariales ou de revenu entre les hommes et les femmes, mais qu'elle compte pour une part grandissante de ces inégalités dans les pays développés⁶. Sur d'autres sources de données que les études citées précédemment⁷, le CAE estime que la naissance des enfants expliquerait près de 90 % de l'écart sexué de rémunération du travail en France en 2020 (écart estimé à 40 %),

¹ À partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP) – millésime 2019. Voir Dherbécourt C. et Flamand J. (2023), « [Inégalité des chances : ce qui compte le plus](#) », *La Note d'analyse*, n° 120, France Stratégie, avril.

² *Ibid.*

³ Écart estimé cinq ans après la naissance d'un enfant, à partir de l'échantillon démographique permanent. Voir Meurs D. et Pora P. (2019), « [Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en France...](#) », *op. cit.*

⁴ Enquêtes Génération du Céreq 1998, 2004 et 2010 interrogées sept ans après leur sortie d'études.

⁵ Bazen S., Joutard X. et Périvier H. (2021), « [Measuring the child penalty early in a career: The case of young adults in France](#) », IZA Discussion Paper, n° 14763, Institute of Labor Economics, octobre.

⁶ Kleven H., Landais C., Posch J., Steinhauer A. et Zweimüller J. (2019), « Child penalties across countries: Evidence and explanations », *American Economic Association Papers and Proceedings*, vol. 109, mai, p. 122-126.

⁷ Enquête Emploi en continu et non l'Échantillon démographique permanent.

contre seulement 50 % en 1990 (écart estimé à 50 %)¹. Cela signifie que la pénalité liée à la maternité change peu au cours du temps, alors que les autres causes d'inégalités de revenu entre les hommes et les femmes (temps de travail, poste occupé, spécialité de formation, etc.) s'amenuisent.

Cette pénalité est plus élevée pour les femmes qui n'ont pas dépassé le baccalauréat : non seulement leurs choix d'emplois leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle sont plus limités mais l'arbitrage entre revenu du travail et coût de la garde d'enfant leur est plus défavorable en raison de leur moindre rémunération horaire. Selon Meurs et Pora², elles sont davantage incitées à prendre des congés parentaux à la rémunération faible mais stable. De ce fait, elles risquent d'être cantonnées durablement à une faible participation au marché du travail et à des revenus horaires modestes. Inversement, les femmes plus diplômées sont moins incitées à diminuer très fortement leur investissement professionnel, le coût pour elles étant beaucoup plus élevé en termes de dévalorisation de leurs compétences.

Même quand les femmes travaillent, elles sont moins promues et, partant, moins encadrantes ou dirigeantes. De ce fait, elles sont peu nombreuses parmi les plus hautes rémunérations. Parmi le 1 % de salariés du privé les mieux rémunérés (au-delà de 9 970 euros), on trouve seulement 23 % de femmes, alors qu'elles sont surreprésentées parmi les bas salaires (les femmes représentent 55 % des 5 % de salariés du privé les moins rémunérés)³. L'accès aux professions les mieux rémunérées reste également inégalitaire dans la fonction publique, même si on observe en dix ans une féminisation des métiers les plus rémunérateurs⁴, qui traduit sans doute l'application de quotas de recrutement (voir *supra*).

Les inégalités de revenu entre les sexes ont néanmoins décru depuis dix ans. Cette décreue résulte à la fois d'une plus forte participation des femmes au marché du travail, essentiellement celles qui sont diplômées de l'enseignement supérieur, et d'une réduction des inégalités salariales hommes-femmes. Elle s'est également accompagnée d'avancées législatives, en particulier la mise en place en 2018 d'un index égalité professionnelle

¹ À partir des enquêtes Emploi : voir Auriol E., Landais C. et Roussille N. (2024), « Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 83, novembre.

² Meurs D. et Pora P. (2019), « [Child penalties and financial incentives: Exploiting variation along the wage distribution](#) », *Document de travail*, n° G2019/08, Insee, octobre.

³ Godet F. (2024), « [Écart de salaire entre femmes et hommes en 2022. Dans le secteur privé en 2022, le salaire des femmes est inférieur de 4 % à celui des hommes, à temps de travail et poste comparables](#) », *Insee Focus*, n° 320, mars.

⁴ Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique (2024), « [Les écarts de rémunération brute entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères se réduisent de cinq points en dix ans](#) », *Stats rapides*, n° 104, mars.

obligeant les entreprises de plus de 50 salariés à publier et corriger les écarts de rémunération, sous peine de sanction financière. Cet index ayant fait l'objet de nombreuses critiques (faiblesse des indicateurs, de la couverture, des sanctions)¹, il a été légèrement amendé par la loi Rixain de 2021 et devrait l'être davantage suite à la transposition de la directive européenne sur la transparence salariale. Les premières évaluations de cet index n'ont pas montré d'impact différencié entre entreprises soumises ou non à cette obligation² mais deux ans seulement après l'application de la loi (chiffres de 2020), il est sans doute trop tôt pour en mesurer pleinement l'effet³.

L'écart salarial brut entre les hommes et les femmes dans le secteur privé a effectivement décru, passant de 29 % en 2013 à 22 % en 2023, avec une accélération les deux dernières années. Dans la fonction publique, les écarts salariaux sont moindres mais se réduisent plus lentement⁴. Si l'on tient compte de l'ensemble des revenus d'activité (y compris ceux des indépendants), l'écart de revenu entre les hommes et les femmes d'âge moyen a baissé de 28 % entre 2010 et 2018, reflet de leur plus grande participation au marché du travail et de l'élévation de leur niveau de diplôme⁵.

La persistance de ces inégalités s'explique par plusieurs facteurs qui prennent naissance très tôt dans les choix professionnels des femmes. Les écarts de salaire sont pour un tiers dus à une moindre durée travaillée des femmes (occurrence plus forte du temps partiel) : corrigé du temps de travail, l'écart salarial se réduit à 14 % en 2023 (19 % en 2013) dans le privé et de manière plus atténuée dans le public, où les différences de temps de travail sont moindres. Mais c'est surtout la nature des postes occupés, différents selon le sexe, qui explique la majorité de l'écart salarial. Les femmes exercent ainsi des emplois moins qualifiés que les hommes (voir *supra*) et sont moins présentes dans les métiers à forte rémunération. Elles sont aussi plus souvent surdiplômées par rapport au poste occupé.

À poste comparable (même profession chez le même employeur) et temps de travail identique, l'inégalité salariale demeure néanmoins : elle atteint 4 % en 2023 dans le privé⁶, un écart qui a diminué d'un point depuis 2017⁷. Cela signifie que les écarts transitent par

¹ HCE (2024), *Salaires. Cinq ans après l'Index, toujours pas d'égalité*, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, mars.

² Breda T., Ducoulombier J., Dutronc-Postel P., Leturcq M., Parraud J. S. et Tô M. (2023), *Évaluation de l'Index de l'égalité professionnelle*, rapport de l'Institut des politiques publiques, n° 41, mars.

³ Séminaire interne de France Stratégie sur la ségrégation professionnelle sexuée, en juin 2023.

⁴ Georges-Kot S. (2020), « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première*, n° 1803, juin.

⁵ Dherbécourt C. et Flamand J. (2023), « Inégalité des chances : ce qui compte le plus », *op. cit.*

⁶ Gerardin M. (2025), « Écart de salaire entre femmes et hommes en 2023. Entre 1995 et 2023, l'écart de revenu salarial a diminué d'un tiers », *Insee Focus*, n° 349, mars.

⁷ Georges-Kot S. (2020), « Écarts de rémunération femmes-hommes... », *op. cit.*

d'autres effets, qui peuvent être liés à d'autres caractéristiques des personnes en emploi (diplôme et expérience professionnelle notamment), à des niveaux de responsabilités différents au sein de la même profession, ou encore à des comportements différenciés des employeurs et des salariés, liés notamment à la maternité¹ (voir *supra*).

Des salaires plus faibles dans les métiers féminisés

Enfin, les métiers très féminisés, dont l'histoire sociale est souvent plus récente que les métiers masculinisés, sont moins valorisés, confortant les inégalités salariales. En effet, les femmes s'orientent encore majoritairement dans un nombre restreint de professions, souvent liées aux fonctions d'éducation, de soin ou aux tâches d'organisation administratives (secrétariat) et domestiques (nettoyage) qui constituaient autrefois le travail « à la maison » des femmes (comme mères ou comme aidantes de leurs conjoints) et qui renvoient à des qualités supposées naturelles chez les femmes. Si ces activités sont devenues rémunérées, leur valorisation en termes de prestige et de revenu n'est pas allée de pair.

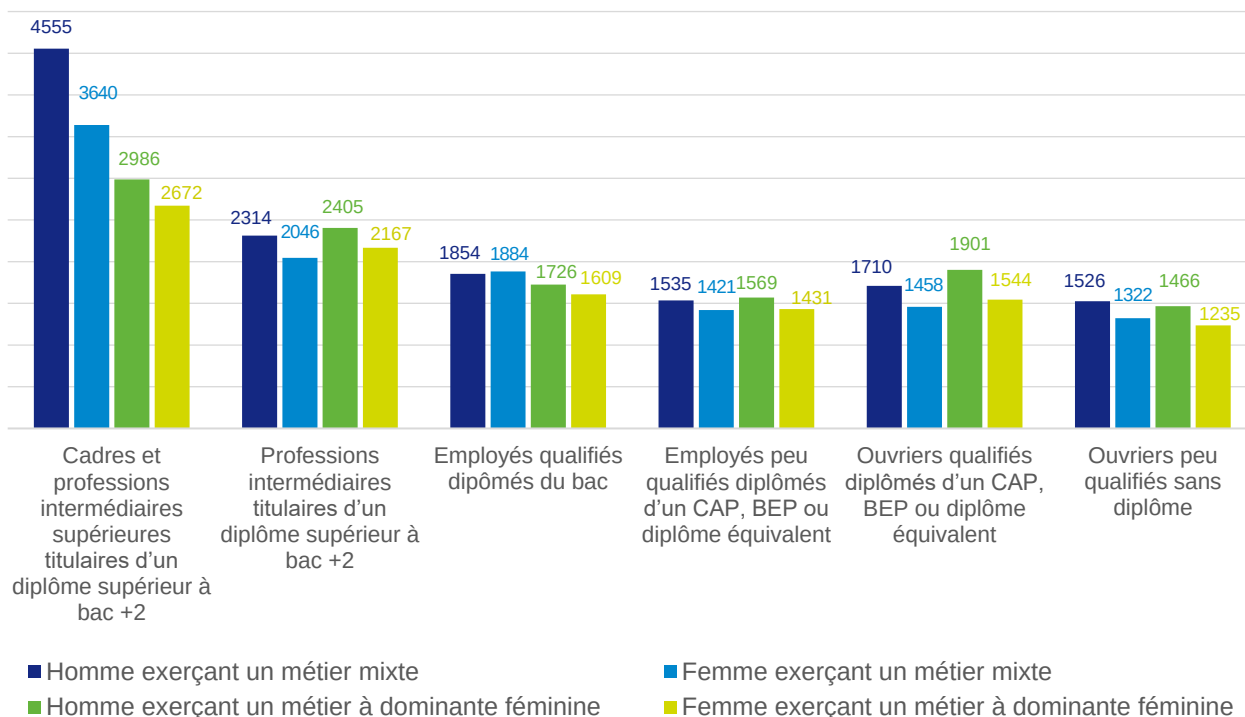
Les salaires des métiers² féminisés (exercés par plus de 65 % de femmes) restent ainsi plus faibles que ceux des métiers mixtes (part des femmes/hommes supérieure à 35 %), à temps de travail et expérience professionnelle équivalents (voir Graphique 24). Les femmes et les hommes qui partagent la même catégorie socio-professionnelle et le même niveau de diplôme conservent certes des écarts de rémunération sexués, à l'exception des employés peu qualifiés, qu'ils exercent une profession mixte ou féminisée. Mais toutes et tous sont en moyenne pénalisés en termes de salaires quand ils exercent des métiers où les femmes sont très majoritaires. À temps de travail, expérience professionnelle, niveau de diplôme, qualification du poste, secteur et sexe équivalents, les personnes en emploi dans des métiers à dominante féminine perçoivent en moyenne une rémunération inférieure de 25,4 % à celles exerçant des métiers mixtes. Le croisement du sexe et de la qualification des postes (à autres caractéristiques comparables) met néanmoins en évidence deux cas de figure. Pour les professions intermédiaires titulaires d'un bac +2 et les ouvriers qualifiés diplômés d'un CAP ou équivalent, les hommes et les femmes sont mieux rémunérés lorsqu'elles ou ils exercent un métier féminisé plutôt qu'un métier mixte. Pour les autres niveaux de qualification et de diplôme, les écarts de rémunération sont défavorables aux salariés des professions à dominante féminine. Paradoxalement, ce sont dans les métiers mixtes de cadres et de

¹ Le sexisme est le principal motif de discrimination au travail. Voir Pénicaud É. et Rémila N. (2024), « [9 % des personnes en emploi déclarent avoir subi des traitements inégalitaires ou des discriminations au travail en 2021](#) », *Insee Première*, n° 1983, février.

² Décomposition Oaxaca-Blinder réalisée à partir des enquêtes Emploi 2017-2019. Voir Boutchenik B., Coudin É. et Maillard S. (2019), « [Les méthodes de décomposition appliquées à l'analyse des inégalités](#) » *Document de travail*, n° M2019/01, Insee, avril.

professions intermédiaires que les inégalités salariales sont les plus fortes entre les sexes, justifiant les politiques de quotas et d'égalité salariale qui ont été mises en place.

Graphique 24 – Rémunération mensuelle nette moyenne en fonction du sexe et du caractère féminisé ou mixte du métier (en euros)



Champ : personnes salariées à temps complet avec une expérience sur le marché du travail comprise entre six et trente-six ans, ayant le niveau de diplôme dominant dans chaque groupe de qualification.

Lecture : parmi les cadres et les professions intermédiaires, ayant obtenu un diplôme supérieur au bac +2, qui travaillent à temps complet et qui ont entre six et trente-six ans d'expérience sur le marché du travail, les hommes qui travaillent dans un métier mixte gagnent en moyenne 4 555 euros par mois, contre 2 672 euros en moyenne pour les femmes qui travaillent dans des métiers féminins.

Sources : enquêtes *Emploi 2017-2019*, traitement *France Stratégie*

Les politiques publiques (voir *supra*) et les accords interprofessionnels obligatoires depuis les années 1980 ont certes favorisé la résorption des inégalités salariales, mais l'accent a été peu mis sur la revalorisation des métiers féminisés comme sur leurs trajectoires de carrière moins favorables. De ce point de vue, la Cour des comptes et le Défenseur des droits plaident pour aller plus loin que la lutte contre l'inégalité salariale et soutiennent des actions plus fortes

assorties de sanctions pour limiter les impacts des carrières heurtées, pour favoriser les femmes dans les promotions, et revaloriser les salaires des métiers féminisés¹.

On peut également s'interroger sur les dispositifs fiscaux qui peuvent décourager l'activité des femmes : c'est le cas de la déclaration commune de revenu qui peut dissuader les femmes mariées ou pacsées de reprendre ou poursuivre une carrière², reproduisant la répartition sexuée au sein des couples où l'homme assure le revenu du ménage et la femme gère la sphère domestique. Si l'application par défaut d'un taux individualisé dans le cadre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu depuis le 1^{er} janvier 2025 est une avancée symbolique importante, cette réforme ne modifie pas le caractère désincitatif à la bi-activité lié au calcul de cet impôt, et, plus largement, au système social et fiscal français.

3. Métiers de femmes et métiers d'hommes, une ségrégation professionnelle qui décroît lentement

Une partie des trajectoires de carrière moins favorables des femmes et plus favorables des hommes tient à leur propension à embrasser un petit nombre de professions où ils/elles se concentrent, ce qui relève de stéréotypes sur les rôles sociaux assignés à chaque sexe. Si cette ségrégation professionnelle n'est pas première dans les inégalités hommes-femmes, elle contribue à les accentuer, une partie des professions féminisées cumulant les traits qui leur sont défavorables. Ce faisant, nombre de femmes s'excluent ou sont exclues des professions les plus rémunératrices, travaillent dans des secteurs où le temps partiel est un mode habituel de gestion de la main-d'œuvre, et où les possibilités de promotion et d'encadrement sont plus faibles.

3.1. Une part dans l'emploi des métiers féminisés ou masculinisés qui reste forte, bien qu'en diminution

La concentration des métiers à dominante féminine ou masculine a légèrement diminué depuis dix ans et devrait continuer à se réduire lentement d'ici à 2030 (voir Encadré 5). Si la diversité des métiers exercés par les femmes et les hommes s'est plutôt accentuée par

¹ Défenseur des droits (2024), *Lutter contre les discriminations fondées sur le sexe et garantir l'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes*, Recommandation 9, mars. Cour des comptes (2023), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État. Des avancées limitées par rapport aux objectifs fixés*, rapport thématique, septembre.

² Allègre G., Périer H. et Pucci M. (2019), « *Imposition des couples en France et statut marital : simulation de trois réformes du quotient conjugal* », *OFCE Working Paper*, n° 05, Sciences Po.

rapport aux années 2000 et 2010¹, la progression de la mixité des métiers tend plutôt à ralentir relativement aux deux décennies précédentes. D'ici la fin de la décennie, les métiers à dominante masculine et féminine devraient continuer à représenter 75 % de l'emploi et il faudrait toujours réallouer un quart des hommes et des femmes pour parvenir à la parité des sexes dans chaque profession.

Les femmes un peu moins concentrées dans les métiers administratifs, du care et de la vente, que les hommes rejoignent peu

Un tiers des femmes en emploi exercent et devraient encore exercer en 2030 les métiers d'agents d'entretien, d'enseignants, d'aides-soignants, de vendeurs, d'infirmiers, d'aides à domicile ou d'employés administratifs de la fonction publique et deux femmes sur trois occupent un métier où leur sexe est prédominant dans l'emploi, une part qui se réduit au cours du temps (voir Encadré 5). La part majoritaire des femmes dans ces métiers est au mieux stable, au pire en augmentation, notamment dans les professions de l'éducation ou d'employés de bureau et de techniciens administratifs publics et privés (voir Tableau 9). Seules exceptions, les hommes sont tendanciellement plus présents dans les métiers d'infirmiers ou de vente.

Encadré 5 – Indicateurs de la ségrégation sexuée des métiers et prolongements de tendances à 2030

Pour appréhender la ségrégation sexuée des métiers et son évolution, on peut recourir à plusieurs indicateurs.

- On peut d'abord établir la concentration de chacun des sexes dans un nombre restreint de métiers, c'est-à-dire la part cumulée des métiers (appréhendés ici à travers la nomenclature des familles professionnelles 2009) dans l'emploi des femmes/hommes. Cet indicateur surpondère fortement les métiers numériquement les plus nombreux (ce qui dépend de la dynamique économique passée mais aussi de la nomenclature parfois très agrégée), quel que soit leur caractère mixte ou non mixte. La moitié des femmes se concentrait dans 12 métiers en 2010 (comme en 2000), dans 13 métiers en 2020, et ce devrait être 14 métiers en 2030. La moitié des hommes se concentrait dans 19 métiers en 2010 et 2020 et ce serait 18 métiers en 2030. La concentration a donc tendance à diminuer et si elle est plus forte pour les femmes, c'est en partie lié au fait que les métiers très féminisés sont moins précis (et partant moins nombreux), ce qui renvoie à leur caractère plus récent que dans l'industrie par exemple, à une dévalorisation déjà évoquée et à la moindre prégnance des

¹ En 2000, la moitié des femmes se concentraient dans 12 métiers (sur 83) tandis que la moitié des hommes occupaient 19 métiers, soit la même dispersion qu'en 2020.

négociations professionnelles dans le secteur des services où les femmes exercent de manière majoritaire.

- On peut également appréhender la ségrégation sexuée en distinguant les métiers en trois groupes : les métiers à dominante féminine où la part des femmes qui les occupent est supérieure à 65 % (soit 15 % de plus que leur part dans l'emploi¹), les métiers à dominante masculine où la part des hommes qui les exercent est supérieure à 65 % et les métiers mixtes où la part des femmes/hommes est comprise entre 35 % et 65 %. Les métiers à dominante féminine représentaient 66 % de l'emploi des femmes en 2010, 63 % en 2020 et leur part devrait se réduire à 60 % en 2030 (de même que leur part totale dans l'emploi qui atteignait 40 % en 2010, 38 % en 2020 et serait de 37 % en 2030). La part des métiers à dominante masculine dans l'emploi des hommes s'est également réduite, passant de 64 % en 2010 à 59 % en 2020 et devrait atteindre 58 % en 2030 (de même que leur part totale dans l'emploi qui atteignait 39 % en 2010, se réduit à 38 % en 2020 et 2030). La part des métiers où l'un des sexes domine a donc décru depuis dix ans (passant de 79 % en 2010 à 76 % en 2020) et devrait rester stable d'ici à 2030. Cette décline a bénéficié aux métiers mixtes dont la part dans l'emploi total est passée de 23 % en 2010 à 25 % en 2020, et devrait atteindre 26 % en 2030. Entre 2010 et 2020, deux métiers sont devenus mixtes (cadres commerciaux et employés de services divers) et un métier mixte est devenu à dominante masculine (employés de l'informatique). La part des métiers mixtes progresse plus dans l'emploi des femmes (passant de 21 % en 2010 à 25 % en 2020 et anticipé à 27 % en 2030) que dans celui des hommes (22 % en 2010, 25 % en 2020 et 2030).

- Enfin, le dernier indicateur mobilisé est l'indice de ségrégation sexuée qui agrège les écarts de distribution entre les femmes et les hommes dans chaque famille professionnelle (indice de dissimilarité de Duncan appliqué à la ségrégation sexuée²). Il est la somme, sur l'ensemble des métiers, de l'écart absolu entre la part des femmes dans le métier considéré et la part des femmes dans l'emploi total, écart pondéré par le poids du métier. Un indice de ségrégation égal à 0 signifie que la proportion des femmes et des hommes dans chaque métier est la même (mixité absolue). Il permet de mesurer l'évolution globale de la ségrégation professionnelle, en tenant compte de la progression ou diminution du poids relatif dans l'emploi des métiers et de celle de leur mixité/non mixité.

Pour prolonger ces différents indicateurs à 2030, on applique les tendances de répartition hommes/femmes dans les familles professionnelles aux projections d'emploi par métiers réalisées dans *Métiers 2030*³.

¹ Hakim C. (1993), « [Segregated and integrated occupations: A new approach to analysing social change](#) », *European Sociological Review*, vol. 9(3), décembre, p. 289-314.

² Karmel T. et MacLachlan M. (1988), « [Occupational sex segregation: Increasing or decreasing?](#) », *Economic Record*, vol. 64(3), septembre, p. 187-195.

³ France Stratégie/Dares (2022), [Métiers 2030](#), rapport du groupe Prospective des métiers et qualifications présidé par Jean-Christophe Sciberras.

Tableau 9 – Métiers à dominante féminine* : 2010-2030 (part des femmes, en %)

		Métiers à dominante féminine			
		Part des femmes dans l'emploi du métier			
		2010	2020	2030	Évolution
35 % de l'emploi des femmes (2020)	Agents d'entretien	71 %	71 %	71 %	→
	Enseignants	66 %	67 %	68 %	↘
	Aides-soignants	90 %	91 %	91 %	→
	Vendeurs	74 %	71 %	68 %	↗
	Infirmiers, sages-femmes	88 %	85 %	83 %	↗
	Aides à domicile	97 %	95 %	93 %	→
	Employés administratifs de la fonction publique	73 %	76 %	76 %	↘
28 % de l'emploi des femmes (2020)	Assistants maternels	99 %	98 %	97 %	→
	Secrétaires	98 %	97 %	97 %	→
	Techniciens des services administratifs, comptables et financiers	69 %	73 %	78 %	↘
	Professions paramédicales	73 %	74 %	75 %	→
	Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	74 %	75 %	77 %	↘
	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	68 %	70 %	74 %	↘
	Employés administratifs d'entreprise	76 %	77 %	77 %	→
	Employés de la comptabilité	84 %	84 %	83 %	→
	Caissiers, employés de libre-service	80 %	75 %	69 %	↗
	Coiffeurs, esthéticiens	88 %	88 %	88 %	→
	Employés de la banque et des assurances	76 %	79 %	80 %	↘
	Secrétaires de direction	96 %	95 %	95 %	→
	Employés de maison	95 %	95 %	94 %	→
	Techniciens de la banque et des assurances	67 %	69 %	71 %	↘
	Ouvriers du textile et du cuir	66 %	71 %	73 %	↘

* On estime qu'un métier est à dominante féminine, si la part des femmes est supérieure à 65 % en 2020.

Note : les métiers sont classés par ordre décroissant d'effectifs.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2009-2019, projections France Stratégie/Dares

Les hommes un peu moins concentrés dans les métiers scientifiques et de production, que les femmes commencent à rejoindre

La situation est similaire pour les hommes : un quart d'entre eux exercent toujours les métiers de conducteurs de véhicules, d'ouvriers qualifiés du bâtiment (second œuvre) et de la manutention, de techniciens de la maintenance, de cadres commerciaux, d'ingénieurs informatiques ou d'agents d'entretien et trois hommes sur cinq exercent un métier où leur sexe est prédominant dans l'emploi (voir Tableau 10), une proportion qui s'est réduite depuis 2010 et devrait rester stable à 2030 (voir Encadré 5). Si la part des femmes augmente et devrait continuer à progresser dans de nombreux métiers de l'industrie, de la logistique ou de l'agriculture, aucun métier masculin ne devrait devenir mixte d'ici la fin de la décennie.

Comme pour les femmes, la prédominance masculine dans les métiers de la sécurité, du bâtiment, de l'industrie, de l'agriculture et du transport/logistique revêt une dimension essentialiste, les compétences considérées comme physiques et techniques étant assignées au masculin, même si la mécanisation et l'automatisation ont depuis longtemps invalidé la prédisposition « biologique » et musculaire des hommes pour les exercer.

Le caractère technique attribué à la masculinité s'est diffusé dans l'informatique¹ qui historiquement était un domaine professionnel très féminisé car assimilé à du secrétariat avancé². Toute activité associée à la technologie et à l'ingénierie est, depuis la révolution industrielle, passée par un processus relativement similaire, assimilant la complexité technique et la taille des machines à la masculinité. Cette exclusion des femmes de la technique et de la force physique (même supposée) se poursuit encore aujourd'hui.

¹ Collet I. (2004), « La disparition des filles dans les études d'informatique : les conséquences d'un changement de représentation », *Carrefours de l'éducation*, vol. 17(1), p. 42-56.

² Ensmenger N. L. (2010), *The Computer Boys Takes Over. Computer, Programmers, and the Politics of Technical Expertise*, Cambridge, MIT Press.

Tableau 10 – Métiers à dominante masculine* : 2010-2030 (part des hommes, en %)

		Métiers à dominante masculine			
		Part des hommes dans l'emploi du métier			
		2010	2020	2030	Évolution
Industrie : 18 % de l'emploi des hommes (2020)	Ouvriers qualifiés de l'électricité et de l'électronique	64 %	71 %	73 %	↘
	Techniciens et agents de maîtrise de l'électricité et de l'électronique	93 %	92 %	92 %	→
	Ouvriers non qualifiés travaillant par enlèvement ou formage de métal, et de la mécanique	80 %	80 %	80 %	→
	Ouvriers qualifiés travaillant par enlèvement de métal	90 %	87 %	83 %	↗
	Ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal	97 %	97 %	96 %	→
	Ouvriers qualifiés de la mécanique	83 %	81 %	79 %	↗
	Techniciens et agents de maîtrise des industries mécaniques	90 %	88 %	87 %	→
	Ouvriers qualifiés des industries de process	76 %	70 %	67 %	↗
	Techniciens et agents de maîtrise des industries de process	80 %	75 %	71 %	↗
	Ouvriers du travail du bois et de l'ameublement	89 %	86 %	84 %	↗
	Ouvriers des industries graphiques	72 %	72 %	72 %	→
	Techniciens et agents de maîtrise des matériaux souples, du bois et des industries graphiques	81 %	75 %	71 %	↗
	Ouvriers qualifiés de la maintenance	96 %	92 %	89 %	↗
	Ouvriers qualifiés de la réparation automobile	98 %	97 %	96 %	→
	Techniciens et agents de maîtrise de la maintenance	92 %	88 %	85 %	↗
	Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	78 %	74 %	72 %	↗
Bâtiment : 13 % de l'emploi des hommes (2020)	Ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment, des travaux publics, du béton et de l'extraction	97 %	95 %	94 %	→
	Ouvriers qualifiés des travaux publics, du béton et de l'extraction	97 %	97 %	97 %	→
	Ouvriers qualifiés du gros œuvre du bâtiment	96 %	92 %	89 %	↗

		Métiers à dominante masculine			
		Part des hommes dans l'emploi du métier			
		2010	2020	2030	Évolution
	Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	98 %	97 %	96 %	→
	Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment	99 %	99 %	99 %	→
	Conducteurs d'engins du bâtiment et des travaux publics	89 %	89 %	88 %	→
	Techniciens et agents de maîtrise du bâtiment et des travaux publics	81 %	77 %	72 %	↗
	Cadres du bâtiment et des travaux publics	80 %	81 %	81 %	→
Logistique, transport : 11 % de l'emploi des hommes (2020)	Ouvriers non qualifiés de la manutention	69 %	69 %	69 %	→
	Ouvriers qualifiés de la manutention	85 %	82 %	79 %	↗
	Conducteurs de véhicules	89 %	89 %	88 %	→
	Agents d'exploitation des transports	81 %	77 %	72 %	↗
	Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	77 %	74 %	70 %	↗
Informatique, R&D et gestion des entreprises : 7 % de l'emploi des hommes (2020)	Dirigeants d'entreprises	87 %	82 %	82 %	↗
	Techniciens de l'informatique	89 %	85 %	85 %	↗
	Ingénieurs de l'informatique	80 %	81 %	81 %	→
	Personnels d'études et de recherche	77 %	75 %	72 %	↗
Agriculture, alimentation : 6 % de l'emploi des hommes (2020)	Bouchers, charcutiers, boulangers	87 %	84 %	84 %	→
	Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs, bûcherons	87 %	82 %	82 %	↗
	Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	90 %	87 %	83 %	↗
	Techniciens et cadres de l'agriculture	82 %	81 %	80 %	→
	Marins, pêcheurs, aquaculteurs	81 %	75 %	71 %	↗
Sécurité : 3 % de l'emploi des hommes (2020)	Armée, police, pompiers	84 %	84 %	83 %	→
	Agents de gardiennage et de sécurité	73 %	77 %	79 %	↘

* On estime qu'un métier est à dominante masculine, si la part des hommes y est supérieure à 65 % en 2020.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2009-2019, projections France Stratégie/Dares

Une ségrégation professionnelle concentrée sur les moins qualifiés, qui a des impacts plus inégalitaires pour les femmes

Le maintien de cette ségrégation professionnelle a des impacts plus défavorables sur les femmes et vient accentuer les disparités de carrière et de revenu entre les sexes, évoquées précédemment. Les métiers à dominante féminine ont tout d'abord peu de postes d'encadrants¹ et donc moins de possibilités de promotion que les métiers à dominante masculine ou mixtes (les postes d'encadrement sont les plus nombreux dans l'industrie et la construction et les moins nombreux dans les services publics, notamment la santé et l'éducation²).

C'est ensuite dans les métiers très féminisés que l'occurrence du temps partiel est la plus forte³, en particulier parmi les aides à domicile, les employés de maison (dont font partie les femmes de ménage), les assistants maternels et les caissiers. Cela relève à la fois du faible niveau de rémunération de ces professions, qui implique un arbitrage entre le travail et le coût de la garde d'enfant, mais également d'un temps de travail plus morcelé qu'ailleurs (lié à la pluralité des particuliers employeurs pour les métiers de services à la personne et à une gestion de la flexibilité de la main-d'œuvre par le temps fractionné dans la distribution ou les métiers du nettoyage).

C'est ainsi dans ces métiers que les femmes souhaitent travailler un plus grand nombre d'heures que leur poste ne le permet. Cette concentration du temps partiel subi dans les métiers féminisés à faible qualification explique aussi que la précarité, le sous-emploi durable et les bas revenus soient surtout le lot des femmes⁴.

3.2. Une mixité en progression dans les métiers

Le maintien de la ségrégation professionnelle est concentré sur les qualifications les plus faibles (employés et ouvriers). En revanche, la présence des femmes a continué de progresser dans les professions de cadres (voir *supra*), devenues majoritairement mixtes, et la part des métiers où aucun sexe ne domine augmente progressivement, passant de 23 % de l'emploi en 2010 à un quart de l'emploi en 2020 et 26 % en 2030 (voir Tableau 11).

¹ 74 % des postes dans les métiers à dominante féminine n'avaient en 2015 aucune responsabilité hiérarchique ou de supervision : voir di Paola V., Dupray A. et Moullet S. (2023), « [Does occupational gender composition affect women's chances of becoming managers? Evidence from France, Sweden, Switzerland and the UK](#) », *International Journal of Sociology and Social Policy*, vol. 43(5/6), mai.

² Bendekkiche H. et Mainaud T. (2022), « [Encadrer : une tâche peu féminisée...](#) », *op. cit.*

³ Briard K. (2020), « [Temps partiel et ségrégation professionnelle femmes-hommes : une affaire individuelle ou de contexte professionnel ?](#) », *Travail et Emploi*, n° 161, mars, p. 31-60.

⁴ Milewski F. (2024), [Le repli du temps partiel dans l'emploi des femmes. Quelques constats et interrogations](#), OFCE/Sciences Po, janvier.

Les femmes sont à quasi parité avec les hommes parmi les médecins, les cadres administratifs et financiers du privé ou de la fonction publique, les avocats et les magistrats (professionnels du droit), les cadres de la banque et ont approfondi leur percée dans les métiers de l'information et de la communication (plus de 60 % de femmes). Elles exercent de plus en plus des métiers encore masculinisés où elles restent minoritaires (cadres des transports et de la logistique, cadres du bâtiment et des travaux publics, architectes notamment, cadres commerciaux, personnels d'études et de recherche, voir Tableau 9).

Seule ombre au tableau, les ingénieurs et cadres de l'informatique et de l'industrie ne se féminisent pas : dans ces professions au cœur des transformations technologiques, la part des hommes, déjà dominante, croît tendanciellement, aiguissant les tensions sur le recrutement de ces métiers très demandés. La révolution numérique se fait donc majoritairement sans les femmes, alors même qu'elle conditionne une partie de nos vies et de notre avenir. Signe supplémentaire des faibles effectifs de femmes dans le numérique, leur part régresse parmi les employés de l'informatique, métier mixte en 2010 devenu à dominante masculine en 2020.

Si la progression de la mixité permet aux femmes d'intégrer des professions plus valorisées, elle n'est pas en soi un gage d'égalité. Certes, les mêmes qualifications et les mêmes niveaux de diplôme sont mieux rémunérés dans les métiers mixtes mais, dans le même temps, les écarts de salaire entre femmes et hommes y sont aussi plus élevés, en particulier parmi les cadres et les professions intermédiaires où, à diplôme équivalent, les hommes gagnent 20 % de plus (voir *supra*). Plus encore, si les métiers mixtes offrent plus d'opportunités d'occuper des positions hiérarchiques, les femmes y sont davantage pénalisées dans les promotions. Cette inégalité est d'abord liée aux conséquences de la maternité (voir *supra*), mais peut résulter également d'un comportement discriminatoire privilégiant les candidatures des hommes (cooptation « genrée »), d'une moindre confiance des femmes dans leurs capacités à encadrer – car elles intègrent le stéréotype associant l'autorité à la masculinité –, ou encore de leur moindre présence dans les réseaux informels au travail (également pour des raisons de conciliation avec leur vie familiale qui leur incombe encore majoritairement)¹.

¹ di Paola V., Dupray A. et Moullet S. (2022), « [Does occupational gender composition affect women's chances of becoming managers?](#) », *op. cit.*

Tableau 11 – Métiers mixtes* : 2010-2030 (part des femmes, en %)

		Métiers mixtes			
		Part des femmes dans l'emploi du métier			
		2010	2020	2030	Évolution
25 % de l'emploi (2020)	Employés et agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration	64 %	64 %	64 %	→
	Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	60 %	62 %	64 %	→
	Professionnels de la communication et de l'information	61 %	62 %	63 %	→
	Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	56 %	58 %	58 %	→
	Professionnels du droit (hors juristes en entreprise)	50 %	56 %	59 %	↗
	Formateurs	53 %	52 %	52 %	→
	Médecins et assimilés	48 %	52 %	53 %	→
	Cadres des services administratifs, comptables et financiers	49 %	52 %	54 %	→
	Cadres de la fonction publique	44 %	52 %	59 %	↗
	Cadres de la banque et des assurances	43 %	51 %	60 %	↗
	Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	46 %	49 %	51 %	→
	Ouvriers non qualifiés des industries de process	43 %	43 %	42 %	→
	Employés et opérateurs de l'informatique	55 %	42 %	37 %	↘
	Ouvriers non qualifiés de l'électricité et de l'électronique	43 %	41 %	39 %	→
	Professionnels des arts et des spectacles	40 %	41 %	42 %	→
	Professionnels de la politique et clergé	41 %	41 %	41 %	→
	Attachés commerciaux et représentants	38 %	40 %	43 %	→
	Patrons et cadres d'hôtels, cafés, restaurants	37 %	38 %	38 %	→
	Cuisiniers	37 %	37 %	38 %	→
	Employés des services divers	32 %	36 %	39 %	↗
	Cadres commerciaux et technico-commerciaux	29 %	35 %	43 %	↗

* On estime qu'un métier est mixte si la part des femmes/hommes y est inférieure à 65 % et supérieure à 35 % en 2020.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 2009-2019, projections France Stratégie/Dares

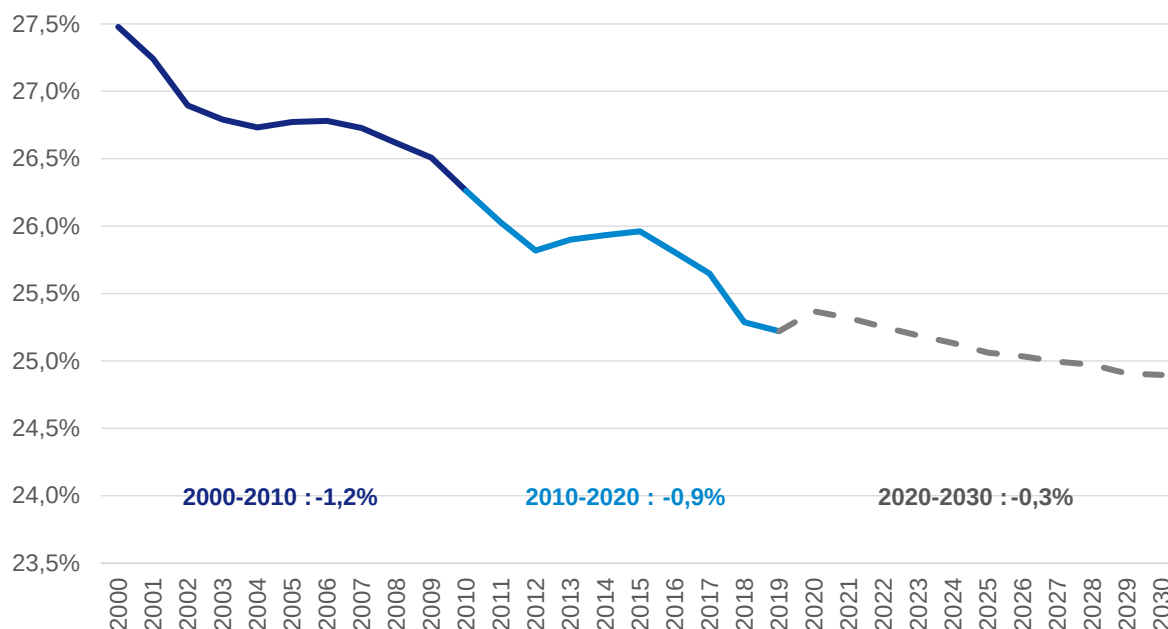
3.3. La décrue de la ségrégation professionnelle ralentit

Certains des métiers où les femmes/hommes se concentrent ont été particulièrement dynamiques en termes d'emploi dans les décennies passées et devraient le rester à l'horizon 2030. La croissance des métiers du *care* (aides à domicile, aides-soignants, infirmiers), majoritairement occupés par des femmes, est portée par le vieillissement de la population et l'accroissement des besoins des populations âgées dépendantes. Du côté des emplois occupés majoritairement par des hommes, les ingénieurs informatiques bénéficient de la numérisation accrue de l'économie, les cadres commerciaux et technico-commerciaux d'une tendance des entreprises à recruter des personnels plus qualifiés pour segmenter la clientèle (marketing digital), et les ouvriers qualifiés de la manutention de l'essor du e-commerce. Ce faisant, la croissance de l'emploi est susceptible d'accroître le nombre de femmes et d'hommes qui exercent dans des milieux de travail non mixtes, et partant, de conforter une représentation genrée des professions et *in fine* de conduire à la reproduire. C'est effectivement ce qui est advenu dans les années 1990, l'augmentation du taux d'emploi des femmes ayant été directement corrélée à la croissance des métiers très féminisés.

Depuis, la ségrégation par métier, mesurée par la part d'hommes/femmes qu'il faudrait réallouer dans une autre profession pour atteindre une égalité parfaite des sexes (indice de ségrégation professionnelle sexuée, voir Encadré 5 *supra*), n'a cessé de reculer, à la fois du fait d'une plus grande mixité mais également du moindre poids dans l'emploi total de certaines professions très masculinisées (ouvriers de l'industrie) ou très féminisées (employés de bureau dans les secteurs public et privé). Cette progression, assez forte depuis le milieu des années 1990, ralentit dans les années 2010 et devrait peu évoluer d'ici la fin de la décennie (voir Graphique 25 page suivante) : un quart de la population en emploi devrait toujours être réalloué dans une autre profession pour que chaque métier atteigne la parité des deux sexes¹.

¹ La rupture de série de 2021 ne permet pas de comparer les séries chronologiques. Néanmoins, sur 83 familles professionnelles, l'indice de ségrégation professionnelle s'élève à 24,5 % sur la période 2021-2023. Cela est cohérent avec les résultats observés et projetés sur les anciennes nomenclatures de métiers (FAP 2009).

**Graphique 25 – Évolution de l'indice de ségrégation professionnelle sexuée :
2000-2030, en %**



Lecture : l'indice de ségrégation professionnelle sexuée est passé de 27,5 % en 2000 à 26,3 % en 2010, a atteint 25,4 % en 2020 et pourrait s'élever à 24,9 % en 2030. La baisse de 1,2 point de pourcentage entre 2000 et 2010 a ralenti à 0,9 point de pourcentage dans la décennie suivante et n'excéderait pas 0,3 point d'ici 2030.

Sources : Insee, enquêtes Emploi 1999-2019, projections France Stratégie/Dares

4. Une ségrégation professionnelle inscrite dans des normes sociales dès l'école

Une partie de la ségrégation professionnelle prend sa source dans un choix genré des filières éducatives qui renvoie à la persistance de stéréotypes filles-garçons sur les aptitudes scolaires et les rôles sociaux des hommes et des femmes (voir [Chapitre 4](#)). Les jeunes femmes, qui poursuivent plus souvent que les jeunes hommes des études supérieures, s'orientent toujours massivement dans la santé et le social, les services à la personne et aux particuliers ou les sciences humaines et sociales. Les jeunes hommes privilégient les spécialités techniques ou de production et les sciences.

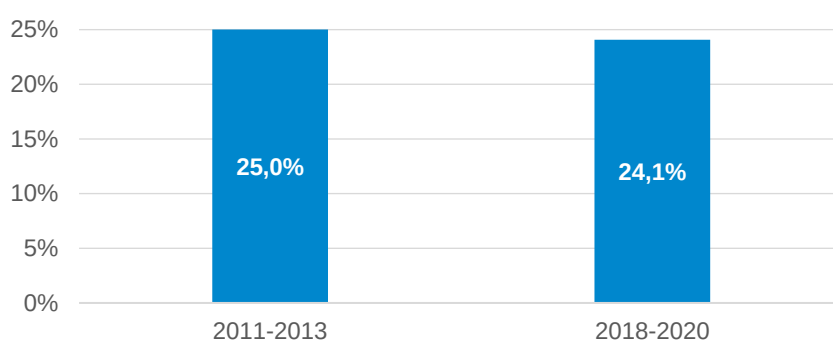
Cette ségrégation éducative sexuée semble peu évoluer dans le temps et limite toujours le vivier de recrutement de métiers qui nécessitent une formation spécifique et dont les sortants sont très majoritairement d'un seul sexe, à l'instar des infirmiers ou des ingénieurs informatiques.

4.1. Une ségrégation professionnelle des jeunes débutants comparable à celle de l'ensemble des travailleurs

La permanence de la spécialisation des filières selon le sexe influe, certes, sur les trajectoires professionnelles mais elle n'est pas seule en cause. Environ la moitié des sortants du système éducatif n'exercent pas un métier lié à leur spécialité de formation¹, soit que les professions qu'ils exercent n'exigent pas une formation spécifique, soit que leur insertion professionnelle soit dictée par les opportunités d'emploi plus que par un choix très arrêté de métier. De ce point de vue, les pratiques des recruteurs comme les aspirations des candidats, eux-mêmes porteurs de stéréotypes de genre, peuvent redoubler la ségrégation éducative. Il est important de pouvoir faire la part des choses pour éclairer et appuyer les politiques publiques et privées en faveur d'une plus grande égalité des sexes dans les métiers.

La ségrégation professionnelle sexuée des jeunes actifs est comparable à celle de l'ensemble des personnes en emploi. Moins d'un quart des jeunes débutant leur carrière, sortis de formation initiale trois ans avant (24 %), devraient être réalloués dans d'autres fonctions pour parvenir à la parité totale des sexes dans les métiers. Cette ségrégation a peu évolué en dix ans, se réduisant d'un point de pourcentage entre 2011-2013 et 2018-2020 (voir Graphique 26), une proportion comparable à celle observée sur les travailleurs tous âges confondus (voir *supra*).

Graphique 26 – Évolution de l'indice de ségrégation professionnelle sexuée des jeunes débutants



Note : un jeune débutant est un jeune en emploi, de moins de 39 ans, sorti du système éducatif trois ans auparavant.

Lecture : l'indice de ségrégation professionnelle des jeunes débutants est passé de 25 % en 2011-2013 à 24,1 % en 2018-2020, soit une baisse de 0,9 point de pourcentage.

Sources : Insee, enquêtes Emploi empilées sur trois ans (2011-2013 ; 2018-2020), calculs France Stratégie

¹ Enquêtes Génération du Céreq.

Les jeunes générations ne sont donc pas moins ségréguées que leurs aînés et la progression de la mixité des métiers qu'elles exercent suit également la tendance du marché du travail. Cette ségrégation professionnelle est pour partie due à l'orientation éducative, pour partie au choix genré des recruteurs et/ou à celui des candidats (voir Encadré 6).

4.2. Une ségrégation d'origine éducative et liée au marché du travail

La ségrégation professionnelle liée au marché du travail est plus forte en début de carrière que pour les travailleurs plus âgés¹. Cela ne signifie pas pour autant, comme on l'a vu, que la mixité de l'orientation scolaire ait spectaculairement progressé mais que la relation entre la formation et l'emploi s'atténue chez ceux qui exercent un métier pour la première fois. En cause, la difficulté d'insertion professionnelle des jeunes qui accepteraient des emplois transitoires, moins dépendants de leur cursus scolaire mais, partant, reflétant davantage la ségrégation professionnelle liée au marché du travail².

Encadré 6 – Origine éducative ou liée au fonctionnement du marché du travail de la ségrégation professionnelle sexuée des jeunes débutants

À partir de l'indice de ségrégation (voir Encadré 5), la méthode de Couppié et Épiphané (2004)³ est utilisée pour séparer ce qui relève de l'orientation éducative des jeunes débutants (sortis de leurs études depuis trois ans) de ce qui tient au fonctionnement du marché du travail. La formation est approchée par le plus haut niveau de diplôme obtenu et par spécialité de formation, agrégés en 28 postes : deux niveaux d'études sont sans spécialités, les sans-diplômes et les titulaires d'un bac général ; six niveaux d'études (CAP-BEP, bac pro/techno, bac +2 hors santé-social, bac +3/4, bac +5/doctorat, doctorat santé) sont croisés avec quatre spécialités de formation agrégées – maths/ingénierie/systèmes ; sciences de gestion ; sciences humaines et sociales (dont services aux particuliers) ; sciences de la matière, de la terre, de l'univers et du vivant (santé, agronomie). Les métiers des individus sont identifiés par la nomenclature des familles professionnelles (2009) en 83 postes.

On calcule d'abord la part de la ségrégation liée au marché du travail : elle est nulle si la part d'un des sexes recrutés dans le métier est conforme à sa part dans la

¹ Couppié T. et Épiphané D. (2004), « [Des bancs de l'école aux postes de travail... Chronique d'une ségrégation annoncée](#) », *Notes Emploi Formation*, n° 6, Céreq, janvier.

² Couppié T. et Épiphané D. (2006), « [La ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers : entre héritage scolaire et construction sur le marché du travail](#) », *Revue Formation Emploi*, janvier-mars.

³ Couppié T. et Épiphané D. (2004), « [Des bancs de l'école aux postes de travail...](#) », *op. cit.*

formation qui y conduit. Si cette part est supérieure à la part du sexe considéré dans la formation, alors le recrutement accroît la ségrégation éducative ; si elle est inférieure, elle diminue la ségrégation éducative.

La part de la ségrégation d'origine éducative est ensuite déduite de celle liée au marché du travail : elle est nulle lorsque la répartition sexuée des formations qui mènent à un métier suit à l'identique la répartition des femmes et des hommes en emploi. Elle est négative quand les hommes sont surreprésentés dans les formations (par rapport à la répartition sexuée en emploi) et positive quand ce sont les femmes qui sont surreprésentées.

L'origine éducative de la ségrégation d'un métier signifie, en effet, que la surreprésentation des femmes ou des hommes en emploi est conforme à la distribution sexuée des formations suivies par les travailleurs¹. À l'inverse, une ségrégation liée au marché du travail indique que les femmes et les hommes n'ont pas les mêmes chances d'être recrutés quel que soit leur cursus éducatif.

Appliqué aux données des enquêtes Génération 2010, 2013 et 2017, qui interrogent les jeunes trois ans après leur sortie de formation initiale², un découpage en 83 familles professionnelles et 28 spécialités et niveaux de formation permet d'identifier ces deux origines de la ségrégation professionnelle par métier.

Ces deux ségrégations peuvent être additives : dès lors, le recrutement d'un des sexes est encore supérieur à sa concentration dans la formation initiale. C'est le cas des coiffeurs et esthéticiens par exemple, où les jeunes débutants en emploi sont à 94 % des femmes (moyenne des générations 2010-2013-2017) : non seulement elles sont très majoritaires dans les formations qui mènent à ces métiers (essentiellement dans les sciences humaines et sociales aux niveaux bac professionnel, technologique, CAP et BEP), mais le recrutement féminin y est proportionnellement encore plus nombreux. Viviers scolaires et préférences des candidats et des recruteurs se conjuguent alors pour accentuer la segmentation de genre dans l'emploi.

La ségrégation sur le marché du travail et celle d'origine éducative peuvent également s'opposer : dans ce cas, moins fréquent, le recrutement d'un des sexes est inférieur à sa concentration dans la formation initiale. Une profession serait donc davantage féminisée/masculinisée si les employeurs respectaient la proportion de femmes et d'hommes des différentes filières éducatives parmi lesquelles ils recrutent. C'est le cas par exemple des

¹ Pondéré du poids dans l'emploi du métier.

² Interrogées en 2013, 2016 et 2020.

cadres commerciaux, qui sont des métiers mixtes¹ (45 % de femmes parmi les débutants en emploi) : les jeunes femmes y sont pourtant légèrement surreprésentées dans les formations en sciences de gestion de niveau master et plus qui mènent majoritairement à ce métier (58 % de femmes) ; cependant, le recrutement est plus masculin que ce vivier éducatif.

Certains métiers relativement mixtes (où au moins 35 % de jeunes femmes ou hommes débutent en emploi) contribuent néanmoins à la ségrégation professionnelle des débutants, à la fois du fait de leur poids dans l'emploi des jeunes et de la persistance d'une inégalité de répartition entre les sexes, qu'elle soit liée au marché du travail ou aux viviers éducatifs. C'est le cas en particulier des professionnels de l'action culturelle, sportive et des surveillants, qui sont souvent des métiers de début de carrière où les jeunes sont surreprésentés. Les débutants sont souvent issus de formations en sciences humaines et sociales où les femmes sont majoritaires et le recrutement est encore plus féminin que les filières éducatives elles-mêmes.

Certains métiers sont plus ségrégués chez les jeunes débutants (professionnels de l'information et de la communication plus féminisés) que parmi l'ensemble des actifs en emploi, d'autres sont au contraire plus mixtes (agents d'entretien moins féminisés), sans que cela préjuge de l'avenir. Nombre de jeunes débutants vont en effet changer de métier en cours de carrière, modifiant les contours de la mixité.

Cette analyse des origines de la ségrégation professionnelle pour les jeunes débutants permet d'identifier trois types de métiers qui peuvent donner des pistes pour les actions à mener.

4.3. Trois types de métiers selon les origines de la ségrégation professionnelle des jeunes

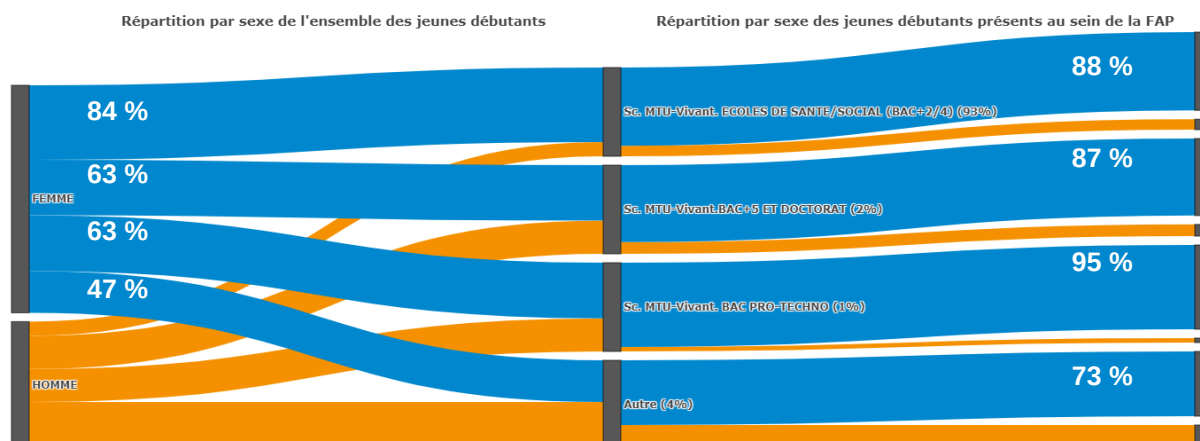
Les métiers où la ségrégation parmi les jeunes débutants est d'origine essentiellement éducative manifestent le plus souvent un lien fort entre la formation et l'emploi, quel que soit l'âge des travailleurs². Il s'agit soit de professions réglementées, à l'instar des médecins et des infirmiers, dont l'exercice nécessite l'acquisition d'un diplôme spécifique, soit de professions qui requièrent des compétences techniques, comme dans le bâtiment ou l'industrie (voir Graphique 27).

¹ Un métier est mixte si la part des jeunes femmes/hommes y est inférieure à 65 % et supérieure à 35 % de l'ensemble des débutants.

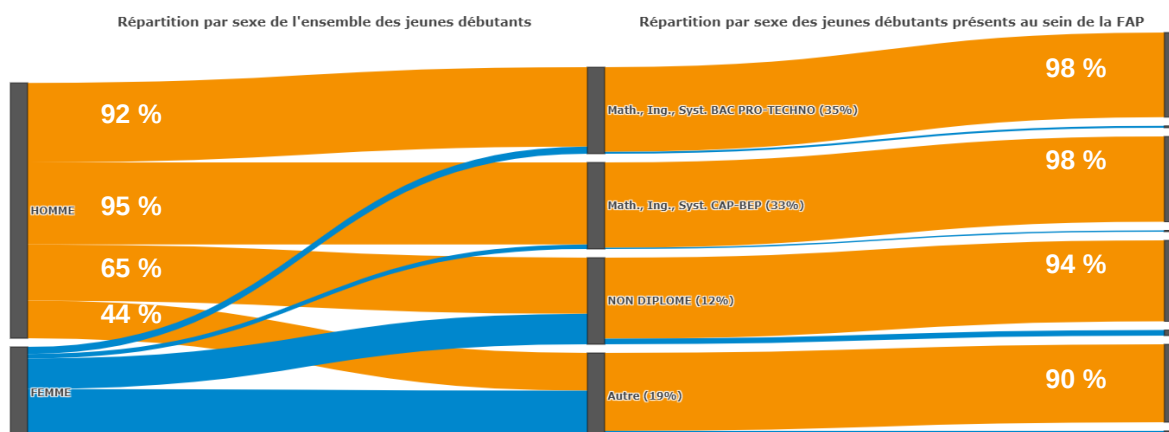
² Voir les indicateurs complémentaires de tension de la Dares et France Travail.

Graphique 27 – Métiers dont la ségrégation professionnelle des jeunes débutants est principalement d'origine éducative

a/ Infirmiers, sages-femmes : 88 % de femmes parmi les jeunes débutant dans le métier



b/ Ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment : 96 % d'hommes parmi les jeunes débutant dans le métier



Lecture :

– panel a : 93 % des jeunes débutant dans les métiers d'infirmiers et de sages-femmes sont titulaires d'un bac +2/4 d'écoles de santé/social. Cette filière éducative est très féminisée (84 % de filles) et la part des femmes qui sont titulaires de ce diplôme est légèrement supérieure dans l'emploi (88 %).

– panel b : 35 % des jeunes débutant dans le métier d'ouvriers qualifiés du second œuvre du bâtiment sont titulaires d'un bac pro-techno en production. Cette filière éducative est très masculinisée (92 % de garçons) et la part des hommes qui sont titulaires de ce diplôme est légèrement supérieure dans l'emploi (98 %).

Sources : Céreq, enquêtes Génération empiquées (moyenne des générations 2010-2013-2017 interrogées trois ans après leur sortie d'études initiales), calculs France Stratégie

À l'inverse, la relation entre la formation et l'emploi est souvent faible dans les métiers où la ségrégation est essentiellement d'origine professionnelle (voir Graphique 28). Ces professions sont exercées par des professionnels ayant suivi des cursus éducatifs très variés : c'est le cas des militaires, des policiers et des pompiers dont le recrutement peut précéder la formation professionnelle (écoles de police par exemple) ou des conducteurs de véhicules parmi lesquels aucune spécialité de formation ne se dégage et dont le recrutement est essentiellement masculin. Les postes occupés par ces jeunes débutants sont relativement moins qualifiés (majoritairement des postes d'employés ou d'ouvriers), ce qui explique la plus faible prégnance de la spécialité de formation¹.

Mais dans nombre de métiers, l'orientation éducative et le fonctionnement du marché du travail se conjuguent pour accentuer la ségrégation professionnelle (voir Graphique 29). Ces professions requièrent souvent des compétences techniques acquises en formation, dont les filières sont genrées, à l'instar des ingénieurs de l'informatique ou des coiffeurs et esthéticiens, où les candidats qui postulent et/ou sont retenus sont encore plus masculins ou féminins que les filières éducatives dont ils sont issus.

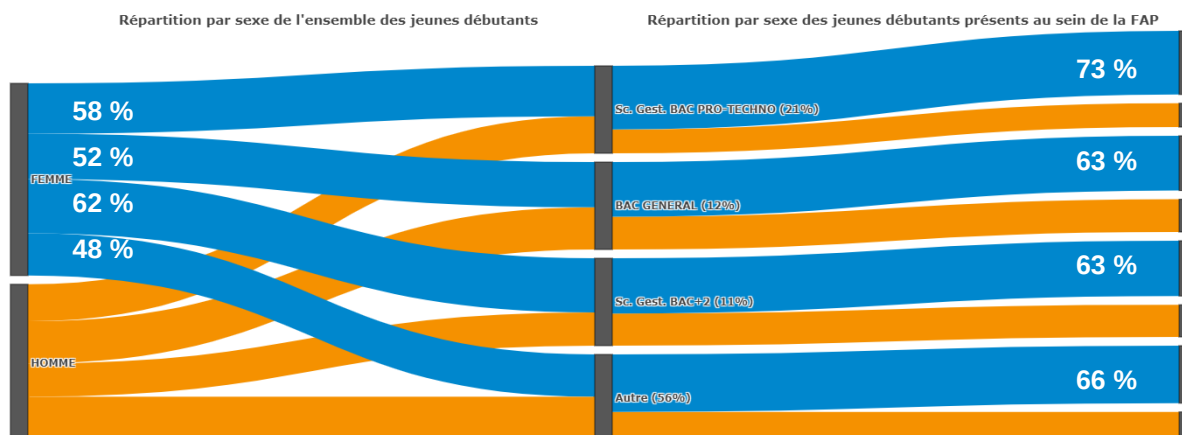
D'une manière générale, l'orientation éducative est souvent liée à la ségrégation sexuée des métiers eux-mêmes, les deux phénomènes se renforçant l'un l'autre. D'une part, l'image que renvoie leur féminisation ou leur masculinisation reflète des normes sociales et des identités genrées difficiles à combattre pour des adolescents et des jeunes adultes. D'autre part, l'absence de mixité dans les filières éducatives comme dans les postes peut s'avérer difficile à vivre et s'accompagner d'une forme d'ostracisation (et de sexisme) qui décourage aussi bien de se tourner vers certaines formations que d'intégrer des univers professionnels très genrés.

De ce fait, il serait illusoire de penser que dans les métiers où les viviers éducatifs sont très concentrés selon les sexes, l'action publique et privée aurait intérêt à se concentrer sur l'information et l'orientation éducative ou qu'au contraire, l'attention devrait être portée uniquement sur les pratiques de recrutement des entreprises dans les métiers très ségrégués.

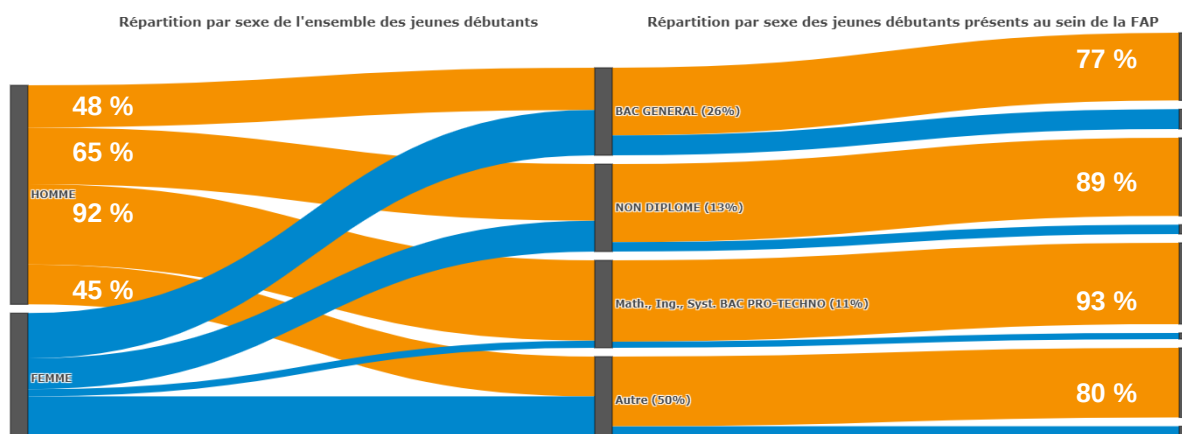
¹ Sauf bouchers, charcutiers, boulangers et aides-soignants.

Graphique 28 – Métiers dont la ségrégation professionnelle des jeunes débutants est principalement liée au recrutement

a/ Vendeurs : 67 % de femmes parmi les jeunes débutant dans le métier



b/ Armée, police, pompiers : 82 % d'hommes parmi les jeunes débutant dans le métier



Lecture :

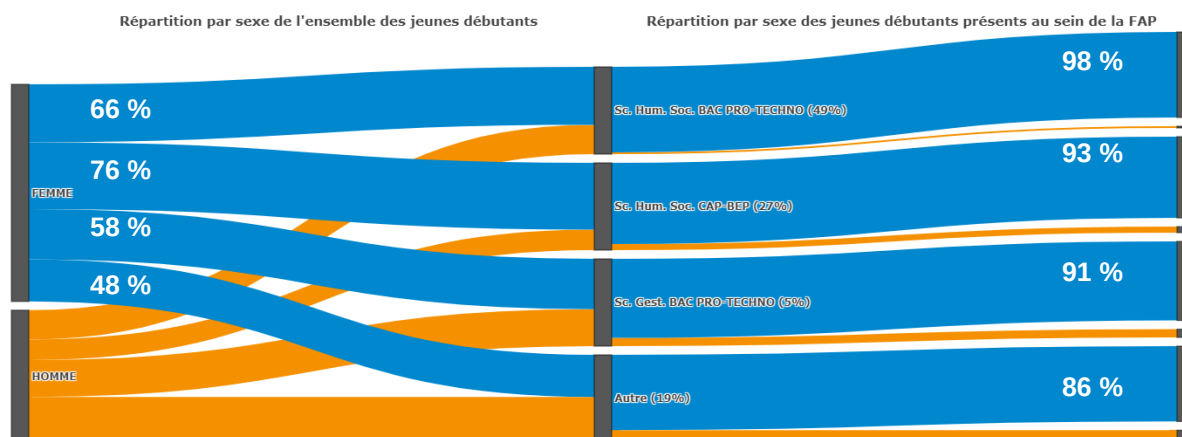
– panel a : 21 % des jeunes débutant dans le métier de vendeurs sont titulaires d'un bac pro-techno en « sciences de gestion ». Cette filière éducative est légèrement féminisée (58 % de filles) et la part des femmes qui sont titulaires de ce diplôme est largement supérieure dans l'emploi (73 %).

– panel b : 26 % des jeunes débutant dans le métier « armée, police, pompiers » ont un bac général. Cette filière n'est pas ségréguée (48 % de garçons) et la part des hommes qui sont titulaires de ce diplôme est largement supérieure dans l'emploi (77 %).

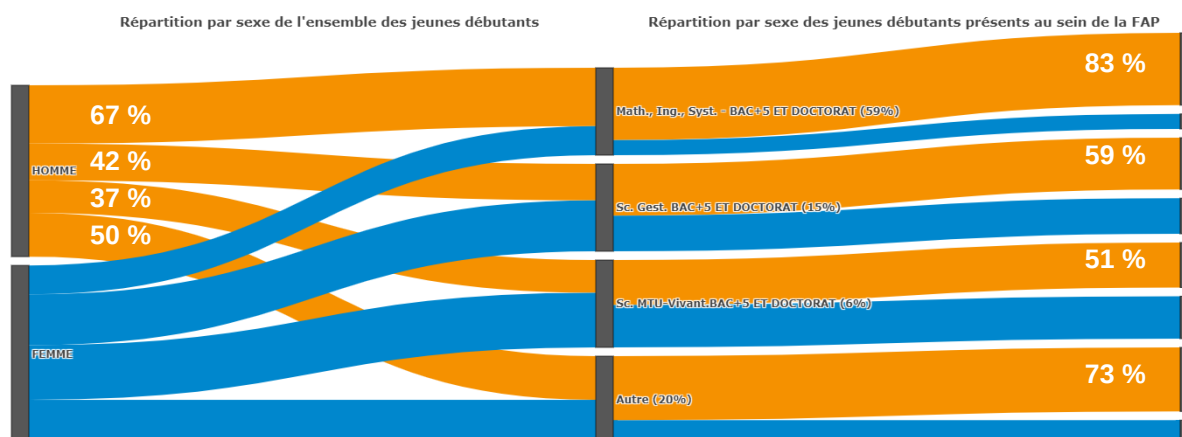
Sources : Céreq, enquêtes Génération empilées (moyenne des générations 2010-2013-2017 interrogées trois ans après leur sortie d'études initiales), calculs France Stratégie

Graphique 29 – Métiers dont la ségrégation professionnelle des jeunes débutants est liée à la fois au marché du travail et à l'origine éducative

a/ Coiffeurs, esthéticiens : 94 % de femmes parmi les jeunes débutant dans le métier



b/ Ingénieurs de l'informatique : 76 % d'hommes parmi les jeunes débutant dans le métier



Lecture :

– panel a : 49 % des jeunes débutant dans les métiers de coiffeurs et d'esthéticiens sont titulaires d'un bac pro-techno en « sciences humaines et sociales ». Cette filière éducative est très féminisée (66 % de filles) et la part des femmes qui sont titulaires de ce diplôme est encore supérieure dans l'emploi (98 %).

– panel b : 59 % des jeunes débutant dans le métier d'ingénieurs de l'informatique sont titulaires d'un bac +5/doctorat en « mathématiques, ingénierie et système ». Cette filière éducative est très masculinisée (67 % de garçons) et la part des hommes qui sont titulaires de ce diplôme est encore supérieure dans l'emploi (83 %).

Sources : Céreq, enquêtes Générations empiquée (moyenne des générations 2010-2013-2017 interrogées trois ans après leur sortie d'études initiales), calculs France Stratégie

Le rapport de 2014¹ préconisait ainsi soit de renforcer l'apprentissage pour accéder à des métiers très féminisés et peu qualifiés, soit de féminiser les filières professionnelles en

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

apprentissage très masculinisé, agissant ainsi à la fois sur le recrutement (des apprentis) et la formation¹. Force est de constater cependant que la hausse massive de l'apprentissage n'a pas eu d'effet en ce sens mais a surtout contribué à diffuser cette modalité de transition entre formation initiale et marché du travail dans l'enseignement supérieur (voir [Chapitre 4](#)).

De même, les campagnes d'information nombreuses, dans les branches professionnelles comme dans l'Éducation nationale (journée des métiers), ont-elles eu un impact limité sur l'augmentation de la mixité des filières éducatives et des métiers.

5. Un bilan en demi-teinte des actions menées depuis dix ans en faveur de la mixité du recrutement et des formations

Nombre d'actions publiques et privées ont été entreprises pour accroître la mixité des formations et des métiers depuis la création du premier ministère en charge de l'égalité en 1984 et les lois de 1983 et de 2001 qui ont imposé une égalité négociée dans les entreprises et un principe de mixité des emplois. Du côté des politiques publiques sur la mixité, si les premières « conventions égalité » ont insisté sur l'orientation scolaire, le recrutement est pris en compte à partir de 2006.

Du côté de l'orientation, les objectifs de mixité dans les filières de formation initiale ont maintes fois été réitérés par les différentes conventions sur l'égalité filles-garçons dans le système éducatif dont la dernière (2023-2027) fixe des objectifs chiffrés (voir [Chapitre 4](#)). En matière de formation continue, l'engagement est moins ferme mais des initiatives existent, comme le projet Féminisons les métiers d'avenir (FEMA), mis en place par France Travail et l'Apec, visant à accompagner 15 000 femmes sur cinq ans dans douze régions vers des métiers et des filières de l'industrie du futur, de la construction durable, de l'énergie et de la cybersécurité. L'accord cadre avec France Travail² n'est pas spécifiquement consacré à la formation mais il peut conduire à aiguiller les demandeurs d'emploi vers des

¹ Le rapport préconisait notamment i) de développer l'alternance dans des métiers à dominante féminine où l'apprentissage est traditionnellement peu présent, par exemple à l'occasion des contrats d'objectifs et de moyens, notamment avec les chambres des métiers et d'artisanat (qui accueillent nombre d'apprentis de niveau CAP ou bac pro/techno) ; ii) de négocier avec les branches professionnelles, les fédérations professionnelles ou les réseaux locaux d'employeurs des objectifs chiffrés de montée en mixité ciblée dans l'apprentissage et les contrats de professionnalisation.

² Depuis 2013, le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et le ministère du Travail signent avec Pôle emploi un accord-cadre en faveur de l'insertion économique des femmes et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Combinant une approche nationale et territoriale, cet accord-cadre a été renouvelé une quatrième fois en 2021 pour la période 2021-2024 avec l'objectif de renforcer la gouvernance nationale et locale de la politique de l'égalité femmes-hommes en matière d'emploi, de lutter contre les stéréotypes sexistes, de favoriser la mixité des métiers et de faciliter le retour à l'emploi des femmes.

reconversions dans des métiers où le sexe du candidat est minoritaire. Cette attention à la mixité est néanmoins très variable selon les territoires, et ne fait pas partie des objectifs dont doivent répondre les directions régionales. D'une manière générale, outre que les projets existants sont souvent orientés vers la féminisation des métiers masculinisés et non l'inverse, la plupart des financements publics pour favoriser la formation professionnelle n'ont pas de critère de mixité dans leur déploiement. Ni les appels à projets pour ouvrir des formations aux « métiers d'avenir »¹, ni les dispositifs Transco² ou FNE-Formation³ n'évaluent les projets financés en fonction d'une plus grande parité des sexes.

Concernant le recrutement, les obligations de négocier⁴ et la mise en place de sanctions financières en cas de manquement depuis 2011 ont amélioré la couverture des entreprises par un accord ou un plan d'égalité (40 % des entreprises de plus de 50 salariés en 2016, contre 16 % en 2013⁵). La mixité du recrutement se retrouve dès lors dans une grande partie des textes d'accord sur l'égalité professionnelle, un thème presque aussi présent que la non-discrimination⁶.

Dans le secteur public, suite à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 30 novembre 2018⁷, des référents égalité-mixité dans les ministères ont été mis en place. Ils sont en charge aussi bien de la mixité que de l'égalité ou de la lutte contre le sexisme.

Enfin, la diffusion du label égalité/diversité dans les entreprises privées comme dans le secteur public a également été un levier mobilisé pour favoriser la mixité du recrutement (au moins sur les candidats sélectionnés pour les recrutements qui doivent être le plus paritaires possible).

¹ L'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir » fait partie de France 2030 et a pour but d'accélérer la formation aux métiers d'avenir par un financement public de la création d'offres de formation (2 milliards d'euros).

² Transitions Collectives, créé en janvier 2021, a pour objectif de favoriser la mobilité professionnelle des salariés, en particulier intersectorielle, et les reconversions à l'échelle d'un territoire. La rémunération et les frais de formation sont pris en charge par l'État, totalement ou partiellement, en fonction de la taille de l'entreprise.

³ Le Fonds national de l'emploi – Formation (FNE-Formation), géré par le ministère du Travail, a pour objet de maintenir les salariés en emploi et développer leurs compétences : il finance dans ce cadre des projets de formation.

⁴ Dont la dernière en date, la loi du 17 août 2015 portant sécurisation des parcours et du retour à l'emploi, qui prévoyait notamment l'obligation pour les entreprises d'engager une négociation chaque année en faveur de « l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité au travail ».

⁵ Pochic S., Brochard D., Chappe V.-A., Charpenel M., Demilly H., Milner S. et Rabier M. (2019), *L'égalité professionnelle est-elle négociable ?*, vol. 1, coll. « Document d'études », n° 231, Dares, avril.

⁶ *Ibid.*

⁷ Cet accord complète et renforce le protocole d'accord de 2013.

Force est pourtant de constater que la mixité progresse lentement et que le caractère sexué de certains métiers résiste, en dépit de la signature d'accords sectoriels ou avec France Travail et BPI France (sur l'entrepreneuriat des femmes). Malgré les nombreuses actions entreprises, les résultats paraissent donc maigres. Un répondant au questionnaire sur la mixité des formations et des métiers, administré par France Stratégie auprès des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles, le résume parfaitement¹ : « En soi, les actions sont bonnes mais les résultats ne sont pas là et ce depuis dix ans. » Il n'est pas étonnant dès lors que la moitié des répondants trouve les résultats satisfaisants, l'autre non, selon qu'ils estiment la bouteille à moitié vide ou à moitié pleine.

Interrogés sur les actions menées en faveur de la mixité des formations, les répondants font principalement état de campagnes de sensibilisation auprès du public, des élèves ou des enseignants, mais aussi de partenariats entre les organismes de formation (initiale ou continue) et les branches professionnelles ou les services publics de l'emploi (voir Graphique 30). Le poids des campagnes de sensibilisation n'est sans doute pas sans lien avec le renforcement des actions d'information des élèves/étudiants sur les métiers et les formations dans les établissements scolaires et universitaires².

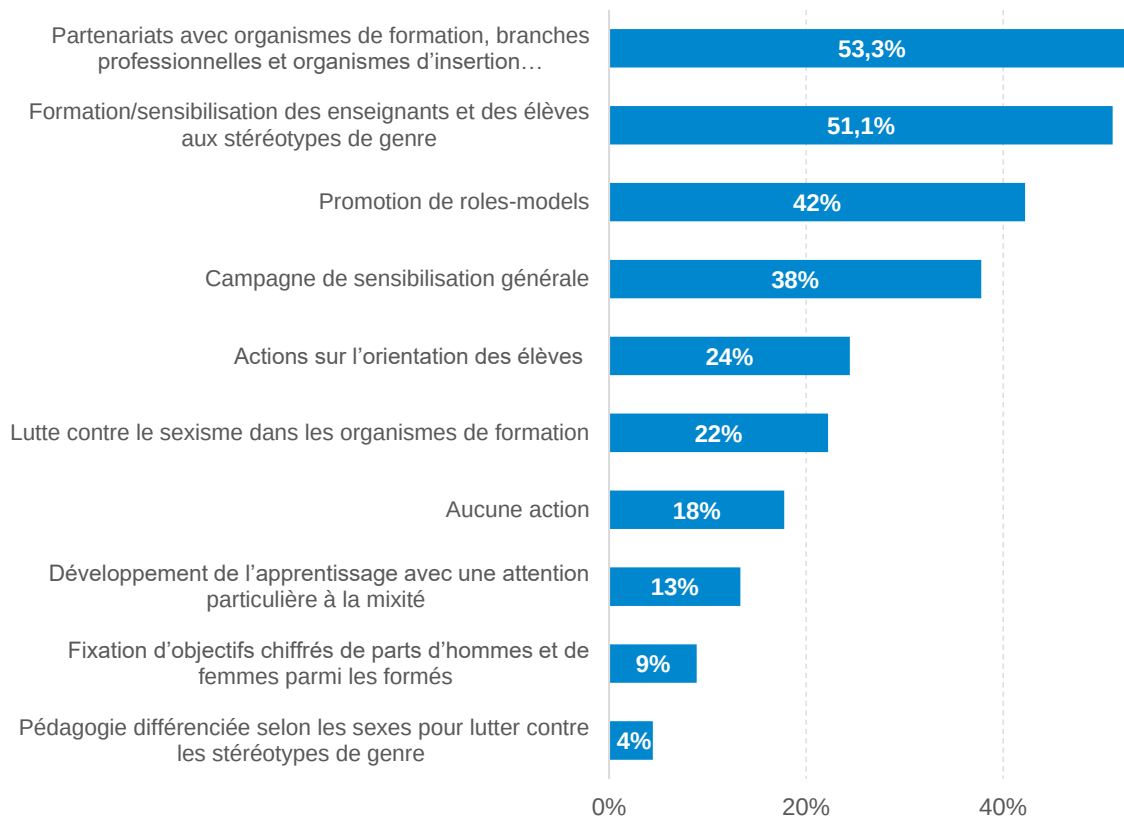
Ces actions générales font peu de place soit aux quotas soit aux dispositifs pédagogiques ou d'orientation. L'apprentissage, où les écarts filles-garçons sont encore plus prononcés que dans l'enseignement général, est peu mobilisé comme outil de résorption des inégalités d'orientation. Il semble néanmoins que les *role models* fassent une apparition remarquée dans les outils de promotion de la mixité, en lien avec les évaluations positives dont ces méthodes font l'objet³.

¹ Sur les 45 répondants, 29 % appartient à des branches professionnelles ou des opérateurs de compétences et d'observation de l'emploi qui y sont rattachés (Capeb, OPCO Santé par exemple), 12 % à des organismes publics de formation initiale et continue (Éducation nationale, Enseignement supérieur, AFPA par exemple), 11 % à des organismes privés de formation initiale et continue (ESCP, CEGOS par exemple), 13 % à des services publics de l'orientation et de l'insertion professionnelle (France Travail, Centre Info par exemple) et 13 % à des administrations centrales (ministère du Travail par exemple).

² La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel (2018) renforce les actions d'intervenants au sein des établissements scolaires et universitaires et un programme « découverte des métiers » a été mis en œuvre depuis la rentrée 2023 dans les collèges.

³ Leclair B. et Veniez A. (2024), « [Les enjeux économiques de l'orientation scolaire et universitaire](#) », *Trésor-Éco*, n° 344, Direction générale du Trésor, juin.

Graphique 30 – Les actions menées en faveur de la mixité des formations par les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles



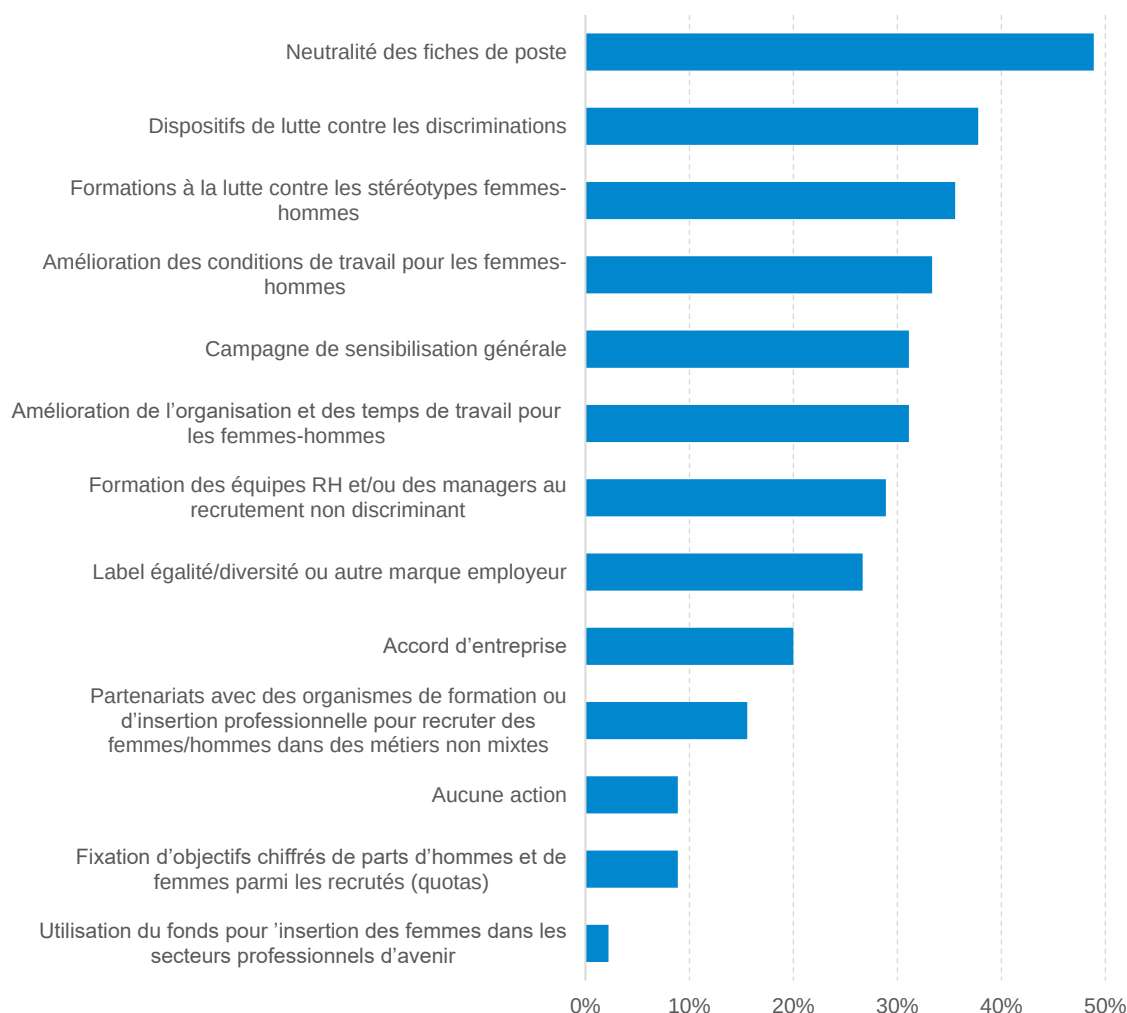
Lecture : 51 % des répondants ont mené des actions de formation/sensibilisation des enseignants et des élèves aux stéréotypes de genre.

Source : sondage auprès des membres du Réseau Emplois Compétences

S'agissant du recrutement, les campagnes de sensibilisation/formation et de lutte contre les discriminations dominent également les actions recensées par les répondants (voir Graphique 31) mais avec plus de mesures concrètes, en particulier l'amélioration des conditions et des temps de travail qui se sont invités dans les négociations obligatoires. Deux outils apparaissent très mobilisés : la neutralité de la fiche de poste et dans une moindre mesure le label égalité/diversité. Ce constat rejoint le bilan des accords négociés sur l'égalité professionnelle dans les branches qui insistent sur la neutralité des politiques de recrutement et sur la sensibilisation ou la formation des différents acteurs du recrutement et de l'encadrement à la non-discrimination et à la lutte contre les stéréotypes de genre¹.

¹ Direction générale du travail (2024), *La négociation collective en 2023*, rapport présenté devant la Commission nationale de la négociation collective, octobre.

Graphique 31 – Les actions menées en faveur de la mixité du recrutement par les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles



Lecture : 38 % des répondants ont mis en place des dispositifs de lutte contre les discriminations pour accroître la mixité du recrutement.

Source : sondage auprès des membres du Réseau Emplois Compétences

L'avis des répondants est donc mitigé sur l'efficacité des actions menées. Si des progrès sont constatés depuis 2014 en termes de communication non stéréotypée des métiers dans les entreprises et les institutions publiques, qui s'accompagnent de partenariats avec des associations de réseau féminin¹, les nombreuses campagnes sont jugées peu

¹ Sur la création d'entreprises : Action'elles, Femmes des territoires, Force femmes, etc. ; sur le secteur du numérique : Social Builder, Femmes@numérique...

opérantes – ce que notait déjà Lemièrre et Silvera en 2014¹ –, mais aussi peu coordonnées (trop morcelées, ce qui nuit à leur visibilité). Une partie des personnes interrogées estime par ailleurs qu'il y a trop de communication et pas assez d'actions concrètes, notamment dans les branches professionnelles. Enfin, les campagnes restent ciblées sur les métiers masculinisés, peu sur les métiers féminisés qui sont au cœur de la transition démographique et du vieillissement (aide et soin), rejoignant le constat de l'Igas et de l'IGAENR². Enfin, peu d'attention est portée à la mise en place d'un environnement de travail propice à l'intégration de femmes (vestiaires, combinaisons, etc.) ou d'hommes.

Que ce soit en matière de formation ou de recrutement, si certaines conventions collectives ou plans publics en faveur de la mixité peuvent paraître ambitieux, le suivi des mesures demeure précaire, et les évaluations sont rares. Dans les entreprises, le respect formel des obligations de négocier l'emporte souvent sur une approche plus substantielle, sans obligation de résultats³.

Les politiques publiques et privées en faveur de la mixité des formations et du recrutement ministériel ont généralement souffert d'un manque de coordination⁴ et d'évaluation et sont souvent stimulées par les tensions sur les recrutements, pouvant conduire à un manque de continuité dans les actions⁵. D'autres priorités ont par ailleurs mis au second plan les objectifs de mixité, à l'instar des violences sexistes et sexuelles, dans la formation initiale, ou la réduction des écarts salariaux ou dans les promotions qui font l'objet d'obligations légales. Ces actions pâttissent, en outre, de leur caractère non contraignant, et la mixité est rarement un critère d'attribution de fonds publics. Enfin, elles ne sont que très rarement assorties d'objectifs chiffrés, à caractère obligatoire ou non.

¹ Lemièrre S. et Silvera R. (2014), « [Où en est-on de la ségrégation professionnelle ?](#) », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 15(2), p. 121-136.

² Igas et IGAENR (2017), [Évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers](#), rapport, avril.

³ Giordano D. et Santoro G. (2019), « [La négociation administrée sur l'égalité professionnelle : entre respect de l'obligation et engagement formel](#) », *Travail et Emploi*, n° 159, mai, p. 69-92.

⁴ Cour des comptes (2025), [Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail](#), rapport, janvier.

⁵ Igas et IGAENR (2017), [Évaluation des actions publiques en faveur de la mixité des métiers](#), *op. cit.*



CHAPITRE 6

SPORT ET CULTURE

SPORT – ÉVOLUTION SUR DIX ANS DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES SUR QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Stagnation des écarts → Baisse des écarts ↗ Hausse des écarts ↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Pratiques sportives</i>		
Écart entre les hommes et les femmes de 15 ans et plus ayant une activité physique ou sportive régulière (au moins une fois par semaine)	Entre 2018 et 2024, légère baisse de l'écart entre les sexes, en lien avec une hausse un peu plus importante pour les femmes (57 % des hommes et 51 % des femmes en 2018, 60 % des hommes et 56 % des femmes en 2024). – <i>Source : Injep-Crédoc</i>	↗
Part des filles et des garçons (11-13-15 ans) faisant 60 mn d'activité physique ou sportive modérée à élevée chaque jour	Entre 2014 et 2022, évolution variable selon l'âge : • à 11 ans, légère baisse de l'écart sous l'effet d'une baisse un peu plus forte pour les garçons (11 % des filles et 25 % des garçons en 2014, 10 % vs 21 % en 2022) ; • à 13 ans, écart stable (9 % vs 17 % en 2022) ; • à 15 ans : écart stable (6 % vs 15 % en 2022). – <i>Source : HBSC-EnClass</i>	↗ → →
Licences annuelles détenues dans les fédérations sportives par les moins de 18 ans par sexe	Entre 2017 et 2022, quasi-stabilité (51 licences pour 100 filles et 72,5 pour 100 garçons en 2017, écart de 21,5 points. En 2022 : 50 licences pour 100 filles et 69 licences pour 100 garçons, écart de 19 points. – <i>Source : Injep</i>	→
Part des licences féminines et masculines pour les moins de 18 ans en football, rugby,	Entre 2017 et 2022 : • davantage de licences détenues par des filles dans des sports dit « masculins » (par ex. pour le football, 7,5 % de licences féminines en 2017, 11 % en 2022) ;	↗

Indicateur	Résultat	Évolution
gymnastique et danse, des sports très peu mixtes	mais une stabilité voire une baisse des licences détenues par des garçons dans des sports dits « féminins » (par exemple pour la gymnastique, 18 % de licences masculines en 2017, 16 % en 2022). – Source : MENJ-Injep	→

Institutions sportives et encadrement

Part de femmes dans les instances dirigeantes sportives fédérales	Une forte hausse entre 2013 et 2024 de la présence de femmes dans ces instances, variable selon les fonctions, mais des femmes qui restent en forte minorité sur certaines fonctions. Ainsi, passage de 13 % en 2013 à 35 % en 2024 parmi les trésoriers, passage de 9 % en 2013 à 17 % en 2024 parmi les présidents de fédérations. – Source : ministère des Sports	↗
Part des femmes parmi les professeurs d'EPS	Légère baisse entre 2012 et 2022 de la part des femmes parmi les professeurs d'EPS dans le second degré, qui est de 40 % environ en 2022 – baisse de 3 points de pourcentage. – Source : ministère de l'Éducation nationale	↘

Visibilité dans les médias

Présence des femmes sur les plateaux (TV et radios et services publics et privés confondus) pour les programmes sportifs	Entre 2017 et 2023, forte amélioration de la présence des femmes sur les plateaux : hausse de 12 % à 19 %. Elles restent cependant fortement minoritaires. – Source : Arcom	↗

CULTURE – ÉVOLUTION DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES SUR QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Stagnation des écarts → Baisse des écarts ↗ Hausse des écarts ↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Pratiques culturelles</i>		
Part des garçons et des filles de 7 à 19 ans qui lisent par goût sur les temps libres et temps de lecture par goût durant la semaine par sexe	Entre 2016 et 2024, pour les 7-19 ans, davantage de lecteurs par goût chez les garçons et stagnation pour les filles (70 % des garçons en 2016, 87 % des filles, c'est 76 % des garçons et 86 % des filles en 2024). Le temps de lecture par goût durant la semaine baisse pour les deux sexes, et l'écart entre les sexes aussi en lien avec une baisse plus marquée pour les filles que pour les garçons (en 2016, les garçons passent 2 h 30, les filles 3 h 30. C'est 1 h 49 vs 2 h 35 en 2024). – Source : Ipsos pour le Centre national du livre	↗

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Gouvernance des institutions culturelles</i>		
Part de femmes directrices dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)	Entre 2012 et 2024, une forte hausse de la part des femmes directrices de DRAC, de 21 % en 2012 à 47 % en 2024. – <i>Source : ministère de la Culture</i>	↗
Part des hommes parmi les professeurs d'éducation musicale et d'arts plastique	Légère baisse entre 2012 et 2022 de la part des hommes parmi les enseignants en éducation musicale dans le second degré – autour de 40 %, baisse plus prononcée de 5 points de pourcentage parmi les enseignants en arts plastiques – 30 % en 2022). – <i>Source : ministère de l'Éducation nationale</i>	↘
<i>Visibilité dans les œuvres et les médias</i>		
Part de femmes dans les œuvres diffusées à la télévision	Pour les œuvres diffusées à la TV, amélioration de la visibilité des femmes dans les œuvres audiovisuelles (38 % en 2014, 43 % en 2022) et dans les fictions entre 2014 et 2022 (37 % en 2014, 42 % en 2022), quasi-parité pour les œuvres de fiction récentes (41 % en 2014, 48 en 2022), et stagnation dans les œuvres pour le cinéma diffusées à la TV (29 % en 2022). – <i>Source : Arcom</i>	↗
Présence des femmes sur les plateaux (TV et radios et services publics et privés confondus) tous programmes confondus	Entre 2017 et 2023, légère hausse de la présence des femmes sur les plateaux : (40 % en 2017, 43 % en 2023). – <i>Source : Arcom</i>	↗
Taux de parole des femmes sur les plateaux (TV et radios et services publics et privés confondus) tous programmes confondus	Entre 2017 et 2023, légère baisse du taux de parole des femmes sur les plateaux (36 % en 2017, 34 % en 2023). – <i>Source : Arcom</i>	↘

Introduction

Comme le soulignait le rapport de France Stratégie de 2014¹, le sport et la culture sont pour les enfants et les adolescents des sphères de loisirs, de bien-être, de santé physique et mentale, mais aussi des outils de socialisation, de construction de soi et d'éducation. Ils jouent un rôle dans la construction du masculin ou du féminin (des féminités et des masculinités) et des rapports sociaux qui y sont liés. Ils constituent un enjeu identitaire fort pour les jeunes et leurs familles, ainsi qu'un enjeu important pour le lien social et l'égalité entre les sexes.

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

Les attentes sociales, fruit de représentations stéréotypées, engendrent des normes et des comportements différents selon le sexe en matière de pratiques sportives et culturelles.

L'implication plus grande des garçons dans le domaine sportif et des filles dans le domaine culturel, et au sein même de ces champs, les pratiques différenciées selon le sexe (le choix d'un instrument ou d'un sport, modalités, etc.) sont souvent le fruit de choix normés dès la petite enfance, sous l'influence des parents/de la famille, de l'école, des institutions sportives et culturelles et des pouvoirs publics ; mais également sous l'influence des pairs, d'un contexte générationnel et des objets culturels eux-mêmes¹.

Le rapport de 2014 de France Stratégie dressait un état des lieux sur les inégalités et les différences en matière de pratiques sportives et culturelles des enfants et les adolescents et faisait quelques propositions de politiques publiques. Dix ans après, quelle est l'évolution de ces inégalités entre les sexes, et quelles mesures ont été prises pour lutter contre les stéréotypes filles-garçons et pour l'égalité entre les sexes dans ces deux domaines ?

1. Les filles toujours moins investies que les garçons dans le domaine sportif en particulier à l'adolescence, une féminisation lente des instances dirigeantes sportives et des représentations médiatiques

Le rapport de France Stratégie dressait un constat sur les conséquences des stéréotypes et des inégalités entre les filles et les garçons dans le domaine sportif. L'engagement important des garçons en matière de pratiques sportives² (qui font dès le plus jeune âge davantage de sport, et plus souvent de manière encadrée et en compétition que les filles), les différences dans les sports pratiqués, l'inégale représentation des sexes dans les instances sportives et les fonctions d'encadrement, l'offre sportive inférieure pour les filles et la moins grande visibilité du sport de haut niveau féminin dans l'espace médiatique entretiennent une différenciation supposée des filles et des garçons.

Les enjeux de la lutte contre les stéréotypes et les inégalités dans le domaine sportif sont multiples pour l'individu comme pour la société : le libre choix dans les sports pratiqués, la pratique sportive à l'âge adulte, la lutte contre les discriminations (violences sexistes et sexuelles, traitements différenciés dans l'espace public et médiatique), ou encore la santé.

¹ *Ibid.*

² Nous évoquons dans ce chapitre aussi bien activités sportives qu'à l'activité physique au sens large, ce concept mobilisé en santé publique qui comprend également des activités non sportives (le jardinage par exemple est sous certaines conditions considéré comme une activité physique). Source : « Quelle est la différence entre sport et activité physique ? », site internet de l'ANSES.

Où en est-on dix ans après le précédent état des lieux ? Les données disponibles soulignent des progrès dans la féminisation du domaine sportif (institutions, encadrement, visibilité), qui reste cependant toujours très masculin. Les filles font toujours moins d'activités physiques et sportives de manière régulière que les garçons, et les sports très sexués étudiés en 2014 le sont toujours, en particulier les sports dits féminins car pratiqués en grande majorité par des filles (danse, gymnastique par exemple) ou inversement ceux dits masculins car majoritairement pratiqués par des hommes (football, rugby, etc.), même si les progrès sont plus importants pour ces derniers. Les inégalités entre les sexes en matière sportive persistent donc en 2024¹.

En matière de politiques publiques, le rapport de 2014 faisait quatre propositions pour lutter contre les inégalités filles-garçons en matière sportive : (i) sensibiliser les acteurs (les parents, les professionnels comme les médecins et les éducateurs, l'école et les clubs) à la problématique de l'inégalité des sexes et des bienfaits du sport pour tous ; (ii) mener des actions ciblées pour encourager la pratique féminine (montrer aussi bien des femmes que des hommes dans les campagnes de sensibilisation du grand public à l'activité physique) et évaluer leur impact ; (iii) favoriser la mixité des usages des infrastructures sportives en salle et à l'extérieur par des politiques volontaristes à destination des filles envers les fédérations et les clubs ; et enfin (iv) sensibiliser les éducateurs sportifs aux stéréotypes (formation initiale) et concevoir des guides pratiques d'activité pour développer la mixité des activités, en insistant sur les enjeux de santé et de lutte contre la sédentarité auprès des pouvoirs publics, des associations, des éducateurs et des familles.

L'examen des politiques publiques visant à lutter contre les stéréotypes et les inégalités dans les pratiques sportives de la décennie montre que la lutte contre les stéréotypes a principalement pris la forme d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels, qui sont insuffisantes. Plusieurs politiques publiques se sont concentrées sur le développement de la pratique « pour tous », sans viser particulièrement les filles, voire en menant des politiques qui pourraient favoriser la pratique masculine (comme le développement de l'offre d'espaces sportifs en accès libre, qui à l'heure actuelle sont plutôt investis par les garçons). Si l'obligation de mixité des bureaux dans les instances fédérales sportives à compter de 2024² a eu des effets, au vu de la féminisation de ces

¹ Insee (2022), *France, portrait social. Édition 2022*, coll. « Insee Références », novembre. Les personnes ont été interrogées de janvier à juillet 2020 par l'Injep. Pour celles enquêtées pendant et après le confinement du printemps 2020, il a été demandé d'estimer leur pratique « en dehors de la situation exceptionnelle de confinement que nous vivons/venons de vivre ».

² Il y a dix ans, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes imposait une obligation de représentation de chacun des deux sexes dans les instances dirigeantes des fédérations sportives françaises. La loi du 2 mars 2022 renforce la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives en exigeant désormais la parité dans les instances dirigeantes du CNOSF et du CPSF, des fédérations sportives dès 2024 au niveau national, et à partir de 2028 au niveau régional.

fonctions ces dernières années, l'objectif n'a pas été atteint en particulier dans les postes de présidence. Des politiques récentes visant la féminisation du sport et la visibilité des femmes dans les médias ont aussi été mises en place. Il faudrait prévoir d'en étudier les effets. Enfin, si des actions liant sport et santé ont été développées, elles touchent peu les enfants.

En 2024, année des Jeux olympiques de Paris (JOP), l'activité physique et sportive a été déclarée « Grande cause nationale » et un objectif de développement de l'activité physique des enfants fixé (par exemple le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne par jour » mis en place avec l'Éducation nationale). L'évaluation prévue des JOP devra comporter des indicateurs sexués et viser à documenter les effets pour les enfants comme pour les adultes si on souhaite connaître leurs effets pour les plus jeunes.

1.1. Comme il y a dix ans, des pratiques moins fréquentes pour les filles et des sports très sexués qui le restent

Comme il y a dix ans, les garçons font davantage de sport que les filles. Selon les données disponibles (voir Encadré 7), les différences documentées dans le rapport de 2014 en matière de fréquence, de modalités, de choix des sports pratiqués ou de poursuite de la pratique après l'adolescence sont toujours existantes.

Encadré 7 – Un manque de données sur les pratiques sportives des enfants

Les **enquêtes décennales sur les pratiques sportives (ENPPS)** de 2010 et 2020 ne concernent que les 15 ans et plus. C'est le cas également du baromètre national des pratiques sportives de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), et ce alors que les comportements différenciés dans la pratique sportive s'installent dès l'enfance.

Les seules informations sur tous les enfants et les adolescents de moins de 15 ans sont celles du **recensement des licences et clubs sportifs**, effectué annuellement par l'Injep auprès des 120 fédérations sportives agréées qui permet d'avoir des informations sur les 1-17 ans. L'indicateur ayant changé en 2017, la comparaison des données avant et après 2017 n'est pas possible pour cette classe d'âge.

On dispose d'informations supplémentaires pour les adolescents grâce à l'**enquête sur les activités des jeunes en dehors du collège (AJEC)**¹ de 2019 réalisée conjointement par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) et l'Injep. Elle interroge environ 13 000 adolescents de 13 ou

¹ <https://injep.fr/donnee/enquete-sur-les-activites-des-jeunes-en-dehors-du-college-ajec/#tab01>

14 ans sur leurs activités dans quatre domaines, dont le sport. Cette enquête s'insère dans le dispositif du panel d'élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire en septembre 2011 que la DEPP suit depuis cette date. L'**enquête Health Behaviour in School Aged Children (HBSC)** fournit aussi quelques informations pour les jeunes de 11, 13 et 15 ans (quatre éditions : 2010, 2014, 2018 et 2022 pour les collégiens, deux pour les lycées : 2018 et 2022).

Cependant, il faut souligner que de nouvelles données seront bientôt disponibles :

- Les **panels de la DEPP** auprès des élèves incluent des questions sur la pratique d'activité physique et sportive : c'est le cas de l'enquête en Terminale des élèves entrés en 6^e en 2011 (ceux interrogés quand ils étaient en 4^e avec l'enquête AJEC). C'est également le cas du panel lancé auprès d'élèves en classe de petite section en 2021, dont la prochaine interrogation sera en 2025 quand ils seront en CP (enquête auprès des familles uniquement pour le moment).

- Pour la petite enfance, la **grande enquête longitudinale sur le suivi des enfants (Elfe)**, qui aborde notamment les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes) et dont la première cohorte suit, de leur naissance à leurs 20 ans, des enfants nés en 2011.

Une activité physique régulière toujours plus importante pour les garçons, et un écart qui se creuse entre les deux sexes

Selon l'OMS¹, l'activité physique régulière (qui comprend l'activité sportive) est associée à un certain nombre de bienfaits chez les enfants et les adolescents : elle améliore la condition physique, la santé cardiométabolique, la santé osseuse, les résultats cognitifs et la santé mentale, et réduit la masse adipeuse. L'organisation recommande ainsi que les enfants et les adolescents pratiquent au moins 60 minutes par jour en moyenne d'activité physique d'intensité modérée à soutenue d'une part, et des activités physiques d'intensité soutenue au moins trois fois par semaine d'autre part.

Entre 2014 et 2022, la proportion de jeunes entre 11 et 17 ans qui font 60 minutes d'activité physique ou sportive modérée à soutenue² chaque jour (8 % des filles et 17 %

¹ OMS (2021), « [Lignes directrices de l'OMS sur l'activité physique et la sédentarité](#) », Organisation mondiale de la santé, mai.

² L'activité physique est définie dans le questionnaire comme suit : « Une activité physique est n'importe quelle activité qui augmente la vitesse des battements du cœur et fait se sentir essoufflé(e) par moments. On peut pratiquer une activité physique en faisant du sport, en jouant avec des ami(e)s à l'école ou ailleurs, ou bien en allant à l'école en marchant. Quelques exemples d'activité physique : courir, marcher vite, faire du roller, faire du vélo, danser, faire du skate, nager, faire du foot, du rugby, du basket ou du surf » (fiche « [Habitudes alimentaires et pratiques sportives des collégiens en 2018](#) » - EncClass2018). Une activité

des garçons en moyenne en 2022) **augmente pour les garçons et diminue pour les filles** (enquête HBSC-EnClass). Les adolescents de 11 ans en 2022 sont moins nombreux à être actifs que ceux de 2014, en particulier les garçons (21 % en 2022, -4 points), ce qui réduit l'écart avec les filles qui passe de 13 à 11 points. Pour les 13 ans, l'écart passe de 7 à 8 points et pour les 15 ans de 8 à 9 points sous l'effet d'une légère hausse pour les garçons¹. On n'observe pas d'évolution pour les filles entre les deux périodes (sauf à 11 ans, -1 point), la proportion des filles restant bien inférieure à celle des garçons.

Les différences entre les sexes sont encore plus marquées lorsqu'on s'intéresse à la proportion de jeunes indiquant avoir fait au moins une activité soutenue² trois fois ou plus par semaine hors milieu scolaire en 2022³. L'écart est de 20 points pour les 11 ans (70 % pour les garçons), de 28 points pour les 13 ans (71 % pour les garçons) et de 30 points pour les 15 ans (63 % des garçons). Bien que l'intensité de la pratique sportive diminue selon l'âge des répondants, et ce pour les deux sexes (voir *infra* les constats sur la baisse de pratique à l'adolescence), l'écart s'agrandit.

La pratique sportive est toujours bien plus importante chez les garçons

Contrairement à ce qu'on peut observer chez les adultes où la pratique libre et en autonomie s'est développée sur la décennie, la pratique encadrée, à l'école ou en extra-scolaire via des associations ou des clubs demeure prédominante chez les enfants⁴.

En 2022, les garçons sont toujours plus nombreux que les filles à détenir une licence sportive dans une fédération sportive agréée par le ministère en charge des Sports (incluant les cinq fédérations scolaires), pour toutes les classes d'âge, malgré un rattrapage des licences féminines par rapport aux licences masculines observé entre 2012 et 2017⁵ (on ne dispose pas du taux de licence sportive par sexe pour les 1-17 ans sur la période). Si on s'intéresse aux licences annuelles sur la période 2017 et 2022, on constate une légère diminution de l'écart entre les sexes (de 21,2 % à 18,8 %) sous l'effet d'une légère baisse pour les garçons (de 72,5 à 69 licences pour 100 garçons), et d'une stabilité pour les filles (autour de 50 licences pour 100 filles). Cependant, la valeur très élevée pour les garçons de 11-14 ans interroge (voir Tableau 12).

modérée à soutenue augmente la fréquence cardiaque et la respiration.

¹ Sources : [enquêtes Health Behaviour in School-aged Children \(HBSC-EnClass\)](#), 2014 et 2022.

² Une pratique élevée correspond à un exercice intense qui entraîne de la transpiration et un essoufflement.

³ Cette autre recommandation de l'OMS n'est documentée que pour 2022.

⁴ Gimbert A. et Khelifa N. (2018), [Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous](#), rapport, France Stratégie, novembre.

⁵ Ottogalli-Mazzacavallo C. et Garcia M.-C. (2022), [Pour la féminisation du sport français. Bilan et perspectives sur l'évolution des licenciées et la situation des femmes dans le mouvement sportif](#), université de Lyon 1-ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.

Tableau 12 – Licences annuelles pour 100 habitants par sexe et classe d'âge de 1 à 17 ans en 2017 et 2022

	2017			2022		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
1-5 ans	16,4 %	20,4 %	18,4 %	16,1 %	19,7 %	17,9 %
6-10 ans	69,0 %	97,1 %	83,4 %	68,5 %	92,2 %	80,6 %
11-14 ans	75,2 %	106,9 %	91,4 %	69,8 %	98,5 %	84,5 %
15-17 ans	45,2 %	67,8 %	67,8 %	43,6 %	63,2 %	53,7 %
1-17 ans	51,3 %	72,5 %	62,1 %	50,3 %	69,1 %	59,9 %

Notes : l'âge est celui au 1^{er} janvier de l'année ; données corrigées comparables dans le temps ; un licencié peut détenir plusieurs licences annuelles dans une même fédération (par exemple compétition, encadrement) et/ou dans plusieurs fédérations ; les résultats sont y compris les fédérations scolaires.

Champ : résidents de la France entière.

Sources : recensement des licences et clubs, Injep-MEDES ; estimations de population au 1^{er} janvier (Insee) ; données fournies par l'Injep

L'écart entre les 11-14 ans et les 15-17 ans pour les filles est de 30 points en 2017, 26 points en 2022. Pour les garçons, il est de 39 points en 2017 et de 35 points en 2022.

Le plus faible engagement des filles dans le sport encadré entretient le préjugé que le sport est avant tout une activité masculine, et est précurseur de comportements qui vont s'ancrer pour toute la vie.

Par ailleurs, un collégien sur cinq ne fait pas de sport régulièrement pendant ses loisirs. L'absence de pratique sportive régulière pendant les loisirs est plus fréquente chez les filles : 22 % d'entre elles contre 14 % des garçons sont, à 13 ou 14 ans, peu ou pas sportives et elles constituent à elles seules 61 % des collégiens éloignés du sport¹.

Les pratiques sportives qui se créent durant l'enfance et l'adolescence perdurent par la suite et se retrouvent à l'âge adulte, où les femmes pratiquent moins d'activité physique ou sportive que les hommes, du fait des stéréotypes et d'un temps de loisirs moindre². En 2024, on observe en moyenne une pratique régulière d'une activité physique ou sportive (au moins une fois par semaine en moyenne) pour les 15 ans, et qui est plus importante pour les hommes (60 %) que pour les femmes (56 %). L'écart a cependant

¹ Caille J.-P. (2025), « [Un collégien sur cinq ne fait pas de sport régulièrement pendant ses loisirs](#) », *Analyses et synthèses*, n° 85, Injep, avril.

² Gimbert A. et Khelifa N. (2018), *Activité physique et pratique sportive pour toutes et tous*, op. cit.

diminué de deux points par rapport à 2018. Les femmes sont aussi plus nombreuses à déclarer n'avoir jamais fait de sport dans les douze derniers mois¹.

La baisse durant l'adolescence de la pratique encadrée peut être expliquée par une **autonomisation des loisirs** pour les deux sexes². D'autres facteurs explicatifs de la baisse de la proportion de filles ayant une pratique sportive encadrée dans des fédérations sportives sont présents dans la littérature, tels **les changements corporels à l'adolescence, le manque de motivation pour les filles³. Le sur-engagement des garçons durant l'enfance** pourrait aussi jouer un rôle pour ces derniers⁴.

***Des sports très majoritairement pratiqués par des hommes
qui se féminisent lentement, des sports très majoritairement pratiqués
par des femmes qui le restent***

Ottogalli *et al.* (2022) constatent à partir des données sur les licences sportives pour 2012 et 2017 un mouvement général de féminisation dans la plupart des familles sportives et notamment dans des sports dits très masculins, pour les moins de 20 ans en particulier – ce qui pour les auteures ne remet pas en question une division du sport qui se construit principalement durant l'enfance (avant 10 ans)⁵.

Le rapport de 2014 faisait un focus sur cinq sports. Entre 2013 et 2022, pour les moins de 18 ans, les sports très majoritairement pratiqués par des hommes que sont le football et le rugby se sont un peu féminisés, tandis qu'on ne voit pas de changements vers davantage de mixité pour les sports très majoritairement pratiqués par des femmes que sont la danse et la gymnastique (voir Tableau 13 – en raison du changement d'indicateurs sur les licences sportives en 2017, la comparaison des données de 2013 avec les suivantes permet uniquement de décrire une tendance). Si la part des licences détenues par des femmes a augmenté en football (+3,1 points) et

¹ Injep (2024), « [Les pratiques sportives en France en 2024 avant les Jeux de Paris](#) », *Fiches Repères*, n° 2024/10, décembre.

² Ottogalli-Mazzacavallo C. et Garcia M.-C. (2022), [Pour la féminisation du sport français...](#), *op. cit.*

³ Par exemple un sentiment de moindre compétence que les garçons, en lien possible avec les perceptions collectives (notamment médiatiques) que le sport en général est le sport masculin et le sport féminin à la marge et dévalorisé ; la concurrence avec les activités scolaires, en particulier pour les filles, les contraintes matérielles et logistiques en particulier pour les classes populaires et les filles (ces motifs étant sur la pratique sportive en général et pas seulement encadrée).

⁴ De plus, le sexe n'est pas le seul déterminant de la pratique sportive : le rapport de 2014 soulignait ainsi l'importance des critères socio-économiques (le niveau de diplômes et de revenu des parents, la sportivité des parents, les disparités sociales). C'est également ce que montre l'étude de J.-P. Caille sur les données de l'enquête AJEC. Voir Caille J.-P. (2020), « [Les pratiques sportives des collégiens sont très liées au rapport au sport de leurs parents et à leurs vacances d'été](#) », dans Insee (2020), *France, portrait social. Édition 2020*, coll. « Insee Références », décembre, p. 109-128.

⁵ Ottogalli-Mazzacavallo C. et Garcia M.-C. (2022), [Pour la féminisation du sport français...](#), *op. cit.*

en rugby (+4,5 %), neuf licences sur dix étaient toujours détenues par des garçons en 2022. Elle a faiblement augmenté dans un sport qui paraissait un peu moins sexué comme le judo (+3,7 %, trois licences sur dix détenues par des filles en 2022). En revanche, la proportion de licences détenues par des garçons est restée stable en danse (7 % en 2022) et a même diminué en gymnastique (16 % en 2022, -2 points).

Les écarts de pratiques ne peuvent pas être attribués, surtout dans l'enfance, à des différences objectives d'ordre physiologique. France Stratégie soulignait en 2014 que le sport est plutôt le lieu par excellence des stéréotypes liées au corps. Une explication des choix différenciés est ainsi l'injonction de conserver sa féminité ou sa masculinité (par exemple, ne pas trop se muscler pour les filles), et de s'inscrire dans les valeurs associées à son sexe (par exemple, la grâce et la souplesse pour les filles, le rapport de force et l'endurance pour les garçons). Des différenciations qui se retrouvent aussi pour les disciplines plus mixtes (des compétitions séparées, des attentes et attitudes des encadrants, des règles ou encore aptitudes développées différentes, etc.). Cela nuit au libre choix de chacun et renforce les stéréotypes sur des attributions différenciées selon le sexe¹.

Tableau 13 – Féminisation des licences annuelles par fédération* pour les moins de 18 ans entre 2013 et 2022 pour le football, le rugby, la danse, la gymnastique et le judo

	2013**	2017***		2022***	
	% licenciées filles	Licences détenues par des filles	% licences détenues par des filles	Licences détenues par des filles	% licences détenues par des filles
Football	4 %	82 908	7,5 %	120 744	11 %
Rugby	3 %	10 339	6 %	16 377	11 %
Danse	93 %	41 362	94 %	33 749	93 %
Gymnastique	78 %	256 082	82 %	203 379	84 %
Judo	25 %	115 741	27 %	110 913	31 %

* Les résultats sont y compris les fédérations scolaires.

** Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire, et de la Vie associative, et Fédérations (2013), dans France Stratégie (2014).

*** Recensement des licences et clubs, Injep-MEDES. Estimations de population au 1^{er} janvier (Insee).

Notes : l'âge est celui au 1^{er} janvier de l'année ; données corrigées comparables dans le temps ; un licencié peut détenir plusieurs licences annuelles dans une même fédération (par exemple compétition, encadrement) et/ou dans plusieurs fédérations.

Champ : résidents de la France entière.

Sources : données 2014 issues du rapport de France Stratégie de 2014 ; données 2017 et 2022 fournies par l'Injep

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

1.2. Des institutions, un encadrement sportif et une visibilité qui entretiennent la vision du sport comme un domaine masculin

Les différences présentées dans le rapport de 2014 de France Stratégie sont toujours présentes : les institutions sportives et l'encadrement sportif restent des milieux très masculins, bien que la présence des femmes se renforce dans certaines fonctions. On ne dispose pas de données pour objectiver l'évolution en matière d'offre sportive locale. La visibilité médiatique est toujours plus réduite pour les filles.

Un écosystème dans lequel les hommes sont toujours surreprésentés

Le sport est organisé autour de fédérations sportives, d'associations et de bénévoles. À tous les niveaux, les hommes sont toujours surreprésentés.

La période est marquée par la féminisation de certaines fonctions dans les fédérations sportives fédérales. S'il y a dorénavant autant de femmes que d'hommes parmi les élus des conseils d'administration ou fédéraux et parmi les élus des bureaux des instances dirigeantes, les hommes restent surreprésentés dans les fonctions de trésorier, de secrétaire général et surtout de président¹. Après une légère hausse entre 2009 et 2013, on observe une nette augmentation (environ 25 points) depuis 2013 de la part de femmes parmi les élus des conseils d'administration ou fédéraux (49 % en 2024) et des bureaux fédéraux des instances dirigeantes fédérales sportives (48 % en 2022). Si la fonction de secrétaire général s'est aussi beaucoup féminisée (41 % de femmes en 2024, contre 18 % en 2009), on reste très loin de la parité dans les fonctions de trésorier (35 % de femmes en 2024, +22 points par rapport à 2013, après avoir stagné entre 2009 et 2013) et surtout de président (seulement 17 % de femmes, +8 points – stable depuis 2021).

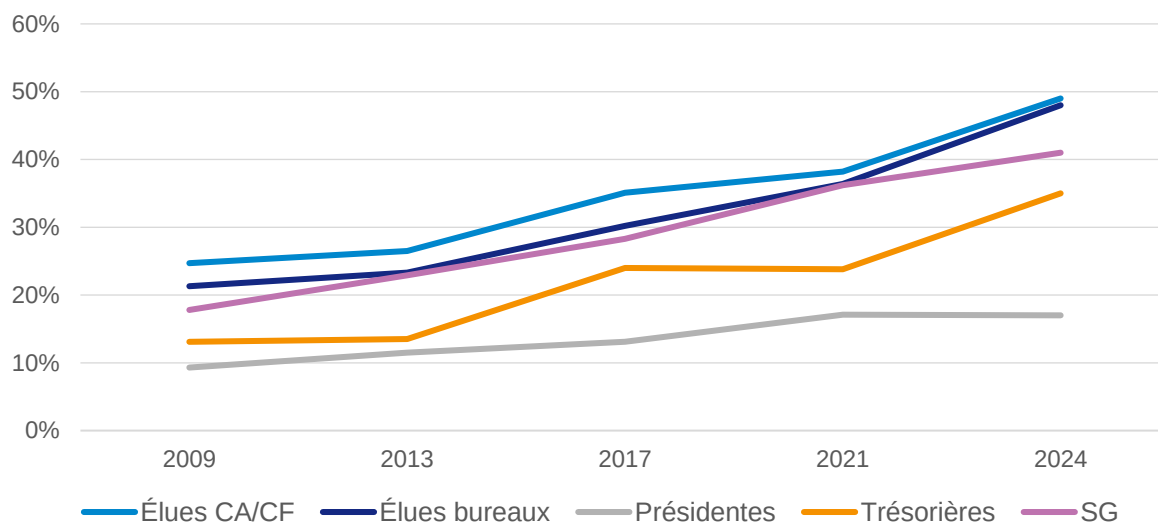
Rappelons que la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives nationales, dont l'obligation de la parité pour 2024, est un axe fort des politiques publiques mises en place durant la décennie (voir *infra*).

Dans les fonctions d'encadrement, les hommes sont surreprésentés. Ainsi, seulement 21 % (16 sur 76) des directeurs techniques nationaux sont des femmes en 2024 (30 % en 2021). Par ailleurs, 25 % des 747 juges et arbitres sportifs de haut niveau sont des femmes vs 21 % en 2021².

¹ La situation est plus équilibrée dans certains sports, par exemple le handball.

² Données fournies par le ministère des Sports.

Graphique 32 – Évolution de la part des femmes élues dans les instances dirigeantes des fédérations sportives entre 2009 et 2024



Note : les données concernent les fédérations agréées par le ministère des Sports.

Lecture : la part de femmes parmi les présidents de fédérations sportives était de 9 % en 2009, 13,5 % en 2013 et 17 % en 2024.

Source : ministère des Sports, 2025

Cette sous-représentation des femmes dans les fonctions de direction est aussi visible dans les associations sportives. On dénombrait ainsi en 2018 seulement un quart de femmes présidents d'associations sportives (contre 35 % en moyenne dans le secteur associatif) – l'Injep souligne ainsi que le sport est l'un des domaines d'activité les plus éloignés de la parité dans les fonctions dirigeantes¹. Cette très inégale répartition entre les sexes ne se retrouve pas à tous les postes, puisque quatre trésoriers sur dix et un secrétaire sur deux sont des femmes (respectivement 48 % et 60 % en moyenne dans le secteur associatif).

Près de six enseignants d'éducation physique et sportive sur dix pour l'année scolaire 2022-2023 dans le second degré sont des hommes, davantage qu'il y a dix ans (42 % de femmes dans le secteur public, 37 % dans le secteur privé sous contrat, en baisse de trois points de pourcentage par rapport à 2012-2013²).

¹ La précédente édition de l'enquête de l'Insee sur la situation des associations de 2013 ne comportant pas de questions sur le sexe, il n'est pas possible de décrire une évolution. Une nouvelle collecte est prévue pour la fin de 2025, pour de premiers résultats fin 2026. Lecorps Y. (2023), « [Les femmes encore largement minoritaires à la présidence des associations](#) », *Analyses et synthèses*, n° 66, Injep, mars.

² Ministère de l'Éducation nationale (2023), [Repères et références statistiques 2023](#).

Une offre sportive moins importante pour les sports féminins

Les inégalités se traduisent également dans l'offre sportive moins importante pour les femmes et par un manque de visibilité de ces dernières. En 2014 était fait le constat que l'organisation du sport de club, les politiques publiques sportives locales et les équipements de pratique libre favorisaient les garçons, en termes d'offre comme de médiation. **On ne dispose pas de données pour objectiver l'évolution de l'offre en matière de pratique encadrée masculine vs féminine.** Par ailleurs, la fréquentation par sexe des installations publiques, en accès libre à l'extérieur (par exemple les terrains multisports – appelés parfois les « city-stades ») ou à l'intérieur (par exemple la piscine municipale), n'est pas mesurée. Si on peut comprendre qu'offre et usages sont difficiles à mesurer, cela nuit à la capacité à objectiver la situation d'inégalité entre les sexes.

Il faut cependant souligner que l'offre de structures en accès libre, comme les terrains multisports, a beaucoup été développée durant la décennie (voir *supra*) et continue à l'être. Ces espaces extérieurs semblent cependant se caractériser par un usage mixte limité et une suroccupation masculine. Ils pourraient donc contribuer à invisibiliser les filles dans l'espace public et renforcer l'inégal accès aux infrastructures sportives plutôt qu'à améliorer la situation pour les deux sexes.

Une meilleure visibilité des compétitions féminines et des journalistes femmes, qui reste cependant très faible par rapport à leur pendant masculin

Si les retransmissions des JOP pourraient donner un bilan très positif en la matière pour 2024 (les chaînes qui les diffusent jouant généralement le jeu de la mixité¹ et ces jeux étant marqués par l'égalité entre les sexes), on ne peut dresser un bilan positif de la décennie. En effet, **si on observe une tendance à la hausse des retransmissions sportives des compétitions féminines sur les chaînes payantes entre 2018 et 2021 (+33 %), elles représentent en 2021 toujours moins de 5 % des retransmissions sportives toutes chaînes confondues².**

¹ Arcom (2023), « [Analyse du poids des retransmissions de compétitions sportives féminines à la télévision entre 2018 et 2021](#) », Théma, janvier.

² On constate ainsi une retransmission qui varie selon les années (entre 5,5 % et 17,5 %) sur les chaînes gratuites généralistes et entre 7 % et 10 % sur la chaîne *L'Équipe*, et entre 3 % et 6 % sur les chaînes payantes. Sur la période, les retransmissions de compétitions masculines sont aussi en hausse – 74,2 % en 2021 (+10 %) –, les retransmissions de compétitions mixtes en baisse (21 % en 2021 (-38 %) – ; et le volume horaire de retransmission est supérieur de 11 % à celui de 2018.

Sur les chaînes généralistes gratuites, la période est plutôt stable (aux alentours de 10 %)¹. Selon le ministère des Sports, la hausse est de 10 % par rapport à 2012².

Les femmes sont aussi beaucoup moins présentes sur les plateaux (TV et radios confondues) pour les programmes sportifs, malgré une forte hausse (passage de 12 % à 19 % entre 2017 et 2023). Leur temps de parole ne dépasse pas 11 % en 2023. C'est bien en deçà des 89 % pour les hommes, et de ce qui est observé la même année pour les femmes dans les autres programmes (par exemple, 43 % des experts et 34 % des invités politiques présents sur les plateaux en 2023 sont des femmes – voir section 2 du [Chapitre 6](#)).

1.3. Des politiques publiques de lutte contre les stéréotypes très limitées et des actions contre les inégalités ciblées sur les femmes plutôt que sur les filles

L'examen des politiques publiques visant à lutter contre les stéréotypes dans les pratiques sportives durant la décennie montre d'une part qu'elles sont très récentes et, d'autre part, qu'elles sont focalisées sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. La loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France prévoit en effet l'obligation, au sein des formations aux métiers du sport, d'un enseignement contre les violences sexuelles et la lutte contre tout type de violences et de discriminations. Deux heures de formation des éducateurs dans le milieu du sport et de l'éducation populaire ont ainsi été mises en place et un guide méthodologique a été réalisé par le centre Hubertine Auclert³. Ces actions sont jugées insuffisantes par les experts, qui recommandent, à l'instar de l'Assemblée nationale en 2021, de former les professionnels aux stéréotypes – les violences en étant une manifestation⁴. On manque d'information sur les formations réalisées (nombre de personnes formées, etc.) – seule sa diffusion dans les organismes de formation fait l'objet d'un suivi.

¹ Elles présentent de meilleurs résultats que les chaînes payantes (sur la période : 9,1 % de sport féminin et 44,7 % de sport mixte sur les chaînes généralistes contre 4,1 % de sport féminin et 23,7 % de sport mixte sur les chaînes payantes).

² Ministère des Sports (2022), « [Le sport au féminin](#) », dossier de presse, février.

³ Le guide, intitulé « [Métiers du sport et de l'animation : prévenir les conduites sexistes, guide à l'usage des formateurs](#) » (mars 2023), encourage à s'interroger sur ses propres comportements et représentations avant d'intervenir auprès des autres.

⁴ Dans son rapport d'information de 2021, la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur les stéréotypes de genre de l'Assemblée nationale faisait la recommandation suivante (extrait de la recommandation n° 5) : « Prévoir dans toutes les fédérations sportives un module de formation obligatoire aux stéréotypes de genre, à destination de l'ensemble des chargés de cours de sport, dans le cadre des activités de loisir et des entraîneurs, pour le sport de compétition ».

Par ailleurs, le développement d'un MOOC « Lutter contre les stéréotypes sexués par le développement de la motricité » piloté par l'association Égal Sport est en cours, tandis que la mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) travaille sur des modules de formation pour les éducateurs/éducatrices sportives.

L'action publique de lutte contre les inégalités entre les sexes sur la période est marquée par les actions en faveur de la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives. Il y a dix ans, la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes imposait une obligation de représentation de chacun des deux sexes dans les instances dirigeantes des fédérations sportives françaises¹. La loi du 2 mars 2022² renforce la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives en exigeant désormais la parité dans les instances dirigeantes du CNOSF et du CPSF, des fédérations sportives dès 2024 au niveau national, et à partir de 2028 au niveau régional. On peut cependant se questionner sur les conséquences pour les fédérations sportives qui ne respectent pas cette obligation à l'heure actuelle. La direction des Sports organise par ailleurs des bilans des contrats de délégation signés avec les fédérations – les plans de féminisation des fédérations font l'objet d'un suivi dans ce cadre³.

Ce n'est que récemment que le développement de la pratique sportive des enfants a fait l'objet de politiques dédiées, qui passent notamment par le renforcement des liens avec l'école.

Les dispositifs « Pass'Sport » et « Deux heures de sport en plus au collège » ont été lancés en 2021 et 2023, avec pour objectif de toucher les enfants et les jeunes (6-18 ans) éloignés de la pratique sportive – en particulier les filles et les personnes en situation de handicap. Le suivi détaillé de leur mise en œuvre montre que davantage de garçons que de filles en ont bénéficié. On ne dispose pas de l'information sur la proportion de filles ou de garçons pour lesquels le Pass'Sport a été mobilisé pour une première inscription à un club sportif. Ces deux dispositifs ont fait l'objet d'une évaluation par l'Injep⁴. Enfin, le Plan interministériel

¹ Soit l'obligation d'avoir soit une représentation minimale de 40 % de chacun des deux sexes lorsque l'un des deux sexes compte plus de 25 % des licences, soit une représentation minimale de 25 % de l'un des deux sexes lorsque l'un des deux sexes compte moins de 25 % des licences.

² La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

³ En 2022, 84 fédérations sportives se sont dotées d'un plan de féminisation, articulé autour de quatre axes : l'accès des publics féminins les plus éloignés de la pratique sportive ; une intégration renforcée des femmes dans la gouvernance à tous les échelons ; la féminisation des fonctions arbitrales et techniques ; et le soutien aux parcours d'accès au sport de haut niveau et à l'encadrement. Source : Arcom (2023), « [Sport féminin toujours](#) », dossier de presse, janvier.

⁴ Le Pass'Sport a permis à environ 1,2 million de jeunes (dont 39 % de filles) en 2022 et plus de 1,3 million (dont 39 % de filles) en 2023 de bénéficier d'une aide directe à la pratique de 50 euros lors de leur inscription en club. L'évaluation conduite par l'Injep, qui regardait notamment l'effet levier du dispositif pour ceux qui se

Égalité femmes-hommes 2023-2027 comporte dans son axe 4 « Culture de l'égalité » une mesure visant à « lancer un appel à projets à destination des associations, en faveur de l'égalité filles-garçons lors des temps périscolaires et extrascolaires ».

Par ailleurs, le gouvernement a fait de l'objectif de « 30 minutes d'activité physique par jour à l'école¹ » une grande cause nationale en 2024. Ce dispositif, dont l'objectif est de lutter contre la sédentarité et qui est expérimenté depuis 2020, s'inscrit dans le cadre du dispositif « Plus de sport à l'école », mis en place avec le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 et l'Agence nationale du Sport. Un suivi et une évaluation sont prévus. Une première enquête a été conduite par le ministère de l'Éducation en 2023 et une seconde devait l'être en 2024. Dans son rapport d'information sur le dispositif, le Sénat indique que l'atteinte de l'objectif fixé en 2022² de généraliser à tous les établissements scolaires cette mesure en 2024 ne peut pas être confirmée³. Il regrette par ailleurs l'absence d'une évaluation des impacts du dispositif sur la sédentarité⁴.

La valorisation du lien entre sport et santé est aussi mobilisée, comme le recommandait France Stratégie en 2014. La Stratégie nationale sport-santé (SNS) 2019-2024 a pour objectif de faire reconnaître pleinement l'activité physique et sportive comme un facteur de santé physique et mentale et de développer une culture de l'activité physique pour tous. Elle vise notamment une réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la pratique d'activités physiques et sportives et/ou à l'offre d'activités physiques adaptées en

seraient éloignés de la pratique pour des raisons pécuniaires, n'a pas été publiée en raison de taux de réponse à l'enquête trop faible pour pouvoir garantir la robustesse des résultats. Le dispositif « Deux heures de sport en plus au collège », expérimenté puis généralisé en 2023, cible en particulier les filles. Fin 2023, elles représentent 44 % des bénéficiaires (50 % de ceux qui ne sont ni inscrits en club sportif ni à l'association sportive du collège). Les résultats de l'évaluation, publiés en janvier 2024 et qui portent sur la première vague de collèges soulignent que les élèves les plus éloignés de la pratique sportive sont moins enclins à adhérer au dispositif puisque neuf volontaires sur dix sont déjà impliqués dans des activités sportives encadrées ou libres en dehors de l'EPS, soulignant ainsi la nécessité de mieux cibler ce public spécifique. De plus, un tiers des volontaires non sportifs ont quitté le dispositif, dont 38 % des filles. Selon l'Injep, les collégiens peu sportifs, en quête d'une atmosphère bienveillante et encourageante, ont pu être dissuadés par des modalités trop peu adaptées pour eux et par la présence de jeunes déjà très sportifs. Voir Louhab S. (2024), « [Expérimentation des "deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive pour les collégiens". Évaluation de la première année de déploiement](#) », note thématique, Injep, janvier.

¹ En dehors des activités d'EPS.

² En 2022, la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit dans le code de l'éducation un nouvel article L321-3-1 visant à garantir une pratique quotidienne d'activités physiques et sportives à l'école.

³ Puisque seulement 61 % des directeurs d'école ont répondu au questionnaire mobilisé par l'Éducation nationale en 2022.

⁴ Gosselin B. et Darcos L. (2024), [Évaluation territoriale du dispositif « 30 minutes d'activité physique quotidienne à l'école »](#), rapport d'information, n° 774, Sénat, septembre.

France (métropole et outre-mer)¹. La mise en place des Maisons Sport-Santé (il y a en avait 573 en 2023) concerne pour sa part principalement les adultes.

Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques (MSJOP) a aussi mis en place en 2023 une feuille de route concernant la pratique féminine et l'égal accès des filles et des femmes à la pratique sportive (plan en cours de mise en œuvre de 18 mesures, par exemple la création/la rénovation des vestiaires et sanitaires).

Le développement de la mixité des pratiques n'a pas à notre connaissance fait l'objet de politiques publiques particulières. On peut cependant souligner l'initiative de l'Agence nationale du Sport en 2023 de mettre en place un axe spécifique de développement de la pratique féminine et/ou de la mixité. Soutenue par une politique de bonus/malus à destination des structures en projets sportifs fédéraux en fonction du niveau des crédits accordés à destination des femmes et des jeunes filles, et de la part de licenciées, elle s'inscrit dans la lignée de la proposition de France Stratégie de s'appuyer sur la prise en compte de la mixité des pratiques dans le cadre du vote des subventions municipales notamment.

En matière d'accès aux infrastructures sportives, la période est marquée par le plan « 5 000 terrains de sports – Génération 2024 », lancé en 2022, dont on peut s'inquiéter d'un effet contreproductif par rapport à l'objectif d'égalité filles-garçons. Ces espaces sportifs en accès libre sont en effet à l'heure actuelle surinvestis par les garçons, et contribuent aux inégalités d'accès aux espaces sportifs comme à la valorisation du sport comme activité masculine. Si en 2022 et 2023, l'objectif quantitatif est dépassé (5 507 terrains de sport² ont été financés sur tout le territoire français), on ne dispose pas d'information sur la prise en compte de la mixité dans le choix des projets. Il est prévu des créneaux de pratique encadrée pour favoriser le développement de la pratique féminine, mais on ne dispose pas d'information sur l'effectivité de cette mesure ni son effet. Le plan « 5 000 nouveaux équipements sportifs – Génération 2024 » vise le développement d'équipements et de cours d'école actives et sportives supplémentaires dans une optique de lutte contre les inégalités sociales et territoriales plutôt que l'égalité entre les sexes. Des experts soulignent que les usages conventionnés par les écoles et les clubs sportifs pour ces équipements ne suffiront pas : seuls un encadrement suffisant et des animateurs formés pourront avoir un impact sur la pratique, les filles et parfois les garçons pouvant avoir besoin d'être accompagnés pour développer une confiance en soi

¹ Un bilan des actions est actuellement en cours, en vue de l'élaboration de la SNSS 2025-2030, mais il est difficile aujourd'hui d'évaluer précisément les bénéficiaires de l'offre sport-santé par genre, faute d'outil approprié.

² Environ 90 types d'équipements différents : plateaux multisports, plateaux de fitness, pumptracks, skate-parks, terrains de basket 3x3, de handball 4x4, de foot à 5, de futsal extérieurs, de beach-volley, de tennis, de tennis de table, de badminton, de padel, de hockey, de rugby à 5, de pétanque, etc.).

et une autonomie¹. Un suivi couplé de l'utilisation des espaces et des actions de médiation mises en place permettrait d'améliorer la compréhension des effets du plan sur le développement de la pratique sportive, en particulier chez les filles.

Concernant la visibilité médiatique, le décret qui dresse la liste des compétitions sportives dont la retransmission doit être assurée a été modifié le 5 juillet 2024 afin d'inclure des compétitions féminines et du handisport². De plus, le suivi mis en place par l'Arcom sur le temps de présence (depuis 2016) et de parole (depuis 2019) des femmes dans les émissions sportives permettra de voir si la féminisation s'améliore.

L'année 2024 fut celle des JOP. L'évaluation prévue, dont le volet d'analyse coût-bénéfices a été confié à France Stratégie, devra intégrer des indicateurs sexués et viser à documenter les effets pour les enfants comme pour les adultes si on souhaite dresser un bilan des actions utile pour éclairer les politiques publiques à destination des plus jeunes.

Les JOP d'hiver 2030, qui devraient se dérouler en France, sont candidats au label « Terrain d'égalité ».

2. La sphère culturelle toujours moins investie par les garçons que par les filles, des inégalités envers les femmes qui diminuent dans les institutions et les médias

Le rapport de 2014 de France Stratégie dressait un constat des inégalités et des différences entre les filles et les garçons dans le domaine culturel et relevait que le genre était un impensé des politiques culturelles (offre institutionnelle, représentation des femmes dans les instances culturelles et l'encadrement, traitement différencié des filles et des garçons dans les productions culturelles et dans la sphère médiatique notamment).

L'engagement plus important des filles (qui y accordent une part plus importante de leurs loisirs que les garçons dès le plus jeune âge), les différences persistantes dans les pratiques culturelles – qui depuis 2014 intègrent aussi une part plus importante des pratiques culturelles numériques et des écrans –, l'inégale représentation des sexes qui persiste encore dans certaines instances culturelles ou fonctions d'encadrement, le traitement différencié des filles et des garçons dans les productions culturelles et dans la sphère médiatique entretiennent encore à l'heure actuelle une différenciation supposée des filles et des garçons.

¹ Source : audition, ministère des Sports.

² [Décret n° 2004-1392](#) du 22 décembre 2004 pris pour l'application de l'article 20-2 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et [Décret n° 2024-699](#) du 5 juillet 2024 modifiant la liste des événements d'importance majeure ayant vocation à être diffusés sur un service de télévision à accès libre.

Les enjeux pour l'individu sont multiples : la possibilité pour les garçons d'investir le champ des activités culturelles traditionnelles, mais aussi la lutte contre les discriminations, une meilleure visibilité des femmes dans la sphère médiatique et la lutte contre les stéréotypes, qui sont par exemple très présents dans le jeu vidéo ou sur les réseaux sociaux (voir [Complément](#) sur le numérique).

Les données disponibles pour la décennie soulignent un domaine toujours plus investi par les filles que par les garçons, avec la tendance générale d'une baisse des activités culturelles « traditionnelles » et d'une hausse des usages numériques qui se sont considérablement développés durant la décennie. Le milieu culturel (création et diffusion) se féminise lentement, la présence des femmes dans les médias traditionnels évolue vers une représentation plus équilibrée entre les sexes, même si la régulation sur les stéréotypes à la TV ou à la radio n'empêche pas une représentation stéréotypée des filles et des femmes.

En matière de politiques publiques, le rapport de 2014 de France Stratégie recommandait de programmer des études longitudinales, pluridisciplinaires et transversales sur l'enfance et l'adolescence en y incluant la problématique du genre, afin d'améliorer la compréhension de la formation des pratiques culturelles. On manque toujours à l'heure actuelle de données et d'études sur les enfants.

Durant la décennie, l'examen des politiques publiques visant à lutter contre les stéréotypes et les inégalités sexuées dans les pratiques culturelles montre depuis 2017 la politique volontariste du ministère de la Culture autour de l'égalité entre les sexes et de la lutte contre les stéréotypes, avec des actions plus diffuses de l'Arcom. Les politiques mises en œuvre sont peu contraignantes, ce qui nuit à leur efficacité.

Si la visibilité et la représentation des femmes dans les médias audiovisuels et à la radio sont suivies par l'Arcom, les plateformes numériques et les réseaux sociaux, où les moins de 18 ans passent un temps conséquent, ne sont pas dans son champ d'action, la supervision se faisant au niveau européen.

Nous n'avons pas identifié de mesures visant spécifiquement à améliorer l'accès à la culture des garçons ou à réduire les inégalités en termes de pratiques en amateur. Si le pass Culture mis en place en 2019 vise l'accès à la culture (et s'il permet de connaître les pratiques des détenteurs), il n'a pas été mobilisé particulièrement autour de ces objectifs.

2.1. En dix ans, des pratiques culturelles qui se modifient sous l'effet du développement du numérique, des activités toujours plus investies par les filles que par les garçons

Les données disponibles ne donnent qu'une vision limitée des évolutions en dix ans des pratiques culturelles des deux sexes – l'enquête sur les pratiques culturelles¹, décennale, ne concernant que les personnes de 15 ans et plus et les enquêtes sur les enfants exploitées dans le rapport précédent de France Stratégie n'ayant pas été rééditées.

Un domaine toujours davantage investi par les filles et une diminution pour les deux sexes des pratiques culturelles « classiques » au profit des usages numériques

En 2010, on constatait à partir de données pour les enfants de 11 et 17 ans des écarts importants entre les sexes, avec des intensités et moments d'investissement différents des filles et des garçons dans les diverses consommations et pratiques culturelles. Elles sont plus précoces chez les filles, en lien d'une part avec la conservation plus longue des pratiques des loisirs de l'enfance (lecture, bibliothèque), d'autre part avec l'entrée plus précoce dans l'« adolescence médiatique » (radio, musique) et les sorties culturelles (alors que les garçons privilégient les jeux et les spectacles sportifs). Les auteures du rapport de 2014 évoquaient ainsi un « double mouvement [qui] fait que les univers des filles sont plus précocement et durablement variés que ceux des garçons, ces derniers les “rattrapant” dans certains domaines deux années plus tard² ».

Entre 2008 et 2018, on observe une baisse de la plupart des activités culturelles « traditionnelles » pour les 15-18 ans des deux sexes. L'écoute de la radio diminue fortement, en particulier l'écoute quotidienne ; 27 % en 2018 des garçons (-26 points), 35 % des filles (-29 points). L'écoute de la TV varie peu, sauf l'écoute quotidienne pour les garçons : -27 points, 50 % en 2018 vs 69 % des filles (-7 points).

La période est aussi marquée par un net déclin de la lecture pour les deux sexes et une réduction des écarts entre les garçons et les filles sous l'effet d'une plus grande baisse pour celles-ci (-11 points de lectrices d'au moins un livre, -25 points d'une BD). Les jeux vidéo restent davantage masculins, mais on remarque tout de même que l'écart entre les sexes est faible puisque près de 80 % des filles jouent (écart de 18 points avec les garçons

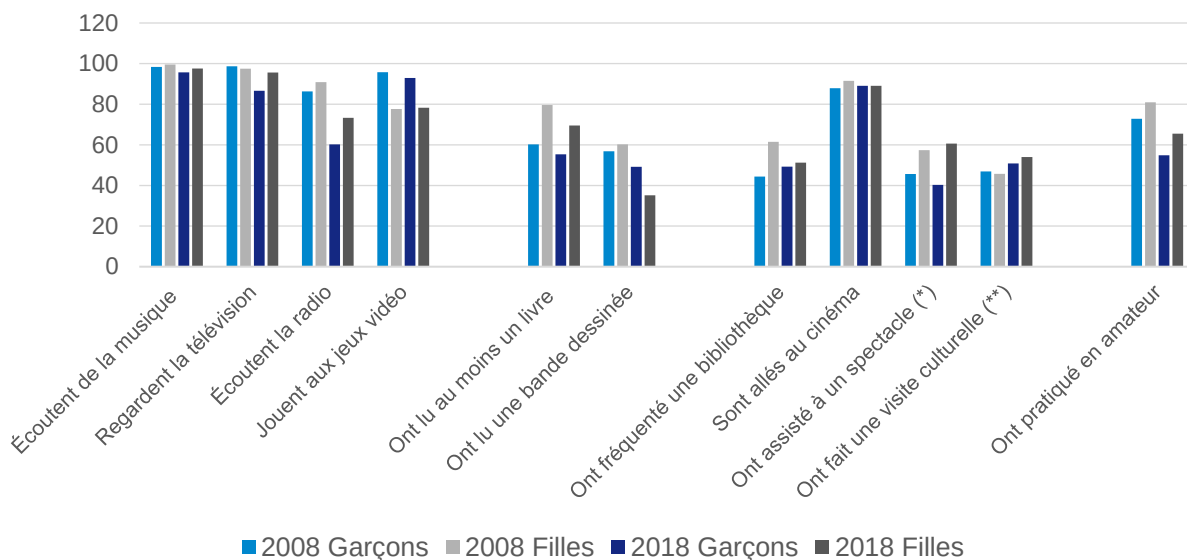
¹ L'enquête *Pratiques culturelles* du DEPS du ministère de la Culture a lieu tous les dix ans depuis le début des années 1970. La dernière édition date de 2018.

² Les pratiques ne dépendent cependant pas que du sexe et de l'âge, mais aussi de l'origine sociale. Les classes populaires séparent loisirs et écoles davantage que les CSP+ qui y voient l'acquisition d'un capital culturel au service de la réussite scolaire. Voir France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit., p. 149.

en 2008 et de 15 points en 2018). La pratique en amateur décline pour les deux sexes. On constate malgré tout que les jeunes continuent à sortir (voir Graphique 33)¹.

Le Centre national du livre a produit avec l'entreprise de sondage Ipsos l'enquête « Les jeunes Français et la lecture », qui vise à mesurer les perceptions et les pratiques des jeunes Français. Mille cinq cents jeunes de 7 à 19 ans ont été interrogés en 2016, 2018, 2022 et 2024 à cet effet, notamment sur la lecture « par goût ». On observe en comparant 2016 et 2024 une diminution des écarts filles-garçons, sous l'effet d'une hausse des garçons qui lisent par goût.

Graphique 33 – Évolution des pratiques culturelles des 15-18 ans selon le genre en 2008 et 2018



* Danse, théâtre, cirque, concert. ** Musée, exposition, monument historique.

Note : les effectifs sont de 294 jeunes en 2008 et de 348 jeunes en 2018.

Source : France Stratégie, à partir des données de l'enquête Pratiques culturelles, 2008-2018 de la DEPS du ministère de la Culture (les données concernent les pratiques les douze derniers mois)

Si en 2016, 87 % des filles lisent par goût sur leur temps libre contre 70 % des garçons, en 2024, 86 % des filles font cette activité, contre 76 % des garçons. L'étude souligne qu'en 2024 les garçons ne sont plus que 50 % à lire durant leurs loisirs par goût, contre 74 % des filles (77 % des filles et 61 % des garçons en 2016). Par ailleurs, en 2024 les

¹ Ces différences sexuées se retrouvent aussi à l'âge adulte, les femmes font aussi davantage de sorties culturelles que les hommes. En 2015 comme en 2022, elles sont plus nombreuses à déclarer être allée au cinéma, avoir assisté à un spectacle ou avoir visité un site culturel dans les douze derniers mois. À l'inverse, les hommes sont plus nombreux à avoir assisté à un évènement sportif. Voir Insee (2023), [France, portrait social. Édition 2023](#), coll. « Insee Références », novembre.

garçons passent 1 h 49 à lire pendant leurs loisirs par semaine, les filles 2 h 35. En 2016 les garçons lisaient en moyenne 2 h 30 par semaine, les filles 3 h 30¹. Les écarts diminuent donc ici aussi.

La décennie est surtout marquée par la montée en puissance des usages numériques, qui touchent toute la population française et entraînent une modification du paysage culturel pour les plus jeunes ainsi qu'une réorganisation profonde des espaces médiatiques². Ils sont ainsi en dix ans devenus majoritaires dans le quotidien des jeunes (musique en ligne, vidéos en ligne, réseaux sociaux ou encore jeux vidéo) et leur source d'information principale au détriment des médias traditionnels, en particulier la radio³. Ils constituent ainsi aujourd'hui une sphère de socialisation plus importante pour les enfants qu'il y a dix ans.

Or, s'ils sont exposés sur ces espaces à des contenus (téléréalités, jeux vidéo, pornographie, etc.) marqués par les stéréotypes et le caractère de domination d'un sexe sur l'autre comme c'est le cas dans les médias traditionnels, cela échappe à la supervision parentale mais surtout du régulateur. L'intensité de l'exposition et le mode de fonctionnement des plateformes et des réseaux sociaux – algorithmes, valorisation de soi, etc. – diffèrent également (voir le [Complément](#) sur le numérique à ce sujet).

Les données de Médiamétrie de décembre 2023 concernant l'usage des réseaux sociaux entre 2 et 17 ans (fréquentation et durée mensuelles)⁴ montrent une **exposition aux réseaux sociaux dès le plus jeune âge, moment où les enfants s'imprègnent le plus du contenu auquel ils sont exposés**⁵, et des choix sexués dans les pratiques et les réseaux qui se retrouvent, plus marqués chez les 13-17 ans⁶.

La télévision reste également une sphère de socialisation importante pour les tout-petits⁷.

¹ Centre national du livre (2024), « [Les jeunes Français et la lecture en 2024](#) », enquête Ifop pour le CNL ; et CNL (2016), « [Les jeunes et la lecture. Synthèse des résultats](#) », enquête Ipsos pour le CNL, juin.

² Lombardo P. et Wolff L. (2020), « [Cinquante ans de pratiques culturelles en France](#) », *Culture Études*, n° 2, juillet.

³ Voir à ce sujet le [Complément](#) sur le numérique et l'enquête CSA présentée dans le [Chapitre 2](#). L'enquête CSA-France Stratégie est également [disponible sur le site de France Stratégie](#).

⁴ Médiamétrie, audience internet globale, temps de visite par visiteur par mois.

⁵ On observe ainsi la consultation par les plus jeunes de réseaux sociaux pourtant interdits aux moins de 13 ans. Par exemple, selon les données mensuelles de Médiamétrie pour 2023, environ un enfant sur quatre de moins de 13 ans a utilisé Snapchat, en y passant 39 heures pour les garçons et 17 heures pour les filles.

⁶ Par exemple, en 2023 20 % des filles et 15 % des garçons ont utilisé Pinterest, 12 % des garçons de 2 à 12 ans ont fréquenté Twitter, et chez les 13-17 ans, 55 % des filles et 25 % des garçons ont utilisé Pinterest et 24 % des filles vs 43 % des garçons ont utilisé Twitter.

⁷ Une étude réalisée à partir des données de l'enquête Elfe montre que le temps quotidien moyen consacré aux écrans passe d'un peu moins d'une heure à 2 ans (tablettes et ordinateurs) à plus d'une heure et demie à 5 ans et demi (smartphone en sus). Dès 2 ans, deux enfants sur dix consacrent plus d'une heure par jour

Les garçons sont toujours sous-représentés dans les pratiques culturelles amateurs

On ne dispose pas de données permettant de comparer un même indicateur dans le temps. Les données disponibles montrent une sous-représentation des garçons dans les matières artistiques, plus ou moins importante selon les pratiques et les niveaux scolaires. En 2018, on dénombrait au collège 61,9 % de filles en classe à horaires aménagés en musique (sur 20 120 élèves) et 66 % en théâtre (3 177 élèves)¹. Les données sur les options choisies en 2^{de} au lycée en 2023 montrent une proportion de 77,5 % de filles en option arts plastiques, 72 % en option théâtre, 58,5 % en cinéma-audiovisuel, 63 % en musique et 92,5 % en danse². La tendance était identique en 2009, avec 55 % de filles en cursus musique et 66 % en cursus art dramatique³ dans les écoles de musique et les conservatoires.

Le rapport de 2014 soulignait que des systèmes de différenciation intervenaient pour distinguer « instruments de filles » (piano et cordes) et « instruments de garçons » (vents et percussions), types de formations d'orchestre fréquentés, activités musicales suivies en dehors des cours et éventuels débouchés professionnels envisagés, en lien notamment avec des qualités physiques supposées propres à chaque sexe (doigts fins pour le piano ; souffle pour les cuivres) et des dynamiques familiales. Tout comme au moment de la sortie du rapport de 2014, on manque toujours de données pour caractériser les choix d'instrument, d'intensité de pratiques, ou encore de prescripteur des choix de pratiques culturelles dans la famille⁴, etc.

à la télévision et à 5 ans et demi près de quatre enfants sur dix passent au moins une heure par jour devant la télévision. Diter K. et Octobre S. (2022), « [Enfants et écrans durant les six premières années de la vie à travers le suivi de la cohorte Elfe](#) », *Culture Études*, n°2022-7, juillet.

¹ Ayoub A. et Maugis S. (2019), « [Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés](#) », *Note d'information*, n° 19.21, juin.

² Ministère de l'Éducation nationale (2023), [Repères et références statistiques 2023](#). Part des filles dans les options dans les lycées publics et privé sous contrat, en France métropolitaine et DROM.

³ Enquête 2008-2009 du ministère de la Culture et de la Communication portant sur les établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, soit 36 conservatoires à rayonnement régional (CRR) et 101 conservatoires à rayonnement départemental (CRD). Cette enquête n'a pas été rééditée.

⁴ France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), *op. cit.*

2.2. Un mouvement de féminisation mais une moindre visibilité dans les œuvres et les médias qui persiste

Les inégalités ont diminué mais persistent dans les fonctions de direction des institutions culturelles nationales, dans les lieux de production et de diffusion culturelle, dans les œuvres diffusées et en matière de représentation des femmes dans les médias.

Des femmes plus nombreuses dans l'administration culturelle et une lente féminisation des instances de création, des hommes davantage sous-représentés parmi les enseignants

On constate une hausse du nombre de femmes dans les postes de direction dans l'administration culturelle, qui restent sous-représentées dans les postes de direction de l'administration centrale et de chefferie de l'inspection générale malgré une hausse de 13 points de pourcentage entre 2012 et 2023 (40 % en 2024). La part des femmes aux postes de direction les plus élevés des opérateurs du ministère (établissements publics, musées ou théâtres nationaux) atteint 39 % en 2024 (sur 69 postes) après une nette progression : elles représentaient 30 % de ces postes en 2017.

La part des femmes directrices dans les Directions régionales des affaires culturelles (Drac – les services déconcentrés du ministère de la Culture qui mettent en œuvre la politique dans les territoires en partenariat étroit avec les collectivités) est de 47 % (contre 21 % en 2012).

Dans les instances de création et de diffusion des arts, il y a également davantage de femmes. Ainsi, on est passé entre 2011 et 2024 de 85 % à 47 % des centres dramatiques nationaux (subventionnés par le ministère de la Culture) dirigés par des hommes¹. Selon le ministère de la Culture, si les femmes sont encore minoritaires à la tête des orchestres (13 % dans la direction musicale en 2024), opéras (33 % en 2024) et centres chorégraphiques nationaux (16 % en 2024), elles sont majoritaires à la tête des centres d'art (57 % en 2024) ou Fonds régionaux d'art contemporains (79 % en 2024). Il souligne également qu'elles sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnaires des métiers de la culture (CA, commissions, conseils professionnels, comités régionaux) et dans les jurys. Pour autant, le montant moyen des aides allouées à des projets portés par des femmes reste inférieur à celui des aides attribuées à des projets portés par des hommes. De plus, la situation des femmes dans l'accès aux moyens de production et de création est contrastée, mais globalement en amélioration.

¹ Ministère de la Culture (2025), *Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*, mars. En 2024, 45 % de ces centres sont dirigés par des femmes et 8 % par une équipe mixte.

Par exemple, 43 % des aides aux équipes chorégraphiques sont allouées à des équipes dirigées par des femmes en 2023, contre 38 % en 2018. 31 % des ensembles musicaux aidés au projet en 2023 étaient dirigés par des femmes, contre 28 % en 2018. Dans le cinéma, 39 % des bénéficiaires de l'avance sur recette, une aide très volatile, étaient des réalisatrices en 2023, contre 15 % en 2018, mais 35 % en 2015. Enfin, la part des femmes autrices ou traductrices ayant bénéficié d'aides du Centre national du livre en 2024 est de 57 %, contre 47 % en 2018¹.

L'investissement des femmes dans le secteur associatif culturel est supérieur à la moyenne. **Dans les associations culturelles, les femmes sont sous-représentées aux postes de direction** – on dénombre en 2018 moins de 40 % de femmes présidentes d'associations d'activités culturelles –, mais elles sont plus nombreuses que les hommes aux postes de trésoriers (56 %) et surtout de secrétaires (69 %)².

Enfin, les hommes sont encore davantage sous représentés parmi les enseignants en arts plastiques dans le second degré en 2022-2023 que dix ans auparavant (30 % d'hommes dans le secteur public, 24 % dans le secteur privé sous contrat, en baisse de 5 points en dix ans)³. Les enseignants en éducation musicale sont toujours minoritaires également, mais dans une moindre proportion (43 % d'hommes dans le secteur public, 39,5 % dans le secteur privé sous contrat, en légère baisse depuis 2012-2013). Cela contribue à entretenir une vision des arts comme une pratique ou une activité féminine.

Une amélioration de la visibilité des femmes à la TV et à la radio, sauf pour les invités politiques

Les femmes sont plus visibles en 2022 qu'en 2013 dans les productions diffusées à la TV : on constate ainsi une hausse de 5 points de pourcentage de la part des femmes actrices dans les fictions (42 % en 2022) et les œuvres pour la télévision (43 % en 2022) et de 1 point de pourcentage dans les œuvres pour le cinéma (29 % en 2022) diffusées à la TV, où elles restent toujours bien moins visibles que les hommes⁴. Dans les fictions françaises récentes visibles à la TV (réalisées dans les trois dernières années), on observe une quasi-parité entre femmes et hommes (contre 41 % en 2014). Ces données ne

¹ *Ibid.*

² Lecorps Y. (2023), « [Les femmes encore largement minoritaires à la présidence des associations](#) », *op. cit.* La précédente édition de l'enquête de l'Insee sur la situation des associations de 2013 ne comportant pas de questions sur le sexe, il n'est pas possible de décrire une évolution. Une nouvelle collecte est prévue pour la fin de 2025, pour de premiers résultats fin 2026.

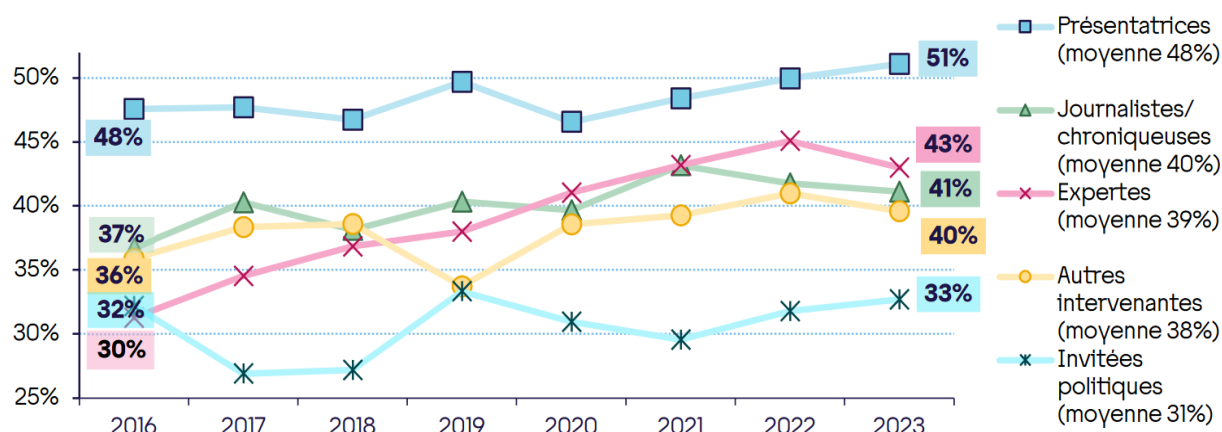
³ Ministère de l'Éducation nationale (2023), [Repères et références statistiques 2023](#).

⁴ Source : données Arcom issues du baromètre de la diversité, vagues 2014 et 2022.

donnent pas d'indication sur le type de rôle occupé (principal vs secondaire, caractère stéréotypé, etc.).

La présence des femmes sur les plateaux (TV et radios confondues) a également augmenté, mais elles restent moins visibles que les hommes. En moyenne, on est ainsi passé de 38 % à 45 % de femmes entre 2016 et 2023. Si la part des expertes a connu une forte hausse (passage de 30 % à 43 %), les femmes ne représentent qu'un invité politique sur trois en 2023, comme en 2016 (voir Graphique 34). Leur taux de parole reste par ailleurs bien inférieur à celui des hommes et n'a quasiment pas évolué depuis 2019 (autour de 35 % en 2023)¹.

Graphique 34 – Présence des femmes sur les plateaux selon leurs rôles, télévisions et radios confondues, depuis 2016



Source : Arcom

2.3. Des politiques publiques qui visent la lutte contre les stéréotypes et les inégalités mais qui sont peu contraignantes, et un sous-investissement des garçons non pris en compte

L'examen des politiques publiques de la décennie en matière culturelle montre une politique volontariste du ministère de la Culture en matière de lutte contre les stéréotypes comme les inégalités depuis 2017, avec des actions plus diffuses de l'Arcom. Les politiques déployées sont cependant peu contraignantes, ce qui nuit à leur efficacité. Par ailleurs, elles ne ciblent presque pas les enfants et les adolescents. La lutte contre les stéréotypes est identifiée, mais les actions sont assez diffuses.

¹ Arcom (2024), *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2023*, rapport, mars.

L'égalité femmes-hommes est un objectif clairement affiché par le ministère de la Culture. À titre d'exemples de dispositifs volontaristes, on peut citer la mise en place par le Centre national du cinéma d'un « bonus parité » : les films qui intègrent autant de femmes que d'hommes dans les postes d'encadrement (réalisation, direction de production, direction photo, etc.) bénéficient d'un bonus de 15 % du soutien qui leur est accordé par le CNC. Le Centre national de la musique a par ailleurs instauré, à titre expérimental pour le moment et qu'il est prévu à terme d'étendre à l'ensemble du champ, une bonification sur le secteur de la production phonographique.

La candidature du ministère de la Culture au label « Égalité-Diversité » de l'Afnor en 2017 a été à l'origine d'un diagnostic des inégalités en son sein ainsi que dans les productions culturelles (jeu vidéo, documentaire, ouvrage jeunesse, manuel scolaire, programmation, etc.), en se demandant en quoi ces productions pouvaient contribuer à lutter contre ces stéréotypes¹.

Le ministère de la Culture a mis en place deux outils dans le cadre de sa politique de lutte contre les inégalités femmes-hommes dans le domaine culturel :

- l'Observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, qui depuis 2013 propose une vision quantitative de la situation qui permet d'objectiver les inégalités entre les sexes dans le secteur ;
- une « Feuille de route Égalité 2018-2022 », dont deux des six axes d'action visaient la lutte contre les stéréotypes (auprès des plus jeunes d'une part, dans les médias et la publicité d'autre part) – poursuivie par des axes de travail Égalité 2023-2027 qui comprennent quelques actions de lutte contre les stéréotypes.

Le premier axe « Lutter contre les stéréotypes auprès des jeunes » de la feuille de route Égalité 2018-2022 prévoyait des actions afin de donner une place plus large aux femmes dans l'éducation artistique et culturelle, le développement d'actions de sensibilisation intégrant les stéréotypes et l'analyse des représentations des femmes au cinéma, l'engagement d'une réflexion sur les stéréotypes présents dans la littérature jeunesse, et enfin la sensibilisation à ces enjeux des jeunes en service civique dans le secteur culturel. Étaient également prévues des actions (modification du référentiel de diplôme par exemple) visant à réduire les stéréotypes dans les formations artistiques des jeunes enfants afin de permettre l'accès de davantage de femmes à des instruments, métiers, etc., exercés principalement par des hommes. Des outils pédagogiques devaient aussi être développés pour sensibiliser les jeunes et leurs familles aux stéréotypes (par exemple pour encourager les filles à s'engager dans les sciences). Le cinquième axe du plan visait la lutte contre les stéréotypes dans les médias et la publicité, avec des actions sur l'égalité

¹ Audition d'Agnès Saal.

dans les médias à destination des écoles de journalisme et des écoles du spectacle vivant, cinéma, etc., et la mobilisation du secteur de la presse, de l'audiovisuel, de la publicité autour de l'objectif d'égalité¹. Diverses actions réalisées autour de la lutte contre les stéréotypes sont ainsi décrites dans le bilan et l'actualisation de la feuille de route² publiés en 2024, sans qu'il soit aisé d'indiquer si elles ont toutes été réalisées.

Parmi les axes de travail Égalité 2023-2027³, la lutte contre les stéréotypes est un des objectifs de l'axe 4 « Améliorer la place des femmes dans les programmations et les contenus artistiques et culturels » au travers d'actions dédiées. Elle est aussi un moyen identifié pour l'axe 3, qui vise à instaurer une culture de l'égalité dans le secteur culturel.

L'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)⁴ a étendu à la radio en 2016 le dispositif de suivi de la présence des femmes à la TV en place depuis 2010. Chaque année, l'Arcom rend compte au Parlement des actions des éditeurs en faveur de la diversité de la société française et propose des mesures adaptées pour améliorer la représentation de cette diversité dans tous les genres de programmes. Si ce dispositif permet de disposer de statistiques et crée des incitations auprès des médias à prendre en considération la représentation des femmes, la répartition sexuée des personnages dans les fictions diffusées, etc., les recommandations de l'Arcom pour une plus juste représentation ne sont pas liées à des obligations, ce qui en limite la portée.

Par ailleurs, l'Arcom a créé en 2020 l'Observatoire de l'égalité, de l'éducation et de la cohésion sociale. Cette nouvelle instance se substitue à deux observatoires et au comité d'orientation Droits des femmes.

Les plateformes numériques et les réseaux sociaux sont hors du champ du régulateur, contrairement aux contenus diffusés à la TV et à la radio, et à la publicité. Leur supervision se fait au niveau européen (voir le [Complément](#) sur le numérique).

Concernant l'usage des réseaux sociaux par les enfants, la loi du 7 juillet 2023 visant à instaurer une majorité numérique et à lutter contre la haine en ligne a comme objectif de protéger les enfants des réseaux sociaux et prévoit l'instauration d'une majorité numérique

¹ Ministère de la Culture (2018), « [Feuille de route Égalité 2018-2022](#) », communiqué de presse, 9 février.

² Ministère de la Culture (2024), « [Feuille de route Égalité 2018-2022. Bilan et actualisation](#) », janvier.

³ Ministère de la Culture (2023), « [Égalité : axes de travail 2023-2027 du ministère de la Culture](#) », décembre.

⁴ L'Arcom est née de la fusion en 2020 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi). L'Arcom est chargée, par la loi, de faire appliquer une juste représentation de la diversité de la société française dans les médias audiovisuels (télévision et radio) et sur tous leurs supports (voir « Modification en 2006 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication »).

fixée à 15 ans pour s'inscrire seul aux réseaux (tels que TikTok, Snapchat, Instagram, etc.). De plus, des sanctions sont prévues par la loi en cas de cyberharcèlement.

Nous n'avons pas identifié de mesures visant spécifiquement à améliorer l'accès aux pratiques culturelles traditionnelles des garçons ou à réduire les inégalités en termes de pratiques en amateur.

Si le pass Culture, en place depuis juin 2019¹, est un dispositif visant à renforcer l'accès à la culture des jeunes, le rapport d'information du Sénat de 2023 souligne que la logique prescriptive du pass demeure relativement faible – prenant le risque de confirmer les habitudes culturelles et de n'être qu'un simple effet d'aubaine pour ceux qui ont déjà une pratique culturelle ; et qu'il est « regrettable qu'aucun objectif n'ait été assigné à cette politique publique en matière de médiation culturelle, de diversification culturelle ou d'affirmation des droits culturels² ». La Cour des comptes, dans un premier bilan de la part dite « individuelle » du pass Culture, souligne que sur le plan quantitatif, « l'ambition d'universalité est en passe d'être réalisée avec 84 % des jeunes de 18 à 20 ans qui utilisent le pass Culture, à fin août 2024³ », mais que l'effet sur l'intensification des pratiques culturelles est difficilement mesurable, et que la diversification des pratiques demeure limitée. Des réflexions sont menées actuellement, notamment sur le maintien de l'universalité du pass Culture et son montant.

Enfin, il y a dix ans, le rapport de France Stratégie recommandait de programmer des études longitudinales, pluridisciplinaires et transversales sur l'enfance et l'adolescence en y incluant la problématique du genre afin d'améliorer la compréhension de la formation des pratiques culturelles et d'être en mesure d'éclairer les politiques publiques visant les enfants et la lutte contre les stéréotypes et les inégalités. **Il n'y a pas eu de nouvelles enquêtes depuis 2015⁴ visant à documenter les pratiques culturelles des enfants et**

¹ Il a d'abord fait l'objet d'une expérimentation en 2019 avant d'être élargi en 2021. Il propose dans son volet individuel aux 15-18 ans une somme comprise entre 20 et 300 euros. Un volet collectif a été ajouté pour les collégiens en janvier 2022.

² Éblé V. et Rambaud D. (2023), *Pass Culture*, rapport d'information n° 866, Sénat, juillet, p. 37.

³ Cour des comptes (2025), *Premier bilan du pass Culture*, décembre, p. 19.

⁴ Entre 2001 et 2015, trois enquêtes ont été réalisées pour comprendre la formation des différences de genre dans les rapports à la culture (en particulier sur le rôle de représentations sociales et de l'éducation qui mènent à la reproduction des stéréotypes de genre) : « Les loisirs culturels des 6-14 ans », « L'enfance des loisirs » (sur les 11 à 17 ans) et « Le cosmopolitisme esthético-culturel des jeunes » (sur les 18-29 ans). Les résultats de ces enquêtes ont été publiés dans les ouvrages suivants : Octobre S. (2004), « *Les loisirs culturels des 6-14 ans* », *Développement culturel*, n° 144, ministère de la Culture et de la Communication, décembre ; Octobre S., Detrez C., Mercklé P. et Berthomier N. (2010), *L'Enfance des loisirs. Trajectoires communes et parcours individuels de la fin de l'enfance à la grande adolescence*, Paris, ministère de la Culture et de la Communication ; Cicchelli V. et Octobre S. (2017), *L'Amateur cosmopolite. Goûts et imaginaires culturels juvéniles à l'ère de la globalisation*, Paris, ministère de la Culture/Presses de Sciences Po.

des jeunes et la formation des différences de genre dans les rapports à la culture (en particulier sur le rôle de représentations sociales et de l'éducation qui mènent à la reproduction des stéréotypes de genre).

Cependant, il faut souligner que des données commencent à être disponibles pour la petite enfance grâce à la grande enquête longitudinale sur le suivi des enfants, Elfe, qui aborde notamment les pratiques de loisirs des enfants et des jeunes. La première cohorte suit de leur naissance à leurs 20 ans des enfants nés en 2011. Cette enquête intègre des éléments permettant de mieux appréhender les conditions de la socialisation culturelle depuis la naissance. Une première étude sur les climats de socialisation familiale durant les trois premières années de la vie de l'enfant démontre ainsi l'existence de variations sociales et genrées très importantes des conditions de socialisation précoce¹. Le projet Soggenre de l'Ined, financé par l'ANR, s'appuie sur les données de l'enquête Elfe et vise à documenter précisément les processus au travers desquels les inégalités de genre se construisent dès le plus jeune âge².

¹ Lehmans A. (2019) « [Pratiques culturelles des jeunes et stéréotypes – Entretien avec Sylvie Octobre](#) », *Hermès – La revue*, n° 83, p. 238-242.

² <https://soggenre.site.ined.fr/fr/>



CHAPITRE 7

SANTÉ

SANTÉ – ÉVOLUTION SUR DIX ANS DES ÉCARTS ENTRE LES SEXES SUR QUELQUES INDICATEURS CLÉS

Stagnation des écarts → Baisse des écarts ↗ Hausse des écarts ↘

Indicateur	Résultat	Évolution
<i>Santé perçue</i>		
Proportion de collégiens déclarant une santé excellente	Baisse notable en 2022 pour les deux sexes. Mais leur part demeure nettement supérieure parmi les garçons (39 % des garçons contre 24 % des filles) et l'écart s'est creusé par rapport à 2014 (43 % des garçons et 32 % des filles). – Source : HBSC	↘
<i>Santé mentale</i>		
Nombre de patients annuels hospitalisés en médecine générale, chirurgie et obstétrique (MCO) pour geste auto-infligé entre 2012 et 2023	Entre 2012 et 2023, hausse importante de filles hospitalisées pour geste auto-infligé, stabilité du nombre de garçons : en 2023, 5 800 patientes de 10-14 ans (a doublé en dix ans) contre 700 patients, 10 600 (x 1,5 fois en dix ans) patientes de 15-19 ans contre 2 400 patients. – Source : Drees, données Cnam	↘
<i>Violences physiques</i>		
Participation à trois bagarres ou plus dans l'année	En 2014 comme en 2022, les garçons sont surreprésentés. L'écart entre les sexes augmente pour les jeunes de 11 ans (13 points en 2022, +1 point) et de 15 ans (9 points en 2022, +3 points) et est stable pour les jeunes de 13 ans (8 points) dans un contexte de hausse à la participation aux bagarres, quels que soient l'âge et le sexe sauf pour les filles de 15 ans. – Source : HBSC-EnClass	↘
<i>Rapport au corps</i>		
Taux de filles et de garçons qui perçoivent leur corps à peu près au bon poids parmi les collégiens	Entre 2014 et 2022, baisse du taux pour les deux sexes. Et maintien de l'écart filles/garçons (10 points en 2022) En 2022, 48,5 % (-5 points) pour les filles, 58 % (-5 points) pour les garçons. Or, en 2022, seulement 11 % des filles et 15 % des garçons sont en surpoids et/ou obèses. – Source : HBSC-EnClass	→

Introduction

La socialisation différenciée des filles et des garçons contribue à les exposer tendanciellement à des risques distincts sur leur santé durant l'enfance et l'adolescence. Les stéréotypes de genre – les filles sont « fragiles » et « sensibles » alors que les garçons sont « forts » et doivent être « résistants » – influencent leur état de santé, la prise de risque ainsi que l'expression de leurs symptômes. On observe, par exemple, que les garçons ont en moyenne tendance à adopter des comportements plus violents et risqués, ou que les filles sont surreprésentées parmi les enfants et les jeunes ayant une santé mentale dégradée. Par ailleurs, les assignations identitaires peuvent entraîner une sous-détection des problèmes chez ceux qui s'écartent du comportement attendu (par exemple les garçons anorexiques ou les filles souffrant d'addiction) ou des risques anticipés (comme la sous-détection des violences sexuelles subies par les garçons), soit parce qu'ils recourent moins au système de soins, soit parce que les professionnels de santé les prennent en charge différemment. Les inégalités de santé se retrouvent ensuite à l'âge adulte. Cela souligne l'importance de comprendre l'effet négatif des stéréotypes de genre sur la santé des filles et des garçons et d'agir en la matière dès la petite enfance¹.

Le rapport de France Stratégie (2014)² dressait un état des lieux du lien entre le sexe et la santé chez les enfants et les adolescents en matière de rapport aux soins, de santé mentale, de comportements à risques, de violences physiques et sexuelles, de rapport au corps. Cinq recommandations de politiques publiques afin de lutter contre les stéréotypes filles-garçons en matière de santé publique étaient proposées : l'évaluation de l'efficacité des campagnes publiques de prévention, la mise en place d'un bilan de santé préventif, l'expérimentation de l'inclusion de logos d'avertissement dans les campagnes publicitaires ou sur les photographies publiées dans la presse lorsque les silhouettes sont retouchées, la sensibilisation des professionnels de santé (formation initiale, recommandations de bonne pratique, etc.) et la sensibilisation des parents aux risques sanitaires en lien avec les stéréotypes de genre. Dix ans après, quelle est l'évolution des inégalités de sexe en matière de santé ? Et quelles mesures ont été prises pour lutter contre les stéréotypes filles-garçons ?

Les données disponibles pour la décennie (voir Encadré 8) soulignent le maintien d'écarts importants entre les filles et les garçons en matière de santé dans les champs couverts en 2014. Le lien entre ces différences et les stéréotypes de genre reste cependant peu étudié. Le phénomène le plus marquant depuis 2014 est la forte détérioration de la santé mentale des enfants et des jeunes, en particulier chez les filles, et la hausse des violences

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, rapport coordonné par Marie-Cécile Naves et Vanessa Wisnia-Weill, janvier.

² *Ibid.*

sexuelles subies déclarées pour les deux sexes. Les données disponibles ne permettent pas de mettre en perspective les différences objectives d'état de santé, de ressenti, ou d'attention à l'état de santé. Pour les collégiens des deux sexes, l'état de santé ressenti se dégrade sur la période, en particulier pour les filles.

Si les politiques publiques ont cherché depuis dix ans à porter une attention accrue à la santé des enfants et des jeunes, comme l'illustre le renforcement des rendez-vous de suivi médical obligatoire entre 0 et 16 ans, la dimension sexuée des problèmes de santé à cet âge semble encore n'être prise en compte que marginalement, y compris dans les domaines où l'on observe une dégradation marquée et des écarts croissants entre les sexes (santé mentale notamment).

Par ailleurs, nous n'avons pas identifié d'actions de sensibilisation des acteurs sur les stéréotypes ou aux différences en matière de santé entre les sexes comme le préconisait le rapport de France Stratégie (2014)¹, et ce malgré les recommandations en la matière de la Haute Autorité de santé (HAS) et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en 2020².

Une évolution est bien sensible pour les adultes. Les politiques publiques ont intégré des volets spécifiques à la santé des femmes dans le cadre des stratégies nationales de santé successives, puis dans le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2023-2027, dont un volet dédié à la santé des femmes qui vise à mieux prendre en compte les spécificités de leur santé, et dans le projet de stratégie mis en consultation pour 2023-2033, qui vise explicitement la lutte contre les stéréotypes.

Ce n'est pas le cas en ce qui concerne les enfants : si leur santé physique et mentale est au cœur de la feuille de route 2024-2030³ issue des assises de la pédiatrie et de la santé des enfants, aucune mention sur le sexe ou les stéréotypes n'y figure. Il n'est par ailleurs pas prévu de mesure associée à une sensibilisation des acteurs de la santé des enfants (famille, professionnels, etc.) aux stéréotypes et à leurs effets délétères sur leur santé.

¹ Soulignons cependant la mesure 26 du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2023-2027 qui prévoit de « saisir la HAS pour établir un référentiel concernant la symptomatologie spécifique aux femmes de certaines pathologies ».

² La Haute Autorité de santé (HAS) et le Haut Conseil à l'égalité (HCE) ont fait plusieurs recommandations sur l'institutionnalisation de la santé selon le sexe dans deux rapports : HAS (2020), *Sexe, genre et santé*, décembre ; et Vidal C. (2020), *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner. Un enjeu de santé publique*, HCE, novembre. Par exemple, en proposant l'inclusion des études de genre en médecine et dans la recherche et en proposant d'inclure le sexe et le genre dans les guides méthodologiques pour élaborer des recommandations dans le champ sanitaire, dans le champ social ou médico-social.

³ Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (2024), *Rapport sur les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant*, avril.

Encadré 8 – Des données limitées pour suivre l'évolution de la santé des enfants

En France, les données permettant de suivre l'évolution de la santé physique, physiologique et mentale des enfants et des jeunes, filles et garçons, sont limitées, et celles permettant de relier la santé aux stéréotypes le sont plus encore.

L'enquête *Health Behaviour in School Aged Children* (HBSC) porte sur un échantillon de jeunes de 11, 13 et 15 ans. Depuis 2018, elle est conduite en France via l'Enquête nationale en collège et en lycée sur la santé et les substances (EnCLASS) conjointement à l'enquête ESPAD qui porte sur les conduites addictives et les lycéens. On dispose donc de données concernant les collégiens (quatre éditions : 2010, 2014, 2018 et 2022) et les lycéens (deux éditions : 2018 et 2022). Sinon, la plupart des données disponibles proviennent d'enquêtes ponctuelles (conduites surtout en 2005-2006) sans reconduction depuis lors.

La Drees a cessé en 2017 de suivre des enquêtes de santé scolaire (qui comprenaient un volet de santé mentale) auprès des élèves de troisième qui avaient lieu tous les deux ou trois ans, dont la responsabilité incombe désormais à Santé publique France. Dans la publication annuelle de la Drees sur l'état de santé de la population en France, la plupart des indicateurs concernent les 15 ans et plus.

Des enquêtes en lien avec la santé mentale des enfants et des jeunes ont été mises en place depuis la crise sanitaire du Covid-19. C'est le cas notamment de l'enquête Enabee de Santé publique France pour les 3-11 ans, et de l'enquête Epicov (Épidémiologie et Conditions de vie) de la Drees, l'Insee, Santé publique France et l'Inserm pour les 15 ans et plus, qui comporte un volet santé mentale.

Les données fondées sur les consommations de soins, plus facilement disponibles, peuvent également fournir des informations intéressantes, mais ne peuvent pas être directement utilisées pour analyser les différences d'état de santé selon le sexe en raison de biais possibles (recours plus ou moins important au système de soin, maladies plus ou moins diagnostiquées selon le sexe, des prescriptions différenciées selon le sexe). Cela complexifie le suivi de l'évolution du lien entre la santé et le sexe, et nuit à la capacité de développer des politiques publiques adaptées aux enjeux de ces publics.

1. Un recours aux soins toujours plus fréquent chez les filles, et une santé perçue plus dégradée, mais une surmortalité des garçons

En 2014, France Stratégie¹ soulignait la disparité entre les filles et les garçons en matière de santé et de prise en charge dans le système de soins, les filles entretenant un lien plus étroit avec la santé que les garçons. En effet, les attentes sociales imposées engendrent des normes et des comportements différents selon le sexe en matière de santé, ce qui se traduit par une approche des soins et une prise en charge des patients différenciée². Par ailleurs, la prise en charge de certaines pathologies peut également être retardée car les symptômes exprimés par les jeunes et les adultes sont influencés par les attentes sociales qui leur sont assignées selon leur sexe, par le « devoir-être » qu'ils assimilent dès leur enfance. Les troubles autistiques sont ainsi sous-diagnostiqués chez les filles. Chez le jeune enfant, le retrait sur soi est perçu comme de la timidité pour les filles, alors que l'on va suspecter pour un garçon un trouble de la communication sociale³. Pour les plus jeunes, le recours aux soins va aussi dépendre de l'attitude des parents face au système de soins. La perception d'une attention plus grande à porter à sa santé pour les filles que pour les garçons peut également s'expliquer par les différences observées chez les adultes : ce sont en effet les mères qui s'occupent majoritairement des relations avec les professionnels de santé pour les enfants⁴, et le recours aux soins des femmes est plus fréquent que celui des hommes, notamment dans les tranches d'âge où elles sont susceptibles d'avoir des enfants⁵.

Cette dernière décennie, cette différence est toujours perceptible. Les filles accordent plus d'attention à leur santé et consultent plus régulièrement médecins et dentistes que les garçons⁶. Malgré cela, les filles de 11 à 15 ans déclarent dans l'enquête HBSC avoir un

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

² Voir à ce sujet Vidal C. (2020), *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner*, op. cit.

³ *Ibid.*

⁴ Phénomène déjà identifié par Champagne C., Pailhé A. et Solaz A. (2010), « *Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?* », *Économie et statistique*, n° 478-480, p. 209-242. Cet écart se retrouve dans les chiffres communiqués par la plateforme Doctolib qui indique qu'en 2022, 83 % des rendez-vous pris pour un mineur ont été pris par des femmes.

⁵ Ainsi, en 2019, 86 % des femmes âgées de 16 à 34 ans et 87 % de celles âgées de 35 à 64 ans déclaraient avoir consulté un médecin généraliste depuis moins d'un an, contre 72 % et 79 % des hommes du même âge (source : enquête EHIS, calculs Drees).

⁶ Le rapport du HCFEA (2021), *La traversée adolescente dans les années collégiées*, mai, indique que les garçons sont désarçonnés face aux inattendus du corps et que « les pédiatres constatent que les adolescents sont une partie aveugle des consultations médicales » (p. 113).

état de santé moins satisfaisant et subir davantage de problèmes de santé que les garçons¹, en 2014 comme en 2022.

On ne dispose pas de données d'ensemble permettant d'objectiver l'état de santé des filles et des garçons. Si on se réfère au taux d'hospitalisation dans les services de soins de courte durée (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie) des établissements de santé par classe d'âge, on constate qu'en 2022 les filles sont moins hospitalisées que les garçons avant l'âge de 10 ans et davantage après l'âge de 15 ans (et ce y compris lorsque sont exclues les hospitalisations en lien avec une grossesse). Le ratio est ainsi de 1,6 garçon hospitalisé pour une fille de 1 à 4 ans, 1,4 pour les 5 à 9 ans, proche de un pour les 10 à 14 ans puis de 0,7 (0,9 si on exclut les hospitalisations en lien avec une grossesse) pour les 15 à 19 ans. En 2014, on observe également une surreprésentation des garçons jusqu'à 15 ans². Ces données ne couvrent cependant pas les problèmes de santé ne nécessitant pas une hospitalisation.

En 2019, la part des jeunes de 15 à 19 ans ayant consulté un médecin généraliste dans l'année était de 86 % pour les filles et de 79 % pour les garçons³ (en 2010, pour les 15-19 ans, les filles y allaient 2,7 fois par an, contre 2,2 pour les garçons⁴). Les écarts entre sexes à cet âge sont donc un peu moins importants que ceux constatés parmi les tranches d'âge supérieures. En matière de santé mentale, des écarts existent également, mais concernent surtout les adolescents les plus âgés : en juillet 2021, 12 % des enfants de 3 à 17 ans avaient consulté durant les quinze mois précédents un professionnel de santé « pour des difficultés psychologiques ou parce qu'il n'avait pas le moral ». Cette proportion était proche chez les garçons et les filles, sauf dans la tranche d'âge 15-17 ans, où les filles étaient 15 % à avoir consulté (contre 9 % des garçons)⁵.

Les écarts sont donc moindres que parmi les adultes : en 2019, parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus, 9 % des femmes et 5 % des hommes déclarent avoir eu recours à un psychologue, à un psychothérapeute ou à un psychiatre dans les douze derniers mois. C'est le cas d'un peu plus d'un tiers des personnes qui déclarent avoir

¹ [Enquête sur la santé des élèves](#), de 2014 et de 2022. À noter que ces données sont déclaratives.

² Dress (2024), *Les établissements de santé en 2022. Édition 2024*, fiche 11 « [Médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie : patientèle](#) », juillet, p. 82-85. Drees (2016), *Les établissements de santé. Édition 2016*, fiche 12 « [Médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie : patientèle](#) », juillet, p. 78-80. En 2014, le ratio garçons vs filles est de 1,6 pour les 1 à 4 ans, puis de 1,2 pour les 5 à 14 ans et de 0,9 (hors hospitalisation en lien avec une grossesse) et 0,6 (avec) pour les 15 à 24 ans.

³ Enquête santé européenne (EHIS) de 2019.

⁴ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit. Calculs des auteurs à partir des données de l'enquête Santé et protection sociale (ESPS) de 2010.

⁵ Drees (2023), « [Près d'un enfant sur six a eu besoin de soins pour un motif psychologique entre mars 2020 et juillet 2021](#) », *Études et Résultats*, n° 1271, juin.

souffert de dépression dans les douze derniers mois, femmes comme hommes, dans un contexte de surreprésentation des femmes parmi les personnes ayant souffert d'un syndrome dépressif (12 % des femmes, contre 9 % des hommes). En 2010, on constatait un moindre recours des hommes aux professionnels parmi ceux ayant souffert d'un épisode dépressif (49 % des hommes ne recouraient pas à un professionnel de santé, à une structure de soin ou à une psychothérapie, contre 33 % des femmes¹).

Ces écarts de recours aux soins peuvent refléter un écart d'état de santé ressenti. Entre 2014 et 2022, on constate une hausse importante pour les filles comme pour les garçons de la proportion de jeunes de 11, 13 et 15 ans signalant avoir expérimenté plusieurs symptômes de souffrance somatique et/ou psychologique (mal à la tête, mal au ventre, nervosité, etc.) plusieurs fois par semaine dans les six derniers mois. Les filles sont systématiquement surreprésentées et l'écart entre les sexes augmente entre 2014 et 2022 pour tous les âges, ce qui traduit une dégradation de l'état de santé ressenti sur la période pour les deux sexes d'une part, plus importante pour les filles d'autre part. Ainsi, en 2014, sont concernés 39 % des filles et 33 % des garçons de 11 ans (ratio de 1,2 fille pour 1 garçon), 52 % des filles et 34 % des garçons de 13 ans (ratio de 1,5 fille pour 1 garçon) et 34 % des garçons et 60 % des filles de 15 ans (1,75 fille pour 1 garçon). En 2022, c'est le cas de 47 % des filles et de 37 % des garçons de 11 ans (ratio de 1,3 fille pour 1 garçon), 63 % des filles et 41 % des garçons de 13 ans (ratio de 1,5 fille pour 1 garçon), et 39 % des garçons et 72 % des filles de 15 ans (ratio de 1,85 fille pour 1 garçon)².

Alors qu'elle était relativement stable entre 2010 et 2018, la proportion de collégiens déclarant une santé excellente a baissé nettement en 2022 pour les deux sexes. Mais leur part demeure nettement supérieure parmi les garçons (38,8 % des garçons, contre 24,4 % des filles) et l'écart s'est creusé par rapport à 2014 (42,8 % des garçons et 31,6 % des filles). Pour les lycéens, on observe une hausse des garçons déclarant une santé excellente entre 2018 et 2022, qui contraste avec la baisse observée chez les filles³ (voir Graphique 35).

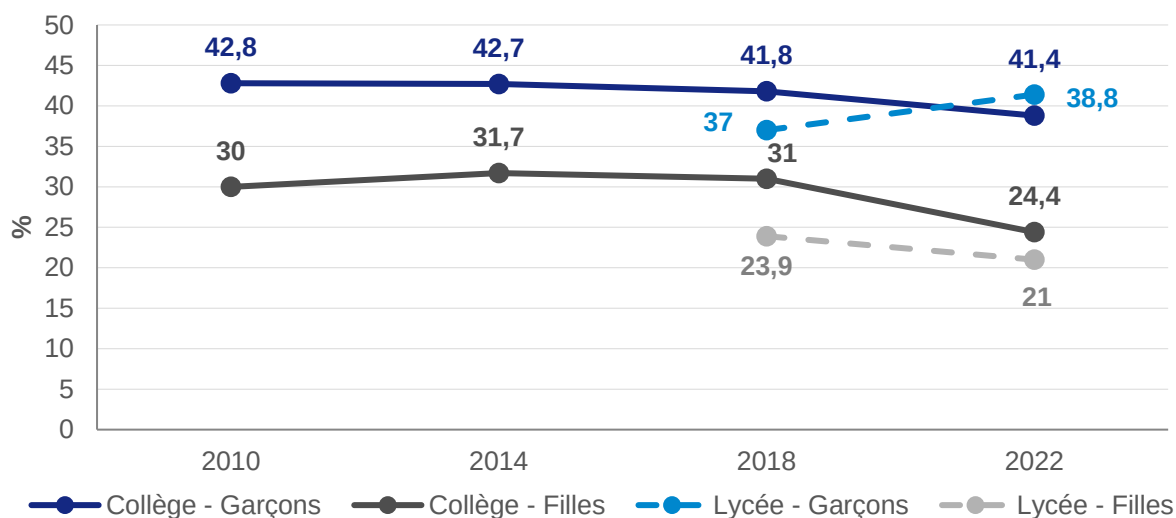
Les écarts de mortalité entre filles et garçons demeurent également élevés à l'adolescence, au désavantage des garçons, et la tendance à la baisse de ces écarts que l'on constatait depuis le milieu des années 1990 semble avoir fortement ralenti – voire s'être interrompue – depuis une dizaine d'années (voir Graphique 36).

¹ Baromètre Santé 2010. Pour plus de précisions, voir Beck J.-F. et Guignard R. (2012), « [La dépression en France \(2005-2010\) : prévalence, recours au soin et sentiment d'information de la population](#) », *La santé de l'homme*, n° 421, septembre-octobre.

² [Enquête HBSC-EnClass](#), de 2014 et 2022.

³ La première vague de l'enquête HBSC-EnClass au sein des lycéens est menée depuis 2018.

Graphique 35 – Évolution de la santé perçue comme « excellente » chez les collégiens et les lycéens par sexe (en pourcentage)

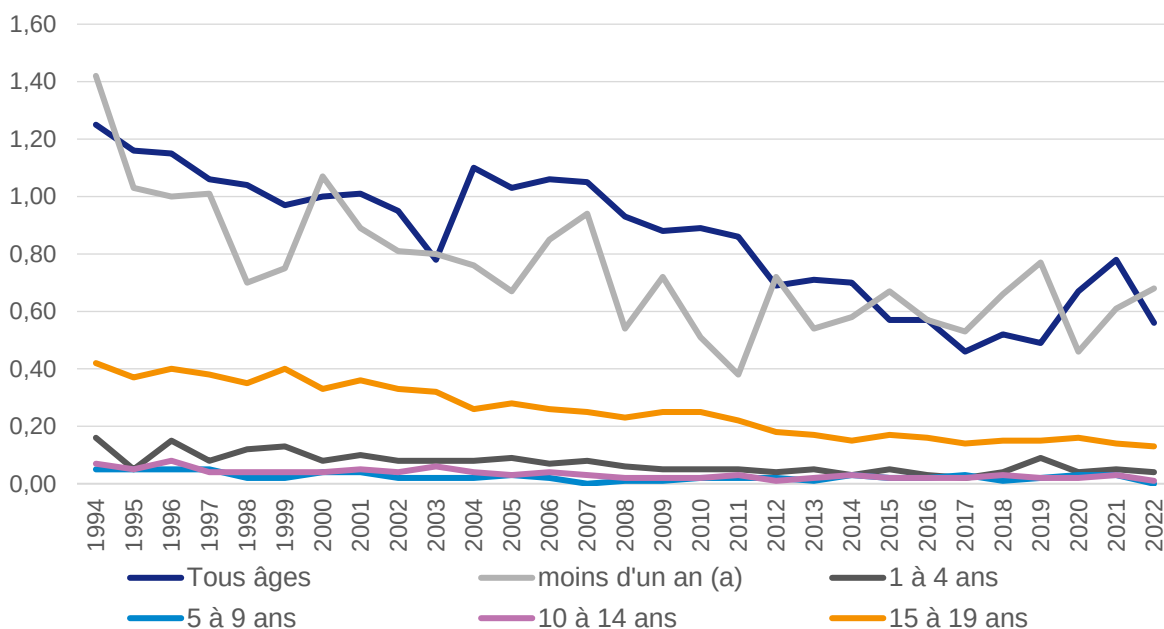


Champ : élèves scolarisés dès la sixième à la terminale, interrogés dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

Lecture : en 2018, la proportion de garçons au collège déclarant une santé excellente est nettement supérieure à celle des filles, avec un écart de 10 points de pourcentage (41,5 % des garçons, contre 31 % des filles).

Sources : enquêtes Health Behaviour in School Aged Children (HBSC-EnClass) menées en France en 2010, en 2014, en 2018 et en 2022. Exploitation des données de Santé Publique France

Graphique 36 – Écarts de taux de mortalité selon le sexe (en pourcentage)



Lecture : le taux de mortalité des garçons de 15 à 19 ans était supérieur de 0,42 point à celui des filles en 1994. Cet écart était de 0,15 point en 2014 et de 0,13 point en 2022.

Source : Insee

Les garçons risquent davantage de mourir avant l'âge de un an que les filles. Ils présentent en effet un risque plus élevé de complications à la naissance, disposent d'un système immunitaire moins robuste, ce qui les rend plus vulnérables aux infections, et sont davantage sujets aux maladies génétiques¹.

2. Une dégradation de la santé mentale particulièrement marquée chez les filles

2.1. Les enjeux de santé mentale touchent toujours les deux sexes, mais leur prévalence croît plus fortement chez les filles

Le rapport de France Stratégie (2014)² montrait une détérioration de la santé mentale chez les filles par rapport aux garçons à partir de l'adolescence. Ces écarts se sont maintenus durant la décennie³, et certains se sont même accrus durant et après la pandémie de Covid-19.

D'après les données de l'assurance maladie⁴, entre 2015 et 2022 le nombre de personnes atteintes d'une maladie psychiatrique⁵ parmi les 10-14 ans a progressé de 36 % chez les filles et de 31 % chez les garçons. L'augmentation est plus forte encore et les écarts selon le sexe plus marqués parmi les 15-19 ans : le nombre de filles atteintes a crû de 55 % et celui des garçons de 24 %.

Les données d'enquête montrent également une prévalence plus importante des états dépressifs chez les filles et une hausse de l'écart entre les filles et les garçons entre 2014 et 2021. En 2014, un écart faible était observé dans la prévalence de l'état dépressif majeur entre les filles et les garçons de 15-19 ans, qui touchait alors 1 % des garçons et 2 % des filles. Cet écart s'est maintenu en 2019, dans un contexte de hausse de la prévalence pour les deux sexes (4 % des filles et 3 % des garçons étaient touchés). La situation s'est à nouveau dégradée, en particulier pour les filles, pendant le confinement du printemps de 2020 (6 points d'écarts – 6 % des garçons et 12 % des filles), avant de

¹ Insee (2024), « [Un enfant sur 250 meurt avant l'âge d'un an en France](#) », *Insee Première*, n° 2048, avril.

² France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), *op. cit.*

³ À ce sujet voir le rapport d'information de l'Assemblée nationale (2023), [Sur la santé mentale des femmes](#), juillet, et le rapport du HCFEA (2023), [Quand les enfants vont mal : comment les aider ?](#), mars, qui soulignaient que la dépression touche davantage les filles que les garçons.

⁴ Conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (2024), [Rapport charges et produits pour 2025](#), juillet.

⁵ Les maladies psychiques renvoient ici aux troubles psychotiques (dont la schizophrénie), aux troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), à la déficience mentale, aux troubles addictifs, aux troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et à l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

s'améliorer pour les deux sexes en 2021 (5 points d'écart – 4 % des garçons et 9 % des filles), tout en restant toujours bien au-dessus du taux de 2014.

Les constats sur le spectre plus large des syndromes dépressifs mineurs ou majeurs sont encore plus alarmants : 6 % des filles et 3 % des garçons de 15-24 ans étaient touchés en 2014 (écart de 3 points). En 2019, ce taux avait déjà augmenté pour les deux sexes, en particulier les garçons (11 % des filles, 10 % des garçons). À la fin du premier confinement en mai 2020, plus d'une fille sur cinq était concernée (26 % des filles et 19 % des garçons, soit un écart de 7 points). La situation s'est ensuite améliorée pour les deux sexes avec 18 % des filles et 10 % des garçons de 15-24 ans touchés en juillet 2021 (écart stable de 8 points), tout en restant là aussi bien au-dessus de 2014¹.

2.2. Les tentatives de suicide et les pensées suicidaires chez les jeunes ont fortement augmenté sur la période pour les deux sexes, tout en demeurant plus élevées chez les filles

Alors qu'en 2010, chez les 15-19 ans, les filles étaient 4,4 % à déclarer avoir eu des pensées suicidaires au cours des douze derniers mois, contre 2,2 % des garçons², elles étaient 6,2 % en novembre 2020, contre 2,7 % des garçons. À la même date, parmi les adolescents âgés de 15 à 19 ans, 2,6 % des garçons et 5,6 % de filles déclaraient avoir tenté de se suicider au moins une fois dans leur vie³.

La décennie est également marquée par une hausse spectaculaire des hospitalisations pour geste auto-infligé (tentative de suicide ou automutilation) chez les filles de 10 à 25 ans⁴. La hausse est particulièrement forte pour les 10 à 19 ans. En 2012, 2 948 filles âgées de 10 à 14 ans étaient concernées, tandis qu'en 2023 elles étaient 5 798, soit une progression de 97 %, alors que le chiffre pour les garçons est toujours d'environ 700⁵. Parmi les filles de 15 à 19 ans, la progression était également très marquée : en 2023, elles étaient 10 642 à être hospitalisées pour ces raisons contre 6 939 en 2012, soit une progression de 53 %, alors que le nombre de garçons concernés dans cette tranche restait

¹ Bagein G., Costemalle V., Deroyon T., Hazo J.-B., Naouri D., Pesonel E. et Vilain A. (2022), *L'état de santé de la population en France à l'aune des inégalités sociales*, Drees, coll. « Les Dossiers de la Drees », n° 102, septembre, graphique 12. Données issues de l'enquête santé européenne (EHIS) de 2014 et de 2019 et de l'enquête EpiCov.

² Beck F., Guignard R., du Roscoät E. et Saïas T. (2011), « Tentatives de suicide et pensées suicidaires en France en 2010 », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n° 47-48, décembre, p. 488-492.

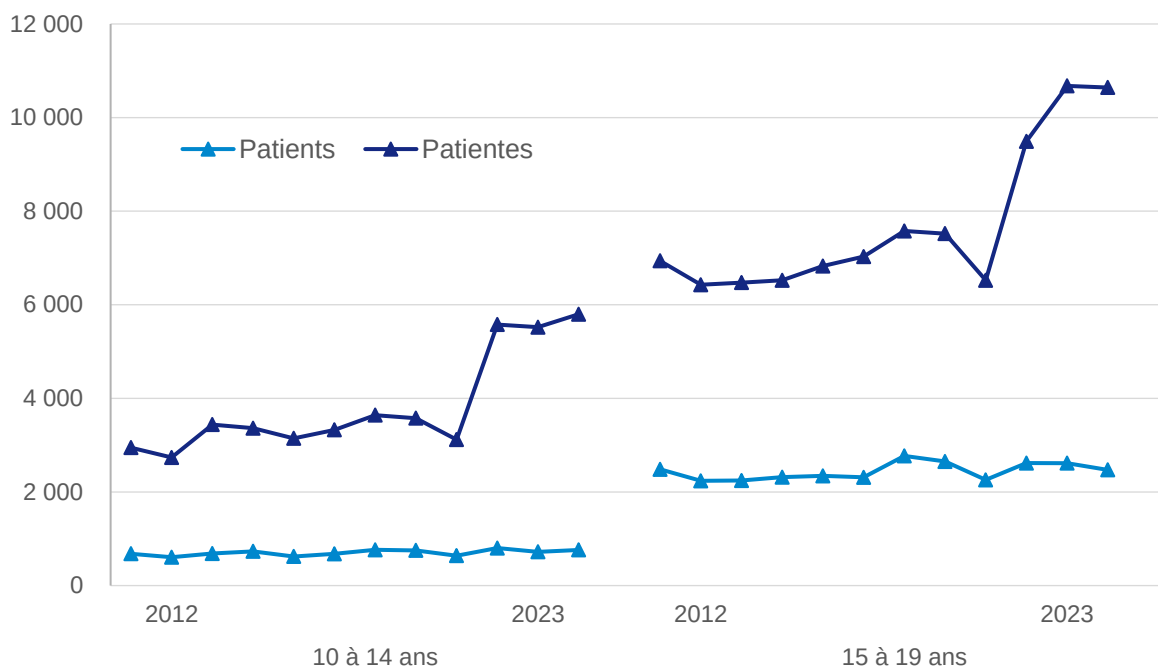
³ Drees (2020), enquête EpiCov, novembre.

⁴ Drees (2025), « Semaine de prévention du suicide : l'état des lieux des conduites suicidaires », *Communiqué de presse*, février ; Drees (2024), « En 2022, la forte hausse des hospitalisations pour geste auto-infligé chez les jeunes filles se confirme », février.

⁵ En 2012, il s'agit de 680 garçons alors qu'en 2023 il s'agit de 762 garçons.

un peu inférieur à 2 500 (voir Graphique 37). La hausse est aussi importante pour les jeunes femmes de 20 à 24 ans, dont 4 235 étaient hospitalisées en 2012 et 5511 en 2023, soit une progression de 30 %, alors qu'on observe une baisse pour les garçons sur la période (de 2 933 à 2 736 garçons concernés).

Graphique 37 – Nombre annuel de patients hospitalisés au moins une fois en court séjour MCO pour geste auto-infligé entre 2012 et 2023, par âge et sexe



Champ : France entière, patients âgés de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans hospitalisés au moins une fois en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) avec un diagnostic associé de geste auto-infligé (code CIM-10 de X60 à X84).

Lecture : en 2012, on dénombre 2 948 patientes âgées de 10 à 14 ans ayant eu au moins une hospitalisation comportant un diagnostic de geste auto-infligé, contre 5 798 en 2023.

Source : France Stratégie, d'après les données du Système national de données de santé, Cnam

3. Une baisse de la consommation de substances psychoactives et une réduction des écarts entre sexes

Le rapprochement des courbes de consommation relevé dans le rapport de France Stratégie (2014) se confirme dix ans plus tard, dans un contexte de forte baisse de la prévalence de l'usage de substances psychoactives parmi les enfants et les adolescents¹.

En 2014, par exemple, les garçons étaient plus nombreux que les filles à déclarer avoir consommé de l'alcool de façon régulière, avec des écarts plus importants chez les plus jeunes (chez les 11 ans par exemple, il s'agit de 13 % des garçons et de 5 % des filles, alors qu'à 15 ans étaient concernés 44 % des garçons et 39 % des filles)². Depuis 2014, on observe une inversion des taux de prévalence entre garçons et filles âgés de 15 ans, du fait d'une baisse chez les garçons et d'une remontée chez les filles, aboutissant en 2022 à un taux de 40 % pour ces dernières et de 37 % pour les garçons. Chez les plus jeunes, la consommation reste supérieure pour les garçons, mais avec des écarts en diminution.

En 2014, la consommation de cannabis au cours des trente derniers jours était de 16 % pour les garçons et de 14 % pour les filles. Elle a fortement diminué en 2022, mais reste plus élevée chez les garçons, avec un taux de 7 % contre 5 % chez les filles.

Enfin, l'expérimentation du tabac a considérablement baissé durant la décennie pour les filles et les garçons, mais reste toujours un peu plus élevée pour les filles (environ un jeune de 15 ans sur deux – 48 % des filles et 47 % des garçons) en 2014 contre un jeune sur quatre (25 % pour les filles et 22 % pour les garçons) en 2022³. Une réduction en moyenne de la consommation du tabac au cours des trente derniers jours est aussi observable, portée par une forte baisse chez les 15 ans, avec, là aussi, une diminution des écarts entre filles et garçons (voir Graphique 38). Parallèlement à cette diminution, on constate une progression de l'usage de la cigarette électronique, avec des niveaux d'utilisation comparables chez les garçons et les filles⁴.

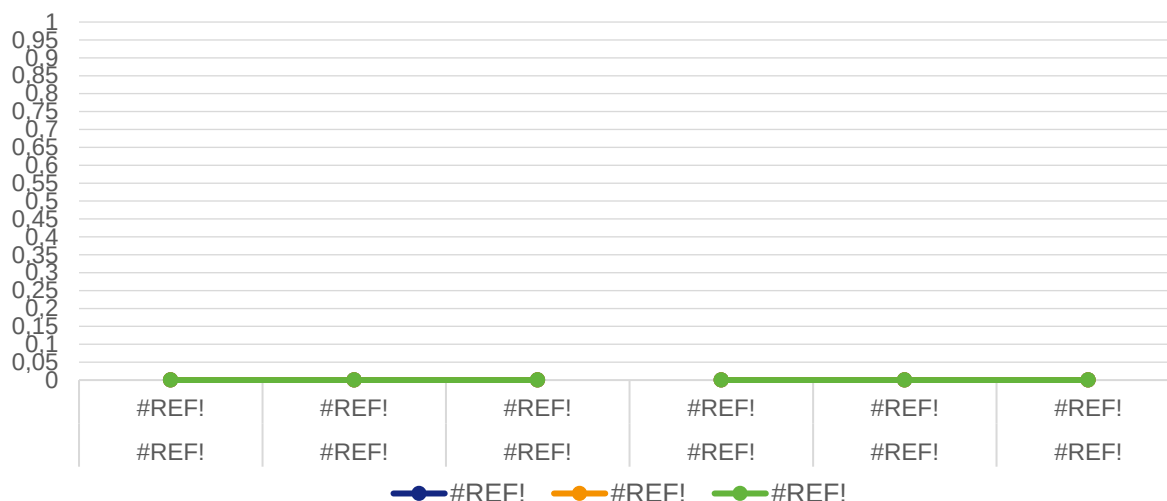
¹ Par « substances psychoactives » nous entendons toute utilisation de substances licites comme le tabac ou l'alcool et illicites comme le cannabis, la cocaïne, etc. L'ensemble des données présentées est issu des enquêtes HBSC de 2014 et 2022.

² Plus précisément, l'indicateur mesure la proportion des élèves de 11, 13 et 15 ans ayant consommé des boissons alcoolisées au cours des trente derniers jours.

³ Il s'agit ici de la proportion des élèves qui ont fumé du tabac au moins un jour dans leur vie.

⁴ Observatoire français des drogues et des tendances addictives (2024), « [Les usages de substances psychoactives chez les collégiens et lycéens](#) », janvier.

Graphique 38 – Évolution de la consommation du tabac au cours des trente derniers jours chez les 11 ans, 13 ans et 15 ans depuis 2014



Champ : élèves scolarisés entre le CM2 et la première année de lycée, interrogés au cours des trente derniers jours dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

Lecture : en 2018, la proportion de garçons de 15 ans déclarant avoir consommé du tabac les trente derniers jours est de 11 % contre 13 % pour les filles.

Source : France Stratégie, d'après les données de l'enquête Health Behaviour in School Aged Children (HBSC-EnClass) en France en 2014, 2018 et 2022

4. Des violences physiques et sexuelles toujours importantes et différenciées selon le sexe

En 2014, France Stratégie constatait une violence physique plus importante chez les garçons et une exposition à la violence sexuelle touchant davantage les filles. Dix ans après, la situation indique toujours des écarts frappants entre les sexes en matière de violences physiques et sexuelles.

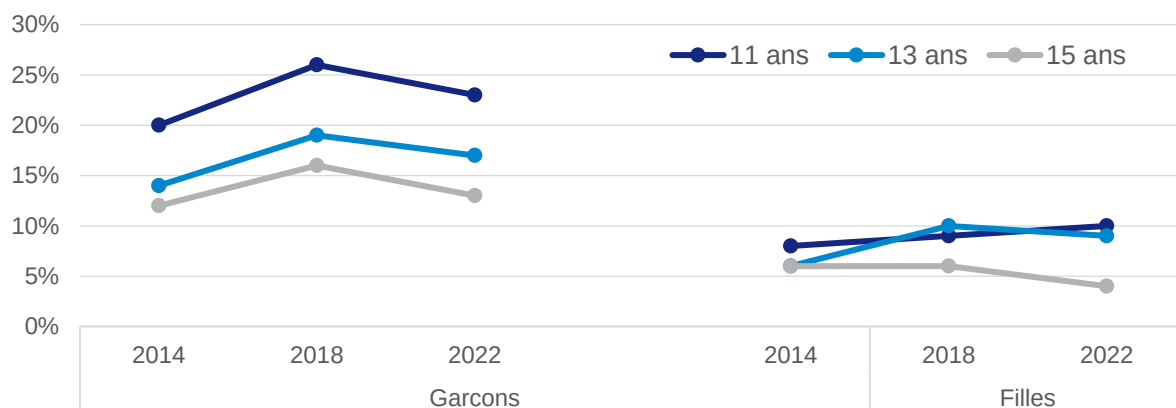
Ainsi, en 2014, parmi les jeunes entre 11 et 15 ans à avoir été impliqués dans au moins trois bagarres dans l'année, les garçons étaient en moyenne environ deux fois plus nombreux que les filles (15 % des garçons, contre 7 % des filles)¹. En 2022, nous observons une hausse de la participation aux bagarres depuis 2014, quels que soient l'âge et le sexe, à l'exception des filles de 15 ans. L'écart entre les sexes augmente légèrement pour les jeunes de 11 ans (13 points en 2022, +1 point), est constant pour les jeunes de 13 ans (8 points) et augmente pour les jeunes de 15 ans (9 points en 2022, +3 points).

¹ Enquête HBSC de 2014.

Nous observons également, comme c'était le cas en 2014, qu'en 2022 ce sont les garçons de 11 ans qui sont les plus impliqués dans les bagarres¹ (voir Graphique 39).

Les garçons restent aussi les principaux auteurs des incidents graves dans le milieu scolaire. Selon la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)² en 2011, plus de trois quarts des incidents graves commis dans le second degré étaient commis par des garçons. La situation demeure constante en 2022 (voir [Chapitre 4](#) pour plus d'éléments sur la violence en milieu scolaire). La surreprésentation des garçons parmi les auteurs de violence s'observe également dans la sphère numérique, dans laquelle les interactions entre pairs ont beaucoup augmenté durant la décennie (voir le [Complément](#) sur le numérique), et concerne là aussi davantage les garçons de 11 ans. En revanche, les filles sont surreprésentées parmi les victimes de cyberharcèlement, avec un écart entre les sexes identiques de 7 points à 13 ans et à 15 ans et une prévalence plus élevée pour les filles de 13 ans³. Ainsi, en 2022, 15 % des filles de 13 ans déclarant avoir été cyberharcelées au moins une ou deux fois dans les deux derniers mois (8 % des garçons), 12 % des filles de 15 ans (5 % des garçons).

Graphique 39 – Évolution de la participation à trois bagarres ou plus dans l'année parmi les 11, 13 et 15 ans de 2014 à 2022



Champ : élèves scolarisés entre le CM2 et la première année de lycée, interrogés dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

Lecture : en 2022, la proportion de garçons de 15 ans déclarant avoir participé à trois bagarres ou plus est de 4 % pour les filles et de 13 % pour les garçons.

Source : France Stratégie, d'après les enquêtes Health Behaviour in School Aged Children (HBSC-EnClass) en France en 2014, 2018 et 2022

¹ Plus précisément, parmi les 15 ans : en 2022, 4 % des filles contre 13 % des garçons. En 2014, 6 % des filles contre 12 % des garçons. Parmi les 13 ans : en 2022, 9 % des filles contre 17 % des garçons. En 2014, 6 % des filles contre 14 % des garçons. Parmi les 11 ans : en 2022, 10 % des filles contre 23 % des garçons. En 2014, 8 % des filles contre 20 % des garçons.

² Enquête SIVIS de 2011.

³ Enquête HBSC-EnClass, France, de 2022.

Les données sur les violences sexuelles durant la minorité montrent une progression de la fréquence des déclarations pour les deux sexes entre 2006 et 2023. En 2006, parmi les 18-34 ans, 10,7 % des femmes et 2,5 % des hommes déclaraient avoir subi des violences sexuelles (tentative de rapport forcé ou rapport forcé) avant 18 ans¹. En 2023, parmi les 18-29 ans, ces proportions étaient de 15,7 % pour les femmes et de 5,2 % pour les hommes².

Cette augmentation des violences déclarées, notable pour les deux sexes, peut refléter « à la fois une augmentation de la capacité à qualifier les faits de violence et une augmentation de la fréquence de tels événements, mais aussi une plus grande facilité à les évoquer dans le cadre d'une recherche³ ». La comparaison des résultats d'enquêtes successives pour une même génération suggère que l'effet de déclaration existe bien, consécutif à la libération de la parole permise par les évolutions de la société (mouvements #MeToo et ses suites) et par un meilleur accompagnement de la part des pouvoirs publics⁴.

5. Un rapport au corps toujours davantage dégradé pour les filles

Le rapport au corps se manifeste aussi de manière différenciée selon le sexe. Les stéréotypes de genre – les filles doivent être « minces » alors que les garçons doivent être « musclés » – se reflètent dans la perception que les jeunes ont de leur corps. En 2014, France Stratégie⁵ mettait en évidence une préoccupation plus marquée des garçons à l'égard de la minceur et des filles à l'égard de l'obésité alors que seulement une partie d'entre eux étaient en surcharge pondérale ou avaient une corpulence maigre.

Moins de la moitié des collégiennes se perçoivent « à peu près au bon poids » en 2022 : c'est le cas de 48,5 % d'entre elles, contre 58 % des collégiens. Et la part de celles et ceux qui se considèrent au bon poids a diminué de 5 points par rapport à 2014, pour les garçons comme pour les filles.

Parmi les collégiens qui se perçoivent en surpoids (« un peu ou beaucoup trop gros »), les filles sont surreprésentées, alors qu'elles sont selon leurs caractéristiques d'indice de

¹ Bajos N. et Bozon M. (2008), « Les agressions sexuelles en France. Résignation, réprobation, révolte », dans *id.* (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.

² Premiers résultats de l'enquête CSF-2023 Inserm/ANRS-MIE, de 2024.

³ *Ibid.*

⁴ À travers notamment la création en 2018 de la plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes (PVAM), et de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Civise) en 2021.

⁵ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, *op. cit.*

masse corporelle (IMC) moins fréquemment en surcharge pondérale que les garçons (voir Tableau 14). Et ces écarts se sont accrus entre 2014 et 2022 : en 2014 35 % des collégiennes se considéraient en surpoids, contre 21 % des garçons. En 2022, l'écart atteint près de 16 points (38 % pour les filles, contre 22 % pour les garçons). Sur la même période, la part de filles effectivement en surpoids est restée quasiment stable, à un niveau plus de trois fois inférieur aux perceptions (environ 10,5 %), la part de garçons en surpoids progressant quant à elle légèrement, de 13,5 à 14,5 %. La part de collégiennes qui se trouvent trop grosses progresse au fil de la scolarité (elles sont 31 % en sixième, mais plus de 42 % à partir de la quatrième), alors qu'elle est assez stable parmi les garçons¹.

La tendance s'inverse si l'on regarde les collégiens se percevant comme « un peu ou beaucoup trop maigres » : c'est le cas de 20 % des garçons et de 13,8 % des filles en 2022, des proportions en augmentation par rapport à 2014, davantage chez les garçons (+5 points) que chez les filles (+2 points). Comme pour le surpoids, ces perceptions sont surestimées par rapport à la corpulence mesurée avec l'IMC : l'écart est plus important chez les filles que chez les garçons, mais il s'accroît pour les garçons entre 2014 et 2022, alors qu'il diminue pour les filles.

En résumé, les filles se trouvent moins souvent à peu près au bon poids par rapport aux garçons en 2022 qu'en 2014, alors qu'elles le sont plus souvent au regard des caractéristiques de l'IMC ; et elles se trouvent plus souvent trop grosses, alors qu'elles le sont moins souvent².

Ces résultats sont confirmés lorsque l'on mesure la perception de la corpulence en fonction de l'IMC au niveau individuel : en 2022, « parmi les filles de corpulence dite “normale” au vu de leur IMC, 37 % jugent leur corps un peu ou beaucoup trop gros alors que c'est le cas de 15 % des garçons de corpulence dite “normale”. Dans cette même catégorie d'IMC “normal”, 16 % des garçons perçoivent leur corps comme un peu ou beaucoup trop maigre contre 8,1 % des filles³ ».

Le poids est par ailleurs une préoccupation plus ancrée chez les filles que chez les garçons (régime alimentaire plus fréquent, pesée plus régulière par exemple⁴).

¹ Enquête EnClass de 2022.

² Voir la section 1 du [Chapitre 6](#) pour plus d'éléments sur les motivations des garçons et des filles à faire du sport.

³ Enquête EnClass, *op. cit.*

⁴ France Stratégie (2014), [Lutter contre les stéréotypes filles-garçons](#), *op. cit.* En 2010, d'après l'enquête HBSC, elles suivaient quatre fois plus que les garçons un régime alimentaire (19 % contre 5 %) et, parmi les jeunes de troisième, 32 % des filles en 2009 se pesaient au moins une fois par semaine contre 15 % des garçons (données Drees 2009-2010).

Cette perception faussée de leur physique peut par ailleurs avoir des effets sur la santé. Le rapport de France Stratégie (2014) soulignait qu'en 2010, les filles étaient trois fois plus que les garçons à souffrir de troubles des conduites alimentaires (TCA) et constituaient 90 % des cas traités¹. En 2019, la HAS soulignait que parmi les jeunes âgés de 11-20 ans, 1,5 % souffrent de troubles boulimiques, avec une surreprésentation des filles (environ trois filles pour un garçon)². En 2021, parmi les 16-24 ans, 3 % des hommes et 8 % des femmes avaient développé un trouble du comportement alimentaire³.

Tableau 14 – Perception de la corpulence et caractéristiques d'indice de masse corporelle (IMC) en 2014 et 2022 (%) pour les collégiens, par sexe

Caractéristiques	Collège					
	Garçons 2014 (%)	Filles 2014 (%)	Garçons 2022 (%)	Filles 2022 (%)	écart F/G 2014	écart F/G 2022
<i>Perception de la corpulence</i>						
Un peu ou beaucoup trop maigre	15,9	11,4	19,9	13,8	0,7	0,7
À peu près au bon poids	63,3	53,3	58,1	48,5	0,8	0,8
Un peu ou beaucoup trop gros	20,9	35,4	22	37,8	1,7	1,7
<i>Caractéristiques de l'IMC</i>						
Minceur (degré 1-2-3)	15	19,1	17,7	19,8	1,27	1,1
Poids normal	71,5	70,5	67,7	69,6	1	1
Surcharge pondérale (surpoids et obésité)	13,6	10,4	14,6	10,6	0,8	0,7

Champ : collégiens, interrogés au cours des années scolaires 2014 et 2022 dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat de France métropolitaine.

Lecture : en 2022, 37,8 % de filles perçoivent leur corps un peu ou beaucoup trop gros, alors que seulement 10,6 % d'entre elles sont en surcharge pondérale.

Sources : *tableau France Stratégie d'après les enquêtes Health Behaviour in School Aged Children (HBSC-EnClass) de 2014 et de 2022, d'après Santé publique France (2024), La santé des collégiens en France : perception du corps, corpulence et puberté pour l'IMC en 2014 et d'après Inserm-EHESP (2024), Corpulence des collégiens et lycées en 2022, pour l'IMC en 2022*

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

² La HAS dans sa « recommandation de bonne pratique » sur la boulimie et l'hyperphagie boulimique (2019).

³ Enquête EpiCov de 2021, volet 3.

6. Une dimension sexuée des inégalités de santé quasi absente des politiques de santé des enfants

Sur les thématiques explorées dans ce rapport, on constate qu'en matière de santé des enfants, l'accent a été mis durant la décennie sur le suivi régulier de l'état de santé et sur la santé mentale. Les différences entre les sexes ne semblent toujours pas prises en compte, ou à la marge dans les politiques en santé des enfants, y compris dans les domaines où l'on observe une dégradation marquée et des écarts croissants ou importants entre les sexes (comme la santé mentale et les violences notamment).

Pour réduire les disparités entre les sexes en matière de comportement de santé et d'état de santé, France Stratégie proposait en 2014 « d'expérimenter la mise en place d'un bilan de santé préventif pour les jeunes inscrits en sixième et en troisième, et préconisait que ce bilan soit effectué par un médecin formé à cet effet¹ ». Le nombre d'examens obligatoires de suivi de la santé des enfants et des adolescents a été fortement augmenté durant la décennie : instauration en 2015 de trois visites obligatoires (entre 3 et 4 ans, au cours de la sixième et de la douzième année) puis mise en place en 2019 d'un nouveau calendrier de vingt examens de santé obligatoires² permettant un suivi plus régulier, y compris durant l'adolescence, jusqu'à l'âge de 16 ans. Cependant, on ne dispose pas d'un suivi systématique de la part du public cible qui bénéficie effectivement de ces examens³, ni de leur impact sur la santé. L'IGAS soulignait en 2021 que si les dispositifs de suivi et de prévention pour les enfants et les adolescents se renforçaient, ils n'étaient pas universels et formaient un système peu lisible pour les parents⁴.

Le constat d'une santé mentale plus dégradée chez les jeunes a donné lieu à la mise en place de nombreuses mesures. Santé publique France a ainsi lancé en 2021 une campagne de communication *#JenParleA* dédiée aux adolescents de 11 à 17 ans. Ce dispositif s'inscrivait dans le cadre de la campagne nationale « *En parler, c'est déjà se soigner* », à destination des plus de 18 ans. Avec l'objectif de favoriser la prise en charge précoce de la souffrance psychologique des adolescents, la campagne semble avoir reçu

¹ France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, op. cit.

² Selon la direction générale de la Santé (2024), « le redéploiement du calendrier et la création de trois nouveaux examens après l'âge de six ans se sont appuyés sur les recommandations du Haut Conseil de la santé publique de mai 2016 ». Pour plus de détails, voir Haut Conseil de la santé publique (2016), « Avis relatif à la refonte du carnet de santé de l'enfant », mai.

³ Dans Cour des comptes (2021), *Santé des enfants*, rapport, décembre, on peut lire que « les modalités de tarification et de cotation des examens obligatoires sont complexes et peu traçantes, ce qui rend impossible un suivi fin de la réalisation de ces examens » (p. 56).

⁴ Fauchier-Magnan E. et Fenoll B. (2021), *La pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant en France*, rapport, Inspection générale des affaires sociales.

un bon accueil de la part des jeunes¹. De plus, en 2022, le programme « Mon soutien psy », qui propose une prise en charge de huit séances d'accompagnement psychologique pour les enfants dès 3 ans et les adultes a été mis en place. Le programme a évolué en juin 2024 afin d'améliorer l'accès et la prise en charge². L'évaluation du dispositif avant son évolution donne des éléments sur le recours au dispositif par les jeunes : mi-2024, plus de deux tiers de patients sont des femmes dont 29 % ont moins de 19 ans. Parmi le tiers de patients hommes, cette classe d'âge représente 17 % des patients. Le recours commence très tôt, en particulier pour les filles : 2,7 % des patientes ont entre 3 et 5 ans (0,8 % des patients homme), 9 % entre 6 et 9 ans (3 % des garçons), 10,5 % entre 10 et 14 ans (6 % des garçons) et 6,4 % des 15-19 ans (7,5 % des filles)³.

Fin 2023, le service de Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants (Cnaé)⁴ a été mis en place pour mieux prévenir les sources de détresse psychologique et renforcer la prise en charge de la santé mentale des étudiants. À ce service s'ajoute le dispositif « Santé psy étudiant » qui propose douze séances avec un psychologue conventionné prises en charge par l'assurance maladie pour tout étudiant dans l'enseignement supérieur. À notre connaissance, il n'y a pas d'évaluation prévue du service Cnaé et du dispositif « Santé psy étudiant ».

La dégradation de la santé mentale des jeunes a aussi entraîné la conception de plusieurs enquêtes pour mieux suivre la santé mentale des enfants et des jeunes, dont l'enquête Enabee de Santé publique France 2022 sur le bien-être et la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans⁵. Enfin, en 2024, la feuille de route 2024-2030⁶ issue des assises de la pédiatrie et de la santé des enfants comporte un axe sur quatre et deux objectifs sur seize dédiés à la santé mentale – sans qu'il soit fait mention de la notion de sexe ou de stéréotypes. Une évaluation des actions n'est pas prévue à notre connaissance.

Concernant les violences, l'accent a été mis sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, ce qui a fait l'objet de plusieurs mesures et constitue même l'objet d'un axe

¹ Cette campagne a permis une augmentation des recours au dispositif « Fil Santé Jeunes ». Pour plus d'informations, voir Santé publique France (2022), « [Évaluation de la campagne santé mentale "J'en parle à"](#) », mars.

² Le nombre de séances prises en charge par l'assurance maladie est passé de huit à douze par an et les psychologues participants sont mieux rémunérés (50 euros au lieu de 30 euros initialement) ; la recommandation par un médecin généraliste n'est plus obligatoire.

³ Ministère de la Santé (2025), [Rapport du Gouvernement au Parlement évaluant le dispositif « Mon soutien psy »](#), avril.

⁴ Lien vers le [dispositif Cnaé, dédié au bien-être des étudiants](#).

⁵ Voir les informations sur l'enquête et les travaux déjà menés et en cours sur [le site de l'Enabee](#).

⁶ Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles (2024), [Rapport sur les Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant](#), avril.

dédié dans la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons et les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024¹. On ne dispose pas à ce stade d'éléments de suivi de ces actions, qui par ailleurs portent sur un champ distinct de la lutte contre les stéréotypes.

Concernant le rapport au corps, France Stratégie proposait en 2014² « d'expérimenter l'inclusion de logos d'avertissement dans des campagnes publicitaires ou sur des photographies publiées dans la presse pour signaler que les silhouettes ont été retouchées ». À ce propos, le 4 mai 2017 a été mise en place la loi relative aux photographies à usage commercial de mannequins dont l'apparence corporelle a été modifiée³. Cette loi a comme objectif de rendre plus transparentes les retouches des mannequins présents dans les médias et dans la publicité (la télévision n'est pas concernée par le décret), afin de lutter contre une vision stéréotypée des silhouettes. Cette loi rend notamment obligatoire la mention de « photographies retouchées » lorsque c'est le cas, et ce de « façon accessible, aisément lisible et clairement différenciée du message publicitaire ou promotionnel ». Les effets de cette loi n'ont à notre connaissance pas été évalués.

Enfin, nous n'avons pas identifié d'actions de sensibilisation des acteurs sur les stéréotypes ou sur les différences en matière de santé entre les sexes comme le préconisait le rapport de France Stratégie (2014)⁴, et ce malgré les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE) en 2020⁵. Si la santé physique et mentale des enfants est au cœur de la feuille de route 2024-2030⁶ issue des assises de la pédiatrie et de la santé des enfants, aucune mention sur le sexe ou les stéréotypes n'y figure.

¹ La lutte contre les violences sexuelles est par ailleurs mentionnée dans la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030, sans viser particulièrement les jeunes. À noter qu'ils sont identifiés comme public cible pour l'investissement de la promotion de la santé sexuelle qui est l'un des axes de cette stratégie.

² France Stratégie (2014), *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons*, *op. cit.*

³ Décret n° 2017-738 du 4 mai 2017 relatif aux photographies à usage commercial de mannequins dont l'apparence corporelle a été modifiée.

⁴ Hors mesure 26 du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2023-2027 comme précisé précédemment.

⁵ La Haute autorité de Santé (HAS) et le Haut Conseil à l'égalité (HCE) ont fait plusieurs recommandations en 2020 sur l'institutionnalisation de la santé selon le sexe dans deux rapports de 2020 : HAS (2020), *Sexe, genre et santé*, *op. cit.* et Vidal C. (2020), *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner*, *op. cit.* En proposant notamment l'inclusion des études de genre en médecine et dans la recherche et en proposant d'inclure le sexe et le genre dans les guides méthodologiques pour élaborer des recommandations dans le champ sanitaire, dans le champ social ou médico-social.

⁶ Comité d'orientation des assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant (2024), *Investir dans la santé de l'enfant, une urgence nationale*, rapport, avril.

Il n'est par ailleurs pas prévu de mesure associée à une sensibilisation des acteurs de la santé des enfants (famille, professionnels, etc.) aux stéréotypes et à leurs effets délétères sur la santé des enfants. Pourtant, certaines politiques publiques ont intégré des volets spécifiques à la santé des femmes et aux stéréotypes. C'est le cas des stratégies nationales de santé successives, du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes de 2023-2027, dont un de ses volets est dédié à la santé des femmes, et de la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030. Le projet de stratégie mis en consultation pour 2023-2033 vise explicitement la lutte contre les stéréotypes.



COMPLÉMENT

LE RÔLE DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES DANS LA DIFFUSION DES STÉRÉOTYPES ET LES INÉGALITÉS FILLES-GARÇONS

Sophie Jehel¹ et Jean-Marc-Meunier²

Synthèse

La décennie est marquée par la montée en puissance des usages numérique et la place croissante occupée par les plateformes et les réseaux sociaux dans la socialisation des enfants et des jeunes.

Les pratiques numériques commencent très tôt : 42 % des enfants de 3 ans et demi et 54 % des enfants de 5 ans et demi utilisent une tablette ou un ordinateur ; et au même âge 26 % jouent sur des smartphones au moins une fois par semaine³.

En 2024, la quasi-totalité des 12-17 ans sont équipés d'un smartphone (contre 60 % en 2014) et se connectent à Internet quotidiennement, dont les trois quarts via leur téléphone mobile. 84 % des 12-17 ans consultent leurs comptes de réseaux socionumériques ou de plateformes vidéo tous les jours (contre 77 % en 2014).

¹ Sophie Jehel, professeure en sciences de l'information et de la communication, Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI) de l'université Paris-VIII et Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias (CARISM) de l'université Paris-Panthéon-Assas.

² Jean-Marc Meunier, maître de conférences en psychologie cognitive, laboratoire Paragraphe de l'université Paris-VIII.

³ Diter K. et Octobre S. (2022), « [Enfants et écrans durant les six premières années de la vie à travers le suivi de la cohorte Elfe](#) », *Culture Études*, n° 2022-7, juillet, p. 11. La cohorte Elfe consiste en un suivi dans le temps d'enfants nés en 2011.

Les réseaux sociaux numériques (RSN) et les plateformes vidéoludiques constituent dès la préadolescence des espaces personnalisés de sociabilité, de divertissement et d'information. Mais filles et garçons ne les mobilisent pas de la même manière.

Filles et garçons adolescents utilisent le Web pour communiquer (création et maintien des liens sociaux d'une part, expression de soi d'autre part), se distraire (écouter de la musique, jouer à des jeux vidéo ou consulter des contenus culturels) et se documenter. Mais les filles sont davantage présentes dans la sphère de la publication d'image de soi (*selfies*), des activités conversationnelles et de création, les garçons dans la sphère vidéoludique et la consultation des sites pour adultes.

Ainsi, 70 % des filles de 15-16 ans déclarent souvent réaliser ou envoyer des photos ou vidéos, contre la moitié des garçons. En revanche, les garçons sont beaucoup plus nombreux que les filles à déclarer jouer souvent : 71 % contre 25 % des filles. La fréquentation de sites à caractère sexuel ou pornographique, autre activité très genrée, est en forte hausse. En 2024, d'après l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie (Opnan), 41 % des garçons déclarent ainsi en consulter parfois ou souvent, contre 8 % des filles (32 % et 3 % respectivement en 2018).

Les enfants et les adolescents sont massivement exposés sur les plateformes à des contenus sexistes – qu'ils soient pornographiques, commerciaux ou récréatifs – qui véhiculent des représentations stéréotypées dévalorisantes, en particulier pour les femmes.

À l'instar des autres industries culturelles, les industries numériques s'appuient sur la diffusion de stéréotypes de genre. Ces stéréotypes servent une logique de standardisation des contenus, pour répondre aux besoins d'une économie de l'attention. Cette logique privilégie les représentations les plus partagées, susceptibles de répondre aux attentes des annonceurs et de capter les audiences les plus larges.

Des contenus alternatifs, porteurs de représentations plus diversifiées ou de discours féministes, existent mais restent confinés à des niches moins visibles, car le modèle économique repose sur la maximisation de l'audience.

Les femmes créatrices de contenus sont sous-représentées dans les plateformes numériques, ce qui est déjà observé dans les médias audiovisuels et culturels.

Pour mieux capter l'attention et rentabiliser les espaces publicitaires, les plateformes placent *de facto* les utilisateurs dans une forme d'auto-exploitation consentie, qui les conduit à adopter des stratégies de différenciation sexuée promues par les plateformes elles-mêmes. C'est notamment le cas des influenceurs et influenceuses, qui s'alignent souvent sur des postures très stéréotypées.

Les éléments spécifiques aux industries numériques (*likes*, filtres, mise en avant de soi, algorithmes) renforcent la diffusion et l'appropriation de ces stéréotypes sexistes.

À travers leurs interfaces, leurs formats et les contenus que leurs algorithmes favorisent, les plateformes jouent un rôle d'éditorialisation des contenus.

Le design des interfaces est entièrement conçu pour retenir l'utilisateur et maximiser la collecte de données personnelles monétisables auprès des annonceurs. Les formats courts et l'enchaînement automatique des vidéos par exemple visent ainsi à répondre à une économie de l'attention. Le cœur du dispositif repose sur l'exploitation des émotions des usagers pour toucher les audiences les plus larges. Le « Web affectif » s'appuie pour cela sur divers outils : emojis, boutons « j'aime », filtres, etc.

Si les adolescents se sont emparés des réseaux sociaux, c'est aussi parce que les plateformes ont mis en œuvre des stratégies affectives pour susciter cet engagement, par l'injonction à la publication. Les activités de publicisation ou d'exposition de soi qui offrent aux jeunes des espaces inédits d'expression sont elles aussi des espaces de reproduction des stéréotypes sexistes dans la période de fragilité que constitue l'adolescence.

Les algorithmes de recommandation profilent les usagers et prétendent leur proposer du contenu personnalisé, en fonction notamment de leur sexe ou de leur âge. Ce ciblage peut renforcer des biais et enfermer les adolescents dans des « bulles ». Les recommandations ne se fondent plus sur les contenus eux-mêmes, mais sur ce que les plateformes considèrent comme « pertinent » pour un profil sexué donné.

Le numérique diffère également des industries culturelles par les violences en ligne et le cyberharcèlement, qui touchent aussi bien les filles que les garçons.

Les adolescents perçoivent les espaces numériques de manière ambivalente : à la fois espaces d'expression et de liberté et espaces de surveillance et de contrôle social.

L'économie de l'attention favorise les comportements extrêmes – sexualisés, misogynes, violents – pour attirer l'attention. Les filles en sont particulièrement la cible, ce qui peut les pousser à se retirer, se dissimuler, et adopter, comme dans l'espace public, une posture secondaire.

Les filles de 15-16 ans déclarent plus souvent être victimes de harcèlement (14 % parfois ou souvent, contre 9 % des garçons), exposées à des images choquantes (49 % vs 45 %) ou à des questions déplacées. Les garçons, eux, sont plus souvent insultés (16 % souvent, contre 9 % des filles) et menacés (9 % contre 5 %).

Les 12-17 ans ne sont toutefois pas les plus exposés aux violences en ligne : 3 % ont été victimes une fois d'injures, de harcèlement ou de diffamation, et 4 % plusieurs fois – contre 15 % et 25 % chez les 18-24 ans (Crédoc).

En l'absence d'une régulation efficace, la construction de l'identité sociale en ligne se fait principalement sous le contrôle des plateformes et des réseaux sociaux.

Cette forte exposition aux contenus sexistes se déroule dans un environnement bien moins encadré que celui de l'audiovisuel. La tâche des parents pour superviser l'accès de leurs enfants à Internet est complexe et ils s'en emparent à partir de leurs compétences numériques et de leur sensibilité aux violences sexistes, ce qui est source de fortes inégalités.

Mais c'est surtout via la régulation publique que la protection des enfants et des adolescents peut être réalisée. Or, la place des médias numériques est encore considérée comme secondaire dans la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre et peu d'actions spécifiques ont été entreprises par les pouvoirs publics. Les efforts ont d'abord porté sur la pédocriminalité, puis progressivement sur la lutte contre les discours de haine (racisme, antisémitisme principalement) et l'accès des mineurs à la pornographie – sans réelle efficacité sur ce dernier point.

Des actions d'éducation aux médias et au numérique sont également prévues dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes sur les comportements à adopter vis-à-vis des plateformes et des réseaux sociaux et sur les enjeux associés à leur fonctionnement.

Certaines mesures de régulation ont été récemment mises en place, mais leurs effets restent encore limités. Le principal obstacle réside dans l'absence de levier contraignant vis-à-vis de plateformes internationales qui refusent en Europe le statut d'éditeur, qui les rendrait responsables des contenus diffusés. La responsabilité de modérer les contenus leur est donc laissée, mais cette modération est insuffisante. Le règlement européen sur les services numériques (*Digital Service Act*), entré en vigueur en février 2024, vise notamment à simplifier les procédures de signalement et à renforcer la protection des mineurs.

Introduction

Les pratiques numériques jouent un rôle très grand depuis quinze ans comme support de la socialisation des jeunes, voire des enfants. Les réseaux socionumériques comme les plateformes vidéoludiques, notamment, leur offrent, dès la préadolescence, des espaces de sociabilité, de divertissement et d'information, personnalisés¹. Ils les incitent également à la publicisation de soi et jouent un rôle direct dans la manière dont les jeunes viennent y construire leurs identités sociales naissantes, exprimer et inventer leur identité sexuée². Les enfants y sont familiarisés de plus en plus tôt par leurs parents qui y trouvent des ressources de jeu et d'occupation.

L'utopie Internet entretenue par les fondateurs des industries numériques a longtemps diffusé une représentation du Web comme espace de liberté, de créativité et de réalisation de soi³. Selon le slogan de YouTube, « Broadcast Yourself », chaque usager peut devenir un diffuseur, donc un média, et connaître la célébrité. Le discours des responsables des grandes plateformes – notamment ceux de Google⁴ – repose encore sur cette utopie d'une société plus égalitaire grâce au numérique. Mais la construction de l'identité sur le Web se fait sous le contrôle des plateformes⁵, alors que le niveau de régulation publique sur leurs espaces est bien plus modeste que celui de l'audiovisuel. Le fonctionnement des plateformes affranchit-il leurs usagers des normes sociales de genre⁶ ou au contraire conduit-il chacun et chacune à reproduire les stéréotypes de genre encouragés par les algorithmes de recommandation et de figer encore davantage les différences de pratiques,

¹ Balleys C. (2017), *Socialisation adolescente et usages du numérique. Une revue de littérature*, Cnaf-Injep, juin ; Boyd D. (2014), *It's Complicated. The Social Lives of Networked Teens*, New Haven, Yale University Press ; Cordier A. (2023), *Grandir informés, Les pratiques informationnelles des enfants, adolescents et jeunes adultes*, Caen, C & F Éditions ; Boubée N., Safont-Mottay C. et Martin F. (dir.) (2021), *La numérisation de la vie des jeunes*, Paris, L'Harmattan ; Jehel S. (2022), *L'adolescence au cœur de l'économie numérique. Travail émotionnel et risques sociaux*, Bry-sur-Marne, INA Éditions.

² Gomez-Mejia, G. (2016), *Les Fabriques de soi ? Identité et Industrie sur le Web*, Paris, MkF Éditions, coll. « Les Essais numériques ».

³ Turner F. (2012), *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture*, Stewart Brand un homme d'influence, Caen, C & F Éditions, 1^{re} éd. 2006 ; Cardon D. (2010), *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Le Seuil ; Rebillard F. (2007), *Le Web 2.0. en perspective. Une analyse socioéconomique de l'Internet*, Paris, L'Harmattan.

⁴ Assilamehou-Kunz Y. et Rebillard F. (dir.) (2022), *La machine YouTube. Contradictions d'une plateforme d'expression*, Caen, C & F Éditions, p. 43.

⁵ Georges F. (2009), « Représentation de soi et identité numérique. Une approche sémiotique et quantitative de l'emprise culturelle du Web 2.0 », *Réseaux*, vol. 154(2), p. 165-193.

⁶ Nous utilisons l'expression « stéréotype de genre » pour rappeler un acquis des sciences sociales qui consiste à considérer les identités sexuées inscrites dans des processus culturels de socialisation et concernent aussi bien les femmes que les personnes LGBT.

de représentations, d'information entre filles et garçons, voire de les intensifier, aggravant alors les inégalités de genre ?

Nous explorerons cette question en nous appuyant sur les recherches françaises et internationales disponibles en sciences sociales, en sciences de l'information et communication et en psychologie sociale et cognitive, sur les rapports officiels disponibles, sur les données régulières du *Baromètre du numérique* du Crédoc sur les 12-17 ans, sur les données de l'enquête *ad hoc* réalisée par CSA-France Stratégie sur l'adhésion aux stéréotypes chez les jeunes de 11-17 ans et sur le traitement des milliers de données de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie (Opnan), qui permet de suivre depuis près de dix ans, l'évolution des pratiques des 15-16 ans avec un fort niveau de précision¹. Nous chercherons à mettre en évidence le rôle des plateformes numériques dans le risque de renforcement des stéréotypes de genre chez les jeunes, mais aussi les opportunités qu'elles offrent d'en prendre conscience voire de s'en dégager, grâce aux publications militantes et à la possibilité d'une diversification de l'information. Sur les plateformes se rejouent les enjeux ordinaires de la diffusion des représentations médiatiques et de leurs stéréotypes, dont nous rappellerons quelques invariants, mais les dispositifs numériques et algorithmiques ainsi que la place que les industries numériques accordent aux paroles et actions des publics les reconfigurent. Des formes de régulation ont été mises en place récemment que nous évoquerons, même si leurs effets semblent insuffisants pour le moment.

1. Les plateformes numériques et les réseaux socionumériques occupent une place majeure dans la socialisation des enfants et des adolescents

L'omniprésence des plateformes numériques et des réseaux socionumériques dans la vie des enfants et des adolescents transforme profondément leurs modes de socialisation, de divertissement et d'accès à l'information. Pourtant, les enjeux liés à ces usages, notamment en termes d'exposition aux stéréotypes de genre et de protection face aux contenus sexistes, violents ou inappropriés ne sont pas encore totalement pris en considération par les pouvoirs publics.

¹ Cet observatoire est issu des données recueillies par les Cemea dans le cadre du projet Éducation aux écrans, soutenu par la région Normandie, la région académique Normandie, Canopé, le ministère de l'Agriculture, sous la direction scientifique de Sophie Jehel. Ces données sont traitées et interprétées en collaboration avec Jean-Marc Meunier.

1.1. La question de l'impact des usages numériques des enfants et des adolescents a longtemps été ignorée par les pouvoirs publics

La mise en cause des stéréotypes de genre par les politiques publiques sur les plateformes numériques est relativement récente. Jusqu'à dans les années 2010 les pouvoirs publics ont valorisé sans réserve la transition numérique censée résoudre la recherche d'une croissance économique affaiblie. La problématique des inégalités numériques n'était entendue que comme un problème d'équipement (la « fracture numérique »). À partir de la seconde moitié des années 2010, la faiblesse de la régulation des contenus, la responsabilité des plateformes dans la diffusion et la sélection des contenus ont émergé comme un problème public, principalement en lien avec la diffusion des contenus terroristes, haineux, et pédopornographiques. Les stéréotypes sexistes ou dévalorisant l'image des femmes ne font pas partie des critères de la régulation publique, ils sont considérés comme relevant de l'autorégulation, plus que de la régulation¹. Ils sont cependant un des éléments clés et persistants des discours de haine, et leur diffusion est susceptible de fragiliser les démocraties par le clivage et la polarisation.

La place des médias numériques est encore à ce stade secondaire dans la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre, non qu'elle n'ait été dénoncée depuis longtemps², mais parce que peu d'actions spécifiques ont été entreprises. Le discours sur les « digital natives »³ a fait longtemps obstacle à une juste représentation de l'impact des usages numériques, et a eu tendance à démobiliser les adultes en les délégitimant et en surestimant les capacités des adolescents⁴, d'autant que celles-ci sont marquées par de fortes inégalités sociales⁵.

¹ À ce titre, des démarches comme celles de l'ARPP pour le secteur de la publicité sont encouragées par les pouvoirs publics, voir Arcom (2024), *La représentation des femmes à la télévision et à la radio. Rapport sur l'exercice 2023*, rapport, mars.

² Reiser M. et Gresy B. (2008), *Rapport sur l'image de la femme dans les médias*, présenté par la Commission de réflexion sur l'image des femmes dans les médias, septembre.

³ Dans l'article « *Digital natives, digital immigrants* » publié en 2001, un journaliste américain, Marc Prensky, constatait que les jeunes étaient bien plus à l'aise que les adultes avec ce qu'on appelait alors les « nouvelles technologies » et considérait que ces usages du Web constituaient une révolution qui rendait nécessaire une transformation radicale des apprentissages et du système éducatif, puisque les jeunes étaient « nés » avec ces technologies, quand les adultes y parvenaient maladroitement comme des « immigrants ».

⁴ Baird C.L., Burge S.W. et Reynolds J.R. (2008), « *Absurdly ambitious? Teenagers' expectations for the future and the realities of social structure* », *Social Compass*, vol. 2(3), p. 944-962. Plantard P. (2011), *Pour en finir avec la fracture numérique*, Limoges, Fyp, coll. « Usages » ; Cordier A. (2015), *Grandir connectés. Les adolescents et la recherche d'information*, Caen, C & F Éditions.

⁵ Hargittai E. (2008), « The digital reproduction of inequality », dans David Grusky (dir.), *Social Stratification. Class, Race, and Gender in Sociological Perspective*, Boulder, Westview, p. 936-944. Boyadjian J. (2022), *Jeunes connectées. Les digital natives au prisme des inégalités socio-culturelles*, Villeneuve-d'Ascq,

Réagissant aux inquiétudes vis-à-vis des nouveaux risques médiatiques liés à la prolifération des contenus pédocriminels, des contenus haineux et violents sur les espaces numériques, les politiques publiques européennes se sont attaquées dès les années 2006-2007 à la transposition de quelques principes de protection de l'enfance sur le Web, auquel on commençait aussi à accéder par les smartphones. En France des espaces de corégulation et d'échanges ont été créés sous l'égide du Forum des droits sur Internet en 2001, puis dans le cadre du dispositif européen *Safer Internet*, incarné en France dans le réseau « Internet sans crainte » créé en 2008 et qui regroupait les services de police, les fournisseurs d'accès, les différents services ministériels et des associations dont e-Enfance, qui allait jouer un rôle déterminant (avec le service Net Ecoute, puis tout récemment avec le 3018). La question des stéréotypes et de la diffusion du sexisme sur les plateformes numériques n'était alors pas à l'ordre du jour en tant que telle, même si les membres du réseau « Internet sans crainte » avaient conscience de l'ampleur des violences subies par les femmes et les jeunes (harcèlement, *sexting*, *grooming*¹, *sextorsion*, etc.) sur ces espaces.

Du fait de la législation européenne et du caractère international des plateformes numériques, l'effort des pouvoirs publics a porté principalement sur la lutte contre la pédocriminalité qui faisait l'objet d'un consensus dans la plupart des pays (notamment ceux de l'Union européenne et aux États-Unis). En France, l'effort a également porté progressivement sur la lutte contre les discours de haine (racisme, antisémitisme principalement) et l'accès des mineurs à la pornographie, mais sur ce dernier point sans succès comme en témoignent les difficultés de l'Arcom pour obtenir le blocage administratif de sites non conformes à la loi². Des changements récents dans la législation sont à souligner. La loi visant à sécuriser et réguler l'espace numérique (SREN) prévoit un nouveau dispositif de blocage administratif des sites permettant l'accès à des contenus pornographiques sans vérification de l'âge préalable. Le règlement européen DSA, entré en vigueur en février 2024, vise notamment à simplifier les procédures de signalement, renforcer la protection des mineurs et améliorer la transparence des plateformes (voir section 7).

Presses universitaires du Septentrion, 244 p. Pasquier D. (2018), *L'Internet des familles modestes. Enquête dans la France rurale*, Paris, PSL.

¹ La manipulation de mineurs par des adultes à des fins sexuelles.

² Voir Arcom (2024), *La représentation des femmes à la télévision et à la radio*, op. cit., p. 14-15.

1.2. L'investissement des enfants et des jeunes dans les pratiques numériques est remarquable par son ampleur et sa précocité

Selon le *Baromètre du numérique* du Crédoc, en 2014, les adolescents étaient déjà à la pointe des usages numériques. Mais, en dix ans, le poids de leurs pratiques numériques s'est encore accru : le taux des 12-17 ans équipés d'un smartphone est ainsi passé de 59 % à 96 %¹ durant la décennie. Ils font toujours partie des tranches d'âge qui se connectent le plus à Internet : 95 % s'y connectent tous les jours (+13 points de plus que la moyenne de la population), avec une forte augmentation entre 2022 et 2023 (+13 points). Le lien avec l'équipement individualisé du smartphone est très fort : 76 % d'entre eux se connectent à Internet avec leur smartphone (soit 28 points de plus que la population générale).

La place des plateformes numériques pour les jeunes enfants, a été longtemps passée sous silence. Or dès les années 2010, les parents ont commencé à utiliser des plateformes d'hébergement, comme YouTube pour visionner des programmes pour les tout-petits, à toute heure de la journée². L'enquête Elfe³ permet d'évaluer leur présence devant les ordinateurs ou les tablettes : à 3 ans et demi, 42 % des enfants utilisent une tablette ou un ordinateur ; à 5 ans et demi, c'est le cas de 54 % des enfants et, au même âge, 26 % jouent sur des smartphones au moins une fois par semaine. Ces usages, moindres que ceux de la télévision, relèvent de nouvelles routines, socialement différenciées. Les parents des classes populaires y recourent davantage dans la prime enfance (avant 3 ans). Sur YouTube les comptines font partie, après les clips musicaux, des contenus les plus visionnés sur la plateforme, ce qui a incité ses responsables à créer en 2015 une application spécifiquement dédiée aux enfants, YouTube Kids. En 2024, sur les dix premières chaînes YouTube par leur nombre de vues en France, cinq sont orientées vers un public enfantin⁴.

¹ Échantillon représentatif, France métropolitaine.

² Jehel S. (2014), *Les tout-petits et les écrans. Étude sur les attitudes des parents*, Unaf, coll. « Enquête qualitative », n° 10, décembre.

³ Diter K. et Octobre S. (2022), « [Enfants et écrans durant les six premières années de la vie à travers le suivi de la cohorte Elfe](#) », *Culture Études*, n° 2022-7, juillet, p. 11. La cohorte Elfe consiste en un suivi dans le temps d'enfants nés en 2011.

⁴ Social Blade, [Top 100 YouTubers in France, French Republic Sorted by subscribers](#).

1.3. Les réseaux socionumériques (RSN) et les plateformes vidéoludiques constituent dès la préadolescence des espaces personnalisés de sociabilité, de divertissement et d'information

Les réseaux socionumériques participent à la socialisation des enfants et des jeunes et ont pour eux aujourd'hui plus encore qu'il y a dix ans une importance culturelle et affective particulière pour se divertir, entretenir des liens ou partager des photos avec leurs proches ou s'informer.

En 2023, 84 % des 12-17 ans consultent leurs comptes de réseaux socionumériques ou de plateformes vidéo tous les jours, 53 % le font plusieurs fois par jour. En 2014, ils avaient déjà investi plus massivement les réseaux socionumériques que le reste de la population – ils étaient déjà 77 % à y être présents ; et le décalage avec la population générale des internautes était plus fort encore (+32 points en 2014, alors qu'il est de +11 % en 2023). Ils étaient alors deux fois plus contributeurs sur les forums, réseaux sociaux, blogs ou chart (44 % vs 22 %) que l'ensemble des internautes).

Selon l'Ifop, 60 % des 11-14 ans utilisent déjà les réseaux socionumériques¹. Avec l'âge, le nombre des comptes augmente. À 15-16 ans, près de sept adolescents sur dix (67 % des filles, 70 % des garçons) utilisent au moins six comptes de RSN, parmi ceux qui ont été proposés (voir Tableau A).

Instagram, Snapchat, TikTok et YouTube sont les quatre réseaux les plus utilisés par les adolescents à 15-16 ans – 69 % des filles et 70 % des garçons ont un compte sur ces quatre plateformes. Chaque réseau est approprié pour des finalités spécifiques : communicationnelle voire conversationnelle pour Snapchat, orienté surtout vers les pairs, et de plus en plus sur WhatsApp, dans des usages familiaux et scolaires ; informationnelle, culturelle ou divertissante sur Instagram, YouTube et TikTok. Garçons et filles ne sont pas présents exactement sur les mêmes plateformes : les filles sont plus présentes sur les réseaux conversationnels (WhatsApp par exemple) et surinvestissent ceux liés à la diffusion d'images (Pinterest en particulier). Les garçons utilisent davantage YouTube, et sont beaucoup plus présents que les filles sur des réseaux tels que Discord, Reddit ou Telegram. X (ex-Twitter) est utilisé davantage par les garçons (57 % en 2014, contre 46 % en 2022 et 2023), pour des usages informationnels, et peut-être aussi pour l'accès désormais très large aux contenus sexuels.

¹ Étude Ifop pour la fondation Rebbot réalisée par questionnaire auto-administré en ligne du 28 octobre au 7 novembre 2022 auprès d'un échantillon national représentatif de 2 003 jeunes, représentatif de la population française âgée de 11 à 24 ans, dont 1 061 jeunes âgés de 11 à 17 ans.

**Tableau A – La présence des adolescents de 15-16 ans
sur les réseaux socionumériques en 2024**

*Réponses à la question : « Sur quels réseaux socionumériques êtes-vous présents ? »
(après redressement, réponses multiples)*

	Filles	Garçons
LinkedIn	1 %	5 %
Tumblr	1 %	2 %
Signal	2 %	3 %
Reddit	6 %	25 %
Telegram	12 %	42 %
Discord	26 %	67 %
Twitter	32 %	57 %
Facebook	45 %	47 %
Pinterest	75 %	33 %
WhatsApp	77 %	68 %
YouTube	84 %	92 %
TikTok	84 %	79 %
Instagram	91 %	87 %
Snapchat	92 %	89 %

Note : Seconde, 4 880 répondants, Non réponses 0.

Source : [Opnan 2024](#), p. 9

Si une enquête récente souligne une diminution de l'usage des RSN à 11 et 12 ans en 2023¹, on ne constate pas ce mouvement auprès des adolescents qui ont aujourd'hui 15 ou 16 ans, au contraire.

L'ouverture de comptes sur les réseaux sociaux reste très précoce. Selon l'enquête Opnan, 29 % des filles ouvrent un compte sur TikTok à 11 ans ou avant et 50 % avant 13 ans². Ces adhésions précoces ont progressé depuis 2023 où 25 % des filles déclaraient avoir ouvert un compte TikTok à 11 ans ou avant et 47 % avant 13 ans. La tendance à l'adhésion précoce est en constante augmentation. En 2020, elles étaient 12 % à avoir un compte sur TikTok à 11 ans. Bien que moindre, la précocité de l'arrivée sur TikTok s'observe aussi chez les garçons : 17 % des garçons s'y inscrivent à 11 ans ou avant en 2024, contre 7 % en 2023³.

¹ L'étude Born Social 2023 (Agence Heaven) observe une baisse de l'usage des RSN par les 11-12 ans de 15 points, échantillon 200 jeunes.

² Opnan 2024. Les données suivantes pour 2023 sont issues de Opnan 2023.

³ Opnan 2023 et 2024.

Cette précocité est un peu plus marquée dans les milieux populaires. La vigilance des parents des CSP+ se manifeste dans l'éloignement vis-à-vis de la plateforme (12 % de leurs enfants n'y ont pas de compte, vs 4 % des adolescents des milieux populaires).

L'inscription sur Instagram est également très précoce : 17 % des filles et 18 % des garçons déclarent qu'ils étaient déjà inscrits à 11 ans, 42 % des filles à 12 ans. Ces deux plateformes considèrent cependant que l'âge minimal pour ouvrir un compte est 13 ans, conformément à la législation californienne et proclament supprimer les comptes qui y contreviennent. Rappelons qu'en France, la loi considère qu'avant 15 ans, les parents doivent être sollicités et avoir donné leur autorisation.

Le partage des contenus et leur validation (partage, *like*, flammes sur Snapchat notamment) par les pairs (les contacts ou « amis »), centrale dans le fonctionnement de ces plateformes, sont au cœur des dynamiques sociales adolescentes. Ces échanges s'inscrivent dans les attendus liés aux normes de genre et jouent un rôle dans le conformisme et le maintien des stéréotypes au cœur des publications. Les contacts nombreux exercent une surveillance latérale importante sur les publications et donc sur leurs auteurs et autrices. Le volume des contacts auxquels sont partagés des contenus a tendance à augmenter sur TikTok, mais à diminuer sur Instagram, tout en restant à un niveau élevé. En 2021, 27 % des filles avaient plus de 80 « amis » qui pouvaient voir leur *story* sur TikTok, elles sont 37 % en 2024. Sur Instagram, la part des adolescentes qui capitalisent plus de 500 contacts a néanmoins tendance à diminuer (passant de 27 % en 2021 à 9 % en 2024). Il s'agit sans doute à la fois d'une première marque de distance vis-à-vis d'Instagram et d'une progression de la protection de la vie privée.

Nous constatons donc un décalage gigantesque entre la situation actuelle et les préconisations publiques qui, dans un rapport récent demandé par l'Élysée à la Commission d'experts sur l'impact de l'exposition des jeunes aux écrans¹, recommandent aux parents de ne pas inscrire leurs enfants sur des réseaux sociaux numériques avant 15 ans, puis, après cet âge, de l'autoriser seulement sur des plateformes « éthiques ». D'une manière générale, la tâche des parents pour superviser l'accès de leurs enfants à Internet est complexe et ils s'en emparent à partir de leurs propres compétences numériques et de leur sensibilité aux violences sexistes, ce qui est source de fortes inégalités. C'est surtout via la régulation publique que la protection des enfants et des adolescents pourrait être réalisée.

On manque de données sur les comportements en ligne des enfants. L'Arcom a lancé en novembre 2024 un observatoire des plateformes en lignes qui permet notamment de

¹ Gouvernement (2024), *Enfants et écrans. À la recherche du temps perdu*, rapport, avril.

mesurer l'audience de ces réseaux sociaux chez les 11-17 ans¹. Cela permettra de pallier en partie ce manque d'information.

La précocité et l'intensité des pratiques numériques des adolescents accroissent aussi le poids des représentations et des stéréotypes qui y circulent dans la construction des repères adolescents.

2. Les industries numériques, comme l'ensemble des industries culturelles, reposent sur la diffusion de représentations stéréotypées des identités sexuées

La présence des stéréotypes établie et mise en cause dans les industries culturelles (cinéma, musique, édition) ne pouvait que se prolonger sur les plateformes numériques commerciales. La question qui nous préoccupe ici est de savoir si elle s'accroît encore, au risque d'alimenter un décalage de plus en plus grand entre la place et les aspirations des femmes notamment sur le marché du travail où leur taux d'activité avoisine celui des hommes (voir [Chapitre 5](#)), et leur place et leur représentation dans les contenus numériques. La réponse est positive - malgré des nuances. Cela s'explique par l'usage des algorithmes de recommandation et les enjeux de la captation de l'attention du public dans un contexte d'offre démultipliée.

2.1. L'utilisation de stéréotypes dans les industries culturelles et numériques entraîne une simplification des contenus et le maintien de l'ordre hiérarchique entre les sexes

La présence de stéréotypes dans les contenus médiatiques et numériques répond au moins à trois logiques qui présentent chacune des enjeux.

La première est d'ordre cognitif et correspond à une simplification de la réalité pour faire face à la complexité de la réalité. Walter Lippman² est un des premiers à l'avoir souligné : « sa marque distinctive est qu'il précède l'usage de la raison ; c'est une forme de perception, imposant un certain caractère aux données de nos sens avant que celles-ci ne parviennent à l'intelligence ». Théodor Adorno³, qui en critique l'usage excessif par les

¹ Arcom (s.d.), page Web « [Observatoire de l'audience des plateformes en ligne](#) ».

² Oustinoff M. (2019), « Les avatars du stéréotype depuis Walter Lippmann », *Hermès. La Revue*, n° 83, p. 48-53.

³ Adorno T. W. (1954), « How to look at television », *The Quarterly of Film, Radio and Television*, vol. 8(3), p. 213-235 ; traduit dans Savary G., Pidoux J.-Y. et Beaud P. (1990), « La télévision et les patterns de la culture de masse », *Réseaux*, vol. 9(44-45), p. 225-242, ici p. 237. Méda D. (2001), *Le temps des femmes*,

industries culturelles, en souligne aussi l'intérêt pour les productions artistiques : « Puisque les stéréotypes sont un élément indispensable de l'organisation et de l'anticipation de l'expérience, nous empêchant de tomber dans l'anarchie mentale et le chaos, aucun art ne peut s'en dispenser complètement. »

La seconde logique vient de ce que les stéréotypes sexués constituent une manière de classer les identités dans un système de priorité qui finit par constituer un système de domination¹. Ils tendent à une sédimentation des rapports sociaux entre les sexes, qui renvoient à la structure sociale elle-même. Or ce qui pose problème dans cette structuration, c'est le retard pris par les représentations médiatiques sur la réalité sociale des femmes et leurs aspirations. Ce retard constitue le principal problème des stéréotypes, déjà formulé par Barthes : leur rôle dans le figement, la solidification d'un ordre qui ne correspond pas à l'expérience vécue par les publics².

La troisième logique vient de ce que les stéréotypes sont des outils au service d'une industrie qui vise la standardisation des contenus, pour répondre à une économie de l'attention. Des travaux récents montrent la permanence des politiques de représentation des identités sexuées, même si des politiques publiques incitent à les modifier³. La stéréotypie permet aux producteurs de contenu de s'assurer que le public puisse identifier rapidement leur propos, et adhère à la narration. Adorno y voyait une forme d'infantilisation du public, puisqu'elle diminue sa capacité à accepter des narrations nouvelles.

2.2. Les algorithmes utilisés par les industries numériques jouent un rôle clé dans la diffusion des stéréotypes

La plateformesation est la gouvernance par laquelle les industries numériques organisent la mise en contact entre producteurs de contenus, publics, annonceurs, à travers des infrastructures informatiques qui permettent des mises en lien et des calculs. Ce dispositif confère aux acteurs qui le structurent un pouvoir normatif qui dépend de leur taille de marché. Il concerne les flux de diffusion des contenus, à travers les algorithmes de recommandation qui profilent les contenus reçus par les usagers des plateformes, mais il concerne également la production de ces contenus, du fait de l'adaptation des acteurs

pour un nouveau partage des rôles, Paris, Flammarion ; Méda D. et Périvier H. (2007), *Le deuxième temps de l'émancipation : la société, les femmes et l'emploi*, Paris, Seuil. Barthes R. (1975), *Roland Barthes par Roland Barthes*, Paris, Le Seuil, p. 63.

¹ Un *ordering process*, comme l'avait formulé Walter Lippman.

² Amossy R. (1989), « [La notion de stéréotype dans la représentation contemporaine](#) », *Littérature*, n° 73, 1989, p. 29-46. Lanham R.A. (2006), *The Economics of Attention: Style and Substance in the Age of Information*, Chicago, University Of Chicago Press.

³ Lécossais S. (2020), « Les séries télévisées, territoires du genre. » *Recherches féministes*, vol. 33(1), p. 17-34. Voir également les séminaires [Sexteens 2023-2024](#) et [2024-2025](#).

(amateurs ou professionnels) aux performances accordées par l'algorithme. Le paradoxe apparent est que les plateformes d'hébergement ou de réseaux socionumériques refusent en Europe la qualification juridique d'éditeur, qui les rendraient responsables des contenus dont elles assurent la diffusion. Mais par le design de leurs interfaces, par les formats qu'elles proposent et que leurs batteries d'algorithmes promeuvent, elles jouent un rôle d'éditorialisation, de sélection des contenus les plus diffusés, mais aussi d'invisibilisation, ce qui justifie la qualification d'« infomédiaires »¹. C'est en ce sens qu'elles s'inscrivent dans la continuité des industries culturelles historiques et que l'examen de leur responsabilité dans la reconduction voire la radicalisation des stéréotypes de genre est pertinent.

2.3. L'économie de l'attention renforce la dépendance des plateformes numériques aux stéréotypes de genre

Les enjeux de la captation de l'attention et sa vitesse² ont été démultipliés sur les plateformes numériques. Les plateformes ont mis en place plusieurs mécanismes pour capter l'attention du public, qui pourrait, face à une offre de contenu immense, être plus volatile que devant leur télévision.

Le design des interfaces des plateformes est entièrement pensé pour maintenir l'utilisateur sur l'interface et maximiser la captation de données personnelles revendables auprès des annonceurs. L'ouverture automatique des vidéos et le défilement par scrolling infini ont été installés pour diminuer le risque que l'utilisateur change de plateforme. Les fondateurs des GAFAM se sont inspirés des techniques de captologie ou de design persuasif professées par B.J. Fogg à Stanford³. Le dispositif repose sur l'utilisation des émotions des usagers pour affecter les audiences les plus larges, à travers le « Web affectif »⁴ et ses différents outils - notamment les emojis, les boutons « j'aime », les filtres. Le design des interfaces favorise ainsi une représentation réductrice des émotions.

Plusieurs plateformes ont fait le choix de raccourcir les formats. X (anciennement Twitter) a ainsi limité les échanges à 120 puis 240 caractères. TikTok favorise les vidéos courtes, autour de trois minutes de préférence, et invisibilise les plus longues. Cette stratégie a suscité par imitation les « shorts » de YouTube et les *reels* d'Instagram. Cela peut

¹ Rebillard F. et Smyrnaio N. (2019), « Quelle "plateformisation" de l'information ? Collusion socioéconomique et dilution éditoriale entre les entreprises médiatiques et les infomédiaires de l'Internet », *Tic & Société*, vol. 13(1-2), p. 247-293.

² Rosa H. (2013), *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte.

³ Fogg B. J. (2003), *Persuasive Technology: Using Computers to Change What We Think and Do*, Burlington, Morgan Kaufmann. Turner F. (2012), *Aux sources de l'utopie numérique. De la contre-culture à la cyberculture : Stewart Brand, un homme d'influence*, Caen, C & F Éditions.

⁴ Alloing C. et Pierre J. (2017), *Le Web affectif. Une économie numérique des émotions*, Bry-sur-Marne, INA Éditions, coll. « Études et controverses ».

entraîner une simplification des points de vue et s'avérer par conséquent propice à l'usage des stéréotypes, soit dans les discours, soit dans les modèles de pensée afin de simplifier les points de vue. Le raccourcissement des formats, favorisant la rapidité de leur circulation, associé à la recherche d'une audience maximale suscite ainsi mécaniquement une standardisation et un figement des stéréotypes, ce qui entraîne un risque de fossilisation des représentations associées aux identités sexuées.

Pourtant, les fondateurs des grandes entreprises du Web ont fait miroiter la possibilité d'une plus grande diversité des contenus¹. Cependant si les plateformes numériques permettent effectivement d'accéder à des contenus rares, potentiellement moins stéréotypés et tolèrent des niches peu fréquentées qui proposent des représentations plus diversifiées des filles et des garçons, leur modèle commercial repose sur la recherche de l'audience maximale². Cette logique favorise la visibilité des représentations les plus communément partagées, susceptibles de répondre aux attentes des annonceurs et des audiences les plus larges. Les différentes études réalisées montrent que la place des femmes est fortement minorée sur les plateformes numériques³.

3. La moindre visibilité des femmes et des contenus qu'elles produisent, la diffusion massive de contenus sexistes et un milieu professionnel largement masculin caractérisent la forte minoration des femmes sur les plateformes numériques

Les inégalités entre les sexes sur les espaces numériques s'exercent de trois manières : les contenus publiés par des femmes autrices sont moins visibles sur la plupart des grandes plateformes, les contenus stéréotypés, sexistes ou hypersexualisés y sont particulièrement abondants, enfin la place des femmes en tant qu'employées dans ces industries est particulièrement faible. Ces trois facteurs se cumulent pour renforcer les représentations défavorables aux femmes qu'on trouve également dans les autres industries culturelles, mais dont l'impact est amplifié en raison du volume des contenus diffusés et de leur facilité d'accès. Les enfants et les adolescents sont ainsi massivement exposés sur les plateformes à des contenus sexistes – qu'ils soient pornographiques, commerciaux, informationnels ou récréatifs – qui véhiculent des représentations stéréotypées dévalorisantes, en particulier pour les femmes. La conscience par les

¹ Chris Anderson prédisait la possibilité pour des contenus peu valorisés par les grandes industries culturelles de trouver leur public, avec le temps, dans la théorie de la longue traîne.

² Thuillas O. et Wiart L. (2023), *Les plateformes à la conquête des industries culturelles*, Grenoble, PUG.

³ C'est ce que montre un rapport de l'Unesco de 2020. Voir West M., Kraut R. et Chew Han E. (2020), *Je rougirais si je pouvais. Réduire la fracture numérique entre les genres par l'éducation*, rapport, Unesco. Voir aussi *infra*.

adolescents d'une inégalité de traitement est elle-même sexuée. D'après l'enquête CSA-France Stratégie, le traitement des femmes comme des hommes apparaît plus injuste aux adolescentes qu'aux garçons du même âge (54 % des filles de 15-17 ans estiment injuste la représentation des femmes sur les réseaux sociaux, 47 % d'entre elles estiment injuste la représentation des hommes, contre respectivement 45 % et 35 % des garçons).

3.1. La minoration de la place des femmes intervenantes ou autrices de contenus

Le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a consacré son rapport annuel sur l'état des lieux sur le sexisme en France de 2023¹ aux stéréotypes de genre dans les contenus diffusés sur les principales plateformes d'hébergement et de réseaux socionumériques. L'étude que propose ce rapport sur les 100 contenus les plus vus et partagés YouTube, Instagram et TikTok donne de premières indications sur la prédominance des contenus produits par des hommes, la sous-représentation des femmes dans ces contenus et les rôles stéréotypés qu'elles y occupent. Ces résultats corroborent les résultats connus sur la manière dont les algorithmes privilégient les contenus produits par des hommes².

Sur les trois plateformes analysées, la sous-visibilité des contenus produits par des femmes est la plus marquée sur YouTube, où seuls 8 % des contenus figurant dans le top 100 pour la France sont produits par des femmes. Sur TikTok, 11 des 100 contenus les plus visibles sont créés exclusivement par des femmes. Instagram est la plateforme la plus favorable aux contenus créés par des femmes : 4 des 10 comptes les plus importants sont créés par des femmes, 5 par des hommes, et un par un couple homme-femme.

Le rapport analyse également la situation des femmes représentées et les rôles qu'elles occupent (principaux ou secondaires). Sur YouTube, dans les contenus analysés, les femmes occupent 17 % des rôles principaux, 44 % sur Instagram, et 35 % sur TikTok. Dans les contenus numériques les plus visionnés, les femmes sont sous-représentées dans les milieux professionnels ou dans les lieux publics, et surreprésentées à leur domicile. Sur Instagram, les femmes, qui sont davantage visibles, sont surreprésentées en lien avec des problématiques familiales, « dans un rôle maternel ou sentimental » et donc là aussi dans des rôles stéréotypés les rattachant principalement à la sphère domestique. Le HCE évoque ainsi un « effacement des femmes sur Internet ». On trouve également cette sous-

¹ HCE (2023), *La Femme Invisible dans le numérique : le cercle vicieux du sexisme*, novembre.

² L'étude décrit le processus de recommandation algorithmique qui s'appuie sur les données des utilisateurs et les données globales. En s'appuyant sur un data set porteur de stéréotype, ce data set mécaniquement reproduit les stéréotypes.

représentation des femmes dans les médias traditionnels. Selon l'Arcom¹, elles représentent 45 % des personnes apparaissant dans les contenus télévisuels étudiés mais seulement 38 % aux horaires de forte audience. TV et radios confondues. Le rapport publié par l'Arcom note une moindre présence sur les chaînes d'information en continu par rapport aux chaînes historiques, et des progrès depuis 2016 (voir [Chapitre 6](#)). Ces données ne sont cependant pas aisément comparables aux données du HCE sur les contenus numériques.

Le *Global Media Monitoring Project* (GMMP) a produit un travail intéressant de comparaison la place des femmes dans les médias traditionnels et sur Internet dans son rapport de 2020². Il a analysé pour 116 pays la représentation des femmes dans les contenus d'information, diffusés aussi bien par la presse écrite, la télévision, la radio que les sites Internet et la médiatisation d'informations sur Twitter. Le GMMP s'attache à comprendre la prise en compte par les rédactions et les journalistes de l'égalité de genre à travers les contenus publiés sur le Web comme sur les autres médias. L'enquête mesure la présence des femmes comme sources ou objets de l'information et leur statut, lorsqu'elles sont sources de l'information, selon qu'elles interviennent en tant qu'experte ou au nom de leur expérience personnelle. Les résultats du rapport pour la France³ indiquent que les femmes n'apparaissent comme source de nouvelles que dans 30 % des cas, soit presque autant qu'en 2010. Elles sont particulièrement sous-représentées pour les sujets relatifs à l'économie (80 %) et à la politique (76 %) pour lesquels la présence des hommes « sources de nouvelles » domine largement. Les femmes n'apparaissent comme expertes que dans 25 % des cas. Elles apparaissent néanmoins davantage dans les contenus informationnels diffusés sur le Web (y compris sur Twitter), ce que les autrices expliquent par le fait que les thèmes économiques et politiques sont proportionnellement un peu moins souvent traités en ligne. Au final, on ne peut conclure à une dégradation de la présence des femmes dans les contenus informationnels en ligne par rapport aux médias audiovisuels, ni à une amélioration, les autrices insistant sur la stabilité de ces données par rapport au précédent rapport de 2015.

¹ Arcom (2024), [La représentation des femmes à la télévision et à la radio](#), op. cit.

² Macharia S. (2020), « Global media monitoring project (GMMP) », *The International Encyclopedia of Gender, Media, and Communication*, John Wiley & Sons, juillet.

³ Réalisé en 2020 sous la direction de Marlène Coulomb-Gully, professeure à l'université Toulouse-Jean Jaurès, et Cécile Meadel, professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas. Son échantillon pour le Web porte sur quatre *pure players*, les sites de trois hebdomadaires nationaux, un quotidien gratuit, un site à vocation internationale, et les fils Twitter de six sites de journaux, de quatre sites d'information *pure players*, et de cinq sites Web de télévision et de radio. Il n'est pas construit sur le critère de l'audience globale des contenus sur le Web, mais il sélectionne des médias selon des critères qui combinent des principes de pluralisme politique, de diversité des publics et des intérêts (national local, international) ainsi que l'audience globale de ces médias. Voir Spears G. et Seydegart K., *Who Makes the News?* (2020), [GMMP 2020-2021 Final Report](#).

3.2. Des biais algorithmiques défavorables aux femmes

Si la sous-représentation des femmes existe aussi dans les industries culturelles, l'utilisation des algorithmes dans les industries numériques crée une différence majeure entre les deux industries. Or, le fonctionnement des algorithmes de recommandations sur Internet et dans les réseaux socionumériques est une source puissante de maintien des stéréotypes¹. En effet, trois types de biais peuvent influencer les recommandations des algorithmes. Les premiers sont d'ordre cognitif. Les choix des usagers eux-mêmes sont influencés par les stéréotypes. Les algorithmes se nourrissant de clics des usagers renforcent la probabilité de se voir proposer des contenus stéréotypés. La seconde catégorie de biais est d'ordre statistique. Il peut provenir soit de l'omission de certaines variables dans le calcul, soit de la survalorisation de certaines variables non pertinentes. L'algorithme de sélection des CV d'Amazon² est particulièrement illustratif de ces biais. Basé sur des critères lexicaux, il écartait des candidatures présentées comme celles de *women* et donc discriminait les femmes, en plus de ne pas être capable de reconnaître les bonnes candidatures, ce qui a conduit à l'abandon de ce mode de tri des CV. Enfin, le troisième biais vient de ce que les algorithmes apprennent par renforcement en cherchant à reproduire les conditions qui attirent l'utilisateur et captent son attention, ce qui ne peut qu'aggraver les stéréotypes.

Les algorithmes de modération posent les mêmes types de problèmes comme ont pu le montrer les études sur le fonctionnement de la modération algorithmique sur Twitter, dont le fonctionnement, basé sur des algorithmes *machine learning*³ aux critères opaques a conduit à la censure des victimes de propos haineux notamment dans les communautés LGBT⁴, mais aussi envers les femmes en général⁵.

¹ Bertail P., Bounie D., Cléménçon S. et Waelbroeck P. (2019), « Algorithmes : biais, discrimination et équité », mars ; *id.* (2020), « [Algorithmes et discrimination : les biais des RH](#) », *HR Today*, n° 58.

² Dastin J. (2018), « [Amazon scraps secret AI recruiting tool that showed bias against women](#) », Reuters, article du 11 octobre 2018.

³ Le *machine learning* est une forme d'intelligence artificielle axée sur la création de systèmes qui apprennent, ou améliorent leurs performances, en fonction des données qu'ils traitent.

⁴ Grison T., Julliard V., Alié F. et Ecrement V. (2023), « La modération abusive sur Twitter : étude de cas sur l'invisibilisation des contenus LGBT et TDS en ligne », *Réseaux*, vol. 237(1), p. 119-149.

⁵ Are C. (2020), « How Instagram's algorithm is censoring women and vulnerable users but helping online abusers », *Feminist Media Studies*, vol. 20(5), p. 741-744.

3.3. Des stéréotypes sexistes dans de très nombreux contenus disponibles sur Internet

Si l'on s'attache à la représentation des femmes dans les contenus qui les concernent, la présence des stéréotypes sexistes a été observée dans les contenus informationnels, comme dans les contenus de divertissement vidéoludiques ou humoristiques les contenus marketing, ou encore dans les contenus pornographiques.

Dans son rapport de 2020, le GMMP propose plusieurs analyses de cas sur les contenus journalistiques de différents contextes nationaux qui mettent en évidence la présence des stéréotypes de genre dans des contenus journalistiques, diffusés indifféremment sur le Web ou hors ligne. Le rapport pointe une prise de conscience au sein des rédactions. Ce faisant, il rappelle l'importance du rôle des journalistes dans la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et donc des formations réalisées sur ce sujet. Cette question reste vive pour les jeunes journalistes, dans les rédactions Web ou non¹. Les recherches montrent un lien entre féminisation et précarisation des journalistes, et une différenciation genrée des spécialités qui en marque aussi la hiérarchisation².

Il faut aussi souligner, dans les contenus informationnels, les difficultés des médias journalistiques à traiter les sujets relatifs aux femmes de façon non sexiste, y compris des médias publics. Une étude récente mesure l'évolution des inégalités de sexe et des stéréotypes dans le corpus du journal *Le Monde* entre 1944 et 2024. L'analyse du contenu de 3,2 millions d'articles montre que la masculinité du contenu a diminué (baisse de la part des hommes parmi les personnes mentionnées dans les articles de 94 % à 74 %, et dans les citations de 98 % à 76 %). Cette baisse s'est accélérée depuis 2016 dans la plupart des sections d'actualité, à l'exception des sports, et en particulier dans les articles des sections société et culture. L'essor des journalistes femmes dans la salle de rédaction du *Monde* (atteignant 47 % à la fin de la période) contribue à cette tendance, les femmes journalistes mentionnant et citant davantage de femmes que les journalistes hommes. Cependant, malgré ces changements, les résultats montrent que le niveau de stéréotypie mesuré au travers du verbe employé pour introduire les citations des hommes et des femmes³ est stable depuis 2010 alors qu'il avait diminué entre 1945 et 2010. Les auteurs

¹ Colisson P. (2023), *Diversité dans les médias. Identités et pratiques des jeunes journalistes dans les rédactions*, thèse, université Paris Dauphine-PSL.

² Damian-Gaillard B., Montañola S. et Saitta E. (2021), *Genre et journalisme. Des salles de rédaction aux discours médiatiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.

³ Par exemple, utiliser le verbe « murmurer » avant de citer une femme ou « déclarer » avant de citer un homme.

concluent que la récente diminution de la masculinité du contenu n'a pas abouti à un traitement égal des hommes et des femmes dans le quotidien¹.

D'autres recherches mettent aussi en évidence la perpétuation des stéréotypes dans la médiatisation de la campagne des femmes politiques. L'hostilité à la parole mais aussi à la voix des femmes alimente aussi bien les échanges à l'Assemblée nationale que sur les réseaux socionumériques². Ce phénomène se retrouve dans d'autres pays³.

Dans le domaine du marketing, les femmes influenceuses⁴ représentent 78 % des influenceurs⁵. Même si certaines d'entre elles ont un grand nombre d'abonnés, elles sont plus souvent micro-influenceuses et ne figurent pas dans l'analyse du HCE sur les 100 contenus les plus diffusés⁶. Elles sont majoritaires pour les contenus liés à la beauté et la mode, mais aussi relevant de l'engagement – environnement, féminisme droit des animaux, santé publique, mixité sociale, justice sociale)⁷, cependant bien moins nombreux. Les influenceurs hommes sont majoritaires dans la culture geek, les sciences, le business et la culture. Ainsi, comme le formule le sociologue Florian Dauphin, « si la prédominance des femmes est notable dans le secteur de l'influence, la répartition des thématiques est largement genrée et les influenceuses sont soumises aux pressions des stéréotypes de genre ». Les influenceuses les plus connues créent ainsi principalement des contenus relatifs au secteur de la beauté et de la mode, même si le chercheur constate une légère diversification des thématiques investies par des influenceuses, y compris sur YouTube. Son étude sur la pression modélisante des stéréotypes réalisée à partir d'entretiens avec trente influenceuses confirme le poids des normes de perfection en termes de présentation

¹ De Courson B., Richard A. et Bastin G. (2024), « [Gender gaps and stereotypes in the Long Run. A computational approach to how Le Monde got \(slightly\) demasculinized \(1944-2024\)](#) », décembre.

² Coulomb Gully M. (2022), *Sexisme sur la voix publique*, La Tour-d'Aigues, L'aube.

³ Ces discriminations sont documentées également aux États-Unis, à propos de Hilary Clinton, où les plateformes ont renforcé la circulation des stéréotypes sexistes dans des discours politiques la présentant comme « un monstre » : « *Clinton was awarded a sexist representation on traditional and new media during the election campaign* ». Voir Ritchie J. (2013), « Creating a Monster », *Feminist Media Studies*, vol. 13(1), p. 102-119. Des chercheuses indiennes montrent une préoccupation similaire quant au traitement de politiciennes indiennes : Saluja N. et Thilaka N. (2021), « [Women leaders and digital communication: gender stereotyping of female politicians on Twitter](#) », *Journal of Content, Community & Communication Amity School of Communication*, vol. 13(7), juin.

⁴ On peut définir les influenceurs comme les personnes qui utilisent les plateformes pour promouvoir et commercialiser des produits mais aussi des idées ou des causes à travers leurs publications. Voir Alloing C., Cordelier B. et Yates S. (2021), « Pour une approche communicationnelle de l'influence », *Communication & organisation*, vol. 60(2), p. 11-20.

⁵ En prenant en compte les micro-influenceurs et micro-influenceuses, c'est-à-dire avec moins de 100 000 abonnés.

⁶ HCE (2023), *op. cit.*

⁷ Agence Reech (2021), *Étude annuelle sur les créateurs de contenus*.

de soi, de maquillage, mais aussi de politesse et de « douceur », qui s'imposent aux influenceuses qui souhaitent être largement diffusées par les algorithmes. Ces normes qui s'ancrent dans des représentations des identités féminines très stéréotypées sont renforcées par les exigences exprimées par les commentaires de leurs publics¹. Les enquêtes confirment la difficulté ressentie par les influenceuses d'être visibles lorsqu'elles abordent d'autres sujets que celui de leur apparence.

On trouve également de nombreux contenus sexistes *dans la sphère des loisirs*. Le sexisme et la représentation viriliste *dans les jeux vidéo* sont ainsi dénoncés depuis de nombreuses années². Cela fait plus de trente ans que le marketing des jeux est orienté vers les jeux de combat, qui flattent des représentations machistes³ – Josiane Jouët l'évoquait dès 1997⁴. Le rapport sur l'image de la femme dans les médias rédigé par Michèle Reiser et Brigitte Gresy en 2008⁵ soulignait aussi la présence des stéréotypes dans les jeux vidéo. Dans la recherche anglophone, l'industrie vidéoludique a été plusieurs fois interpellée pour agir sur les stéréotypes sexués, comme a été dénoncée la manière dont les jeux vidéo « socialisent les garçons dans la misogynie et rabaissent les filles au rang d'objet »⁶. Certes le secteur du jeu vidéo n'est pas concerné dans son ensemble mais cette masculinité militarisée est triomphante dans les titres les plus diffusés, les plus promus, les plus joués aussi par les jeunes garçons⁷. D'autres chercheurs et journalistes ont cherché dans ces représentations caricaturales les indices d'une critique des discours

¹ Duffy Brooke E. (2016), « The romance of work: Gender and aspirational labour in the digital culture industries », *International Journal of Cultural Studies*, vol. 19(4), p. 441-457.

² Lignon F. (2024), « Genre et jeux vidéo », dans *Dictionnaire des sciences du jeu*, Érès, p. 176-179.

³ Jehel S. et Frau-Meigs D. (1997), *Les écrans de la violence. Enjeux économiques et responsabilités sociales*, Paris, Economica. Kline S., Dyer-Witheford N., de Peuter G. (2003), *Digital Play: The Interaction of Technology, Culture, and Marketing*, McGill-Queen's University Press.

⁴ Josiane Jouët observait ainsi en 1997, que les stéréotypes de genre s'y inscrivent dans des représentations discriminatoires à plus d'un titre. Elle évoquait ainsi que « Les jeux vidéo transmettent majoritairement les valeurs d'une Amérique blanche et anglo-saxonne. Les héros sont en majorité de race blanche et les personnages de couleur y jouent fréquemment le rôle de victimes [...]. Les personnages féminins sont majoritairement cantonnés dans des rôles traditionnels, secondaires et passifs : vamps, belles prisonnières à délivrer... ». Jouët J. (1997), « Les jeux vidéo ou la violence ambiguë » in *Image et violence*, BPI en Actes/Centre Georges Pompidou, p. 225-236.

⁵ Reiser M. et Gresy B. (2008), *Rapport sur l'image de la femme dans les médias*, op. cit.

⁶ Lignon F. (2024), « Genre et jeux vidéo », op. cit.

⁷ Jehel S. (2009), « Enfants, parents, médias et société du risque. Les classifications de contenu permettent-elles une régulation des médias ? », thèse, université Paris-II, p. 375 : sur un échantillon de 1 200 préadolescents, le jeu GTA avait été cité par 45 % des garçons, comme un jeu vidéo « violent » avec lequel ils jouaient.

néolibéraux et machistes¹, mais l'accès à cette dimension critique n'est que peu perceptible dans les études sur les pratiques numériques des pré-adolescents, attirés au contraire par la valorisation de pratiques agressives². Les jeux de sport, qui sont la seconde catégorie de jeux les plus utilisés par les garçons, valorisent une masculinité musclée³. Et même si depuis 2016, il est possible de jouer avec des équipes féminines avec le jeu de football FIFA 2016, en 2023, elles sont encore peu choisies⁴.

Si la typologie des jeux préférés par chacun des sexes se modifie un peu en 2023 (par exemple les filles jouent davantage à des jeux immersifs, et les garçons un peu moins à des jeux de combats⁵) (voir section suivante), il est encore tôt pour dire si ces variations constituent une tendance durable et si cette augmentation des pratiques de jeux immersifs chez les filles pourrait traduire une amorce de rééquilibrage des stéréotypes sexués dans les jeux d'autre part. Cela paraît peu probable. En effet, les jeux en ligne sont connus de longue date pour être codifiés comme une pratique masculine⁶ et contribuent par leur design à renforcer ces stéréotypes avec notamment l'hypersexualisation des personnages féminins⁷. L'impact des plateformes sur la persistance des stéréotypes s'appuie aussi sur les leviers narratifs, les mécaniques de jeu. Enfin, les relations entre filles et garçons ne sont pas égalitaires. Chaulet et Soler-Benonie⁸ ont montré, dans une intéressante analyse d'une convention de jeu en ligne, les mécanismes d'invisibilisation des femmes dans l'univers très masculin des jeux de type MOBA⁹. Même lorsqu'elles jouent à ces jeux, les filles doivent se conformer aux stéréotypes : elles peuvent alors surjouer leur féminité en adoptant des accessoires typiquement féminins – elles sont alors appelées des « e-girls » terme qui présuppose que les autres joueurs les ont laissé gagner –, bien loin de

¹ Séguret O. (2013), « "GTA V" : la critique la plus acide de la société américaine ? », *Nouvel Observateur*, 8 décembre ; Mauco O. (2013), *GTA IV, l'envers du rêve américain. Jeux vidéo et critique sociale*, Paris, Questions Théoriques.

² Jehel S. et Corroy L. (dir.) (2016), *Stéréotypes, discriminations et éducation aux médias*, avec le soutien de la Commission européenne et l'université Paris-VIII, Paris, L'Harmattan.

³ Vari J. et Garcia-Bardidia R. (2024), « Chapitre X. Du plaisir à la rage : émotions et maîtrise de soi chez les joueurs de FIFA », dans Détrez C., Diter K. et Octobre S. (dir.), *Culture et émotions. La dimension affective des goûts*, Ministère de la Culture – DEPS, p. 247-266.

⁴ « [FIFA : mais pourquoi personne ne veut jouer les équipes féminines ?](#) », article publié sur le site JeuxVideo.com le 19 mars 2023.

⁵ Opanan 2024.

⁶ Kirkpatrick G. (2016), « How gaming became sexist: a study of UK gaming magazines 1981-1995 », *Media, Culture & Society*, vol. 39, p. 453-468.

⁷ Planques T. (2017), « [Représentations féminines dans le jeu vidéo : Un tour d'horizon des courants dominants et des évolutions en cours](#) », Nouveaux Imaginaires du Féminin, septembre.

⁸ Chaulet J. et Soler-Benonie J. (2019), « Se réunir pour jouer », *RESET. Recherches en sciences sociales sur Internet*, vol. 8.

⁹ MOBA pour « Mobile Online Battle Arena », des jeux compétitifs en ligne où s'affrontent des équipes.

l'apparence décontractée des garçons. Certaines choisissent de faire oublier leur féminité en adoptant les codes vestimentaires et comportementaux de jeunes garçons voire des hommes. Elles n'ont dans tous les cas pas d'autre alternative que d'adopter le vocabulaire grossier et de rire aux plaisanteries sexistes des garçons. Dans le jeu lui-même, le rôle des filles est souvent un rôle de soutien (« support ») au reste de l'équipe¹ et se sacrifie parfois pour le bien de l'équipe². Enfin, dans les forums ou les réseaux sociaux dédiés au jeu vidéo comme Twitch³, les trois quarts de l'audience sont masculins⁴.

Le rapport 2019 du HCE sur l'état des lieux du sexisme en France aborde la question du sexisme dans l'humour et dénonce le sexisme de certaines vidéos des humoristes YouTubeurs, Norman et Cyprien, particulièrement prisées des adolescents et la banalisation des injures sexistes⁵. Même si les conditions de production sont très différentes, on peut y rattacher les gifs et memes très marqués par les stéréotypes de genre⁶.

Le HCE⁷ comme l'Arcom ont dénoncé le sexisme des émissions de télé-réalité. Or les candidats de télé-réalité utilisent la popularité qu'ils acquièrent à la télévision, pour se promouvoir en tant qu'influenceurs, sur les réseaux sociaux. Les méthodes qu'ils y développent pour capter de l'attention sont les mêmes qu'à l'antenne, mais peuvent être moins filtrées encore, du fait de l'absence de régulation des contenus. Les séquences de clash dans les émissions font partie des séquences qui peuvent avoir le plus de viralité sur les plateformes. L'hypersexualisation, le rabaissement des femmes, les rapports entre les sexes asymétriques, y sont particulièrement présents⁸. Ces contenus sont particulièrement

¹ Williams D. (2015), « Stand by your man: an examination of gender disparity in *League of Legends* », *Games and culture*, vol. 10(5), p. 438-462.

² Martel L. et Daheullier J. (s.d.), « [Tu seras harcelée, ma fille](#) », *Numérique investigation*.

³ Braithwaite A. (2013). « “Seriously, get out”: Feminists on the forums and the War(craft) on women », *New Media & Society*, vol. 16(5), p. 703-718.

⁴ Boyadjian J. (2024). « Les logiques sociales de structuration de l'audience de l'Internet français », *Réseaux*, vol. 243(1), p. 67-101.

⁵ HCE (2019), p. 95 et 97. Il s'appuie notamment sur les recherches de Nelly Quemener. Quemener N. (2014), *Le pouvoir de l'humour. Politiques des représentations dans les médias en France*, Paris, Armand Colin.

⁶ Álvarez D., González A. et Ubani C. (2021), « The Portrayal of Men and Women in Digital Communication: Content Analysis of Gender Roles and Gender Display in Reaction GIFs », *International Journal of Communication*, vol. 15, p. 462-492. Les memes les plus utilisés sur Tenor, Giphy, and Gfycat, comportent moins de personnages féminins, ils sont plus jeunes, plus sexualisés (nudité).

⁷ HCE (2020), [Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France en 2019](#), mars. Le HCE souligne ainsi que dans les émissions de divertissement, en particulier de télé-réalité, « les traits de caractère et les assignations à des tâches et rôles sociaux de sexe sont stéréotypés ; le dénigrement et la disqualification des femmes sont toujours présents de même qu'une hyper sexualisation sans lien avec le sujet traité ».

⁸ Jehel S. (2020), « La stigmatisation de l'homosexualité dans TPMP et sa réception sur les espaces conversationnels de Twitter », dans Bazin M., Lambert F. et Sapio G. (dir.), *Stigmatiser. Normes sociales et pratiques médiatiques*, Lormont, Bord de l'eau, p. 149-169.

suivis par les adolescents et 31 % des 18-24 ans suivent des créateurs et créatrices de contenus issus de la télé réalité¹.

Enfin, il convient de souligner le sexisme, la dégradation de l'image des femmes et la valorisation des violences sexistes dans les contenus pornographiques. S'ils étaient présents avant le développement des plateformes numériques, leur intensité comme leur portée se sont considérablement amplifiées avec le développement de « porno amateur » alimenté par des logiques commerciales, l'ampleur de l'offre et la facilité d'accès sur Internet. Or, la pornographie librement accessible sur les plateformes numériques, malgré l'évolution du cadre législatif national, joue un rôle décisif dans l'éducation sexuelle des jeunes garçons, la construction des identités de genre et la perpétuation des stéréotypes les plus défavorables aux femmes². La représentation dégradante des femmes dans la sexualité pornographique est d'autant plus problématique que les jeunes peuvent y accéder sans grande limite sur les plateformes numériques et que les instances de régulation et les juges peinent à faire respecter la protection des mineurs³. De plus, avec la croissance du « porno amateur » se sont développées des formes de violence de plus en plus diversifiées dans le cadre de la réalisation des productions numériques⁴. Le HCE a remis au gouvernement un rapport alarmant en septembre 2023, *Pornocriminalité. Mettons fin à l'impunité de l'industrie pornographique*, qui met en cause les représentations alliant sexualité et violence sur quatre sites X internationaux. Cela est particulièrement préoccupant alors que l'Opnan montre une hausse régulière depuis cinq ans de la fréquentation des sites à caractère sexuel ou pornographique par les adolescents, tout en restant l'apanage des garçons (voir section suivante) et que les données de l'Arcom montrent que les 12-17 ans représentent 16 % de l'audience des plateformes pornographiques et les 12-25 un tiers⁵.

¹ Agence Reech, 2024.

² Cohen D. (2023), *Accès à la pornographie chez l'enfant et l'adolescent. Conséquences et recommandations*, rapport de l'Académie nationale de médecine n° 23-01, janvier. Accès à la pornographie chez l'enfant et l'adolescent : conséquences et recommandations. Haza-Pery M. (2022), « Psychosexualité du porno et #porn sur les réseaux sociaux », *Adolescence*, vol. 40(2), p. 281-293. Jehel S. et Gozlan A. (dir.) (2019), *Les adolescents face aux images trash sur internet*, Paris, In Press. Jehel S. (2022), *L'adolescence au cœur de l'économie numérique*, op. cit.

³ Voir notamment la [décision du Conseil d'État](#) de saisir la CJUE le 6 mars 2024.

⁴ Voir l'enquête du *Monde*, en quatre volets, de Lorraine de Foucher, Nicolas Chapuis et Samuel Laurent, publiée depuis le 15 décembre 2021 sur les pratiques du site « French bukkake », la mise en examen du directeur du site « Jacquie et Michel ».

⁵ Arcom (2024), *Observatoire de l'audience des plateformes en ligne. S1 2024*, novembre, p. 30.

La misogynie de la pornographie doit être pensée dans une continuité avec les autres contenus qui sexualisent les femmes¹. C'est ainsi que sur une plateforme comme Instagram, dont les conditions générales d'utilisation proclament interdire nudité et sexualité explicite, un certain nombre d'influenceuses peuvent néanmoins afficher sur leur profil leurs comptes sur des réseaux prostitutionnels ou pornographiques, en en faisant la promotion. Sur X, depuis la reprise de l'entreprise par Elon Musk, la diffusion des contenus pornographiques ne fait plus l'objet de modération².

3.4. Une place mineure des femmes dans le secteur numérique

La sous-représentation des femmes se trouve enfin dans le milieu professionnel. Selon une étude de la Fédération Syntec les femmes n'occupent que 29 % des postes dans le secteur du numérique en 2020³, mais seulement 20 % parmi les ingénieurs et cadres d'étude de R & D en informatique⁴. Le rapport annuel du HCE de 2024 a actualisé ces données mettant l'accent sur la faiblesse numérique des femmes dans l'industrie numérique, et sur leur faiblesse également dans les filières de formation au numérique. Plusieurs initiatives ont été lancées récemment, notamment en matière d'orientation, mais elles restent modestes au vu de l'ampleur des enjeux (voir les Chapitres 4 et 5).

En 2023, l'association Femmes@numerique a formulé des propositions pour faire évoluer les politiques publiques en la matière⁵. De nombreuses initiatives sont menées par les pouvoirs publics afin d'inciter les jeunes femmes à s'orienter vers les filières du numérique, comme le programme « TechPour Toutes » lancé en juin 2023, auquel le syndicat patronal du numérique Numeum a adhéré.

Dans le contexte actuel, il est donc à attendre que les adolescents, qui se socialisent, s'instruisent et se divertissent sur les plateformes numériques, s'approprient également les stéréotypes de genre.

¹ Jehel S. (2022), « La marchandisation des corps et des échanges sexuels dans la culture médiatique des adolescents », dans Lavaud-Legendre B. (dir.), *Prostitution de mineures. Trouver la juste distance*, Lyon, Chroniques sociales, p. 201-216.

² La secrétaire d'état chargée du numérique, Marina Ferrari, l'a dénoncé en juin 2024. Voir Graillet A. (2024), « [Contenus pornographiques autorisés sur X \(ex-Twitter\) : quelles sont les règles françaises et européennes en la matière ?](#) », Public Sénat, 6 juillet.

³ Fédération Syntec et BVA, *Rapport de situation comparée femmes/hommes en 2023*.

⁴ Selon le site [Talents du numérique](#).

⁵ <https://femmes-numerique.fr/quelle-place-pour-les-femmes-dans-le-numerique/>

4. La différenciation des usages numériques entre filles et garçons reflète les stratégies sexuées mises en œuvre par les plateformes

Les plateformes numériques ont acquis une place centrale dans la socialisation des préadolescents et des adolescents. Elles structurent également les usages sociaux de sexe du numérique. Les usages des filles et ceux des garçons de 15-16 ans diffèrent même lorsqu'ils et elles utilisent les mêmes plateformes. Ces différences viennent s'inscrire dans la reproduction de stéréotypes : orientation des activités des filles dans la sphère de la publication d'image de soi (*selfies*), des activités conversationnelles et de création, orientation des garçons vers la sphère vidéoludique et la consultation des sites pour adultes.

4.1. Les usages généralistes des plateformes numériques

Filles et garçons adolescents utilisent le Web pour communiquer (création et maintien des liens sociaux d'une part, expression de soi d'autre part), se distraire (écouter de la musique, jouer à des jeux vidéo ou consulter des contenus culturels) et se documenter (pour l'école, s'informer ou consommer).

Certaines de ces activités sont marquées par des différences filles/garçons importantes. Les données de l'Opnan de 2023¹ montrent ainsi que la consultation fréquente des profils sur les réseaux sociaux, ainsi que la publication de photos ou vidéos sur les réseaux sociaux sont plutôt le fait des filles. Du côté des activités distractives, les garçons s'adonnent plus souvent aux jeux vidéo ou regardent des streamings, quand les filles écoutent de la musique ou regardent des séries. Pour la recherche d'information, la principale différence est une recherche plus fréquente de produits de consommation chez les filles. Garçons et filles les utilisent également pour des usages informationnels, mais à un niveau moindre (56 %) que les adultes. L'Opnan nous a permis de montrer que ces usages sont cependant importants pour la tranche des 15-16 ans.

Le smartphone est fortement associé à la consultation des réseaux socionumériques et aux pratiques photographiques au sens large. La réalisation de photos ou de vidéos est une des activités préférées des filles avec leur appareil mobile, réalisée fréquemment, avec une forte connotation genrée (+21 points de pourcentage par rapport aux garçons). Elles jouent également beaucoup sur des applications (+11 points de pourcentage pour la fréquence souvent) (voir Tableau B).

¹ Jehel S. et Meunier J.-M. (2024), *Neuvième rapport de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie, 2023 – Rapport Seconde*, université Paris-VIII et CEMEA, février.

Tableau B – Les usages de l'appareil mobile

Réponses à la question : « Que faites-vous avec votre appareil mobile ? »
 (après redressement, réponses multiples)

	Filles			Garçons		
	Jamais	Parfois	Toujours	Jamais	Parfois	Toujours
Consultez des sites d'information	7 %	60 %	30 %	9 %	60 %	28 %
Écoutez de la musique	1 %	4 %	93 %	4 %	15 %	80 %
Envoyez des photos et/ou des vidéos	2 %	27 %	70 %	7 %	42 %	49 %
Envoyez des SMS	0 %	10 %	88 %	1 %	20 %	77 %
Faites des photos ou des vidéos	2 %	24 %	72 %	12 %	50 %	37 %
Jouez sur des applications	15 %	50 %	34 %	5 %	32 %	62 %
Regardez la télévision	24 %	47 %	28 %	29 %	44 %	26 %
Utilisez des fonctionnalités utilitaires (calculatrice, réveil, agenda, prise de note, etc.)	3 %	38 %	57 %	7 %	45 %	47 %
Utilisez vos réseaux sociaux numériques (Facebook, Snapchat, Twitter, etc.)	2 %	6 %	90 %	4 %	13 %	81 %

Note : Seconde, 4 848 répondants.

Source : [Opnan 2023](#), p. 8

A *contrario* jouer souvent à des jeux vidéos sur Internet est trois fois plus pratiqué par les garçons de façon fréquente (+ 28 points), illustrant l'investissement des garçons dans la sphère vidéoludique¹. L'intérêt des filles pour cette activité se retrouve ici aussi, mais avec une moindre intensité, puisqu'elles sont près de la moitié à déclarer jouer parfois (voir Tableau 3).

Les adolescents de 15-16 ans explorent une grande diversité de plateformes numériques (plateformes de réseaux socionumériques, plateformes d'hébergement de vidéo, plateformes de jeux, ou de shopping). Sur le Web de façon générale, comme avec leur smartphone, l'usage le plus répandu est l'écoute de la musique. Le second usage le plus répandu consiste aujourd'hui à regarder des séries ou des films (pour 72 % des filles) ou des vidéos en streaming (Twitch et YouTube, notamment, davantage pratiqués par les garçons), au même niveau que la consultation des profils sur les réseaux socionumériques. Les usages des garçons sont davantage orientés vers les jeux vidéo (pour 74 % d'entre eux) et le streaming (de jeu vidéo, pour 63 %) (voir Tableaux B et C).

¹ Les données de l'enquête CSA auprès des jeunes de 11-17 ans confirment les résultats sexuels sur les contenus des réseaux sociaux. Les garçons, en 2024, jouent plus aux jeux vidéo (62 % contre 24 % des filles) tandis que les filles se tournent davantage vers les contenus de mode et de beauté (57 % des filles contre 7 % des garçons).

Tableau C – Les usages d’Internet et leur fréquence

*Réponses à la question : « Que faites-vous sur Internet ? »
(après redressement, réponses multiples)*

	Filles			Garçons		
	Jamais	Parfois	Souvent	Jamais	Parfois	Souvent
Consulter des profils sur les réseaux sociaux	6 %	37 %	57 %	14 %	52 %	35 %
Publier des infos sur vos réseaux sociaux	31 %	53 %	16 %	44 %	45 %	11 %
Utiliser une messagerie instantanée	13 %	35 %	51 %	13 %	33 %	55 %
Utiliser une messagerie électronique	20 %	64 %	17 %	17 %	58 %	26 %
Utiliser un service de visioconférence	35 %	44 %	21 %	30 %	41 %	30 %
Échanger sur des forums	83 %	12 %	5 %	74 %	19 %	7 %
Écouter de la musique	1 %	7 %	93 %	4 %	14 %	82 %
Regarder des séries ou des films	6 %	19 %	75 %	9 %	32 %	59 %
Regarder du streaming en direct	21 %	36 %	43 %	9 %	28 %	63 %
Regarder des photos ou des vidéos courtes	4 %	25 %	71 %	6 %	28 %	66 %
Publier des photos ou des vidéos sur des sites	48 %	36 %	15 %	59 %	30 %	12 %
Regarder la télévision	10 %	45 %	45 %	14 %	51 %	35 %
Jouer à des jeux vidéo	29 %	47 %	24 %	5 %	24 %	71 %
Chercher des informations pour la classe	40 %	48 %	12 %	49 %	43 %	8 %
S’informer en lien avec l’actualité	21 %	61 %	18 %	20 %	57 %	24 %
Vous informer sur des sujets qui vous intéressent	5 %	48 %	47 %	6 %	42 %	52 %
Chercher du stage et du travail	37 %	49 %	14 %	45 %	45 %	10 %
Rechercher des produits à acheter	14 %	44 %	42 %	22 %	46 %	32 %
Autre	53 %	33 %	14 %	50 %	35 %	15 %

Note : Seconde, 4 880 répondants, Non réponses 83.

Source : [Opnan 2024](#), p. 6 à 8

Les sites consultés et leur fréquence nous permettent de comprendre où les adolescents passent le plus de temps, en dehors des réseaux socionumériques et de l’écoute de la musique. Les principaux usages sont des usages de visionnage de type audiovisuel et se reportent sur Netflix et YouTube. Le moteur de recherche Google est en situation de monopole quasi absolu. Wikipedia reste un site bien connu des jeunes, particulièrement en Seconde générale et technologique (GT). Les usages numériques des adolescents de 15-16 ans se portent aussi sur les sites commerciaux : les sites de shopping sont prisés par près de la moitié des filles et un tiers des garçons. Les sites de rencontre sont peu consultés à cet âge, mais commencent à l’être par 5 % de garçons (voir Tableau D).

Tableau D – Les sites et applications utilisées par les adolescents

Réponses à la question : « Utilisez-vous ces sites ou leurs applications ? »
 (après redressement, réponses multiples)

	Filles			Garçons		
	Jamais	Parfois	Toujours	Jamais	Parfois	Toujours
BeReal	29 %	15 %	56 %	53 %	16 %	31 %
Bing	94 %	5 %	1 %	88 %	9 %	3 %
Dailymotion	93 %	6 %	2 %	89 %	9 %	2 %
Google	1 %	37 %	62 %	3 %	30 %	68 %
JeuxVideo.com	88 %	10 %	2 %	66 %	25 %	9 %
Netflix	12 %	20 %	68 %	17 %	31 %	52 %
Qwant	93 %	6 %	1 %	92 %	7 %	1 %
Sites ou applications à caractère sexuel	93 %	6 %	2 %	59 %	28 %	13 %
Sites ou applications commerciaux	40 %	48 %	11 %	38 %	45 %	17 %
Sites ou applications d'information	64 %	33 %	3 %	59 %	35 %	5 %
Sites ou applications de chaînes de TV	31 %	45 %	24 %	35 %	46 %	19 %
Sites ou applications de jeux par navigateur	56 %	36 %	8 %	42 %	42 %	15 %
Sites ou applications de rencontre	98 %	2 %	1 %	95 %	4 %	2 %
Sites ou applications de téléchargement	86 %	12 %	2 %	73 %	19 %	8 %
Skype	93 %	6 %	1 %	91 %	6 %	2 %
Twitch	65 %	26 %	10 %	29 %	40 %	31 %
Wikipédia	25 %	64 %	11 %	28 %	61 %	10 %
Yahoo Actualités	95 %	4 %	1 %	94 %	5 %	1 %
Yahoo Sport	97 %	3 %	0 %	93 %	5 %	2 %
Youtube	3 %	36 %	61 %	1 %	21 %	78 %
Aucun de ces sites	77 %	21 %	2 %	76 %	21 %	4 %
D'autres sites	37 %	40 %	23 %	38 %	40 %	22 %
Je ne sais pas	82 %	16 %	2 %	82 %	15 %	4 %

Note : Seconde, 4 880 répondants, 0 non-réponse.

Source : Opnan 2024

Dans les pratiques informationnelles numériques, les différences filles/garçons ne sont pas très sensibles au niveau du lycée (à 15-16 ans), les différences principales sont des différences sociales, et liées à la filière. Les jeunes inscrits en filières professionnelles consultent moins de sites d'information, par exemple. Mais certains chercheurs ont rencontré de fortes différences entre les sexes dans des filières sélectives après le bac

(IEP), qui seraient principalement liées aux orientations professionnelles envisagées¹. Or les pratiques informationnelles jouent un rôle central dans l'orientation professionnelle des jeunes. Le rôle des influenceurs qui participent sinon à l'information sur l'actualité, du moins à la construction des interprétations du monde est pour sa part fortement genré, dans la continuité des observations du rapport du HCE pour les adultes (voir section 3). Dans Opnan 2024, sur les 25 influenceurs et influenceuses proposés, 8 sont suivis par plus de 10 % de l'échantillon (4 880 adolescents de 15-17 ans). Le premier compte suivi est celui de HugoDécrypte, par la moitié des filles et les deux tiers des garçons. Mais une seule femme influenceuse (Léna Situations) figure parmi les huit, elle est suivie par 26 % des filles et cinq fois moins de garçons (6 %).

4.2. Des pratiques fortement genrées : sites pornographiques et jeux vidéo

Parmi les différences sexuées les plus fortes se distinguent la consultation des sites pornographiques et les jeux vidéo.

Près de la moitié des garçons de 15-16 ans déclarent consulter parfois ou souvent des sites à caractère sexuel ou pornographique (41 % vs 8 % des filles²). Cette consultation est fréquente pour 13 % des garçons et 2 % des filles. Ces jeunes garçons sont plus souvent inscrits dans les filières professionnelles (sans exclusivité), très impliqués dans des pratiques vidéoludiques, plus avertis de l'intérêt de la navigation privée, et plus souvent exposés à des images violentes, choquantes et à des formes de violences numériques. Du fait des contenus particulièrement crus et dégradants pour les filles (et pour la sexualité) qui circulent sur les plateformes pornographiques (voir section 3) cette consultation intense de 13 % des garçons à un âge en pleine construction des identités sexuelles est particulièrement préoccupante. La loi SREN prévoit un nouveau dispositif de blocage administratif des sites permettant l'accès à des contenus pornographiques sans vérification de l'âge préalable. L'Arcom a prononcé le blocage d'un site et a mis en demeure dix sites pornographiques de mettre en place des « mesures concrètes pour empêcher l'accès des mineurs à ces contenus³ ».

¹ Boyadjian J. (2020), « Désinformation, non-information ou sur-information ? Les logiques d'exposition à l'actualité en milieux étudiants », *Réseaux*, vol. 222(4), p. 21-52.

² Un rapport de l'Arcom donne des estimations encore plus élevées, issues d'une étude confiée à Médiamétrie : 9 % des mineurs s'y rendraient chaque jour, et 30 % chaque mois, avec une augmentation de 5 points de pourcentage depuis 2017. À 12 ans 51 %, à 14 ans 59 % et à 16 ans 65 % des garçons s'y rendraient en moyenne chaque mois, et y passerait une heure en moyenne. Voir Arcom (2023), *Fréquentation des sites adultes par les mineurs*, rapport, mai.

³ Voir la [Décision de l'Arcom du 11 juillet 2022](#) mettant en demeure la société ARES en ce qui concerne le service de communication au public en ligne « Jacquie et Michel TV2 » ; et la [Décision de l'Arcom du 6 avril](#)

Les données de l'Opnan en 2022¹ et 2024² montrent que la pratique des jeux en réseau est en progression, chez les adolescents quel que soit le sexe, ainsi que des écarts importants entre filles et garçons. En 2024, elle concerne 82 % des garçons et 32 % des filles³. En dépit de leur féminisation, les pratiques vidéoludiques restent marquées par une orientation masculine forte. En 2024, trois garçons sur quatre ont un usage régulier des jeux en ligne contre 27 % des filles. Les garçons sont 14 % à déclarer un usage occasionnel contre 39 % des filles, près d'une fille sur trois déclare ne jamais jouer en ligne contre 4 % chez les garçons. Jouer aux jeux vidéo fait partie de la norme comportementale des garçons.

Le choix des jeux diffère selon le sexe. Les filles jouent moins souvent que les garçons aux jeux immersifs et préfèrent les jeux de type Puzzle-Game ou les jeux familiaux comme Mario Kart. La typologie des jeux préférés par chacun des sexes se modifie un peu en 2023 (par ex. les filles jouent davantage à des jeux immersifs, les garçons moins à des jeux de combats (voir section 3).

Ces différences d'usage du numérique des filles et des garçons ne sont pas nouvelles, elles sont observées depuis plusieurs années par l'Opnan, sont largement documentées dans la littérature⁴ et ne sont pas spécifiques à l'adolescence. Ce qui est frappant, c'est leur maintien, malgré une socialisation précoce aux usages du Web, et malgré la féminisation de certaines pratiques comme celles des jeux vidéo. Le rôle des algorithmes des plateformes qui profilent et prétendent « personnaliser » leurs recommandations, ce qu'elles font notamment en fonction du sexe (et de l'âge, notamment) doit être pris en compte. Les hommes reçoivent davantage de contenu sexuel et de bricolage, les femmes davantage de recettes de cuisine et de conseils beauté.

2023 mettant en demeure la société Technius Ltd en ce qui concerne le service de communication au public en ligne « xHamsterLive ».

¹ Jehel S. et Meunier J.-M. (2023), *Huitième rapport de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie - 2022*, Cemea, Région Normandie, Canopé.

² Jehel S. et Meunier J.-M. (2024), *Neuvième rapport de l'Observatoire des pratiques numériques des adolescents en Normandie, 2023 – Rapport Seconde*, op. cit.

³ Ce sont des jeunes qui déclarent y jouer souvent ou tous les jours.

⁴ Fontar B. et Le Mentec M. (2020), « Les pratiques vidéoludiques des adolescents de 13-15 ans. Différenciations sexuées et rapport hiérarchisé entre les sexes », *Réseaux*, vol. 222(4), p. 79-112. Coavoux S., Rufat S., Berry V. et Ter Minassian H. (2013), « Qui sont les joueurs de jeux vidéo en France ? », dans Lejade O. et Tricot M. (dir.), *La Fabrique des jeux vidéo*, Paris, La Martinière. Pasquier D. et Jouët J. (1999), « Les jeunes et la culture de l'écran. Enquête nationale auprès des 6-17 ans », *Réseaux*, vol. 92-93, p. 25-102.

4.3. Des différences d'usages structurées notamment par les algorithmes de recommandation

Là encore, il faut souligner le rôle des algorithmes dans la perpétuation voire l'organisation des discriminations, à présent bien documenté¹. Les objectifs de profilage publicitaire l'expliquent ainsi que le fonctionnement des algorithmes *machine learning* (ou des IA) qui viennent renforcer les stéréotypes déjà présents dans leurs bases de données. La socialisation différenciée des filles et des garçons est redoublée sur le numérique, du fait de ce profilage qui catégorise *a priori* les individus et leur adresse les contenus censés leur correspondre en fonction de la catégorisation de genre des contenus eux-mêmes. Les filles ou les femmes reçoivent donc des recommandations liées à ce que les plateformes et leurs dispositifs de calculs informatiques considèrent comme cohérents avec leur statut sexué, les garçons aussi. C'est en ce sens que les plateformes mettent en œuvre des stratégies sexuées qui structurent les différences d'usages, malgré la liberté de chacun et chacune de résister aux propositions des algorithmes.

5. Les activités de publicisation de soi qui offrent aux jeunes des espaces inédits d'expression sont eux aussi des espaces de reproduction des stéréotypes sexistes

Les plateformes numériques offrent aux adolescents (et préadolescents) des espaces d'expression de soi inédits, par rapport aux médias historiques. Elles sont devenues en 20 ans les supports de construction d'une identité individualisée et de reconnaissance sociale. Si les adolescents s'en sont emparés, c'est aussi parce que les plateformes ont mis en œuvre les stratégies affectives nécessaires pour susciter cet engagement, par l'injonction à la publication². De ce fait, la participation numérique des jeunes est à la fois la manifestation d'une forme d'émancipation et d'autonomisation, mais n'est pas dénuée d'une soumission à des logiques commerciales qui requièrent l'appropriation des stéréotypes sexués. Cette publicisation passe par deux vecteurs : l'exposition de soi, notamment par la diffusion d'images intimes, et l'auto-exploitation consentie.

¹ Cardon D. (2015), *À quoi rêvent les algorithmes. Nos vies à l'heure des big data*, Paris, Le Seuil. O'Neill C. (2018), *Algorithmes, la bombe à retardement*, Paris, Les Arènes.

² Proulx S. (2022), *La participation numérique, une injonction paradoxale*, Paris, Presse des Mines.

5.1. La diffusion d'images intimes, une exposition de soi à risque dans la période de fragilité que représente l'adolescence et un vecteur de reproduction des stéréotypes

Il y a un large consensus dans la littérature pour considérer que les différences d'usages relèvent de la reproduction de stéréotypes sexués sous l'effet conjoint de plusieurs facteurs particulièrement efficaces dans la période de fragilité que constitue l'adolescence. Cette période est marquée par d'importants changements physiques et physiologiques, mais aussi psychologiques et sociaux. L'adolescence est ainsi un moment de quête identitaire¹ où l'individu doit se prouver sa valeur à lui-même et aux autres, et être capable d'autonomie, tout en se faisant accepter d'un groupe social. Cette quête de reconnaissance inscrit l'activité sociale du jeune, que ce soit dans les réseaux numériques ou dans la vie réelle, dans un double défi : se distinguer pour assurer son statut et sa popularité ; mais aussi se soumettre à la pression sociale pour ne pas être rejeté par le groupe². À cela s'ajoute, avec la puberté, l'enjeu des premières relations amoureuses qui constituent un marqueur important de la valeur de soi, qui peut conduire les adolescents et les adolescentes à une exposition de soi à risque, en particulier avec le *sexting*³ et accentue la pression pour se conformer aux stéréotypes sexués.

L'espace numérique est vécu par beaucoup de jeunes comme un espace d'émancipation permettant de développer un jardin secret à l'abri du regard des parents, de développer son cercle amical et de renforcer les liens sociaux⁴. À travers l'échange de photos et de messages, les jeunes peuvent tester l'image qu'ils ont d'eux-mêmes ou solliciter la validation par les pairs. Les réseaux sociaux jouent également un rôle important dans le développement des relations amoureuses, moins dans la recherche de partenaire que comme soutien aux tentatives de séduction, pour maintenir la relation et surtout de

¹ Kaufmann J.-C. (2004), *L'invention de soi. Une théorie de l'identité*, Paris, Armand Colin. Jeffrey D., Lachance J. et Le Breton D. (2016), *Penser l'adolescence*, Paris, Puf.

² Dejours C. (2000), « Le masculin entre sexualité et société », dans Wezler-Lang D. (dir.), *Nouvelle approche des hommes et du masculin*, Toulouse, PUM. Cattelino E., Glowacz F., Born M., Testa S., Bina M. et Calandri E. (2014), « [Adolescent risk behaviours and protective factors against peer influence](#) », *Journal of Adolescence*, vol. 37(8), p. 1353-1362. Illouz E. (2012), *Pourquoi l'amour fait mal ? L'expérience amoureuse dans la modernité*, Paris, Le Seuil. Balley C. (2015), « [Dynamique d'inclusion et d'exclusion dans la gestion du capital social entre pairs adolescents sur Facebook](#) », *Jeunes et médias, les cahiers francophones de l'éducation aux médias*, vol. 7, p. 131-143.

³ Buren J. et Lunde C. (2018), « [Sexting among adolescents: A nuanced and gendered online challenge for young people](#) », *Computers in Human Behavior*, n° 85, p. 210-217. Madigan S., Ly A., Rash C.L., Van Ouytsel J. et Temple J. R. (2018), « [Prevalence of multiple forms of sexting behavior among youth: A systematic review and meta-analysis](#) », *JAMA pediatrics*, vol. 172(4), p. 327-335. Van Ouytsel J., Van Gool E., Walrave M., Ponnet K. et Peeters E. (2017), « [Sexting: Adolescents' perceptions of the applications used for, motives for, and consequences of sexting](#) », *Journal of Youth Studies*, vol. 20(4), p. 446-470.

⁴ Balley C. (2017), *Socialisation adolescente et usages du numérique. Une revue de littérature*, op. cit.

consolidation de l'estime de soi à travers le regard des autres. Or les stéréotypes de genre imposent une hiérarchie des garçons et des filles en matière de séduction et de sexualité. Il est attendu des garçons qu'ils soient à l'initiative et dominants, alors que les filles sont censées être passives et réservées. Ce double standard sexuel contribue à perpétuer les représentations de genre¹. Par exemple, la multiplication des partenaires est particulièrement valorisée chez les garçons qui y voient une preuve de leur masculinité alors qu'elle suscite la réprobation parfois violente pour les filles².

Les réseaux socionumériques sont ainsi un espace pouvant donner lieu à des sollicitations sexuelles non désirées ou au partage de photos de soi dénudé dans le cadre de relations intimes qui peuvent donner lieu surtout pour les filles à des situations coercitives, voire à l'imposition de violences.

5.2. La réception d'images sexuelles non désirées

Le phénomène de réception d'images sexuelles non désirées est documenté depuis longtemps. Ainsi, une enquête réalisée en Île-de-France³ donne des indications sur les tensions qui accompagnent la diffusion de *sexting* : 17 % des filles et 11 % des garçons ont reçu des images ou messages à caractère sexuel qui les ont mis mal à l'aise ou ont été diffusés sans leur accord. 6,3 % des filles et 7,6 % des garçons déclarent avoir réalisé des *selfies* intimes pour leur partenaire mais 4 % des filles de l'échantillon (contre 1,4 % des garçons) ont été amenées à le faire sous pression.

Des résultats convergents sont rapportés à l'étranger. Ainsi, une série d'entretiens et d'observations de leurs activités sur Facebook auprès de 35 jeunes londoniens de 8 à 10 ans conduits en 2011⁴ met en évidence une pratique importante d'échange de messages ou d'images sexuelles. Le *sexting* leur apparaissait comme un symptôme de l'inégalité des rapports sociaux de genre, souvent contraint, plus menaçant quand il est imposé par des pairs que par des inconnus, et associé à des formes de violence voire de harcèlement. Les filles recevaient des sollicitations sexuelles très précocement. Leur corps était soumis en permanence à des jugements et à des attouchements. La recherche concluait que les filles sont soumises à une « pression » sociale pour participer à des relations médiatisées à connotation sexuelle. Une nouvelle enquête réalisée par la même équipe auprès

¹ Goblet M. et Glowacz F. (2021), « *Le slut shaming. Étude qualitative d'une forme de sexisme ordinaire dans le discours et les représentations d'adolescents* », *Enjeux et Société*, vol. 8(1), p. 249-276.

² Kreager D., Staff J., Gauthier R., Lefkowitz E. et Feinberg M. (2016), « *The double standard at sexual debut : Gender, sexual behavior and adolescent peer acceptance* », *Sex Roles*, vol. 75(7-8), p. 377-392.

³ Couchot-Schiex S. et Moignard B. (2016), *Cybersexisme. Une étude sociologique dans des établissements scolaires franciliens*, centre Hubertine Auclert.

⁴ Ringrose J., Harvey L., Gill R. et Livingstone S. (2013), « *Teen girls, sexual double standards and 'sexting': Gendered value in digital image exchange* », *Feminist Theory*, vol. 14(3), p. 305-323.

d'adolescents de 12-13 ans en 2013 atteste d'une pression quasi quotidienne sur les filles¹. Elles décrivent des formes d'appropriation visuelle des corps des filles par les garçons à travers les collections de photos de différentes filles montrant des parties de leur corps avec l'inscription de leur prénom présentes sur les téléphones des garçons, asymétrie qu'elles analysent comme une actualisation du double standard sexuel. Les filles doivent présenter une image de soi sexy qui les expose aux condamnations morales, quand les garçons accroissent leur réputation par l'ampleur de leur « collection ».

5.3. L'envoi de *nudes* dans le cadre de relations intimes

La pression sur les filles via les réseaux sociaux passe également par l'incitation à l'envoi de *nudes*. Les résultats d'une enquête de Goblet et Glowacz² auprès de 340 jeunes belges (d'âge moyen de 15,6 ans et dont 35 % de filles), suggèrent que la pratique du *sexting* tend à se développer dans les jeux de séduction entre adolescents. En effet, un jeune sur quatre (26 %) déclare avoir déjà envoyé des messages ou images intimes et parmi ceux-ci, un sur deux l'adressait à leur partenaire amoureux et un sur quatre à quelqu'un qu'elle ou il cherchait à séduire. La signification d'une telle pratique n'est pas la même selon le sexe : 78 % des filles interrogées associent le *sexting* à un moyen de séduction contre seulement 46 % des garçons. Les filles sont tout aussi nombreuses à penser que la pratique du *sexting* est liée à la pression du partenaire (contre 7 % des garçons). La dimension coercitive concerne donc surtout les filles avec le double risque de coercition sexuelle et de chantage. Ce double risque s'accompagne également d'une injonction paradoxale pour les filles qui peuvent être critiquées, voire ostracisées si elles n'apparaissent pas assez féminines, mais aussi dans le cas où elles affichent une image trop sexualisée. Les garçons n'échappent qu'en partie à ces injonctions puisqu'on leur reprochera plus rarement d'être « trop » masculins, tandis qu'ils feront l'objet de moqueries et d'insultes s'ils affichent une identité sexuelle féminisée. Les jeunes LGBT font partie des internautes les plus souvent victimes de violences numériques.

5.4. La marchandisation de soi, un accélérateur de stéréotypie

L'impact des plateformes sur la publicisation de soi dépasse la simple diffusion d'images intimes. Pour capter l'attention et mieux placer ses contenus publicitaires, Facebook place ses 2 milliards d'utilisateurs dans une forme d'auto-exploitation consentie. André Gorz³

¹ Ibid.

² Goblet M. et Glowacz F. (2021), « *Le slut shaming* », op. cit. Caron C. (2014), *Vues, mais non entendues. Les adolescentes québécoises et l'hypersexualisation*, Québec, Presses de l'université Laval.

³ Gorz A. (2020), *Leur écologie et la nôtre. Anthologie d'écologie politique*, Paris, Le Seuil, coll. « Anthropocène », ici chapitre 4 « La vie, la nature, la technique », p. 85-93.

relie cette « production de soi » à ce qu'Adorno et Horkheimer¹ appelaient l'« industrie de la subjectivité » (*Bewusstseinsindustrie*), c'est-à-dire « la production symbolique par laquelle le capitalisme incite les individus à se produire tels qu'il désire qu'ils soient ». La publicisation de soi place ainsi les usagers dans une posture de créativité mais aussi de « marchandisation de soi ». Elle conduit les usagers pour doper leur visibilité à adopter eux aussi les stratégies de différenciation sexuée qui sont promues par les plateformes et leur logique d'audience maximale.

Une telle logique commerciale a conduit au développement des influenceurs dont certains sont élevés au rang de star. Or ces « modèles », ces leaders d'opinion ou coachs autoproclamés de la représentation de soi que sont les influenceurs véhiculent des identités sexuées très stéréotypées tant dans leur façon de se présenter ou de parler que dans le type d'activité qu'ils promeuvent. Ce sont aussi ceux qui sont les plus présents sur les comptes des adolescents. Ces influenceurs, mais également les comptes de « stars » de la télé réalité ont trouvé sur les plateformes numériques des espaces incroyablement favorables à la commercialisation de leur popularité et de leur boutique, orientée sur des secteurs très attachés aux stéréotypes sexuels.

L'étude d'Arias-Rodriguez *et al.*² illustre bien cet impact des influenceurs. Ces auteurs ont réalisé une analyse de contenu sur les vidéos diffusées sur Instagram et YouTube par les quatre influenceurs les plus populaires en Espagne. Les résultats de l'analyse réalisée sur les trois dimensions suivantes – présence d'attitudes ou de discours marqués par des stéréotypes sexistes, utilisation d'un langage sexiste ou inclusif et présence ou non de propos véhiculant un engagement social (le fait par exemple de partager des informations sur l'égalité entre les sexes ou d'autres sujets sociaux) – confirment que ces influenceurs jouent un rôle important dans la transmission des rôles genrés et des stéréotypes sexistes. Par leur propos, les codes employés, le ton de proximité, ils naturalisent les identités sexuées promues par l'industrie.

Les influenceurs les plus visibles ne sont pas les mêmes sur les différentes plateformes. L'enquête de Reech (2024)³ montre que les femmes sont surreprésentées sur Instagram alors que YouTube, LinkedIn, et X (ex-Twitter) – des plateformes plébiscitées davantage par les garçons que par les filles – valorisent de façon prédominante les créateurs masculins. Ces données sont à mettre en relation avec les préférences sexuées dans le

¹ Horkheimer M. et Adorno T. W. (1944), *La Dialectique de la raison*, Paris, Gallimard.

² Arias-Rodriguez A. et Sánchez-Bello A. (2022), « Informal learning with a gender perspective transmitted by influencers through content on YouTube and Instagram in Spain », *Social Sciences*, vol. 11(8):341.

³ REECH (2021), *Les influenceurs et les marques. Étude annuelle 2021*, cinquième édition, page consultée le 26 juillet 2024.

choix des plateformes de contenu et la manière dont ces choix peuvent accentuer la dynamique de genre dans l'influence numérique.

De façon plus explicite encore, les plateformes valorisent des modèles d'identité sexuée à travers les « filtres » et les outils d'amélioration de la « beauté ». Ces « filtres » proposent aux jeunes, lors de l'édition de leurs *selfies*, notamment sur Snapchat, Instagram, TikTok, des modalités de présentation de soi commodes et accessibles, qui configurent également leurs portraits (féminisation des visages, éclaircissement de la peau, affinement des traits du visage, etc.). Ces plateformes sont pour beaucoup un espace d'entraînement au mimétisme et d'apprentissage des stéréotypes sexués. Les théories de l'apprentissage et de la reconnaissance sociale peuvent être convoquées pour expliquer la puissance de perpétuation des stéréotypes, même si dans certains contextes, des chercheurs identifient néanmoins des formes de négociations des identités de genre¹.

6. La puissance des stéréotypes sexués se révèle aussi dans la situation très inégalitaire et très exposée que vivent les filles sur les différentes plateformes

Les adolescents perçoivent les espaces numériques de manière très ambivalente : espace d'expression et de liberté, espace de surveillance et de contrôle social. Les plateformes numériques reposent sur un dispositif de surveillance panoptique, qui leur permet de contrôler l'exhaustivité des activités de leurs clients. Mais la généralisation de la surveillance entre les usagers fait aussi partie des stratégies affectives qui concourent à accroître le temps passé sur les plateformes. Le *stalking* des personnes éloignées comme le contrôle des proches sont favorisés par diverses fonctionnalités des interfaces numériques, affichage de la présence en ligne, affichage des like, géolocalisation... Or cette surveillance s'exerce de façon bien plus stricte sur les filles et les femmes. Elle est aussi à l'origine de violences spécifiques, celles du vigilantisme numérique² (les femmes étant particulièrement victimes de harcèlement) et s'alimente des visions minorisantes et haineuses des femmes.

¹ Geerts E., Hoegaerts J., Hens K. et Blackie D. (2022), « [Editorial: Dis/abling gender in crisis times](#) », *Tijdschrift Voor Genderstudies*, vol. 25(1), mai, p. 1-18. Geers A. (2022), « Faire des images de soi sur Instagram pour négocier les normes de genre », *Éducation et Sociétés*, vol. 47(1), p. 99-114.

² Loveluck B. (2016), « [Le vigilantisme numérique, entre dénonciation et sanction. Auto-justice en ligne et agencements de la visibilité](#) », *Politix*, n° 115, p. 127-153. Cela correspond au fait d'alerter les autorités ou l'opinion publique, mais également de « se faire justice soi-même » en engageant des formes actives de surveillance, de répression ou de dissuasion ciblées.

6.1. Les violences numériques peuvent obliger les filles à se retirer des espaces numériques

Les violences numériques subies par les filles viennent les réassigner à une position secondarisée sur les espaces publics¹ en les obligeant à se retirer des espaces numériques, ou à se réfugier dans des espaces privés ou dans des identités secrètes (inversion de genre dans leur pseudo, par exemple) pour s'en protéger. Les violences numériques (et le cyberharcèlement) s'ancrent dans les stéréotypes de genre et les redoublent². L'étude des jugements de gravité des violences sexistes ou homophobes suggère une forme de minimisation, voire de banalisation de la part des adolescents et des adolescentes³. Cette banalisation dépend du contexte culturel⁴, mais suggère une forme d'intériorisation⁵.

Ces violences participent ainsi au maintien des inégalités sociales de sexe⁶. Espace d'émancipation, les plateformes numériques sont donc aussi un espace de danger. Ainsi, dans son rapport de 2019, l'Unesco⁷ a alerté sur la discrimination dont souffrent les filles sur les plateformes numériques aussi bien dans la production des industries numériques, que dans la valorisation des contenus diffusés et produits⁸. Ce rapport souligne aussi le rôle de l'intelligence artificielle dans l'aggravation du sexisme notamment en raison de la déshumanisation du processus de communication mais également des biais algorithmiques⁹. Dans les cas les plus dramatiques, la promotion des stéréotypes de genre

¹ Couchot-Schiex S. (2017), « [“Prendre sa place” : un contrôle social de genre exercé par les pairs dans un espace augmenté](#) », *Éducation et sociétés*, vol. 39(1), p. 153-168.

² Faniko K. et Dardenne B. (2021), *Psychologie du sexisme*, op. cit. Stassin B. (2019), *(Cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans*, Caen, C & F Éditions, coll. « Les enfants du numérique ».

³ Barles J. (2023), *À la recherche d'un schème d'empathie. Comprendre le cyberharcèlement au travers du témoin digital*, mémoire de master, université Paris-VIII.

⁴ Truchot M. (2024), *Cyberharcèlement chez les adolescents. Approche interculturelle de la réaction des témoins en Inde et en France*, mémoire de master, université Paris-VIII.

⁵ Mishna F., Cook C., Gadalla T., Daciuk J. et Solomon S. (2010), « Cyber bullying behaviors among middle and high school students », *American Journal of Orthopsychiatry*, vol. 80(3), p. 362-374. Mishna F., Schwan K. J., Birze A., Van Wert M., Lacombe-Duncan A., McInroy L., et Attar-Schwartz S. (2018), « Gendered and sexualized bullying and cyber bullying », *Youth & Society*, vol. 52(3), p. 403-426.

⁶ Hargittai E. et Shaw A. (2015), « [Mind the skills gap: The role of Internet know-how and gender in differentiated contributions to Wikipedia](#) », *Information, Communication & Society*, vol. 18(4), p. 424-442. Brotcorne P. et Valenduc G. (2009), « [Les compétences numériques et les inégalités dans les usages d'Internet : comment réduire ces inégalités ?](#) », *Les Cahiers du numérique*, vol. 5(1), p. 45-68. Pasquier D. (2020), « Cultures juvéniles à l'ère numérique », *Réseaux*, vol. 222(4), p. 9-20.

⁷ Unesco (2019), [Rapport mondial de suivi sur l'éducation. Rapport sur l'égalité des genres : Bâtir des ponts pour promouvoir l'égalité des genres](#).

⁸ West M., Kraut R. et Chew Han E. (2019), *Je rougirais si je pouvais*, op. cit.

⁹ Renucci F. (2019), « [Stéréotypes et algorithmes, entre croyances et certitudes](#) », *Hermès*, vol. 83(1), p. 199-201.

peut conduire à des souffrances mentales comme la dépréciation de soi, la dépression ou l'anorexie (voir les rapports d'Amnesty International¹ et du HCSP²) et de plus en plus de voix mettent en cause le rôle des plateformes pour leur fonctionnement addictogène et réclament une régulation³.

6.2. Les filles comme les garçons subissent des violences en ligne, les filles sont plus sujettes au cyberharcèlement que les garçons

Depuis 2014, les données de l'Opnan confirment le niveau globalement élevé des inquiétudes des adolescents vis-à-vis de leurs activités numériques avec de fortes différences selon le genre. En 2024, les trois quarts des adolescentes de 15-16 ans déclarent redouter des violences numériques visant leur personne, ce qui est le cas de la moitié des garçons (45 %). Seuls 15 % des garçons et 4 % des filles déclarent n'avoir aucune inquiétude. Au-delà de leurs appréhensions, les violences qu'ils déclarent avoir subies – qu'il s'agisse de violences les ciblant individuellement, ou de discours discriminatoires ciblant des populations de victimes – ne sont pas exactement les mêmes.

Les problèmes effectivement rencontrés concernent presque tous les adolescents, mais à des degrés divers et sur des items différents. Depuis 2023, une dimension de fréquence a été introduite afin d'avoir vision plus nuancée des réponses (voir Tableau E).

¹ Amnesty International (2023), « [Poussé-e-s vers les ténèbres. Comment le fil "Pour toi" de TikTok encourage l'automutilation et les idées suicidaires](#) », novembre.

² Haut Conseil de la santé publique (2021), [Effets de l'exposition des enfants et des jeunes aux écrans \(seconde partie\) : De l'usage excessif à la dépendance](#), rapport, juillet, p. 85.

³ Durand-Viel L. (2022), « [Le DSA \(règlement européen sur les services numériques\), une étape majeure dans la régulation des plateformes numériques](#) », *Légipresse*, vol. 67(HS3), p. 53-61.

Tableau E – Les problèmes rencontrés sur Internet par les 15-16 ans

Réponses à la question « Dans votre utilisation personnelle, quel(s) problème(s) avez-vous rencontré sur Internet cette année ? » (après redressement, réponses multiples)

	Filles			Garçons		
	Jamais	Parfois	Souvent	Jamais	Parfois	Souvent
Harcèlement	86 %	10 %	4 %	91 %	6 %	3 %
Images violentes/choquantes	52 %	38 %	11 %	54 %	31 %	14 %
Insultes	65 %	26 %	9 %	60 %	24 %	16 %
Menaces	81 %	14 %	5 %	76 %	15 %	9 %
Moqueries	71 %	21 %	7 %	74 %	17 %	9 %
Questions indiscretes	65 %	25 %	10 %	76 %	19 %	6 %
Utilisation de vos données personnelles	78 %	17 %	5 %	78 %	15 %	7 %

Note : Seconde, 4 880 réponses. 0 non-réponse.

Source : Opnan 2024

Ainsi, concernant les violences visant la personne, le problème le plus souvent rencontré concerne la réception d'images violentes ou choquantes. En 2024, ce sont 49 % des filles et 45 % des garçons qui l'ont déclaré. Mais leurs réponses sont nuancées, et ce sont seulement 11 % des filles et 14 % des garçons qui se plaignent d'en recevoir souvent. Pour le problème le plus grave, le harcèlement, cette nouvelle modalité de déclaration fait apparaître un volume important de victimes : 14 % des filles et 9 % des garçons disent l'avoir subi dans l'année. 4 % des filles et 3 % des garçons en ont été victimes fréquemment. Dans les filières professionnelles, la situation est plus grave encore : 23 % des filles des filières Pro l'ont subi dans l'année ; 8 % des filles et 3 % des garçons disent le subir souvent. Si les filles déclarent être plus souvent victimes de harcèlement, exposées à des images violentes ou choquantes, recevoir des questions indiscretes ou des moqueries, les garçons sont plus souvent victimes d'insultes (16 % souvent) et de menaces (9 % souvent).

Les sites sur lesquels ils rencontrent le plus souvent ces problèmes sont d'abord les réseaux socionumériques. Les sites incriminés diffèrent fortement selon le genre des enquêtés : Instagram – pour 45 % des filles –, mais aussi TikTok (41 %), Snapchat (32 %), c'est-à-dire les réseaux qu'elles fréquentent le plus. Pour les garçons ce sont aussi Tiktok (30 %), Instagram (30 %), Snapchat (24 %) mais aussi Google, Youtube et Discord sur lesquels ils rencontrent le plus de problèmes¹.

¹ Opnan 2023.

Une enquête réalisée en Île-de-France¹ met en évidence la prégnance des victimations verbales (moqueries, menaces, insultes) et sexuelles (attouchements, gestes sexuels, demandes d'actes sexuels) dans l'enceinte des établissements scolaires et sur Internet. En présentiel, 22 % des filles ont reçu des insultes sexistes, tandis que les garçons sont plus souvent victimes d'insultes homophobes (14 %) que les filles (10 %). Mais sur les plateformes numériques, les filles sont davantage l'objet d'insultes et de moqueries que ce soit à propos de leur réputation, de leur homosexualité supposée, ou de leur façon de s'habiller.

Le Crédoc relativise la situation des adolescents dans son *Baromètre du numérique 2023*² : les 12-17 ans ne sont pas les populations qui souffrent le plus des violences, 3 % ont été victimes d'injures, de harcèlement, de diffamation en ligne une fois, et 4 % plusieurs fois – contre respectivement 15 % et 25 % chez les 18-24 ans.

Sur dix ans, l'Opnan ne voit pas d'amélioration pour les filles, et plutôt une aggravation pour les garçons, malgré les mesures que les plateformes numériques déclarent mener en termes de modération, d'automatisation de la modération et de traitement des plaintes sous l'impulsion de la Commission européenne. Ces mesures sont renseignées notamment dans leurs rapports de transparence en application de leurs CGU qui déclarent bannir, pour Meta en particulier, toute forme de violence (voir section 7).

Alors que les jugements de responsabilité de ces violences numériques sont fréquemment partagés entre l'auteur des violences et la plateforme chez les adultes, les adolescents attribuent aux plateformes une part moindre de responsabilité, suggérant une forme de biais d'autorité à l'égard de ces dernières qui doit interroger sur leur rôle dans le maintien des inégalités de genre. Les adolescents semblent cependant en prendre conscience sous l'effet de l'éducation aux médias et à l'information et de la sensibilisation à leurs droits sur les plateformes numériques comme en attestent nos observations dans le projet AdoPrivacy³.

Le récent règlement européen, Digital Services Act, entièrement applicable depuis le 17 février 2024, et la loi SREN (visant à sécuriser et réguler l'espace numérique) du 21 mai 2024 ont édicté de nouvelles mesures interdisant la diffusion de publicité ciblée auprès des mineurs, luttant contre les cyberharceleurs et autorisant le blocage des sites pornographiques accessibles aux mineurs et leur déréférencement des moteurs de recherche sous 48 heures. Comme évoqué (voir section 4), le déréférencement d'un premier site, et l'envoi de lettres d'observation à plusieurs sites qui ne respectent pas les exigences

¹ Couchot-Schiex S. et Moignard B. (2016), *Cybersexisme*, op. cit.

² Crédoc (2024), *Baromètre du numérique 2023*, rapport, mai, p. 332.

³ Jehel S. (dir.), *Adolescences et vie privée dans les mondes numériques*, Presses de l'ENSSIB, à paraître en octobre 2025.

du référentiel (première étape à un éventuel blocage si le manquement perdure) ont déjà été réalisés par l'Arcom¹.

7. La construction de l'identité sociale en ligne se fait principalement sous le contrôle des plateformes et des réseaux socionumériques avec des mécanismes d'auto-régulation insuffisants et de régulation publique peu efficaces

Il nous faut néanmoins nuancer le tableau pour tenir compte de l'ambivalence des industries numériques qui ne peuvent se déclarer indifférentes à la lutte contre la perpétuation des inégalités filles-garçons à l'agenda de nombre d'instances nationales, européennes et internationales, du fait même de leur politique de communication et de leur engagement (pour certaines au moins) à modérer les contenus violents ou sexuels. En tant qu'elles proposent des espaces publics ouverts à l'expression de toutes et tous, elles peuvent aussi servir de support aux discours féministes mais également aux masculinistes. Depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump aux États Unis, les dirigeants des entreprises de la Tech ont renforcé encore cette ambivalence, par complaisance ou adhésion à l'idéologie masculiniste MAGA (*Make America Great Again*), dans un contexte où la promotion de l'égalité des femmes et des hommes est devenue illégale².

La forte exposition aux contenus sexistes sur le Web se déroule dans un environnement bien moins encadré que celui de l'audiovisuel. La tâche des parents pour superviser l'accès de leurs enfants à Internet est complexe et ils s'en emparent à partir de leurs compétences numériques et de leur sensibilité aux violences sexistes, ce qui est source de fortes inégalités.

Mais c'est surtout via la régulation publique que la protection des enfants et des adolescents pourrait être assurée. Or, la place des médias numériques est encore considérée comme secondaire dans la lutte contre le sexisme et les stéréotypes de genre et peu d'actions spécifiques ont été entreprises par les pouvoirs publics. Des actions d'éducation aux médias et au numérique sont cependant prévues dans les établissements scolaires afin de sensibiliser les jeunes aux comportements à adopter vis-à-vis des plateformes et des réseaux sociaux et aux enjeux associés à leur fonctionnement.

¹ Ce cadre s'est substitué à celui de la loi du 30 juillet 2020.

² Aubry M., Ple M. et Tanquerel S. (2025), « [Dérives masculinistes de Zuckerberg et de Musk : le numérique en mâle de virilité ?](#) », *The Conversation*, article du 3 février.

7.1. Les plateformes numériques : des espaces pour diffuser les causes féministes

En tant qu'espaces publics accessibles au grand nombre, les plateformes de réseaux socionumériques sont pourtant devenues, dans la dernière décennie, des supports pour les actions militantes de défense des droits des femmes, et de nombreux comptes de collectifs féministes permettent d'informer les publics des inégalités subies par les filles, des revendications de droit des femmes¹. La toile féministe est composée de « molécules » de tailles diverses, pour reprendre la formulation de Josiane Jouët dans un ouvrage consacré au féminisme sur les plateformes numériques² : les plus grosses, plus structurées et hiérarchisées, sont des associations souvent soutenues par des subventions en France³.

Le Web est un espace où se diffusent des médias féministes⁴. Ces comptes et des hashtags, comme #MeToo, ont permis la diffusion de la dénonciation des violences sexuelles et sexistes qui ont exercé une pression sur les médias et les institutions. Josiane Jouët⁵ souligne que le phénomène est international⁶. Le mouvement #MeToo a fait sortir les discours féministes relatifs aux violences subies par les femmes d'un registre de discours purement affectif. Il est aujourd'hui centré sur des questions factuelles et articulé notamment à une demande de justice et de transformation du fonctionnement de la justice⁷. Pour autant les collectifs féministes ne partagent pas tous exactement les mêmes luttes, ont des sensibilités diverses (universalistes, identitaires, intersectionnelles, notamment) et trouvent sur le Web un terrain d'exposition mais aussi d'affrontement.

¹ Jouët J., Niemeyer K. et Pavard B. (2017), « Faire des vagues. Les mobilisations féministes en ligne », *Réseaux*, vol. 201(1), p. 21-57. Pavard B., Rochefort F. et Zancarini-Fournel M. (2020), *Ne nous libérez pas, on s'en charge*, Paris, La Découverte. Allard L. (2021), « Culture mobile algo-rythmée : TikTok comme scène globalisée des causes mobilisatrices #BlackLivesMatter, #digitalintifada », *L'Observatoire*, vol. 58(2), p. 69-71. Jouët J. (2022), *Numérique, féminisme et société*, Paris, Presses des Mines.

² Jouët J. (2022), *Numérique, féminisme et société*, *op. cit.*

³ Les collectifs comme #Noustoutes, Osez-le-féminisme, les Glorieuses, les Effronté-e-s, Pépite sexiste ont pu se déployer sur plusieurs réseaux (Facebook, Instagram, Twitter, TikTok, en particulier) et rassembler des dizaines voire des centaines de milliers d'abonnés. Pépite sexiste est spécialisée dans la dénonciation des stéréotypes dans les discours publicitaires. Certaines associations, plus modestes, défendent des causes identitaires, comme Lallab (féministes musulmanes) ou Mwasi (afro-féministes).

⁴ Comme le podcast « Les couilles sur la table » qui se focalise sur les masculinités et les violences masculines et vulgarise les théories féministes.

⁵ Jouët J. (2022), *Numérique, féminisme et société*, *op. cit.*

⁶ Les mobilisations féministes, très actives en Amérique latine et en Amérique du Nord, sont également visibles dans les pays africains, au Maghreb, et en Inde.

⁷ Jouët J. (2022), *Numérique, féminisme et société*, *op. cit.*

La réaction des jeunes femmes passe aussi par d'autres types de mobilisation. Sur certaines plateformes de jeu se développent des résistances aux stéréotypes et à la misogynie ambiante par le *modding*¹, c'est-à-dire par une reconfiguration – par *hacking* – des avatars ou des scénarios. Certaines influenceuses préfèrent retourner le stigmate en valorisant une modalité féminine du jeu comme Chess². Si la quête de visibilité et de reconnaissance incite souvent les influenceuses à contribuer à la standardisation des normes de genre, certaines utilisent au contraire leur influence pour contester et déconstruire ces mêmes normes. Le mouvement *body positivity* se caractérise par la revendication de porter une attention égale aux femmes sans considération de leur beauté, selon les standards dominants, en accueillant des corps qui ne correspondraient pas à l'idéal féminin³. Ces discours féministes peuvent cependant être investis de façon opportuniste par des marques. Ils permettent la récupération à leur profit d'une valeur d'engagement féministe, souvent plus apparente (« *femwashing* ») que réellement paritaire. Les plateformes offrent également à des représentations minoritaires des corps et des sexualités, tout en imposant des contraintes dans les modalités de cette exposition sur une plateforme commerciale⁴.

7.2. Le renforcement opportuniste des discours misogynes par les industries numériques

Du fait de leur fonctionnement commercial, les plateformes sont un écosystème particulièrement propice à la diffusion des discours extrémistes. Ce sont eux qui favorisent les réactions les plus nombreuses, animées par la colère ou l'adhésion, et donc l'engagement sur la plateforme, suivant le principe du « Web affectif ». Les commentaires misogynes trouvent sur les plateformes numériques, en particulier sur X (ex-Twitter), mais aussi sur les autres réseaux socionumériques, un contexte très accueillant.

Selon J. Jouët, le mouvement #MeToo a suscité un rejet violent destiné à « faire taire les femmes »⁵. Il est contesté par des discours qui défendent la « cause des hommes », et prétendent lutter contre une prise du pouvoir par les femmes. Les discours masculinistes se sont emparés des moyens de diffusion qu'offre le Web, par les sites, les blogs, les réseaux socionumériques. Matteo Botto et Lucas Gottzen s'interrogent sur cette évolution

¹ Whelan B. (2020), *Women and Video Game Modding: Essays on Gender and the Digital Community*, Jefferson, McFarland.

² Chess S. (2020), *Play like a Feminist*, Cambridge, MIT Press.

³ Dauphin F. (2024), « Normes de genre et subversions : Le rôle des influenceuses dans le *body positivity* et le féminisme numérique », *Communication*, vol. 41/1.

⁴ Fraser Emery J. (2024), « Dé/faire les corporités queers en contexte néolibéral », *Communication*, vol. 41/1.

⁵ Jouët J. (2022), *Numérique, féminisme et société*, op. cit.

vers une radicalisation de la misogynie, alors que la prédiction d'une sortie de la masculinité hégémonique avait été formulée par les auteurs de ce même concept¹. Ils ont analysé les témoignages de 30 jeunes hommes ayant fréquenté une communauté masculiniste de « red pillers » sur Reddit², pour comprendre leurs motifs de rejoindre « l'extrémisme misogyne » et éclairent certaines données liées à leur vulnérabilité³. La dimension dépressive voire suicidaire de ces mouvements a été mise en évidence par d'autres recherches⁴. La dérive de certains sympathisants des Incels vers des discours d'extrême droite et des actions violentes a été confirmée notamment en France⁵. Le discours MAGA lui donne une aura particulière, depuis l'arrivée de D. Trump au pouvoir aux États-Unis.

La « manosphère » se développe sur les espaces numériques, à travers plusieurs courants. Le « nihilisme » de la culture des mèmes, en même temps que leur puissante ironie se diffuse grâce à la viralisation des contenus drôles et impactants sur les plateformes numériques⁶. Les discours féministes, mais aussi l'évolution des mentalités des femmes, sont en effet perçus par certains comme déstabilisants⁷.

7.3. Enjeux politiques des discours misogynes

La misogynie est fréquemment associée à des chaînes de stéréotypes. La haine des femmes, sous sa forme la plus virulente, se trouve associée à des discours de haine antisémites, racistes et homophobes.

Les discours misogynes sont souvent articulés à des discours d'extrême droite, qui peuvent aller de pair avec des arguments religieux – certaines religions constituent un terreau historique des inégalités de genre – réactualisé dans les mobilisations ultra-

¹ Connell R. W. et Messerschmidt J. W. (2005), « [Hegemonic masculinity: Rethinking the concept](#) », *Gender & Society*, vol. 19(6), p. 829-859.

² Certains comptes ont été Interdits en 2017 et 2018 réduisant la diffusion de ces discours sur la plateforme.

³ Botto M. et Gottzén L. (2023), « [Swallowing and spitting out the red pill: Young men, vulnerability, and radicalization pathways in the manosphere](#) », *Journal of Gender Studies*, vol. 33(5), p. 596-608. Une étude publiée en 2021 par le Radicalisation Awareness Network de la Commission européenne établit un lien entre l'idéologie Incel et des actions violentes, en particulier suicidaires. Voir Radicalisation Awareness Network (2021), [Incels : première analyse du phénomène \(dans l'UE\), et impact et difficultés associées sur le plan de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent](#), Commission européenne.

⁴ Radicalisation Awareness Network (2021), [Incels](#), *op. cit.*

⁵ L'un d'eux a été arrêté en 2024 pour préparation d'un attentat terroriste.

⁶ Jeannerod M. (2019), « [Les stéréotypes mis à mal sur la toile](#) », *Hermès – La revue*, n° 83, p. 212-222. Comme le confiait également Marie-Noëlle Bas, engagée auprès de l'association Les Chiennes de garde, dans Jehel S. et Corroy L. (2020), « [Le numérique a-t-il enflammé les violences contre les défenseurs des droits humains ?](#) », *Revue française des Sciences de l'information et de la communication*, n° 19, mars.

⁷ *Ibid.*

catholiques récentes contre les droits des femmes, ou le « wokisme »¹. Ces discours anti-féministes peuvent aussi être associés à des discours complotistes. Mareike Fenja Bauer l'a montré dans le contexte allemand, faisant le lien entre discours complotiste sur le traitement de la crise Covid, et anti-féminisme². L'ampleur de leur diffusion est corrélée au mouvement politique réactionnaire qui secoue les pays européens et les États-Unis, et notamment aux discours anti-IVG. Ces discours qui promeuvent une place mineure pour les femmes dans la société, sont portés non seulement par des hommes mais aussi par des femmes, et des influenceuses, les « tradwives ». Ces comptes³ promeuvent un partage des tâches « traditionnel », dans lequel les hommes travaillent à l'extérieur, pour subvenir aux besoins du ménage, tandis que la femme reste au foyer (voir [Chapitre 2](#)). Cette répartition est présentée comme un choix volontaire des femmes pour assurer l'équilibre de la société, en cherchant à instrumentaliser une rhétorique féministe au service d'un retour à l'ordre⁴. Sur TikTok, des recherches internationales montrent que les discours sur la beauté, sur la santé des femmes, leur maternité, leur accouchement, sont l'occasion pour certaines influenceuses d'esthétiser des discours réactionnaires et d'être largement valorisées par la plateforme chinoise.

7.4. Le rôle des plateformes pour lutter contre les stéréotypes sexistes et leurs conséquences néfastes renforcé récemment par davantage de régulation publique

Les stéréotypes sexistes ne font pas partie des critères de la régulation publique, ils sont considérés comme relevant de l'autorégulation, plus que de la régulation⁵. Ils sont cependant un des éléments clés et persistants des discours de haine, et leur diffusion est susceptible de fragiliser les démocraties par le clivage et la polarisation.

¹ Etengoff C. et Tyler G. Lefevor (2021), « Sexual prejudice, sexism, and religion », *Current Opinion in Psychology*, vol. 40, août, p. 45-50. Avanza M. et Della Sudda M. (2017), « Ripostes catholiques », *Genre, sexualité & société*, n° 18, automne.

² Bauer M. F. (2023), « [Nine. Anti-feminism in the context of corona conspiracy theories in Germany](#) », dans Goetz J. et Mayer S. (dir.), *Global Perspectives on Anti-Feminism: Far-Right and Religious Attacks on Equality and Diversity*, Édimbourg, Edinburgh University Press, décembre, p. 202-223.

³ Dans le monde anglophone les comptes de Katie Couric sont emblématiques.

⁴ Proctor D. (2022), « [The #Tradwife persona and the rise of radicalized white domesticity](#) », *Persona Studies*, vol. 8(2), p. 7-26. Voir le rapport de la mission « [Régulation des réseaux sociaux – Expérimentation Facebook](#) » du Conseil supérieur de l'audiovisuel de mai 2019, ainsi que des travaux académiques : Badouard R. (2023), « [Réseaux sociaux. Les nouveaux chemins de la censure](#) », *Mouvements*, n° 112, p. 137-146 ; id. (2021), « [Modérer la parole sur les réseaux sociaux. Politiques des plateformes et régulation des contenus](#) », *Réseaux*, n° 225, p. 87-120.

⁵ À ce titre, des démarches comme celles de l'ARPP pour le secteur de la publicité sont encouragées par les pouvoirs publics. Voir Arcom (2024), [La représentation des femmes à la télévision et à la radio](#), *op. cit.*

En tant qu'entreprises de communication, les plateformes sont sollicitées pour agir dans le cadre des politiques publiques de lutte contre les discours de haine. La Commission européenne conduit chaque année des évaluations pour vérifier le respect du code de conduite signé en 2016 par Facebook, Twitter (ex-X), Microsoft, rejoints en 2018 et 2019 par Instagram, Google (YouTube), Dailymotion, Snapchat, Jeuvideo.com, avec des associations qui luttent pour le respect des droits humains et ont aussi le statut de signaleurs de confiance pour les plateformes.

Selon les années, le pourcentage de contenus signalés et supprimés par les plateformes évolue, le traitement des signalements des signaleurs de confiance et – pire encore – celui des publics restent insuffisants, sans compter les immenses zones d'ombre qui persistent quant aux critères de censure ou de refus de retrait, et quant aux procédures employées. La publication des CGU, comme celle des rapports de transparence (*transparency reports*) ne donnent que des informations très générales, qui ne permettent pas de savoir exactement ni ce qui est supprimé par les plateformes en lien avec les usagers français ni ce dont la suppression a été refusée.

Le règlement européen DSA entré en vigueur en août 2023 pour les très grandes plateformes devrait conduire à des améliorations dans la simplification des procédures de signalement pour les usagers, dans la protection des mineurs et dans la transparence. Le code de conduite de 2016 a été converti en code de conduite au titre de l'article 45 du DSA en janvier 2025 et fait désormais partie des mesures d'atténuation des risques systémiques des TGPL (très grandes plateformes en ligne) et TGMR (très grands moteurs de recherche en ligne) signataires en application du DSA. Les signataires (plateformes) sont Facebook, Twitter (ex-X), Microsoft, Instagram, Google (YouTube), Dailymotion, Snapchat, Jeuvideo.com, TikTok, LinkedIn, Rakuten, Viber et Twitch. Le code complète, s'agissant spécifiquement des contenus haineux, les obligations légales des plateformes prévues par le RSN sur les contenus illicites en général. Il favorise une plus grande transparence et responsabilisation des plateformes, notamment en intégrant des indicateurs de performance dédiés, pour mieux suivre et évaluer l'application des engagements. Les plateformes signataires doivent tout mettre en œuvre pour examiner dans les 24 heures au moins deux tiers des messages de discours haineux signalés par les rapporteurs.

Le statut de signaleur de confiance est désormais encadré et fixé par l'article 22 du DSA. Le premier signaleur de confiance français désigné par l'Arcom¹ est l'association e-Enfance². Enfin, les rapports de transparence rendus obligatoires par le DSA doivent

¹ L'Arcom a désigné [cinq nouvelles associations](#) le 4 avril 2025.

² L'association, qui œuvre depuis près de deux décennies pour la protection des mineurs et des jeunes majeurs sur internet, a été désignée à ce titre sur la base de critères définis par l'article 22 du règlement sur les services numériques : expertise et compétence en matière d'identification des contenus illicites ;

comporter les informations détaillées aux articles 15, 24 et 42 pour les très grandes plateformes en ligne. Ces rapports sont semestriels et comportent des informations ventilées par État membre pour les injonctions et par catégorie de contenu illicites pour les signalements et les actions de modération proactive.

Le règlement d'exécution 2024/2835 du 4 novembre 2024 établissant des modèles en ce qui concerne les obligations en matière de rapports de transparence incombant aux fournisseurs de services intermédiaires et aux fournisseurs de plateformes en ligne permettra d'avoir des rapports de transparence entièrement harmonisés à partir des rapports publiés en février 2026.

Les TGPL doivent également produire au moins une fois par an des rapports d'évaluation des risques présents sur leur plateforme (articles 34 et 35 du DSA). Elles doivent aussi soumettre leur service à un audit indépendant.

L'Arcom a été désigné comme coordinateur pour les services numériques en France, la CNIL comme l'instance compétente pour vérifier l'interdiction de profilage publicitaire des mineurs, notamment. Les stéréotypes en tant que tels ne font pas l'objet de recommandations publiques, mais lorsqu'ils véhiculent des discours de haine, des actions sont possibles. Les enquêtes disponibles montrent en effet l'ampleur des discours de haine, notamment contre les femmes et les personnes LGBT, sur les TGPL.

L'ISD, l'Institut pour le dialogue stratégique, a publié en 2020 une cartographie de la haine en ligne en France. Le rapport permet d'avoir une représentation des ordres de grandeur quant à la nature des cibles visées par les discours de haine, grâce à un traitement automatisé : sur 7 millions de messages haineux étudiés (contre les femmes, les personnes de la communauté LGBTQ - lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queers, les personnes handicapées et les communautés arabes françaises), 5,4 millions étaient misogynes, 1 million anti-LGBT ou homophobes, 265 000 visaient des handicaps et 131 000 des propos anti-arabes. Le rapport souligne les recoupements entre d'une part discours misogynes et anti-LGBT, et d'autre part discours anti-arabes et anti-musulmans. Au niveau international, une enquête quantitative et qualitative conduite sur 16 mois par Amnesty International concluait en 2018 que Twitter était un espace particulièrement toxique pour les femmes et portait atteinte de ce fait à leur droit fondamental à l'expression :

« As a company, Twitter is failing in its responsibility to respect women's rights online by inadequately investigating and responding to reports of violence and abuse in a transparent manner. The violence and abuse many women experience on Twitter has a detrimental effect on their right to express themselves equally, freely and without fear. »

indépendance à l'égard de tout fournisseur de plateformes en ligne ; engagement à effectuer des notifications de manière diligente, précise et objective.

Une enquête qualitative réalisée auprès de responsables associatifs de défense des droits humains en France a montré qu'ils faisaient également partie des personnes ciblées de façon continue¹.

Par ailleurs, en tant qu'entreprises, ces plateformes doivent prendre des engagements dans le cadre d'une politique de RSE, responsabilité sociétale des entreprises, ce qu'elles font en promouvant des influenceurs qui luttent contre le harcèlement, des prix qui récompensent des initiatives particulières qui restent cependant modestes par rapport à leur puissance financière.

La principale responsabilité des plateformes relève de leur travail de modération, mais aussi d'éditorialisation des contenus à travers leurs interfaces et leurs algorithmes. Or, nombre de défenseurs des droits humains se plaignent d'une modération insuffisante des contenus sexistes, alors que des contenus féministes ou artistiques qui évoquent la sexualité féminine sont censurés ou invisibilisés au nom notamment de la pudeur et de l'interdiction de publication d'images de nudité². Des actions ont été intentées contre Meta par des instagrammeuses³. Nombre d'entre elles préfèrent cependant se retirer des réseaux sociaux numériques⁴ pour cesser d'être la cible de ces discours de haine.

¹ Jehel S. et Corroy L. (2020), « [Le numérique a-t-il enflammé les violences contre les défenseurs des droits humains ?](#) », *op. cit.*

² Grison T., Julliard V., Alié F. et Ecrement V. (2023), « La modération abusive sur Twitter. Étude de cas sur l'invisibilisation des contenus LGBT et TDS en ligne », *Réseaux*, vol. 237(1), p. 119-149.

³ Duvelle-Charles E. (2022), *Féminismes et réseaux sociaux. Une histoire d'amour et de haine*, Hors d'atteinte, février.

⁴ Les étudiantes sont particulièrement sensibles à ces questions, voir notamment les articles publiés sur le site numerique-investigation.org : Bohin A. « [S'exprimer en tant que femme sur les réseaux un combat imposé ?](#) » ; Tricoli A. « [Collages anti-féminicides : création et transcendance du mnémophore](#) » ; Prigent Z « [Comment survivre aux violences sexistes dans les jeux vidéo en ligne ?](#) » ; Martel L. « [Tu seras harcelée ma fille](#) » ; Keita I. « ["La censure de nos photos est injuste" : les photographes face aux règles d'Instagram sur la nudité](#) ».



TROISIÈME PARTIE

QUELS SUJETS PRIORITAIRES, QUELLES PROPOSITIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES ?



RÉAFFIRMER LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES COMME LE SOCLE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Durant la décennie passée, on observe une relative stabilisation de l'adhésion aux stéréotypes de genre, voire un retour des représentations traditionnelles chez les jeunes femmes et les jeunes hommes, qui contraste avec les évolutions constatées dans les années 2000. Malgré quelques avancées sur certains indicateurs, les progrès en matière d'inégalités entre les sexes restent également très limités.

Il est pourtant crucial de lutter contre ces stéréotypes, dès le plus jeune âge, pour atteindre l'égalité entre les sexes et combattre les violences sexistes. Mais la dynamique initiée en 2012 pour faire de la lutte contre les stéréotypes l'une des priorités des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes semble s'être érodée. Dans les différents champs de politiques publiques examinés dans ce rapport, on n'observe pas ou peu d'orientations visant à lutter contre les stéréotypes et leurs déterminants. Lorsque des mesures portent sur ce domaine, elles sont souvent peu structurantes, et ne font que très rarement l'objet d'un suivi et moins encore d'une évaluation. Les politiques publiques d'égalité semblent avoir privilégié la lutte contre les violences faites aux femmes et les inégalités professionnelles¹, et relégué au second rang la lutte contre les attitudes et les rôles sociaux genrés qui en sont pourtant l'un des déterminants premiers.

Faire reculer ces violences et ces inégalités suppose donc aujourd'hui de faire à nouveau une priorité de la lutte contre les stéréotypes et de l'évolution des mentalités sur le rôle et la place de chacun des sexes dans la société, afin de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et des violences. Cela nécessite un portage politique fort et durable, des

¹ Ce que confirme le [rapport de la Cour des comptes de septembre 2023](#) : « Sous l'effet de l'opinion publique, deux thématiques sont devenues prioritaires et ont concentré les efforts, bénéficiant d'un suivi plus rigoureux et d'une mise en œuvre plus systématique des mesures : celle de la lutte contre les violences conjugales et celle de l'égalité professionnelle, relayée dans tous les ministères ». Cour des comptes (2023), [La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État](#), Rapport public thématique, septembre.

propositions visant des changements structurels, une coordination des politiques menées par les différents ministères concernés, un suivi effectif de l'application des dispositions prévues et de leurs effets, des mécanismes de correction ou de sanction en cas de non-respect de ces dispositions.

L'éducation et la sensibilisation aux stéréotypes et à leurs effets délétères en matière d'inégalités, largement plébiscitées par les experts comme par les pouvoirs publics, sont essentielles pour réaliser ce changement, mais pas suffisantes. S'il faut les poursuivre et déployer les autres politiques publiques qui ont cet objectif, il faut aussi mener des actions visant à faire évoluer concrètement les pratiques dans les différentes sphères de socialisation des enfants. Comme l'indique la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale : « on ne peut pas considérer que les stéréotypes relèvent uniquement du domaine mental. Ils s'appuient sur la réalité : ils accentuent, schématisent. C'est en agissant sur la réalité qu'il sera possible de réduire l'influence des stéréotypes ; ce sont donc les politiques ancrées dans le quotidien qui seules permettront une évolution en matière de stéréotypes »¹.

Le défi consiste à renverser des dynamiques profondément ancrées entre les sexes, afin de promouvoir une société où les individus sont libres de faire des choix au-delà des rôles traditionnels (schématiquement, les hommes dans la sphère professionnelle et les femmes dans la sphère domestique et le soin), et où la hiérarchisation des sexes n'est pas présente.

Les propositions qui suivent ne visent pas l'exhaustivité des actions qui devraient être menées, mais reposent sur l'identification de quelques thématiques prioritaires au regard des critères suivants :

- des domaines qui touchent aux stéréotypes filles-garçons et aux inégalités entre les sexes qui en découlent ayant un effet particulièrement négatif pour la vie des individus comme pour la société dans son ensemble (en particulier quand est constaté depuis dix ans un maintien des stéréotypes ou des inégalités voire leur aggravation) ;
- des actions pour lesquelles l'intervention de la puissance publique est légitime et peut être efficace car elle dispose de leviers pour faire évoluer les pratiques des actions susceptibles d'avoir des effets structurants à horizon 2030 (force et rapidité de l'impact) et de premiers effets à un horizon plus rapproché.

L'analyse des informations disponibles, les critères de priorisation et la consultation d'un groupe de travail composé d'experts, de chercheurs, d'administrations, de représentants d'associations et de la société civile, et des membres du Réseau Emploi Compétences de France Stratégie nous amènent à mettre en avant **une recommandation transversale**

¹ Délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes (2021), *Rapport sur les stéréotypes de genre*, octobre.

portant sur la structuration d'une politique publique de lutte contre les stéréotypes, et quatre axes thématiques prioritaires :

- **Un axe transversal**, car la lutte contre les effets les plus néfastes des stéréotypes passe par des actions spécifiques dans les différentes sphères de vie des enfants et des jeunes, qui doivent être coordonnées, lisibles, suivies et portées politiquement par les pouvoirs publics. Les politiques prévues doivent par ailleurs être déployées et leurs résultats documentés pour les ajuster si nécessaire. Ces deux conditions, nécessaires pour que les choix des enfants et des jeunes ne soient plus conditionnés par les attributs et la place assignés à chacun des sexes dans la société, ne sont pas réunies à l'heure actuelle.
- **Un axe « Petite enfance »**, car les enfants observent dès le plus jeune âge les rôles différenciés de chacun des parents dans les sphères domestique et professionnelle qu'ils vont fréquemment reproduire à l'âge adulte. Ces rôles sont endossés à la naissance du premier enfant et perdurent ensuite, avec des conséquences importantes en matière de parentalité comme de participation à la vie professionnelle et d'indépendance économique. Il est donc essentiel d'agir lorsque les femmes et les hommes deviennent parents, afin de renforcer le rôle du père dans la sphère familiale, de permettre un meilleur partage des tâches familiales et domestiques, de favoriser une meilleure participation des femmes au marché du travail et de lutter contre « la pénalité à la maternité ».
- **Un axe « École »**, car l'école est une sphère de socialisation très importante et un vecteur essentiel pour instituer une culture de l'égalité durant les treize années de scolarité obligatoire. Cette politique publique est une condition nécessaire pour que, progressivement, les stéréotypes s'estompent et que d'autres modèles de comportement se construisent dans le respect mutuel et en donnant une place identique à chacun des sexes.
- **Un axe « Orientation et mixité »**, car si les stéréotypes sexués marquent les parcours des enfants et des adolescents de la petite enfance à l'école, ils influencent aussi leurs choix d'orientation et leur entrée sur le marché du travail. Les représentations différenciées sur les « sphères de spécialisation » de chacun des sexes – sphère domestique et sphère professionnelle –, les compétences présumées pour certains métiers et les « normes de travail » entraînent des choix sexués qui produisent de fortes inégalités, économiques en particulier, durant toute leur vie. Malgré les nombreuses actions publiques et privées entreprises pour accroître la mixité des formations et des métiers, les résultats se font attendre et les initiatives restent morcelées (sans lien entre viviers de candidats et recrutement), pas toujours continues

et ne sont pas évaluées. La « ségrégation sexuée¹ », scolaire et professionnelle, est difficile à combattre et les exemples passés montrent à la fois le besoin de continuité, de cohérence, d'investissement et d'objectifs chiffrés, voire de quotas, pour ralentir la segmentation de genre.

- **Un axe « Numérique »**, car les plateformes numériques occupent une place centrale dans la socialisation des enfants et des jeunes, place qui s'est considérablement renforcée durant la dernière décennie. Or, leur mode de fonctionnement facilite, voire encourage, la propagation de très nombreux contenus sexistes (pornographiques mais aussi commerciaux ou récréatifs) qui véhiculent des représentations stéréotypées négatives pour chacun des sexes – en particulier pour les femmes. Ces plateformes propagent ainsi une vision de rôles et de places différenciés selon le sexe dans la société qui ne correspondent pas aux objectifs d'égalité en France. Dans ce contexte, l'absence de régulation efficace pour en protéger les enfants et les jeunes pose problème.

Nous faisons des recommandations de méthode, précisons des sujets sur lesquels il est important d'avancer. Nos propositions sont des pistes que nous mettons en débat et non des mesures complètes ayant fait l'objet d'une instruction sur leurs modalités précises de mise en œuvre².

¹ La ségrégation professionnelle des femmes renvoie à deux phénomènes : d'une part la ségrégation verticale qui désigne la sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans les hauts revenus et les postes à responsabilité (plafond de verre) ; d'autre part la ségrégation horizontale, qui désigne la concentration ou surreprésentation des femmes dans certaines professions, qui sont en partie d'origine éducative.

² On peut noter qu'un certain nombre des mesures annoncées le 7 mai 2025 par la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du plan « Filles et maths » mobilisent plusieurs des leviers identifiés dans les axes « école » et « orientation et mixité ».



AXE 1

FAIRE DE LA LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES FILLES-GARÇONS UNE PRIORITÉ POLITIQUE

En 2012, l'État a exprimé sa volonté de placer l'égalité entre les femmes et les hommes au cœur de toutes les politiques publiques. Il a institué un comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes « chargé de déterminer, sur proposition du ministre chargé des Droits des femmes, les actions conduites par le gouvernement pour faire respecter les droits des femmes, faire disparaître les stéréotypes, discriminations et violences à leur égard et accroître les garanties d'égalité dans les domaines politique, économique, professionnel, éducatif, social, sanitaire et culturel¹ » et annoncé le premier plan d'action interministériel pour l'égalité entre les sexes.

La lutte contre les stéréotypes est ainsi bien identifiée depuis 2012 comme un objectif à part entière de la politique visant l'égalité entre les sexes. Elle semble pourtant être passée au second plan durant la décennie, faisant l'objet de mesures diffuses et peu suivies, alors que « deux thématiques sont devenues prioritaires et ont concentré les efforts, bénéficiant d'un suivi plus rigoureux et d'une mise en œuvre plus systématique des mesures : celle de la lutte contre les violences conjugales et celle de l'égalité professionnelle, relayée dans tous les ministères² ».

La lutte contre les effets néfastes des stéréotypes sur les filles et les garçons est pourtant nécessaire pour combattre les inégalités et les violences. Et elle nécessite un portage politique fort, d'une part en raison de la visibilité et des actions coordonnées de la part de différents ministères qu'elle requiert, d'autre part parce que la remise en question des stéréotypes – qui permettent de mieux appréhender le monde social, en particulier dans

¹ Décret n° 2012-1097 du 28 septembre 2012 relatif au comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

² Cour des comptes (2023), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État*, op. cit.

la sphère familiale, ne fait pas forcément consensus. Cette lutte doit également reposer sur la définition d'un cadre stratégique interministériel pluriannuel, décliné en une feuille de route et assis sur la production de données permettant son pilotage, son suivi et son évaluation.

Proposition 1 – Mettre en place une politique interministérielle de lutte contre les stéréotypes et lui garantir un portage politique fort et durable

- Inscrire la lutte contre les stéréotypes dans le plan interministériel en faveur de l'égalité arrêté par le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (modification de l'article 2 du décret relatif au comité), et réunir effectivement ce comité interministériel deux fois par an comme prévu par le décret.
- Nommer auprès du Premier ministre un délégué interministériel aux droits des femmes et à l'égalité de plein exercice, auquel serait rattaché le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE), ainsi que les réseaux qu'il anime (hauts fonctionnaires à l'égalité et directions régionales).
- Ajouter aux missions des hauts fonctionnaires à l'égalité la lutte contre les stéréotypes via une modification de la circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Proposition 2 – Mettre en place un suivi effectif et une évaluation du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027

- Comme l'a suggéré la Cour des comptes¹, décliner le plan interministériel suivant une feuille de route mesurable et évaluable (moyens, calendriers, indicateurs, résultats, cibles) faisant l'objet d'un calendrier de suivi interministériel effectif.
- Prévoir la transmission au Haut Conseil à l'égalité (HCE) d'un bilan annuel de la mise en œuvre et des effets du plan, à compter de la fin de l'année 2025, servant de base à un rapport annuel du HCE rendu public et transmis au Parlement, sur le modèle du rapport du Haut Conseil pour le climat.
- Prévoir une évaluation du plan à mi-2027 par les inspections interministérielles, permettant d'alimenter la préparation du plan interministériel pour l'égalité et la lutte contre les stéréotypes 2028-2032.

¹ Cour des comptes (2023), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État*, rapport public thématique, septembre.

Proposition 3 – Développer des indicateurs sexués permettant de disposer d'une vision d'ensemble des stéréotypes et des inégalités qui touchent les filles et les garçons et de documenter les effets des politiques publiques sur les inégalités entre les sexes

- Cette démarche pourrait être articulée avec la démarche d'identification d'indicateurs décrite par l'IGAS et l'IGF pour déployer la budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes annoncée par le gouvernement en mars 2025¹.
- Renouveler chaque année l'enquête sur l'état des stéréotypes filles-garçons auprès des collégiens et des lycéens. Faire état des résultats dans le rapport annuel du HCE et intégrer des indicateurs de cette enquête dans les chiffres de l'égalité publiés annuellement par le SDFE.

¹ IGAS et IGF (2024), *Mettre en œuvre la budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes*, juin.



AXE 2

RÉDUIRE LA PÉNALITÉ LIÉE À LA MATERNITÉ ET RENFORCER LA COPARENTALITÉ

La sphère familiale est le premier espace de socialisation des enfants, qui vont construire dès leur plus jeune âge une vision des rôles de chacun des deux parents dans la société à partir de ce qu'ils observent dans leur foyer. Or, le poids de la norme sociale sur le partage des rôles dans la sphère familiale (la mère à la maison pour prendre soin du foyer et garder les enfants, le père au travail pour apporter les revenus et subvenir aux besoins de la famille), qui peut être renforcé par d'autres facteurs (tels que l'organisation des congés parentaux, la réduction d'activité professionnelle des femmes pour pallier le manque de solutions d'accueil, ou un système sociofiscal fondé sur le couple/la famille qui réduit les incitations à la biactivité) encourage le maintien de la répartition genrée de ces rôles et affecte les trajectoires professionnelles des mères après la naissance des enfants.

L'attribution majoritairement à la mère de la résidence principale en cas de séparation conjugale maintient une division asymétrique de la prise en charge des enfants. Les conséquences en sont sociétales, par la reproduction de la norme, mais aussi économiques, en pénalisant l'activité professionnelle des mères séparées. La pénalité à la maternité – la baisse importante de revenus consécutive au fait d'avoir des enfants, observée uniquement pour les mères, a des conséquences qui se manifestent tant au niveau individuel par des revenus et montants de retraite plus faibles pour les femmes que les hommes en moyenne, que collectif puisqu'elles ne participent pas pleinement à l'activité économique. Les politiques publiques visant une plus grande participation des pères dans la sphère familiale et des mères au niveau professionnel mises en place durant la décennie n'ont pas eu à ce stade les effets attendus.

Des changements structurels sont à mettre en place pour un meilleur partage des rôles des hommes et des femmes dans la société et dans le foyer. Cela passe, en complément de la poursuite des politiques en cours sur le marché du travail, par une refonte des congés après la naissance des enfants, afin d'assurer que chacun des parents soit en situation d'autonomie avec leur enfant dès son plus jeune âge, une prise en charge des enfants par

la collectivité au plus tard à la fin de leur première année et une révision de certaines dispositions du système sociofiscal qui représentent des freins à la biactivité dans le couple. En cas de désunion du couple, la recherche d'un partage plus égalitaire des tâches parentales doit être favorisé.

Proposition 4 – Réformer le congé paternité et le congé parental

- Allonger le congé paternité à dix semaines, dont six obligatoires. Le congé pourrait rester fractionnable, et une partie (six semaines) devrait être posée en dehors du congé maternité.
- Mettre en place un congé parental plus court et mieux indemnisé en ramenant la durée d'indemnisation à huit mois à partager entre les deux parents, dont trois mois par parent, non transférables. Afin que la répartition soit équilibrée entre ces derniers, des mécanismes incitatifs (du type bonification du montant, par exemple en cas de recours du second parent) et/ou un principe de non-transférabilité des droits seraient prévus. Concernant la rémunération, celle-ci pourrait être à hauteur de 60 % du salaire brut antérieur à la prise du congé (dans la limite du plafond de la sécurité sociale).

Le coût cumulé de ces deux mesures dépendra du niveau de la natalité et du taux de recours des parents. Sous l'hypothèse d'un nombre de naissances stabilisé à son niveau de 2024 et d'une montée en charge du recours sur cinq ans, on peut l'estimer à 200 millions d'euros (coût net des économies sur la PreParE et des places d'accueil libérées) en première année, et à 1 milliard d'euros après cinq ans¹.

Proposition 5 – Garantir un accueil formel pour tous les enfants à partir de l'âge d'un an dans le cadre du service public de la petite enfance

L'atteinte de cet objectif ambitieux suppose d'offrir 200 000 solutions d'accueil formel supplémentaires à l'horizon 2030. Outre les 100 000 places déjà financées dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'État et la Cnaf², 100 000 places actuellement occupées par des enfants de plus de 3 ans non scolarisés pourraient être progressivement libérées par leur accueil à l'école. Aujourd'hui limité aux enfants

¹ En s'appuyant sur les estimations de la note du Conseil d'analyse économique (2024), « Égalité hommes-femmes : une question d'équité, un impératif économique » et du rapport de la Cour des comptes (2024), [La politique d'accueil du jeune enfant](#), décembre, on estime le coût net de l'allongement du congé paternité à 600 millions d'euros (coût brut de 1,1 milliard d'euros, économie de 500 millions d'euros liées au moindre recours à la PreParE et à l'accueil formel) et celui du congé de naissance à 400 millions d'euros (coût brut de 2,4 milliards d'euros, économie de 2 milliards d'euros liées au moindre recours à la PreParE et à l'accueil formel).

² Conseil national de la refondation (2023), « [Service public de la petite enfance : garantir un meilleur accueil du jeune enfant](#) », Dossier de presse de clôture du CNR, juin.

atteignant 3 ans avant la fin de l'année civile, le droit à la scolarisation pourrait être étendu aux enfants atteignant 3 ans entre janvier et août, pour qui une deuxième rentrée au mois de janvier pourrait être expérimentée. La baisse de la natalité sur les années récentes (le cumul des naissances de 2022 à 2024 est inférieur de 180 000 au cumul des naissances de 2018 à 2020) permettrait en effet d'accueillir la moitié des enfants de plus de 3 ans non scolarisés au sein des infrastructures existantes et en maintenant les effectifs enseignants actuels en école préélémentaire. Il serait en revanche nécessaire de recruter davantage d'ATSEM, avec un coût estimé à 300 millions d'euros pour 10 000 recrutements.

En parallèle de cet accroissement de l'offre d'accueil, un plan visant à attirer davantage d'hommes dans les métiers de la petite enfance et parmi les professeurs des écoles apparaît nécessaire pour accroître la mixité de ces métiers (Axe 4).

Proposition 6 – Favoriser l'implication des deux parents en cas de séparation

La résidence des enfants reste encore majoritairement fixée chez la mère en cas de séparation des parents, ce qui renforce le déséquilibre dans la prise en charge des tâches parentales, et peut constituer un obstacle à l'activité professionnelle des mères.

Il apparaît donc souhaitable de chercher à mieux équilibrer l'implication des deux parents auprès des enfants en cas de séparation. Cela pourrait passer par un examen systématique de la possibilité d'une résidence alternée par les différents acteurs intervenant lors des séparations (avocats, notaires, agents des CAF et services de médiation familiale ou juges aux affaires familiales en cas de contentieux ou pour l'homologation des conventions parentales¹). Cette solution ne serait, comme aujourd'hui, retenue que si les conditions en sont réunies et en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant². Dans le cas où elle ne serait pas retenue, un droit de visite et d'hébergement étendu du parent non gardien pourrait être favorisé par le juge.

Proposition 7 – Réformer les prestations et prélèvements pour réduire les désincitations à l'activité des femmes en couple, sur la base d'un audit du système social et fiscal

Le système social et fiscal français repose pour une part importante sur des dispositifs prenant en compte l'ensemble des ressources d'un couple pour définir le montant des

¹ Il conviendrait pour cela de modifier le code civil, notamment ses [articles 373-2-7 à 373-2-9](#).

² La résidence alternée serait notamment exclue en cas de situations de violences conjugales et/ou familiales. Voir les propositions sur ce sujet formulées dans le rapport de Xavier Iacovelli à l'issue de sa mission confiée par le gouvernement sur le soutien aux familles en situation de monoparentalité : Iacovelli X. (2024), [Mission gouvernementale sur les famille monoparentales-Rapport final](#), novembre.

impôts à verser ou des prestations à recevoir. C'est notamment le cas de l'impôt sur le revenu, calculé au niveau du foyer fiscal pour les couples mariés et pacsés, et de nombreuses prestations tenant compte du niveau de ressources.

Cette prise en compte des ressources des deux conjoints, voire de tous les membres du ménage, vise à mieux tenir compte des capacités contributives pour le calcul de l'impôt, et à mieux cibler les prestations de soutien au niveau de vie des ménages et donc leur efficacité en matière de lutte contre la pauvreté. Mais elle a pour inconvénient de réduire les incitations au travail du deuxième apporteur de ressources, dont les trois quarts sont des femmes¹.

Si des évolutions ont été apportées pour réduire la désincitation à la biactivité (part individualisée de la prime d'activité tenant compte du revenu de chaque membre du couple, plafonds de ressources de certaines prestations familiales majorés pour les couples biactifs), notre système social et fiscal continue à taxer plus fortement l'activité du second apporteur de revenu, et peut en cela constituer une forte désincitation au travail des femmes.

De premiers travaux comparatifs conduits par l'OCDE font apparaître un taux d'imposition implicite du deuxième apporteur de ressources très supérieur en France à celui d'un célibataire pour un même niveau de revenu, et cela bien davantage que dans le reste de l'OCDE.

On ne dispose cependant pas d'un état des lieux précis et complet de l'ampleur de cette désincitation, et des mécanismes qui en sont à l'origine. Plusieurs travaux ont certes été conduits sur la conjugalisation de l'impôt sur le revenu en France et le mécanisme du quotient conjugal, analysant notamment leurs effets sur l'activité des femmes². Selon l'Insee, l'imposition commune « augmente en moyenne de 6 points le taux marginal d'imposition des conjoints qui ont les ressources les moins élevées dans le couple, dont les trois quarts sont des femmes, tout en diminuant de 13 points en moyenne celui des conjoints aux ressources les plus élevées dans le couple »³.

¹ André M. (2019), « [L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés organise une redistribution en direction des couples les plus aisés, dont les effets ont augmenté entre 2012 et 2017](#) », *France, portrait social*, Insee.

² Pour la France voir Briard K. (2017), « [L'élasticité de l'offre de travail des femmes : repères méthodologiques et principaux résultats pour la France](#) », Dares, *Document d'études*, n° 210 ; Carbonnier C. (2021), « Imposition jointe des revenus et emploi des femmes mariées : estimation à partir du cas français », *Revue économique*, 72.2. Pour une comparaison internationale (y compris la France), voir Chen Q. et al. (2023), *The Role of Structural Fiscal Policy on Female Labor Force Participation in OECD Countries*, International Monetary Fund, et OCDE (2024), *Les impôts sur les salaires 2024. Étude spéciale : la fiscalité et le genre sous l'angle du deuxième apporteur de revenu*, avril.

³ André M. (2019), « [L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés...](#) », *op. cit.*

Mais il n'existe aucune analyse des effets de l'ensemble des prestations et prélèvements directs sur ces (dés) incitations à l'activité et intégrant la dimension femmes/hommes. L'Insee a certes montré une désincitation monétaire au travail un peu plus élevée pour les femmes que pour les hommes en 2014, concernant principalement les femmes mariées dans le haut de la distribution des revenus¹, mais ce travail n'a pas été actualisé pour tenir compte des nombreux changements législatifs², et n'identifie pas les mécanismes à la source de ces écarts.

Un travail d'audit du système social et fiscal, visant à étudier ses effets désincitatifs selon le sexe et la situation familiale, apparaît ainsi nécessaire afin d'identifier les principaux mécanismes à l'œuvre et de proposer des réformes permettant de les corriger. Ce travail, centré dans un premier temps sur les prestations et prélèvements directs, pourrait être confié à l'IGAS et à l'IGF, en lien avec les administrations et les chercheurs compétents.

¹ Sicsic M. (2018), « [Les incitations monétaires au travail en France entre 1998 et 2014](#) », *Économie et Statistique*, n° 503-504.

² Une actualisation a été publiée en 2021 sur la base de la législation 2019, mais elle ne fait plus apparaître d'analyse selon le sexe ou la situation familiale.



AXE 3

AGIR À L'ÉCOLE POUR LUTTER CONTRE LES STÉRÉOTYPES ET RENFORCER LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ

Parce qu'elle est perméable aux normes sociales en vigueur, l'école est un lieu de reproduction voire d'amplification des stéréotypes. Manuels scolaires, pratiques pédagogiques, places données aux élèves sont marqués par des représentations sexuées. Le maintien des stéréotypes entretient des rôles sociaux genrés intériorisés par les enfants et les adolescents et a des impacts très concrets sur la réussite et l'orientation éducative. Les stéréotypes sur les aptitudes sexuées en mathématiques et en français deviennent de plus en plus autoréalisateurs alors qu'il n'y a pas de prédispositions naturelles selon le sexe.

Cette situation préoccupante perdure malgré des politiques et des initiatives engagées depuis deux décennies¹ dont le pilotage mériterait d'être renforcé et les actions déployées plus structurantes et contraignantes. En ce sens, la nouvelle convention égalité filles-garçons pourrait être mobilisée pour faire de l'école un vecteur plus efficace de la lutte contre les stéréotypes et de l'égalité entre les sexes, en agissant simultanément sur différents leviers : systématisation de la sensibilisation des élèves et de la formation des enseignants aux stéréotypes et à l'égalité ; pratiques pédagogiques innovantes pour réduire les écarts de résultats entre filles et garçons ; bilan rapide de la charte sur les représentations dans les manuels scolaires et évolution vers une liste de manuels recommandés ; intégration d'objectifs en matière d'égalité dans les missions des recteurs, directeurs académiques et chefs d'établissement.

¹ Politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et plus récemment à lutter contre les stéréotypes notamment à travers la convention interministérielle, l'identification des différences entre les sexes et des représentations stéréotypées grâce un appareil statistique pointu et un appui sur la recherche scientifique pour éclairer les politiques éducatives.

Proposition 8 – S’assurer que tous les élèves bénéficient d’un enseignement de sensibilisation aux stéréotypes et d’éducation à l’égalité à partir du primaire et durant toute la scolarité

- Une mission de l’IGESR pourrait être lancée à la fin de l’année scolaire 2025-2026 afin de documenter la mise en place effective des enseignements sur les stéréotypes et l’égalité entre les sexes prévus dans le cadre du programme d’éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars) d’une part, du programme d’Éducation morale et civique d’autre part. La pertinence des contenus et du continuum de leur enseignement pourrait également être évaluée.
- Déployer des délégués ou des ambassadeurs dans les établissements scolaires du second degré sur le modèle des écodélégués ou des ambassadeurs contre le harcèlement afin de sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre et à leurs effets délétères pour l’égalité entre les filles et les garçons.

Proposition 9 – Soutenir les enseignants et les intervenants en milieu scolaire dans l’acquisition des connaissances en matière de pédagogie pour l’égalité, y compris dans les formations relatives aux fondamentaux, et sur le poids des stéréotypes de genre dans l’orientation des élèves

- Pour cela, s’assurer, comme le recommande la Cour des comptes¹ que, sous cinq ans, les enseignants, personnels d’éducation et psychologues de l’éducation nationale auront suivi un module de formation continue, sur le sujet. S’assurer également que tous les enseignants suivent la formation initiale aux stéréotypes et à l’égalité.
- En parallèle de la généralisation de ces formations, pourrait être expérimentée la mise en place d’équipes de formateurs spécialisés en mathématiques et formés pour accompagner les équipes enseignantes dans leur pratique pédagogique et l’identification des stéréotypes de genre dans l’enseignement des mathématiques, et ce dès le CP.

¹ Cour des comptes (2025), *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l’école au marché du travail*, janvier.

Proposition 10 – Prévoir la réalisation fin 2026 d'un bilan de la mise en place de la Charte pour l'égalité filles-garçons dans les manuels scolaires

Si les résultats ne sont pas jugés satisfaisants, le ministère de l'Éducation nationale pourrait envisager une labellisation et fournir aux enseignants une liste des manuels respectant le cahier des charges annexé à la charte.

Proposition 11 – Inscrire systématiquement dans les lettres de mission des recteurs, des directeurs académiques et des chefs d'établissement des objectifs sur l'égalité et sur la mixité dans l'orientation scolaire



AXE 4

« DÉGENRER » L'ORIENTATION SCOLAIRE, LES FORMATIONS ET LES MÉTIERS

Si les stéréotypes sexués marquent les parcours des enfants et des adolescents de la petite enfance à l'école, ils influencent aussi leurs choix d'orientation et leur entrée sur le marché du travail. Les représentations différenciées des « sphères de spécialisation » de chacun des sexes – sphère domestique et sphère professionnelle, les compétences présumées pour certains métiers et les « normes de travail » entraînent des choix sexués qui produisent de fortes inégalités, économiques en particulier, de l'entrée dans la vie active jusqu'à la retraite.

Nombre d'actions publiques et privées ont été entreprises pour accroître la mixité des formations et des métiers. Mais les résultats se font attendre : les initiatives restent morcelées, sans lien entre viviers et recrutement, elles manquent de continuité et ne sont pas évaluées comme en témoigne l'enquête (sondage) menée par France Stratégie auprès des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelles (réunis au sein du Réseau Emplois Compétences), confirmée par les évaluations de la Cour des comptes¹ et du Haut Conseil à l'égalité².

La « ségrégation sexuée³ », scolaire et professionnelle, est enfin difficile à combattre et la spécialisation genrée des filières éducatives et des métiers qui y mènent évolue peu dans le temps. Les stéréotypes implicites influencent en effet à la fois l'orientation éducative et

¹ Cour des comptes (2023), *La politique d'égalité entre les femmes et les hommes menée par l'État*, rapport public thématique, septembre ; Cour des comptes (2025), *Les inégalités entre les femmes et les hommes, de l'école au marché du travail*, janvier.

² HCE (2024), *Salaires : cinq ans après l'Index, toujours pas d'égalité*, mars.

³ La ségrégation professionnelle des femmes renvoie à deux phénomènes : d'une part la ségrégation verticale qui désigne la sous-représentation des femmes par rapport aux hommes dans les hauts revenus et les postes à responsabilité (plafond de verre) ; d'autre part la ségrégation horizontale, qui désigne la concentration ou la surreprésentation des femmes dans certaines professions, qui sont en partie d'origine éducative.

le recrutement des métiers, se renforçant l'un l'autre. Il est donc nécessaire pour dégenrer les formations et l'insertion professionnelle d'adopter des politiques structurantes qui se fondent sur des objectifs chiffrés.

Fixer des objectifs de femmes/hommes dans le recrutement des filières éducatives et les métiers très sexués, notamment ceux dont la relation emploi-formation est forte et qui sont stratégiques pour l'avenir, apparaît en effet un moyen efficace de lutter contre les représentations genrées des compétences qui sinon se diffusent et se perpétuent. C'est un enjeu majeur pour réussir les transitions démographique, écologique et numérique, dont les métiers qui les animent sont peu mixtes et qui pourraient pâtir d'un manque de main-d'œuvre, alors que la population active ralentit sa progression.

Les forces de résistance sont telles, néanmoins, à l'heure où les réseaux sociaux amplifient la diffusion des stéréotypes qu'il est nécessaire de déployer une politique extrêmement volontariste pour lutter contre la limitation des choix individuels qu'implique une division genrée des compétences. Des objectifs chiffrés visant la recherche d'une plus grande mixité permettraient de limiter les effets négatifs d'une politique de quotas stricte (qui pourrait défavoriser des établissements ou des métiers déjà en difficulté).

Agir de concert sur les formations et le recrutement

Proposition 12 – Élaborer à destination des employeurs publics et privés un plan d'action pour encourager la mixité dans des métiers stratégiques où la relation emploi-formation est forte

Pour mieux coordonner les actions et assurer leur continuité, il serait opportun d'agir de concert sur un nombre limité de filières et viser autant les formations que le recrutement. L'idée évoquée de « métiers stratégiques » dans le rapport de 2014 pourrait servir de base à une politique ciblée en pesant à la fois sur l'attractivité des filières éducatives et des professions, les deux étant fortement corrélés (on ne choisit pas une formation qui mène majoritairement à un métier si ce dernier n'est pas attractif).

Les métiers stratégiques pour les transitions démographique (aide et soin), écologique (bâtiment) et numérique (métiers de l'informatique) et indispensables à la résilience (petite enfance, enseignement, industrie et agriculture/alimentation) sont souvent peu mixtes (infirmiers, ouvriers du bâtiment, ingénieurs informatiques), ce qui alimente les tensions sur le recrutement. Ils requièrent également le plus souvent des compétences spécifiques acquises en formation, ce qui justifie d'agir de concert sur les filières éducatives et sur le recrutement. Il s'agirait de prioriser ces professions et de fixer des objectifs chiffrés de progression de la mixité dans les filières de formation et dans les métiers qui y mènent.

Leurs modalités d'application seraient négociés entre les branches professionnelles, les ministères de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur, France Travail et l'Apec, et d'une manière générale, avec tous les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle (opérateurs de compétences, régions, etc.). Seraient retenus les métiers qui nécessitent une formation spécifique (adéquation entre les disciplines d'études et l'emploi occupé) et dont le recrutement est anticipé comme difficile. Le seuil de non-mixité pour les filières éducatives et les métiers retenus pourrait être fixé à 35 % de femmes ou d'hommes. Les objectifs de progression de la mixité seraient fixés sur cinq ans sur une base de 2 points de pourcentage par an.

**Encadré 1 – Liste des métiers stratégiques non mixtes exposés
à des difficultés de recrutement et dont la relation emploi-formation est forte
(selon la nomenclature des familles professionnelles)**

- Aides-soignants, infirmiers, professions paramédicales (vieillesse)
- Techniciens et ingénieurs de l'informatique (transition numérique)
- Techniciens et cadres de l'agriculture (transition écologique et résilience)
- Ouvriers qualifiés du gros œuvre et du second œuvre du BTP, techniciens et cadres du BTP (transition écologique)
- Ouvriers qualifiés de la maintenance, ouvriers qualifiés travaillant par formage de métal (transition écologique)
- Personnels d'études et de recherche (transition écologique)
- Ouvriers qualifiés et techniciens de l'électricité et de l'électronique (résilience)
- Bouchers, charcutiers, boulangers (résilience)
- Enseignants (résilience)

Un tel plan permettrait de coordonner les moyens publics et privés dans les actions menées auprès des élèves/étudiants, des demandeurs d'emploi, des actifs en reconversion et des entreprises.

Il est crucial de mettre en place des politiques préventives dans les entreprises des branches et dans les formations qui mènent aux métiers identifiés, visant notamment l'élimination des comportements (voire des violences) sexistes ou discriminatoires. Il est également nécessaire de garantir que les environnements de travail et de formation soient favorables au sexe minoritaire. À cet égard, garantir la présence de sanitaires (toilettes et douches) et de vestiaires pour les femmes et pour les hommes dans tous les lieux de

travail quelle que soit la présence effective de femmes dans l'entreprise était déjà une des préconisations portées par le rapport sur l'accès à l'emploi des femmes piloté par S. Lemièrre (2013). Car aujourd'hui la réglementation est très ancienne et dispose seulement que « dans les établissements employant un personnel mixte, des installations séparées sont prévues pour les travailleurs féminins et masculins » (article R. 4228-5).

Pour accompagner les entreprises sur les investissements en matériels, les dépenses de formation et les rémunérations, les contrats pour la mixité des emplois et l'égalité, pourraient être réactivés : signés entre l'employeur et salarié(e)s, ils permettraient aux entreprises d'obtenir une aide financière de l'État, notamment pour des actions de formation et d'adaptation au poste de travail dans des métiers majoritairement occupés par l'un ou l'autre sexe.

Il pourrait être confié au Réseau Emplois Compétences la préparation d'une telle feuille de route en concertation avec les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Cette feuille de route préciserait à la fois les métiers et les filières éducatives retenues, les objectifs et les moyens d'y parvenir (guide pour l'action).

Dégenrer l'orientation

Au-delà du travail pédagogique nécessaire pour déconstruire les stéréotypes dès l'école primaire, dégenrer l'orientation nécessite de travailler sur un continuum du lycée à l'enseignement supérieur mais aussi de fixer des objectifs structurants, accompagnés d'incitations financières. Un guide des outils à disposition et de leur efficacité différentielle, régulièrement réévalués en fonction des dernières études scientifiques, devrait également être fourni pour faciliter le travail des établissements en faveur de la mixité. Car il sera nécessaire de déployer des instruments spécifiques à chaque niveau et filière pour espérer progresser sensiblement.

Proposition 13 – Moduler les subventions à l'apprentissage pour les établissements en fonction de la progression de leur taux de mixité

La « ségrégation sexuée » de l'apprentissage reste particulièrement marquée, les filières en apprentissage étant concentrées dans l'ingénierie et la production (agriculture, industrie, construction), où les jeunes hommes dominent.

Pour tenter d'y remédier, il est proposé d'instaurer un bonus-malus en fonction de la progression de la mixité qui serait plafonné à 5 % des coûts contrats validés par France compétences qui aurait la charge de moduler ces subventions. Une progression de 2 points de pourcentage par an sur cinq ans ou 10 points de pourcentage sur cinq ans serait envisagée, en concertation avec les acteurs publics et privés concernés. Ces

objectifs seraient réévalués à l'issue de cette première période de cinq ans pour tenir compte des progrès accomplis.

Proposition 14 – Fixer aux établissements de formation initiale, publics et privés, des objectifs de progression de mixité des spécialités pré et post-bac et bonifier les subventions aux établissements en fonction des progrès accomplis (fonds dédié)

À partir du diagnostic sur le caractère sexué des formations initiales publiques et privées, du lycée à l'enseignement supérieur, un objectif de progression de la mixité des filières (enseignement de spécialité au lycée général et technologique, spécialités de formation dans l'enseignement supérieur) de 2 points de pourcentage par an sur cinq ans ou de 10 points de pourcentage sur cinq ans, serait fixé. Un fonds dédié permettrait de bonifier les subventions aux établissements en fonction des progrès accomplis. Cette augmentation permettrait également de financer des actions pour accélérer les candidatures du sexe minoritaire (partenariat avec les collèges et les lycées, mise en place d'équipes de formateurs spécialisés en matière d'égalité comme suggéré par le CAE, etc.).

Proposition 15 – Instaurer un bonus sur Affelnet (vœux d'orientation post-3^e) et Parcoursup (vœux d'orientation post baccalauréat) pour les jeunes filles et garçons dont les vœux d'orientation se portent sur des spécialités de formation où leur sexe est nettement minoritaire

Cette fixation pourrait s'accompagner d'une bonification sur Affelnet (vœux d'orientation après le collège) et Parcoursup (vœux d'orientation postbaccalauréat) pour les jeunes filles et garçons dont les vœux d'orientation se portent sur des spécialités de formation où leur sexe est minoritaire. La bonification ne saurait seule assurer une progression de la mixité dans la mesure où une partie des places de formations proposées restent vacantes et que la tentation de rejoindre des lycées privés (hors Affelnet) ou des établissements d'enseignement supérieur hors Parcoursup (une partie des écoles privées) pourrait contrecarrer l'objectif poursuivi. Le risque est également que cette bonification renforce la tension sur certaines filières éducatives postbac très dominées par un seul sexe qui sont structurellement les plus demandées (PACES et STAPS par exemple).

L'objectif de mixité, même progressif, peut avoir des conséquences sur les finances publiques si le nombre de places augmente à due proportion de la part des jeunes femmes/hommes et ce d'autant que les filières très genrées peuvent être coûteuses. À titre d'exemple, le coût annuel moyen d'un étudiant en mathématiques-ingénierie-sciences et technologie de l'information et de la communication (8 742 euros) est le double de celui d'un étudiant en lettres-arts-langues (4 276 euros). Mais sans augmentation du nombre de places, le risque à défaut serait de dégrader la situation du sexe majoritaire dans les filières

en tension. Le nombre de places étant aujourd'hui relativement contraint dans la santé par exemple, il serait difficile d'attirer les jeunes hommes (hors médecine) sans effet d'éviction pour les jeunes femmes.

Proposition 16 – Conditionner la formation continue aux progrès de la mixité

Il s'agirait en premier lieu d'ajouter dans les critères pris en compte pour la labellisation des certifications professionnelles au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) des indicateurs de mixité des formations. La labellisation des certifications professionnelles est obligatoire pour bénéficier de certains fonds et être répertorié sur le Compte personnel de formation. La commission de certification de France compétences réexamine tous les trois à cinq ans les certifications professionnelles et pourrait prendre en compte la progression de cet indicateur dans l'examen des dossiers, au même titre que le taux d'insertion professionnelle des personnes formées ou des caractéristiques pédagogiques. La nécessité de rendre compte de cet indicateur inciterait ainsi les organismes de formation à porter une plus grande attention à leur ségrégation sexuée.

Il s'agirait en second lieu d'instituer un système de bonification pour les individus qui demandent l'accès au fonds de reconversion (20 000 personnes formées par an) et qui s'orientent dans des formations où leur sexe est minoritaire. Ces personnes sont déjà sélectionnées par un système de « points », l'orientation vers des filières masculinisées quand on est une femme ou féminisées quand on est homme venant s'ajouter aux critères déjà en vigueur.

Dégenrer le recrutement

Dans les métiers où la relation emploi-formation est faible, l'orientation scolaire n'a pas d'effet puisque les personnes en emploi sont issues d'horizons scolaires très variés, sans spécialité de formation initiale bien déterminée. C'est donc sur le recrutement qu'il faut agir prioritairement.

Proposition 17 – Ajouter des indicateurs de mixité dans l'index égalité à l'occasion de sa réforme liée à la transposition de la directive sur la transparence salariale

La directive oblige les entreprises de plus de 100 salariés à publier l'écart de rémunération (salaires et primes) entre les femmes et les hommes au sein de leur organisation, au global et à poste équivalent¹. Si ces écarts excèdent 5 % et ne peuvent se justifier par des critères

¹ Doivent être publiés : l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes ; l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes au niveau des composantes variables ou complémentaires ; l'écart de rémunération

objectifs, les employeurs devront procéder à « une évaluation conjointe des rémunérations en coopération avec les représentants des travailleurs ». La directive impose des sanctions financières en cas de violation des droits (amendes en pourcentage du chiffre d'affaires ou de la masse salariale) et peut faciliter le recours contentieux pour discrimination.

Des négociations sont en cours avec les partenaires sociaux pour transposer cette directive d'ici 2027. Ce pourrait être l'occasion d'adopter une disposition similaire aux écarts salariaux, non pas sur un niveau de mixité mais sur sa progression, comme pour les filières éducatives. Des EDEC¹ pourraient être financés pour élaborer des indicateurs de mixité par métier des branches.

Les entreprises devraient ensuite publier l'écart par métier à la moyenne de la branche et à la mixité minimale. Cette mixité minimale serait établie par un seuil de plus ou moins 15 % par rapport à la parité totale des sexes (part des femmes/hommes inférieure à 65 % et supérieure à 35 %). Un objectif de progression de la mixité serait établi à partir de ces deux mesures : si l'entreprise est en dessous du seuil minimal et de la moyenne de la branche, elle devra progresser de 5 points de pourcentage en trois ans vers la moyenne de la branche ; si elle est au-dessus de la moyenne de la branche mais en dessous du seuil minimal, elle devra progresser de 3 points de pourcentage en trois ans vers la mixité minimale par métier².

Ces indicateurs de mixité pourraient être automatisés grâce à la DSN pour atténuer les coûts administratifs pour les entreprises (le GIP modernisation des données sociales est en train de le réaliser pour les écarts salariaux, conformément à la proposition du Haut Conseil à l'égalité³). Néanmoins, contrairement aux autres indicateurs, qui peuvent être l'objet de sanctions si les écarts salariaux ne sont pas résorbés, les objectifs de mixité ne feraient l'objet que d'une publication (*name and shame*) pour éviter de pénaliser des entreprises mieux disantes que la branche mais pas au seuil, et pour éviter le risque de « surtransposition » mis en exergue par les entreprises.

médian entre les femmes et les hommes ; l'écart de rémunération médian entre les femmes et les hommes pour les composantes variables ou complémentaires ; la proportion de travailleurs féminins et masculins bénéficiant de composantes variables ou complémentaires ; la proportion de travailleurs féminins et masculins dans chaque quartile ; l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes par catégorie de travailleurs, ventilé par salaire ou traitement ordinaire de base et par composantes variables ou complémentaires.

¹ L'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) est un accord annuel ou pluriannuel conclu entre l'État et une ou plusieurs organisations ou branches professionnelles. Ils apportent une aide technique et financière afin d'anticiper et accompagner l'évolution des emplois et des qualifications.

² Par exemple, si une entreprise a un taux de féminisation des postes d'employés de bureau de 98 % et que la moyenne de la branche à laquelle elle appartient est de 90 %, elle devra tendre en trois ans à un taux de féminisation de 95 %.

³ HCE (2024), *Salaires. Cinq ans après l'Index, toujours pas d'égalité*, Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, mars.



AXE 5

AGIR CONTRE LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Les plateformes numériques occupent une place centrale dans la socialisation des enfants et des adolescents, place qui s'est considérablement renforcée durant la dernière décennie. Ils sont ainsi fortement exposés dès le plus jeune âge et sans supervision à de très nombreux contenus sexistes (pornographiques mais aussi commerciaux ou récréatifs) qui véhiculent des représentations stéréotypées négatives sur les rôles et places différenciées dans la société pour chacun des sexes – en particulier pour les femmes – qui ne correspondent pas aux objectifs d'égalité entre les sexes en France dans un contexte d'absence de régulation efficace pour protéger les jeunes et les adolescents qui pose problème. L'utilisation des algorithmes et l'encouragement à la publicisation de soi peuvent également renforcer des biais ou des représentations sexuées. L'enjeu est particulièrement fort, car plateformes et réseaux sociaux ne sont pas régulés comme les médias traditionnels.

Il est difficile de contraindre les plateformes et les réseaux sociaux, du fait qu'ils se positionnent comme diffuseurs et non comme producteurs de contenus. Des actions de régulation sont prévues au niveau européen avec le règlement européen sur les services numériques¹ (RSN) (*le Digital Services Act*) entré en application en février 2024. Les mesures de modération adoptées par les plateformes à l'encontre des contenus illicites (nombre de retrait, mesures à l'égard des comptes) doivent par exemple être précisées dans les rapports de transparence annuels pour les plateformes en ligne et semestriels pour les très grandes plateformes en ligne (articles 15, 24 et 42 du RSN, selon le type de service) – elles n'ont cependant pas à se justifier lorsqu'elles ne retirent pas un contenu signalé. Les très grandes plateformes en ligne et les très grands moteurs de recherche

¹ Consulter le [règlement européen sur les services numériques \(RSN\)](#).

(VLOPSEs) désignés par la Commission européenne¹ doivent aussi publier des rapports annuels d'évaluation des risques systémiques découlant de leurs services (articles 34 et 35 du RSN). Ces rapports doivent également décrire les mesures que les VLOPSEs ont mises en place pour atténuer les risques identifiés.

L'article 34 du RSN liste les risques systémiques qui doivent être pris en compte, tels que « la diffusion de contenus illicites » et « les effets négatifs réels ou prévisibles liés aux violences sexistes, la protection de la santé publique et les conséquences graves sur le bien-être physique et mental des personnes ». La notion de contenu illicite définie à l'article 3 du RSN vise « toute information qui, en soi ou par rapport à une activité, y compris la vente de produits ou la fourniture de services, n'est pas conforme au droit de l'Union ou au droit d'un État membre qui est conforme au droit de l'Union, quel que soit l'objet précis ou la nature précise de ce droit ».

Les stéréotypes dévalorisants pour les femmes figurent ainsi parmi les risques systémiques que les très grandes plateformes doivent mesurer et, le cas échéant, atténuer. C'est aux plateformes de décider ensuite des mesures adéquates pour atténuer les risques identifiés, en tenant compte de la spécificité de chaque service, sous le contrôle des autorités de supervision compétentes. Le droit français pénalise par ailleurs les contenus discriminatoires ou violents (cyberharcèlement, menaces) en raison du sexe ou de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ainsi que les discours racistes ou antisémites. Dès lors, ces contenus sont illicites au sens du RSN et peuvent notamment faire l'objet d'un signalement pour en obtenir le retrait en application de l'article 16 du RSN, notamment par des signaleurs de confiance (art.22) qui seraient compétents dans ce domaine. Lorsque le contenu signalé est manifestement illicite², la plateforme sera réputée avoir connaissance du contenu illicite et sera considérée comme responsable si elle ne le retire pas (article 16 [3] du RSN).

Si ces rapports peuvent permettre de mieux identifier les risques systémiques associés aux très grandes plateformes, on manque d'éléments pour objectiver les enjeux sur les contenus « gris », c'est-à-dire non illicites et qui ne tombent pas sous le coup de la loi mais qui demeurent préjudiciables pour certaines catégories de personnes. Il paraît alors essentiel de documenter davantage les contenus les plus vus par les utilisateurs de ces plateformes afin de comprendre les valeurs qu'ils véhiculent et les enjeux qu'elles peuvent

¹ Liste des VLOPSEs (very large online platforms and search engines) désignées par l'Union européenne : Alibaba AliExpress ; Amazon Store ; Apple AppStore ; Booking.com ; Facebook ; Google Play ; Google Maps ; Google Shopping ; Instagram ; LinkedIn ; Pinterest ; Pornhub ; Shein ; Snapchat ; Stripchat ; TikTok ; Temu ; X ; Wikipedia ; YouTube ; XNXX ; XVideos ; Zalando ; Bing ; Google Search.

² « L'illégalité de l'activité ou de l'information concernée *sans examen juridique détaillé* », article 16 (3) du RSN.

présenter pour l'égalité entre les sexes, mais aussi de mieux comprendre le rôle des algorithmes dans la diffusion des stéréotypes et leurs effets sur les représentations.

Agir via une autorégulation commune des diffuseurs et producteurs de contenus pourrait être également un levier à mobiliser, sur le modèle de ce qu'on fait les acteurs de la publicité¹. Le guide de bonne conduite des influenceurs et créateurs de contenus² publié par le ministère de l'Économie en juin 2023 est un premier pas dans cette direction. Il paraît cependant complexe de tous les mobiliser dans une démarche coordonnée autour d'un objectif partagé de lutter contre les stéréotypes de genre et de promouvoir l'égalité entre les sexes, et la question des effets d'une démarche volontaire se pose.

Former les utilisateurs des plateformes, qui sont également producteurs de contenus, paraît alors le second levier à actionner. Si des actions pour éduquer les enfants et les adolescents aux médias et au numérique sont prévues à l'école, elles pourraient être renforcées et leur être diffusées durant toute leur scolarité.

Proposition 18 – Assurer un suivi annuel des stéréotypes sexistes sur les plateformes numériques afin d'alerter sur la diffusion des biais genrés et de faciliter des mesures de correction et de sanction

Cela pourrait faire l'objet d'une demande adressée à la Commission européenne pour un projet de recherche qui intégrerait aussi le fonctionnement des algorithmes des grandes plateformes dans la diffusion des biais genrés dans le cadre du DSA et de l'ouverture des données aux chercheurs. Le HCE pourrait assurer la publication des résultats de l'évaluation annuelle ainsi que l'émission d'un avis et de points de vigilance à l'attention de l'Arcom et des plateformes.

Les critères retenus pour évaluer les contenus pourraient évoluer chaque année, pour tenir compte de l'avancée de la connaissance en la matière et/ou l'évolution du mode de fonctionnement des plateformes numériques. Les chercheurs seraient encouragés à participer à des programmes de recherche européens sur ces questions, afin de diffuser ces travaux et de bénéficier de l'avancée de la connaissance scientifique sur le sujet. Le contenu des rapports annuels de transparence et sur les risques systémiques associés, qui viennent d'être publiés pour la première fois, pourraient aussi être exploités et analysés systématiquement pour documenter les actions menées effectivement par les plateformes pour lutter contre les stéréotypes sexistes. Cette évaluation annuelle permettrait aussi à l'Arcom d'alerter la Commission européenne sur d'éventuels contenus préjudiciables.

¹ L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) regroupe ainsi les professionnels de la publicité dans le cadre d'un dispositif d'autorégulation publicitaire fondé sur leur responsabilisation.

² Ministère de l'Économie (2023), [Guide de bonne conduite des influenceurs](#), juin.

Proposition 19 – À l’occasion d’une révision du règlement européen sur les services numériques (RSN) (le *Digital Services Act*), la France pourrait porter une demande de renforcement du cadre européen, avec notamment une obligation des plateformes numériques de justifier auprès du signaleur le non-retrait de contenus signalés, une plus grande intégration de la lutte contre les stéréotypes et la mise en place d’un régulateur européen

Proposition 20 – Comme le propose les États généraux de l’information¹, développer l’éducation à l’esprit critique et aux faits à l’école et s’assurer que les élèves bénéficient des enseignements d’éducation aux médias et à l’information prévus dans le cadre du temps alloué à l’éducation morale et civique

- Veiller à expliciter dans ces enseignements le rôle des plateformes et des réseaux sociaux, et de leurs outils, dans la diffusion de représentations stéréotypées négatives pour chacun des sexes (règles de fonctionnement, algorithmes, contenus produits par les utilisateurs en particulier).
- Réaliser chaque année sous l’égide de l’Arcom une évaluation des actions menées par les plateformes en matière d’éducation aux médias et à l’information, et révéler publiquement les mauvaises pratiques (*name and shame*).

¹Conseil économique, social et environnemental (2024), *Rapport des États généraux de l’information*, septembre.



ANNEXES



ANNEXE 1

AUDITIONS

Rapport de France Stratégie sur les stéréotypes de 2014

Gilles Bon-Maury, conseiller chargé du droit des femmes de Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, lors de la saisine de France Stratégie sur les stéréotypes de genre, 1^{er} avril 2023

Marie-Cécile Naves et **Vanessa Wisnia-Weill**, rapporteuses du rapport de France Stratégie *Lutter contre les stéréotypes filles-garçons. Un enjeu d'égalité et de mixité dès l'enfance* (2014), 7 avril 2023

Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de 2014 à 2017 et ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de 2012 à 2014, 30 janvier 2024

Général

Christine Castelain-Meunier, sociologue au CNRS, spécialiste des identités de genre et la socialisation des garçons, 29 septembre

Benoît Dardenne, professeur à la faculté de psychologie, logopédie et sciences de l'éducation de l'université de Liège, 22 mai 2023

Marie Duru-Bellat, sociologue, professeure émérite de sociologie à Sciences Po, 18 avril 2023

Elsa Fondimare, enseignante-chercheuse en droit à l'université Paris-Nanterre, 10 juillet 2023

Geneviève Fraisse, philosophe de la pensée féministe, directrice de recherche émérite au CNRS, 13 juin 2023

Sylviane Giampino, présidente du Conseil de l'enfance et de l'adolescence du HCFEA, 4 juillet 2023

Brigitte Grésy, haute fonctionnaire, membre de l'Inspection générale des affaires sociales, ancienne présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2019-2022), 21 avril 2023

Gaël Le Bohec et **Karine Lebon**, ex-député et députée, rapporteurs du rapport d'information de l'Assemblée nationale *Stéréotypes de genre* (2021), 20 avril 2023

Delphine Martinot, professeure en psychologie sociale à l'université Clermont Auvergne et membre du laboratoire de psychologie sociale et cognitive du CNRS, 31 mai 2023

Carole Modigliani-Chouraqui, adjointe à la cheffe du bureau de l'égalité dans la vie professionnelle ; **Camille Boyer**, cheffe de projet « Études, évaluation, communication mécénat » au sein du bureau animation et veille ; **Anne-Laure Petit**, en charge de la mixité des métiers et de l'égalité dans le système éducatif ; **Valérie Plomb**, cheffe du bureau de l'animation et de la veille du bureau de l'égalité dans la vie professionnelle au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) de la Direction générale de la cohésion sociale (DGSC), 6 juillet 2023, 1^{er} mars 2024 et 24 janvier 2025

Valentina Patrini, **Willem Adema**, **Jonas Fluchtmann**, **Marta Encinas-Martin** et **Francesca Borgonovi**, analystes à l'OCDE et auteurs du rapport *Joining Forces for Gender Equality: What Is Holding Us Back* (2023), 24 mai 2023

Hélène Périvier, économiste à l'OFCE et directrice du programme PRESAGE (programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre) de Sciences Po, 26 avril 2023

Juliette Rome, chargée de mission dans le Bureau sur l'égalité dans le système éducatif, la mixité des métiers et la fonction publique, ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, 1^{er} mars 2024

Auditions par thématique

Petite enfance

Danielle Boyer, ethnologue, chargée de recherche au département de l'animation de la recherche et du réseau de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), 8 septembre 2023

Marie Lambert-Muyard, cheffe du bureau des familles de la parentalité, au sein du service des politiques et médico-sociales de la Direction générale de la cohésion sociale, 11 octobre 2023

Véronique Rouyer, psychologue, professeure des universités à l'université de Bordeaux, 5 octobre 2023

Outils pédagogiques, pratiques éducatives et socialisation scolaire

Judith Klein, cheffe du bureau de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté et de l'engagement à la Dgesco, 15 novembre et 14 décembre 2023

Édith Maruéjols, géographe du genre et fondatrice de L'Atelier Recherche Observatoire Égalité (L'ARObE), 29 septembre 2023

Claude Roiron, haute fonctionnaire à l'égalité filles-garçons, ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, 16 janvier 2025

Orientation scolaire et mixité des métiers

Naïda Drif-Lamia, haute fonctionnaire à l'Égalité et à la Diversité et **Anne Sara**, adjointe au bureau de l'action éducative et de la vie scolaire de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, 4 octobre 2023

Dominique Meurs, économiste, professeure à l'université Paris-Nanterre et Paris School of Economics, et chercheuse associée à l'Ined, 16 mai 2023

Françoise Vouillot, enseignante-chercheuse au Cnam, spécialisée sur les questions du genre et de l'orientation scolaire, 7 septembre 2023

Sport

Béatrice Barbusse, sociologue du sport, 9 septembre 2023

Patricia Constantini, présidente de l'association Égal Sport, 15 septembre 2023

Emma Dubus, chargée de la féminisation des métiers du sport au sein du bureau de l'emploi, des métiers, et des diplômes du sport et de l'animation ; **Stéphanie Hocde-Labau**, adjointe au chef de bureau de l'accès aux pratiques sportives ; **Pierre-Emmanuel Panier**, conseiller sport expert éducation ; et **Emmanuelle Saaron-Ragaunou**, chargée de mission Sport et femmes et Sport Santé, ministère des Sports, 15 septembre 2023

Amélie Mauroux, cheffe de la mission enquêtes, données et études statistiques à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), 11 septembre 2023

Culture et numérique

Mahaut Chaudouet-Delmas, responsable de la commission « Stéréotypes » au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), 9 septembre 2024

Christine Detrez, professeure de sociologie à l'École normale supérieure, 5 octobre 2023

Sophie Jehel, professeure en sciences de l'information et de la communication, CEMTI, université Paris-VIII, CARISM, 3 mai 2024

Anne-Marie Kermarrec, professeure d'informatique à l'école polytechnique de Lausanne, 15 septembre 2023

Agnès Saal, haute fonctionnaire en charge de l'égalité femmes-hommes au sein du ministère de la Culture, 15 septembre 2023

Santé

Vianney Costemalle, adjoint au chef de bureau état de santé de la population de la Drees, 5 octobre 2023

Anne-Sophie Grenouilleau, docteure en pharmacie et conseillère technique à la Haute Autorité de santé (HAS), 9 octobre 2023

Catherine Vidal, neurobiologiste, directrice de recherche à l'institut Pasteur de Paris, et co-fondatrice du groupe de l'Inserm « Genre et recherches en santé », 16 mai 2023

Auditions pour l'enquête *ad hoc* sur les stéréotypes des 11 à 17 ans

Arnaud Alessandrin, docteur en sociologie de l'université de Bordeaux, co-directeur de l'association de recherche et d'étude sur la santé, la ville et les inégalités (ARESVI) et

Johanna Dagorn, docteure en sciences humaines et sociales, chercheuse à l'université de Bordeaux et à Paris-XII, co-directrice de l'association ARESVI, 25 avril 2024

Clotilde Coron, chercheuse et professeure de management à l'université Paris-Saclay, 28 février 2024

Lucille Grosjean, directrice du plaidoyer et **Jeanne Royer**, responsable pôle Planification, monitoring, évaluation et recherche à l'Unicef, 25 juin 2024

Pascal Huguet, directeur du laboratoire de psychologie sociale et cognitive (LAPSCO) de l'université Clermont-Auvergne et du CNRS, 29 février 2024

Claudine Pirus, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques de la Drees, 16 février 2024

Diane de Vignon, responsable communication et **Priscilla Le Lièvre**, responsable des partenariats, des relations institutionnelles et du mécénat de l'association Elles Bougent, 22 avril 2024



ANNEXE 2

COMPOSITION DES GROUPES DE TRAVAIL

Groupe de travail sur le questionnaire de l'enquête *ad hoc* sur les stéréotypes des 11 à 17 ans

Sophie Jehel, professeure en sciences de l'information et de la communication à l'UFR « Culture et communication » à l'université Paris-VIII

Judith Klein, cheffe du bureau de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté et de l'engagement à la Dgesco

Meriam Barhoumi, responsable des panels à la DEPP

Camille Boyer, cheffe de projet « Études, évaluation, communication, mécénat » au sein du bureau animation et veille au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale

Carole Modigliani-Chouraqui, adjointe à la cheffe du bureau de l'égalité dans la vie professionnelle au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale

Édith Maruéjols, géographe du genre et fondatrice de L'Atelier Recherche Observatoire Égalité (L'ARObE)

Sandrine Astor, ingénieure d'études supervisant la réalisation du terrain de l'EVS en France en lien avec la coordination européenne

Clotilde Coron, professeure de management à l'université Paris-Saclay

Arnaud Alessandrin, docteur en sociologie de l'université de Bordeaux, co-directeur de l'association de recherche et d'étude sur la santé, la ville et les inégalités (ARESVI)

Johanna Dagorn, docteure en sciences humaines et sociales, chercheuse à l'université de Bordeaux et à Paris-XII, co-directrice de l'association de recherche et d'étude sur la santé, la ville et les inégalités (ARESVI)

Claudine Pirus, direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques de la Drees

Groupe de travail pour éclairer les constats et réfléchir aux priorités et aux actions à mener pour lutter contre les stéréotypes et contre les inégalités qui en découlent

Général

Tathiana Bensafa, chargée de mission égalité femmes-hommes, coordinatrice et formatrice au sein de l'association Dans le genre égales

Camille Boyer, cheffe de projet « études, évaluation, communication, mécénat » au sein du bureau animation et veille au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale

Christine Castelain-Meunier, sociologue au CNRS, spécialiste des identités de genre et la socialisation des garçons

Célia Caumont, cheffe du bureau égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle au SDFE

Mahaut Chaudouet-Delmas, responsable de la commission « Stéréotypes » au Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)

Hana Foughali, secrétaire générale du Laboratoire de l'Égalité, docteure et enseignante en sociologie et genre

Brigitte Grésy, haute fonctionnaire, membre de l'Inspection générale des affaires sociales, ancienne présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (2019-2022)

Gaël Le Bohec, ex-député de la 4^e circonscription d'Ille-et-Vilaine

Olivier Lefort, administrateur et secrétaire de l'association EVEIL

Carole Modigliani-Chouraqui, adjointe à la cheffe du bureau de l'égalité dans la vie professionnelle.

Valérie Plomb, cheffe du bureau de l'animation et de la veille du bureau de l'égalité dans la vie professionnelle au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale

Juliette Rome, chargée de mission dans le bureau sur l'égalité dans le système éducatif, la mixité des métiers et la fonction publique au ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Jean-Michel Taliercio, chef de projet et cofondateur de l'association Dans le genre égales et membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE)

Thématique

Petite enfance

Marie Lambert-Muyard, cheffe du bureau des familles et de la parentalité au sein du service des politiques et médico-sociales de la DGCS

Arielle Poizat, chargée de mission au bureau des familles et de la parentalité au sein du service des politiques et médico-sociales de la DGCS

Véronique Rouyer, psychologue et professeure à l'université de Bordeaux

Outils pédagogiques, pratiques éducatives et socialisation scolaire

Marie Duru-Bellat, professeure émérite en sociologie à Sciences Po

Claude Roiron, haute fonctionnaire à l'égalité filles-garçons au ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Judith Klein, cheffe du bureau de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre les discriminations, de la citoyenneté et de l'engagement à la Dgesco

Orientation scolaire et mixité des métiers

Thomas Breda, professeur associé au Paris School of Economics, chargé de recherche au CNRS et directeur du programme « Travail » à l'Institut des politiques publiques

Karine Briard, économiste, mission animation de la recherche à la Dares

Franck Feuillatre, chef de bureau de l'action éducative et de la vie scolaire à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au ministère de l'Agriculture ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

François Ruchaud, chargé de mission égalité-diversité-violences, discriminations et aides sociales à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au ministère de l'Agriculture ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Isabelle Taniou, secrétaire régionale en charge du dialogue social à la CFDT Île-de-France

Sport

Yaëlle Amsellem-Mainguy, sociologue, professeure associée à l'ENS Paris Saclay (PAST) et chargée de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep)

Patricia Constantini, présidente de l'association Égal Sport

Culture

Irène Basilis, haute fonctionnaire égalité, diversité et prévention des discriminations au ministère de la Culture

Agnès Saal, haute fonctionnaire à l'égalité filles-garçons au ministère de la Culture

Santé

Anne-Sophie Grenouilleau, docteure en pharmacie et conseillère technique à l'HAS et coordinatrice du rapport *Sexe, genre et santé* (2020)

Catherine Vidal, neurobiologiste, cofondatrice du groupe de l'Inserm « Genre et recherches en santé » et coordinatrice du rapport *Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner* du HCE (2020)

Numérique

Léna Dodson, chargée de mission au département de la cohésion sociale de l'Arcom

Sophie Jehel, professeure en sciences de l'information et de la communication, Centre d'études sur les médias, les technologies et l'internationalisation (CEMTI) de l'université Paris-VIII et Centre d'analyse et de recherche interdisciplinaire sur les médias (CARISM) de l'université Paris-Panthéon-Assas.

Emmanuelle Larroque, fondatrice de l'association Social Builder

Jean-Marc Meunier, maître de conférences en psychologie cognitive, laboratoire Paragraphe de l'université Paris-VIII

Dorothée Roch, directrice et cofondatrice de l'association Becomtech

Participants au séminaire du 23 juin 2023 sur la ségrégation professionnelle sexuée

Clémence Armand, Défenseur des droits

Célia Caumont, cheffe du bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle ; **Carole Modigliani-Chouraqui**, adjointe à la cheffe du bureau de l'égalité dans la vie professionnelle ; **Camille Boyer**, cheffe de projet « Études, évaluation, communication mécénat » au sein du bureau animation et veille ; **Anne-Laure Petit**, en charge de la mixité des métiers et de l'égalité dans le système éducatif ; **Valérie Plomb**, cheffe du bureau de l'animation et de la veille du bureau de l'égalité dans la vie

professionnelle au service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes de la Direction générale de la cohésion sociale

Karine Briard, chargée d'études à la Dares

Marie Géléoc, Cercle InterElles

Marie-Christine Mahéas, directrice de l'Observatoire de la mixité

Monique Meron, statisticienne à l'Insee

Rachel Silvera, maîtresse de conférences à l'université Paris Nanterre et co-directrice du réseau MAGE

Isabelle Taniou, secrétaire confédérale et déléguée Femmes - Égalité professionnelle à la CFDT

Olivier Busnot, Apec

Camille Cousin, chargée d'études sur les métiers à la Dares

Nils de Tymowski, référent Égalité à la CFE-CGC Île-de-France

Amel Keffi et **Sabine Lunel-Suzanne**, directrice générale et vice-présidente de l'association Elles bougent

Glenda Quintini, cheffe de la division des compétences et de la préparation à l'avenir de l'OCDE

Michele Tuccio, économiste à la direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE



ANNEXE 3

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGALES CONDAMNANT LES AGISSEMENTS À CARACTÈRE SEXISTE EN FRANCE

Dans la loi, [l'article L. 1142-2-1 du Code du travail](#) définit l'**agissement sexiste** comme « tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ». Les agissements sexistes ou sexuels sont liés au genre ou au sexe de la personne.

Quand les agissements sexistes sont répétés, on parle de **harcèlement sexuel** lequel est considéré comme un délit. L'article L. 222-32 du Code pénal, le définit comme « le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». Depuis 2018, le harcèlement sexuel est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende en présence de conditions aggravantes.

L'infraction d'« **outrage sexiste** » a été créée avec la loi Schiappa n° 2018-703 du 3 août 2018 afin de réprimer le harcèlement « de rue ». La définition d'outrage sexiste est prévue par [l'article L. 222-33-1 du Code pénal](#) et est définie comme « le fait [...] d'imposer à une personne tout propos ou tout comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ». L'outrage sexiste est puni par une amende de 1 500 euros ou 3 000 euros en cas de récidive. L'amende est portée à 3 750 euros et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans dans le cas d'un « outrage sexuel ou sexiste aggravé », qui est considéré comme un délit.

Les violences sexistes et sexuelles sont punies par la [loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes](#). La loi contient un certain nombre de

dispositions en matière de sanctions : le délai de prescription est porté à trente ans pour les violences sexuelles commises sur des mineurs ; les atteintes sexuelles sur un mineur de quinze ans sont punies de sept ans d'emprisonnement et de 100 000 euros d'amende, hors viol et agression sexuelle (art. 227-25) ; l'administration d'une substance, à l'insu de la personne, qui altère le discernement ou le contrôle des actes de la victime, afin de commettre un viol ou une agression sexuelle est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (art. 222-30-1). Lorsque ces actes sont commis sur un mineur de quinze ans ou une personne vulnérable, les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende ; le fait d'utiliser tous moyens afin d'apercevoir les parties intimes d'une personne, à son insu et sans son consentement, du fait de son habillement ou de sa présence dans un lieu clos est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. On passe à deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende sous des conditions aggravantes (art. 226-3-1).

À noter que dans le monde professionnel, la [loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) renforce la lutte et la prévention contre les violences sexistes et le harcèlement sexuel en introduisant des obligations pour les employeurs, comme le fait de sensibiliser et informer le personnel des actions civiles et pénales en la matière et de désigner un référent pour la lutte contre ces violences.



ANNEXE 4

LOIS SUR LA MIXITÉ ET LA PARITÉ EN FRANCE

Principales dispositions législatives sur la mixité et la parité en France

Mixité

Dans le monde professionnel, plusieurs lois abordent le thème de la mixité au travail afin de faire progresser l'égalité femme-homme. Ci-dessous la liste de ces lois.

- La [loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle](#), dite « loi Copé-Zimmermann », oblige les entreprises à respecter un quota minimum de 40 % de femmes dans les Conseils d'administration ou de surveillance. Cette obligation concerne, depuis le 1^{er} janvier 2017 les entreprises cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros et, depuis le 1^{er} janvier 2020 les entreprises non cotées avec plus de 250 salariés. Le non-respect du quota minimum entraîne la nullité de la nomination, sauf s'il s'agit d'une femme et les entreprises risquent la suspension temporaire des « jetons de présence » qui permettent la rémunération pour la participation au sein des conseils d'administrations.
- La [loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel](#) met en place l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes permettant de mesurer, entre autres, les écarts salariaux et de promotion des deux sexes. Depuis 2019, les entreprises de plus de 250 salariés et, depuis 2020, toutes les entreprises de plus de 50 salariés doivent calculer l'index de l'égalité professionnelle. Il s'agit d'un index calculé sur 100 points : si le score est inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives. Si le seuil de 75 points ou plus n'est pas atteint dans un délai de 3 ans ou si l'index n'est pas publié, alors l'entreprise encourt à une pénalité financière pouvant atteindre 1 % de la masse salariale.
- La [loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#) consacre son dernier volet à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Plus précisément, l'État, les établissements publics administratifs, les EPCI de plus de 20 000 habitants et les collectivités locales doivent mettre en place « un plan d'action pluriannuel pour

l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce plan de trois ans maximum comporte obligatoirement des mesures afin :

- d'évaluer, de prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
 - de garantir leur égal accès aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
 - de favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
 - de prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. »
- En cas de non mise en place du plan d'action pluriannuel, une pénalité correspondant à 1 % de la rémunération brute annuelle globale est appliquée. Cette loi vient aussi renforcer l'obligation de nominations équilibrées dans les postes de direction et d'encadrement (proportion minimale de 40 %). Pour les collectivités avec plus de 40 000 habitants et moins de 80 000 habitants la sanction correspond à 50 000 euros pour poste manquant. Pour les autres administrations il s'agit d'une sanction de 90 000 euros ([décret du 30 décembre 2019](#)).
 - La [loi du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle](#) dite « loi Rixain » vient imposer des quotas dans les primo-nominations des postes de direction des entreprises avec plus de 1 000 salariés à horizon 2030 – 30 % en 2027 et 40 % des femmes dirigeantes en 2030 sous peine de pénalité financière – « Le montant de la pénalité [...] est fixé au maximum à 1 % des rémunérations et gains » (art. L. 1142-12 du Code du travail). Les entreprises disposent d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec la loi.

Parité

À la différence de la mixité qui vise à accroître la présence des femmes, la parité est plus exigeante car elle implique une égalité numérique entre les deux sexes. Deux lois en particulier encadrent la parité.

- La [loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes](#) introduit des mesures significatives pour combattre les inégalités, en promouvant la parité dans différents domaines (fédérations sportives, mutuelles, ordres professionnels, commissions consultatives placées auprès du gouvernement)¹. Par exemple, pour les responsabilités professionnelles et sportives, doit être garantie « dans les instances dirigeantes une proportion minimale de 40 % des sièges pour les personnes de chaque sexe [...] et la proportion de membres au sein des instances dirigeantes du

¹ Cette loi vise aussi à faciliter l'accès à l'IVG et à lutter contre les stéréotypes.

sexe le moins représenté parmi les licenciés est au moins égale à sa proportion parmi les licenciés ». Ces exigences de parité sont étendues aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), aux Chambres de commerce et d'industrie (CCI) et aux Chambres d'agriculture¹. La loi du 2 mars 2022² renforce la féminisation des instances dirigeantes des fédérations sportives en exigeant désormais la parité dans les instances dirigeantes du CNOSF et du CPSF, des fédérations sportives dès 2024 au niveau national, à partir de 2028 au niveau régional.

- La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique porte le quota obligatoire de femmes dans les emplois supérieurs et dans les postes de direction de 40 % à 50 %. Si l'employeur n'a pas atteint la cible de 50 %, il se voit appliquer une pénalité financière qui ne peut « pas excéder 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble des personnels ». Les administrations disposent d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec la loi.

L'absence de mixité dans l'emploi

L'absence de mixité pénalise à la fois les femmes et les hommes. Elle résulte de l'intériorisation d'une essentialisation des compétences des femmes et des hommes qui aboutit à une catégorisation des tâches suivant les sexes et à une dévalorisation d'une partie de ces tâches, principalement jugées comme féminines. Ce manque de mixité contraint les choix des individus, qui sont alors assignés aux représentations de leur sexe. De ce fait, il est un facteur limitant de l'autonomisation des femmes et des hommes et constitue un manque à gagner social et économique. Le manque de mixité renvoie à une problématique d'ordre structurel. En cela, la recherche de mixité est un objectif en tant que tel ; l'égalité entre les sexes ne pourra advenir sans elle.

Dans le cadre de l'emploi, la concentration des femmes et des hommes dans des métiers différents reposent sur des stéréotypes qui essentialisent les compétences du point de vue du sexe. Les femmes investissent en grande majorité des métiers du lien à l'autre (l'enseignement, les soins aux enfants en bas âges ou aux personnes âgées) ou des métiers qui sont proches des tâches domestiques (agent d'entretien). Même lorsque les femmes s'ouvrent de nouveaux horizons professionnels, des spécialités spécifiques au genre peuvent émerger ; par exemple, les femmes seront davantage juges aux affaires

¹ Soit l'obligation d'avoir soit une représentation minimale de 40 % de chacun des deux sexes lorsque l'un des deux sexes compte plus de 25 % des licences, soit une représentation minimale de 25 % de l'un des deux sexes lorsque l'un des deux sexes compte moins de 25 % des licences.

² La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.

familiales que juges des libertés et de la détention. Les femmes exercent donc des métiers perçus comme très proches ou bien compatibles avec leur travail domestique.

Cette essentialisation des compétences du point de vue du genre nuit aussi à la rémunération du travail des femmes. Les hommes exercent des métiers qui sont perçus comme demandant de la force physique ou une maîtrise de techniques (Daune-Richard, 2003)¹ là où les métiers de femmes sont perçus comme demandant des compétences « naturelles » ou « innées ». Les compétences féminines sont difficiles à évaluer car elles sont acquises par la socialisation plutôt que par des formations structurées. Comme elles ne s'acquièrent pas par procédures d'objectivation et de formalisation tels que la formation et le diplôme, elles sont moins bien rémunérées. Par ailleurs, la pénibilité physique des métiers de femmes est mal reconnue et valorisée (idée du monopole de la force physique). Ainsi, les opportunités d'emploi et de revenus restreintes renforcent le modèle du « breadwinner » qui voudrait que le travail des femmes soit un moindre complément de celui des hommes qui assurent la sécurité économique.

La ségrégation facilite la sous-rémunération du travail des femmes et des compétences associées à celles-ci. Il est socialement plus acceptable de faire varier la rémunération attribuée à différents métiers ou contrats que de faire varier les salaires pour les travailleurs exerçant les mêmes fonctions. La rémunération inéquitable des rôles genrés est une injustice sociale et un frein à l'autonomisation pour les femmes. Elle est aussi un coût supplémentaire à supporter pour les hommes désireux de transgresser les normes genrées en investissant des métiers féminins.

Par ailleurs, la ségrégation présente aussi une dimension verticale où les hommes occupent majoritairement des postes supérieurs et mieux rémunérés. Il s'agit du fameux « plafond de verre » auquel se heurtent les femmes dans le déroulé de leur carrière. Les conséquences de la non-mixité seraient également visibles sur les performances économiques et sociales des entreprises.

¹ Daune-Richard A.-M. (2003), « [La qualification dans la sociologie française : en quête des femmes](#) », dans Laufer J., Marry C. et Maruani M. (dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La Découverte, p. 138-150.



ANNEXE 5

ÉVOLUTION DE L'ADHÉSION AUX STÉRÉOTYPES DE GENRE PAR CLASSE D'ÂGE ENTRE 2002 ET 2022 (ISSP)

Tableau A1 – Adhésion aux stéréotypes de genre par classe d'âge :
évolution entre 2002, 2012 et 2022

		15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans ou plus	Ensemble	Écart-type (classe d'âge)
Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison (1)	2002	28 %	35 %	37 %	45 %	54 %	73 %	43 %	0,16 %
	2012	15 %	24 %	21 %	26 %	31 %	46 %	26 %	0,11 %
	2022	-	-	-	-	-	-	-	-
Rôle d'un homme : gagner l'argent du ménage	2002	5 %	12 %	13 %	24 %	33 %	62 %	22 %	0,21 %
Rôle d'une femme : s'occuper de la maison et de la famille (2)	2012	3 %	10 %	7 %	11 %	14 %	34 %	12 %	0,11 %
	2022	8 %	7 %	5 %	2 %	4 %	5 %	5 %	0,02 %
Le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage (2)	2002	81 %	71 %	71 %	74 %	68 %	73 %	74 %	0,05 %
	2012	89 %	77 %	80 %	78 %	83 %	83 %	82 %	0,04 %
	2022	-	-	-	-	-	-	-	-

		15-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans ou plus	Ensemble	Écart-type (classe d'âge)
Être femme au foyer donne autant de satisfaction qu'avoir un emploi rémunéré (2)	2002	27 %	34 %	35 %	33 %	49 %	54 %	37 %	0,10 %
	2012	24 %	26 %	28 %	34 %	30 %	44 %	30 %	0,07 %
	2022	31 %	28 %	26 %	23 %	26 %	27 %	27 %	0,02 %
Avoir un travail c'est bien, mais ce que la plupart des femmes veulent vraiment c'est un foyer et un enfant (2)	2002	36 %	38 %	43 %	49 %	61 %	67 %	47 %	0,12 %
	2012	30 %	32 %	31 %	35 %	42 %	57 %	37 %	0,10 %
	2022	12 %	14 %	15 %	13 %	16 %	29 %	17 %	0,06 %
Une mère qui travaille peut avoir avec ses enfants des relations aussi chaleureuses et sécurisantes (2)	2002	79 %	76 %	78 %	69 %	68 %	60 %	73 %	0,07 %
	2012	89 %	80 %	85 %	79 %	81 %	71 %	81 %	0,06 %
	2022	86 %	82 %	92 %	88 %	87 %	89 %	87 %	0,03 %
Un enfant qui n'a pas encore l'âge d'aller à l'école a des chances de souffrir si sa mère travaille (2)	2002	28 %	35 %	45 %	52 %	64 %	78 %	48 %	0,18 %
	2012	18 %	25 %	33 %	37 %	44 %	60 %	35 %	0,15 %
	2022	23 %	13 %	13 %	15 %	17 %	24 %	17 %	0,05 %
Tout bien pesé, quand la femme travaille à plein temps, la vie de famille en souffre (2)	2002	25 %	42 %	47 %	49 %	59 %	73 %	47 %	0,16 %
	2012	18 %	29 %	32 %	37 %	40 %	53 %	34 %	0,12 %
	2022	18 %	20 %	18 %	15 %	18 %	19 %	18 %	0,02 %

* L'écart-type correspond à l'écart moyen à la moyenne des individus (ici population par classe d'âge).

Sources : Papuchon A. (2017), « *Rôles sociaux des femmes et des hommes - L'idée persistante d'une vocation maternelle des femmes malgré le déclin de l'adhésion aux stéréotypes de genre* », dans Insee (2017), Femmes et hommes, l'égalité en question. Édition 2017, coll. « Insee Références », mars, à partir de données Drees, Baromètre d'opinion, 2002 et 2012 (1) ; ISSP 2002, 2012 (2), actualisé avec les données ISSP pour 2022 par France Stratégie, données pour ces classes d'âge pour Drees 2022 non disponibles



ANNEXE 6

ÉVOLUTION DES STÉRÉOTYPES PAR CLASSE D'ÂGE ENTRE 2014 ET 2022 (BAROMÈTRE D'OPINION DE LA DREES)

L'adhésion aux stéréotypes présentés dans le Baromètre d'opinion de la Drees présente des évolutions différentes selon les stéréotypes et les classes d'âge. Les jeunes (18-24 ans) sont la seule catégorie pour laquelle l'adhésion augmente pour trois des quatre stéréotypes mesurés (c'est le cas également pour celui mesuré depuis 2017 – passé de 13 % à 19,2 %). Certaines augmentations de la part de répondants « plutôt ou tout à fait d'accord » avec les affirmations proposées sont nuancées par une baisse de la proportion, parmi ces répondants, de personnes « tout à fait d'accord ». De même, certaines diminutions de la part de répondants « plutôt ou tout à fait d'accord » avec les affirmations proposées sont nuancées par une hausse de la proportion, parmi ces répondants, de personnes « tout à fait d'accord ».

Si l'adhésion à l'idée selon laquelle « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » ne diminue que légèrement chez les plus de 65 ans (-0,8 pp), ce qui peut être interprété comme une augmentation de l'adhésion au stéréotype selon lequel les filles auraient moins l'esprit scientifique que les garçons, il est à noter que la proportion de personne affirmant une adhésion univoque au contre-stéréotype (« tout à fait d'accord » avec l'affirmation : « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons ») chute considérablement chez les 18-24 ans (-9,5 pp) et les plus de 65 ans (-11,9 pp).

À l'inverse, l'adhésion au stéréotype selon lequel « Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes » augmente dans toutes les classes d'âge. La proportion de personnes « tout à fait d'accord » avec cette affirmation n'augmente que chez les 18-24 ans (+1,2 pp) et les 25-34 ans (+0,3 pp).

L'adhésion à l'idée selon laquelle « les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » augmente pour toutes les classes d'âge. Toutefois, cette augmentation est portée par la part croissante de personnes « plutôt d'accord avec

cette affirmation ». La proportion de personnes « tout à fait d'accord » diminue pour toutes les catégories. L'augmentation de la part de répondants « plutôt ou tout à fait d'accord » est la plus marquée chez les 25-34 ans (18,2 %), suivis des 18-24 ans (+7,1 %) et des 50-64 ans (+6,9). Chez les 35-49 ans, cette part n'augmente que de 1,4 point de pourcentage. Elle augmente de 2,9 points de pourcentage chez les 65 ans et plus. Il est à noter qu'en 2014, la part des 18-24 ans adhérant à ce stéréotype était largement plus élevée que celles des 25-34 ans (respectivement 50 % et 45,6 %).

Entre 2014 et 2022, l'adhésion au stéréotype selon lequel « dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants » augmente exclusivement chez les plus jeunes (18-24 ans), de 10,7 % à 12,1 %.

Enfin, entre 2017 et 2022, la part de répondants se disant « plutôt ou tout à fait d'accord » avec l'affirmation « Les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein d'une entreprise que les femmes » (introduite en 2017) augmente pour toutes les catégories d'âge excepté les plus de 65 ans. La proportion de personnes « tout à fait d'accord » augmente cependant de manière plus substantielle chez les 18-24 ans (+2,3 pp contre +0,1 pp chez les 25-34 ans ; -1,1 pp chez les 35-49 ans ; +0,4 pp chez les 50-64 ans ; +0,3 pp chez les 65 ans et plus.)¹.

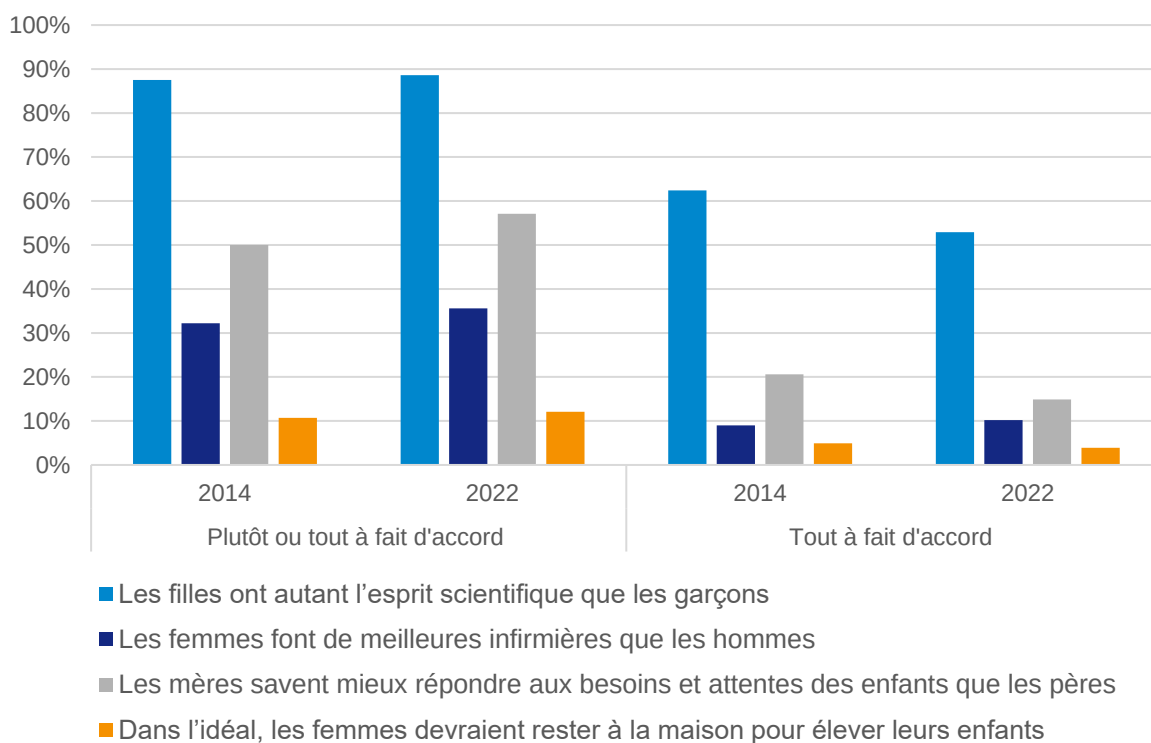
Les Graphiques A1, A2, A3, A4 et A5 pages suivantes présentent l'évolution de l'adhésion aux stéréotypes de genre mesurée par la Baromètre de la Drees pour les stéréotypes mesurés depuis 2014, et les dynamiques propres aux différentes classes d'âge selon les stéréotypes observés. Toutefois, les jeunes sont la seule catégorie pour laquelle l'adhésion augmente sur trois des quatre stéréotypes mesurés depuis 2014 – une hausse de la part des répondants qui sont d'accord avec l'affirmation « les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons » indiquant une baisse de l'adhésion aux stéréotypes sur des compétences intellectuelles différenciées entre les femmes et les hommes. En particulier, d'après les résultats du Baromètre de la Drees, la prévalence des stéréotypes de genre semble plus élevée au sein de cette classe d'âge en 2022 qu'elle ne l'était en 2014. La part de la population d'accord avec chacune des affirmations en 2014 et 2022 est précisée après les graphiques (voir Tableau A2).

On observe également une hausse de l'adhésion au stéréotype mesuré depuis 2017 pour la quasi-totalité des classes d'âge : la part de répondants de 18 à 24 ans d'accord avec l'affirmation. « les hommes sont de meilleurs managers d'équipe au sein des entreprises que les femmes » passe de 13 % en 2017 à 19,2 % en 2022. Elle augmente de 14,5 % en 2017 à 20,4 % pour les 25 à 34 ans, de 16,2 % en 2017 à 18 % en 2022 pour les 35 à

¹ Baromètre d'opinion de la Drees, 2014-2022.

49 ans, de 14,4 % en 2017 à 18,4 % en 2022 pour les 50 à 64 ans, et stagne pour les plus de 65 ans (23,4 % en 2017 et 23,1 % en 2022).

Graphique A1 – Adhésion des 18-24 ans aux stéréotypes mesurés depuis 2014

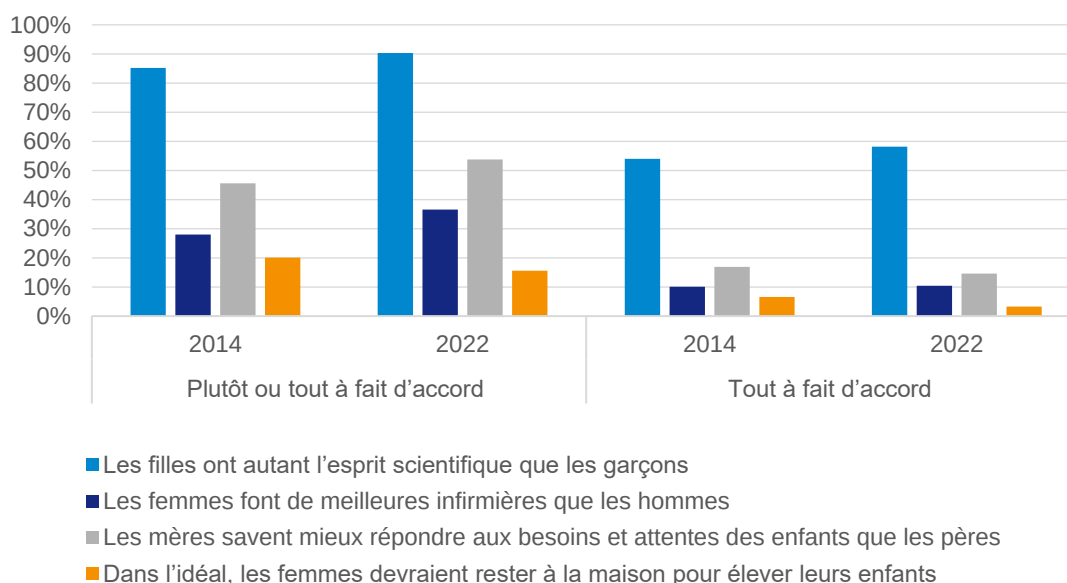


Note : pour l'affirmation « Les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons », une hausse de la part de répondants d'accord avec l'affirmation correspond à une diminution de l'adhésion au stéréotype sur des capacités intellectuelles différenciées entre femmes et hommes.

Lecture : le pourcentage de répondants de cette classe d'âge se disant « plutôt ou tout à fait d'accord » avec l'affirmation : « Les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères » a augmenté de 50 % en 2014 à 57,1 % en 2022. En revanche, parmi ces répondants, la part de personnes « tout à fait d'accord » avec cette idée a diminué de 20,6 % à 14,9 %.

Sources : France Stratégie, données Drees et Baromètre d'opinion de la Drees 2014-2022

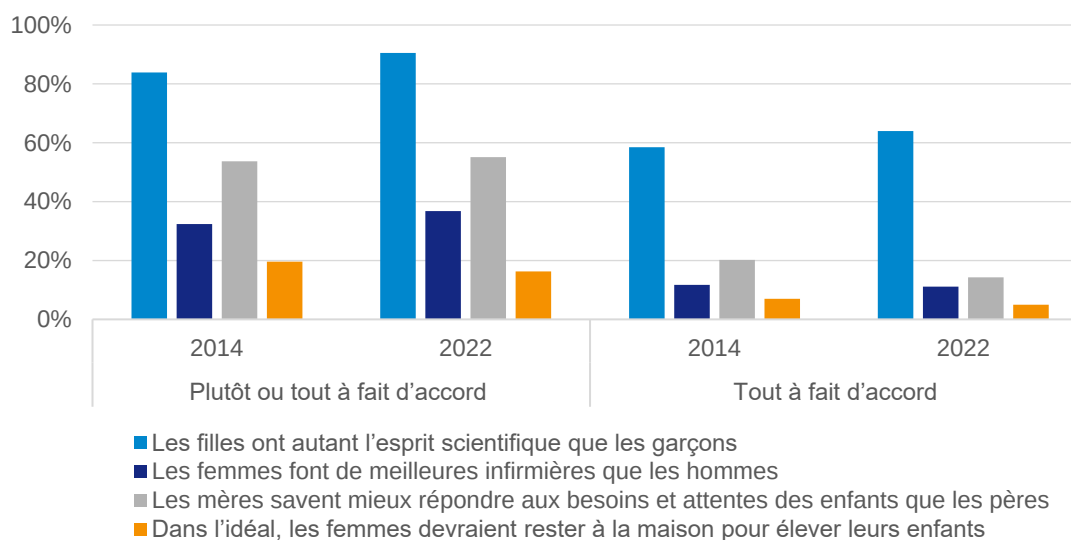
Graphique A2 – Adhésion des 25-34 ans aux stéréotypes mesurés depuis 2014



Note et lecture : voir Graphique A1.

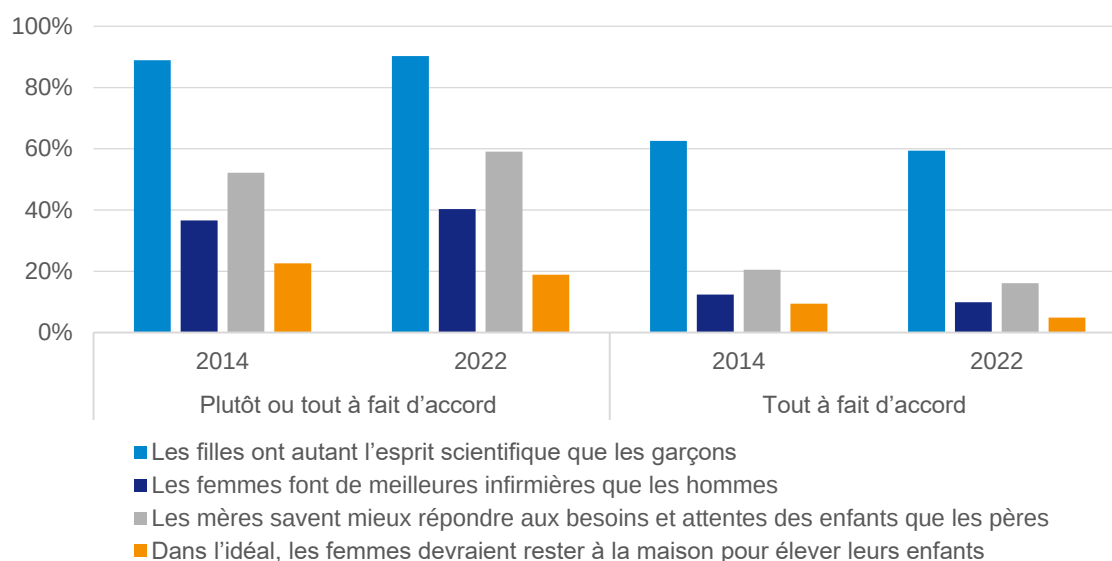
Sources : France Stratégie, données Drees et Baromètre d'opinion de la Drees 2014-2022

Graphique A3 – Adhésion des 35-49 ans aux stéréotypes mesurés depuis 2014



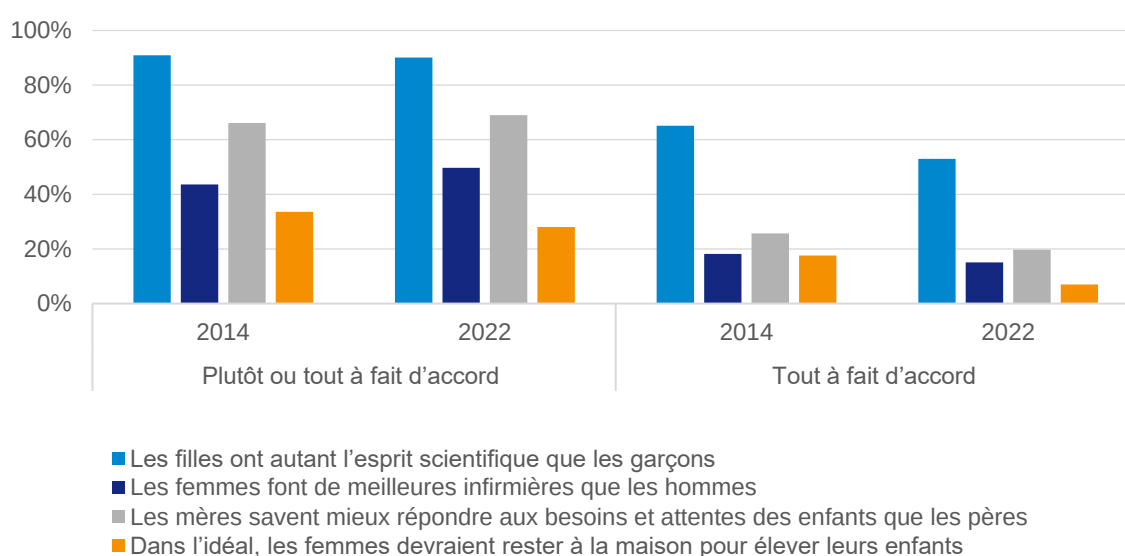
Note et lecture : voir Graphique A1.

Sources : France Stratégie, données Drees et Baromètre d'opinion de la Drees 2014-2022

Graphique A4 – Adhésion des 50-64 ans aux stéréotypes mesurés depuis 2014

Note et lecture : voir Graphique A1.

Sources : France Stratégie, données Drees et Baromètre d'opinion de la Drees 2014-2022

Graphique A5 – Adhésion des 65 ans et plus aux stéréotypes mesurés depuis 2014

Note et lecture : voir Graphique A1.

Sources : France Stratégie, données Drees et Baromètre d'opinion de la Drees 2014-2022

**Tableau A2 – Part de la population d'accord avec chacune des affirmations
 en 2014 et 2022 par classe d'âge (en pourcentage)**

	18-24 ans		25-34 ans		35-49 ans		50-64 ans		65 ans et plus	
	2014	2022	2014	2022	2014	2022	2014	2022	2014	2022
Les filles ont autant l'esprit scientifique que les garçons	87,5	88,6	85,2	90,3	83,9	90,5	88,9	90,3	90,9	90,1
Les femmes font de meilleures infirmières que les hommes	32,2	35,60	28,0	36,6	32,4	36,8	36,6	40,3	43,6	49,7
Les mères savent mieux répondre aux besoins et attentes des enfants que les pères	50,0	57,1	45,6	53,80	53,7	55,10	52,2	59,1	66,1	69,0
Dans l'idéal, les femmes devraient rester à la maison pour élever leurs enfants	10,7	12,1	20,1	15,6	19,6	16,3	22,6	18,9	33,6	28,0

Source : France Stratégie, d'après le Baromètre d'opinion de la Drees 2014-2022



ANNEXE 7

RÉSULTATS D'ENQUÊTES AUPRÈS D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Des stéréotypes particulièrement prégnants au moment des choix d'orientation

Les stéréotypes susceptibles d'influencer l'orientation professionnelle semblent particulièrement prégnants chez les filles

En 2022, l'enquête « L'ambition a-t-elle un genre ? » de la *Delta Business School* montre que les filles doutent davantage de leurs capacités pour réussir dans la sphère professionnelle. Davantage de garçons que de filles se sentent capables de créer leur entreprise (74 % contre 65 %), de diriger une entreprise (82 % contre 76 %), d'être cadre supérieur d'une entreprise (81 % contre 73 %). Les garçons sont également plus nombreux que les filles à penser pouvoir créer leur entreprise à l'issue de leurs études (57 % contre 49 %). Les filles sont légèrement plus nombreuses à penser pouvoir créer leur entreprise après quelques années passées comme salariées en entreprises (82 % contre 80 %)¹.

En outre, cette même enquête montre que les filles de 15 à 17 ans sont conscientes des inégalités concernant la sphère professionnelle. La moitié des lycéennes pensent ainsi qu'avoir une famille peut entraver leur carrière, tandis que seuls 31 % des lycéens pensent que, pour un homme, avoir une famille est un frein à l'embauche.

Selon les adultes, les stéréotypes pèsent davantage sur les choix d'orientation des filles que sur ceux des garçons

Ces résultats sont intéressants à mettre en perspective avec les résultats de l'enquête « Conditions de vie et aspirations » du Crédoc, réalisée sur des personnes de 15 ans et plus en 2022. Selon les personnes interrogées, l'orientation différenciée selon le sexe dans les différentes filières est d'abord une question de représentation pour les filles et de

¹ Delta Business School et Ifop (2022), *L'ambition a-t-elle un genre ? Enquête auprès de lycéen(e)s sur la confiance en soi dans le cadre scolaire et professionnel*, décembre.

préférences pour les garçons. Toutefois, l'enquête suggère également que la pression à accéder rapidement à l'autonomie financière est plus forte chez les garçons, entravant ainsi la poursuite d'études, ce qui renvoie au modèle traditionnel de « monsieur gagnepain »¹ et contredit l'idée selon laquelle les choix des garçons sont moins soumis à l'influence des stéréotypes que les filles².

Des représentations marquées dès le plus jeune âge par la dévalorisation des attributs stéréotypiquement associés à la féminité

Plusieurs enquêtes montrent que le fait de jouer à des jeux stéréotypiquement associés à l'autre sexe est moins accepté pour les garçons

D'après l'enquête réalisée par le groupe CSA-Milan avec l'Institut CSA en 2022, si, parmi les 7-11 ans, huit enfants sur dix déclarent que les garçons peuvent jouer à la marchande, faire de la danse ou avoir les cheveux longs, l'idée que des garçons puissent jouer à la poupée ou porter du rose est moins acceptée, surtout par les garçons³.

La consultation nationale des enfants de 6 à 18 ans menée par l'Unicef en 2018 arrive au même constat. Les garçons sont plus nombreux que les filles (11 % contre 6,9 %) à penser qu'ils ne peuvent pas jouer aux mêmes jeux que les membres du sexe opposé s'ils le souhaitent⁴.

Les garçons sont réprimés dans leurs rapports aux autres et à leur sensibilité

L'enquête « Grandir d'égal à égale » réalisée dans le cadre de la *Global Boyhood Initiative* en 2022 souligne le fait que la sensibilité des garçons est réprimée dès l'enfance. La masculinité des jeunes garçons est ainsi construite en contrepoint de la douceur, de l'empathie et du rapport aux émotions généralement associés à la féminité. De plus, la violence masculine est globalement tolérée et les garçons y sont exposés précocement et plus fréquemment que les filles. D'après cette enquête, 23 % des garçons de 4 à 13 ans ont déjà été exposés à des contenus violents sur Internet, contre 11 % des filles. La violence apparaît d'ailleurs comme une modalité d'expression de la masculinité. En toute cohérence, le corps des garçons est soumis à l'injonction de paraître fort⁵.

¹ Périvier H. (2020), *L'économie féministe. Pourquoi la science économique a besoin du féminisme et vice versa*, Paris, Presses de Sciences Po, chapitre 5 « De Monsieur Gagnepain à Madame Gagnemiettes », p. 149-179.

² Crédoc (2020), *Enquête Conditions de vie et aspirations*, janvier.

³ CSA (2022), « [Les stéréotypes de genre chez les 7-15 ans – Institut SA](#) », étude pour Milan Presse, mars.

⁴ Unicef (2018), [Quel genre de vie ? Filles et garçons : inégalités, harcèlements, relations](#), rapport, novembre.

⁵ Global Boyhood Initiative (2022), *Enquête Grandir d'égal à égale*.

La polarisation du féminin et du masculin est plus forte pour les garçons que pour les filles

Les garçons semblent plus soucieux de ne pas être associés à la féminité que les filles à la masculinité, ce qui se ressent dans les rapports interpersonnels entre filles et garçons. Les garçons sont en effet plus susceptibles de penser que la relation entre les filles et les garçons pose problème. Cette probabilité décroît avec l'âge.

Par ailleurs, la proportion de garçons qui estiment que l'amitié entre les sexes est impossible augmente avec l'âge¹, l'adolescence étant marquée par une forte défiance à l'égard des amitiés filles-garçons qui peut s'expliquer par une forme d'éviction des amitiés par les conquêtes amoureuses. La probabilité de penser que l'amitié entre les filles et les garçons est impossible est 1,64 fois plus élevée pour les adolescents (13-18 ans) que pour les enfants (6-12 ans).

Par ailleurs, en tant qu'attribut d'une masculinité « marginalisée », l'homosexualité est davantage rejetée par les garçons que par les filles². Si, en 2021, 94 % des filles de 13 à 18 ans affirment que « l'on peut aimer qui on veut et que l'amour entre filles et l'amour entre garçons est le même amour qu'entre une fille et un garçon », seuls 82,5 % des garçons du même âge sont d'accord avec cette affirmation³. Si cette statistique concerne à la fois l'homosexualité féminine et l'homosexualité masculine, plusieurs études ont montré que cette dernière tend à être davantage stigmatisée, en particulier par les garçons, pour qui l'homosexualité peut faire office de figure de repoussoir dans la construction de leur masculinité⁴.

La crainte, pour les garçons, de se comporter « comme une fille » ou d'être perçus comme « efféminés » renvoie à ce que l'anthropologue Françoise Héritier avait théorisé en 1981 sous le nom de « valence différentielle des sexes ». Cette notion décrit le fait que, dans nos sociétés, les femmes qui n'endossent pas (toute) la féminité peuvent gagner en valeur et à l'inverse, les hommes qui n'endossent pas (toute) la masculinité sont dépréciés. Ainsi, le modèle masculin apparaît comme un objectif pour tous et toutes⁵. Cette hiérarchisation est très rapidement intériorisée par les garçons qui, selon Françoise Héritier, en viennent à rejeter toute association avec la féminité, synonyme d'une forme de déclassement.

¹ Unicef (2018), *Quel genre de vie ?*, op. cit. Dans l'enquête CSA-France Stratégie, 19 % des garçons de 15-17 ans estiment une amitié filles-garçons impossible, contre 16 % des garçons de 11-14 ans, alors que la proportion de filles reste quasi identique dans les deux tranches d'âge.

² Connell R. (2014), *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Éditions Amsterdam.

³ Unicef (2018), *Quel genre de vie ?*, op. cit.

⁴ Pascoe C. J. (2011), *Dude, You're a Fag: Masculinity and Sexuality in High School*, 2e éd., Berkeley, University of California Press.

⁵ Héritier F. (1981), *L'Exercice de la parenté*, Paris, Gallimard-Le Seuil, coll. « Hautes Études ».

En parallèle de l'adhésion aux stéréotypes, les enfants et adolescents apparaissent conscients de l'existence d'inégalités de traitement entre les filles et les garçons

Comme les adultes, chez qui la conscience des inégalités progresse, les enfants perçoivent et dénoncent les inégalités entre les filles et les garçons

Dans la consultation nationale réalisée par l'Unicef en 2018, 45 % des filles disent avoir moins de droits que les garçons tandis que 30,7 % des garçons pensent avoir moins de droits que les filles. Chez les filles, la conscience des inégalités augmente avec l'âge, avec un processus de conscientisation qui semble avoir lieu majoritairement à la préadolescence. En effet, les filles de 12 à 14 ans ont une probabilité de croire qu'elles ont moins de droits que les garçons 1,43 fois plus élevée que pour les filles de 6 à 11 ans. Pour les filles de 15 à 18 ans, cette probabilité est 2,14 fois plus élevée, si bien que 65 % des filles de 17 ans estiment avoir moins de droits que les garçons. À l'inverse, en grandissant, les garçons sont de moins en moins susceptibles de penser qu'ils ont plus de droits que les filles. Cette évolution peut être rattachée à une prise de conscience du sexisme et des discriminations à l'égard des femmes¹.

Toutefois, si cette tendance est relativement homogène chez les filles – à part l'âge, seul le fait de vivre dans un ménage où l'un des parents est au chômage accroît de façon significative la probabilité de penser avoir moins de droits que les garçons – plusieurs facteurs influencent la probabilité que les garçons estiment avoir moins de droits que les filles. En particulier, le fait de vivre avec d'autres membres de la famille que leurs parents, de vivre en famille d'accueil, en quartier prioritaire, ou d'avoir deux parents au chômage augmente cette probabilité. Ainsi, les milieux désavantagés sont plus à risque de conflits entre des filles et des garçons estimant avoir moins de droits que l'autre sexe².

Par ailleurs, certains enfants ont le sentiment d'être traités différemment en fonction de leur sexe

La proportion d'enfants se sentant discriminés en raison de leur sexe a peu changé, entre 2014 et 2021. En 2014, 13 % des enfants pensent qu'à l'école, les adultes ne traitent pas les filles et les garçons de la même façon. C'est 14 % en 2018. Cette question n'a pas été reconduite en 2021. En outre, si en 2014, 72 % des enfants pensent que les autres enfants traitent les filles et les garçons de la même façon, cette proportion passe à 67 % en 2021³.

¹ Unicef (2018), *Quel genre de vie ?*, op. cit.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* ; Unicef (2014), *Adolescents en France : le grand malaise*, rapport, septembre ; *id.* (2021), *La jeunesse à bonne école ? Consultation nationale des 6/18 ans*, rapport, septembre.

Les enfants sont également conscients des biais présents dans les médias

La consultation nationale réalisée par l'Unicef en 2018 s'intéresse à la perception que les enfants ont de la représentation des filles et des femmes dans les médias. Encore une fois, les enfants ont conscience des biais. Cette conscience est néanmoins plus forte chez les filles, sans surprise plus sensibles à la représentation de leur propre sexe. Ainsi, 39,5 % des répondants filles et garçons ne trouvent pas que les médias transmettent une image valorisante des filles et des femmes et 47,6 % pensent que l'image transmise ne correspond pas à la réalité du quotidien. Ce double constat est plus prégnant chez les filles puisqu'une fille sur deux endosse les opinions précitées, contre 36 % des garçons¹.

Les enfants ont donc conscience d'un traitement différencié entre les filles et les garçons pouvant découler des stéréotypes (et les entretenir). Ils perçoivent également des biais dans les représentations des filles et des femmes. Cette conscience augmente avec l'âge et est plus forte chez les filles, mais ne suffit pas à lutter contre les stéréotypes.

Ainsi, les quelques enquêtes existantes sur les enfants montrent que les stéréotypes de genre sont déjà très ancrés dans cette population. À ce jour, il existe peu d'enquêtes portant sur les enfants de moins de 6 ans. Or, les chercheurs en psychologie sociale s'accordent pour dire que les stéréotypes sont intériorisés très tôt par les enfants, au cours de la socialisation précoce (de 0 à 6 ans) et peuvent ensuite être renforcés ou remis en question au cours de la vie. Ces stéréotypes sont véhiculés à travers les différentes sphères de socialisation – la famille, l'école, les pairs, les médias – et ont des répercussions sur toutes les sphères de vie – la petite enfance, la santé, les activités sportives et culturelles, l'école, l'enseignement supérieur, le marché du travail, le numérique. La lutte contre ces stéréotypes afin d'atteindre l'égalité réelle entre les filles et les garçons / les femmes et les hommes implique par conséquent d'agir dès le plus jeune âge dans ces différentes sphères de socialisation. Deux moments clés se démarquent particulièrement. D'une part, la petite enfance (0-6 ans) est un moment clé dans l'intériorisation des normes, qui sont ensuite difficiles (mais pas impossibles) à remettre en cause². D'autre part, l'adolescence apparaît comme un second moment charnière. La famille et l'école, en tant qu'instance de socialisation, perdent de l'influence au profit des pairs et du numérique. De surcroît, les stéréotypes peuvent avoir des effets notables sur des choix opérés à l'adolescence – comme les choix d'orientation.

¹ Unicef (2018), *Quel genre de vie ?*, op. cit.

² Pierre Bourdieu parle de « l'hystérésis de l'habitus ». Voir Zolesio E. (2018), « Socialisations primaires/secondaires : quels enjeux ? », *Idées économiques et sociales*, n° 191, p. 15-21.



Directeur de la publication

Clément Beaune

Directeur de la rédaction

Cédric Audenis

Secrétaires de rédaction

Olivier de Broca, Gladys Caré, Éléonore Hermand, Valérie Senné

Contact presse

Matthias Le Fur, directeur du service Édition/Communication/Événements

01 42 75 61 37, matthias.lefur@strategie.gouv.fr

Lutter contre les stéréotypes filles-garçons

Quel bilan de la décennie, quelles priorités d'ici à 2030 ?

Mai 2025

Les opinions exprimées dans ce rapport engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.



**HAUT-COMMISSARIAT
AU PLAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.